HISTOIRE
GÉNÉRALE
DE L'ÉGLISE

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DE L'ÈRE CHRÉTIENNE

Jusqu'au PONTIFICAT DE PIE IX

PAR M. L'ABBÉ J.-E. DARRAS

Vicaire général d'Ajaccio et de Nancy

Chanoine honoraire de Quimper et de Troyes

DIX-SEPTIÈME ÉDITION

Continuée jusqu'au Pontificat de Pie X

par Monseigneur Justin FÈVRE

Membre de l'Académie Thibérine, Vicaire général honoraire

Protonotaire apostolique.

Ouvrage approuvé par plusieurs évêques

TOME CINQUIÈME

PONTIFICATS DE PIE IX ET DE LÉON XIII

PARIS

LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-EDITEUR

13, RUE DELAMBRE, 13

—

1905

NOTICE HISTORIQUE SUR L'ABBÉ DARRAS

Le voyageur qui va, par la route ordinaire, de Montiérender à Troyes, après une petite heure de marche, passe près du champ de bataille où Constance-Chlore écrasa les barbares, envahisseurs de la Gaule. Des hauteurs du Chesnoy, où vécurent des seigneurs féodaux, il découvre, par un temps clair, la blanche silhouette du château de Brienne. Après avoir traversé Louze, ou saint Berchaire avait fondé un prieuré bénédictin, dès qu'il dépasse Epothémont, il voit, à sa droite, la vieille Seigneurie de Rosnay ; à sa gauche se déroulent à perte de vue les champs de bataille de Brienne et de la Rothière. En suivant, sur un terrain plat et sec, une route monotone, il revoit bientôt, à l'extrémité d'une magnifique avenue, au sommet d'un escarpement, le château de Brienne, debout dans la splendeur de ses lignes architecturales. Norvins, qui avait visité ces parages, parle, avec dédain, de Brienne, comme d'un *sale* village, et du château comme d'un amas de ruines : Norvins écrivait à une époque où l'on était plus fier de belles phrases que soucieux d'exactitude historique. Le village de Brienne est un bourg propre, élégant et ombreux ; il offre cette particularité que la plupart de ses maisons rappellent des souvenirs historiques, et sollicitent, en quelque sorte, à l'étude du passé. Son château, avant d'être reconstruit sur le plan du château de Versailles, avait été un chef-lieu féodal de grand renom au moyen âge. Les seigneurs de Brienne étaient allés à la croisade ; l'un d'eux était devenu empereur de Constantinople ; d'autres, ducs et comtes, seigneurs en Morée et en

Achaïe. Le pays avait offert, à Jean de Brienne et à ses compagnons de gloire, un historien digne d'eux, Geoffroy de Villehardouin. Ces vaillants croisés régnaient encore en Orient, lorsque la Champagne produisit l'historien de la huitième croisade, le sire de Joinville, sénéchal de Champagne. Plus tard, la terre de Brienne était échue aux Luxembourg, famille guerrière qui a donné des maréchaux à la France ; puis aux Loménie qui donnèrent, à leur tour, des princes à l'Eglise et des ministres à la couronne. C'est à Brienne, à l'école militaire des religieux Minimes, que s'était formé, vers 1786, le César moderne ; et c'est de Brienne, sa *patrie* pour la *pensée*, qu'il s'élançait sur l'Europe et dictait l'épopée incroyable de cinquante batailles. Ce coin de terre champenois est modeste, sans doute ; mais, par ses souvenirs, il prête aux chants d'Homère et à la lyre de Pindare ; par ses reliques, il provoque à l'imitation.

En 1855, au mois de mai, le jeune curé de Louze avait rendez-vous, au château de Brienne, avec l'abbé Darras. Leur rencontre, préparée par d'agréables souvenirs, était motivée par une commune résolution pour l'étude de l'histoire. Darras venait de publier son histoire en quatre volumes ; Justin Fèvre en écrivait une qui promettait d'atteindre le double de ces dimensions. Darras était, en plus, précepteur d'un jeune prince, et, comme Bossuet, pensait que la connaissance de l'histoire peut être l'appui et, à coup sûr, forme le plus bel assortiment de la grandeur. A l'arrivée du visiteur, le jeune prince pleurait sur une page de Cornélius ; la visite, d'un mot, le tira d'embarras et lui valut d'ailleurs un demi-jour de congé. Deux minutes après, la princesse-mère venait, avec une simplicité aimable, inviter le visiteur au déjeuner de famille. Ces seigneurs de race antique, que le peuple aime si peu, parce qu'il ne les connaît pas du tout, conservent, la plupart, dans leurs habitudes, le record de l'esprit, du cœur et du caractère français, avec cette affinage délicat qu'il doit, sans doute, aux vieilles traditions. Les seigneurs de Brienne étaient les princes de Baufremont, noble famille d'origine franc-comtoise. La princesse douairière était une Montmorency, une fille du premier baron chrétien, après les rois, le plus grand nom de l'histoire de France ; depuis peu, puisque la

garde qui veille aux barrières du Louvre n'en défend pas les rois, son mari, le prince Constantin était mort; la veuve portait son deuil avec cette mélancolie de reine qu'illumine déjà un rayon de l'éternité. Le titulaire du château était le prince Gontran de Baufremont, homme de haute taille et de grand air, mais simple, obligeant pour tout le monde, prévenant surtout pour les prêtres. L'épouse du prince était une d'Aubusson-Lafeuillade, une princesse dont le nom rappelle la chevalerie militaire de Malte et un siège héroïque de Rhodes; elle rappelle aussi le prince qui se fit le sacristain de la gloire de Louis XIV. De ce mariage, deux enfants étaient nés, une petite fille dont la vue dilatait l'âme de la grand'mère; et le petit garçon qui pleurait sur Cornélius, mais les livres qu'on arrose de larmes deviennent bientôt des foyers de lumières.

Le déjeuner fut ce qu'il devait être ; une conversation enjouée en releva la grâce ; et, bien qu'on fût en guerre avec la Russie, on oublia de parler des persiennes du château, trouées par les balles de 1814. Après le déjeuner, passage au salon, programme de la journée. Darras, qui était instruit, causeur agréable, avec une petite pointe de causticité, était un cicerone de premier ordre. Nous visitâmes successivement : la chapelle, avec sa garniture du tabernacle en pierres précieuses : à tout seigneur tout honneur ; — la galerie à l'entrée de laquelle est incrusté un boulet de canon, et où se trouvent les portraits des aïeux, trop braves pour craindre l'approche du boulet ; la chambre où reposa Napoléon, en 1807, restée telle qu'elle était alors ; le palais cardinal, les pelouses, les deux avenues, avec la belle ouverture d'horizon sur la forêt d'Orient. Bientôt l'attention des futurs historiens s'arrêtait sur la bibliothèque du château, sur ses archives, en particulier sur les titres de la maison : l'abbé Darras en formait le dossier et promettait d'en écrire l'histoire. Le point capital de la conversation, ce fut le travail commun de ces deux hommes, également dédaigneux des vulgarités de l'existence et soucieux de soustraire, par le travail, leur vie à l'opprobre de l'inutilité.

Darras commençait sa grande histoire. Deux grandes pensées l'animaient ; il voulait, pour tout, aller aux sources, là où est la force ; il voulait, surtout, admettre la citation *textuelle* et abor-

der la *controverse.* En homme habitué à mesurer exactement le travail de l'esprit, tout en louant le recours aux sources avec une sévère critique, nous objections : que la citation prolongerait et entraverait démesurément, fâcheusement, la suite de l'ouvrage ; et que la controverse, très intéressante pour le quart d'heure, perdrait vite son actualité et donnerait, à cette création, un caractère de précoce vieillesse, funeste à son crédit. A tant faire qu'entreprendre, il fallait se promettre de finir et s'en assurer la bonne fortune. « Si vous procédez par citations, il vous faudra plus de vingt volumes, et si vous reprenez toutes les controverses, il vous en faudra quatre-vingts. Tâche impossible à un homme, vous mourrez à la tâche. » Alors Darras se leva, et, avec la gravité que comporte un tel propos, nous frappant sur l'épaule : « C'est vous qui terminerez cette histoire ; elle a tout à y gagner et moi rien à perdre. »

Trente ans plus tard, ces pronostics, plutôt fâcheux, s'accomplissaient tristement. Darras, exténué de travail, ne se soutenait plus qu'avec des excitants ; il s'envasait dans son œuvre ; son dernier volume ne remplit que quatre ans. Bientôt on apprit qu'il était mort, sans avoir atteint la soixantaine ni dépassé le siècle de saint Bernard. Sa mort fut un deuil. Le clergé de France avait pris cœur à son œuvre ; les prêtres le lisaient ; les évêques l'approuvaient ; les amis et dévots serviteurs du Saint-Siège le comparaient à Rohrbacher et les décoraient tous les deux du titre de Baronius de notre âge. C'était fini et l'histoire, à pied d'œuvre, n'en était qu'à l'abbé de Clairvaux, le grand homme de son siècle ; elle allait entrer seulement dans les grands siècles du moyen âge ; et ces temps, qui restent comme le mirage des âmes catholiques et sacerdotales, ne s'illumineraient plus des rayons que promettait de répandre, sur leurs ténèbres, le travail prestigieux de l'historien couché dans la tombe.

« Faute d'un moine, une abbaye ne chôme pas. » Mais la grande histoire de Darras en était déjà au vingt-cinquième volume ; et l'éditeur n'en avait promis que vingt ; il s'était même engagé à donner gratuitement les volumes qui dépasseraient ce chiffre. Il ne faudrait pas connaître la nature humaine pour croire que l'affaire alla comme sur des roulettes. Des prêtres,

ceux qui ont l'âme grande, déchargeaient l'éditeur de sa promesse et consentaient à tous les sacrifices d'argent, pour doter enfin l'Eglise d'une histoire à la hauteur de ses œuvres. Malheureusement, la grandeur d'âme est exceptionnelle même dans le clergé ; et ce corps qui devrait être détaché de tout sur la terre, qui devrait porter dans son cœur la croix qu'il porte sur ses épaules au saint sacrifice, n'atteint pas, chez tous les prêtres, à cette auréole de détachement pur. Soit pauvreté réelle, née d'une trop prodigue charité ; soit une faiblesse inexplicable dans un homme qui ne doit avoir dans sa famille que des pauvres, mais qui les oublie, il y a toujours trop de prêtres qui se donnent, de l'avarice, au moins les funestes apparences et découragent, de la religion, les âmes simples. Ce que ces derniers prêtres, souscripteurs à la grande histoire de Darras, écrivirent de lettres à ce pauvre Louis Vivès, qui était la première victime de sa bonne foi, il ne faut pas les compter, encore moins les analyser. Tant et si bien que cette histoire, qui avait atteint le chiffre invraisemblable de douze mille souscripteurs, se voyait enrayée par la mort de l'auteur et par l'absurde mauvais vouloir des souscripteurs qui s'en tenaient, à bon droit, mais avec une souveraine injustice, aux termes stricts de leur contrat avec l'éditeur. C'était un désastre.

L'éditeur était acculé à ce dilemme : ou laisser là l'histoire inachevée, comme l'avaient été précédemment celles de Baronius, de Noël-Alexandre et d'Orsi ; ou la continuer, mais comment et surtout avec qui ? La laisser inachevée : alors il allait voir lui revenir des avalanches de volumes non payés ; il serait même obligé de les faire reprendre dans les presbytères dont les titulaires se refusaient au travail d'emballage et de réexpédition ; c'était une grosse perte, surtout pour un ouvrage tiré à plus de douze mille exemplaires et parvenu à vingt-cinq fois 12.000. Le continuer, il faut rendre à Vivès cette justice ; il avait débuté en porte-balle, mais il était grand par son dévouement à la cause des livres, après Dieu le premier élément de toutes les grandeurs de l'Eglise : il n'hésita pas un instant à marcher contre vents et marée. Mais comment ? Darras avait tenu jusqu'au bout, sans démordre, à ses deux principes de citations

et de controverses ; or, un calcul sérieux, fait par des hommes spéciaux, prouvait que ce double parti conduisait au moins à soixante-dix volumes et l'on n'était qu'à vingt-cinq. A qui ? Les historiens sont rares, surtout au service de l'Eglise. Jusque-là, cette histoire de l'Eglise n'était presque pas enseignée dans beaucoup de séminaires. Un prélat gallican la déclarait même inutile et nuisible, parce qu'elle ne s'occupe, à chaque siècle, que de trois ou quatre mauvais sujets et n'est propre qu'à leur susciter des imitateurs. Force était donc de se rabattre sur quelqu'un de ces esprits singuliers, qui gardent le souci de la science historique, mais que le vulgaire qualifie d'orgueilleux, parce qu'ils ne sont pas serviles. Louis Vivès offrit la succession de Darras à un prêtre qu'il estimait savant et laborieux, que Darras avait lui-même désigné pour son successeur. Ce prêtre refusa pour divers motifs. Alors Bareille qui ne connaissait pas l'histoire, mais qui était du midi et savait écrire, pensa que la traduction de saint Jean Chrysostôme suffirait pour l'armer de la plume de Darras, Bareille continua ; mais le clergé est difficile à servir ; et les souscripteurs restreints, qui étaient l'élite, ne retrouvant plus Darras dans son successeur, criblaient de flèches chaque volume de la continuation. Dès lors, il fut visible pour les lecteurs experts, pour l'éditeur et pour la presse, que Bareille ne suffisait point à une telle œuvre. Enfin, consultation prise, une sorte de plébiscite sacerdotal fit savoir à Louis Vivès que, pour terminer cette histoire générale, il fallait confier ce travail à celui qui l'a heureusement terminé, dans l'esprit même où il avait été conçu. En attendant le *Solve senescentem* qui approche, nous avons à terminer les deux histoires de Darras, l'une par son cinquième volume, l'autre par l'histoire du Pontificat de Léon XIII. Mais d'abord la maison Vivès doit un souvenir au laborieux et sage historien ; nous lui devons aussi notre témoignage ; nous sommes persuadé que si nous réussissions à être l'écho de tous ses lecteurs, nous lui pourrions assigner, dans les lettres contemporaines, une place d'élite. En aucun cas, nous ne pouvons laisser sa mémoire en souffrance et sa tombe à l'oubli. Non, nous ne le pouvons pas, c'est-à-dire nous ne le devons pas ; et notre résolution doit se presser à ce devoir.

Qu'était donc l'abbé Darras? D'où venait-il? Par quelles études, par quel noviciat était-il parvenu au sacerdoce? Dans quelles conditions s'était-il appliqué aux études historiques? Dans quel milieu et par quelle conception d'esprit était-il venu à ce grand dessein d'écrire une histoire générale de l'Eglise, projet qui, depuis Eusèbe, n'a souri qu'à un très petit nombre d'hommes, et ne peut, de plus en plus, que décourager de toute initiative? Ces questions et plusieurs autres dressent le programme de cette biographie.

Joseph-Epiphane Darras était né vers 1828, d'une famille qu'on dit originaire d'Allemagne. Par aventure, le nouveau-né avait un oncle prêtre dans le diocèse de Troyes. Quand le neveu fut sorti des langes, l'oncle le prit à son presbytère et le laissa grandir dans ce milieu où il est naturel de se recueillir et d'étudier. Au presbytère, Joseph se fit un tempérament d'homme sérieux de bonne heure, qui sait le prix du temps et s'applique à ne pas le perdre. L'oncle, d'ailleurs, lui donna des leçons et quand notre jeune homme eut étudié un peu la grammaire latine, il fut placé au petit séminaire de Troyes. A Troyes, le petit séminaire est un établissement magnifique; il rappelle avantageusement tout ce qu'ont dit les anciens des écoles, prytanées, académies, jardins, portiques où ils assemblent les philosophes et les jeunes gens qui veulent les entendre. Darras avait, dès lors, deux qualités rarement réunies dans les enfants, une gravité précoce et une vivacité hors ligne : il fit merveille au petit séminaire. Au grand séminaire, qui est également un établissement d'une réelle grandeur, Darras, en poursuivant ses classes de théologie, était déjà saisi de la pensée de concevoir par lui-même quelque dessein et de l'accomplir. Au séminaire, le cours d'histoire ecclésiastique, s'il existait, n'était fait que d'une manière insuffisante; c'est de ce côté que se porta l'esprit de Darras. Comme il était aussi pieux que réfléchi, il voulut, suivant le conseil des bons maîtres, s'appliquer, en même temps, à la composition et à la traduction : il mit sur chantier deux œuvres parallèles : la légende de Notre-Dame à écrire, et l'histoire du Concile de Trente, à traduire de l'italien en français.

Le Comte de Montalembert, alors dans tout l'éclat de sa

gloire, avait publié l'histoire de sainte Elisabeth de Hongrie ; il l'avait faite savamment pour le fond ; mais pour la forme, il avait uni, aux effusions de la piété la plus tendre, les naïvetés aimables et touchantes du romantisme. Cette innovation, hardie pour une vie de sainte, avait pleinement réussi ; Montalembert n'avait pas seulement enlevé des multitudes de lecteurs, il avait piqué les jeunes auteurs du désir périlleux de l'imiter. A Troyes seulement il se trouva, au moins, deux imitateurs, l'auteur de la légende de sainte Geneviève, Blampignon, et l'auteur de la légende de Notre-Dame, Darras. Tous les deux ont bien réussi leur pastiche, Blampignon, avec plus de gravité, Darras avec plus d'abandon, mais il ne faut pas leur demander plus qu'ils ne veulent offrir. Une histoire est une histoire ; une légende est une légende ; c'est-à-dire un récit, basé sur l'histoire, mais orné des fleurs de l'imagination et embelli des innocentes frisures de la faconde rhétoricienne. J'ai encore présent à l'esprit l'effet que produisit, en mon âme, la lecture de la légende de Notre-Dame. J'étais enchanté de toutes ces visions, de toutes ces merveilles ; c'était fascinant comme un mirage, reste à savoir si c'était aussi solide, comme histoire ; je crois que non. J'avais lu, à la même date, la vie de la sainte Vierge, d'après les Pères, par un prêtre de Nancy : c'était tout autre chose et comme la contre-partie. Ici, des moellons assortis entre eux, solides comme une voie romaine ; là, des fleurs, de belles fleurs, des bouquets bien assortis ; mais les fruits à cueillir étaient absents ou en espérance.

L'histoire du Concile de Trente, par Pallavicini, qui pour cette œuvre fut nommé cardinal et le méritait, est une œuvre diamétralement contraire : c'est une véritable histoire bâtie, non pas sur un pilotis fragile, mais sur cette série de monuments authentiques, publiés depuis par le Plat ; c'est l'histoire documentée, qui ne dit rien qu'à bon escient et ne hasarde pas un mot, sans avoir une preuve à produire. Cette traduction découvre l'autre pôle de l'esprit du jeune auteur. Là, il avait bien étudié son sujet, mais s'était laissé allé à l'embellir ; ici, plus de fleurs, plus d'embellissements, mais la grave histoire, qui ne doit rien dire de faux, mais qui ne veut rien taire de vrai. Ces

deux extrémités de l'esprit humain marquent bien les devoirs de la composition historique. D'un côté, il faut préparer, amasser, dégrossir de solides matériaux ; de l'autre, il faut les disposer, les relier, les mettre en relief, les sertir avec cet art, pénétrant et créateur, qui analyse le passé pour le ressusciter et le faire revivre. Darras possédait ces deux extrémités de l'esprit humain ; il était promis à l'histoire par un noviciat où il avait rapproché le compas et la lyre, soumis la muse d'Hérodote à la sagesse intelligente de Thucidide et de Xénophon.

Au sortir du grand séminaire, Darras avait été placé au petit, comme plusieurs jeunes gens de son âge, tous de grande espérance. En dernier lieu, malgré sa jeunesse, il professait la seconde et apprenait, à des jeunes gens presque aussi âgés que lui, l'art d'enlever les prix qu'il a su remporter lui-même. A la fin de l'année scolaire, il fut chargé, par le conseil, de prononcer le discours, à la distribution des prix ; il choisit, comme sujet, l'éloge historique d'Antoine de Boulogne. Boulogne, évêque de Troyes, avait tenu tête à la Révolution avec un courage héroïque ; il avait, comme publiciste et comme orateur, combattu pour l'Eglise, même au péril de sa vie ; il avait, comme évêque, au conciliabule de 1811, résisté courageusement à Napoléon, et, pour ce fier courage, il avait été saisi par la police et conduit entre deux gendarmes au donjon de Vincennes. C'était là un sujet de discours dont le choix seul honore Darras ; comme il eut l'honneur de le choisir, il eut l'honneur plus grand de le bien traiter. Darras était romain des pieds à la tête ; selon l'équité de l'histoire et la justice de la foi, il loua Boulogne publiciste, Boulogne orateur, Boulogne évêque. Pour louer amplement, pour exalter même, il n'avait rien à ajouter à son marbre. Boulogne, un peu inférieur à Bonald, est tellement au-dessus de beaucoup d'autres, qu'il n'a pas besoin de panégyrique.

Malheureusement ou heureusement, Troyes avait alors, pour évêque, l'abbé Cœur. Cœur n'était ni un savant, ni un écrivain ; c'était un entasseur de grandes phrases qui ne signifient rien. Cette absence de talent et de goût, parce qu'il était gallican jusqu'à l'absurde, avait suffi pour faire monter Cœur dans une chaire d'éloquence sacrée à la Sorbonne. Cette élo-

quence sacrée de Cœur devait être, — si j'en crois un plaisant — de la sacrée éloquence : il n'en était que plus fier. On le vit bien lorsque, chargé de l'éloge funèbre d'un archevêque, tué sur les barricades de juin, il eut à louer ce martyr de la piété et du patriotisme. A l'éloge de la mort, il avait joint l'éloge des vivants, surtout de Cavaignac, le vainqueur de l'insurrection socialiste. Troyes était vacant, par la translation de Mgr Debelay à Avignon ; l'éloge de Cavaignac valut sa succession à l'abbé Cœur. Mais Cœur évêque ne se tint pas dans les lignes de l'austérité républicaine ; il devint même un des dévots de l'Empire, et fut, comme tel, invité à prononcer le panégyrique du prince Jérôme, ancien roi de Westphalie. C'était un sujet difficile et qui eût demandé un autre cœur, avec beaucoup de discernement. Jérôme avait été marié très légitimement, en Amérique, à Elisa Paterson ; il en avait été divorcé par Napoléon et s'était remarié, sans le pouvoir légitimement, à Catherine de Wurtemberg. Cœur, chargé de son éloge funèbre, exalta sans mesure les principes de 89, condamnés par l'Eglise ; et représenta Catherine ouvrant ses deux bras pour recevoir au ciel et embrasser devant Dieu l'époux d'Elisa Paterson, père du prince Napoléon et de la princesse Mathilde. Soit ; des effets de discours ne sont pas des protocoles. Mais, par ces dithyrambes, Cœur devait devenir ce qu'il appelle lui-même « le premier chef de la catholicité française ». On devine, avec ses pensées et ses espérances, l'effet que devait produire sur ce Cœur, qui avait quatre cœurs dans ses armes, le discours sur l'abbé de Boulogne. Après la distribution, le prélat dit à Darras : « Vous avez fait un beau discours » ; et, pour récompense, il le mit, le lendemain, à la porte du séminaire. C'était sa manière d'atteindre d'une extrémité à l'autre avec force et douceur : et si c'était peu logique, c'était, au moins, très conforme au gallicanisme.

Darras connut un instant les angoisses de la proscription, assez pour savoir ce que durent les sympathies des prêtres, pour les prêtres proscrits. Du reste, la faute qui l'avait mis à l'écart, n'en fit pas une victime ; elle le plaça, au contraire, dans les conditions les plus favorables à ses desseins d'avenir. Le prince de Brienne avait besoin d'un précepteur pour son fils ; il ne pouvait

pas mieux tomber. Darras devint précepteur du petit-fils, aumônier de la princesse mère. Pour cette double fonction, il avait toute grâce. Un de ses servants de messe, fils de vigneron, devenu prêtre, nous dit qu'il admirait à l'autel la belle attitude de l'abbé Darras ; et, qu'après la messe, la pièce blanche qu'il recevait, gravait, dans son âme, l'effigie du généreux donateur. Moitié de l'année à Brienne, avec une bibliothèque à son service ; moitié de l'année à Paris, en relation avec Louis Veuillot, Gaume, Bonnetty, au foyer même de la science française, il avait sous la main tous les éléments nécessaires à son cher travail. Quelques censeurs libéraux ont prétendu que, dans sa solitude, Darras avait été pris trop au dépourvu pour arriver à la science. Ces braves gens croient tout savoir et laissent aux autres le bonnet de l'ignorance ; je leur en demande pardon ; ils n'en savent pas tant qu'ils le disent et n'écrasent personne par la comparaison. En tout cas, le fait est faux pour Darras ; il avait, en livres et en hommes, toutes les ressources de l'exacte information et il sut s'en servir, autant que le permettait l'état présent de la science historique.

Professeur de seconde au petit séminaire, mal préparé par les leçons de Troyes, il s'était mis, seul, à étudier l'histoire ecclésiastique ; comme Timoléon de Choisy, pour se l'apprendre, il voulut l'écrire. C'est la recette de saint François de Sales. Pour s'instruire, dit ce brave docteur de l'Eglise, il y a trois moyens : prendre des livres, c'est long ; écouter un maître, c'est ennuyeux ; enseigner les autres soi-même, c'est le plus court et le plus sûr. Leibnitz pensait de même : il disait qu'écrire quelque chose sur le papier, c'est le graver sur la membrane de son cerveau : cet accord est à noter. Dans son état d'esprit, Darras ne pouvait pas encore aborder Baronius, la source nécessaire de toute étude historique ; il se prit aux auteurs de seconde main, d'ailleurs d'une excellente facture, le Cours de Blanc, l'histoire d'Alzog, l'histoire des papes d'Arthaud de Montor. Arthaud n'est qu'un chroniqueur qui s'empêtre parfois dans ses moralités, Alzog est méthodique ; Blanc est instruit et juste appréciateur. Les trois réunis, font un bon maître. Darras, au surplus, n'était pas le serf de ces trois au-

teurs ; il en interrogeait une foule. Je ne crois pas qu'il y ait un seul point controversé, un seul événement grave de l'histoire de l'Eglise, sur lesquels il n'ait lu attentivement le livre dernier paru et mis à profit les informations. Tant et si bien que cette histoire de l'Eglise, commencée au petit séminaire de Troyes, terminée au château de Brienne, put enfin être publiée en quatre volumes. L'ouvrage parut chez Louis Vivès, le grand éditeur, l'homme qui forme, avec Migne et Palmé, le triumvirat consacré à la résurrection de la librairie catholique en France, tristement détruite ou dispersée par les apaches ignares de la Révolution.

L'Histoire générale de l'Eglise eut un tel succès qu'elle est parvenue à la 15e édition ; et qu'elle a valu, à son auteur, un procès en intentation de plagiat.

Le succès d'un livre s'explique par ses mérites. Le plan est nouveau. A l'instar de l'histoire de France qui se ramène à la succession des rois, Darras ramène l'histoire de l'Eglise à la succession des papes et englobe, sous les pontificats, tous les faits contemporains. Ce plan, par son détail, amène de très intéressants contrastes, fournit d'agréables synchronismes et élève sans cesse la pensée jusqu'aux principes de la pure doctrine. L'opinion en fut flattée. On était alors en pleine réaction antigallicane ; notre auteur célébrait son réveil, ses progrès, ses conquêtes. Le style de Darras est d'ailleurs plein de fraîcheur et de jeunesse : c'est un style qui sent trop l'écolier, dit-on ; c'est possible, mais d'un écolier de premier ordre, et beaucoup de gens, qui n'y sauraient même parvenir, s'en accommodent fort bien. Je crois que la plupart des lecteurs en sont là ; dans un coin de l'âme, ils gardent un renouveau de jeunesse et se complaisent à savourer le parfum de ses fleurs. Le livre est d'ailleurs tout romain et, par conséquent, bien français : il n'a rien de ces incohérences germaniques, peu agréables aux âmes gauloises du pays franc ; il est franc, net, parfois un peu hardi, peut-être une ou deux fois excessif. Mais qu'est-ce que deux ou trois moucherons sur un grand tableau ?

Le livre eut donc un grand succès ; le succès lui attira un procès en contrefaçon. Le procès fut intenté par Jacques Lecoffre,

éditeur propriétaire des trois ouvrages de Blanc, d'Alzog et d'Arthaud, dont s'était spécialement servi l'abbé Darras. Ce qui peut être dit ou pensé de Lecoffre, ici, du moins, ne doit aucunement se prendre en mauvaise part. Lecoffre était un éditeur modèle, très militant, comme il n'y en a plus, et comme il en faudrait beaucoup. A l'appui de sa requête, Lecoffre fit imprimer un mémoire in-4° d'une centaine de pages ; la page était coupée en deux : une colonne représentait le texte de ses livres ; l'autre, le texte de Darras. Par ce simple contraste, Lecoffre entendait prouver que Darras n'était qu'un vil plagiaire. Mais d'abord cent pages, même fidèlement reproduites, ne prouvent pas qu'un ouvrage de 3.000 pages est une contrefaçon. Ensuite, pour donner à l'argument toute son exactitude, il faudrait prouver que Darras ne s'est inspiré d'aucun autre auteur ; et encore, même dans cette hypothèse, ce serait une question si l'on peut être plagiaire, au pied de la lettre, en s'inspirant simultanément de trois ouvrages. Darras ne s'était pas servi seulement de trois, mais de cent auteurs contemporains. Darras s'était servi d'auteurs de seconde main : qui donc ne s'en sert pas ; Darras avait fait de la marquetterie, comme les mosaïstes, c'est possible ; je crois que lui-même ne le dissimulait pas. Darras avait fait ce que font, à ma connaissance, tous les historiens, même Fleury, même Rohrbacher ; il s'était enquis de ses devanciers et avait ajouté un anneau à la chaîne. Tels étaient, dès lors, notre argument et notre conviction : ils furent ratifiés par la sentence du tribunal.

Après avoir terminé sa petite histoire et pendant qu'il poursuivait la grande, Darras estima que, pour poser son ouvrage, il fallait attaquer à part deux questions capitales : la vie de Jésus-Christ pour répondre à Renan ; et l'apostolicité des églises des Gaules, pour répondre à l'école critique. Ce fut l'occasion de deux ouvrages à part. Nous ne dirons rien de sa vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, pierre fondamentale de son histoire, sinon qu'elle est à la hauteur du sujet et forme, par le fait, la meilleure réfutation du scepticisme des apostats. Nous serons plus explicite sur l'apostolicité, question traitée à part dans un volume sur saint Denis, premier évêque de Paris.

Ici Darras est d'accord avec Darboy, Faillon, Arbellot, Da-

vin, dom Piolin, Salmon, et les principaux savants de l'école traditionnelle. La question est de savoir si les églises de la Gaule ont été fondées par des envoyés de saint Pierre. A première vue, elle paraît plausible ; un pays comme les Gaules, qui venait d'être conquis par César, ne pouvait pas échapper à la sollicitude du Prince des Apôtres chargé de la conquête du monde, et puisque la France est la fille aînée de l'Eglise, il faut bien convenir que la mère et la maîtresse de toutes ces églises, à moins d'être frappée d'abord de stérilité, a dû enfanter les Gaules de très bonne heure à Jésus-Christ. Fonder une église à l'apostolique, ce n'est pas bâtir un palais épiscopal et une cathédrale, créer des paroisses et des églises partout, pour loger un curé dans un presbytère ; fonder une église, c'est envoyer un apôtre et convertir quelques âmes. Saint Pierre le fit, par l'envoi de sept évêques dans les Gaules. Les Gaules n'eurent pas quatre-vingt-cinq évêchés, comme aujourd'hui ; mais les sept évêques régionnaires parcoururent une partie du pays, s'arrêtèrent quelque part, firent quelques conversions et fondèrent autant d'Eglises avec leur propre sang. Les Eglises des Gaules sont d'origine apostolique ; on a toujours cru cela en France dur comme fer ; et puisqu'une église ne peut pas être atteinte d'amnésie, il faut s'incliner devant cette tradition. Les adversaires opposent, à cette tradition, deux raisons : une qu'ils disent, l'autre qu'ils cachent. La raison qu'ils disent, c'est qu'aucun titre *écrit* ne prouve cette tradition ; la raison qu'ils cachent, c'est qu'en reculant de deux ou trois siècles la conversion des Gaules, c'est poser la base lointaine du gallicanisme qui abaisse le pape dans l'Eglise et livre le temporel à César. Les adversaires de la tradition, qui appliquent à l'histoire le libre examen de Luther, ne sont, pour nous, que les Risque-tout de l'érudition ; mais ils prétendent bien, eux, au contraire, que nul n'a de savoir, hors eux et leurs amis. De plus, et c'est ici le rocher fatal de leur aberration : ils sont très bien vus de tous les ennemis de l'Eglise : ceux qui veulent la détruire les estiment à très haut prix et les gratifient de graves sinécures. En récompense de leurs flatteries, ils reçoivent os de poulets, os de pigeons ; mais ils ont une chaîne au cou. A ce prix-là, un esprit fier dédai-

gnera toujours leur frairie sans honneur et d'une insuffisante probité.

A partir de 1855, Darras fut tout entier à l'étude et à l'exécution de son plan d'histoire. L'histoire qu'il allait étudier et écrire à nouveau, non plus d'après des auteurs de seconde main, mais en allant aux sources, là où est la force, il l'entreprenait sans parti pris, sans assujettissement à des exigences de systèmes ou à des préjugés d'école, mais avec toute la force de son talent, toute l'énergie de ses convictions et la pureté la plus parfaite du zèle apostolique. L'œuvre que saint Luc, sous l'impression du Saint-Esprit, avait inaugurée dans les Actes des Apôtres ; l'œuvre qu'Hégésippe avait conçue, mais n'avait pas osé entreprendre ; l'œuvre dont la première pierre avait été posée par Eusèbe de Césarée, l'œuvre qu'avaient poursuivie deux cents pieux chroniqueurs de Moyen Age, lui, humble prêtre, seul avec son courage, sans appui humain, presque sans conseil, il allait entreprendre de reconstruire sur nouveau plan et à nouveaux frais, ces soixante siècles d'histoire. Certes, il n'ignorait pas que, depuis trois siècles, cette histoire avait été une conspiration contre la vérité ; que non-seulement Luther, Flaccius Illyricus et Mosheim, faute d'en comprendre le dessein, l'avaient trahie ; mais que Bossuet, Fleury et Voltaire l'avaient tristement méconnue et défigurée ; que, par suite, une foule de barbouilleurs, qui se disaient rationalistes, sans doute parce qu'ils manquaient de raison, ne savaient plus que déclamer tristement contre la papauté, quand d'honnêtes protestants étaient venus à lui rendre justice, lui, prêtre par la grâce de Jésus-Christ, il n'allait pas seulement en défendre la cause, mais en proclamer et en mesurer toutes les grandeurs. L'enthousiasme qui avait, il y a huit siècles, au pays de Brienne, saisi de vaillants croisés et armé leurs bras, à son tour, il en sentait les effluves magnifiques. Ce n'est pas d'une épée qu'il ceignait ses reins, c'est d'une simple plume qu'il serait le dévoué serviteur ; ce n'est pas le tombeau du Christ qu'il voulait délivrer de la tyrannie brutale des passions humaines ; c'est la chaire du Prince des Apôtres qu'il voulait affranchir des bandelettes dont l'avaient liée les sophismes d'un pouvoir infidèle à ses devoirs et à ses traditions. A

coup sûr, il était un homme instruit, un critique exigeant ; mais, à sa descente dans la tranchée, il n'entendait pas s'asservir aux dénicheurs de Saints ou aux galvaudeurs de Papes. La vérité, rien que la vérité, toute la vérité, telle était sa devise. Du reste, il n'ignorait pas et oubliait moins encore qu'il ne suffit pas d'inscrire la croix sur son écu, pour porter des coups de lance enchantée.

Qu'un prêtre entreprenne un telle œuvre, dans de telles dispositions, cela se conçoit ; mais qu'il la poursuive avec la même ardeur et la même résolution, pendant des années, jusqu'à son dernier soupir, crucifié à sa plume, bientôt souffrant, à la fin mourant, sans que rien fasse fléchir son courage, ceci dépasse la commune mesure et paraît bien près de l'héroïsme. En masse, l'humanité est lâche ; des travailleurs par nécessité, il y en a trop ; des travailleurs par devoir, il y en a beaucoup ; des travailleurs en esprit de foi et de dévouement, c'est l'exception. La plupart désirent concilier le travail avec les ménagements et ne manquent pas de le stimuler par l'espérance du bénéfice. L'amour du lucre, loin d'accroître le courage, en altère plutôt la flamme et en diminue l'élan. Etudier pour vendre la science, c'est un gain honteux ; étudier pour se faire, de ses livres, un piedestal d'honneur, c'est une vaine frivolité ; étudier pour servir les passions, c'est une déshonorante servitude ; mais étudier pour s'édifier et édifier les autres, c'est une noble émulation. Du moins, c'est le propos de saint Bernard, un saint qui a passé par Brienne et dont l'esprit continue d'y vivre. Mais s'asseoir à sa table de travail comme à l'autel, pour s'immoler soi-même de ses propres mains et s'offrir à l'Eglise de Dieu en holocauste, voilà, je pense, un bel idéal, et cet idéal si pur, c'est la destinée de l'abbé Darras.

Le voilà donc à l'œuvre, avec cette belle ardeur, armé d'un fer chauffé à blanc tel qu'était sa plume, animé des plus solides et des plus droites convictions. Les rapports d'amitié avec Veuillot et encore plus avec Bonnetty lui fournissaient tous les documents nécessaires, et l'esprit indispensable pour écrire les premiers volumes. Le plan de l'Eglise, commencement, centre et fin de toutes choses, il l'avait reçu de Rohrbacher, qui l'avait

emprunté aux Pères de l'Eglise ; mais les éléments nécessaires pour écrire l'histoire de quarante siècles, antérieurs à Jésus-Christ, ils ne sont sortis de terre que de nos jours. La poussière des siècles avait enseveli les ruines de Ninive, de Babylone, d'Ecbatam, de Memphis, de Thèbes aux cent portes ; le XVIIIe siècle même n'en avait connu que les récits des historiens grecs et latins, et d'assez minces recherches, effectuées par les Académies. Des explorateurs de notre temps ont fouillé et mis à nu toutes ces ruines. Nous pouvons visiter les palais de Nabuchodonosor, de Cyrus et de Sésostris ; nous pouvons ressusciter les empires morts et retrouver leur puissance dans les tombeaux. Rohrbacher, commençant son histoire en 1826, n'avait pu profiter qu'imparfaitement de toutes ces découvertes. L'abbé Darras, descendu dans la tranchée en 1855, entrait comme un triomphateur, dans ces royaumes ressuscités pour la gloire de Dieu et de son Eglise.

L'abbé de Lamenais, au deuxième volume de son *Essai sur l'indifférence* avait émis, sur la théorie philosophique de la certitude, des idées plutôt fausses et recevables seulement après juste explication. Mais de cette fausse théorie, il avait tiré de très justes conséquences. A supposer que le sens commun de l'humanité soit un principe de certitude, il importe de rechercher ce qu'a été ce sens commun à tous les âges et de quels symboles, de quelles lois, de quels bienfaits, il a doté tous les peuples de l'antiquité. Sur les exhortations très convaincues de Lamennais, ses disciples s'étaient mis à l'étude des traditions antiques ; Rohrbacher en avait tiré quelques bons fruits et Gerbet y avait trouvé de singulières ouvertures d'horizon. Personne n'avait été plus fidèle à cette consigne que Bonnetty et les 96 volumes de ses *Annales de philosophie* constituent certainement le plus curieux recueil qui se puisse souhaiter pour l'histoire de l'Eglise pendant les quatre mille ans qui, de l'autre côté de la croix, remontent jusqu'au berceau du genre humain.

L'abbé Darras eut le délicat bonheur d'entrer, presque sans effort, en possession simultanée de toutes ces découvertes de la savante et courageuse archéologie. De plus, vivant à Paris six mois de l'année, il pouvait entrer en communication personnelle

avec tous les savants qui habitent la capitale ; il pouvait entendre les Champollion, les Oppert, les Lenormand, mettre à profit, non-seulement leurs ouvrages, mais, ce qui ne se met pas dans les livres, leur bon vouloir. Ne croyez pas autrement qu'il n'en coutât rien, pour s'asseoir à ces tables opulentes de l'érudition. Ce qu'a travaillé Darras ne se peut dire. Esprit pénétrant, presque ombrageux, par susceptibilité d'honneur, il ne voulait prendre la plume qu'après avoir mis à nu et perforé, si j'ose ainsi dire, tous les mystères de l'histoire. Quand il était parvenu à ce degré de pleine connaissance, il écrivait ses volumes. L'ardeur qu'il avait apportée de l'étude, il la mettait encore dans ses compositions. Il y avait en lui des *Vates historicus*. Suivant la vision d'Ezéchiel, il voulait faire descendre, sur les ossements arides, l'esprit du Seigneur.

Les trois premiers volumes de Darras, étudiés par lui pour la première fois et mis au net de premier jet, ne sont pas loin de la perfection. Non pas qu'il ait pu dire, par inspiration, ce qui était encore inconnu ; mais ce qui était connu, il l'a recueilli, compris, synthétisé, mis en lumière dans des pages lucides, que le lecteur dévore dans l'esprit qu'avait apporté l'auteur à les écrire. Darras n'eut-il écrit que ces trois volumes, ce serait un digne soubassement pour le médaillon de cet historien.

Quand Darras fut arrivé à Jésus-Christ et à ces premiers siècles qu'admirait tant Fleury, il continua, comme il avait commencé, en mettant à profit toutes les informations de la science, toutes les lumières de la critique. Renan venait d'écrire ; les protestants, qui avaient tant défiguré cette époque, en parlaient avec moins de passion et plus de science, mais en méconnaissaient toujours l'esprit ; les rationalistes et les libéraux, qui ne sont que des protestants sous un autre nom, s'acharnaient toujours à mettre le pape hors de l'histoire. Darras écrivait pour combattre ces ennemis de la vérité ; il avait fait de l'histoire un champ clos ; et, champion intraitable, dut-il se rompre la poitrine comme Rolland le parcours des régions montagneuses n'étonnait pas plus sa conviction qu'il ne diminuait son courage. Ces premiers siècles, que les catholiques libéraux cultivent maintenant avec tant d'ardeur, parce qu'ils y espèrent

un appui pour leurs illusions, Darras les raconte avec l'autorité d'un solide savoir. C'est érudit, c'est vivant, c'est bien ordonné, c'est bien prouvé, c'est écrit avec chaleur, en un style que Veuillot, bon juge, met très au-dessus du fatras de Sismondi. Ce n'est plus la charrue un peu rustique de Rohrbacher, le soc va toujours à la même profondeur, mais sur le sol labouré, mieux hersé, l'historien jette une plus abondante semaille. En principe, les idées génératrices de ce travail, ce sont les principes des Tertullien et des Cyprien, des Epiphane et des Paul Orose, de saint Augustin et de Bossuet, principes d'après lesquels ont écrit tous les chroniqueurs du moyen âge, plus catholiques que nos contemporains. En fait, c'est un travail neuf, pris aux sources, une résurrection des premiers siècles, avec les beaux accents de la langue française, ou, au moins, avec l'aisance gracieuse d'une élocution qui sait tout dire. Laurentie, Riancey, Gaston de Ségur, Léon Aubineau, Jules Morel ajoutaient leur appréciation, plus que favorable, au jugement décisif de Louis Veuillot. L'Eglise allait posséder une grande histoire de plus. En France, notre siècle, plus heureux que ses devanciers, suscitait deux émules à Baronius. Darras et Rohrbacher étaient les deux Baronius du XIXe siècle ; ils le sont encore.

Où ces deux écrivains excellent également, c'est dans la répudiation absolue du particularisme français. La théorie qui, depuis cinq siècles, traîne dans notre histoire sous les noms de régalisme, de gallicanisme et de libéralisme, ils l'estiment fausse, contraire à l'institution divine de l'Eglise, à la monarchie des Papes et à la prospérité des peuples. L'homme que Jésus-Christ a choisi pour son vicaire est le trait-d'union positif et toujours actif entre la terre et le ciel. Le pontife Romain est, par Jésus-Christ, Rédempteur des âmes et roi des nations, l'agent suprême de la sanctification des âmes et du salut des peuples. Qu'il y ait, à cette monarchie unique, souveraine et infaillible, des inconvénients qui proviennent de l'humaine infirmité, c'est possible ; que tous les membres de la Curie ne soient pas des anges, que tous les Romains ne soient pas confits en sainteté, c'est probable. Mais les faiblesses du milieu humain dans lequel évolue la plénitude de la souveraineté pontificale, ne porte aucune

atteinte au caractère divin de l'institution : je crois plutôt qu'elle en relève la splendeur. Plus les instruments sont fragiles, plus la puissance éclate : *Infirma mundi elegit Deus ut confundat fortia :* ces faibles hommes sont revêtus de la force de Dieu.

Dans la quantité de questions qu'a traitées Darras, il a pu certainement s'abuser sur la valeur de tel texte, sur la portée de tel argument, sur les circonstances de tel fait, sur l'importance de tel point doctrinal ; la nature humaine souhaite plus la perfection qu'elle ne peut l'atteindre : il y a dans toutes ses œuvres quelques lacunes où se trahit la condition de l'ouvrier. Mais on ne peut pas admettre, sans outrager sa mémoire, que Darras ait écrit par préjugé, qu'il se soit trompé sciemment, qu'il ait eu la faiblesse de tromper ses lecteurs. Avec un homme aussi probe, agissant avec une si scrupuleuse équité, la critique sans doute ne perd pas ses droits ; mais elle ne doit oublier ni ses devoirs ni sa condition.

Il faut toujours étudier ; on peut toujours préciser les faits ; mais reprocher à un auteur d'ignorer ce qui était inconnu de son temps, ce serait une iniquité et une faiblesse d'esprit. Cinquante ans sont écoulés depuis l'époque où Darras prenait la plume ; ces cinquante ans ont servi beaucoup à la science ; il eut su en profiter ; c'est à nous à réparer cette omission inévitable. Du reste, la part de la critique légitime, toujours recevable sur les faits, s'est singulièrement rétrécie sur le champ des doctrines. Les erreurs qu'il combattait sont maintenant des hérésies réprouvées. Grâce au concile du Vatican, tout le monde sait que le Pape, à la tête de l'Eglise, est un docteur infaillible dans son enseignement ; un monarque souverain dans son gouvernement. En vertu de son pouvoir universel, le Pape convoque, préside, confirme les conciles généraux, infaillible avec lui, mais non pas sans lui, moins encore à l'encontre. Le Pape est la tête unique de l'Eglise ; dans un corps vivant, la tête doit rester à sa place ; l'abattre, c'est tuer. D'autre part, les prêtres et les simples fidèles ne font point partie de l'Eglise enseignante et ne sauraient participer à son gouvernement ; envers les chefs hiérarchiques, divinement constitués, leur rôle est tout de soumission d'esprit, d'obéissance pratique et de pieux respect. Quoi qu'en

aient pensé quelques écrivains, trop portés à voir, dans le corps de l'Eglise, une organisation muable, l'Eglise est une monarchie pure et absolue ; elle ne peut être une aristocratie, encore moins une démocratie, *un tas de pierres*.

Des erreurs combattues par l'abbé Darras, il en est une qui n'est pas encore tombée sous l'anathème de l'Eglise, et, pour être franc, nous craignons que les historiens libéraux n'en prennent prétexte pour le censurer. En ce cas, il faudrait censurer le censeur; nous croyons inutile d'amnistier leur prévenu. La séparation de l'Eglise et de l'Etat repousse de l'Etat toute action et même toute influence de l'Eglise. L'Eglise peut s'occuper du salut des âmes ; la société civile n'en a cure. Non seulement elle n'a aucun souci des destinées immortelles de l'humanité ; mais elle admet et croit peut-être pouvoir prescrire que l'homme suive ses mauvais penchants et ne s'occupe que de ses intérêts matériels. L'Etat se sépare de l'Eglise pour exclure la religion et bannir Dieu. Qu'il y ait des prêtres, c'est à peine si elle veut tolérer leur costume ; mais, dans l'organisme social, elle ne leur laisse ou ne leur permet aucune ingérence. La qualité de prêtre n'est qu'un titre à l'ostracisme. L'immunité sacerdotale n'est plus qu'un souvenir des temps fabuleux ; les droits civils du prêtre, on veut même les supprimer. Le prêtre est le paria de la société moderne ; et Jésus-Christ, son rédempteur et son roi, n'est plus qu'un roi déchu et un rédempteur proscrit ; je crois inutile de réfuter et de flétrir ces horreurs.

Darras, en publiant sa grande histoire, était devenu un personnage ; trois évêques lui avaient donné des lettres de vicaire-général ; on l'avait pris comme théologien au Vatican ; et, par une rencontre heureuse, lorsque Maupied proposait, à la majorité du Concile, la formule qui fut adoptée pour la définition dogmatique de l'infaillibilité pontificale, il avait pris Darras comme second et comme contrefort. Le public attendait ses volumes avec une impatience honorable pour l'auteur ; malheureusement, les sympathies qui le poussaient ne lui fournissaient pas les forces en harmonie avec son élan. Darras était devenu presque misanthrope. Talonné par son éditeur pour fournir, à la date voulue, les volumes parus, il ne voulait plus d'autres sociétés que sa plume,

son papier et ses livres. Pour suppléer aux forces défaillantes, il prenait le café à des doses incroyables. Il ne vivait plus guère que d'excitations ; son esprit s'affaiblissait avec ses forces ; il s'enlisait dans son œuvre. A la fin, il succomba, jeune encore. Je me suis transporté souvent, en esprit, à son lit de mort ; il me semblait sentir quelque chose des tristesses de son agonie ; croyant comme il était, il n'a pas pu mourir comme un auteur au désespoir.

Cher monsieur Darras, la mort est venue vous prendre à la tranchée. Deux ouvriers, d'inégale valeur, tous deux au-dessous de vous, sont venus l'un après l'autre, je n'ose pas dire achever, mais terminer votre ouvrage. Je suis heureux de vous écrire au ciel, qu'ils l'ont poursuivi tous les deux dans ce même esprit, dans cette même doctrine, avec le même désintéressement dont vous leur aviez laissé l'exemple. Votre ouvrage subsiste en son entier ; il est fort de quarante-cinq volumes ; c'est, en langue française, la plus volumineuse histoire de l'Eglise. Ce développement progressif ne doit étonner personne. Chaque siècle ajoute, à l'histoire, de nouveaux événements ; les siècles contemporains exigent d'autant plus de détails, qu'ils nous touchent de plus près. Un temps vient où l'Eglise, l'institution la plus élevée du genre humain, catholique dans son étendue, immortelle dans sa durée, exigera, par sa constance, un livre plus étendu. On peut croire qu'alors un seul homme ne pourra plus suffire à la composition d'une telle histoire. En attendant, la postérité ne doit pas se souvenir, sans reconnaissance, des hommes dont l'esprit a eu assez d'élévation pour dominer des siècles, assez de cœur pour s'intéresser à leur mouvement, et dans la main, assez de force pour affronter le grand œuvre que mesuraient leur cœur et leur esprit.

Cher Darras, ami de nos jeunes années, puisque la Providence nous a conviés si intimement à votre œuvre et nous a permis de vous survivre, c'est, croyez-le, une grande consolation pour notre âme, de venir à votre tombe, avec une branche de laurier. Dieu, nous en sommes sûrs, en récompense de vos durs travaux, vous a, depuis longtemps, fait paix et miséricorde et cette glorieuse Vierge, dont vous aviez si bien chanté la légende, ne peut que se réjouir de vous voir au nombre des élus. J. F.

Louze, le 10 mars 1905.

PRÉFACE DE CETTE QUINZIÈME ÉDITION

De tous les abrégés d'histoire ecclésiastique publiés en France au XIXe siècle, le précis de l'abbé Darras a su le mieux attirer et retenir les sympathies du clergé. Les manuels d'Alzog, de Moehler, de Dœllinger, de Kraus, de Bruck, de Funck, traduits de l'allemand, se recommandaient tous par différents mérites ; mais l'un était formé de pièces rapportées et de notes plutôt que d'un texte positif, l'autre s'arrêtait au milieu de la carrière ; celui-ci était trop libéral, celui-là infecté d'un mauvais esprit anti-romain ; tous, produits de l'âme allemande, sous des affectations scientitifiques, manquaient de cet attrait qui sait plaire à la foi et au patriotisme français. Les manuels de Rivaux, de Blanc, de Richou, de Driou, de Doublet, de Rivière, de Marion, tous estimés, mais inégalement recommandables, rédigés les uns en forme *d'annales*, les autres en forme de *leçons*, offraient, avec certains avantages, un double inconvénient de confusion et d'insuffisance. L'abrégé de l'abbé Darras, écrit avec une certaine chaleur de style, un peu plus développé que les autres, sut plaire par deux côtés importants : par son attention à servir de mouvement catholique qui ramenait à Rome la piété de la France, si longtemps abusée par le particularisme gallican et le rigorisme jansénien ; par l'innovation qui, distribuant les faits historiques selon la succession des pontifes romains, sans confondre autrement les époques, ni enchevêtrer les matières, donnait un synchronisme naturel et assurait toutes les grâces de la plus heureuse mnémotechnie.

Mais le Précis de Darras date de 1854 ; il est donc en retard de cinquante ans. De plus, il manque à peu près totalement d'une introduction qui ramène toute l'histoire aux données de la science catholique et aux principes de la théologie chrétienne, qui offre, pour l'étude et pour la lecture, une précieuse méthode. Ce Précis qui a obtenu, à lui seul, plus d'éditions que tous les autres réunis, étant, malgré de forts tirages, épuisé, il a paru utile et pratique de le mettre au point. Voici d'après quelles règles :

1° *Conserver le texte de l'auteur.* — Darras avait, comme tout le monde, ses procédés de composition et sa manière d'écrire. Romain, il l'était des pieds à la tête, convaincu et ardent ; sous l'empire de sa conviction, il écrivait avec toute l'ardeur de son tempérament sacerdotal. Son style vaut ce qu'il vaut, mais c'est un style ; il est d'ailleurs consacré par quatorze éditions ; à raison ou à tort, il est défendu d'y toucher. Darras est, de plus, une autorité ; et si, par aventure, quelqu'un lui fait l'honneur de lui emprunter des citations, il ne faut pas, pour les polémiques de l'avenir, qu'on puisse lui reprocher d'avoir, sur le même point, parlé de deux façons différentes, et tué, par contradiction bénévole, tout son crédit. La présente édition donne le texte de Darras, dans son intégralité.

2° *Ajouter quelques notes.* — Depuis cinquante ans, la science de l'histoire a fait des progrès constants et d'importantes découvertes. Un certain nombre de faits ont été, les uns, précisés, les autres, rectifiés, d'autres enfin munis de précieuses confirmations. Le lecteur, qui aime à être au courant, exige qu'on l'y tienne par quelques notes. Ces notes ne doivent pas prendre naturellement de longues proportions, comme ont pu le faire les *Pagi* pour Baronius ; ni revêtir un caractère d'additions qui cousent à un livre des suppléments inutiles et inattendus. Les notes sont nécessaires, mais à la condition d'être courtes, précises, décisives, sans dépasser les limites mêmes de la nécessité qui les impose.

3° *Ajouter les pontificats* de Pie IX, de Léon XIII et les premières années de Pie X, de manière que l'ouvrage, au moment de sa publication, ne soit plus en retard que sur l'avenir. Ces

pontificats, — il est à peine besoin de le faire observer, — doivent être un peu plus développés que les pontificats antérieurs. Le juste intérêt des contemporains est de les mieux connaître, non seulement dans les grandes lignes, mais par un juste détail, qui réponde aux vœux du lecteur et lui permette de se mieux conformer au sens de l'Eglise. Trois cents pages pour ces deux pontificats, ne paraissent pas excéder la juste mesure.

4° *Mettre en tête de l'ouvrage une Introduction selon la science* qui permette au lecteur de s'y référer pour agrandir le cercle de ses connaissances. L'homme sérieux étudie toute sa vie. Les études de sa formation personnelle servent, à ces études, de point de départ. Les études, que chacun de nous doit ajouter à cet apport, se dirigent, plus ou moins, d'après les inspirations des classiques, surtout lorsqu'aux enseignements reçus s'adjoint la fermeté de nos propres réflexions. De nos jours, où *les vérités sont diminuées et les états dans le trouble*, au milieu de la contradiction des systèmes et des confusions de la pensée publique, une introduction savante a, en histoire, la même importance que le *Traité des Prolégomènes* en théologie. C'est la base nécessaire, c'est le point d'appui des connaissances, c'est le *fulcrum* où Archimède voulait mettre son levier pour ébranler la terre et les cieux : non pas, grâce à Dieu, pour les détruire, mais pour assurer l'harmonie de leurs révolutions.

5° Une observation préalable est nécessaire, sur les deux pontificats de Pie IX et de Léon XIII. Ici, ils ne viennent que comme complément et suite d'un ouvrage, dont ils doivent suivre la mesure et garder les justes proportions. S'ils étaient présentés avec de plus longs développements, ce ne seraient plus une suite assortie, une continuation convenable. L'artiste, peintre ou sculpteur, ne peut pas poser, sur un corps dont les membres sont tous réduits à un moindre développement, une grosse tête ; la tête doit répondre au corps ; autrement ce ne serait qu'une caricature. En histoire, la loi de convenance est la même. Ces deux pontificats doivent être, sans doute, représentés fidèlement, mais en résumé, et si substantiel que doive être le *résumé*, il doit se renfermer strictement dans le cadre où il a sa place.

6° Une autre observation est nécessaire sur le caractère distinctif de ces deux pontificats. Tous les Papes sont les vicaires de Jésus Christ, ils représentent tous le même symbole, la même loi, les mêmes institutions ; mais ils les représentent tous différemment, suivant les temps et suivant leur esprit : L'histoire doit juger en eux les différences d'action, en les rapprochant, pour les juger, du type idéal qui est le Christ et son Evangile. Ce principe certain est d'ailleurs d'une difficile application, soit parce que le peu d'éloignement des temps ne laisse pas encore voir les événements sous leur vraie perspective ; soit parce que dans ces mêmes événements, il y a toujours un côté mystérieux. Des choses et des hommes, nous ne voyons que l'extérieur. Or, extérieurement, pour juger sainement l'action pontificale, il faut se rappeler deux ou trois circonstances qui dominent tout, savoir : 1° que depuis Luther et depuis Mirabeau, la grande histoire des temps modernes, c'est, dans l'ordre *religieux*, l'orgueil de la raison qui érige son libre examen en juge souverain et son appel ; et, dans l'ordre *social*, le libéralisme plus ou moins absolu qui prétend fonder, sur l'initiative individuelle, la hiérarchie des pouvoirs et l'autorité des gouvernements ; 2° que, en *fait*, tous les gouvernements, plus ou moins hostiles à l'Eglise, plus ou moins poussés par les passions régaliennes, ont partout des concordats qui limitent et des articles organiques qui tendent à diminuer les possibilités d'action du Saint-Siège. Au regard de ces situations, il n'y a que deux systèmes d'action concevables ; le système de la résistance *intransigeante* qui se campe sur le droit divin de la sainte Eglise et refuse d'en sortir, pour se défendre contre les assauts avec toutes les ressources de l'intransigeance ; le système de la conciliation *diplomatique*, qui négocie avec les pouvoirs neutres ou persécuteurs, pour ne pas provoquer l'ennemi à la violence et sauver ce qu'on peut sauver sans prêter prétexte aux pires excès. L'histoire doit juger entre les deux systèmes ; ou plutôt ce sont les résultats eux-mêmes qui prononcent sur les mérites respectifs de l'action. Quant à incriminer un pape, ce n'est pas l'affaire de l'histoire : le vicaire de Jésus-Christ est assez à plaindre, s'il est le témoin impuissant des maux qui menacent d'accabler l'Eglise. On peut demander à Dieu, comme l'Eglise,

dans ses litanies des saints, de garder le seigneur apostolique et les ordres sacrés, dans la vraie religion ; mais il ne faut pas oublier que le Sauveur, si tranchant dans ces discours, silencieux pendant sa passion, a été, sur la croix, miséricordieux et fidèle. Maintenant *Dextram scriptoris benedicat mater amoris.*

J. F.

INTRODUCTION GÉNÉRALE A L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE

CHAPITRE PREMIER

L'histoire, d'après sa notion la plus générale, est *la science des choses passées* et *la juste appréciation des hommes* qui ont concouru à l'œuvre des siècles. Pour acquérir cette double connaissance, il faut partir de *principes justes* et s'enquérir exactement des *actes*. De manière qu'un esprit droit et prudent, muni de ces informations, puisse en tirer des *conclusions* légitimes et en garantir la *certitude*. C'est en ce sens que Cicéron a pu appeler l'histoire, le témoin des temps et la maîtresse de la vie : *Testis temporum, magistra vitæ*. Pour entrer dans l'étude de l'histoire, il faut donc, premièrement, s'enquérir de ses principes et, secondement, établir l'inventaire des faits. Les principes nous sont fournis par la *philosophie naturelle* et par la *religion révélée* ; l'inventaire des faits est soumis à une *procédure logique* et aux exigences d'un *rigoureux travail*. Dans ces conditions et dans ces limites, l'historien arrive à une *certitude morale*, qui exclut la crainte prudente du contraire, sans pourtant bannir toute possibilité d'erreur. Cette certitude, en effet, peut avoir des degrés divers, depuis celui qui repousse à peine un doute *prudent*, jusqu'à celui qui, dans un esprit sain, ni sceptique, ni aveugle, ne

laisse pas place à un doute *imprudent*. Souvent, sauf en mathématiques, la certitude proprement dite pour la solution d'une question particulière ne peut pas s'obtenir ; alors il faut se tenir dans les limites de la probabilité. Souvent aussi la certitude morale peut sortir de l'ensemble des arguments, même quand, pris à part, ces arguments n'offrent pas une raison nécessaire de conclure.

Pour acquérir la *science* de l'histoire, il ne suffit pas de prendre les faits dans leur isolement ; il faut encore en effectuer la *synthèse* ; il faut, de plus, en rechercher les *causes* et les *effets* ; il faut enfin les considérer dans leurs *rapports* avec les principes du droit et les données de la science pratique ; il faut même voir si des raisons pour ou contre ne peuvent pas leur être assurées, par des vérités d'un autre ordre.

L'histoire, dans l'ensemble du plan divin, prête matière à l'histoire philosophique ou à la *philosophie de l'histoire* ; nous la trouvons incarnée dans l'histoire de l'Eglise.

Pour parvenir à la science de l'histoire, il faut *l'art de la critique*, qui n'est que l'emploi sage de la raison dans la recherche de la vérité. La critique historique peut se définir : L'art de reconnaître exactement la vérité, d'après les monuments qui ont gardé le souvenir des choses anciennes. La critique embrasse un certain nombre de règles pour former les jugements. Quoique ces règles se tirent logiquement de la raison naturelle, l'expérience cependant nous fait savoir qu'un grand nombre, cédant à des affections préconçues, plutôt qu'à l'amour de la vérité, ont continué d'exagérer les arguments favorables à leur opinion, et de se dissimuler, voir de supprimer les arguments qui les combattent. Ceux mêmes qui veulent marcher d'un pas prudent et équitable, doivent se mettre en garde contre ce péril. Mais, pour progresser dans la science de l'histoire, il est indispensable de se tenir strictement aux règles de la critique.

La science historique, pour parvenir à la certitude, suit deux voies différentes : la voie de l'*autorité* et la voie des *faits* : de l'autorité qui, par des témoignages et des indices, nous fait connaître directement, immédiatement les faits d'histoire ; des faits dont la nature fournit des raisons pour croire à leur vérité ou pour ne point l'admettre. A la nature des faits se joint, dans

l'occasion, l'*induction* ou les *conjectures* qui se tirent des faits connus et admis, quand l'autorité ne peut pas suffisamment nous les faire connaître.

Les sources historiques sont les monuments par lesquels l'autorité des anciens nous fait connaître les faits passés, ou nous donne, de ces faits, quelques vestiges. Or, il y a trois sortes de sources historiques : la première se compose de *monuments écrits* ; la seconde, de la *tradition* qui peut être de trois espèces, orale, populaire ou vulgaire ; la troisième, ce sont les *monuments proprement dits*, édifices, inscriptions, monnaies, en usage chez les anciens, monuments qui peuvent être *mixtes*, s'ils portent des incriptions et par leur matière ou leur forme peuvent nous fournir des indications. Les principaux monuments mixtes sont les manuscrits, conservés dans les dépôts d'archives.

L'histoire, ainsi traitée scientifiquement, est, à tous les points de vue, d'une haute importance.

Au point de vue *personnel*, l'homme, fixé à un point du temps et de l'espace, s'il n'avait pas l'histoire, passerait sa vie dans le plus étroit horizon. Par la connaissance de l'histoire, il devient le contemporain de tous les âges. Ce spectacle de l'histoire universelle met, dans son âme, un écho et un reflet de la vie de tous les siècles. Son âme se teint de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel ; mais outre les profits d'imagination, les souvenirs du passé fournissent une base aux convictions ; à la conscience, une règle ; à l'activité morale, des devoirs. L'histoire est, pour tout homme, une excellente école ; c'est l'expérience du genre humain qui devient notre règle de conduite.

Au point de vue *social*, l'histoire, suivant la loi du nombre, ne peut que grandir en importance. Le genre humain, encore moins que l'homme, ne peut pas vivre sans la mémoire. S'il y avait, dans la chaîne des âges, solution de continuité, l'humanité serait réduite à un perpétuel recommencement, elle ne renaîtrait que pour retomber dans le néant. Les lettres, les arts, les sciences, la politique, la législation, la société, la religion même n'existeraient qu'à l'état fugitif et comme fragments dispersés. Mais, si les générations se suivent avec une rapidité vertigineuse, grâce à l'histoire, il n'y a pas rupture dans la vie collective de l'humanité.

L'histoire rend la vie sociale féconde et assure la vie des peuples sous le gouvernement de Dieu.

Si nous examinons l'ensemble de problèmes complexes et d'éventualités périlleuses qui constituent, à chaque instant, ce qu'on appelle la *situation*, l'histoire n'a pas un moindre prix. Le monde ne date pas d'hier, nous ne sommes pas des sauvages venus des bords de l'Orénoque. L'Europe ne voit, sur son sol, que des peuples déjà vieux. Or, le présent a ses racines dans le passé ; un siècle est ce que l'ont fait les siècles précédents ; une génération hérite du bien et du mal transmis par les générations antérieures ; les institutions qui se développent ou qui meurent ont, dans les faits qui précèdent, leur cause de prospérité ou de ruine. L'histoire est une toile ininterrompue, une solidarité étroite relie tous les âges. C'est donc en remontant le cours du passé, en s'embarquant sur le vaisseau de la tradition, que nous apprenons à connaître les périls de la mer et à déjouer la fureur des ouragans.

Le grand orateur de Rome, Cicéron, écrivait : « L'histoire est la lumière des temps, la contemporaine de tout le genre humain, la dépositaire des événements, le témoin de la vérité, l'âme des souvenirs, la grande conseillère et l'oracle de la vie humaine, la messagère et l'interprète des siècles passés. C'est en la méditant qu'on puise à la source des sages desseins et de la prudence, qu'on découvre la règle de la bonne conduite et des bonnes mœurs.

« Sans elle, ajoute Cicéron, nous demeurons circonscrit par les bornes étroites du temps et du lieu où nous sommes et nous vivons dans une honteuse ignorance de tout ce qui nous a précédés et de tout ce qui nous environne. Et qu'est-ce là autre chose qu'une puérilité éternelle, qui fait de nous des enfants et des étrangers pour tout le reste de l'univers » (1).

Dans son traité sur la *brièveté de la vie*, Sénèque nous fait lire : « C'est l'étude de l'histoire qui nous ouvre tous les pays et tous les siècles ; qui nous fait entrer en commerce avec tout ce qu'il y eut jamais d'hommes illustres ; qui met sous nos yeux

(1) Cicéron, *De oratore*, lib. XVIII.

toutes leurs grandes actions, toutes leurs mémorables entreprises ».

Dans sa *Lettre à l'Académie,* où il discute longuement de l'histoire, Fénelon explique la pensée de Sénèque : « L'histoire est très importante, dit-il : c'est elle qui nous montre les grands exemples et fait servir même les vices des méchants à l'instruction des bons ; qui débrouille les origines et qui explique par quels chemins les peuples ont passé d'une forme de gouvernement à une autre. »

Bossuet porte notre pensée plus haut, lorsqu'il dit qu'il serait *honteux* à un honnête homme d'ignorer le genre humain. « La religion et la politique, ajoute-t-il, sont les deux points sur lesquels roulent les choses humaines : en découvrir tout l'ordre et toute la suite, c'est comprendre dans sa pensée tout ce qu'il y a de grand parmi les hommes et tenir, pour ainsi dire, le fil de toutes les affaires de l'univers. Or, c'est là le grand enseignement de l'histoire : par là elle vous tournera à profit. Il ne se produira aucun fait dont vous n'aperceviez les conséquences. Vous admirerez la suite des conseils de Dieu dans les affaires de la religion ; vous verrez aussi l'enchaînement des choses humaines et par là vous reconnaîtrez avec combien de réflexion et de prévoyance elles ont été gouvernées. »

Le chancelier d'Aguesseau appuie sur cette dernière pensée de Bossuet : « L'étude des événements humains nous ramène à la première cause morale de tout ce qui arrive parmi les hommes ; en sorte que ceux qui ne trouvent pas Dieu dans l'histoire, et qui ne lisent pas sa grandeur, sa puissance, sa justice, dans les caractères éclatants qu'elle en trace à des yeux éclairés, sont aussi inexcusables que ceux dont parle saint Paul, qui,à la vue de l'univers, de l'ordre, du concert et de la proportion de toutes ses parties, s'arrêtaient à la créature, sans remonter au Créateur.

« C'est ainsi que l'étude de l'histoire, fondée sur les principes de la vraie philosophie, c'est-à-dire de la religion, élève l'homme au-dessus des choses de la terre, au-dessus de lui-même, lui inspire le mépris de la fortune, fortifie son courage, le rend capable des plus grandes résolutions et le remplit enfin de cette

magnanimité solide et véritable, qui fait non les héros, mais les héros chrétiens.

L'histoire est l'un des éléments les plus essentiels de l'éducation morale et sociale. Tout en sort et tout y rentre. C'est comme un réservoir d'où coulent mille canaux destinés à arroser et à féconder l'intelligence des jeunes générations ; à préparer, par la connaissance du passé, l'avenir du genre humain. Si donc le réservoir est empoisonné, les canaux ne verseront plus que du poison dans les âmes et des agitations au sein des peuples. La philosophie chrétienne de l'histoire, nous le verrons bientôt, est une eau limpide qui porte partout la santé et la vigueur. C'est la grande école des maîtres catholiques, tels que saint Augustin et Bossuet, qui voient, dans les événements du monde, le développement d'un plan divin, auquel ils se coordonnent, soit pour préparer l'avènement du Messie, soit pour établir et perpétuer le règne de Jésus-Christ sur la terre.

Dans l'ordre historique, la clef de voute de la vraie science, la raison dernière, l'explication finale de tous les phénomènes, c'est Dieu, principe et fin des êtres contingents. Telle est la conclusion qui s'impose par une souveraineté qu'on ne détrônera jamais, celle du bon sens. Quiconque veut s'y soustraire tombe forcément dans les monstrueuses extravagances du fatalisme, du panthéisme, de l'athéisme, négations frivoles et criminelles de toute vérité, de toute vertu et de toute justice. Dieu écarté, on ne voit plus dans l'univers qu'une force aveugle, inhérente à la matière cosmique, la faisant pirouetter d'évolutions en évolutions, depuis la molécule jusqu'à l'atome, depuis l'atome jusqu'à la condensation désirable, depuis cet aggrégat progressif jusqu'à l'éclosion de la vie animale où la nature commence, puis à marcher, enfin à se dire homme.

Tel est l'abîme profond où se débat le rationalisme avec ses systèmes philosophiques et ses théories historiques, dont il a éliminé l'élément surnaturel. La libre-pensée dans l'impuissance où elle s'est mise, par son isolement, d'expliquer l'origine des choses et la marche du genre humain à travers les siècles, est dévorée par le monstre du scepticisme. Quand la raison humaine s'insurge contre Dieu qui est son principe, elle tombe sous la

tyrannie de systèmes insensés et creuse elle-même son propre tombeau.

La théorie du naturalisme et du fatalisme appliquée à l'histoire ne conduit pas seulement à nier comme impossibles, les faits de l'ordre surnaturel ou à les expliquer par des hypothèses extravagantes; elle dégrade l'humanité en la ravalant à la condition d'un simple rouage dans le mécanisme de la substance universelle. Par suite, elle détruit la notion du bien et du mal en niant le libre arbitre et la responsabilité qui en sont la conséquence; elle divinise le succès qui n'est à ses yeux qu'une évolution irrésistible de la nature; elle amnistie tous les crimes qui ont réussi et flétrit toutes les vertus qui ont succombé; elle ne reconnaît d'autre moralité que le triomphe de la force. L'homme n'existe que pour broyer et être broyé, sans mérite ni démérite. En vertu de l'axiome qui se prononce au sommet lumineux de l'éther, il n'est ni plus vertueux, ni plus vicieux que le vent qui souffle, que la girouette qui tourne, que l'alambic qui distille indifféremment du sucre ou du vitriol. Ou plutôt, il n'y a ni vertu ni vice; le mal comme le bien n'est qu'une *force* opérant fatalement des transmissions successives qui composent la trame de l'histoire, comme les révolutions du globe créent l'objet de la géologie.

Tel est le dernier mot de ces théories abjectes et abrutissantes, proclamées de nos jours comme la formule d'une science transcendantale, qui doit détruire toute idée religieuse; affranchir le genre humain des préjugés de la foi, des terreurs de la conscience, en sapant par la base l'ordre morale.

A la vue d'une telle dégradation de l'intelligence, ou, pour mieux dire, d'un tel crétinisme, on se croirait dans un asile d'aliénés.

D'après cet exposé, il est facile de comprendre quelle influence énorme l'histoire, vraie ou fausse, exerce en bien ou en mal, sur toutes les questions religieuses, morales, philosophiques, politiques et quelle part lui est faite dans les doctrines futures des nouvelles générations.

En étudiant l'histoire avec le prisme trompeur des systèmes, en l'écrivant sous l'entraînement des préjugés, des passions,

des intérêts, les historiens ont ourdi, depuis trois siècles, une conspiration permanente contre la vérité. Le devoir strict de l'historien est aujourd'hui, pour rendre l'histoire à la vérité, d'y faire rentrer Dieu, la religion et l'Eglise catholique.

CHAPITRE II

LA RELIGION ET L'EGLISE

Après Dieu, les deux facteurs de l'histoire sont la religion chrétienne et l'Eglise catholique. Nous devons en parler ici, pour concevoir exactement l'histoire et en donner une juste définition.

Quelle que soit l'étymologie du mot religion, qu'il vienne de relier, de relire ou de réélire, il indique toujours un lien, une révélation divine, une loi positive, qui nous astreint au culte de Dieu, objet premier et raison suprême de tous les devoirs. Le cardinal Gousset définit la religion : « Une institution divine, naturelle et positive, qui nous oblige, sous la sanction des peines et des récompenses, d'honorer Dieu par la foi, l'espérance et l'amour, par l'adoration, l'esprit du sacrifice, la reconnaissance, la prière et l'observation de ses lois. »

La religion avait été imposée à l'homme dans l'état originel de grâce, pour régler sa vie et surnaturaliser son existence. Après le péché d'Adam, elle lui devint plus nécessaire pour mieux connaître la vérité, pratiquer la vertu et assurer le bonheur de l'homme. Nous l'avons appris par la révélation. Dieu lui-même nous a fait connaître ses enseignements ; il les a continués par ses prophètes, complétés par son fils, héritier de toutes choses, pour qui il a fait les siècles.

La religion catholique n'est donc point une religion nouvelle; elle est aussi ancienne que le monde; elle embrasse la révélation *primitive*, la révélation *mosaïque* et la révélation *évangélique*

qui répondent aux différents âges du genre humain. « Le Christianisme, dit Bergier, est le dernier trait d'un dessein formé de toute éternité par la Providence, le couronnement d'un édifice commencé à la création ; il s'est avancé avec les siècles ; il n'a paru ce qu'il est qu'au moment où l'ouvrier y a mis la dernière main. » Avant comme après son avènement, dans tous les temps Jésus-Christ a été l'espérance de tous les hommes. « Le culte d'Adam, dit Duvoisin, le culte de Noé, celui d'Abraham, celui de Moïse, celui que nous professons, tous les cultes, si différents pour l'extérieur, ne sont que les divers états et les développements successifs d'une même religion annoncée sous les patriarches, ébauchée sous la loi de Moïse, consommée par Jésus-Christ. La constitution mosaïque était comme le germe de l'économie chrétienne, de cette religion qui devait éclore au temps marqué et couvrir toute la terre de son ombre. » — « L'Eglise catholique, ajoute Bossuet, remplit tous les siècles par une suite qui ne peut lui être contestée. La loi vient au devant de l'Evangile. La succession de Moïse et des patriarches ne fait qu'une même suite avec celle de Jésus-Christ. Etre attendu, venu, reconnu par une postérité qui dure autant que le monde, c'est le caractère du Messie en qui nous croyons. Jésus-Christ est aujourd'hui, il était hier, il est aux siècles des siècles (1). »

Une institution peut se développer et grandir suivant le plan de son auteur, sans cesser d'être substantiellement la même. La religion catholique est ainsi, toujours la même, dès l'origine du monde. Toujours elle a reconnu le même Dieu comme auteur, le même Christ comme médiateur, le même Ciel comme but, les mêmes vérités en figure ou en réalité, suivant la portée de l'esprit humain. Dieu n'a point enseigné aux hommes, en un temps, le contraire de ce qu'il avait enseigné dans un autre. La croyance des patriarches n'a point été changée par les leçons de Moïse ; le symbole des chrétiens, quoique plus étendu, n'est point opposé à celui des Hébreux ; mais les enseignements pri-

(1) Gousset, *Théol. dog.* I ; — Bergier, *Traité de la religion*, Introd. § 3 : — Duvoisin, *Autorité des livres de Moïse*, p. III, 5-II. — Bossuet, *Disc. sur l'histoire universelle*, part. II, 13.

mitifs, donnés aux patriarches, ont été renouvelés et développés sous la loi écrite, expliqués et complétés par Jésus-Christ qui est venu, non point pour détruire la loi, mais pour accomplir la loi et les prophètes.

La vraie religion prouve sa divinité par les miracles et les prophéties ; de plus, elle nous est enseignée par l'Eglise.

L'Eglise est la société des adorateurs du vrai Dieu. La croyance en Dieu est la première condition de son existence. Qui tient Dieu pour une chimère, ne peut considérer le genre humain que comme un troupeau, le monde que comme une indéchiffrable énigme. Mais l'être qui nie Dieu n'est, dans l'ordre moral, qu'une monstrueuse exception. Le genre humain, pris en masse, ne croit point vivre seulement dans le cercle étroit des choses périssables ; il croit à Dieu ; il croit à un commerce surnaturel de l'homme avec Dieu ; il croit devoir vivre dans une société des âmes dont Dieu est l'auteur, le chef, la loi et la fin.

Le socialiste Proudhon, qui ne payait pas de mots, a écrit, sur ce sujet, ces sortes d'oracles : « Croyez-vous en Dieu ? Croyez-vous à la nécessité de la religion ? Croyez-vous, *par conséquent*, à l'existence de l'Eglise, c'est-à-dire d'une société établie sur *l'existence même de Dieu,* inspirée de lui et reposant avant tout du devoir religieux.

« Si oui : vous êtes chrétien, catholique, apostolique, romain ; vous confessez le Christ et toute sa doctrine, vous recevez le sacerdoce qu'il a établi ; vous reconnaissez l'infaillibilité des conciles et du Souverain Pontife ; vous mettez la Chaire de Saint-Pierre au-dessus de toutes les tribunes, de tous les trônes : en un mot, vous êtes orthodoxe ;

« Si non, osez le dire ; car alors ce n'est pas seulement à l'Eglise que vous déclarez la guerre ; c'est à la foi du genre humain.

« Entre ces deux alternatives, il n'y a place que pour l'ignorance et la mauvaise foi.

« Il faut l'avouer : il ne s'est pas encore rencontré une nation jusqu'à ce jour, pour dire : je possède en moi la justice ; je ferai mes mœurs ; je n'ai pas besoin pour cela de l'intervention de l'Etre suprême et je saurai me passer de religion.

« L'argument subsiste donc, et comme, au point de vue religieux, principe de toutes les Eglises, le catholicisme romain est resté de beaucoup ce qu'il y a de plus rationnel et de plus complet, l'Eglise de Rome, malgré tant de formidables défections, reste la seule légitime (1).

L'Eglise est dans l'ordre des institutions divines ce qu'est la religion dans l'ordre des croyances révélées. Comme on distingue trois progrès dans la révélation, on distingue aussi l'Eglise *primitive,* l'Eglise *mosaïque* et l'Eglise *chrétienne,* mais à toutes les phases de son développement, l'Eglise est toujours la dépositaire, l'interprète, l'organe actif de la religion, l'autorité qui la représente, l'inculque et au besoin la défend contre les assauts de l'enfer.

Dans sa notion la plus générale, l'Eglise comprend les fidèles qui militent sur la terre, les justes qui souffrent en purgatoire et les bienheureux qui triomphent au ciel. Sans oublier ni exclure les rapports actuels de l'Eglise *militante* avec l'Eglise *souffrante* et l'Eglise *triomphante,* nous ne nous occupons ici que de l'Eglise militante sur la terre, de l'Eglise catholique, de la société des fidèles qui professent la doctrine de Jésus-Christ, sous l'autorité unique, suprême, infaillible, obligatoire du Pontife Romain, vicaire de Jésus-Christ.

Pour distinguer la véritable Eglise des autres sociétés religieuses, on la définit : « La société des fidèles qui professent la foi du Christ, qui observent les lois de l'Evangile, qui participent aux grâces du sacrifice et des sacrements, et sont soumis aux pasteurs légitimes, principalement au Pape, leur suprême hiérarque. Les livres saints dans leurs textes inspirés, les Pères de l'Eglise dans leurs ouvrages où habite la plénitude de l'esprit apostolique, les scolastiques et les théologiens dans leurs lumineux traités, donnent de l'Eglise d'autres définitions ; les unes symboliques ou allégoriques, les autres descriptives ou savantes, mais toutes se ramenant au principe d'une société surnaturelle, divinement instituée par la déification de l'homme. A prendre l'Eglise dans son acception la plus haute, on pourrait donc la

(1) *De la justice dans la révolution et dans l'Eglise,* t. I, p. 28.

définir : *Le royaume de Dieu sur la terre* ; ou encore : *La société de Dieu avec les hommes pour ramener les hommes à Dieu.*

On entre davantage dans l'économie de cette institution, en étudiant ses rapports intimes avec Jésus-Christ. A ce point de vue, suivant la belle et juste doctrine de Mœhler, l'Eglise est d'abord, par les figures, les symboles et les prophéties, la préparation à l'avènement du Sauveur ; elle est ensuite la continuation de Jésus-Christ circonscis et crucifié, la crèche et la croix en permanence. Jésus-Christ, présent sur la terre, était l'Eglise : comme Jésus-Christ est, par excellence, l'être surnaturel ; ainsi l'Eglise est, par excellence, la société surnaturelle. Par la portée de ses dogmes, l'autorité de ses lois, l'action vivifiante de ses sacrements et de son sacrifice, par les mérites respectifs des divers degrés de sa hiérarchie, ce que l'Eglise poursuit premièrement, c'est la sanctification des âmes par la grâce et, par ce moyen, le salut des hommes pour la gloire de Dieu.

Sous le rapport du salut éternel et de la sanctification dans le temps, l'Eglise est un tout, comme une personne morale, composée d'un corps et d'une âme. Le corps est la société extérieure des fidèles du Christ ; l'âme est l'union de toutes les âmes par la foi, l'espérance et la charité, la communion des saints. On peut appartenir au corps sans appartenir à l'âme ; on peut appartenir à l'âme sans appartenir au corps. Le juste qui professe la foi catholique, appartient au corps et à l'âme de l'Eglise ; le fidèle, qui professe la même foi, s'il tombe en péché mortel, n'appartient plus qu'au corps de l'Eglise ; le catéchumène, s'il entre dans la charité parfaite, appartient à l'âme de l'Eglise, bien qu'il n'appartienne pas à son corps. Les enfants des hérétiques, des schismatiques, validement baptisés, appartiennent à l'âme de l'Eglise, tant qu'ils conservent l'innocence baptismale. Il en est de même des adultes, s'ils persévèrent de bonne foi, s'ils ignorent l'obligation de connaître la vérité. S'ils tombent dans le péché et s'excitent à la contrition parfaite, ils appartiennent toujours à l'âme de l'Eglise ; et s'ils meurent avec la grâce de la justification, ils seront sauvés, non pas hors de l'Eglise, mais dans l'Eglise, à laquelle ils appartiennent quant à l'âme et même, jusqu'à un certain point, quant au corps, par le désir

implicite de renoncer à l'erreur, s'ils connaissaient la vérité.

L'Eglise n'a pas seulement pour but de conduire l'homme à sa fin surnaturelle ; elle a encore pour objet d'ordonner, au moins indirectement, à la même fin, la famille et la société civile. Si Dieu, par des actes différents et des opérations distinctes, avait constitué séparément, d'une part, l'Eglise, de l'autre, les sociétés domestiques et civiles, il aurait pu offrir, à ces dernières sociétés, une indépendance propre et une législation spéciale. Mais plaçant tout de suite l'homme dans l'esprit surnaturel, instituant l'Eglise pour l'aider à l'accomplissement de ses doctrines, il a mis dans l'Eglise, l'homme, non seulement comme *individu* isolé, mais encore comme être *social* ; il a placé, dans l'Eglise naissante, la première famille, germe des sociétés futures. La famille, la société civile et politique, l'Etat enfin n'ont donc pas uniquement pour obligation de pourvoir au bien naturel de l'homme ; ils doivent encore subordonner ce bien au bien surnaturel de la grâce. La fin des choses commande le rapport de tout ce qui doit y conduire. C'est par les principes de religion, c'est sous la direction effective de l'Eglise, que les sociétés diverses poursuivent ce double but en réalité, l'harmonie du genre humain dans l'unité d'un même plan.

L'Eglise embrasse tous les hommes, toutes les institutions, tous les temps. Suivant une expression de saint Epiphane, elle est le commencement, le milieu et la fin de toutes choses : le commencement, puisqu'elle préexiste à tout et que tout doit s'organiser dans son sein ; le milieu, parce qu'elle complète et règle toutes choses, et que, sans son concours, il y a partout des forces insuffisantes et des maux sans remèdes ; la fin, parce qu'elle doit ramener tout à elle, pour ramener tout à Dieu.

La terre, en effet, n'est qu'une faible partie du monde ; et l'Eglise militante n'est qu'une portion de l'Eglise. La terre, avec ses habitants, doit entrer dans l'unité complète de l'Eglise de Dieu. Cette unité n'existe qu'autant que chaque partie est ordonnée à l'ensemble ; l'individu ordonné à la famille ; la famille harmonisée avec la société particulière ; les sociétés particulières rapportées à la grande société du genre humain ; et le genre humain, par l'Eglise, ramené à la société des saints et des anges.

L'Eglise, par ses principes constitutionnels, garde, avec la société des âmes, d'harmonieux rapports; par son but et ses moyens d'action, elle veut ramener tout à Dieu ; par ses institutions et ses lois, n'était la résistance des passions, elle rangerait tout sous la loi divine ; et par sa puissance de sanctification elle fait toujours entrer un grand nombre d'âmes dans le concert des esprits célestes.

Pour offrir, à tous les hommes, un facile accès, l'Eglise se reconnaît à certaines marques ; à l'autorité de son enseignement, à l'unité et à la perpétuité de son institution, à l'unité et à la sainteté de ses membres, à la catholicité et à l'apostolicité de sa durée. Je crois à l'Eglise ; l'Eglise m'enseigne avec l'autorité de Jésus-Christ ; elle a donc le droit de prononcer en dernier ressort et sans appel, sur les controverses en matière de religion. Mais je ne puis croire ce qu'enseigne l'Eglise, qu'autant que je la connais, elle et son enseignement ; qu'autant qu'elle est perpétuellement visible : la visibilité et la perpétuité sont donc, comme l'autorité, des propriétés de l'Eglise. De plus, l'Eglise est une, sainte, catholique, apostolique ; *une*, dans sa doctrine et dans son ministère ; *sainte*, dans son dogme, sa morale, sa discipline, sa liturgie et dans une partie de ses membres ; *catholique*, universelle, répandue à tous les points du temps et de l'espace, notablement plus nombreuse que toute autre société chrétienne ; *apostolique*, par sa doctrine, par son ministère, par la succession ininterrompue des évêques.

Ces différentes notes caractéristiques de la véritable Eglise se réalisent absolument et exclusivement dans la sainte Eglise romaine, qui est ainsi la véritable Eglise de Jésus-Christ.

Pour remplir son divin mandat, l'Eglise a reçu, de son fondateur, différentes prérogatives : le droit d'enseigner et de se gouverner elle-même ; le droit de prononcer en dernier ressort sur les questions qui intéressent la foi, les mœurs et la discipline générale de l'Eglise ; le droit de régler par des lois ce qui concerne l'institution de ses ministres, l'administration des sacrements, la célébration du culte divin, et généralement tout ce qu'elle juge utile au bien des âmes. Avec la mission d'enseigner, l'Eglise a donc reçu tous les pouvoirs nécessaires à son gouver-

nement ; et soit qu'elle enseigne, soit qu'elle ordonne, parce qu'elle ordonne et enseigne au nom de Dieu, au lieu et place de Jésus-Christ, tout doit être soumis aux clefs de Pierre, tout, rois et peuples, pasteurs et troupeaux, et surtout les pasteurs, brebis à l'égard de Pierre. L'autorité de l'Eglise, dans l'enseignement, est infaillible ; sa puissance de gouvernement est souveraine ; et parce que cette puissance de gouvernement, cette autorité d'enseignement sont strictement inhérentes à sa constitution native, l'Eglise est, dans l'exercice de cette double prérogative, absolument indépendante de toute autorité temporelle.

« Le Pape et l'Eglise, c'est tout un », a dit saint François de Sales. Le Souverain Pontife, chef suprême de l'Eglise, est le centre de l'unité catholique, le docteur personnellement infaillible quand il définit *ex cathedra* en matière de foi et de mœurs, le pasteur chargé de paître les agneaux et les brebis et les petits et les mères, le père du troupeau de Jésus-Christ dont il est seul le souverain représentant sur la terre. Tous les titres du Pape sont renfermés dans la primauté de saint Pierre et de ses successeurs sur le siège de Rome ; primauté qui n'est pas seulement du droit ecclésiastique, mais de droit divin ; qui n'est pas seulement une primauté d'honneur, mais de juridiction ; mais une suprématie unique, une principauté monarchique, qui donne au Pape le droit de statuer sur tous les intérêts de l'Eglise, en subordonnant même les évêques à son autorité suprême. L'Evangile nous fait voir que saint Pierre a reçu solennellement, de Jésus-Christ, cette primauté de juridiction ; et que l'évêque de Rome, en sa qualité de successeur de saint Pierre, est l'héritier authentique de sa principauté et de toutes les prérogatives de la Chaire du Prince des Apôtres.

Ainsi la Religion et l'Eglise sont le tout de l'homme ; le tout de la famille et de la société ; l'organisation divine du genre humain. L'histoire, qui le constate et le proclame, est l'histoire de l'Eglise ; c'est, dans sa plus haute acception, l'histoire de l'humanité.

CHAPITRE III

DÉFINITION DE L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE

La connaissance de la religion et de l'Eglise nous amène à la définition de l'histoire ecclésiastique ; c'est par son rapport avec ces deux puissances divines que l'histoire de l'Eglise apparaît dans toute sa grandeur, avec tous ses caractères de surnaturelle autorité.

Manifestement, l'histoire du monde doit être le tableau, *fidèle et utile*, de la marche du genre humain à travers les siècles. *Historia narrat facta fideliter atque utiliter*, dit saint Augustin.

Cette marche du genre humain ne consiste pas seulement dans les mouvements complexes des idées, de la politique, de la jurisprudence, des lettres, des sciences, des arts et de l'industrie des nations. Tous ces mouvements légitimes en eux-mêmes, sont synthétisés, dominés, entraînés par un mouvement plus général, par un grand mouvement collectif vers la fin, vers le but de l'humanité.

Nous ne contestons l'importance d'aucune histoire ; mais cette importance dépend elle-même principalement de sa relation avec l'histoire fondamentale de l'humanité, avec l'histoire de son origine, de sa nature, de ses destinées et de la marche d'ensemble du monde moral, vers la fin dernière. C'est là véritablement l'unique tableau de la vie du genre humain, l'unique histoire vraiment générale, la seule qui montre le lien des peuples et des temps. Mais comment cette histoire peut-elle s'appeler générale

ou universelle? En elle-même elle ne l'est pas plus que le rapprochement d'une quantité de cartes ne forme une mappemonde. Mais le grand lien qui fait apercevoir l'ensemble du monde moral, est nécessairement triple dans son unité, puisqu'il unit les peuples entre eux, à la condition de les rattacher à leur principe et à leur fin. Or, ce qui relie le monde à sa fin et à son principe, s'appelle *religion* et voilà pourquoi l'histoire religieuse est nécessairement l'âme et l'unité vivante de l'histoire du monde.

L'histoire religieuse est l'unité vivante, l'âme de l'histoire universelle, parce que elle seule décrit le mouvement qui emporte avec lui tous les autres, et qui influe si radicalement sur eux, que c'est le degré même du libre consentement des sociétés ou de leur résistance également libre à ce mouvement principal et divin, qui caractérise, dans les lignes essentielles et les points fondamentaux, les civilisations diverses dont le monde a été le théâtre.

L'histoire doit donc procéder de la connaissance de la religion ; mais comment doit-elle se rapporter à l'Eglise ou en procéder?

Puisque l'Eglise est la société de Dieu avec l'homme, société dont Dieu est le fondateur, le chef et le terme, il est évident que l'histoire de l'Eglise est *l'histoire de la famille humaine* sous le gouvernement de Dieu. C'est l'histoire universelle dans son idée la plus sublime et sa plus haute expression.

Dans l'étude et l'enseignement de l'histoire, tout doit donc être ramené à l'histoire de l'Eglise, comme haut programme, comme plan et comme dernière raison. Individus et sociétés, familles et Etats, n'ont, en effet, une mission divine, un *but providentiel* et, par conséquent, une existence historique, que par les rapports qu'ils soutiennent avec la société spirituelle. En dehors du gouvernement de la Providence qui les inspire, les dirige et les amène à concourir à ses vues ; les hommes et les événements ne sont plus rien, que complication inintelligible, objet frivole d'une curiosité sans raison, parce qu'elle est sans but.

L'histoire de l'Eglise est donc l'histoire du genre humain constitué et conservé par Dieu dans la société catholique. A ce point de vue, on doit dire que, si la *matière de l'histoire* est le

fait des agitations humaines, la *forme* de l'histoire, c'est la toute-puissance de Dieu qui la donne. Dieu est, à la fois, centre et circonférence, comme disait Pascal ; centre, il attire tout à lui ; circonférence, il ramène tout à sa gloire. On doit donc étudier l'histoire, en dernière analyse, à son point de vue divin. On doit rechercher l'action divine s'exerçant sur les éléments humains, constater ses résultats, provisoires ou définitifs, sans se laisser aller à la dérive, pour suivre les caprices de l'initiative des hommes. La tâche de l'historien n'est pas d'imaginer, mais de croire pour comprendre, de méditer pour découvrir la sève divine qui vivifie toute chose et la puissance divine qui l'ordonne. Le royaume des cieux est semblable à un levain, qu'une femme, l'Eglise, mêle à trois mesures de farine pour qu'il les compénètre et les transforme ; quand la pâte est à point, la chaleur du four en fait un pain de vie. Tous les mouvements de l'histoire doivent aboutir à ce résultat ; toute la science est de le constater. Alors au mérite frivole d'inventer des systèmes, vous préférez le mérite, autrement sérieux, de vous constituer l'interprète de l'œuvre divine. Si la lumière d'en haut vous éclaire, si votre sagacité et votre zèle ont répondu sincèrement à ses illuminations, si vous avez quelque génie, votre œuvre empruntera à l'œuvre de Dieu quelque chose de sa grandeur. Votre œuvre aura été, selon vos efforts, une analyse rigoureuse, ou une synthèse intelligente ; elle sera surtout, sous la main de Dieu, une résurrection, une leçon et un exemple.

Enfin, pour arriver à une définition plus expresse, nous dirons que l'histoire de l'Eglise est *l'exposé* des *événements sociaux* qu'accomplissent la *liberté humaine* et *la providence*, relativement aux *destinées surnaturelles* de l'humanité.

Nous disons *exposé :* l'histoire, en effet, doit reproduire la physionomie des temps, des lieux, des personnages et des événements, comme une glace reflète, dans son cristal sans tache, les proportions et les couleurs d'un objet ; elle doit faire revivre ce qui était mort ; elle doit rendre, en quelque sorte, palpable, la vie propre de l'Eglise et les progrès des peuples qui évoluent sous son égide. — Nous disons exposé des *événements* : Evénement dit plus que fait ; beaucoup de faits se résument dans

un seul événement ; l'événement assigne, à chaque fait, sa part d'importance ! il marque et caractérise mieux ce qui porte un caractère historique ; d'autant que, dans la vie privée et même dans la vie publique, par exemple dans l'administration ou la police, il est beaucoup de faits qui n'appartiennent presque à aucun titre, à l'histoire. — A ce mot événement, nous ajoutons le qualificatif *social*, pour faire comprendre qu'il ne s'agit, en histoire, que des événements qui intéressent, dans son ensemble, le mouvement propre des sociétés. Les faits, qui ne regardent que les individus, ne doivent figurer en histoire qu'à raison de leur portée particulière et de leur contrecoup dans l'ensemble : un petit fait peut être un grand événement.

Nous disons : Exposé des événements qu'accomplissent la *liberté humaine* et la *providence divine*. C'est une vérité vulgaire. L'homme s'agite et Dieu le mène, Dieu gouverne les sociétés par sa providence et l'homme entre, avec l'exercice intégral de sa liberté, dans le gouvernement de Dieu. Dieu et l'homme, la providence et la liberté : voilà les deux causes de tout événement, les deux grands facteurs de l'histoire. Dieu, créateur et seigneur souverain, laisse les individus et les peuples dans la puissance de leur propre conseil ; et pourtant il n'aliène rien de sa souveraineté absolue ; il dispose cè que l'homme propose par son initiative spontanée ; il gouverne sans violenter ; et, suivant l'expression heureuse du comte de Maistre, nous sommes *librement esclaves* sous la main de la toute-puissance divine.

Pour être complètement exact, il faut ajouter que si, Dieu, *comme créateur*, sauveur, par sa providence, ramène a l'unité d'un même plan, sous les écarts de l'activité humaine, il est, comme *auteur de la grâce*, le producteur de tout bien, puisque le bien ne s'opère que dans la mesure où notre liberté correspond à la grâce. Dieu est le vainqueur de tout mal et l'auteur de tout bien.

Nous avons dit encore que l'exposé des événements sociaux est relatif aux *destinées surnaturelles* de l'humanité. On entend ici par humanité, non pas la monstrueuse chimère des panthéistes ; mais tous les individus, toutes les familles, toutes les nations, subsistant dans l'Eglise, sous le gouvernement direct de Dieu. Dans l'Eglise, pas plus que devant Dieu, il n'y a acception de

personnes ni distinction de Grecs ou de Barbares. — Quant aux destinées *surnaturelles* de l'humanité, voici comment il faut les comprendre. L'homme possède, dans sa personnalité, deux éléments distincts : la nature et la grâce : la nature, c'est-à-dire le corps et l'âme unis dans l'unité d'une personne, doués des puissances et facultés essentielles à l'être humain ; la grâce, c'est-à-dire le don de Dieu à la nature créée ; la superposition ineffable de l'infini, qui se surajoute à l'être fini pour l'élever à un ordre supérieur, le perfectionner, le déifier, sans que la nature de l'être fini soit supprimée, ni que la divinité se divise ou s'amoindrisse en se communiquant. L'homme, unissant dans sa personnalité ces deux éléments distincts, a nécessairement deux fins diverses, quoique intimement unies et nécessairement subordonnées : une fin *naturelle*, en tant qu'il est créature ; une fin *surnaturelle*, en tant qu'il est une créature *divinisée* par la grâce et qu'il participe à la nature divine.

Les éléments de la nature et de la grâce, unis dans la personne humaine, fournissent, sans doute, des moyens assortis à chacune des fins de l'homme. Cependant, suivant le plan de Dieu, et surtout après la chute originelle, l'homme réduit aux éléments du bien qui coexistent dans sa personne, ne saurait encore absolument se suffire ; il doit, pour l'évolution de sa destinée, appartenir à trois sociétés extérieures, la famille, l'Etat et l'Eglise. La famille, par l'exercice des droits qu'elle confère et l'accomplissement des devoirs qu'elle impose, donne à l'homme, l'être et l'éducation. L'Etat, par la protection du pouvoir, l'action des lois et le jeu des institutions, l'aide à acquérir et à conserver les autres biens auxquels aspire sa nature. L'Eglise, par son enseignement, ses lois, sa prière, son sacrifice, ses sacrements, sa hiérarchie, transforme tous ces biens, les surnaturalise par la grâce, et assure ainsi à l'homme des connaissances plus étendues, des vertus plus hautes, des biens plus excellents. L'histoire ecclésiastique retraçant les événements survenus, sous le gouvernement de Dieu et l'action de la grâce dans la vie connexe des individus, des familles, des Etats et de l'Eglise, expose ainsi les faits dans leurs rapports avec les destinées surnaturelles de l'humanité.

Le rationalisme des derniers temps ne comprend guère ces grandeurs de l'histoire ecclésiastique ; mais ses aveuglements et son orgueil ne peuvent prévaloir contre la réalité des choses. « L'homme, dit dom Guéranger, a été divinement appelé à l'état surnaturel ; cet état est la fin de l'homme ; les annales de l'humanité doivent en offrir la trace, le reflet, la magnificence. Dieu pouvait laisser l'homme dans l'état naturel ; il a plu à sa bonté de l'élever à un ordre supérieur, en se communiquant à lui, en l'appelant, pour dernier terme à la vision et à la possession de sa divine essence ; la physiologie et la psychologie naturelle sont donc impuissantes à expliquer l'homme dans la plénitude de sa divine destinée. Pour le faire complètement et exactement, il faut recourir à l'élément révélé ; et toute la philosophie qui, en dehors de la foi, prétend déterminer par la raison seule la fin de l'homme, est, par là même, atteinte et convaincue d'éthérodoxie. Dieu seul pouvait apprendre, par la révélation, tout ce qu'il est, en réalité, dans le plan divin ; là seulement est la véritable clef du système de l'histoire. Sans doute, la raison peut, dans ses spéculations, analyser les phénomènes de l'esprit, de l'âme et du corps ; mais, par elle-même, elle ne peut saisir le phénomène de la grâce, divinement inspirée, qui transforme l'esprit, l'âme et le corps, pour les unir à Dieu d'une manière ineffable ; elle est hors d'état d'expliquer pleinement l'homme tel qu'il est, soit lorsque la grâce sanctifiante habitant en lui fait de lui un être divin ; soit lorsque cet élément surnaturel ayant été exclu par le péché ou n'ayant pas pénétré encore, l'homme se trouve être descendu au-dessous de lui-même. »

Il n'y a donc pas, il ne peut donc pas y avoir de véritable connaissance de l'histoire, en dehors du point de vue de la révélation et de l'Eglise. Par là se découvre à nos regards l'étonnante misère d'un grand nombre d'œuvres historiques. Dans les livres, tels que la science contemporaine sait les faire, il se trouve souvent l'érudition patiente, la verve créatrice et une grande affectation d'impartialité. Malheureusement, le naturalisme y coule à pleins bords ; et telle est l'infirmité intellectuelle du siècle des lumières, qu'il ne laisse manquer à ses œuvres que deux choses : Dieu et son Eglise.

CHAPITRE IV

LES SOURCES DE L'HISTOIRE

Cette histoire, dont la définition est si noble, la conception si haute, la fonction si grande, comment la constituer? Le cours du temps est comme un fleuve dont le sable du désert boit le flot à mesure qu'il s'écoule. Le passé n'apparaît que comme une vaste lande, obscure et stérile, couverte d'ossements blanchis. Comment ces os arides peuvent-ils reprendre vie à l'appel de l'homme et se mouvoir encore, sous nos yeux, pour rendre gloire à Dieu?

Cette évocation s'effectue par le recours aux sources de l'histoire, avec les dispositions d'esprit, la résolution du travail et le secours des connaissances nécessaires à l'intelligence du passé.

On entend par sources historiques, les ouvrages qu'il faut consulter pour entrer dans le détail des faits anciens et parvenir à la connaissance des événements historiques. Ces ouvrages, strictement nécessaires à l'étude de l'histoire, sont les Livres Saints, les Historiens profanes de l'antiquité, les Actes de l'Eglise, les écrits des Pères, les œuvres des historiens modernes et contemporains.

Nous devons parler de ces diverses sources historiques, avec précision et dans de justes limites, pour esquisser un plan de bibliothèque, plutôt que pour en dresser le catalogue.

La Sainte Ecriture.

La parole de Dieu, écrite par l'ordre de Dieu, sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, se nomme l'Ecriture Sainte, les Livres sacrés, la Bible, l'ancien et le nouveau Testament.

L'Ecriture Sainte est divisée en livres, chaque livre en chapitres, chaque chapitre en versets. Les livres se divisent en livres *canoniques* et en livres *apocryphes*. Les livres apocryphes sont des livres d'une valeur douteuse, longtemps inconnus dans l'Eglise, qui n'ont jamais été inscrits dans le catalogue des livres. Les livres *canoniques* sont ceux qui font partie intégrante des saintes Ecritures. Les livres authentiques se partagent en *proto* et *deutéro-canoniques*. Les *proto-canoniques* de l'ancien Testament sont ceux que la Synagogue a admis dans son canon ; les *deutéro-canoniques* sont ceux qu'y a ajoutés l'Eglise. Les *proto-canoniques* du nouveau Testament sont ceux qui ont toujours été regardés comme divins ; et *deutéro-canoniques* ceux qui, tenus quelque temps pour douteux par quelques églises, ont été ensuite reconnus par toutes, comme faisant partie intégrante du nouveau Testament.

Avant Jésus-Christ, l'église judaïque, seule dépositaire des livres sacrés, pouvait seule en fixer le canon. Or, les Juifs divisaient les vingt-deux livres de l'ancien Testament en trois classes : la Loi, les Prophètes et les Ecrits. La Loi comprend les cinq livres du Pentateuque ; les Prophètes comprennent Josué, les Juges, Ruth, deux livres de Samuel, deux livres des Rois, deux livres des Paralipomènes, Esdras, Néhémias, Esther, les quatre grands et les douze petits prophètes ; les Ecrits se composent de Job, des Psaumes, des Proverbes de Salomon, de l'Ecclésiaste et du Cantique des Cantiques. Le canon catholique, dressé par le Concile de Trente, est beaucoup plus riche que le canon juif ; pour le connaître, il suffit de parcourir la table d'une Bible.

Outre ces livres, il est fait mention, dans les Ecritures, de plusieurs livres perdus.

Les livres apocryphes sont remplis d'histoires merveilleuses ; ils ne sont cependant pas, dit Fabricius, « sans utilité pour ceux qui se livrent à l'étude de l'antiquité ». Ces livres, surtout les faux Evangiles, « contiennent les mœurs, les usages et les traditions juives, des renseignements qu'il aura plaisir et avantage à recueillir » (1).

(1) MESANGES, *Etudes historiques fondées sur la religion.*

Les apocryphes qui ne se rattachent pas directement aux saintes Ecritures ont été recherchés par Fabricius, dans Calmet, Thilo et Tischendorf. Le Hir, de Saint-Sulpice, en avait fait une étude approfondie pour réfuter les protestants qui voudraient y trouver la source de nos institutions et de nos dogmes. Prétention qui n'irait à rien moins qu'à faire de nos croyances une invention humaine, sans lumière, sans autorité et sans valeur.

L'Ancien Testament fut écrit en hébreu ; les livres de Tobie, de Judith, une partie des livres d'Esdras et de Daniel, furent rédigés en langue chaldaïque ; le livre de la Sagesse, le second livre des Macchabées, en grec. Aucun livre n'avait été primitivement écrit en syriaque. On possède deux textes samaritains du Pentateuque.

Outre le texte original des saintes Ecritures, il existe des traductions, des paraphrases, des scolies et des commentaires. Les traductions font passer la Bible d'une langue dans une autre, en reproduisent le sens exact, autant que le permet la différence des langues ; les missionnaires en ont fait dans toutes les langues du monde. La paraphrase rend le texte primitif en d'autres termes, d'une manière plus étendue, avec les avantages nécessaires pour éclaircir le texte. La scolie ou glose est une courte note pour expliquer les passages difficiles, soit en rapportant les variantes du texte, soit en donnant le sens des mots, soit en résolvant la difficulté qu'ils présentent, soit en indiquant le sens qu'on peut y donner. Le commentaire, plus développé que la scolie, a pour objet d'offrir tous les renseignements que peut souhaiter un lecteur instruit.

Les premières traductions de la Bible en grec furent faites par les Septante, par le juif Aquila, par l'ébionite Symmaque, par Théodotion, par Lucien et Hesychius. Origène les réunit en grande partie dans ses collections.

Les plus anciennes traductions latines sont la Vulgate italique et la Vulgate de saint Jérôme. D'autres ont été faites depuis par Santès Pagnin, Arias Montanus, Malvenda, Cajetan, Clarius, l'oratorien Houbigant, le père Vettnauer et Dathe, professeur d'hébreu à Leipsick.

Les principales traductions françaises sont dues au janséniste

Lemaistre de Sacy, à Louis Carrière, à Rondet, à dom Calmet, à Genoude, à Glaire.

Avant l'invention de l'imprimerie, la Bible avait été souvent copiée, il en existe beaucoup de manuscrits en hébreu, en grec et en latin. Depuis Guttenberg, il en a été fait d'innombrables éditions. Les plus célèbres sont les Polyglottes d'Alcala, d'Anvers, de Vatable, de Hatter, de Le Jay, de Walton et de Vigouroux.

Les plus célèbres paraphrases de la Bible sont les deux Tar gumin.

Quant aux commentaires, leurs auteurs se partagent en quatre classes : les *juifs* Maimonides, Rabi, Salomon, Iarchi, Abraham ben Ezza, Lévi ben Gerson, Isaac, Abarbanel, Salomon ben Melech et Lombroso ; — les *Pères*, qui, par leur caractère de témoins et la sainteté de leur vie, donnent une très haute autorité à leurs explications littérales et mystiques ; — les *modernes*, qui exposent souvent avec perfection le sens des Ecritures, et parmi eux il faut citer Emmanuel Sa, Mariana, Corneille de la Pierra, Tirin, Menochius, dom Calmet et Allioli ; — enfin les commentateurs *protestants* qui s'efforcent d'amener les Ecritures à leur hérésie.

Outre les commentaires, on peut se servir encore des Bibliothèques Saintes de Sixte de Sienne, du P. Lelong, de dom Calmet ; des Herméneutiques de Sanctès Pagnin, de Catharin, de dom Martianay, de Séemiler, de Monsperger, du P. Houbigant, Fischer, de Mayer et de Jahn ; des Concordances de Dutripon et du P. Robert.

Parmi ces livres contemporains, la préférence doit être accordée : aux introductions et commentaires de Cornély, Hummelhauer et des jésuites de Marie-Laach ; — ainsi qu'aux publications de Vigouroux, *Manuel biblique*, la *Bible et les Découvertes modernes*, les *Livres saints et la critique rationaliste* et le *Dictionnaire d'Ecriture Sainte*.

Les Livres Saints sont la pierre fondamentale du passé. Moïse et les prophètes sont les vrais Pères de l'Eglise. Moïse le premier débrouille le chaos des origines du monde ; le premier il fait de l'histoire un ensemble qui embrasse tous les siècles et tous les

peuples ; le premier il nous montre la providence qui surveille le genre humain comme une mère son fils ; qui le conduit de l'enfance à l'adolescence, à l'âge viril, pour le mettre à la hauteur de ses destinées. Après Moïse, les prophètes développent de plus cette histoire grandiose de l'humanité ; ils décrivent d'avance la fortune et les châtiments du peuple juif, la mission des empires pour préparer les voies du Messie, l'avènement du Christ d'où jaillissent des torrents de lumière sur le passé et l'avenir du monde, enfin la mission de l'Eglise pour continuer l'incarnation de Jésus-Christ et donner au monde la plénitude de ses grâces.

Après Moïse et les prophètes, les Evangiles, les Actes des Apôtres, les Epitres, l'Apocalypse racontent les origines de l'Eglise chrétienne et prédisent la suite de son histoire, au milieu des assauts de l'hérésie, du schisme et de la révolution. En sorte que la Bible, fait observer Châteaubriand, donne ici-bas le premier et le dernier mot de l'histoire universelle. La difficulté est d'interpréter convenablement, d'après l'Apocalypse, les derniers âges de l'Eglise. Si les incertitudes n'ont pas disparu, on doit reconnaître, en tout état de cause et malgré d'inévitables ombres, que les Livres Saints, par les faits qu'ils rapportent, par les prophéties qu'ils contiennent et les doctrines qu'ils énoncent, sont, pour l'historien de l'Eglise, et même pour tout historien, le livre par excellence, l'explication divine des mystères de l'histoire.

Balmès fait, à ce propos, ces justes remarques : « La religion est la véritable explication de l'histoire. Moïse nous donne les premières notions sur la création du monde et le berceau du genre humain ; il donne, en même temps, la clef pour expliquer l'énigme du monde et de l'univers. Otez l'histoire de Moïse, privez la philosophie des lumières que lui fournit cette narration sublime, vous retombez aussitôt dans le chaos des anciens : l'éternité du monde, l'incertitude et l'extravagance touchant notre origine et nos destinées, le fatalisme, toutes les erreurs et tous les doutes qui travaillèrent les écoles philosophiques de la Grèce et de Rome ; la terre est, de nouveau, plongée dans les ténèbres ; les sociétés reculent sur la route des siècles.

« Vous voulez des formules assurées, brèves, universelles, pour résoudre les grands problèmes de l'histoire de l'humanité. Lisez la narration de cet homme inspiré de Dieu ; écoutez la parole sublime de celui à qui il fut donné de s'entretenir avec Jéhovah sur le Sinaï.

« Il est, dans la vie humaine, un fait également incontestable et douloureux : la lutte du bien et du mal et la fréquente victoire de celui-ci sur celui-là, aussi bien dans le monde moral que dans le monde physique ; les crimes horribles qui souillent les annales de la postérité d'Adam et les indicibles douleurs qui en sont la suite. Quelle est la cause d'un tel phénomène ? comment est-il compatible avec l'existence d'un Dieu infiniment bon et sage ? L'antiquité crut donner une explication satisfaisante en admettant, sous différentes formes, deux principes opposés, l'un auteur du bien, l'autre auteur du mal. Le dualisme de Manès était une corruption de la tradition primitive sur la chute des anges, mais c'était en même temps un effort de l'esprit humain pour expliquer l'énigme du monde. Moïse pose un principe bien plus simple : péché et châtiment, c'est-à-dire justice. Avec ce peu de mots tout s'explique et rien ne s'explique sans cela ; c'est un mystère lumineux, qui nous explique tous les autres mystères ; c'est une profonde mais heureuse obscurité, d'où s'échappent pour nous des torrents de lumière. Ouvrons l'histoire, parcourons-en les pages, laissons-nous conduire par ce guide que le ciel même a voulu nous donner. »

Les écrivains de l'antiquité.

Les écrivains de l'antiquité païenne ont composé l'histoire du peuple auquel ils appartiennent et recueilli les restes des traditions primitives que chaque nation avait su conserver. Sous ce rapport, ils sont précieux à plusieurs titres : par la perfection de leurs ouvrages, ils ont dressé des monuments de beauté littéraire et perfectionné les trois langues qui doivent concourir à la splendeur du culte catholique ; par les récits qu'ils nous transmettent, ils fournissent les informations nécessaires à la reconstitution de l'histoire des peuples même de la plus haute antiquité ; et par

les documents que leur zèle a su conserver, nous pouvons non-seulement écrire l'histoire des peuples avant Jésus-Christ, mais nous initier à leurs croyances, à leurs rites et aux usages liturgiques de leurs temples. C'est le travail qu'ont entrepris la plupart des auteurs de Préparations évangéliques, notamment Eusèbe de Césarée et Huet, évêque d'Avranches. Les travaux d'Huet et d'Eusèbe ne sont possibles qu'en marchant à la lumière du Christianisme. Les écrivains de l'antiquité sont des aveugles qui préparent l'exécution d'une œuvre dont ils ignorent le plan. Les fragments qu'ils recueillent ne constituent qu'une œuvre de décombres. Grâce à Moïse, aux prophètes et à Jésus-Christ, ces fragments trouvent leur place dans le plan providentiel de l'histoire ; comme les pièces d'un ancien édifice, depuis longtemps détruit, qu'on veut reconstruire avec des matériaux inopinément découverts, que la patience d'une industrie remet à leur place.

La juste idée de Huet et d'Eusèbe a suscité toute une école d'apologistes. L'art de tourner les idées païennes en hommages à la vérité du christianisme a produit un catalogue d'ouvrages dont plusieurs revues ont dressé la nomenclature. Qu'il nous suffise de citer l'ouvrage, un peu vieilli, de Guérin du Rocher, sur l'histoire *véritable* des temps *fabuleux* ; les recherches de Lucken sur les traditions *religieuses* de l'humanité ; les savantes études de Claude Gainet, pour reconstituer la *Bible sans la Bible* ; enfin l'histoire ancienne des peuples de l'Orient, par Francis Lenormant et Maspéro. Les recherches faites dans les pyramides et dans les temples égyptiens depuis la lecture des hiéroglyphes par Champollion ; les fouilles pratiquées en Perse par Dieulafoy et Morgan ; les infatigables travaux poursuivis en Babylonie et en Assyrie, depuis Botta, Plandin et d'autres ; les louables entreprises du P. Delattre à Carthage, et du P. de la Croix en France même, permettent d'espérer qu'on n'admirera pas seulement les grands os trouvés dans des sépulcres entr'ouverts, mais qu'on finira par connaître l'histoire de l'antiquité, si longtemps couverte d'ombres, comme si ces peuples reparaissaient à la lumière du soleil.

Pour ce qui regarde spécialement la Grèce et Rome, nos pères

avaient l'*histoire ancienne* de Rollin, l'*histoire des empereurs* de Crévier, que ces deux auteurs avaient composées avec les textes des écrivains de l'antiquité, rapprochés avee talent et fondus avec art dans la trame de leurs récits. Duruy, marchant sur leurs brisées, avait écrit ces deux histoires, en mettant à profit les recherches de l'érudition contemporaine. Deux savants d'Allemagne, Georges Curtius et Théodore Mommsen ont repris ces mêmes histoires en sous-œuvre et produit des ouvrages qui, provisoirement, défient toutes comparaisons. Cinq volumes sur la Grèce, c'est beaucoup ; mais vingt-huit volumes sur Rome, c'est ce qui en pénètre tous les mystères.

Si grand que soit l'intérêt de ces savantes publications, rien ne dispense de relire après elles les anciennes. La vénérable antiquité, pour qui l'étudie, a toujours quelque chose à apprendre. Bien que les bibliothèques grecques et latines soient généralement connues, il n'est pas inutile d'en énumérer les titres et d'ajouter, à la mention des ouvrages, les appréciations traditionnelles de la critique.

Les principaux historiens de la Grèce sont Hérodote, Thucydide, Xénophon, Polybe, Diodore de Sicile, Plutarque, Arien, Théopompe et Eudore de Chio.

Hérodote, le père de l'histoire, raconte parfaitement, dit Fénelon ; il a même de la grâce dans la variété des matières ; et, pour l'ensemble, son travail est comme un poème. Sa beauté littéraire cependant ne suffit pas pour fonder son crédit ; en le lisant, il est nécessaire de le contrôler. Plus on le fera avec érudition et critique, plus on rendra hommage à la bonne foi de l'historien.

Thucydide se distingue, comme historien, par l'élévation de la pensée et la distinction du style. Sa narration est exacte ; ses harangues, qui sont nombreuses, se recommandent par une grande logique.

Xénophon continue dans ses *Helléniques* la *guerre du Péloponèse*. La *Retraite des dix mille* est un journal militaire ; la *Cyropédie* un roman historique pour l'éducation d'un prince. On a surnommé Xénophon *l'abeille attique* : il offre du miel, mais n'inocule pas de poison.

Polybe et Diodore de Sicile sont des historiens politiques, qui s'élèvent les premiers à la conception de l'histoire universelle, mais ramenée à la fortune de Rome. Arrien manque de droiture. Plutarque, avec ses parallèles un peu forcés, offre, des hommes illustres, d'instructives et intéressantes biographies. Théopompe et Eudore sont des historiens de la décadence.

Parmi les historiens latins, les plus célèbres sont César, Salluste, Tite-Live et Tacite. César est un général qui raconte ses victoires : c'est un écrivain sobre, fidèle, instructif, curieux à étudier. Tite-Live, plus fleuri, plus abondant, est moins exact au fond, erroné même sur le chapitre des origines. Salluste n'a traité que les épisodes de Jugurtha et de Catilina, avec une certaine exagération de couleurs qui rend suspecte sa véracité. Tacite est la conscience indignée, la profondeur énergique, le burin vigoureux qui dessine Agricola, les Germains, les Césars. On trouve d'utiles renseignements dans les lettres de Cicéron ; Cornélius-Népos et Florus ne sont que des abréviateurs ; Justin également ; Suétone presque un satirique ; Quinte-Curce est presque un romancier ; Valère-Maxime un conteur d'anecdotes ; Pline le Jeune plutôt un homme politique.

Indépendamment des historiens, les autres écrivains de la Grèce et de Rome ne laissent pas que d'offrir, à l'histoire, mainte information. Je dirais volontiers qu'il faut les lire et les relire tous, non seulement pour s'imprégner de leur beauté littéraire, mais pour apprendre d'eux, par le menu détail, comment vivaient les anciens, quelles étaient leur mythologie, leur antiquité, leur histoire, leur littérature. De tout temps, depuis l'ère chrétienne, on les lisait avec ce souci d'en extraire la moelle et les trésors ; au XVIe siècle, il y eut comme une émulation d'écrire de gros tomes de commentaires ; de nos jours, les Allemands ont particulièrement insisté sur ces études. Otfried Muller et son école poussent très loin cette espèce de divination ; dans leurs recherches tout n'est pas sûr, mais on y rencontre une foule d'incontestables renseignements.

La poésie, première forme de la pensée grecque, n'est d'abord qu'une histoire idéalisée. Homère chante les dieux de l'Olympe et les héros de l'antique Hellade. Hésiode remonte plus haut

dans la mythologie. Les poèmes cycliques se rapprochent de nos chansons de geste et ne font que dramatiser l'histoire. Les poètes lyriques nous initient à la musique et à la liturgie des Grecs. Pindare chante la poussière olympique, les courriers d'Elide et les chars de Syracuse. Les philosophes, depuis Thalès jusqu'à Sextus Empiricus épuisent, sur l'origine des choses, les lois de l'être et l'expansion de la vie, toutes les formes possibles et imaginables de la pensée. Platon et Aristote, l'un partant d'en haut, l'autre s'élevant d'en bas, dressent l'encyclopédie philosophique et trônent comme des oracles. Les tragiques, Eschile, Sophocle, Euripide mettent la philosophie et l'histoire en drame. Lysias et Isocrate sont plutôt d'élégants rhéteurs ; mais Aristophane et ses rivaux, dans la comédie, Démosthène à la tribune de l'Agora, ne sont pas seulement des maîtres d'art, mais des tribuns qui prennent en main la cause du peuple et célèbrent les grandeurs de la patrie. Il n'est pas jusqu'aux satiriques, comme Archiloque, qui ne nous initient aux mœurs, en trouant le manteau du vice.

A Rome, la littérature se moule sur le type des Grecs et se coule, en quelque sorte, dans les mêmes formes ; mais avec tous les caractères d'un peuple de soldats, de juristes et de laboureurs. Labourages et pâturages sont les mamelles de Rome ; Virgile, le poète essentiellement romain, les chante plus grandement que Théocrite ; aux Bucoliques et aux Géorgiques, il ajoute cette Enéide où la conception de l'humanité se dégage des conquêtes de Rome et prévoit le renouvellement du grand ordre des siècles. Lucrèce rappelle Hésiode, mais matérialise plus les rêves de la poésie mythologique. Plaute rappelle Aristophane, sans le dépasser ; mais il amuse davantage. Horace, le rival de Virgile, est moins dans les grandes lignes de la pensée ; il se plaît aux odes pédestres, aux épîtres gaies, aux satires griffonneuses, à l'art poétique et ne chante que par exception le *Carmen seculare*. Térence, le rival de Plaute, est le comique de l'aristocratie, comme l'autre est l'amuseur de la plèbe. Cicéron, qui est à lui seul presque la moitié de la littérature latine, offre, dans ses plaidoyers et dans ses harangues, la science des intérêts privés et des compétitions politiques ; dans ses traités, il est le secrétaire de la philosophie

grecque et le propagateur d'une morale bourgeoise. Une vive originalité, vraiment romaine, s'accuse dans la satire. Après Lucilius et Ennius, avant Perse, Juvénal est le grand justicier de Rome impériale. Pline l'Ancien, le premier longtemps avant Buffon, aborde et parcourt le domaine de l'histoire naturelle, indiquée par Aristote. Après Virgile et Lucrèce, Lucain, Stace, Claudien n'ont plus la belle virginité des muses; ils se fardent trop pour être grands. Quintilien, plus expert qu'Horace ou plus diffus, expose savamment les règles, quand personne ne veut plus les observer. Les romanciers arrivent; ils pullulent; ce sont les vers qui vivent en mettant la poésie dans des plats vulgaires.

Les littératures, autres que celles de la Grèce et de Rome, offrent d'ailleurs, à l'histoire, les plus abondantes moissons. A l'extrémité du monde, la Chine nous offre la raison primordiale de Laotseu; la morale pratique de Confucius, l'invariable milieu de Meng-tseu; et la série des Kings où s'est condensée la géométrique sagesse de ce pays d'empyriques. L'Inde rêveuse nous présente ces cycles philosophiques qui vont deux à deux et qui n'en forment pas moins la gamme complète de toutes ces cacophonies soi-disant philosophiques; elle a des poèmes de cent mille vers; des codes où la précision légale et la brièveté des formules sont remplacées par des divagations. Brahma, Vischnou, Siva, Bouddah, Sacountala, chantés par les lyres de l'Inde, paraissent de loin comme des sarabandes de la mort et la glorification du néant. La Perse, plus positive ou moins égarée, ne nous offre que le Zend-Avesta de Zoroastre, le *credo* et le Décalogue du Mazdéisme, la préface du dualisme de Manès, la religion des deux principes, des deux dieux qui se disputent l'empire du monde. La mystérieuse Egypte, c'est le livre d'Hermès, c'est la mythologie aux dieux changeants et incompréhensibles, le pays où le Dieu finit par être un bœuf. L'Arabie, beaucoup plus tard, nous apporte le Koran de Mahomet : c'est le dernier soupir de la mythologie condensée dans un fatalisme noir qui dispense de vertu et dans un matérialisme qui transporte la volupté jusqu'au pays d'outre-tombe. Au delà, l'erreur ne disparaîtra pas du monde; elle continuera de mettre le principe de perversité jusque dans l'Evangile; mais au moins elle n'osera plus tenter

d'en rompre les cadres. Et si, dans ce cadre inexplorable, elle doit subir des coups victorieux, elle ne pourra concourir qu'au triomphe final de cet Evangile qu'elle aura voulu vainement défigurer. *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.*

Les actes de l'Eglise.

Après les Ecritures, dans l'ordre de la dignité et de l'importance, la première source de l'histoire ecclésiastique, ce sont les actes de l'Eglise. L'Eglise est un corps qui a son chef et ses membres, une société dont tous les titulaires hiérarchiques, distribués sur une échelle qui va du haut en bas et du bas peut remonter en haut, ont tous, dans la confession de la foi, un rôle plus ou moins actif. On s'étonne quelquefois que les premiers chrétiens aient si peu agi et laissé si peu de traces de leur action. C'est une erreur et une impossibilité. Il n'est pas possible qu'un événement aussi prodigieux que la rédemption du genre humain, ait pu s'accomplir sans émouvoir les cœurs, délier les langues et mouvoir les mains. De fait, on a beaucoup écrit de tout temps dans l'Eglise, jamais peut-être autant qu'à l'aurore du christianisme. La critique progressive, qui commence à lire dans ces lointaines origines, voit que beaucoup de monuments ont péri ; mais il reste encore beaucoup de documents publics et de témoignages qui forment autant de précieuses informations. Parmi ces documents, il faut compter tous les actes posés ou acceptés par l'autorité ecclésiastique : 1° la succession des Pontifes Romains et leurs décrétales ; 2° les actes liturgiques pour la solennité du culte ; 3° la célébration des Conciles ; 4° les égarements des hérésies ; 5° les écrits des Pères ; 6° les actes des martyrs ; 7° la fondation des ordres religieux ; 8° les biographies ; 9° les Concordats et certaines ordonnances, comme les Capitulaires qui se réfèrent au service de l'Eglise. Parmi les monuments, il faut citer les églises, les abbayes, les peintures, les monnaies, les inscriptions, sur quoi il existe de nombreuses et savantes publications.

La chronologie des Papes doit attirer d'abord notre attention : c'est la base de cette histoire, une base posée par la main de Jésus-Christ. L'Eglise est la société gouvernée, depuis l'ascension du Sauveur, par ses vicaires ; la succession des Papes nous fait connaître l'admirable dynastie qui, depuis dix-neuf siècles, occupe la Chaire du Prince des Apôtres et assure, aux peuples, les grâces de la Rédemption. C'est sur le siège des Pontifes Romains que repose, comme l'a défini le concile de Florence, le plein pouvoir de paître, réagir et gouverner l'Eglise universelle ; et, comme l'a défini le concile du Vatican, le pouvoir personnel de définir infailliblement les dogmes, en matière de foi, de mœurs et de discipline. C'est de là que sont descendus les jugements définitifs sur les controverses, l'approbation des formules liturgiques, la convocation et l'approbation des conciles généraux, l'institution des évêchés, l'envoi des légats, l'octroi des indulgences. En ce siège apostolique ont paru les agents supérieurs de la civilisation, les créateurs de la famille chrétienne et des unités nationales, les organisateurs des pouvoirs dans leurs diverses formes, les conservateurs des arts, des sciences et des lettres, les destructeurs de l'esclavage, les fondateurs des libertés civiles, les adversaires irréconciliables du despotisme et de l'anarchie, les bienfaiteurs du genre humain. Au simple point de vue de l'histoire, les Papes sont les pères de l'humanité.

La succession des Pontifes Romains nous a été conservée par saint Irénée, au IIe siècle, dans son précieux traité *Adversus hæreses* et, au IVe siècle, dans la *Chronique* d'Eusèbe. Le premier manuscrit qui offre un essai de biographie des Papes, est un manuscrit du IVe siècle, connu sous le nom de *Catalogue de Libère*, parce qu'il s'arrête à ce Pontife, alors vivant : Libère mourut en 366. Le catalogue libérien fut publié pour la première fois à Anvers, en 1634, par le jésuite Boucher, dans son commentaire sur le Cycle pascal de Victorinus d'Aquitaine. Depuis, il a été reproduit par Henschenius et Papebrock dans les Actes Bollandiens, par Schelestrate, dans son *Antiquité illustrée de l'Eglise*, par Bianchini dans son édition d'Anastase et, en dernier lieu, par dom Guéranger dans les *Origines de l'Eglise romaine*.

Le second recueil biographique des Pontifes Romains s'appelle la *Chronique de Félix IV*, parce qu'il s'arrête à ce pontife, mort en 830. Les notices des Papes y sont plus développées que dans le *Catalogue de Libère*. Cette chronique a eu les mêmes éditeurs que le précédent catalogue.

La troisième biographie des Papes, et aussi la plus célèbre, est le *Liber pontificalis*, attribué faussement à Anastase le bibliothécaire, contre la foi de tous les manuscrits sans exception. Cette chronique avait cours dès le VIII[e] siècle, et Anastase est un historien du X[e], qui n'aurait donné que les vies des Papes de son temps. Quant aux vies d'Adrien II et d'Etienne VI, on les attribue généralement à Guillaume, bibliothécaire peu après Anastase.

Le *Liber pontificalis* fut corrigé et augmenté successivement par les bibliothécaires du siége apostolique, d'après les documents conservés dans les archives du Saint-Siége. Peu à peu on fit entrer, dans la rédaction, le *Catalogue de Libère* et la *Chronique de Félix IV*, avec un grand nombre de renseignements précieux, dont la gravité, parfois méconnue, a été hautement approuvée par Bianchini, Vignoli et Benoît XIV.

Le *Liber pontificalis* a été édité d'abord par les éditeurs des Conciles, Grabbe, Surius et Labbe, ensuite par Marc Welser, Busée et Annibal Fabrotti, mais rien n'approche, même de loin, de l'admirable édition donnée par Rome, au XVIII[e] siècle, par François Bianchini. On compte, depuis, les éditions de Muratori, de Vignoli et de Venise. La dernière édition est de Louis Duchesne, écrivain systématique et risqué, qu'il ne faut pas lire sans tenir compte des réserves de dom Chamard.

En 1620, Sismond avait publié, à Paris, un volume intitulé *Anastasii collectanea*, qu'on avait pris pour une nouvelle édition du *Liber pontificalis*. Cette publication a prêté matière à des notes, observations, examens de Dadin d'Hauteserre, de Ciampini, d'Henschenius, de Papebrock, Baërt et Janning.

Martin le Polonais avait laissé une *Chronique* des souverains Pontifes qu'un nommé Vericeron poussa jusqu'à Martin V. Le chantre de Laure, Pétrarque, est également l'auteur d'une chronique pontificale. Battista Sacchi, mieux connu sous le

nom de Platina, éclipse Pétrarque par son célèbre ouvrage *Liber Christi et pontificum.* Onuphre Panvini continue Platina, dans son *Epitome*, jusqu'au pontificat de Paul IV; il le développe dans ses *Vigenti septem elogia* et va jusqu'à Pie IV dans le *De vitis pontificum*, publié en 1563. On en a fait deux traductions françaises, l'une va jusqu'à Léon X, l'autre jusqu'à Innocent X.

Stella est l'auteur des vies de 230 Pontifes jusqu'à Jules II. On doit à Gonzalès de Illescas une *Historia Pontifical* qui a eu, en Espagne, cinq éditions, qui a été continuée par Louis de Bavia, Marc de Guadalaxara et Banos de Velasco. Papire Masson, dans le *De episcopis Urbis*, élève à la gloire des Pontifes Romains, un des plus beaux monuments. Baldini, dans la *Chronologia ecclesiastica* ; Brovius dans le *Pontifex Romanus* ; André Duchesne dans l'*Histoire des Papes*, continuent le bel ouvrage de Papire Masson. Alphonse Chacon, mieux connu sous le nom de Ciacconius, publie, à Rome, en 1601, *Vitæ et res gestæ Pontificum*, continuées par Abrera et Victorello, Ughelli et Alessandro, jusqu'à Urbain VIII, par Aldoini jusqu'à Innocent XI. Claude Moluet, Palatus Bonanini, Vignoli, Verneti, Marangoni écrivent la vie des Papes d'après les tableaux, les monnaies, les médailles et les mosaïques de saint Paul hors des murs. Le *Breviarium* de Pagi touche aux faits les plus importants depuis saint Pierre jusqu'à Eugène IV. Eggs dans son *Pontificium doctum* ; Burio dans la *Brevis notitia*, comprennent des ouvrages analogues au Bréviaire de Pagi. Sommier, dans l'*Histoire dogmatique du Saint-Siège*, s'occupe presque autant des faits d'histoires que des questions de doctrine. En 1748, Sandini édite à Ferrare les *Vitæ pontificum ex antiquis monumentis*, livre enrichi de très précieuses dissertations, Guarnacci continue Chiacconius ; Plati s'applique à la critique ; Alletz et Beaufort abrègent en quelques volumes l'histoire des Papes ; Novaès, continué par Pistolezi, sous le titre modeste d'*Eléments*, offre une excellente histoire générale de la Papauté.

De nos jours, on peut citer les *Pontifes Romains depuis saint Pierre*, par Philippe Moller, 17 vol. in-8°, Vienne, 1847-1856 ; l'*Histoire des Papes*, par Guillaume Audisio ; *Rome au Moyen Age*, par Papencordt, Grisar et Gregorovius ; l'*Histoire popu-*

laire de la Papauté, par Chantrel ; l'*Histoire générale de l'Eglise*, par Darras, depuis Jésus-Christ jusqu'à Pie IX, et l'*Histoire apologétique de la papauté*, en 7 vol. in-8°, par Justin Fèvre, pour répondre aux critiques de tous les hérétiques, schismatiques, apostats et excommuniés, depuis Celse jusqu'à Doellinger.

Parmi les auteurs qui ont écrit seulement quelques vies de Pontifes Romains, nous mentionnons : Bosquet, auteur d'un ouvrage curieux sur les Papes français ; Frizon qui a commis quelques inexactitudes dans la *Gallia purpurata* ; Baluze, historien des Papes d'Avignon ; Cruice, auteur de l'*Histoire de l'Eglise de Rome*, sous les pontificats de saint Victor, saint Zéphirin et saint Callixte ; Vangeseil, qui a donné des Exercices sur les Papes allemands ; Louis Pastor, auteur de l'*Histoire des Papes depuis la fin du Moyen Age*, histoire inachevée ; Christophe, historien des Papes du XIVe et du XVe siècle ; Ranke, historien des Papes du XVIe et du XVIIe siècle ; Artaud de Montor, auteur d'une histoire des Pontifes Romains et des quinze Papes qui ont porté le nom de Grégoire ; Juan Gonzalès, auteur du *Pape en tous les temps* ; et Wisemann, souvenirs des quatre derniers Papes. Nous ne citons pas ici les biographies. Les ouvrages sur la Papauté, par J. de Maistre, Théodore Scherer, Tullio Dandolo et Nicolardot sont plutôt des ouvrages politiques et des synthèse curieuses d'un certain ordre de faits. En tout cas, il est clair que l'histoire des Pontifes Romains a été l'objet constant des sollicitudes éclairées des écrivains ecclésiastiques.

Quant aux monuments originaux de l'histoire des pontifes romains, on les trouve spécialement dans les archives du Saint-Siège. On a, dans les vastes salles où se conservent ces titres de l'histoire, la preuve matérielle de la monarchie des Papes et de son souverain exercice. Dom Coustant avait commencé un recueil des Décrétales des Papes. On a publié depuis, en 38 volumes, le Bullaire de l'Eglise romaine, Migne, Pertz, Watterich, Wattenbach, dans leurs grandes collections, ont publié les *Régestes* d'un grand nombre de Papes. Léon XIII, en ouvrant les archives de l'Eglise romaine, a donné une nouvelle impulsion à ce genre de travaux ; beaucoup d'érudits français et étrangers s'y appliquent. La tâche est grande ; elle semble presque impossible, si l'on

pense que pour le seul Alexandre VI, il y a cent-quatorze volumes. Ce qui paraît impossible aux hommes, est possible à Dieu et à son Eglise.

Les monuments de la liturgie.

Après la connaissance des chefs de l'Eglise et de leurs actes, ce qui importe le plus à l'histoire, c'est l'établissement et les dé veloppements de son culte, de son sacrifice, de ses sacrements, de ses fêtes, rites et cérémonies.

La liturgie est l'ensemble des formules, des actes, des chants et des symboles, au moyen desquels l'Eglise manifeste, dès la plus haute origine, sa religion envers Dieu.

La liturgie est importante par elle-même, puisqu'elle a pour objet le culte divin ; elle a une grande valeur théologique, puisqu'elle est, après les saintes Ecritures, l'un des principaux instruments de la tradition ; elle a, enfin, une importance historique.

L'importance historique de la liturgie est d'abord dans l'histoire de ses origines, de sa formation successive et des développements du culte. L'Eglise est la gardienne, l'interprète, l'organe de la religion. Le culte qu'elle rend à Dieu est le premier principe, moral et mystique, de sa vie privée et collective, la base élémentaire de son histoire générale, l'élément constitutionnel des explications qui ouvrent les secrets des grands événements. Il y a toute une révélation dans les monuments de la liturgie.

Les livres liturgiques de l'Eglise romaine sont : le Missel, qui a pour base les anciens sacramentaires ; le Bréviaire, qui a pour base l'antiphonaire ou ancien responsorial de saint Grégoire ; le Rituel qui renferme l'ordre des cérémonies pour l'administration des sacrements et la sanctification des sacramentaux ; le Pontifical, qui est le rituel des évêques ; le Martyrologe, qui offre la nomenclature des saints ; et le Cérémonial qui indique l'office propre à chaque ministre de l'Eglise.

Les livres liturgiques sont l'œuvre propre de la Mère Eglise et du Pontife Romain ; c'est là qu'ils ont déposé les motifs de

leur sollicitude, les tendresses de la maternité, le gage de toutes les espérances. On doit les lire et les méditer sans cesse pour en goûter la manne et s'embaumer de leurs parfums. La vie privée et la vie publique, la science même de l'homme d'Etat, y trouvent fréquemment des leçons et des exemples.

Les livres liturgiques ont été commentés : le Missel et le Brévière, par Gavanti ; *Thesaurus sacrorum rituum* et par Merati, qui a remanié le travail de Gavanti ; le Rituel, par Baruffaldi et Catalani ; le Pontifical et le Cérémonial, également par Catalani ; enfin le Martyrologe, esquissé primitivement dans les dyptiques sacrés, continué par Eusèbe de Césarée, a été l'objet des travaux successifs de saint Jérôme, Bède, Notker, Wandelbert, Adon, Usuard ; il a été annoté en dernier par Politi, Marie de Aste et Baronius.

Dans les *Actes des Saints*, traduits en français, d'après les Bollandistes, Mabillon et autres hagiographes, par Jean Carnandet et Justin Fèvre, on trouve une collection complète des martyrologes.

Outre la liturgie romaine, on distingue, en Occident, la très ancienne liturgie des Gaules, appelée, pour cela, gallicane ; la liturgie ambroisienne, en usage à Milan ; la liturgie mozarabe ou gothique, conservée en quelques églises d'Espagne. En Orient, on compte les liturgies melchite, syrienne, copte et arménienne. Ces liturgies ont des livres différents des nôtres, d'une valeur inégale, mais spéciale ; ils contiennent tous de magnifiques effluves de la piété et de la poésie chrétiennes.

Les auteurs qui ont traité de la liturgie, parmi les anciens, sont : Saint Denys l'aréopagite, saint Isidore de Séville, Amalaire de Metz, Walafried Strabon, Rhaban-Maur, Brunon de Reichenau, saint Brunon d'Asti, l'auteur inconnu du Micrologue, Hugues de Saint-Victor, Honorius d'Autun et Guillaume Durand, évêque de Mende, l'auteur du fameux *Rational*, qu'on peut considérer comme la Somme liturgique du moyen âge.

Parmi les modernes, nous devons compter le président Duranti, Jacques Famélius, George Ferrari, Ange Rocca, Casali, le cardinal Bona, Bianchini, dom Martène, Grancolas, Claude Devert, le P. Lebrun, Selvaggio, l'abbé Pascal, Standenmaier, Boissonnet,

dom Guéranger, le plus illustre liturgiste du XIXe siècle, et son digne disciple, dom Cabrol.

On consultera d'ailleurs avec fruit les auteurs de collections liturgiques, savoir : Jean Cochlée, Wolfgang Lasius, Melchior Hittorps, le cardinal Tommasi, dom Mabillon, Zaccaria et Martin Gerbert, continué de nos jours par Coussemaker.

Parmi les auteurs qui ont traité les questions particulières de liturgie, les plus illustres, sont : Remy d'Auxerre, Réginon de Prum, les deux Notker, Hucbald de Saint-Amand, Gui d'Arezzo, Gerbert, dom Jumilhiac, Jansens, Perriot, qui se sont occupés de plain-chant et de musique sacrée; saint Ildefonse, Théodulfe d'Orléans, Leidrade de Lyon, Agobard, saint Pierre Damien, Laucfranc, Yves de Chartres, saint Bernard, Innocent III, saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure, Gabriel Biel, Josse Chlichtoue, qui se sont occupés de la messe, du bréviaire et des sacrements ; Molanus à qui nous devons le *De picturis et imaginibus ;* Maldonat, auteur du *De Ceremoniis*; Panvinio qui a laissé d'excellents ouvrages sur les basiliques de Rome, sur les stations du Bréviaire, sur les titres épiscopaux et les Diaconies cardinalices ; le Jésuite Gretser, l'un des plus vaillants antagonistes du protestantisme, très connu pour ses travaux sur les pèlerinages, les processions, et, en particulier, pour son chef-d'œuvre : *De cruce* ; Joseph Visconti ou Vicecomès ; André du Saussay, auteur des Panoplies cléricales et épiscopales ; Théophile Raynaud, un des polygraphes ecclésiastiques, qui a fait des recherches sur les *Agnus Dei* et laissé un traité : *De pileo ;* Morin et Chardin qui ont traité des sacrements ; Bosio, Arringhi, Boldetti, Bottari, Lupi, Marangoni, Macchi, Rossi, Garucci, Marucchi, infatigables explorateurs des Catacombes ; Thiers, curé de Vibraye, écrivain hardi et original, à qui l'on doit d'intéressantes recherches sur les superstitions et les cloches ; Louis Thomassin, le savant auteur de la *Discipline*, qui a laissé d'autres traités précieux, notamment sur les jeûnes et les fêtes. On peut citer encore, — car la liturgie n'est au-dessous de personne, — Bossuet, Papebrock, Ciampini, Bocquillot, Bingham, les Assémani, Baldassari, Quirini, Quarti, Benoit XIV, Trombelli, Cavalieri, Cancellieri, dom Jamin, Kreuser, Romsée, Binterim, Sailer et le cardinal Wiseman.

Pour notre temps, je ne veux citer que deux noms : Barbier de Montault, qui a laissé cent volumes sur l'archéologie, les reliques et les monuments religieux ; et dom Cabrol, Bénédictin de Solesmes, prieur de Farnborough, qui publie, en exil, quinze volumes in-quarto de monuments liturgiques et, en même temps, un grand dictionnaire d'archéologie.

L'historien ne manquera pas de s'enquérir encore des liturgies apocryphes de saint Jacques, saint Marc, saint Pierre, saint Matthieu et des douze apôtres.

Les Actes des saints.

La liturgie a, nécessairement, pour annexes, les Actes des saints ; ces Actes sont d'ailleurs une des sources les plus puissantes et les plus fécondes de l'histoire ecclésiastique.

La sainteté est la perfection de la vie chrétienne, prouvée par l'héroïsme des vertus, par l'éclat des miracles et par un jugement solennel de l'Eglise, jugement qui clôt un procès régulier de canonisation.

« Les vies des saints, dit l'abbé Blanc, forment, dans leur ensemble, une véritable histoire de l'Eglise, avec cette différence que, dans l'histoire proprement dite, les faits sont la matière première et les personnes n'y viennent qu'amenées par les faits ; tandis que dans l'hagiographie, ce sont les personnes qui impliquent les faits. L'histoire l'emporte, sans doute, par la liaison et l'ensemble des événements ; mais les vies particulières qui forment autant d'histoires qu'elles reproduisent de personnages, présentent nécessairement, avec beaucoup plus de détails, les faits sous mille faces diverses. De là, l'intérêt historique qui s'attache aux vies des saints et la place importante qu'elles méritent dans les annales de l'Eglise (1).

Les saints, d'ailleurs, ne sont pas seulement des prédestinés du ciel et d'exemplaires chrétiens ; ils ont souvent une vocation particulière de la Providence, une mission temporelle et parais-

(1) *Introduction à l'histoire ecclésiastique*, p. 207.

sent comme la personnification de leur siècle, le principal agent de ses destinées. Saint Pierre, par exemple, et après lui saint Sylvestre, saint Léon le Grand, saint Grégoire le Grand, saint Léon IX, saint Gregoire VII, saint Pie V, et un jour peut-être saint Pie IX, ne sont pas simplement des saints ; ce sont de grands hommes, des héros qui égalent, s'ils ne surpassent les plus grands personnages de l'histoire. C'est à ce point que si nous pouvions lire l'histoire avec les yeux de Dieu même et juxtaposer tous ces saints dont Dieu seul sait les noms, on pourrait, comme nous l'avons fait pour quelques siècles de la France, expliquer l'histoire par l'action des saints. Le monde est gouverné par les anges et par des hommes qui le gouvernent comme des anges, sans se montrer.

Les vies des saints sont indiquées dans les martyrologes, contenues dans des actes, abrégées dans des légendes, réunies dans des collections hagiographiques.

Nous avons parlé précédemment des Martyrologes, Florus, Raban-Maur, Dithmar de Mersebourg, Baronius en ont corrigé quelques détails. Les plus célèbres éditions qui aient été faites de ces livres sont dues à Rosweide, à Belin, à Galesini, à Molanus, à Chatelain, à Dussollier et à Benoît XIV. Dans nos *Actes des saints*, nous avons ajouté, au Bède bollandien, l'Adon de Rosweide, l'Usuard de Dussollier, le Romain de Benoît XIV, les Menées des Grecs, les Ephémérides gréco-russes de Papebrock et l'*Annus slavicus* du P. Martinoff. Les Ephémérides et l'*Annus slavicus* sont les calendriers catholiques des Russes.

Les Menées des Grecs sont l'équivalent de nos *Propres des saints* ; les ménologues se rapprochent plutôt de nos martyrologues : les noms des saints et leurs actes sont distribués sur chaque jour des douze mois de l'année. Les Grecs en ont de plusieurs sortes, composés par différents auteurs. Une édition très célèbre de ces livres avait été faite par ordre de Basile le Macédonien; elle a été reproduite en 1727 par le cardinal Urbini.

Les Actes des martyrs, prototype de la vie des saints, furent recueillis d'abord à Rome, sur l'ordre du pape saint Clément, par des notaires distribués dans les quatorze quartiers de la ville sainte ; ils se complétèrent par les lettres circulaires

qu'échangeaient entre elles les différentes églises, pour pratiquer, par les dyptiques des autels, la communion des saints. A la paix de Constantin, Eusèbe de Césarée recueillit ces actes et en composa son grand ouvrage intitulé : *L'Assemblée des martyrs*. L'ouvrage d'Eusèbe servit à son tour pour la composition d'ouvrages analogues en grec, en latin et en syriaque, ouvrages qui se complétaient aisément sur place, par les informations locales des témoins. Les monuments originaux passèrent encore dans une tradition ininterrompue, jusqu'aux modernes, qui ont composé diligemment, avec ces matériaux, leurs savants ouvrages.

Les vies des saints commencent par les Actes des martyrs. Voici les ouvrages consacrés aux onze millions de témoins qui se firent égorger pour Jésus-Christ.

Historia persecutionum Ecclesiæ, par le jésuite Masculus, de Naples, en 1651.

Commentaires et remarques sur les édits des empereurs contre les chrétiens, par Beaudoin, d'Arras, Bâle, 1727.

Dissertation sur les persécutions, par l'augustin Raynaldi.

Dissertatio de persecutionibus, par Lazare, Rome, 1748.

De originibus, de Mamachi ; le deuxième volume est consacré aux persécutions.

De martyrum cruciatibus, en italien, par Galloni, avec des figures de Tempesta.

Dodwell, professeur anglican d'Oxfort, avait avancé, fort légèrement, que peu de chrétiens avaient souffert le martyre. Ce paradoxe impie fut réfuté par Pagi, Lenourry, Muratori, Ansaldi et Pévérelli ; plusieurs protestants, entre autres Sagittarius, se firent également l'honneur de réfuter Dodwell. Dom Ruinart lui opposa ses *Acta sincera martyrum*, dont il fut fait des éditions à Paris, à Amsterdam et à Vérone. Les Bénédictins de Solesmes ont publié ces mêmes actes en quatre volumes.

Parmi les auteurs contemporains, nous devons signaler et même recommander : l'*Histoire des persécutions*, par le docteur Belouino, en 10 volumes ; et les cinq volumes consacrés par Paul Allard à l'histoire des persécutions depuis Néron jusqu'à Julien. Le même auteur a consacré, à Julien l'apostat, trois volumes

qui complètent magnifiquement son histoire des persécutions.

Les *Vies des saints*, dont les chrétiens firent si longtemps, chaque jour, la pieuse lecture, furent illustrées dans la suite des temps, par Pallade, Evagre, Théodoret, Moschus et par Siméon Métaphraste, chez les Grecs ; par Mombritius, Jacques de Voragine, Lippoman et Surius, chez les Latins ; plus tard, ces collections furent abrégées heureusement par Ribadéneira, en Espagne, et par le Père Giry en France.

Ces vies des saints s'appellent communément des *légendes*, c'est-à-dire des biographies saintes, qu'on doit lire pour son édification spirituelle. Le chemin est long par les préceptes, dit un proverbe latin ; il est court et plus efficace par les exemples. Parmi ces légendes, toutefois, il faut distinguer deux catégories : les unes sont des vies poétiques, romanesques, presque fabuleuses, où le faux se mêle au vrai, par une fraude pieuse qui veut édifier davantage ; on ne peut les lire avec fruit au point de vue scientifique, que comme détails de mœurs et pièces archéologiques. Les autres légendes sont des vies authentiques, absolument intègres et véridiques, écrites souvent par des témoins oculaires, toujours par des hommes graves : ce sont les monuments éternels de l'hagiographie.

Pour le discernement des légendes, il faut une juste et sage critique. Cette science moderne, que les impies nous objectent quelquefois, avec une rigueur affectée, a été créée précisément par des gens d'Eglise, par le grand bénédictin Mabillon et par le savant jésuite Papebrock. L'Eglise n'a besoin que de la vérité : elle ordonne à ses enfants de ne jamais taire la vérité et de n'avoir pas l'audace de dire le mensonge.

Au surplus, les fondateurs de la légende historique sont : Ponce, diacre de saint Cyprien ; Possidius, évêque de Calame ; saint Athanase, le vaillant défenseur du Consubstantiel ; saint Jérôme, dont la probité était sévère ; saint Grégoire le Grand, Bède, Cassiodore, noms illustres, placés au-dessus de toute exception.

Dans tous les temps, la vie des saints avait suscité de fidèles narrateurs. Au XVIe siècle, un homme se rencontra qui forma le gigantesque projet de réunir en un seul corps toutes les lé-

gendes des saints et tous les actes des martyrs. Ce hardi projet, dont la mort empêcha l'exécution, passa aux jésuites belges. Jean Bolland, qui en fut le premier initiateur, publia, en cinq in-folio, les mois de janvier et de février. Ses successeurs, Henschenius et Papebrock, continuèrent les ouvrages en poussant plus loin les recherches et en agrandissant encore le plan primitif. D'autres, après eux, avec des mérites différents, conduisirent l'ouvrage jusqu'au commencement d'octobre. Interrompu par la Révolution, il fut repris par les bollandistes, réunis au Collège de Saint-Michel, à Bruxelles. L'ouvrage en est maintenant au 15 novembre et s'acheminera longtemps encore vers sa fin. Parmi les hommes qui se sont voués successivement à ce labeur cyclopéen, il faut citer avec honneur, Baërt, Cardon, Janning, Dussollier, Pien, Stilting, Suyskène, Ghesquière, Tinnebrœck, Martinoff, De Smet et Ortroy. La Bibliothèque des Bollandistes est une des merveilles du monde. Tous les gouvernements se font un devoir de l'enrichir. Quant à eux, ils ne conservent pas leurs richesses comme des pommes d'or gardées par un dragon : ils publient, en dehors des *Acta*, des *Analecta bollandiana*, des catalogues de manuscrits, et entrent volontiers, de compte à demi, dans toutes les entreprises sérieuses de l'érudition.

Ce grand ouvrage, dont l'impression remonte à plus de deux siècles, n'avait pas été tiré à un grand nombre d'exemplaires ; il n'en restait plus que de rares collections, dégradées le plus souvent par l'injure du temps. Il convenait donc de le reproduire plus largement, dans son texte primitif, en le faisant bénéficier des progrès de l'art industriel. L'éditeur, Victor Palmé, sur la proposition de Jean Carnandet, bibliothécaire de la ville de Chaumont, avec le laborieux concours de Louis-Marie Rigollot, prêtre du diocèse de Langres, entreprit et mena à bonne fin cette énorme publication. Rigollot l'enrichit de tables générales que n'avaient pu dresser les Bollandistes.

A côté des *Actes* bollandiens, il faut citer les Actes des saints de l'ordre de Saint-Benoît, par Mabillon, en sept volumes in-folio ; les Vies des saints de Belgique par le P. Ghesquière ; les Vies des saints de France, par A. Barthelemy, en dix volumes

in-4°; les *Annales* de la sainteté par une société ecclésiastique.

Les Vies des saints de Syrie ont été publiées en partie par Assemani, dans la Bibliothèque vaticane; par Maï, dans son Recueil d'anciens écrivains; par Wright, dans son Martyrologe. Les saints Coptes se trouvent dans les quatre Calendriers de Selden; les saints Ethiopiens ont été recueillis par Ludolphe et Sapet; les saints Ruthènes, par Assemani, Possevin et Papebock.

Les abrégés et les Vies particulières de saints existent en nombre à peu près innombrables. L'Angleterre compte plusieurs hagiographes bien méritants; l'Allemagne compte Alban Stolz et Stadler. En France, nous citons les recueils édifiants de Vautrain, de Chapia, Blion, Caillet, Collin de Plancy, Darras, Rohrbacher. Nous devons citer avec plus d'honneur, les Vies du P. Giry, rééditées par Paul Guérin et devenues, par une série progressive de précieuses augmentations, les *Petits bollandistes*, en dix-sept volumes grand in-8°, complétés d'ailleurs par trois volumes de dom Piolin.

Quant aux monographies, nous n'en pouvons dresser qu'un catalogue approximatif :

Histoire de saint Jean-Baptiste, par l'abbé Barret, du diocèse de Langres et par le P. Gams;

Histoire de Jésus-Christ, par Ludolphe le Chartreux, par le P. de Ligny, Sepp, Foisset, Veuillot, Darras, Fouard, Lesêtre, et le P. Berthe;

Histoire des apôtres, par l'abbé Maistre, curé doyen de Dampierre et par l'abbé Chassay;

Histoire de saint Pierre et de saint Paul, par Fouard;

Vie de saint Pierre, par Gabourg, par Lebrun, Fouard et par un prêtre du diocèse de Valence;

Vie de saint Paul, par Godeau, dom Gervaise, Trochon et l'abbé Vidal;

Histoire de saint Jean, par l'abbé Baunard;

Etudes sur *Sainte Madeleine*, par le P. Lacordaire et par Maximin Sicard;

Vies de saint Cyprien et de saint Epiphane, par dom Gervaise, trappiste savant, mais esprit téméraire;

Saint Ignace et son temps, par Bunsen;

Hippolyte et son temps, par Bunsen et par Doellinger ;
Histoire de saint Irénée, par dom Gervaise, Prat et Dufourcq ;
Vie de sainte Cécile, par dom Guéranger ;
Vie de saint Paulin, par dom Gervaise et par A. Busé, de Cologne ;
Histoire de saint Athanase, par Ménard, Mœhler et Barbier ;
Vie de saint Basile, par Ménard, Barbier et Broglie ;
Vie de saint Grégoire de Nazianze, par Ménard ;
Histoire de saint Ambroise, par Baunard, par Herment de Port-Royal ;
Vie de saint Hilaire, par dom Coustant ;
Vie de saint Jérôme, par Dolci et Zénon Collombet ;
Histoire de saint Jean Chrysostome, par Ménard, Martin, Rocher, Bergier et Lutz ;
Histoire de saint Augustin, par Godeau, Poujoulat, Vincent ;
Sainte Monique, par Bougaud ;
Vie de sainte Paule, par Lagrange ;
Histoire de saint Martin, par Dupuy, Jeancard, dom Chamard et Marius Sépet ;
Histoire de saint Léon le Grand, par Maimbourg, Alex. de Saint-Chéron et Pfahler ;
Histoire de saint Grégoire le Grand, par Maimbourg, les Sainte-Marthe, Pfahler ;
Sainte Clotilde, par Godefroi Kurth ;
Vie de saint Rémi, par Armand et Dessailly ;
Histoire de saint Léger, par le cardinal Pitra ;
Vie de sainte Radegonde, par E. Fleury ;
Vie de saint Eloi, par S. Ouen, traduite par Ch. Barthélemy ;
Vie de saint Ouen, par Vacandard ;
Vie de saint Alfred le Grand, par Stolberg ;
Saint Boniface, apôtre de l'Allemagne, par Reinerding et G. Kurth ;
Vie de saint Hugues, par Albert Duboys ;
Saint Léon IX et son temps, par Hunckler et Delarc ;
Histoire de saint Anselme, par Eadmer et par Croset-Mouchet ;
Histoire de saint Grégoire VII, par Voigt, Davin, Héfelé, Villemain, Gfrörer et Delarc ;

Histoire de saint Bernard, par Lemaître, Villefort, Clémencet, Néander, Ratisbonne et Vacandard ;

Vie de Pierre le Vénérable, pr dom Martène ;

Histoire de saint Thomas de Cantorbéry, par Jean de Salisbury, Darboy et le Dr Buss ;

Histoire de saint François d'Assise, par Thomas de Celan, saint Bonaventure, Chalippe, Chavin de Malan, Vogt et Sabatier ;

Vie de Dominique, par le P. Lacordaire ;

Le bienheureux Albert le Grand, par Sighart ;

Histoire de saint Bonaventure, par Berthaumier ;

Histoire de saint Thomas d'Aquin, par Bareille ;

Histoire de saint Louis, par Pilleau, Tillemont, Villeneuve-Trans et Vallon ;

Vie de sainte Elisabeth de Hongrie, par Montalembert ;

Vie de sainte Zite, par Alf. de Montreuil ;

Vie de sainte Catherine de Sienne, par Raymond de Capoue, Chavin et Capeccelatro ;

Vie de Henri Suso, par Diepenbrock et J. Goerrès.

Histoire de Jeanne d'Arc, par Guido Goerès, Quicherat, Beauregard, Vallon, Petit et Dunand. Le P. Ayroles, jésuite, a publié cinq volumes in-4° de documents originaux.

Vie de saint Gaétan de Thienne ;

Histoire de saint Ignace, par Maffẻi, Bonhours, Genelli, Daurignac et Bruhl ;

Vie de saint Charles Borromée, par Touron Godeau, Gioussano, Collombel, Martin et Dieringer ;

Vie du P. Fourier, par Chapia, Bédel et Barthélémy de Beauregard ;

Vie de saint Louis de la Salle, par Armand Ravelet ;

Vie de saint François de Sales, par Charles de Sales, Maupas, Bussy-Rabutin, Marsollier, Damboise, Hamon et Pérennès ;

Vie de sainte Chantal, par Bougaud ;

Vie de saint Vincent Ferrier, par Bayle ;

Vie de saint Philippe de Néri, par Daurignac ;

Vie de saint Vincent de Paul, par Abelly, Maynard, Bougaud ;

Vie de la B. Françoise d'Amboise, par Richard;

Vie de sainte Thérèse, par Lebouche, Villefort, Zénon Collombet Bouix et par une Carmélite;

Jeanne-Marie de la Croix, par Beda Weber;

Saint Alphonse de Liguori, par Tamnoia, Jeancard, Villecourt et le P. Berthe;

Vie du curé d'Ars, par Monnin;

Vie de la sœur Rosalie, par M. de Melun;

Vie du P. Libermann, par don Pitra;

Vie de la B. Germaine Cousin, par Louis Veuillot.

Nous rappelons encore, parmi les ouvrages plus anciens et recommandables à divers titres, *les Vies des saints de Franche-Comté*, par une société de prêtres byzontins; les *Martyrs et les Pères du désert*, par la comtesse Ida de Hahn; les *Vies des Pères du désert*, par le P. Marin; l'*Italia sacra* d'Ughelli; le *Monasticon anglicanum* et un certain nombre de collections de saints appartenant à divers ordres religieux.

Dans la vie des saints le surnaturel est tout; c'est la victoire de la grâce qui triomphe de la nature. Nous ne devons pas dissimuler qu'un certain nombre d'hagiographes ont travaillé à diminuer la part de la grâce, plusieurs à la méconnaître. Ce mauvais esprit infecte, à des degrés divers, les écrits de Launoy, le dénicheur de saints, du janséniste Tillemont, de l'hypercritique Baillet et du froid Alban Butler, traduit par le pâle Godescard.

De nos jours, cette école s'est plutôt transformée qu'elle n'est disparue. Non plus sous prétexte de rigorisme jansénien, mais de libéralisme doctrinal ou de criticisme, elle affecte, non pas de mettre de côté les Martyrologes, mais de réduire les saints aux proportions des titres dont il lui plaît d'admettre l'authenticité. La tradition générale et constante de l'Eglise, la tradition particulière d'une église donnée ne sont pas des poids admissibles pour ses balances. Les destructions de documents écrits par les persécuteurs romains, par les barbares, par les arabes, par les protestants ne comptent pas; ce qu'ils ont détruit, ils l'ont détruit, non seulement sur le papier, mais dans la réalité. Cette école s'intitule modestement l'école savante; pour être savant, il suffit de s'affilier à cette école et d'articuler fortement ses néga-

tions. Au fond, cette école applique, à l'hagiographie, les théories protestantes du libre examen ; chaque auteur fait les saints à son image. La tendance générale de cette école n'est pas de glorifier la grâce de Dieu dans les saints, mais de glorifier la nature, de tout renfermer dans les limites d'une sèche et étroite psychologie. Ecole dangereuse et funeste qui ne peut que rapetisser les âmes et diminuer les merveilles de Dieu dans ses saints.

Les Pères de l'Eglise.

L'Eglise appelle ses Pères, les hommes qui ont servi l'Eglise, non seulement par leurs héroïques vertus et par des miracles, mais par des écrits tout pleins des sèves de la tradition et tout rayonnants des splendeurs de l'orthodoxie. Ces Pères sont des témoins que Dieu a donnés à son Eglise et que Jésus-Christ a suscités dans la suite des âges suivant les besoins des temps. En les classant d'après l'ordre géographique des pays où ils ont écrit, on distingue les Pères *syriaques*, les Pères *grecs*, les Pères *latins*, les Pères que Mœhler assigne à l'âge *germanique*, du VIII[e] au XV[e] siècle, et les Pères qu'il attribue à l'âge *romano-gréco-germanique*, depuis la renaissance jusqu'à nos jours. Ces dernières distinctions paraissent trop compliquées. J'aimerais mieux attribuer les Pères des derniers temps aux nations qui les ont vus naître et dire les Pères *italiens*, les Pères *espagnols*, les Pères *français*, *anglais* ou *allemands*. L'âge des Pères dure toujours. Quand Pie IX mettait saint François de Sales et S. Liguori parmi les docteurs, il les inscrivait au Catalogue des Pères. Les écrivains de notre siècle auront le même sort ; de son vivant, le cardinal Pie était regardé comme un Père de l'Eglise. L'Eglise aura des Pères dans tous les siècles, jusqu'à la fin des temps.

Les Pères de l'Eglise ont écrit sur les divers objets de son ministère. Le dogme, la morale, le culte, la discipline, la philosophie, l'histoire, les arts, les lettres, l'enseignement fournissent la matière commune de leurs ouvrages. Quant aux formes qu'af-

fectent leurs écrits, elles sont aussi diverses que les formes naturelles de la pensée humaine dans la littérature. Pour les étudier avec plus de fruit, il est meilleur de les classer par catégories et non de les prendre séparément, sans lien entre eux. Par exemple, si je veux étudier l'histoire ou la philosophie, je m'occuperai exclusivement des Pères qui en ont connu, depuis les Pères apostoliques au moins jusqu'à saint Bernard, et pourquoi pas jusqu'à nos jours. De cette manière, j'aurai la pensée chrétienne dans ses évolutions à travers les âges et, après l'avoir suivie dans tous ses mouvements, je puis dire que je la possède dans son intégrité.

Après l'étude des Saintes Ecritures, l'étude des Pères est, pour les esprits droits et studieux, de la plus haute importance. « Les Pères, dit Fénelon, dans ses *Dialogues sur l'éloquence*, étaient des esprits très élevés, de grandes âmes pleines de sentiment héroïques, des gens qui avaient une expérience merveilleuse des esprits et des mœurs, des hommes qui avaient acquis une grande autorité et une grande facilité de parler. On voit même qu'ils étaient très polis, parfaitement instruits de toutes les bienséances soit pour écrire, soit pour parler en public, soit pour converser familièrement, soit pour remplir toute fonction de la vie civile. » En conséquence, Fénelon recommande fort les Pères à qui veut composer de bons sermons.

Bossuet prend la chose de plus haut et dit avec sa grande voix : « Quiconque veut devenir un habile théologien et un solide interprète, qu'il lise et relise les Pères. S'il trouve dans les modernes quelquefois plus de minuties, il trouvera très souvent, dans un seul livre des Pères, plus de *principes*, plus de cette *première sève* du Christianisme, que dans beaucoup de volumes des interprètes nouveaux, et la *substance* qu'il y sucera des *anciennes traditions* le récompensera très abondamment de tout le temps qu'il aura donné à cette lecture. Que s'il s'ennuie de trouver des choses qui, pour être moins accommodées à nos coutumes et aux erreurs que nous connaissons, peuvent paraître inutiles, qu'il se souvienne que, dans le temps des Pères, elles ont eu leur effet et qu'elles *produisent encore* un fruit *infini* dans ceux qui les étudient, parce que, après tout, ces grands hommes

sont nourris de ce *froment des élus*, de cette *pure substance* de la religion ; et que, pleins de cet *esprit primitif* qu'ils ont reçu de plus près et avec plus d'abondance de la source même, souvent ce qui leur échappe et qui sort naturellement de leur *plénitude* est plus *nourrissant* que ce qui a été médité depuis » (1).

Pour étudier les ouvrages des Pères avec fruit, deux choses sont nécessaires : une connaissance exacte des auteurs et une observation fidèle des règles de la critique. Nous énoncerons plus loin ces règles ; nous parlerons ailleurs des Pères qui ont écrit l'histoire de l'Eglise et des Pères qui ont écrit contre les hérétiques. Ici, nous avons trois choses à faire : Dresser le catalogue des écrivains ecclésiastiques ; indiquer la série des collections ; et enfin énumérer les ouvrages où l'on peut apprendre à s'en servir.

Saint Jérôme est le premier qui, dans son *De viri illustribus*, donne le catalogue des écrivains ecclésiastiques. Saint Jérôme dresse la liste des auteurs et la nomenclature de leurs ouvrages, ordinairement d'après Eusèbe : un certain Sophrone, d'ailleurs inconnu, l'a traduit en grec. Saint Jérôme eut, pour continuateur, Gennade, prêtre de Marseille, au ve siècle ; Isidore de Séville et Ildephonse de Tolède, au VIIe siècle ; Sigebert de Gembloux et Honorius d'Autun au XIIe siècle ; au delà, Henri de Gand. Tous ces catalogues furent réunis, en 1380, par Pierre Suffried, de Cologne ; à Anvers, en 1639, par Ambert le Mire ; en 1718, à Hambourg, par Albert Fabricius, dont le travail s'augmente des auteurs du mont Cassin ; plus tard il reçoit un supplément de Trithème. Avant saint Jérôme, des catalogues d'auteurs avaient été dressés par saint Justin, par Origène et saint Hippolyte ; mais ils sont perdus probablement sans espoir.

En 1613, Ballarmin avait publié un traité de *Scriptoribus ecclesiasticis* ; en 1669, il fut complété, en deux volumes, par Philippe Labbe, l'éditeur des Conciles.

Ceci dit sur les listes d'auteurs, nous devons parler des collections d'ouvrages des Pères. — Parmi ces collections générales,

(1) *Défense de la tradition et des Saints Pères*, liv. IV, chap. XVIII.

il faut citer d'abord celles qui ne contiennent que des fragments, des ouvrages inédits ou tout à fait rares. En première ligne paraissent des auteurs du Moyen Age qui nous ont laissé, de leur diligence, un précieux fruit. Photius, encore laïque, écrivit son *Myriobiblon*, bibliothèque où il inscrit deux cent quatre-vingts ouvrages et en produit de nombreux fragments. A la fin du xe siècle, le grammairien Suidas compose un grand *Lexique*, où il produit, par analyse, par extraits et citations textuelles, un grand nombre de Pères. Au xvie siècle, J. Sichard, Pierre Henri, J. Hérold, Conrad Gesner et Jacques Grynée publient, en Suisse, cinq in-folios de monuments patristiques. Au xviie siècle, les ouvrages de ce genre ne se comptent plus et nous citons avec reconnaissance, les *Antiquæ lectiones* de Canisius, le *Thesaurus monumentorum* de Basnage, la *Floriacensis Bibliotheca* de Jean Dubois, la *Chronologia Lirinensis* de Vincent Barral, la *Bibliotheca cluniacensis* de Marrier et Quercitain, les *Aliquot opuscula* de Th. Gallet, le *Tomus singularis* de Stévart, les *Varia divina* de Meursius, les deux *Auctoria* de Combéfis, la *Græcia orthodoxa* et les *Miscellanea* de Léon Allatius, le *Spicilegium* de d'Achery, la *Bibliotheca manuscriptorum* de Labbe et Louis de la Barre, la *Bibliotheca Patrum cisterciensium* de Tissier, les *Vetera analecta* de Mabillon, le *Musæum italicum* de Mabillon et Germain, les *Monumenta* de Cotelier, les *Miscellanea* de Baluze et Mansi, les *Varia divina* de Saint-Lemoyne, le *Supplementum* de Hommey, les *Analecta* de Montfaucon, les *Opera varia* de Sirmond, les *Insignia* de Tollius, le *Spicilège* de Grabe, les *Collectanea* de Zacagni, les *Anecdota* de Gretser et la *Collectio nova* de Martène.

Au xviiie siècle, ce précieux travail de résurrection patrologique se poursuit avec un succès continu, nous citons : la *Nova collectio* de Montfaucon ; les *Anecdota* de Muratori ; le *Thesaurus novus* de Martène et Durand ; le *Spicilegium* de Fabricius ; le *Thesaurus* de Pez, les *Miscellanea* de Duellius ; les *Vindemiæ* de Schannart ; les *Monumenta* de Huge avec *des accessiones* d'une 2e édition ; la *Nova collectio* de Hoffmann ; les *Deliciæ* de Lamy ; les *Veterum opera* de Galéard ; les *Miscellanea* de Lazer ; les *Opuscula* de Trombelli et Mingarelli ; les *Excursus* et la

Collectio de Zaccaria ; le *Fasciculus* de Mingarelli ; les *Monumenta* de Walsch ; les *Anecdota* de Kollar ; le *Vetera monumenta* de Bandini ; les *Anecdota* d'Amadati ; les *Anecdota* de Villoison ; les *Toletanorum opera* de Lorenzana ; les *Deliciæ* de Fontani ; les *Fragmenta* de Münster et les *Anecdota sacra* de Léon.

Au XIXe siècle, ce travail se poursuit encore, mais plus avec une si grande abondance. Nous citons : Le *Vogage littéraire* de Villanueva ; les *Reliquiæ* de Routh ; les trois *Spicileges* d'Angelo Maï ; les *Anecdota* de Boissonnade ; les *Anecdota* de Reinwald ; le *Spicilegium Solesmense* et les *Analecta* de Pitra ; les *Anecdota* de Tischendorf ; le *Spicilegium Syriacum* de ,Cureton ; enfin les *Anecdota Syriaca* de Laud. De ce côté de la Syrie, il y a encore à faire des découvertes.

En outre, nous devons inscrire ici la *Collection des Pères Apostoliques* de Cotelier dont il a paru trois éditions ; et dont des rééditions ont été faites plus tard par Ittigius, Roussel, Frey, *Hornemann*, Jacobson, Héfélé et Dressel ; la *Collection des apocryphes* par Fabricius, Thilo et Tischendorf ; et les *Tables* de la Bibliothèque des Pères par Ittigius et Dowling. Ce dernier ouvrage offre la nomenclature et la classification par ordre de tous les ouvrages mentionnés dans les précédentes publications.

Nous voici maintenant à la *Bibliothèque universelle* des Pères. Nous omettons les moins importants, pour ne parler que de trois. Par ordre de dates, la première est la *Bibliotheca Patrum* de Marguerin de la Bigne. La première édition est de 1575, en huit volumes in-folio avec un *Apparatus* de même format ; la cinquième compte quatorze volumes. Les autres éditions faites successivement à Cologne, à Paris, et par Despont à Lyon, portent l'ouvrage à trente volumes, y compris le supplément de Le Nourry et la table de Simon de Sainte-Croix.

La seconde est la *Bibliotheca Veterum Patrum* de Galland, prêtre de l'oratoire, faite en 1765 ; elle compte quatorze in-folio.

Enfin la plus complète Bibliothèque des Pères est celle du prêtre français Jacques-Paul Migne. Ce que n'avait pu aucun ordre religieux, aucun gouvernement, pas même l'Eglise, un curé de campagne commençait en 1844 à le publier en édition in-

4°;correcte, peu coûteuse, accessible à toutes les bonnes volontés. Le *Patrologiæ cursus* compte trois cent quatre-vingt huit volumes; Migne a publié en encyclopédies, histoire écclésiastique, orateurs sacrés et divers, plus de cinq cents autres volumes. Migne est le plus grand éditeur que la terre ait jamais vu : il nous honorait de ses conseils et de son amitié : pour l'avoir connu, nous devons rendre hommage à sa douceur, à sa probité et aussi à sa volonté qui surpassait en force, le fer, l'airain et l'acier.

La Bibliothèque patristique de Migne a cinq volumes de tables; mais des tables ne suffisent pas pour en faciliter la lecture. Pour étudier les Pères avec plus de fruit, il faut étudier préalablement les auteurs qui ont entrepris de raconter les vies des Pères, d'analyser et de critiquer leurs ouvrages. Dans cet ordre de publications, nous citons :

Le *Bibliothèque nouvelle des auteurs ecclésiastiques,* par Ellies du Pin, Paris, 1686-1711, en dix-neuf volumes in-4° et soixante et un volumes in-8°. Dupin prétendait faire mieux que les Bénédictins, éditeurs des principaux Pères. C'est un écrivain agréable, mais un esprit téméraire, qui fut, sur les réclamations de Bossuet, obligé à rétractation par l'archevêque de Paris.

On peut s'aider aussi des deux *Bibliothèques* de Fabricius et de l'*Apparatus* de Le Nourry; mais mieux de l'*Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, par dom Cellier en vingt-trois volumes in-4°. Inférieur à Dupin sous le rapport du style, dom Cellier se rachète par l'exactitude des citations et la justesse des vues. Dom Cellier toutefois inclinait un peu vers le jansénisme; il a été corrigé par Bauzon dans l'édition faite chez Vivès en 17 vol. in-4°.

Nous citons encore : Cave, *Scriptorum ecclesiasticorum historia* : c'est un auteur protestant, dont il faut se défier ; il offre toutefois de savantes et utiles recherches.

Casimir Oudin, auteur du *Commentarius*, avait commencé ce travail étant prémontré ; apostat, il remplit son livre de frivoles récriminations contre l'Eglise.

Walsch, protestant, a aussi deux bibliothèques des Pères et des Théologiens.

La *Bibliothèque portative*, de Tricalet en neuf volumes ; l'*Ana-*

lysis, de Schramm ; le *Thesaurus*, de Sprenger, méritent une mention honorable.

Historia critica patrum, de Lumper, bénédictin allemand, compte treize volumes sur les trois premiers siècles de l'Eglise. Après lui, nous ne trouvons plus, au XVIIIe siècle, que la *Bibliotheca*, en deux volumes, de Schœnemann.

Le P. Bonaventure d'Argone, chartreux de Gaillon, offre aussi, comme œuvre préparatoire, un *Traité de la lecture des Pères :* cet ouvrage est en français, plus accessible pour ceux qui n'ont pas l'habitude du latin.

Parmi les contemporains, nous trouvons, en Allemagne : 1° Busse, *Fondement de l'histoire littéraire du christianisme*, Munster, 1828, 2 vol. ; 2° Mœhler, *Patrologie*, publiée, en deux volumes, par Reithmayer, à Ratisbonne, en 1840, et traduite en français par Cohen ; 3° Bähr, *Les poètes et écrivains de Rome*, en trois volumes, Carlsruhe, 1836 ; 4° Permaneder, *Bibliothèque patristique*, en deux volumes, Landshut, 1841-1844; 5° *Manuel de patrologie*, par Locherer, Mayence, 1837 ; 6° *Patrologie patristique*, par Golnitzer, Nuremberg, 1834, 2 vol. ; 7° *Manuel de patrologie*, par Annegarn ; 8° Fessler, *Intitutiones patrologiæ*, 2 vol., Inspruck ; Alzog, *Manuel de patrologie*, Fribourg, 1869 ; 9° Bardenhewer, *Les Pères de l'Eglise, leur vie et leur œuvre*, qui vient de paraître à Munich.

En France, nous avons les onze volumes de Freppel, travail parfait qui n'a que le défaut de s'arrêter à Lactance ; si Freppel était resté professeur de Sorbonne et étranger aux affaires, il eût doté la France d'une Patrologie qui eût surpassé de beaucoup toutes les autres et par l'ampleur de son développement et par l'intégrité de ses doctrines et par l'appropriation heureuse des Pères aux temps présents. La politique et l'épiscopat le réclamèrent pour de plus utiles combats. Si le clergé français compte, comme je veux l'espérer, parmi nos jeunes professeurs, quelques hommes capables d'une grande résolution, voilà, pour le bien de l'Eglise et de la patrie, une œuvre à tenter.

Après Migne, en France, nous avons encore les petites collections de Guillon, de Caillau, de Genoude, de Raynaud et d'Alphonse Picard ; après Freppel, il n'y a presque plus rien. *Les*

Pères du IVe siècle, de Villemain, renferment beaucoup d'inexactitudes et des sentiments d'hostilité à l'Eglise; les *Pères de l'Eglise latine,* de Nourrisson, ne sont guère que des extraits; les *Mélanges,* de Gorini; les *Parfums*, de Morère, et les petites éditions de Hurter se classent dans la même catégorie. Pour trouver quelque chose de plus solide qui honore le clergé de France, il faut venir aux études de patrologie par Théophile Piot, curé-doyen de Juzennecourt. Ces études se trouvent dans la *Semaine du clergé* et, si j'en crois Barbier de Montault, à elles seules, elles valent le prix de la collection. Avant lui, Dupin, Cellier, et tous les autres, donnent invariablement, sur chaque Père, une notion bibliographique, une nomenclature d'œuvres, quelques analyses, quelques critiques. Piot ne suit pas cet ordre chronologique, il suit l'ordre des matières. Après des considérations générales sur les Pères, il classe les Pères par catégories. Viennent successivement les Pères qui ont étudié la philosophie, l'histoire, le dogme, la morale, le culte, la poésie, la rhétorique, l'éloquence. Sur chaque catégorie, il va des premiers Pères aux derniers, de saint Ignace à saint Bernard. En sorte que les Pères se suivent, s'expliquent, se complètent, se corroborent l'un par l'autre et laissent, dans l'âme du lecteur, un immense sillon de lumières. Piot est un maître comme Freppel, comme Mœhler, comme dom Cellier. Il est seulement à regretter que ces études n'aient pas encore été publiées séparément. Espérons qu'il se trouvera un éditeur pour les reprendre en sous-œuvre et les réunir en quelques volumes. Ce serait une excellente préparation à l'étude sacerdotale de la Patrologie.

Les hérésies.

Les écrivains ecclésiastiques ont fourni, à l'Eglise, des Pères et des Docteurs, tous représentants reconnus et en quelque sorte officiels, de la bonne doctrine; par un sage discernement, on peut, en se référant au magistère de l'Eglise, tirer, de leurs œuvres, le plus pur métal de la vérité. Mais les dogmes de la religion sont tous profonds, et, par quelques côtés, mystérieux;

l'esprit de l'homme est faible et borné, ses passions sont ardentes et insatiables. Au sein de l'Eglise, dans son mouvement intérieur, il s'est donc trouvé des fidèles, des prêtres et des évêques qui n'ont pas professé, comme il fallait, l'enseignement de la révélation ; tantôt ils ont voulu la diminuer, tantôt l'outrer et même la méconnaître absolument. En esprit de contention, ils soulevaient des controverses, parfois sur des opinions libres ; d'autres fois, sur des points de foi indiscutable. Dans ces matières, la loi fixée par saint Augustin est : dans les choses nécessaires, unité ; dans les choses douteuses, liberté ; en toute question, charité. Qui déroge à cette loi tombe, plus ou moins, dans l'erreur, dans les témérités, ou dans l'hérésie formelle. L'hérésie, c'est l'adultération d'un dogme de foi, soutenue avec une obstination aveugle, et, par l'hérésie, allant au schisme. Dans les premiers temps de l'Eglise, le terme d'hérésie n'impliquait guère que l'idée de choix, de préférence, d'option pour certaines manières de voir ; depuis longtemps, il est entendu que l'hérésie est un crime contre une vérité de foi et une révolte contre l'Eglise.

Dans le cours de son histoire, l'Eglise a toujours eu des hérésies à combattre. Saint Paul dit même qu'elles sont nécessaires, c'est-à-dire, l'homme étant donné, inévitables ; elles peuvent aussi être utiles pour la manifestation de la vérité, pour son développement normal et son application extensive. Saint Vincent de Lérins qui pose, comme dogme certain, *Quod ubique, quod semper, quod ab omnibus*, ne conteste pas, à la vérité révélée, une évolution régulière, une formulation plus précise, une expansion plus lumineuse. Ce mouvement est juste quand il s'effectue sous la direction de la sainte Eglise ; mais s'il procède de la pensée humaine, opérant d'après ce qu'on appelle le subjectivisme pour infuser, dans les doctrines reçues, des conceptions personnelles, alors, il se précipite dans l'abîme de l'hérésie.

Ces luttes que les enfants de l'Eglise ont engagées dans son propre sein en le déchirant, tiennent une grande place dans ses Annales. On observe, dans leur mécanisme, une certaine logique de négation, qui se prend successivement à tous les articles du symbole, pour venir, de nos jours, à les nier tous à la fois. L'Eglise triomphe de tous les monstres d'erreur ; mais à mesure que son

bras vigoureux les étouffe, on dirait qu'ils renaissent, comme les vers, de leur cadavre ; qu'ils renaissent plus forts, toujours avec la volonté diabolique de séduire les âmes faibles et l'espoir de vaincre l'Eglise. Ce mystère d'iniquité se poursuit, pour l'épreuve des bons et leur séparation d'avec les méchants. Au milieu de ces combats, les fidèles enfants de la sainte Eglise savent tirer un double fruit, un appoint pour la foi, un affermissement pour leur vertu.

Nous indiquerons ici les ouvrages anciens et nouveaux sur les hérésies en général, et, en particulier, sur les hérésies qui occupent, l'une après l'autre, l'avant-scène de l'histoire.

A la fin du IIe siècle, saint Irénée écrivit, le premier, en grec, cinq livres, *Adversus hœreses*, dont il n'existe plus que des fragments ; mais son texte entier subsiste en latin depuis le IVe siècle. C'est un ouvrage très savant, extrêmement curieux et instructif. Après saint Irénée, au IIIe siècle, nous trouvons les *Philosophoumena*, d'un auteur inconnu : c'est une réfutation de toutes les hérésies, qui a fait grand bruit à cause des imputations qu'il élève contre le pape, saint Callixte. Au IVe siècle, saint Epiphane, évêque dans l'île de Chypre, écrit, contre les hérésies, trois ouvrages : l'*Ancorat*, qui oppose aux hérésies, la vraie doctrine de l'Eglise ; le *Panarium*, qui réfute positivement quatre-vingts hérésies ; et l'*Anacéphalosis*, qui n'est qu'une récapitulation, un abrégé. Au Ve siècle, Théodoret, évêque de Cyr, compose un compendium en cinq livres, contre les fables hérétiques ; au VIIe, Léonce de Bysance, un livre sur les sectes.

Le même sujet est traité plus brièvement, au IVe siècle, par Joseph Christian dans son *Hypomesticos* ; au VIe siècle, par Anastase le Sinaïte, sur les hérésies antérieures à Nestorius ; par Sophrone, évêque de Jérusalem, dans une épître synodique, à Sergius ; par le diacre Etienne et par le prêtre Timothée, de Constantinople.

On trouve de plus explicites détails dans la *Panoplie* d'Euthyme Zigambos ; dans le *Trésor* de Nicétas Choniatès, et dans un ouvrage de Constantin Harmenopoulos.

Dans les écrivains latins, Œhler, publiait, à Berlin, en 1856, un volume sur les Hæresiologues latins. On trouve, dans cet ouvrage, des écrits de Philastre, de saint Augustin, de l'auteur in-

connu du *Prædestinatis*, de Gennade, de Marseille, d'Honorius d'Autun, de saint Jérôme et de saint Isidore de Séville.

Parmi les modernes, nous citons :

Adversus hæreses, Libri XV, par Alphonse de Custro et traduit par Herment, Paris, 1565.

Eleuchis de vitri hæreticorum et *Catalogue hæreticorum*, par Pratezolus ou Dupolar.

Histoire des Hérésies, par Varillas, 6 vol. in-4°, Paris, 1686. Cet ouvrage commence à 1370 et s'arrête à 1570.

Dissertatio de hæresiarchis, par Ittigius, avec un *Appendix*. Cet ouvrage est à l'Index.

Dictionnaire des hérésies, par l'abbé Pluquet. Ouvrage excellent, où l'on trouve pourtant quelques vues systématiques et quelques traces de partialité.

Dictionnaire chronologique des sectes, par le cordelier Pinchinat.

Publication d'un ancien manuscrit, contenant un curieux précis des hérésies qui ont affligé l'Eglise.

Après ces ouvrages généraux, il faut citer les ouvrages particuliers sur telle ou telle hérésie.

Sur le Gnosticisme, si savamment exposé par saint Irénée, nous avons l'*Histoire critique du Gnosticisme*, par le protestant Matter.

Sur le Manichéisme :

Histoire des Manichéens, par Pierre de Sicile.

Histoire critique de Manichée, par Beausobre, réfutée par le P. Cacciarius.

Histoire des hérésies des trois premiers siècles, par le théatin Travasa, Venise, 1752.

Sur l'Arianisme :

De vera origine Arianismi, par Schubert, 4 vol. in-4°, 1768.

Histoire critique de la vie d'Arius, par Travasa.

Histoire critique de l'arianisme, par Maimbourg, 2 vol.

SUR L'ORIGÉNISME :

Origenes defensus, par le P. Halloix, Liège, 1648.
Histoire des mouvements arrivés dans l'Eglise au sujet d'Origène et de sa doctrine, par le P. Donein, Paris, 1700.

SUR LE NESTORIANISME :

Histoire du Nestorianisme, par le P. Donein.
La *Bibliothèque orientale*, de J.-S. Assemain, t. III.
Notice sur les Eglises nestoriennes, par l'abbé de Commanville, dans ses *Tables géographiques*, Rouen, 1700.
La Correspondance d'Orient, par Michaud et Poujoulat.
Les Mémoires d'un vogageur en Orient, par Eugène Boré.

SUR L'EUTYCHIANISME :

Historia Eutychiana, par Althusius.
De Entychianismo antê Eutychen, par Salig ; Hoffmann et Jablonski ont réfuté cet ouvrage. On en trouve la contre-partie dans Noël-Alexandre, Henri de Valois et le cardinal Norris.
De monophysitis Syris et Jacobitis, dans la Bibliothèque orientale.
Les *Nouveaux Mémoires des Missions du Levant*, par le P. de Bernard.

SUR LE MONOTHÉLISME :

Dissertation du P. Corgne.
Histoire abrégée du sixième Concile général, Paris, 1676.

SUR LE PÉLAGIANISME :

Commentarii du Pelagianis, par Latini, in-4°.
De Palagianorum dogmatum historia, par le P. Pétau.
De originæ Pelagianæ hereseos, par Alvarès Diégo, auteur thomiste.
Historia pelagiana, du Cardinal Noris.
Vie de Pélage et histoire du Pélagionisme, par le P. Patonillet, qu'il ne faut pas juger d'après les plaisanteries de Voltaire : Voltaire avait d'excellentes raisons pour le redouter.

Historia de controversiis, par Gérard Vossius, arminien déclaré.

Disputatio de Pelagianismo, par Lilienthal, protestant.

Sur le Prédestinationisme et autres hérésies analogues :

Historia prœdestiniana, du P. Sirmond, Paris, 1648.

Le Prédestinatianisme, par le P. Duchesne.

Contre Calvin ont particulièrement écrit les protestants Stranch, Green, Heerfort et Bernold.

Contre les Albigeois, Histoire des croisades, par le P. Langlois, jésuite, et l'Histoire du Languedoc, par dom Vaissette.

Contre les Vaudois, consulter les *Mémoires historiques*, de Charvaz, évêque de Pignerol.

Histoire du Wicléfisme, Lyon, 1698.

Historia Hussitarum, par Cochlée, Mayence, 1549.

Sur le schisme des Donatistes, battu en brèche par saint Augustin et par Optat de Milève ; il faut étudier dans Henri de Valois, dans Noël-Alexandre et dans *Historia Donatistarum,* par le cardinal Torrisius, abrégée par les Bénédictins dans la préface du tome IX de leur édition de saint Augustin.

Sur le schisme grec, nous possédons l'*Histoire de Photius*, par le P. Faucher, par l'abbé Jager, et mieux par le cardinal Hergenrœther ; l'*Histoire du schisme,* par le P. Maimbourg ; l'*Histoire de l'état présent des Grecs,* par Ricard ; la collection des canons des Grecs, par le chevalier Rahly, et le *Droit canon des Grecs*, par le cardinal Pitra.

Sur le mahométisme :

De divers événements de l'histoire avant Mahomet, par Sylvestre de Sacy.

Le Koran, outre le texte arabe ; il a été traduit en latin par Maraccii, en français, par du Ryer, Kasimirski et Savary. La réfutation du Koran dans les *Cribrationes Alcoranis* du cardinal Cusa et dans les traités théologiques de la vraie religion. La vie de Mahomet a été écrite par Savary, Gagnier, Prideaux, Barthélemy saint Hilaire et Dœllinger.

Mahumtanus in lege Christi, Alcorano suffragante, instructus, 1717.

La Clef du Coran et les *Soirées du Carthage*, par l'abbé Bourgade.

Observation sur la Religion des Turcs, par Porter, ambassadeur anglais à Constantinople.

Histoire des Arabes, par Marigny, Paris, 1750.

Histoire des Sarrasins, par Ockleg, 1748.

Les Bibliothèques orientales d'Assémain et de Berthelot.

Histoires d'Afrique et d'Espagne sous la domination des Arabes, par Cardone et Combe.

Les Osmanlis et la Monarchie espagnole, par Ranke.

Histoire de l'empire ottoman, par Démétrius Cantémir.

Abrégé chronologique, par Delacroix.

Histoire de Turquie, par Lavallée, Lamartine et plusieurs autres.

L'histoire des Iconoclastes, hérétiques nés des accointances des Grecs avec les Arabes, a eu pour historien, le P. Maimbourg, polygraphe élégant, mais peu profond.

Sur le grand schisme d'Occident, nous ne voyons, parmi les anciens, que Maimbourg et Dupuy, gallicans suspects ; parmi les modernes, il faut citer : *Histoire de la monarchie pontificale*, par André et *Les Papes du* XIVe *siècle*, par Christophe.

Sur le protestantisme :

Centifolium Lutheranum de Fabricius.

Vie de Luther, par Walch, par Ulemberg, par Audin, par le P. Denifle.

Vie de Melanchton, par Neumann.

Histoire du Luthéranisme et du Calvinisme, par le P. Maimbourg, jésuite expulsé de la compagnie.

Histoire des variations de Bossuet.

Histoire du peuple allemand de Janssen en 7 volumes.

Histoire de Calvin, par Bolsec, par Henry, Kanischulté et Audin.

Ulrich Zwingle, par Chistoffel.

Jean Œcolampade, par Myconius.

Jean Bullinger, par Pestallozzi.

Pierre Martyr, par Schmidt.

Histoire de la guerre de Trente ans, par Schiller, par Villermont et par Charveriat.

Histoire des traités de Westphalie, par le P. Bougeant.

Histoire de la Ligue, par Chalembert.

L'Esprit de la Ligue, par Anquetil.

Histoire des hérétiques d'Italie, par Cantu, 5 vol.

Le schismate anglicano, par Sanderus.

Histoire de la réformation de l'Eglise d'Angleterre, par Burnet, 2 vol.

Histoire de Henri VIII, par Audin.

Histoire des martyrs d'Angleterre, par Destombes

Histoire du socinianisme, par le P. Anastase, Paris, 1723.

Histoire du protestantisme en Alsace, par Th. de Bussière.

Sur le jansénisme :

Histoire du Baïanisme, par le P. Duchesne.

Histoire des cinq propositions, par Hilaire Dumas.

Le Recueil des bulles, Mons, 1710.

De Historia jansenismi, par le calviniste Leyde Ker.

Histoire de la bulle Unigenitus, par Lafitau, évêque de Sisteron.

Réfutation des anecdotes de Villefort, par le même.

Mémoires de Picot sur le XVII[e] siècle.

Histoire du jansénisme, par le P. Rapin et par l'abbé Fuzet.

Histoire du Port-Royal, par Sainte-Beuve.

Sur la constitution civile du clergé :

Recueil des décisions du Saint-Siège et Collection ecclésiastique de Barruel.

Collectio monumentarum, par le P. Theiner.

Vie de Pie VI, par Durosoir et par l'abbé Bertrand.

Œuvres du cardinal de La Luzerne.

Mémoires de Picot sur le XVIII[e] siècle, 7 vol.

Histoire de la constitution civile du clergé, par Ludovic Sciont, 4 vol.

Sur le catholicisme libéral :

De la pacification religieuse, par l'abbé Dupanloup.

Du vrai et du faux en matière d'autorité, par le P. At, 2 vol.

Somme du catholicisme libéral, par Jules Morel, 2 vol.

Les commentaires du Syllabus, par Lafond, par l'abbé Pelier et par la *Semaine du clergé.*

Monseigneur Dupanloup et *Essai sur le libéralisme,* par Mgr Pelletier.

Mgr Dupanloup et la liberté, par l'abbé Chapon.

Histoire du catholicisme libéral, par Mgr Fèvre.

Le libéralisme et le socialisme sont les deux grandes hérésies des temps modernes, parce que l'un et l'autre mettent également hors la loi civile, Dieu, Jésus-Christ et son Eglise. Le catholicisme qui se croit libéral, participe à la malfaisance de ces deux hérésies, parce que, sous l'euphémisme des formes, il accepte la promiscuité des doctrines et la libre pratique de l'erreur. L'erreur tolérée devient un parti de division, d'agitation, de persécution et d'oppression. C'est pourquoi le libéralisme sous toutes ses formes a été quarante fois repoussé par Pie IX, notamment par l'Encyclique *Quantâ curâ* et le *Syllabus*. Les catholiques libéraux sont en général des croyants ; le danger de leur illusion est dans le mélange des idées, bonnes et mauvaises qu'ils admettent également au bénéfice de la liberté, mais pas au profit de la vérité, ni de la vertu.

Les actes des Conciles.

L'étude des Actes des Conciles est indispensable à l'historien s'il veut connaître exactement les développements historiques du dogme, de la morale et de la discipline de l'Eglise. Ces actes présentent, siècle par siècle, depuis le Concile de Jérusalem, un tableau fidèle des mouvements de la doctrine et des usages de la société chrétienne. Vous ne sauriez en puiser la connaissance à une source plus fidèle et plus pure.

Les Conciles généraux, par la solennité de leurs décisions sur les questions de foi, par les études et les discussions que préparent les définitions dogmatiques, offrent les textes et les arguments les plus décisifs pour servir de base à l'étude et à l'ensei-

gnement de la théologie ; les décrets disciplinaires qui regardent toutes les églises, représentent la jurisprudence ecclésiastique de chaque époque, avec les modifications et transformations nécessitées pour le bon gouvernement du peuple chrétien.

Les Conciles particuliers, quoique inférieurs en autorité aux conciles œcuméniques, n'en méritent guère moins l'attention de l'histoire. Fidèles témoins de la doctrine, des pratiques et de la discipline des églises particulières, ils réflètent d'une manière aussi utile qu'intéressante la vie propre des diverses provinces de la chrétienté s'ils ont reçu la sanction du Siège Apostolique, — et depuis Sixte-Quint, ils doivent la recevoir, — ils peuvent devenir égaux en autorité aux Conciles généraux. Dans tous les cas, on ne saurait, sans leurs secours, embrasser d'une manière complète, l'histoire de l'Eglise et le développement de ses institutions.

Pour ouvrir la voie aux études savantes des Conciles, nous devons indiquer ici : 1° les anciennes collections des conciles et les recueils de canon ; 2° les collections des Conciles généraux ; 3° les collections des conciles particuliers ; 4° les abrégés, sommes et scolies.

Les anciennes collections des Conciles sont : le *Codex canonum* de Jean du Tillet, Paris, 1540 ; — le *Codex canonum vetus* de François Pithou ; — le *Codex canonum Ecclesiæ universæ* de Christophe Justel ; — le *Codex canonum Ecclesia Africanæ* et le *Codex canonum Ecclesiasticorum* du même auteur ; — le *Codex* de Denis le Petit ; — la *Collectio canonum* de Martin de Braga ; — les différentes collections de Jean d'Antioche, de Cresconius, de Jean Vendelstein, du patriarche Nicéphore, du diacre Florus et d'Isaac de Langres ; — la *Bibliotheca juris* de Guillaume Vaelle et de Henri Nestel ; — le *De ecclesiasticis disciplinis* de Réginon de Prüm ; — l'*Epitome* d'Alban de Fleury ; — les *Decrets* de Burchard de Worms ; — le *Liber Decretorum* d'Yves de Chartres ; — les *Capitulaires* des rois Francs édités par Baluze et par le P. du Chiniac ; — le *Synodican* de Beveridge ; — les *Decreta Ecclesiæ gallicanæ* de Laurent Rachel ; — le *Systema decretorum* de François Poter ; — le *Delectus actorum* de Poisson ; le *Vetustissinus codex* des frères Ballerini, en appendice aux œuvres de saint Léon le grand.

Les collections générales des Conciles sont : les *Concilia generalia* de Jacques Merlin, Paris, 1524 ; — les *Concilia omnia* de Pierre Grabbe, Cologne, 1528 ; — les *Concilia omniatùm generalia tum provincialia* de Surius, chartreux de Cologne ; — le *Concilia generalia et provincialia* de Severin Binius, Paris, 1636 ; — la collection dite *Royale*, publiée sous les auspices de Richelieu en 37 volumes in-folio, où l'on trouve les *Concilia Gallicana* du P. Sirmond et le *Concilium Florentinum* d'Horace Giustiniani ; les *Sacro sanctaconcilia* de Philippe Labbe et de Gabriel Cossart, 18 volumes in-folio, Paris, 1671, — la *Collectio maxima* de P. Hardouin, jésuite, en 12 volumes in-folio ; — la *Nova collectio* commencée par Baluze ; — le *Thesaurus novus anecdotorum* d'Edmond Martène ; — les *Sacro sancta concilia* de Coleti en 23 volumes in-folio ; enfin les deux collections de Mansi, archevêques de Lucques, l'une en 6 volumes in-folio, l'autre en 31 volumes.

Cette dernière collection, qui s'arrête à 1509, qui ne comprend même pas le Concile de Trente, base actuelle du droit canon, est, d'ailleurs, jusqu'à présent, pour la science du Concile, le plus complet des monuments d'érudition. Migne, le Titan de l'imprimerie et de la librairie ecclésiastique, avait promis une collection double de celle de Mansiu, quadruple de celle de Labbe et Cossart. Pour diverses causes, dont la principale fut l'incendie de ses ateliers, Migne ne put mettre la main à cette colossale entreprise. Nous même avions conçu, avec le concours matériel de Louis Vivès, sous la haute direction du cardinal Pitra, le seul homme qui eût pu mener à bonne fin ou, du moins, mettre en route une telle publication, le dessein de reprendre l'œuvre conciliaire, abandonnée de Migne. Sans nier les mérites de Mansi ; il faut reconnaître que, sans parler de lacunes, il y a, dans son œuvre, comme nous l'écrivait le cardinal Pitra, beaucoup de paille d'avoine. Mais Pitra est mort usé par la disgrâce, Vivès aussi ; nous devrons les suivre dans la tombe sans avoir vu paraître autre chose que le traité *De Concilio* de Jacobatius, savante préface de la nouvelle somme des Conciles œcuméniques.

Le deuil des savants toutefois n'est jamais sans consolation et

sans espérance. Dans l'Eglise, dès qu'un ouvrier est mort, d'autres se représentent. De nos jours, les Jésuites de Maria-Laach, ont publié à Fribourg-en-Brisgau, à la librairie Herder, une collection de Conciles dont nous donnons les titres et la distribution :

Acta et decreta sacrorum Conciliorum recentiorum, Collectio Lacencis; Auctoribus presbyteris societatis Jesus e domo B. M. V. sine labe concepta ad Lacum, grand in-4°, 7 volumes.

I. *Acta et Decreta Conciliorum qua ab Episcopis Ritus latini ab anno* 1682 *ad annum* 1789 *und celebrata*, VIII-948 col. 1870.

II. *Acta et Decreta Conciliorum, qua ab Episcopis Rituum Orientalium ab anno* 1682 *ad annum* 1789 *und celebrata. Accedunt Decreta Romana de Ritibus orientalibus*, VI-684 col. 1876.

III. *Acta et Decreta Conciliorum qua ab Episcopis Americæ septentrionalis et imperii. Britannici ab anno* 1789 *ad annum* 1869 *celebrata sunt*, IV-1496, col .1873.

IV. *Acta et Decreta Conciliorum qua ab Episcopis Galliæ ab anno* 1789 *usque ad* 1869 *celebretanus*. VI-1320 col. 1873.

V. *Acta et Decreta Conciliorum qua ab Episcopus Germaniæ, Hungariæ et Hollandiæ ab. a.* 1789 *ad a.* 1869 *celebrata sunt* IV-1520, col. 1879.

VI. *Acta et Decreta Conciliorum qua ab Episcopis Italiæ, America meridionalis et Asiæ celebrata sunt, accedunt supplementa*, VIII-1144, 1882.

VII. *Acta et Decreta sacrosancti Œcumenici Concilii Vaticani Accedunt permulta alia documenta ad Concilium ejusque historiam spectantia. Cum indicibus generalibus septem voluminum latinæ collectionis*, XX-1944, col. 1890.

Cette collection des Jésuites de Maria-Laach contient, tant imprimés qu'inédits, les actes et les canons de tous les Conciles du XIXe siècle ; elle continue et complète les collections de Labbe, Hardouin, Coleti, Mansi ; elle est d'ailleurs pratiquement d'un très facile emploi, grâce à ces *Indices* du tome VII, qui offrent,

comme en un miroir, le détail des sept volumes de la collection.

Pour le Concile du Vatican, on trouve également, chez Herder, un recueil publié par le P. Granderath, jésuite, intitulé : *Constitutiones dogmaticæ sacrosancti Concilii Œcumenici vaticani ex ipsis ejus actis explicata, atque illustrata*, VIII-244, in-8, 1892.

Enfin, à la même librairie paraît une histoire complète du Concile du Vatican, par le P. Kirch, S. J. en trois volumes, grand in-8°. Le premier comprend les préliminaires du Concile ; le second va de l'ouverture du Concile à la seconde session ; le troisième va jusqu'à la fin du Concile. — L'histoire du Concile par Cecconi, archevêque de Florence, publiée à Paris, par Bonhomme, ne comprend que les préliminaires de cette assemblée ; l'histoire proprement dite a été différée pour divers motifs que nous n'avons pas à apprécier ici.

Les collections de conciles particuliers à un seul pape ou à une seule province sont :

1° Pour la France : les *Concilia antiqua* de Jacques Simond avec les suppléments de Pierre de la Lande ; les *Concilia novissima*, par Odespun de la Méchinière ; la collection commencée en 1789, par les Bénédictins de Saint-Maur, dont le premier volume seul a paru ; les conciles de Rouen, de Tours et de la Gaule Narbonnaise par Lapommeraye, Maens et Etienne Baluze ;

2° Pour l'Espagne, le Portugal et le Mexique, la *Collectio Conciliorum*, par Gacias Loiasa et par le cardinal d'Aguirre ; la *Lima limata*, par Marolo ; la *Couronne des conciles d'Espagne*, par Villaluno ; les *Conciles de Portugal*, par Figuerdo ; et les *Conciles du Mexique*, par Laurenzana ;

3° Pour l'Angleterre, les *Concilia, decreta*, etc., de Henri Speelman ; les *Constitutiones ecclesiasticœ*, par Lindvood et la *Synopsis*, de Laurent Howell ;

4° Pour l'Allemagne, les *Concilia Germaniæ*, par Schannat et Hartzeim ; les *Concilia sacra*, de Péterfy, réimprimés à Venise, en 1742.

Les abrégés et sommes des Conciles sont : la *Breviatio canonum*,

du diacre Ferrand ; le *Breviarium*, de Cresconius et les opuscules sur les sept synodes par Photius et par Michel Psellus ; les Sommes abrégées de Carranza, de Louis Bail, de Sylvius et du cardinal d'Aguirre ; l'*Epitome*, de Brancatus ; la *Notitia conciliorum*, de Cabassut ; la *Notis generalis* de Saint-Esprit André ; l'*Apparatus ad jurisprudentiam*, par Joseph Binet ; l'*Analyse des Conciles*, par le dominicain Louis Richard ; et le *Dictionnaire des Conciles*, par Edmond Alletz. Dans son Encyclopédie théologique, Migne a donné un *Dictionnaire des Conciles*, dont l'auteur est Charles-Adolphe Peltier.

Les différents commentaires ou scolies des Conciles sont dus à Théodore Balsamon, à Zonaras, Joseph Egyptus, à Ferdinand de Mendoza, à Auguste Barbosa, à Christian Wolf ou Lupus, à Bernard van Espen et à Catalani.

Parmi les écrivains qui ont travaillé sur l'histoire des conciles, il faut citer, en première ligne, l'*Histoire du Concile de Trente*, par Pallavicini, qui est un chef-d'œuvre : elle a été traduite en français par l'abbé Darras, auteur de deux histoires de l'Eglise ; elle répond péremptoirement à l'ouvrage audacieusement erroné, presque menteur, de Fra Paolo Sarpi, un moine qui ne croyait pas, dit Bossuet, à la messe qu'il disait tous les jours ; l'*Historia Conciliorum*, d'Edmond Richer ; l'*Histoire des Conciles*, de Jacques Herment ; l'*Histoire du Concile de Constance*, par Jacques Lenfant ; l'*Abrégé historique*, par Bouillet de Saint-Paul.

Des écrivains plus récents ont abordé le même sujet ; nous citons : l'*Histoire des Conciles œcuméniques*, par Vincent Tizzani, archevêque de Ninive, traduit de l'italien en français par un dominicain ; l'*Histoire des Conciles*, commencée par Roisselet de Sauclières et terminée par l'abbé André ; les *Conciles généraux et particuliers*, par Paul Guérin ; l'*Histoire pragmatique des Conciles allemands*, par Binterim.

Au point de vue historique, l'ouvrage le plus important sur la matière est l'*Histoire des Conciles*, par Charles-Joseph Hefelé, évêque de Rottenbourg, continué par le cardinal Hergenrœther, et, depuis sa mort, par Aloïs Knöpfel, professeur de Munich. En 1903, avaient paru en allemand neuf volumes ; il en a été fait, en France, une traduction en dix volumes par l'abbé Delarc. Nous

donnons un aperçu de ce grand ouvrage, d'après l'édition allemande :

I. — Le premier volume est consacré aux conciles antérieurs à Nicée, jusqu'aux conciles de Laodicée et de Gangres, X, 844 p., 1873.

II. — Les conciles généraux jusqu'au cinquième concile, XII, 966, 1875.

III. — Depuis le cinquième concile général jusqu'à la mort de Charlemagne en 814, XII, 800, 1877.

IV. — Le synode de Constantinople en 814 jusqu'à la mort d'Alexandre II, XII, 942, 1879.

V. — Les synodes sous saint Grégoire VII jusqu'à 1249, XII, 1206, 1886.

VI. — Les conciles pendant l'interrègne de 1250 jusqu'au concile de Pise en 1409, XVIII, 1092, 1890.

VII. — Ce volume a deux parties ; la première est l'histoire du Concile de Constance, IV, 374, 1869 ; la seconde partie présente l'histoire des Conciles de Bâle, Ferrare et Florence, XII, 375-870, 1874.

VIII. — Depuis Bâle jusqu'au cinquième Concile de Latran, dix-huitième œcuménique, VIII, 896, 1887.

IX. — Le neuvième volume, suite du précédent, est consacré au protestantisme et aux préparatifs du Concile de Trente.

On a trouvé Hefelé plus fidèle en ce livre que dans diverses brochures publiées à l'occasion du Concile œcuménique : Hefelé avait plus de science que de caractère ; nous souhaitons les deux à son successeur.

On lira d'ailleurs avec fruit, pour l'intelligence de l'histoire des conciles : le *Tractatus de modo celebrandi concilii*, par Duranti ; la *Synodia de Synodis*, par Hugo ; *De ratione habendi concilia provincialia*, par Michel Tommasi ; les traités sur le *Synode diocésain*, par Henri de Bothi, Massobrius et Benoît XIV ; les *Dissertations* de Thomassin et de Pierre de Morca ; la *Géographie synodique*, de Sanson ; la *Table des Conciles*, d'Ellie Dupin ; enfin le *Traité du Concile provincial*, de Bouix. Nous avons déjà cité Jacobatius.

On pourra consulter encore : les Recueils de canons pénitentiaux de Jean le Jeûneur, de saint Colomban, de Théodore de Cantorbéry, avec les notes de Jean le Petit et de Siméon de Thessalonique.

Nous ne dirons rien des ouvrages actuels : les libraires en répandent partout les prospectus. Mais nous insistons, dans l'intérêt de l'histoire, sur l'importance du recours aux sources juridiques. C'est là surtout qu'on trouve la charpente de l'histoire, les lois sur lesquelles évoluent les peuples. Essayez, par exemple, d'écrire l'histoire de Rome, sans tenir compte de ses lois, vous ne comprendrez rien ; revenez à la succession des lois, tout s'explique. La même observation est encore plus vraie de l'histoire de l'Eglise. L'Eglise ne laisse rien à l'arbitraire humain, de tout ce qu'elle peut atteindre par ses ordonnances. Aucune société ne raisonne mieux sa pratique et ne règle plus, sans les gêner, les initiatives de ses membres. Sa devise est dans tous les siècles : *Omnia honeste et secundum ordinem.*

Outre leur importance historique, ces études ont, pour la France contemporaine, une importance pratique de premier ordre. Par une dérogation au droit, dont il y a peu d'exemples dans l'histoire et dont on ne peut trop déplorer les désastres, à partir du Concordat, en France, il n'y a plus guère d'autres règles que l'*arbitraire*, que nous ne prenons pas ici seulement dans le sens de fantaisie, de caprices, de violence, mais dans le sens d'absence de droit écrit, qui laisse tout à l'arbitraire humain. Nous avons vécu un siècle en déshérence de droit. De bons esprits ont même considéré ce régime comme très acceptable, étant donnée la sagesse des évêques. Nous en avons même connu qui ne considéraient le droit que comme une amorce d'orgueil et un appoint à la révolte. On ne discute pas de pareilles idées. Une société ne peut pas vivre sans lois ; l'Eglise, moins que toute autre, qui doit lutter contre toutes les passions, peut, moins que tout autre, se désintéresser de ce combat, qui s'ouvre par des lois et se poursuit par l'action du ministère. Qu'il y ait de bons évêques, comme il y a de bons prêtres et de bons chrétiens : là n'est pas la question ; et les lois ne gênent pas les gens de cette sorte. Mais il y en a d'autres qu'il faut brider

par des lois, auxquels il faut résister au besoin par des anathèmes. Quant aux braves gens, les lois leur sont aussi nécessaire qu'aux autres, pour les confirmer dans leur vertu, au besoin pour les fixer dans leurs incertitudes, les troubler dans leur faiblesse, les secouer dans leur inertie.

Des églises sans lois sont des vaisseaux sans lest et sans boussole ; elles voguent à l'aventure ; elles sont à la merci des flots, et, un jour ou l'autre, elles peuvent se briser contre les écueils. Quand se lève la tempête, elles sont sans défense et peuvent succomber, au moins momentanément, sous les assauts de la Révolution.

Les travaux des historiens.

La religion et l'Eglise, qui sont deux institutions divines, l'une par une révélation directe, l'autre par une action positive, sont les deux puissances créatrices de l'histoire. L'homme, qui n'a qu'un jour pour vivre, voudrait s'éterniser sur la terre ; parce qu'il doit disparaître bientôt, il veut marquer au moins son rapide passage par l'immortalité d'un souvenir. Naturellement, le souvenir qui lui tient le plus au cœur, qui le séduit plus profondément, c'est plutôt le souvenir de ses rapports avec un monde, comme lui, éphémère. Dieu, d'ailleurs, par la révélation même et par l'Eglise, a posé les deux bases de l'histoire, dans le plus grand sens qu'on puisse lui donner. Les actes de Dieu sont les pivots sur lesquels évolue l'humanité ; des hommes, suscités de Dieu, ont écrit, sous l'impression du ciel et par ses illuminations, le récit de ses actes et l'ont consigné dans les divines Ecritures. La Bible, voilà, dans tous les sens du mot, le premier livre de l'histoire.

Quand le cycle des révélations est clos, des écrivains, mus par le désir du bien public, sur leur propre initiative, mais sous l'entraînement des faits dont ils ont été témoins ou pour en conserver la tradition, ont pris, à leur tour, la plume de l'histoire. Notre siècle, très enclin au scepticisme, s'imagine volontiers que le subjectivisme des souvenirs et l'incohérence des traditions

doivent donner peu de crédit aux récits des historiens. C'est une erreur pitoyable, surtout en ce qui regarde l'Eglise. La succession des Pontifes Romains, leurs actes d'autorité, les rites de la liturgie, les ordonnances de la discipline, les écrits des Pères, les vies des saints, les délibérations et décrets des conciles, les institutions monastiques, les schismes, les hérésies, les travaux des lettrés, des savants et des artistes, tout cela forme, pour l'histoire, une matière d'une solidité à toute épreuve. La part faite à la faillibilité humaine, — et il faut bien la lui faire, — à moins d'être sceptique, il faut croire à la véracité des historiens et à la vérité de l'histoire. Aucune histoire n'a plus de titres et des titres plus certains que l'histoire de l'Eglise.

Nous devons esquisser ici la succession des historiens de la sainte Eglise ; nous dresserons ensuite une nomenclature de leurs ouvrages.

Après les Evangélistes, le premier des Grecs qui s'occupa d'écrire l'histoire de l'Eglise, fut un chrétien hébraïsant, nommé Hégésippe. Eusèbe de Césarée en fait mention ; il est lui-même le père de l'histoire ecclésiastique. Eusèbe était un évêque bienvenu à la cour de Constantin, un homme influent de son siècle. On lui doit, entre autres, une *Chronique*, une *Histoire* et un livre aujourd'hui perdu, intitulé l'*Assemblée des saints*, premier recueil des actes des martyrs. Ses continuateurs, Socrate et Sozomène, tous deux avocats à Constantinople, manquent souvent, comme Eusèbe, de critique et de fermeté. Théodoret, évêque de Cyr en Syrie, surpasse de beaucoup, sous tous rapports, Socrate et Sozomène. L'eunomien Philostorge composa une histoire pour l'apologie de l'arianisme : on en trouve des fragments dans le *Myriobiblon* de Photius. Théodore, lecteur de Constantinople, fit un abrégé des trois premiers historiens grecs ; Evagre, avocat d'Antioche, en donna, au VIe siècle, une continuation.

Après Evagre, s'ouvre l'ère des historiens bysantins, l'ère des hérésies, en attendant le schisme. L'esprit d'hostilité contre Rome, l'inclination à asservir l'Eglise, poussent ces historiens à dénigrer les Papes et à flatter les empereurs, avec un servilisme en proportion avec leur nullité. D'Evagre à Michel Cérulaire, on

peut citer Léonce de Byzance, Procope de Gaza, Anastase le Synaïte, le Chroniqueur d'Alexandrie, Georges Pisida et la *Bibliothèque* de Photius. De Photius au concile de Florence, il faut mentionner les deux Nicétas, Théophane et ses continuateurs, Eutychès d'Alexandrie, Théophylacte, Anne Comnène, Lonaras, Nicéphore Grégoras, Jean Cantacusène, Chalcocondyle, Joseph de Méthone et Gennade ou Georges le Scolastique. Après le concile de Florence, les ténèbres du schisme et la mort politique amènent le néant de l'histoire.

Les latins traduisirent d'abord les historiens grecs. Rufin d'Aquilée donna une version d'Eusèbe et la continua. Sulpice-Sévère, prêtre de Gaule, écrivit l'histoire du monde depuis l'origine jusqu'à la chute de l'empire romain et mérita le surnom de Salluste chrétien. Saint Augustin composa son immortelle *Cité de Dieu* ; son disciple Paul Orose, prêtre espagnol, écrivit, sur le plan des deux cités, une histoire universelle qui va jusqu'à 415. Cassiodore, ministre de Théodoric, fit un extrait d Eusèbe, Socrate et Sozomène ; au Moyen Age, ce recueil s'appela *Histoire tripartite* : ce fut, en Occident, la source et le modèle d'un grand nombre de travaux d'histoire. Denys le Petit, auteur de la première collection des canons et des Décrétales, y introduisit la Chronologie qui porte son nom.

Les invasions amènent un temps d'arrêt. Le livre qui marque la transition entre les temps anciens et les temps nouveaux, ce sont les *Vies des Saints*. Les hagiographes dont les œuvres forment ce recueil sont : saint Jérôme, Léonce de Naples, Cassien, Pallade, Moschus ; Evagre, Denys le Petit, Anastase le bibliothécaire, le diacre Paul et Pélage en furent les traducteurs successifs. L'ouvrage grossit peu à peu, recommandé par un décret du pape Gélase, ensuite par tous les martyrologes ; il fut achevé définitivement par l'édition qu'en donna, au XVI[e] siècle, Héribert Rosweyde.

En 595, Grégoire de Tours, le père de l'histoire de France, compose l'histoire de son temps et deux écrits sur la gloire des confesseurs et des martyrs. En 731, le vénérable Bède, aujourd'hui docteur de l'Eglise, compose l'histoire de la nation des Angles, que couronne un martyrologe : ce dessein appelle de

graves réflexions : des vies des saints comme complément de l'histoire d'un peuple. Paul Varnefried, mieux connu sous le nom de Paul Diacre, chancelier du roi Didier, écrit l'histoire des Lombards et l'histoire des évêques de Metz. Haymon d'Alberstadt, disciple d'Alcuin, abrège et annote les traductions d'Eusèbe par Rufin d'Aquilée. Anastase le bibliothécaire, marchant sur les traces de Cassiodore, compose une Chronographie *tripartite* d'après Nicéphore, Georges Syncelle et Théophane : il fit, de plus, sous le titre de *Liber Pontificalis*, une collection importante, dont une faible partie seulement lui appartient en propre. Flodoard est l'auteur d'une très estimable histoire de l'Eglise de Reims ; Richer se rapporte au même temps ; Raoul Glaber, moine de Saint-Germain d'Auxerre, va de 990 à 1046. Adam, chanoine de Brême, est auteur d'une histoire ecclésiastique des diocèses de Brême, Hambourg et des pays scandinaves.

Vers 1143, Ordéric Vital, moine de Saint-Evroult, écrit, en seize livres, une histoire ecclésiastique, que Guizot, tout protestant qu'il était et historien solennel, ne dédaigna pas de traduire. Deux siècles plus tard, Ptolémé de Fiadonibus en écrivait une autre en vingt-quatre livres : elle se trouve dans Muratori.

A côté des historiens de l'Eglise, nous trouvons des chroniqueurs et des biographes, dont le récit touche, par beaucoup de côtés, aux choses ecclésiastiques. Les principaux chroniqueurs sont : Reginon de Prüm, en 915 ; Luitprand, évêque de Crémone ; Herman le Contract en 1054 ; Berthold, prêtre de Constance, continuateur de Herman, qui écrit, dit Noël Alexandre, « avec une remarquable fidélité » ; Marianus Scott, mort en 1086, dont la chronique a été continuée par Dodectin ; Lanfranc de Pavie, en 1070 ; Lumbert d'Archaffenbourg, en 1080 ; saint Anselme de Lucques, apologiste de saint Grégoire VII ; saint Gebhard de Salzbourg et d'Halberstadt ; Léon d'Ostie ; Sigebert de Gembloux en Brabant, auteur « très inique contre saint Grégoire VII et très attaché au parti de Henri IV », dit Noël Alexandre ; Otton de Frisingue, petit-fils de Henri IV d'Allemagne, homme très docte, mais faible de caractère, qui rétracta sur son lit de mort les passages qu'admire le plus Bossuet ; et Godefroid de Viterbe, chapelain des empereurs Con-

rad III, Frédéric Ier et Henri VI, est l'auteur d'une chronique où la critique a découvert des fables et Rome des erreurs ; Hugues de Flavigny, mort en 1140, a laissé une chronique remarquable ; son contemporain, Hugues de Malmesbury, a laissé un recueil de gestes des rois anglais. A la distance d'un siècle, paraît un bénédictin anglais, Mathieu Pâris, ennemi forcené des Papes et menteur de profession. Lingard, souvent peu juste envers la papauté et voisin en somme de Fleury, a dû écrire : « Je suis en mesure d'affirmer que dans les circonstances où j'ai pu comparer les récits de Mathieu Pâris avec des pièces authentiques, ou avec les écrivains contemporains, je l'ai trouvé souvent en si grand désaccord, que sa narration prenait l'apparence d'un roman, plutôt que de l'histoire. »

En 1178, Guillaume de Tyr ferme la liste des chroniqueurs. A côté des *chroniqueurs*, nous mentionnerons les *Annalistes*, dont l'œuvre est comme un office rempli à l'Eglise et au monastère dont l'annaliste est membre. On s'y occupe à peine d'histoire ; la trame de l'ouvrage rapporte les consécrations d'évêques, d'abbés, de moines, de rois, le souvenir des bienfaits, l'objet des fondations. Nous citons les *Annales* de Lorsch, de Saint-Bertin, de Fulde, de Hirsfeld, de Hildesheim, de Quedlimbourg, la chronique d'Hirsauge et les grandes chroniques de France. Parmi les auteurs de ces annales et d'œuvres analogues, nous citons Eginhard, l'historien de Charlemagne, le diacre Florus, Walafried Strabon, Loup de Ferrière, Hincmar, Richer, Gerbert, Guibert de Nogent, Pierre Comestor, Pierre le Chantre, Etienne de Tournay et Baudry de Dol, l'auteur du *Gesta Dei per Francos*.

Quand le moyen âge eut terminé ses œuvres poétiques, ascétiques et doctrinales, l'*Imitation de Jésus-Christ*, la *Divine Comédie*, la *Somme théologique*, il pensa aux travaux d'érudition et d'histoire. Vincent de Bauvais, dans son *Speculum historiale* avait, par d'énergiques efforts, porté les esprits sur ce terrain. Le grand schisme, la chûte de Constantinople ajoutèrent, à cet exemple, leur influence sur les esprits. Pendant que Nicolas de Lyra inaugurait, au XVe siècle, la science exégétique, saint Antonin, archevêque de Florence, posait, dans la *Somme historiale*, les bases de l'histoire moderne. Platina marchait sur ses traces,

écrivait les *Vies des Papes* depuis saint Pierre, jusqu'à Sixte IV; Onuphre Panvini continua ce travail, mais avec moins de netteté. L'esprit du temps se fait sentir, mais acerbe, dans le chanoine Laurent Valla, la critique de la donation de Constantin. Après Tritheim et Albert Kranz, se clôt, en 1500, l'ère des chroniqueurs, des annalistes et des historiens du moyen âge.

A partir du XVIe siècle, l'histoire fut cultivée avec plus de vigilance, surtout parce que les protestants, les jansénistes et les faux philosophes prétendirent s'armer, contre l'Eglise, des faits antérieurs de l'histoire. Pour donner, à la révolte de Luther, une apparence de fondement historique, un prédicateur de Magdebourg, Mathias-Flaccius, qui se disait d'Illyrie, forma une petite société d'érudits luthériens et entreprit, avec leur concours, un vaste travail, qui devait, sous le nom général de *Centuries*, siècle par siècle, embrasser toute l'histoire de l'Eglise. C'est une œuvre folle, où l'on trouve réunies toutes les imaginations, toutes les inventions, toutes les déclamations et tous les mensonges de la secte; pour les prendre au sérieux, il ne suffit même pas de lui appartenir, il faut encore être exaspéré par la passion. L'œuvre était à peine terminée, qu'un certain Lucius entreprit d'approprier, aux doctrines de Calvin, une histoire qui, d'abord, n'avait dû que justifier Luther. Quand les passions tombèrent un peu, les Centuries firent honte même aux protestants. Quoique Osiandre en eut donné un abrégé moins vénéneux, Mosheim entreprit de donner, aux Centuries, l'appoint d'une plus respectable science.

Cette œuvre, colossale par ses proportions, devait exciter, dans l'Eglise catholique, une juste horreur. Un homme se rencontra, doué d'une mémoire parfaite, fort par sa vaste érudition, placé à Rome, la source de l'histoire, pour répondre, avec des documents officiels, aux inventions des Centuriateurs : c'était César Baronius, de l'Oratoire, depuis cardinal. Ses *Annales ecclésiastiques*, c'est l'histoire écrite d'après les monuments de la tradition; c'est l'histoire vraie, écrite d'après la vraie méthode et en conscience. Fruit d'un travail ininterrompu de trente années, repassé douze fois à la lecture publique dans les conférences de l'Oratoire, les *Annales* sont, pour le plan, calquées sur les Centuries; outre

leurs divers mérites, elles sont remarquables surtout par la documentation, comme on dit aujourd'hui, et la sagacité des réfutations. Par le fait, c'est l'histoire, en quelque sorte officielle, de l'Eglise Romaine. On ne peut pas étudier l'histoire de l'Eglise avec fruit, nous disait à nous-mêmes le cardinal Pitra, sans lire et même sans méditer un peu Baronius.

Le travail de Baronius s'arrêtait à 1198 ; il fut continué jusqu'en 1564 par le dominicain polonais, Abraham Bzovius, de Cracovie ; jusqu'en 1640, par Sponde, évêque de Pamiers ; jusqu'en 1665, par Orderic Raynaldi, oratorien, qui, seul, se tint à la hauteur de son modèle ; enfin par Jacques Laderchi, autre religieux, qui en fit une continuation nouvelle jusqu'en 1571. Les *Annales* de Baronius finissent à cette date.

Un savant et judicieux franciscain, Antoine Pagi, fit une critique générale des *Annales* de Baronius. C'est un ouvrage en quatre volumes in-folio ; mais il ne faut pas croire qu'il vise seulement à relever des erreurs ; il corrige, en effet, quelques points, mais il donne surtout des additions, des compléments et s'applique encore plus à déterminer l'ordre chronologique des événements. La critique de Pagi ne se sépare plus des *Annales* de Baronius ; elle en fait, en quelque sorte, partie intégrante. Mansi et les frères Guérin, en ont donné, l'un en Italie, les autres en France, deux éditions réputées parfaites, autant qu'une telle entreprise peut l'être.

Depuis Laderchi, personne n'a entrepris sérieusement de continuer Baronius. Le P. Theiner, préfet des archives secrètes du Vatican sous Pie IX, l'avait promis ; il se borna à publier dix ou douze volumes de pièces tirées des archives dont il avait la garde, notamment un Codex du domaine temporel des Pontifes Romains. Léon XIII, pour favoriser cette reproduction des titres de la sainte Eglise, avait ouvert toutes grandes les archives secrètes aux recherches des travailleurs. Plusieurs, notamment Hergenrœther, s'étaient pris aux *Regestum* de tel ou tel pape ; leur travail doit se continuer sous Pie X. Mais, si vous réfléchissez que les *Regesta* susdits doivent commencer à Boniface VIII et même plus haut ; que, de plus, chaque année de l'Eglise est représentée par quatre ou cinq volumes d'archives, on voit que pour aboutir

à des résultats pratiques, il faudrait des siècles et d'énormes sommes d'argent, qu'on ne sait où prendre désormais. Il y a peu à espérer que les riches et les gouvernements veuillent s'intéresser à une telle entreprise; et les Papes sont aujourd'hui si pauvres. Selon nous, pour divers motifs, ce n'est pas de ce côté qu'il faut porter ses efforts.

L'entreprise d'une histoire générale de l'Eglise, d'une histoire définitive, si une histoire peut l'être, était prématurée au XVIe siècle; elle ne s'est pas terminée depuis, sans doute parce qu'elle ne pouvait pas l'être. Le bon vouloir des hommes est moins en défaut que l'ingratitude des circonstances. Alors on avait trop peu approfondi les règles de la critique, les lois de la linguistique et de la philologie; on connaissait encore peu les sciences auxiliaires de l'histoire. De nos jours, après les progrès de toutes ces sciences, il ne s'agit plus de continuer, mais de recommencer Baronius ; il s'agit de reprendre en sous-œuvre l'étude des siècles passés; de s'entourer de toutes les lumières de la science, et d'écrire l'histoire avec toute l'autorité de la certitude, autant, du moins, que l'histoire en comporte. Telle est la tâche que le présent impose à l'avenir.

Pour déterminer mieux cette tâche, il nous semble qu'un seul homme n'y peut pas suffire; il nous paraît que l'œuvre ne peut bien s'exécuter qu'à Rome; qu'elle doit procéder de l'initiative d'un Pape : et qu'elle doit être confiée aux forces collectives d'un ordre religieux. Rome, mieux que tout autre lieu du monde, garde intact l'esprit de l'Eglise; ailleurs, il y a partout des défauts, des excès ou au moins des nuances à redouter. L'initiative d'un Pape, sans imposer à une telle œuvre une consigne nuisible à sa nécessaire indépendance, est indispensable pour départir la sagesse, le courage et la grâce d'achèvement. Un ordre religieux, qui ne ment pas, un collège comme celui des Bollandistes de Bruxelles qui se recrute, suivant les besoins, de titulaires idoines, peut seul réussir.

Ce n'est pas que nous rêvions une œuvre colossale dans ses proportions. Le point capital, c'est de savoir. Qui sait bien abrège facilement. Moins on s'étendra, plus les conclusions seront irrésistibles. Rien n'empêche, au surplus, de mener de front

deux œuvres parallèles, un abrégé en dix volumes et une œuvre plus dispendieuse en trente ou quarante volumes. On peut même, à l'exemple de Noël-Alexandre, combiner si heureusement les deux systèmes ; alors l'abrégé et les dissertations forment corps et constituent une pyramide qui défie les siècles.

On peut, *hic et nunc*, se ceindre les reins pour un tel travail. Les archives de l'Eglise, pour être accessibles et mises en emplois, n'ont pas besoin d'être réimprimées ; visitées dans leurs textes originaux, telles que le temps les a faites, elles offrent plus de lumière, et je ne sais quoi de plus vigoureux qu'une feuille imprimée. Dans un fragile papier, on sent revivre l'époque qui l'a vu naître ; on évoque plus sensiblement son image ; on peut mieux faire de l'histoire ce que voulait Michelet, une résurrection.

En Italie, après Baronius, nous voyons Sigonius écrire, à Milan, une histoire de l'Eglise qui s'arrête à Constantin. En 1742, le cardinal Orsi publie, à Rome, une nouvelle histoire de l'Eglise, en vingt volumes, elle n'embrasse que les six premiers siècles : c'est une œuvre capitale qu'il serait facile d'actualiser : elle a été continuée depuis en vingt-quatre volumes, par le dominicain Becchetti ; nous avions, dans notre jeunesse, conçu le dessein de la traduire pour la publier en France ; différentes considérations n'ont pas permis de suivre ce dessein. De 1761 à 1796, l'augustin Berti compose un Bréviaire de l'histoire ecclésiastique et des dissertations, à la manière de Noël-Alexandre, sur les cinq premiers siècles. A la même date, Saccarelli, prêtre de l'Oratoire, publie, en vingt-cinq volumes, une histoire qui s'arrête à l'an 1185. De nos jours, Del Signore et Palma, l'un dans ses *Institutions historiques*, l'autre dans ses *Leçons* faites à la Propagande, donnent des ouvrages également précieux par la richesse des matériaux et la précision des renseignements : ce sont des livres classiques. Nous ignorons si leur perfection a découragé les imitateurs ; depuis, la grande publicité ne signale aucune œuvre de premier ordre, ni en Italie, ni à Rome.

En Allemagne, le réveil des études historiques ne date que du XVIIIe siècle. Les innovations schismatiques de Joseph II, les doctrines également révolutionnaires de Fabronius, dans l'es-

poir de se justifier, suscitent les histoires assez misérables de Royko, Michl, Wolff, Becker et Gmeiner Schmalfuss. La vraie science ne commence qu'à Dannemayer, pour se voiler encore dans Pohl, Stœger, Guden Albert et Molkenbuhr. Une ère plus favorable commence en 1826 par l'*Histoire de la religion de Jésus-Christ*, œuvre capitale de l'illustre comte de Stolberg ; au prix d'infatigables efforts, elle a été continuée par Kern. En 1834, Katerkamp donne une excellente *introduction* à l'histoire de l'Eglise et travaille à une histoire qu'il fournit jusqu'à 1153. Othmar de Rauscher, depuis prince archevêque de Vienne, est auteur d'une savante *Histoire de l'Eglise chrétienne*. Klein et Rüttenstock publient, à Gratz et à Vienne, deux histoires de l'Eglise en latin : Chérier suit leurs traces. Jean Alzog, professeur à Fribourg, publie un excellent abrégé d'histoire ecclésiastique ; Dœllinger et Mœhler marchent sur ses traces ; mais Mœhler se doit à d'autres œuvres ; et Dœllinger se borne à deux volumes ; puis il revient sur ses pas pour concentrer tous ses efforts sur les origines de l'Eglise catholique. On sait qu'il a mal fini, par orgueil ; il avait compté faire, à lui seul, de Munich, la capitale d'une Eglise, si vieille à sa naissance, que son berceau fut sa tombe. Mais faute d'un moine, une abbaye ne chôme pas. L'Allemagne, qui paraît devenir le sol natal de l'histoire et la terre classique de l'érudition, sans compter les historiens protestants depuis Gieseler, suscite presque simultanément Krauss à Fribourg, Funck à Rottenbourg, Bruck à Mayence, Jungmann et Hergenrœther.

Nous devons noter encore ici, comme appartenant à l'Allemagne :

Histoire de la Religion et de l'Eglise, par Locherer, 9 vol. Ratisbonne, 1834.

Les Pontifes romains depuis saint Pierre, par Philippe Möller, 17 vol. Vienne, 1847-56.

Histoire de l'Eglise, par Annegarn, 3 vol. Munster, 1842-44.

Epitome et Institutiones historiæ ecclesiasticæ, par Cherrier, 8 vol. Vienne, 1840-53.

Histoire de l'Eglise, par Longe, Brunswick, 1854.

Histoire de l'Eglise catholique, par Berthes, 2 vol. Mayence, 1854.

Manuel de l'histoire de l'Eglise, 2 vol. in-8°, par Ritter, Bonn, 1854.

Histoire de l'Eglise en Allemagne au XIXe *siècle*, par Bruck, 4 vol. Münster.

Histoire de l'Eglise en Danemark et en Norwège, Münster.

Histoire de l'Eglise au XIXe *siècle*, par le P. Gams. Inspruck, 1854-56.

Notons ici que le Sylvestre II de Hock, le Grégoire VII de Voigt, l'Innocent III de Hurter et l'Histoire des Papes de Ranke ont produit en France, contre les préjugés nationaux, une puissante réaction. Le gallicanisme, le jansénisme et la révolution avaient abâtardi la pensée française. On rougit lorsqu'on vit des disciples de Luther, dans leur probité, au nom de la science, parler des papes avec un respect qu'avait fort ébranlé, sinon détruit, la défense de la Déclaration du clergé. Mais si ces livres ont commencé, parmi nous, la réhabilitation historique des Pontifes Romains, il ne faut pas croire qu'ils méritent absolument les éloges dont on les comble et la vénération qui les entoure. Ce sont des livres honnêtes, estimables dans une certaine mesure, mais écrits par les protestants et encore fort éloignés de cette pleine justice qu'on doit aux pontifes romains. Le plus solide de ces ouvrages, l'Innocent III de Hurter, représente la physionomie du Moyen Age comme un plâtre représente une statue de marbre blanc ; Ranke, si précieux d'ailleurs, est à l'Index ; le Grégoire VII de Voigt ressemble à saint Grégoire VII de l'Eglise à peu près comme saint Charles Borromée ressemble à Luther et comme le vicaire savoyard de Jean-Jacques Rousseau ressemble à saint François de Sales.

En France, dans les temps modernes, le premier historien de marque est Godeau, évêque de Vence. Parmi ces nombreux ouvrages, se trouve une *Histoire de l'Eglise* jusqu'à la fin du IXe siècle, publiée à Paris en 1663. Cet ouvrage eut, autrefois, un succès considérable, qu'il devait à son style et à son esprit ; il est encore curieux aujourd'hui sous ce double rapport ;

le style qui est bien du temps, dans le genre noble, prête à d'instructives comparaisons, l'esprit est entièrement pur de toutes les aberrations du particularisme français ; il permet donc d'établir une comparaison entre l'ancien clergé, dans l'intégrité de sa foi, et le nouveau clergé, totalement défiguré par les servilités doctrinales et morales du gallicanisme.

Godeau fut éclipsé par Fleury, qui, lui, dut toute sa fortune à la souplesse habile avec laquelle il se teignit des couleurs de son temps. — Claude Fleury avait été élevé pour le barreau ; pendant dix ans, il exerça la profession d'avocat, et publia une *Institution au droit*, dans laquelle le Pape n'est même pas nommé ; elle est à l'Index. En 1669, Fleury entrait dans le clergé, sous les auspices de Bossuet. Prêtre séculier pendant toute sa vie, il n'en fut pas moins, en vertu de ses principes de droit, abbé cistercien de Loc-Dieu, au diocèse de Rodez, où il ne mit jamais les pieds ; et prieur bénédictin d'Argenteuil, où il paya de bons dîners à Ledieu, secrétaire de Bossuet. Et tout ce cumul en vertu des canons de Versailles qui ne figurent pas au Corps du droit canon. Grâce à ces bénéfices, Fleury est une des grosses perruques de son temps, non par ses fonctions, mais par l'emploi qu'il fit de ses loisirs. Bonhomme en son vivre ordinaire, mais animé du plus fruste gallicanisme, il en a infecté un opuscule sur les *Mœurs des Israélites*, qui est aussi à l'Index, et une *Histoire de l'Eglise* en vingt volumes, qui mériterait d'y figurer. Cette histoire va jusqu'à 1414 ; elle a été continuée, en seize volumes, avec une malice diabolique, par le P. Fabre, de l'Oratoire ultra-gallican. On a imprimé à part huit discours éparpillés dans l'ouvrage. Plus tard, un neuvième discours fut publié avec des notes jansénistes et gallicanes d'un abbé Débonnaire, qui ne l'était que de nom. En 1809, l'abbé Emery publiait de *Nouveaux opuscules* de Fleury, nouveaux en ce qu'ils seraient moins mauvais que les anciens et accuseraient certaine résipiscence. Fleury avait publié beaucoup d'autres opuscules, réunis depuis en cinq volumes ; nous n'avons à parler ici que de l'histoire qui a empoisonné, pendant deux périodes, le clergé français, totalement ou à peu près livré à la séduction par les vices de sa formation au sacerdoce.

Le luthérien Gruber, qui a traduit en latin l'histoire de Fleury, décerne à l'auteur ce glorieux certificat : « Il est clair que les nôtres doivent le compter parmi les témoins les plus marquants qui ont vécu de nos jours. » Voltaire trouve cette histoire parfaite ; Dupanloup, par une consonnance significative, estime que c'est une histoire véritable, c'est-à-dire une œuvre d'art en même temps que de science : mais ni sur la science, ni sur l'art, Dupanloup n'est une autorité. Un Allemand de nos jours, parlant de la fortune de l'histoire de Fleury, note cette exacte particularité : « Elle a été toujours très bien vue des protestants et des jansénistes, mais assez mal des catholiques. » Il aurait pu ajouter : Et plus que très bien des gallicans dont Fleury est l'Hérodote.

Comment faut-il juger Fleury ? Pour circonscrire la réponse, il faut donc qu'elle laisse de côté les temps modernes sur lesquels l'esprit de l'auteur n'eut pu porter que des jugements faux ; et qu'elle néglige totalement l'histoire de l'Eglise depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ, omission qui le condamne à ne rien comprendre au plan divin, surtout sur le point capital de l'autorité. Ces limites posées, on ne peut pas nier que Fleury ne se soit commandé de fortes études sur les Pères de l'Eglise ; mais faute de boussole, égaré par les illusions qu'il avait dans la tête, il n'a rien compris au Moyen âge qui est, à ses yeux, l'ère ténébreuse de l'humanité ; et pas grand'chose aux premiers siècles de l'ère chrétienne, dont il idéalise faussement les souvenirs. Ici, il exagère continuellement les mérites ; là, les fautes, ou plutôt les défaillances, qui ne peuvent pas faire tort aux principes.

L'idéal historique de Fleury, c'est le pur gallicanisme, le Pape abaissé dans l'Eglise, chaque évêque devenu Pape et à la merci du roi ; c'est, au fond, le droit protestant et césarien. L'Eglise catholique de Fleury, c'est l'Eglise anglicane de Henri VIII ou l'Eglise française de la Constituante, avec la constitution civile du clergé. La justification de ces excès repose sur des légendes. Les fausses Décrétales, la Scolastique, l'architecture ogivale, saint Thomas, les Papes du Moyen âge ont tout gâté ; Fleury en parle sur un ton et dans un esprit qui fournira son point de départ à Voltaire, pour écrire l'*Essai sur les mœurs des nations*.

Pour la mise en œuvre des matériaux, Fleury prend, des textes, ce qui cadre avec ses préjugés et laisse de côté tout ce qui les contredit ou les condamne. Suivant une expression, qui sert de passe-port à toutes les supercheries, il *sollicite doucement les textes*; il les accommode ainsi, non pas à son histoire, mais à sa plaidoirie. Mais des textes de cette façon, tantôt forcés, tantôt adoucis, parfois passés sous silence : c'est mentir. Fleury ment aussi, dans les premiers siècles, parce qu'il ne signale que ce qui cadre avec son thème ; et, plus tard, parce qu'il supprime tout ce qui ferait tomber son argumentation. Fleury est un fraudeur, un écrivain de contrebande, un homme de parti. Toujours modeste, au surplus, dans ses allures ; modéré de cette fameuse modération, qui n'est que le passe-partout de la fraude, il sait, à l'occasion, donner le coup de couteau et verser du poison dans la plaie.

Quant au style, beaucoup trop vanté de Fleury, il n'a ni originalité, ni solidité, ni étendue, ni ordre ; il n'est composé que de fragments, passés au premier fil venu, et n'est recommandable que par sa forte et sympathique clarté. Le grand siècle l'a marqué de son sceau et la passion lui a donné de l'âme. La principale cause de succès de ces volumes, qui tournent au pamphlet contre l'Eglise Romaine, c'est la justification de tous ces ecclésiastiques qui violent les canons de l'Eglise, pour cumuler des bénéfices et y bien vivre. On avait besoin de canons cherchés au bout du monde, pour essayer d'une justification. Fleury fit cela en caressant les erreurs, les préjugés et les faiblesses de son temps. Bossuet commença sa fortune ; les jansénistes l'achevèrent. Depuis, les malheurs de l'Eglise ont fortement ébranlé son crédit ; le progrès actuel des sciences historiques en démontre la nullité.

Dupanloup, esprit rétrograde, criait encore : Lisez Fleury ! C'était le mot traditionnel de la révolte contre Rome. Pour complaire aux préjugés de quelques évêques, il y a vingt ou trente ans, des ecclésiastiques maquignonnaient encore de Fleury. On ne l'a point relu parce qu'il n'est pas lisible. L'objectif de ce bouquinage, c'était de refaire à Fleury une renommée de circonstance, un prestige d'occasion, une autorité d'intérêt. Vains

efforts, puériles déclamations ! Ce que nous gardions de vertu nous rendait hostile à Fleury ; les progrès de la science historique l'ont, depuis le concile du Vatican, relégué aux gémonies de l'histoire.

En parlant de Fleury, il ne faut pas oublier ses critiques : Honoré de Sainte-Marie, Housta, Marchetti et Muzzarelli. Honoré de Sainte-Marie a composé un chef-d'œuvre sur les *Règles et usages de la critique,* livre qu'il est toujours bon d'avoir sous la main. Marchetti et Muzzarelli sentent leur XVIIIe siècle ; ils sont pauvres, du moins si nous les comparons aux Gretser, aux Baronius, aux grands savants du XVIe et du XVIIe siècle. Housta, dont parle l'historien belge, Wouters, était un augustin qui dénonça la *mauvaise foi* de Fleury et sa *conformité aux hérétiques* de notre temps.

A côté de Fleury, il faut placer le dominicain Noël-Alexandre, auteur d'une histoire ecclésiastique de l'Ancien et du Nouveau Testament, conduite jusqu'à la fin du XVIe siècle et enrichie de dissertations comme en ont donné depuis Palma, Wouters et Jungmann. C'est un ouvrage écrit en latin, mais d'un facile usage. La justice des Papes l'avait mis à l'Index ; leur miséricorde l'en a retiré, après les notes de Mansi et de Roucaglia ; ces rigueurs et cette indulgence font assez connaître ses défauts et ses mérites. Ce serait un ouvrage à refondre de fond en comble, si nous avions encore de patients et longs travailleurs.

Nous devons citer encore, ici, les *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique* des six premiers siècles, par Lenain de Tillemont. C'est un ami d'Armand, un écrivain de Port-Royal, un fanatique à froid que son fanatisme fit rechercher par la police. Ces mémoires, qui affectent toutes les formes d'une puissante érudition, sont écrits dans l'esprit de l'*hypercritique* Baillet et de Launoy, le *dénicheur* de saints ; ils ne parurent pas sans difficulté ; ils servent encore aux protestants et aux libéraux, qui veulent se donner des airs de haut savoir. Tillemont se sert de pièces douteuses, rejette ceci, admet cela, suivant ses passions et, par l'emploi malentendu des documents, sème de ténèbres factices les premiers siècles de l'Eglise. On peut se servir encore de Tillemont, mais en le vérifiant, pour n'être pas dupe de sa duplicité.

La valeur scientifique des œuvres de Choisy, du janséniste Racine et de Ducreux est peu considérable. Bonaventure Racine n'a écrit que pour les adversaires de la bulle *Uuigenitus* ; son livre, œuvre de passion janséniste, est tombé avec les passions qu'il servait. Ducreux, chanoine d'Auxerre, écrivait moins pour les hommes instruits que pour les lecteurs frivoles. Quant à Timoléon de Choisy, il déclarait agréablement n'écrire que pour lui-même ; après avoir écrit l'histoire, il se proposait de l'étudier ; s'il l'eut étudiée dans ses livres, il n'eut jamais pu l'apprendre.

En 1768, parut l'*Abrégé chronologique* de l'histoire ecclésiastique, par Philippe Macquer. Quoique cet ouvrage soit composé sur le plan du président Hénault et qu'il ait été traduit en allemand, il est peu estimé. Le troisième volume, d'une autre main, tombe sous toutes les extravagances du diacre Pâris.

En 1778, Bérault Bercastel donnait, en vingt-quatre volumes, une *Histoire de l'Eglise*. C'est un livre de second ordre, bon pour le temps et qui a obtenu quelque succès. On l'a beaucoup complété, continué, remanié depuis, sans en augmenter beaucoup la valeur. Les principaux remanieurs sont l'évêque du Maroc, Guillon, éditeur d'une petite Patrologie ; le baron Henrion ; Pélier de la Croix, chanoine de Chartres ; le comte de Robiano, écrivain belge, et l'abbé Wervorst, lui-même continuateur de Henrion. Pour les volumes qui touchent à nos temps, on peut encore les consulter avec fruit.

Dans ces derniers temps, le réveil des études historiques a produit un grand nombre d'ouvrages, des histoires *abrégées*, des histoires plus *générales* et des histoires *universelles*. Outre les traductions d'Alzog, de Dœllinger, de Mœhler, de Kraus, de Bruck et de Funck, nous rappelons, parmi les abrégés, les ouvrages de Blanc, professeur à Besançon ; de Rivaux, professeur à Grenoble ; de Rivière, professeur à Nîmes ; de Richou, professeur à Rodez ; de Wouters, professeur à Louvain ; de Drioux, professeur à Langres ; de Delacroix, de Doublet et de l'abbé Darras. Les histoires générales de Jager, de Receveur, d'Henrion et de Wersvorst n'ont pas eu beaucoup de succès. Les histoires universelles de Darras et de Rohrbacher occupent aujourd'hui. Une histoire, commencée par le P. de Smet, est restée en route ; on

annonce, de Rome, une histoire de l'Eglise, écrite au point de vue sociologique, pour mettre spécialement en relief l'action de l'Eglise sur la civilisation de l'humanité. Ce livre existe depuis longtemps à l'état de fragment. L'influence de l'Eglise catholique sur la civilisation préoccupe utilement les esprits depuis un siècle et a inspiré de nombreux ouvrages.

Les Eglises particulières.

L'histoire de l'Eglise, soit traduite en abrégé, soit présentée avec de plus grands développements, constitue en elle-même un tout organique ; elle vous offre, en un seul tableau, l'Eglise, une et unique de Jésus-Christ, dans ses évolutions à travers le temps et l'espace. Un peu au-dessous de cette histoire universelle de l'Eglise catholique, indépendamment des parties qui la constituent dans sa généralité, se présente à nous l'histoire des églises particulières d'Italie, de France, d'Allemagne, d'Angleterre et des autres parties du monde. Nous en dirons un mot spécialement pour l'Italie et la France, plus brièvement pour les autres églises. En mesurant du regard ces nouveaux horizons de la science ecclésiastique, le lecteur se sentira prévenu d'admiration pour la merveilleuse fécondité de la Sainte Eglise et sensiblement pressé d'en mieux connaître les faits historiques. Nous devons ici nous borner aux plus strictes indications.

Sur les Eglises d'*Orient et d'Afrique*, nous citons :

Schelstrate, *Ecclesia Africana*, Paris, 1679.

Leydecker, *Historia ecclesiae africanæ*, Maestricht, 1690.

Morcelli, *Africa christiana*, Brescia, 1817.

Lequien, *Oriens christianus*, Paris, 1740.

Sanchez, *Hist. eccl. afric.*, Madrid, 1784.

Munter, *Primordia eccl. afric.*, 1827.

Rossi, *De christianis titulis carthaginiensibus*, dans le Spicilège de Solesmes.

Neale, *History of eaestrem Church*, London, 1850.

L'histoire des grands patriarcats a été écrite par Boschius,

Papebroch, Dusollier et Cuper; l'*histoire* de Photius par Hergenrœther, Ratisbonne, 1867.

Ducange, *Hist. de l'empire de Constantinople*, Paris, 1657.

De Urreta, *Hist. de Ethiopia*, Valence, 1610.

Ludolphe, *Historia ethiopica*, Francfort, 1691.

Galanus, *Historia armeniæ eccl.*, Cologne, 1686.

Saint-Martin, *Histoire d'Arménie*, Paris, 1841.

Assemani, *De catholicis Chaldaeorum*, Paris, 1775.

Sur les Eglises d'*Italie*, nous inscrivons ici :

F. Ughelli, *Italia sacra*, deux éditions à Rome et une à Venise.

Capelletti, *Le chiese d'Italia*, 21 vol. Venise, 1844-71.

Ferrari, *Catalogus sanctorum Italiæ*, Milan, 1613.

Ignotus, *Hagiologium italicum*, Bassano, 1773.

Dempster, *Etruria regalis*, Florence, 1723.

Ildephonse de S. Louis, *Etruria sacra*, Florence, 1782.

Forti, *Catalogue agiologicus hetruscus*, Rouen, 1731.

Aug. ab Ecclesia, *Hist. cardinal archiep. pedemortanæ regionis*, Turin, 1645.

Prima, *Serie dei vecovi di Sardegna*, Turin, 1842.

Semeria, *I secoli cristiani della Liguria*, Turin, 1842.

Gallicioli, *Memorie Venete*, Venise, 1795.

Verci, *Storia della marca Trevigiona et Veronese*, Venise, 1786.

Menzano, *Annali del Friuli*, 6 vol. in-8°.

Palma, *Storia ecclesiastica et civile di Napoli*, Teramo, 1832.

Avino, *Ceni storici sulle chiese delle due Siciliae*, Napoli, 1848.

Aceto, *Calabria illustrata*, Rome, 1737.

Coprani, *Calabria illustrata*, Napoli, 1743.

Matthaejus, *Sardinia sacra*, Rome, 1758.

Martini, *Storia ecclesiastica di Sardegna*, Cagliari, 1839.

Farlati, *Illyricum sacrum*, Venise, 1751.

Theiner, *Vetera monumenta Slavorum*, 3 vol. in-folio, Rome, 1859-63.

Sur les églises de France, qui nous touchent de plus près, nous indiquons :

Rochel, *Decreta Ecclesiæ gallicanæ*, Paris, 1609.

Sainte-Marthe, *Gallia christiana*, 16 vol. in-folio, Paris, Savaète.

Beaumier, *Recueil historique des archevêchés, abbayes*, etc., Paris, 1726.

Dutemps, *Le clergé de France*, 4 vol. in-8°, Paris, 1774-76.

Mario, *Annuaire de la société de l'histoire de France*, 1845-51.

Clavel, *Histoire chrétienne des diocèses de France*, 2 vol., Paris, 1855.

Sandret, *L'ancienne Eglise de France*, Paris, 1866.

Du Saussay, *Martyrologium gallicanum*, 2 vol. in-folio, Paris, 1637.

Jager, *Histoire de l'Eglise catholique en France*, 20 vol.

Le Cointe, *Annales ecclesiastici Francorum*, 8 vol. in-folio, Paris, 1665 et suiv.

Sur les Eglises d'*Espagne*, voyez :

Gonzalez d'Avila, *Teatro de las iglesias de Espagna*, 4 vol. in-folio, Madrid, 1645.

Florez et Pisco, *Espagna sagrada*, 46 vol. in-4°, Madrid, 1754-1836.

Villanueva, *Viage literario à las iglesias de Espagna*, 22 vol. in-8°

Marieta, *Historia ecclesiastica*, Cuença, 1596.

Padilla, *Historia ecclesiastica*, Malaga, 1605.

Gams, *Kirschengeschichte von Spanien*, Ratisbonne, 3 vol.

Salazar, *Martyrologium hispanicum*, 6 vol. in-folio, Lyon, 1651.

Roa, *Flos sanctorum*, Séville, 1615.

Prat de Saba, *Aragonensia sacra*, Ferrare, 1787.

Sur les Eglises de *Portugal* :

Macedo, *Lusitania infulata*, Paris, 1663-73.

Almeyda, *Aparato à disciplina*, Lisbonne, 1735.

Thomas de l'Incarnation, *Historia Ecclesiæ Lusitanæ*, Coimbre, 1759.

Cardoso, *Agiologio lusitano*, 3 vol. in-folio, Lisbonne, 1752.

Sur les Eglises d'*Allemagne* et de *Suisse* :

Bucelin, *Germania sacra et profana*, 4 vol., 1655-73.

Oursin, *Compendium historicum*, Nuremberg, 1664.

Inconnu, *Histoire ecclésiastique d'Allemagne*, Bruxelles, 1724, 2 vol.

Schannat, *Vindemiæ litterariæ*, Fulda, 1724.

Schilter, *Thesaurus antiquitatum*, Ulm, 1727.

Hansizio, *Germania sacra*, 1727.

Calles, *Annales ecclesiastici*, 6 vol. in-folio, Vienne, 1756.

Grebner, *Germania sacra*, Wurtzbourg, 1767.

Holl, *Statistica Ecclesiæ germanicæ*, Heidelberg, 1779.

Mooyer, *Onomasticon hierarchiæ*, Minden, 1854.

Schmid, *Les sécularisations d'évêchés*, Gotha, 1858.

Ebeling, *Les évêchés à la fin du* XVIe *siècle*, Leipsig, 1858.

Rettberg, *Histoire de l'Eglise d'Allemagne*, Gœttingue, 1846.

Friedrich et Sepp, *Histoire de l'Eglise d'Allemagne et de Bavière*, Bamberg et Munich.

Brower, *Sidera sanctorum*, Mayence, 1616.

Sur les Eglises d'*Angleterre* :

Outre les collections des Conciles de Spelmann, de Wilkins, de Haddan et de Lindwood ; outre les histoires de Bède, de Guillaume de Malmesbury, d'Orderic Vital, nous citons :

Warthon, *Anglia sacra*, Londres, 1691.

Cotton, *De archipiscopis*, etc., tome XVI de la collection des écrivains du Moyen Age.

Parker, *De antiquitate britannicæ Ecclesiæ*, Londres, 1572.

Godwin, *Catalogue des évêques*, Londres, 1607-15.

Harsfeld. *Historia anglicana*, Douai, 1622.

Ussher, *Britannicarum ecclesiarum antiquitates*, Dublin, 1639.

Smith, *Flores historiæ*. Paris, 1654.

Fuller, *The church history*, Londres, 1655.

Griffith, *Annales ecclesiæ*, 4 vol. in-folio, Liège, 1663.

Hillingfleet, *Origines Britannicæ*, Londres, 1685.

Chessy, *The Church history*, 1668.

Inett, *Origines anglicanæ*, 2 vol. in-folio, Londres, 1704.

Collin, *Ecclesiastical history*, 2 vol. in-folio, Londres, 1708.

Haveley, *History of Church*, Londres, 1712.

Le Nève, *Fasti ecclesiæ*, Londres, 1716.

Warner, *Ecclesiastical history*, Londres, 1756.
Lingard, *Antiquités de l'Eglise saxonne*, Newcastle, 1806.
Storet, *History of antiquities*, Londres, 1814.
Schrœdl, *Le premier siècle de l'église anglo-saxonne*, Passau, 1840.
Waterford, *England and Rome*, Londres, 1854.
Stubbs, *Registrum sacrum*, Oxford, 1858.
Flanagan, *Ecclesiastical history*, 2 vol. 1856.
Wilson, *Englisch martyrologie*, 1608.
Challonner, *Britannia sacra*, Londres, 1745.

Sur les Eglises d'Ecosse et d'Islande, nous indiquons seulement :

Thomson, *De antiquitate apud Scotos*, Rome et Douai, 1594.
Dempter, *Apparatie*, etc., Bologne, 1622.
Conacus, *De duplici statu apud Scotos*, Rome, 1628.
Chalmers, *Hist. ecclésiastique d'Ecosse*, Paris, 1643.
Spottiswood, *Hist. de l'Eglise d'Ecosse*, Edimbourg, 1847. nouvelle édition.
Keith, *Catalogue des Evêques*, Edimbourg, 1824.
Theiner, *Vetera monumenta*, etc., Rome, 1864.
O'Sullivan, *Historiæ compendium*, Dublin, 1850.
Lombard, *De regno Hiberniæ*, Louvain, 1632.
Ware, *De præsulibus*, Dublin, 1717.
Poster, *Compendium annalium*, Rome, 1690.
Macgeoghegan, *Histoire de l'Islande*, Paris, 1758.
Lanigars, *Ecclesiastical history*, 4 vol., Dnblin, 1822.
Brenan, *Ecclesiastical history*, Dublin, 1840.
Cotton, *Fasti ecclesiæ*, 5 vol., Dublin, 1847-60.
Walsh, *History of Hierarchy*, New-York, 1854.
Malone, *Church history*, Dublin, 1867.

Sur les Eglises de *Belgique* et de *Hollande* :

Rosweide, *Historia ecclesiæ belgicæ*, Anvers, 1623.
Mudzaert, *Historia*, etc., Anvers, 1624.
Le Mire, *Opera diplomatica*, Louvain, 1723.
Castillon, *Sacra Belgii chronologia*, Bruxelles, 1719.
Reusens et Riders, *Analectes*, Louvain, 1866.
Molanus, *Natale sanctorum*, Louvain et Douai.

Ghesquière, *Acta sanctorum Belgii*, Bruxelles et Tongerloo, 1793, 6 vol. in-4.

Sanderus, *Brabantia sacra*, Anvers, 1644.

Bacelin, *Gallo-Flandria*, Douai, 1625.

Bosschaert, *De primi apostolis Frisiæ*, Malines, 1640.

Heussen, *Batavia sacra*, Bruxelles, 1714.

Mattheo, *Fundationes et fasta*, Lugd-Batav., 1704.

Knippenberg, *Historia ecclesiastica Geldriæ*, Bruxelles, 1719.

Nous croyons inutile d'indiquer les documents relatifs aux églises de Hongrie, de Pologne, de Lithuanie et de Scandinavie.

Les documents relatifs aux ordres religieux.

Après l'étude des églises particulières, rien n'est plus intéressant, pour l'histoire ecclésiastique, que les documents relatifs aux ordres religieux. Un ordre religieux est une église dispersée dans toutes les autres, est un établissement voué à la perfection. A ce double titre, elle occupe, dans l'histoire de l'Eglise, une importante place. Les monuments qui s'y rattachent se divisent en cinq classes : 1° les règles, constitutions, bulles et privilèges ; 2° l'histoire générale ; 3° et 4° les hommes illustres par la doctrine et par la sainteté ; 5° l'histoire particulière des provinces d'un ordre. Nous ne pouvons toucher à tous ces trésors que sommairement et par une sèche nomenclature.

Sur l'histoire universelle des monastères, il faut consulter :

Stellart, *Fundamenta et regalæ*, Douai, 1626.

Luc Holstenius, *Codex regularum*, Rome, 1661.

Le Mire, *Codex regularum*, Anvers, 1638.

Martène, *De antiquis ritibus*, Lyon, 1690.

Roderic et Confetti, *Triplex collectio privilegiorum*, Venise et Cologne.

Galzolan, *Historia monastica*, Florence, 1561.

Morigia, *Historia de origine di tutti le religioni*, Venise, 1569.

Galenus, *Origines monasticæ*, Dillengen, 1563.

Hospinien, *De monachis*, Zurich, 1588.

Middendorp, *Historia monastica*, Cologne, 1603-1615.

Marula, *Mare oceano*, Messine, 1613.
Guarini, *Origine di tutte le religioni*, Vicence, 1614.
Pasquelin, *Chronologie des Ordres religieux*, Paris, 1615.
Creccelius, *Collectanea*... Francfort, 1614.
Miranda, *Manuale prælatorum regularium*, Rome, 1612.
Grisius, *Historia de Clericis regularibus*, Paris, 1624.
Canali, *Vite dei fundatori*... Rome, 1623.
Gonomns, *Vitæ patrum occidentalium*, Lyon, 1625.
Fialetti, *Degli habiti delle religioni*, Venezia, 1626.
Le Pelletier, *Histoire des Ordres religieux*, Angers, 1626.
Binet, *Vies des principaux fondateurs*, Anvers, 1634.
Beurrier, *Vies des fondateurs*... Paris, 1639.
Crescenzi, *De praesidio Romano*, Plaisance, 1648.
Mundelheim, *Antiquarium monasticum*, Vienne, 1650.
Sartorius, *Sancti fundatores*... Fribourg, 1662.
Alteserra, *Asceticon*, Paris, 1674.
Schoonebeek, *Courte histoire des ordres religieux*, Amsterdam, 1700.
Hermant, *Histoire des ordres religieux*, Paris, 1701.
Hélyot, *Histoire des ordres monastiques*, Paris, 1714.
Musson, *Histoire des ordres monastiques*, Berlin, 1751.
Kuen, *Collectio scriptorum*, Ulm, 1750-68.
Bar, *Recueil de tous les costumes*, 6 vol. Paris, 1778.
Chabot, *Encyclopédie monastique*, Paris, 1827.
Henrion, *Histoire des Ordres religieux*, Paris, 1835.
Montalembert, *Les moines d'Occident*, 7 vol. Paris, 1860.

Outre ces livres qui traitent, en général, de l'histoire des Ordres religieux, un grand nombre d'autres s'occupent d'instituts particuliers à tel pays ou à tel ordre. Nous en citons quelques-uns :

Brevis notitia, *Italia*, *Hispania*, *Gallia*, Anvers, 1658.
Sanderus, *Chronographia sacra Brabantiæ*, Bruxelles, 1659.
Bruschius, *Chronologia monasteriorum Germania*, Salzbourg, 1692.
André, *Monasteria Bavaria*, Amberg, 1602.
Dodsworth et Dugdale, *Monasticon Anglicanum*, Londres, 1655-73-82.

Alemand, *Histoire monastique d'Irlande,* Paris, 1690.

Yepes, *Historia de la orden de saint Benito*, 1 vol. in-folio, 1609-21.

Mabillon *Annales* O. S. B. 6 vol. Paris, 1703-39.

Mabillon et d'Achery, *Acta sanctorum*, O. S. B. 9 vol. Paris, 1668-1702.

Dantier, *Les monastères bénédictins d'Italie*, 2 vol. Paris, 1866.

Tosti, *Historia de Monte-Cassino,* Naples, 1842.

Marrier et Quercete, *Bibliotheca Cluniacensis*, Paris, 1614.

Lorain, *Histoire de l'abbaye de Cluny*, Paris, 1845.

Paris, *Monasticon cisterciense*, Paris, 1664.

Manriquer, *Annales Cistercienses*, 4 vol. in-folio, Lyon, 1642.

Mittarelli, *Annales Camaldulenses*, 9 vol. in-folio, Venise, *Bullarium Vallumbrosanum*, Florence, 1729.

Corbin, *Histoire sacrée de l'ordre des Chartreux*, Paris, 1653.

Becquet, *Historia Cœlestinorum*, Rome, 1690.

Le Mire, *Codex regularum can. reg.* Anvers, 1638.

Rosinis, *Lyceum lateranense*, Cisène, 1649.

Falco, *Antonianæ historiæ compendium*, Lyon, 1534.

Lienhart, *Spiritus Norbertinus*, Aug. Vindel, 1771.

Falcone, *Chronicon Carmelitarum*, Plaisance, 1545.

Saracenus, *Menologium Carmelitanum*, Bologne, 1627.

Mamachi, *Annales O. prædicatorum*, Rome, 1756.

Quétif et Echard, *Scriptores O. P.* Paris, 1719.

Aubespin, *La règle de Saint-François*, Paris, 1614.

Wadding, *Annales minorum,* 8 vol. in-folio, Lyon, 1625-44.

Lubin, *Orbis augustinianus*, Paris, 1659.

Gandolfo, *De scriptoribus Aug.* Rome, 1704.

Baro, *Annales O. S. Trinitatis pro redemptione captivorum*, Rome, 1684.

Desmay, *Etat de l'ordre de la Mercy*, Paris, 1682.

Biographies.

Après les histoires générales de l'Eglise, après les histoires des églises particulières et des ordres religieux, les biographies

peuvent offrir de précieuses informations. Ces monographies offrent le double avantage de concentrer en une seule personne une multitude de faits et d'entrer dans de menus détails que la grande histoire ne comporte pas. Les petits faits aident à mieux comprendre les grands ; souvent même des choses, inexplicables en apparence, s'expliquent par ce qu'on appelle les *dessous* de l'histoire. De plus, la biographie a, dans son domaine propre, les vies des savants et les vies des saints. Donc sans parler des biographies universelles de Feller, de Michaud et de Hœfer ; sans appuyer sur les grands ouvrages de dom Cellier, de dom Rivet, de Tillemont et d'Ellies Dupin, nous devons indiquer un certain nombre de biographies, qui, suivies bout à bout, constituent, par leur succession, une histoire de l'Eglise d'une facile lecture et d'une très intéressante étude. Pour beaucoup de lecteurs, c'est même le seul moyen d'introduire l'intelligence de la grande histoire ou du moins d'en soupçonner les mystères et les révélations.

Histoire de saint Jean-Baptiste, par l'abbé Barret et par le P. Gams.

Vie de N. S. Jésus-Christ, par le P. de Ligny, par le docteur Sepp, par l'abbé Fouard, par l'abbé Lesêtre, par le P. Didon, par l'abbé Darras et par l'abbé Fretté.

Vie de la très sainte Vierge, par l'abbé Maynard.

Vie de saint Pierre, par Gabourd, Couard, Lebrun, Fouard et Maistre.

Vie de saint Paul, par Godeau, dom Gervaise, l'abbé Vidal, Fouard et Maistre.

Vie de saint Jean, par l'abbé Baunard et Fouard.

Sainte Madeleine, par le P. Lacordaire.

Vies de saint Cyprien et de saint Epiphane, par dom Gervaise, religieux instruit, mais téméraire.

S. Ignace et son temps, par Bunsen, protestant.

Histoire de saint Irénée, par Prat, S. J.

Hippolyte et Callixte, par Bunsen et par Dœllinger.

Vie de saint Paulin, par A. Busé, de Cologne.

Vies de Tertullien et d'Origène, par Thomas Dufossé, élève de Port-Royal.

Origène, par Redepenning et Freppel.

Histoire de saint Athanase, par Ménard, Moehler et Barbier.

Sainte Cécile, par dom Guéranger.

Vie de Constantin, par D. de Varenne.

L'empereur Julien, par Auer, Vienne, 1855, et par Paul Allard, Paris, 1880.

Julien et Jovien, par La Bletterie.

Vie de sainte Paule, par l'abbé Lagrange.

Vie de saint Basile et de saint Grégoire de Nazianze, par Ménard et par Barbier.

Vie de saint Jean Chrysostome, par Ménard, Martin, Rochet, Bergier et Lutz.

Vie de saint Ambroise, par le janséniste Herment et par l'abbé Baunard.

Vie de saint Hilaire, par dom Coustant.

Vie de saint Jérôme, par le P. Dolci et par Zénon Collombet.

Histoire de saint Augustin, par Godeau, Poujoulat et Vincent.

Sainte Monique, par l'abbé Bougaud.

Vie de l'empereur Théodore, par Fléchier.

Histoire d'Attila, par Amédée Thierry.

Vie de saint Léon le grand, par Maimbourg, Alex. de Saint-Chéron et Arendt.

Vie de saint Grégoire le grand, par Maimbourg, par les Sainte-Marthe et par Pfohler.

Histoire de saint Martin, par Achille Dupuy, Jeancard et dom Chamard.

Vie de saint Rémy, par Armand et par l'abbé Dessailly.

Histoire de saint Léger, par le card. Pitra.

Vie de sainte Radegonde, par Fleury.

Vie de saint Eloi, par Saint-Ouen, publiée par Charles Barthélemy.

Vie de saint Ouen, par l'abbé Vacandard.

Saint Boniface apôtre de l'Allemagne, par Reinerding.

Histoire de Charlemagne, par Gaillard, Hégewisch et le chanoine Van Drival.

Louis le Débonnaire et son siècle, par Thegan, l'astronome, et par Frantin.

Vie d'Alfred le grand, par le comte de Stolberg.

Vie de saint Hugues, par Albert du Boys.

Scot-Erigène, par Standenmeier.

Alcuin, par Monnier.

Histoire de Sylvestre II, par Hock et par Lausser.

Léon IX et son temps, par Hunckler, Mayence, 1851, et par l'abbé Delarc, Paris.

Histoire du pape Grégoire VII, par Voigt, Davin, Héfélé, Gfrorer, Villemain et Delarc.

Histoire d'Urbain II, par Adrien de Brimont.

Histoire d'Urbain IV, par Etienne Georges.

Histoire d'Innocent III, par Hurter.

Histoire de Boniface VIII, par Jean Rubens et Luigi Tosti.

Histoire de saint Pie V, par A. de Falloux.

Histoire de Sixte-Quint, par Lorentzer et Von Hubner.

Histoire de saint Anselme, par Eadmer et Crozer-Mouchet.

Abélard, par Ch. de Rémuzat.

Guillaume de Charpeaux, par l'abbé Michaud.

Vie de Pierre le Vénérable, par dom Martène et par l'abbé Elie.

Vie de saint Thomas de Cantorbéry, par Jean de Salisbury, le docteur Gils, Darboy et le docteur Buss.

Histoire de saint Bernard, par Lemaître, Villefore, Clémencet, Néander, Ratisbonne et Vacandard.

Godefroy de Bouillon, par le baron Le Hody et par Thil-Lorrain.

Histoire de saint François d'Assise, par Thomas de Célano, saint Bonaventure, le P. Chalippe, Chavin de Malan, Vogt et Sabatier.

Vie de saint Dominique, par le P. Lacordaire.

Vie de ses premiers compagnons, par un religieux dominicain.

Albert le grand, par Sighart, et en latin, par Rodolpho Noviomagensi et Bernardin Gosselin.

Vie de saint Thomas d'Aquin, par Touron et Bareille.

Vie de saint Bonaventure, par Berthaumier.

Vie de Henri Suso, par Diepenbrock.

Vie de sainte Zite, par Alfred de Montreuil.

Vie de sainte Catherine de Sienne, par Raymond de Capoue, Chavin et Capeccelatro.

Vie de sainte Catherine de Gênes, par Theod. de Bussière.

Vie de sainte Elisabeth de Hongrie, par Montalembert.

Histoire de saint Louis, roi de France, par Filleau de La Chaize, Tillemont, Villeneuve-Trans et Vallon.

Vie de l'empereur Sigismond, par Aschbach, 4 vol. Gotha, 1838-45.

Histoire de Ferdinand et d'Isabelle, par Prescott.

Histoire de Charles-Quint, par Robertson, Sandoval, Vera, Dolce et Mignet.

Histoire de Philippe II, par Prescott. 5 vol. Dumesnil, Leti, Watson, Ferneron, Sepulveda et Herrera, ces deux derniers en espagnol.

Histoire de Christophe-Colomb, par Roselly de Lorgnes et Washington-Irwing.

Histoire de Ximenès, par Massollier, Fléchier et Héfelé.

Histoire de Gerson, par Thomassy et Schwab.

Nicolas de Cusa, par Düx et par Scharpff.

Histoire de saint Thomas de Villeneuve, par Nicolas Dabert.

Enea Sylvio Piccolomini, par Voigt.

Histoire de Jeanne d'Arc, par Guido Goerrès, Vallon, Quicherat, Beauregard, Petit et Dunand.

Histoire de Léon X, par Roscoë et Audin.

Machiavel, par Artaud de Montor.

Histoire de saint Ignace, par Mafféi, Bonhours, Genelli, Daurignac et Bruhl.

Vie de Bellarmin, par Filigati, Frison et Couderc.

Vie de dom Barthélemy des Martyrs, publiée par l'abbé Bernard et Louis de Grenade.

Vie du cardinal Commendon, par Gratiani et Fléchier.

Vie du cardinal Hosius, par Eichhorn.

Vie de saint Charles Borromée, par Touron, Godeau, Giussano, Martin, Collombel et Dieringer.

Vie d'Erasme, par Burigny.

Vie du cardinal Polus, par Beccatelli, Quirini et Philip.

Histoire de Thomas Moore, par Stapleton.

Vie du cardinal Granvelle, par Courchetet; *Mémoires*, par Lévêque et *Papiers d'Etat*, par Weiss.

Fra Paolo Sarpi, par Münch.

Histoire de Charles le Téméraire, par Forster Kirk.

Vie du cardinal du Perron, par Burigny.

Histoire de Henri IV, par Poirson.

Sixte-Quint et Henri IV, par Segrétain.

Histoire de Richelieu, par Aubery, Basin et Hanotaux.

Le cardinal de Bérulle, par Nourrisson.

Vie du P. Fourier, par Bedel, Beauregard et Chapia.

Vie de saint François de Sales, par Ch. de Sales, par Maupas, Bussy-Rabutin, Jean Goulu, Marsollier, Hamon et Pérennes.

Vie de sainte Jeanne de Chantal, par Bougaud.

Vie de sainte Thérèse, par Boucher, Villefore, Colombet et Bouix.

Vie de saint Vincent Ferrier, par Bayle.

Vie de saint Philippe de Néri, par Daurignac.

Vie de saint Vincent de Paul, par Abelly, Maynard et Bougaud.

Vie d'Olier, par Faillon.

Vie de Daniel Huet, par d'Avenel.

Histoire de Fénelon, par le cardinal de Bausset, avec les notes de Berton.

Histoire de Bossuet, par Bausset et l'abbé Réaume.

Etudes critiques sur Bossuet, par Floquet, Davin et Poujoulat.

Histoire de Rancé, par l'abbé Dubois.

Histoire de Mabillon, par Chavin de Malan.

Histoire de Mme de Maintenon, par le duc de Noailles.

Histoire de Colbert, par P. Clément.

Histoire de Louvois, par Camille Rousset.

Vie des premières religieuses de la Visitation, par la Mère de Chaugny.

Vie de la B. Françoise d'Amboise, par Richard.

Jeanne-Marie de la Croix, par Beda Weber.

Vie de Barthélémy Holzhauser, par Gaduel.

Vie de Mgr Accarie, par Boucher.

Vie de Mgr de Lamothe, par Proyart.

Vie de saint Liguori, par Tamnoia, Jeancard, Villecourt et Berthe.

Vie de Voltaire, par Lepan, Paillet de Warcy et Maynard.

Voltaire et le président de Brosses, par Foisset.

Le chancelier d'Aguesseau, par Monnier et par Oscar de Vallee.

Vie du cardinal de Chevrus, par Hamon.

Vie de Mgr d'Aviau Dubois de Sanzay, par Lyonnet.

Vie de l'abbé Emery, par Gosselin, Picot et Méric.

Vie de Mgr Frayssinous, par Henrion.

Vie de Mgr Affre, par Cruice et Castan.

Vie de Mgr Sibour, par Poujoulat.

Vie de Mgr Darboy, par Fèvre, Guillermin et Foulon.

Vie du cardinal Grubert, par le curé des Batignolles.

Vie du cardinal Giraud, par Capelle.

Vie de Mgr Parisis, par Robitaille, Follioley et Justin Fèvre.

Vie du curé d'Ars, par Monnin

Le P. de Ravignan, par Poujoulat et Pontlevoy.

Le P. Lacordaire, par Montalembert, Chocarne et Foisset.

Vie de Montalembert, par Lecanuet et Foisset.

La sœur Rosalie, par M. de Melun.

Vie de Mme Swetchine, par Falloux.

Vie du P. Gratry, par le cardinal Perraud.

Vie du P. Libermann, par dom Pitra.

Vie d'Arnold Tits, par Laforêt.

Vie de la B. Germaine Cousin, par Louis Veuillot.

Nous pourrions en citer des milliers d'autres ; mais il ne faut pas dépasser la mesure. *Ne quid nimis*. La curiosité active et passive supplée d'ailleurs aux informations officielles. Les vies de Grégoire XVI, de Pie IX, de Léon XIII et de Pie X courent les rues et pénètrent dans toutes les maisons. Leurs contemporains sont déjà coulés en bronze, en marbre ou en carton. Nous pouvons citer, en courant : l'histoire de Louis Veuillot, par Cornut et par son frère Eugène Veuillot, en quatre volumes ; l'histoire du cardinal Gousset, par Justin Fèvre et par Isidore Gousset, les vies du cardinal Mathieu et du cardinal de Bonnechose, par Louis Besson ; la vie du cardinal Pie, par Baunard ; la vie du car-

dinal Lavigerie, par le même ; la vie de Mgr Plantier, par Clastron ; la vie de Mgr Freppel, par Etienne Cornot ; la vie de Mgr Dupanloup, par Lagrange, avec les correctifs de Maynard et du Centenaire de Dupanloup ; la vie de Dœllinger, par Friedrich, qui appelle de plus graves critiques ; la vie du cardinal Newman, par Lucie Faure ; et ailleurs d'autres vies de confesseurs, parmi lesquels il n'y a pas beaucoup de martyrs.

Des sociétés d'auteurs ont même en cours de publication des collections de biographies, mises en chroniques ou en dictionnaires. Le *clergé contemporain* a mis en volumes une quinzaine d'évêques ; les dictionnaires de Vapereau et de Glæiser y ont mis l'histoire. Lorsque ces publications se bornent aux faits, il n'y a rien à dire ; c'est du journalisme courant ; lorsqu'elles apprécient les actes et les hommes, le terrain est plus mouvant et la lumière plus discutable. Les hommes du commun sont à l'abri derrière le mur de la vie privée ; les personnages publics appartiennent à la publicité, en tant qu'elles est devenue un pouvoir et un devoir. La sainte Ecriture a dit : « Ne louez pas l'homme pendant sa vie », sans doute parce que, tant qu'il n'est pas mort, il n'existe pas à sa juste mesure. L'institution de la presse déroge à cette recommandation. La presse a pour règle un mot de Voltaire : « On doit des égards aux vivants, on ne doit aux morts que la vérité ». Tant qu'un personnage est en fonction, en réservant ses intentions, en respectant sa personne, on peut tout dire : libre est la critique, libre est l'éloge : les deux choses se comprennent. Dès qu'un personnage a roulé à la fosse commune, il appartient à l'histoire. L'histoire a pour devoir de ne rien dire de faux, de ne rien taire de vrai ; l'historien qui se respecte doit donc s'informer en conscience et parler ensuite sans confusion. Sans doute, il n'est ni infaillible, ni impeccable. Tout homme peut facilement se tromper, même quand il a pris toutes les précautions pour éviter cette disgrâce ; mais il se trompe sans crime. La critique seule suffit amplement pour le redresser.

L'Eglise est une maison de verre ; son histoire est un livre ouvert. Aujourd'hui comme toujours, les gens de bien n'ont pas peur de la lumière ; les méchants la redoutent parce qu'elle les châtie, d'ailleurs justement. L'histoire contemporaine est plus difficile.

Les villes épiscopales et ecclésiastiques n'existent plus ; dans les évêchés comme partout, il y a des portes ottomanes, des vizirs cachés, des révolutions de palais et encore plus au dehors. Les héros de ces aventures aiment les ténèbres. Pour eux, l'histoire est un crime et l'historien un criminel à exécuter sans jugement. C'est Néron qui a ouvert cette voie ; bien qu'il fût tout puissant, il n'a pas réussi à cacher ses méfaits et ses forfaits. Mais, contre ces mystères, il y a la ressource de Samson, le renard avec des flambeaux à la queue. Cela suffit pour désoler les casseroles et les bénéficiaires de fiches. Mais tant va la cruche à l'eau qu'elle casse ; et,par ruse ou autrement, tout finit par se savoir. C'est le mauvais moment pour les hommes d'aventure ; mais c'est l'heure de la lumière vengeresse qui tourne toujours à la gloire de Dieu et à la justification de son Eglise.

Les historiens profanes.

Les historiens profanes ont, sans doute, pour objet, de raconter les affaires civiles, politiques et économiques des peuples, mais, par là même, ils aident à comprendre l'histoire sacrée et ecclésiastique ; sans compter que la politique les met souvent en rapport direct avec l'Eglise. A ce double titre, il est utile de les connaître. D'autant mieux que, de nos jours, il s'est fait, dans la composition de l'histoire, une révolution. Autrefois les historiens se copiaient tous les uns les autres ; ils se passaient les faits de main en main et les habillaient, chacun selon ses préférences ou ses talents, de vile ou de noble prose. Aujourd'hui, les historiens se tiennent tous réciproquement pour suspects ; ils mettent de côté les auteurs de seconde ou de troisième main ; et, pour peu qu'ils se respectent, pour obtenir créance, ils veulent invariablement aller aux sources. C'est, en effet, le seul moyen de prendre les faits dans leur matérialité native et d'en avoir la juste information. En présence de cette nécessité d'une histoire écrite sur une documentation complète, nous devons donc indiquer les sources originelles et les collections qui en mettent à notre portée les richesses.

En Occident, les premières sources, ce sont les auteurs *grecs* et *latins*. Depuis le XVI[e] siècle, on en revise les textes et par des commentaires on s'efforçe de découvrir le sens exact. Ce double travail est aujourd'hui au point de perfection ; il n'y a plus de controverses que sur des pointes d'aiguilles. Autrefois on possédait tous ces auteurs, les cent huit volumes de l'édition bipontienne. Aujourd'hui, sans parler des classiques de Hachette, il existe des collections générales à Paris, à Leipsig et à Londres. On peut y ajouter le *Corps des historiens bysantins ;* les *Historiæ minores* de Dindorf, les *Historicorum reliquiæ* de Peter, publiées en 1871 ; les collections de classiques du cardinal Mair, Rome, 1828-38 et les *Anecdota græca* de Matranga, Rome, 1850.

Les monuments du droit civil des Romains, la raison écrite, comme on les appelle, sont connus dans leur texte et sont expliqués par les historiens.

Les textes se trouvent tous, avec notes, dans un ouvrage de Frédéric Girard, Paris, 1895. La première partie de cet ouvrage donne les lois royales, les sénatus-consultes, les édits des magistrats et les constitutions impériales ; la seconde contient les commentaires de Gaïus, de Papinien, de Paul, d'Ulpien, de nombreux fragments et les *Institutes* de Justinien ; la troisième partie offre les actes dans leur teneur juridique pour les différentes parties du droit.

Aux Institutes, il faut joindre les *Pandectes* dont Pothier a donné une excellente édition, le *Codex*, les *Novelles* et les *Edits* de Justinien. Le compilateur des *Institutes*, Tribonien, a dérogé à l'ancien droit ; pour le redresser, il faut recourir à la jurisprudence anté-justinienne, recueillie par Huschke, Leipsig, 1867. On peut encore ajouter les lois de Léon le philosophe, de Basile le macédonien et de Constantin Porphyrogénète.

Les collections de documents pour l'histoire de l'Occident au Moyen Age sont nombreuses et considérables : il y en a vingt-cinq pour les écrits et pour les diplômes, dix pour le droit. Nous citons :

Feller, *Monumenta inedita*, Iéna, 1718.

Eccard, *Corpus historicum*, Leipsig, 1723.

Schéidt, *Bibliotheca historica*, Gottingue, 1758.

Roocallius, *Vetus stiora chronica*, Venise, 1787.

Krause, *Corpus scriptorum*, Halle, 1797.

Freyberg, *Recueil d'écrits historiques*, Stuttgart, 1827-39.

Muller, *Anta et diplomata*, Vienne, 1860.

Pour les monuments du droit, nous nous contentons d'indiquer :

Canciani, *Barbarorum leges*, Venise, 1781-92.

Baluze, *Capitularia*, Paris, 1677.

Walter, *Corpus juris germanici*, Berlin, 1821.

Rozière, *Recueil des formules usitées chez les Francs*, Paris, 1850-71.

Leibnitz, *Corpus juris gentium*, Hanovre, 1603-1700.

A cette classe de documents peuvent se rapporter les collections relatives aux Croisades publiées par Bougars. Michaud, Buchon, Beugnot et Mas-Latrie.

Après les renseignements sur le droit, ce qui nous intéresse le plus, comme Français, ce sont les collections de documents relatifs à notre histoire. Sans nous préoccuper le moins du monde des collections relatives à l'histoire particulière des provinces, nous avons à inventorier les richesses de nos trésors nationaux. Nous citons ici :

Pithou, *Histoires des Francs de 780 à 1285*, 2 vol. in-folio, Francfort, 1594-96.

Freher, *Corps des anciens historiens de France*, Hanovre, 1613.

Duchesne, *Ecrivains contemporains de l'histoire de France*, 1 vol. in-folio, Paris, 1636-49.

Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules*, 23 vol. in-folio, réédités chez Palmé.

Roucher, *Collection universelle*, 72 vol. in-8°, Paris, 1785-89, 1806-07.

Petitot et Montmerqué, *Collection de mémoires*, Paris, 1819-26, 53 vol., 1820-29, 79 vol.

Guizot, *Collection de mémoires inédits*, 31 vol.,Paris,1823 35.

Buchon, *Collection de chroniques*, Paris, 1824-29, 64 vol.

Michaud et Poujoulat, *Nouvelle collection*, 34 vol., Paris, 1836-39.

Paris et Mennechet, *Histoire de France par les écrivains contemporains*, 8 vol., 1836-38.

Cimbor et Danjou, *Archives curieuses*, 27 vol., Paris, 1834-40.

Bernier, *Monuments inédits*, Paris, 1835.

Leroux de Linay, *Recueil de chants historiques*, 2 vol. in-8°, Paris, 1841.

Collection de documents publiés par le ministère, 146 vol. in-4°, 1836 et seq.

Collection d'ouvrages publiés par la société de l'histoire de France, 150 vol. in-8°, Paris, 1835 et suiv.

Theulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, 2 vol., 1862-66.

Bréquigny et Pardessus, *Diplomata, chartœ*, etc., 2 vol. in-folio, 1843-49.

Ordonnances des rois de France, 21 vol. in-folio, Paris, 1706-1847.

Bourdot de Richebourg, *Coutumier général*, 4 vol. in-folio, 1724.

Laboulaye, *Le grand Coutumier*, Paris, 1868.

Dans d'autres pays de la chrétienté, il existe des collections analogues, également considérables ; nous ne pouvons pas en parler ici. Nous ajoutons que toutes ces collections sont tirées des archives, et que ces archives, classées partout, cataloguées avec un grand soin, sont accessibles à tous les hommes de bonnes volontés. Pour s'orienter dans ce dédale, on peut consulter les ouvrages suivants :

Montfaucon, *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum*, 2 vol. in-folio, Paris, 1739.

Hœnel, *Catalogi manuscriptorum*, Leipsig, 1830.

Migne, *Dictionnaire des manuscrits*, 2 vol. in-4°, Paris, 1853.

Büchler, *Archiv. deutsche Geschitsskunde*, 12 vol., Hanovre, 1820.

En ce qui regarde spécialement la France, nous pouvons consulter :

Catalogus codicum, 4 vol., in-folio, Paris, 1730-44.

Paris, *Catalogue des manuscrits français*, 7 vol. in-8°, 1838-48.

Delisle, *Le cabinet des manuscrits,* 2 vol. in-4°, Paris, 1868 (1).

Catalogue des manuscrits orientaux, Paris, 1873.

Bibliotheca sancti Martialis, Paris, 1730.

Clément, *Catalogus collegii Claromontani*, Paris, 1764.

Montfaucon, *Bibliotheca Coisliana,* Paris, 1715.

Notices et extraits des manuscrits, 23 vol., in-4°, 1717-1873.

Catalogue des manuscrits des départements, 4 vol., 1849-72.

Delisle, *Notes sur ce catalogue*, Paris, 1873.

Les bibliothèques d'Amiens, d'Arras, d'Angers, de Bourges, de Carpentras, de Chartres, de Rouen et de Tours, possèdent également le catalogue de leurs manuscrits.

Les grandes histoires.

Toutes nos préférences sont pour le recours aux sources et si nos recommandations pouvaient déterminer un seul prêtre à devenir un rat d'archives, nous serions assez récompensé de nos peines. La force est aux sources, la vérité aussi, sans compter la vue directe, l'originalité et la satisfaction d'amour-propre, qu'on n'a pas perdu son temps. Toutefois, il est bon, nécessaire même de recourir aux grandes histoires, non pas aux ouvragillons, comme disait Migne, mais aux grands livres qui apprennent toujours quelque chose. A s'enfermer avec les archives, on est sûr de réveiller les siècles qui dorment dans la poussière ; mais si l'on s'enfermait trop avec les paperasses et les minuties de l'histoire, on risquerait de perdre de vue l'ouverture des horizons. Soyez tout au détail certain, mais dilatez-vous dans les grandes lignes.

Il existe plusieurs ouvrages où l'on trouve des catalogues chronologiques, historiques et critiques des auteurs qui ont écrit de l'histoire en général, et en particulier de l'histoire ecclésiastique. On trouve une *Bibliotheca selecta* dans les suppléments de Noël-Alexandre et un *Catalogue des meilleurs livres* dans les

(1) Léopold Delisle a publié, dans la *Bibliothèque de l'Ecole de Chartres*, divers états et inventaires des manuscrits.

Etudes monastiques de Mabillon. La *Méthode pour étudier la théologie,* par Ellies Dupin ; la *Méthode pour étudier l'histoire,* par Lenglet-Dufresnoy ; les *Catalogues raisonnés* de dom Lumper, de Zola, de Ruttenstock, dans l'introduction de leur histoire ; les *Mémoires pour servir à l'histoire dans la république,* par le barnabite Nicéron, 40 vol. in-12 ; la *Bibliothèque historique et critique* de la Congrégation de Saint-Maur, par dom Lecerf ; l'*Histoire littéraire* de la même congrégation, par dom Tassin ; la *Bibliothèque dominicaine* d'Echard ; la *Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus*, par les Backer et Carlos Sommervogel, l'*Histoire littéraire* de Saint-Sulpice, sont autant d'ouvrages qu'on peut lire avec fruit, en se méfiant un peu des enthousiasmes de chaque sacristain pour les saints de son Eglise.

Pour les temps présents, nous avons le *Manuel du libraire*, de Brunet, les ouvrages de Quérard et de beaucoup d'autres, le *Journal de la librairie*, la *Bibliographie catholique,* le *Polybiblion* et une foule d'indicateurs littéraires qui se publient en France et à l'étranger. La production littéraire est incessante, la bibliographie, comme science raisonnée, est une boussole à interroger pour parcourir, sans déceptions, l'océan de la librairie, fertile en écueil comme tous les autres. C'est même chose à peu près indispensable pour se tenir au courant de la librairie internationale. Quant aux gens du métier, qui peuvent vous servir, ils attendent vos ordres et sont impatients de les remplir.

Nous n'avons pas à revenir ici sur les *Annales* de Baronius, sur les *Acta Sanctorum* des Bollandistes, sur Orsi, Becchetti, Seccarelli, Stolberg, Ruttenstock, voire sur Fleury, Tillemont et Noël-Alexandre, qu'on ne doit plus lire. A plus forte raison, nous ne disons rien de Mosheim, Basnage, Bingham, Hottinger, Malon, Bost et Puaux, historiens protestants. Nous nous bornons ici aux histoires générales et aux histoires particulières d'une époque ou d'un pays.

Sur l'histoire générale :

Philosophie de l'histoire, par Molitor, 4 vol. Münster, 1837-57.

Dieu dans l'histoire, par Bunsen.

La prophétie de Daniel, par l'abbé Domenech.

La science nouvelle, de Vico.

Idées sur l'histoire de l'humanité, par Herder.

Philosophie de l'histoire, par Barchou de Penhœn.

Sur les origines du monde, on peut consulter :

Discours sur la révolution du globe, par Cuvier.

La Cosmogonie de la Bible, par Sorignet.

L'*Univers expliqué par la révélation* et *Eléments de géologie*, par Chaubard.

Histoire des sciences de l'organisation, par Blainville.

Dieu, l'homme et le monde, par Maupied, 3 vol.

Sur l'histoire du Peuple juif, voir :

Les ouvrages anciens, de Flavius Josèphe et Philon.

Annales Sacrées, par Tornielli ; c'est la préface de Baronius, en 4 vol. in-folio.

Histoire du peuple de Dieu, par Berruyer, éd. de Besançon.

Analogia V. et N. Testamenti, de Bécan, 1626.

Histoire du peuple d'Israël, par Ewald, 6 vol. avec suppl. Gœttingue, 1851-58.

Histoire du peuple d'Israël, depuis la destruction du premier temple jusqu'aux Macchabées, par Mersfeld, Brunswick, 1847.

Moïse, par l'avocat Tripport, de Besançon, 3 vol.

Institutions de Moïse, 2 vol. par Salvador, juif rationaliste.

Prophéties de l'Ancien Testament, par le cardinal Meignan, 7 vol.

Le Christianisme avant Jésus-Christ, par le docteur Blaud et l'abbé Jalabert.

Histoire véritable des temps fabuleux, par Guérin du Rocher.

Histoire évangélique confirmée par la judaïque et la romaine, par dom Pezron.

Conférence de la fable avec l'histoire, par Lavaur.

Explication de plusieurs textes difficiles, par dom Martin.

Compendium Antiquitatum, par Brunnings, Francfort, 1734.

Delle cose gentilesche, par Marangoni, Rome, 1744.

Des doctrines religieuses des Juifs pendant les deux siècles avant Jésus-Christ, par Michel Nicolas.

Sur l'histoire des grands empires :

Claëssens : *Histoire universelle*, tableau des croyances et des institutions sociales des peuples, 2 vol.

Duncker : *Histoire de l'antiquité.*
Heeren : *Manuel d'histoire ancienne.*
Cantu : *Histoire universelle,* 20 vol.
Caix et Poirson : *Précis d'histoire ancienne.*
Lenormant : *Hist. ancienne des peuples de l'Orient,* 3 vol.
Schlegel : *Essai sur la langue et la philosophie des Indous.*
Coolebroke : *Essai sur la philosophie des Indous.*
Creuser-Guignud : *La Symbolique,* sur les croyances des peuples anciens.
Dubois : *Mœurs des peuples de l'Inde,* 2 vol.
Abel Rémusat : *Mélanges asiatiques.*
Pauthier : *Histoire de la Chine.*
Amiot : *Vie de Confucius* et *Mémoires.*
Rémusat : *Mémoires sur Lao-Tseu.*
Laurence Oliphant : *La Chine et le Japon.*
Panckouke : *Description de l'Egypte.*
Histoire de la Perse, par Champollion.
Histoire de l'Egypte, par Champollion et, en général, la Collection de l'*Union pittoresque.*
Mines de l'Orient, par Hammer.
Idées sur la politique et le commerce des anciens, par Héeren.
Mémoires de l'Académie des inscriptions, 72 volumes.
Histoire de la Grèce, par Mitford, Gillies, Clavier, Groote, Thierwald Connop, Curtius.
Histoire ancienne et romaine, par Rollin et Crevier.
Histoire romaine, par Niebuher, Michelet, Dumont, Duruy, Ampère, Mommsen.
Histoire des Romains sous l'Empire, par Mérival et par Laurentie.

Sur la plénitude des temps, l'avènement de Jésus-Christ et la fin de l'Empire :

Vita Jesu-Christi, par Ludolphe le Chartreux, réédition Palmé.
Histoire de la prédication de l'Evangile, par Frédéric Chassay, 5 vol. in-8, et Vivès.
Histoire des persécutions, 5 vol., par Paul Allard, Lecoffre.
Histoire de César, par Napoléon III.

Les Césars, par Champagny.

Rome et la Judée, par le même.

Les Césars du IIIe *siècle,* par le même.

Le Christianisme jusqu'à Théodose et les Esclaves chrétiens, par Paul Allard.

Histoire de la décadence de l'empire, par Maimbourg et par Gibbon.

Histoire de l'empire romain au IVe *siècle,* par le prince Albert de Broglie.

Influence du Christianisme sur le droit romain, par Troplong.

Sur le moyen âge :

Histoire du bas empire, par Lebeau et par Ségur.

Annales du moyen âge, par Frantin.

Histoire de la Gaule méridionale, par Fauriel.

Histoire du moyen âge, par Gaillardin, Desmichels et Burette.

Histoire des Huns et des Turcs, par de Guignes.

Histoire des Gaulois, par Pelloutier et Amédée Thierry.

Les Germains avant et après le Christianisme, par Oranam.

Tableau des Institutions et des mœurs du moyen âge, par Hurter, 3 vol.

Pouvoir des papes au moyen âge, par Gosselin.

L'Eglise et la France au moyen âge, par Chatelet, 3 vol.

L'Eglise jugée par ses œuvres, par l'abbé Hoffmam.

Leçons sur l'histoire du moyen âge, par Lenormand, 2 vol.

Introduction du christianisme dans les pays allemands, par Hiémer, 4 vol., Schaffouze, 1857.

L'Europe au moyen âge et l'histoire de la littérature, par Hallam.

Histoire des croisades, par Michaud et Huillard-Breholles.

Influence des croisades, par Héeren et Choiseul d'Aillecourt.

Histoire de Jérusalem, par Poujoulat et Sobrino.

Histoire du droit romain, par Savigny et Girard.

Histoire du droit municipal, par Raynouard.

L'Esprit des lois, de Montesquieu.

Observations sur l'histoire de France, de Mably et de Dubos.

Histoire de la littérature du midi, par Sismondi.

Histoire abrégée de la littérature, par Schoell.

Anciennes littératures chrétiennes, par Duval et Batiffol, 2 vol, 1898-1900, Paris.

Histoire littéraire de France, par les Bénédictins, 16 vol. in-4°, et par Petit de Julleville, 8 vol.

Cours de littérature du moyen âge, par Villemain.

Cours de littérature secondaire, par Ampère.

Histoire littéraire, par Ginguéné, Viardot, Heinsius, Millot, Burette et Charpentier.

Histoire de l'Université, par Duboulay Crevier, Dubarle et Denifle.

Histoire du monde, par Henri et Charles et Riancey.

Les origines des anciens gouvernements, par Dubuat.

Œuvres historiques, d'Augustin Thierry, 5 vol.

Histoire des expéditions maritimes des Normands, par Depping.

Essai sur l'invasion des Normands, par Capefigue.

Du commerce du Levant, par Depping et de Guignes.

Annales d'Italie, par Muratori.

Histoire des Italiens, par Cantu.

Histoire des républiques italiennes, par Sismondi.

Histoire de Florence, par Machiavel.

La conspiration de Rieuzi, par Fortifiocca et Papencordt.

De artibus postinclinationem imperii, par Muratori.

Atlas ethnographique, par Balbi.

Histoire des provinces de France, par dom Vaissette, dom Lobineau, dom Calmet, dom Planche, Foisset, Rossignol, A. de Courson, Pol de Courcy, A. de la Villemarqué, Albert Duboys. Ch. de Monteynard, Edouard Claré, Hugon-Dangicourt, Guerrier de Dumast, d'Haussonville, Digot, Metz-Noblat, Louis du Chaffin, l'abbé Rochet.

Sur les temps modernes :

Histoire générale des temps modernes, par Lavisse et Rambaud.

Histoire générale des Etats Européens, par Schœll et Heeren.

Histoire des temps modernes, par Ragon.

Histoire des principales nations de l'Europe, par une société de professeurs sous la direction de Victor Duruy.

Histoire de France, par Daniel, le président Hénault, Mézeray, Velly, Anquetil, Laurentie, Genoude, Pierrot, Henri Martin, Dareste de la Chavanne, Trognon, Michelet, Gabourg, Lavallée, Ozanneaux, Hubault et Marguerin, Mennechet, Jules Michaud, Abel Hugo, Edouard Charton, de Peyronnet, Keller, Mury.

Histoire d'Angleterre, par Lingard, Hume, Macaulay, le P. d'Orléans, Guizot, Palgrave, Kemble, Cobbett, Thierry, Wallon, Ozanam, Beaumont, Walter Scott, Froude.

Histoire d'Ecosse, par Robertson et Walter Scott.

Histoire de la civilisation en Angleterre, par Buckle.

Histoire des pays-Bas, par l'abbé Janssen.

Histoire de Belgique, par P. Bernard, le chanoine David, Duhamel, Naméche, Gilodts, Walter, Barlet, Blignet, Kervyn de Lettenhove.

Antiquités scandinaves, par Edelestan du Meril et Léouzon-Leduc.

Histoire de Suède et Norvège, par Geyer.

Histoire de Danemark, par Mallet.

Histoire de Russie, par Esneaux et Chennechot, Levesque, Karasmine, Rambaud.

Histoire de Pologne, par Rulhières, Salvandy et Cherch.

Histoire de l'Empire Ottoman, par Hammet, Lavallée et Lamartine.

Histoire de la Prusse, par Stenzel.

Histoire de Suisse, par Jean de Muller et Mallet.

Histoire d'Italie, par Léon Botta.

Histoire de Venise, par Daru.

Histoire du royaume de Naples, par Giannone.

Histoire d'Espagne, par Mariana, la Fuente, Cavanille et Torenno.

Histoire de la conquête de Grenade, par Washington Irwing.

Histoire des Maures, par Albert du Circourt.

Histoire de Portugal, par Scheffer.

Histoire du schisme portugais, par Bussières.

Histoire des Etats-Unis, par Bancroft, 9 vol. et par Ed. Laboulaye, 3 vol.

La Démocratie en Amérique, par A. de Tocqueville.

Abolition de l'esclavage, par Cochin.

Un grand peuple qui se relève, par Agénor du Gasparin.

Histoire de la conquête du Mexique et du Pérou, par Prescott.

Histoire du Brésil, par Ferdinand Denis.

La réqublique du Sud, par César Famin, Bory, Saint-Vincent et Lacroix.

L'Océanie, par Rieuzé.

Sagard et Lescarbot, *Histoire du Canada*.

Charlevoix : *Histoire de la Nouvelle France*.

Garnaud : *Histoire du Canada*, 3 vol.

Ferland : *Histoire du Canada*, 2 vol.

Surcotte : *Le Canada sous* l'*Union*, 2 vol.

L'Inde anglaise, par Ed. du Warren.

Histoire des Hohenzollern, par Schœfer.

Histoire universelle de Georges Weber, les trois derniers volumes.

La révolution des Pays-Bas, par Lothrop-Mottley.

Mémoires du cardinal Bentivoglio.

Histoire de la guerre de Trente ans, par Charveriat.

Histoire du peuple allemand, par Janssen.

Histoire de Gustave-Adolphe, par Gfrörer.

Histoire du grand Frédéric, par Paganel et Onno Klopp.

Mémoires de Louis XIV, réédités par Dreyss.

Lettres de Mme de Sévigné.

Mémoires du duc de Saint-Simon et leurs appendices.

Le siècle de Louis XIV, par Voltaire.

Correspondance de Louis XV, par Boutaric.

Histoire du XVIIIe siècle, par Lacretelle.

Histoire de Louis XVI, par Droz et Falloux.

Histoire de la révolution française, par Thiers, Barraut, Gabourg, Granier de Cassagnac, Mignet, Michelet, Louis Blanc, Vuillaume, Mortimer Ternaux, Vallon, Campardon, Beauchesne, Lamartine, Hippolyte Taine.

Œuvres de Mirabeau, Maury, Boulogne, etc.

Guerres de Vendée, par Eugène Veuillot et Crétineau-Joly.

Histoire du Consulat et de l'Empire, par Thiers, Gabourd, Taine, Proudhon, d'Haussonville.

Correspondance de Napoléon Ier.

Mémoires des cardinaux Pacca et Consalvi.

Souvenirs contemporains et la *Tribune moderne*, par Villemain.

Mémoires des généraux Marbot, Thiébaut, etc.

Histoire de la Restauration, par Viel-Castel, Nettement, Duvergier de Hauranne, Lamartine, Jules de Lasteyrie, Achille de Vaulabelle.

Histoire de Louis-Philippe, par Victor de Nouvion, Victor du Blet, Beaumont-Wassy, Crétineau-Joly, Thureau-Dangin.

Mémoires de Dupins et d'Odilon Barrot.

Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps, par Guizot.

Histoire du second Empire, par Lagorce, 7 vol.

L'Empire libéral, par Emile Ollivier, 12 vol.

Principes de la Révolution, par Albert Du Boys et Cousin.

L'Eglise Romaine en face de la Révolution, par Crétineau-Joly.

Histoire de l'Europe depuis 1789, par Sir Alison, baronnet, 20 vol.

Histoire du XIXe siècle depuis les traités de 1815, par Gervinus, 20 vol.

Lettres, sciences et arts.

La mission de l'Eglise, en ce monde, est de délivrer le genre humain des erreurs et du péché. L'histoire de l'Eglise est donc souvent l'histoire des principes dogmatiques et moraux qui doivent assurer la valeur des hommes et la prospérité des peuples. A ce titre, l'histoire des lettres, des sciences et des beaux-arts doit contribuer singulièrement à l'histoire de l'Eglise. S'il est vrai que les idées gouvernent le monde, l'histoire de la philosophie doit apporter, à leur évolution, la principale part. Ces diverses manifestations de l'intelligence humaine nous inté-

ressent donc à double titre, d'abord parce qu'on y trouve l'expression plus ou moins fidèle des traditions religieuses ; ensuite, parce que le beau étant la splendeur du vrai et du bien, contribue au culte public et fait, pour ce motif, partie de la religion. L'Eglise, au surplus, a été, dans tous les siècles, la gardienne des lettres, la mère des sciences, l'école des arts ; les honorer, c'est ajouter un fleuron à sa couronne.

L'histoire des littératures anciennes de l'Orient se doit prendre dans les ouvrages d'Abel Rémusat, Pauthier, Stanislas Julien, Anquetil-Duperron, Eugène Burnouf, Barchou de Penhoen, Malcolm, Dubeux, Lepsius, Champollion.

L'abbé Barthelemy, Rollin, Patin, Egger, Dezobry, Schlegel, Nisard, Pierson, Ottfried Muller se recommandent d'eux-mêmes pour l'histoire des lettres grecques et latines.

Villemain et Ozanam, ce dernier surtout, se sont occupés des lettres au moyen âge. Gorini a composé, sur ce même sujet, ses *Mélanges littéraires*. L'*Histoire littéraire de France*, continuée par des membres de l'Institut, jusqu'au 26e volume, offre certaines études, œuvres du mains suspectes qui ne doivent pas être lues sans défiance. L'histoire de la littérature française a été écrite, de nos jours, par Nisard, Gérusez, Alfred Michiels, Godefroy, Nettement, Sainte-Beuve, Armand de Pontmartin, Petit de Julleville et par une multitude d'auteurs de moindre importance.

En dehors de quelques aperçus et de courtes notices publiés dans les Cours complets, il n'existe, sur la théologie, que la *Théologie en France au XIXe siècle*, par Bellamy. A défaut d'ouvrages plus considérables, on doit lire le *Coup d'œil sur l'histoire de la théologie dogmatique*, par le docteur Laforêt, et l'*Histoire apologétique et polémique de la théologie*, par Werner, professeur au séminaire de Saint-Hippolyte ; ou encore l'*Apologétique* du docteur Albert Schmidt, professeur à l'Université de Munich. On peut suppléer, d'ailleurs, à ces publications, par l'*Histoire des dogmes chrétiens* de Klée, de Ginouilhac et du docteur Schwane, ce dernier le plus important des trois.

Sur la philosophie spécialement, nous citons :

Introduction à l'histoire de la philosophie, par Michel Nicolas.

Historia critica philosophia, par le protestant Brucker, 5 vol. in-4, Leipsig, 1741.

Histoire des causes premières, par Batteux.

Histoire de la philosophie ancienne et de la philosophie chrétienne, par Ritter.

Histoire générale de la philosophie, par Laforêt, 5 vol., par le cardinal Gonzalez, 4 vol., par Schwegler et par Victor Cousin.

Histoire des révolutions de la philosophie, par le duc de Caraman.

Histoire comparée des systèmes de philosophie, par de Gerando.

Histoire abrégée de la philosophie, par Tissot et Bouvier.

Précis d'histoire de la philosophie, par Salinis et X. de Ram.

Manuel de l'histoire de la philosophie, par Rixner et par Tennemann.

Histoire abrégée des sciences métaphysiques, par Dugald-Stewart.

Histoire de la philosophie morale, par Macintosh.

Fragments sur la philosophie ancienne, sur le moyen âge et les temps modernes, par V. Cousin.

Clément d'Alexandrie, par l'abbé Cognat.

La philosophie de saint Augustin, par Nourisson.

Saint Paul et Sénèque, par Amedée Fleury et Ch. Aubertin.

Histoire de l'Ecole d'Alexandrie, par Jules Simon, Vacherot, Piat, Matter et Biet.

Etudes sur la philosophie au moyen âge, par Xavier Rousselot.

La philosophie de saint Thomas, par Amédée Jourdain.

Histoire de la philosophie depuis la Renaissance jusqu'à Kant, par Buhle.

Histoire de la philosophie allemande, par Wilm, L'Herminier et Barchon de Penhoën.

Descartes et ses adversaires, par Hock, Vienne, 1835.

Histoire de la Révolution cartésienne, par Francisque Bouillet.

La philosophie de Bacon, par le comte de Maistre, Deluc et Rémusat.

Le christianisme de Bacon, de Descartes et de Leibnitz, par Emery.

La philosophie de Bossuet, par Nourrisson.

La philosophie en Allemagne, par Moeller et par Ed. Quinet.

Histoire critique du rationaliste allemand, par Amand Saintes.

Les sophistes allemands, par Funck-Brentano, Paris, 1887.

Etudes sur la philosophie du XVIIIe *siècle*, par Bersot.

Histoire de la philosophie au XVIIe *et au* XIXe *siècle*, par Damiron.

Histoire des idées morales au XVIIIe *siècle*, par Challemel-Lacour.

Le rationalisme contemporain, par Valroger.

Essai sur l'histoire de la philosophie contemporaine, en matière religieuse, par Bartholmès.

Sur l'histoire des sciences, nous citons avec honneur les divers ouvrages de Henri-Marie Martin ; les œuvres de Buffon, Cuvier, Geoffroy Saint-Hilaire ; les œuvres d'Arago et de Leverrier ; les découvertes de Pasteur ; les diverses publications de Flourens sur la vie humaine ; l'*Histoire des savants* du XVIIe et du XVIIIe siècle, par Valson, et les divers annuaires des sociétés savantes.

Sur l'histoire des arts, on devra consulter :

L'art ancien, par Beulé.

L'art chrétien, par Rio.

Histoire de l'art par les monuments, de d'Agincourt.

Histoire de l'art, par Winkelmann.

Histoire des plus célèbres architectes, par Quatremère de Quinas.

Histoire des meilleurs peintres, sculpteurs, architectes, par Vasari.

Histoire de la peinture en Italie, par Lanzi.

Histoire des peintres, par Ch. Blanc.

Histoire de l'architecture, par Hope.

Histoire de la sculpture, par Cicognara.

Le Dictionnaire universel des musiciens, par Fétis.

Le Dictionnaire de musique et la *musique à l'Eglise*, par Joseph d'Ortigue.

Les deux *dictionnaires* artistiques de Viollet Le Duc.

Les *cours d'archéologie* de Caumont, de Didron, d'Enlart, de Pierret, de Godard, de Bourassé et des Pères Martin et Cahier.

On trouve dans la *Revue archéologique*, dans le *Bulletin monumental* et dans la *Revue de l'art chrétien*, de précieuses études sur l'histoire de l'art et spécialement de l'art catholique.

Barbier de Montault a consacré quatre volumes à la construction et à la décoration des églises, plus dix volumes à l'étude historique de leur mobilier.

Monuments non écrits.

Indépendamment des monuments écrits, il y a des monuments non-écrits qui peuvent fournir des informations à l'histoire. Ce sont des choses matérielles, telles qu'édifices, tombeaux, mobilier des maisons et ustensiles, outils de divers arts, vêtements, armes, statues, tablettes, sceaux, monnaies, médailles, inscriptions, qui nous initient à la connaissance du passé. Au simple point de vue du bon sens, sur ces divers objets, il y a trois questions à poser : s'ils sont authentiques, à quelle époque ils se rapportent, ce qu'ils disent. L'industrie du savant consiste à en déduire des conclusions certaines, ou au moins probables, relatives à la matière historique. L'authenticité de ces objets divers s'établit par l'inspection diligente de leurs caractères internes et externes. Les conclusions qu'on en tire, par constatation simple ou par déduction logique, nous éclairent sur les croyances, les mœurs, les institutions, les usages des anciens peuples.

De nos jours, cette science a été poussée très loin. L'esprit humain est toujours en éveil et toujours alerte. Depuis longtemps, il s'exerçait sur les textes des auteurs classiques et sur les documents positifs de l'histoire. Depuis le XVIe siècle, on peut dire qu'il en avait tiré tout ce qu'on en peut conclure ; et avait graduellement perfectionné l'exposition de ces découvertes. De nos jours, il a poussé beaucoup plus loin les déductions de l'histoire. L'histoire romaine à Rome, par Jacques Ampère, peut être citée comme un premier échantillon du genre. En considérant tout simplement la croûte superficielle de la terre et la disposition intérieure du sol ; en rapprochant ces indications sommaires et les restes des ruines des textes connus, l'auteur a pu créer une

histoire de Rome dont vous touchez du doigt la certitude. Des reconstructions analogues s'étaient faites à Ninive, à Babylone, en Perse, en Egypte et dans le Nouveau Monde. Hier encore, ces recherches par excavations du sol, se poursuivaient à Troie, à Mycène, à Carthage, et parmi nous dans quelques départements. Les noms de ces explorateurs sont connus et justement honorés, par le courage qu'ils supposent et les résultats qu'ils procurent. Ces enquêtes, il est vrai, sont longues, pénibles, longtemps incertaines, parfois peu concluantes ; mais enfin elles produisent toujours quelque chose et tournent au profit de la science.

L'inventaire des résultats acquis se consigne dans les musées. Des hommes instruits les classent, les distribuent suivant la nature des objets et l'ordre des temps. Leur simple rapprochement forme, suivant le mot heureux de Séroux d'Agincourt, un exposé de l'histoire par les monuments. Depuis l'âge de pierre jusqu'à la guerre de 1870, il n'y a pas une époque, pas un siècle, pas une nation, qui n'ait légué ainsi ses restes à la curiosité du genre humain. Les voyageurs qui ont pu visiter à loisir les musées de Paris, de Rome, de Londres, de Vienne ou de Berlin savent quel énorme entassement de reliques nationales conservent partout ces établissements. Les contempteurs du passés ont de bien ignares et bien présomptueux personnages ; une simple visite à un musée de province suffit pour mettre à néant leurs déclamations.

Les résultats scientifiques de ces découvertes sont plus merveilleux encore. Pour s'en convaincre, il suffit, par exemple, d'ouvrir l'histoire de l'Egypte et de la Perse par les deux Champollion et de les comparer à Hérodote. Un exemple plus convaincant se tire de la comparaison de Rollin avec Curtius et Mommsen. Rollin, ce sont les historiens de l'antiquité parlant français ; l'histoire grecque de Curtius, et l'histoire romaine de Mommsen, ce sont ces deux peuples, secouant la poussière de leurs tombeaux et se reprenant à marcher sous nos yeux dans tout l'éclat de leur civilisation.

Sur les traités relatifs à l'archéologie, on peut consulter :

Casali, *De veteribus ritibus Christianorum*, Rome, 1617.

Macri, *Hierolexikon*, Rome, 1677.

Ciampini, *Vetera monumenta et De sacris edificiis*, Rome, 1690-96, 99.

Bingham, *Origines ecclesiasticæ*, Halle, 1723.

Mamachi, *Origines christianæ*, Rome, 1749.

Calogera, *Raccolta d'opuscoli*, Venise, 1738-87.

Bianchini, *Demonstratio historiæ ecclesiasticæ*, Rome, 1752.

Pellicia, *De ecclesiæ politia*, Verceil, 1780.

Lupi, *Dissertationi*, Faenza, 1785.

Augusti, *Monuments d'archéologie chrétienne*, Leipsig, 1817-31.

Gutensohn, *Monuments de la religion chrétienne*, Rome, 1823-26.

Münter, *Images et objets d'art des premiers chrétiens*, Altona, 1825.

Cavedoni, *Recueil critique des monuments primitifs de l'art chrétien*, Modène, 1869.

Mozzoni, *Tables chronologiques de l'histoire de l'Eglise*, Venise, 1856.

Sarnelli, *Lettres ecclésiastiques*, Naples, 1858, 12 volumes.

Rossi, *Bulletin d'archéologie chrétienne*, Rome, 1863 et seq.

Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, Paris, 1865.

Garucci, *Histoire de l'art chrétien dans les premiers siècles*, Rome, 1872.

A cette catégorie d'ouvrages doivent se rapporter les *Itinéraires archéologiques* de Mabillon, Montfaucon, Martène et Durand, Zaccaria, Gerbert, Pons, Millin, Nibby et Mérimée.

Dans le même ordre d'informations, il faut indiquer les ouvrages relatifs aux catacombes.

Bosio, *Rome souterraine*, Rome, 1632.

Aringhi, *Roma subterranea*, Rome, 1651.

Buonarotti, *Observations sur les fragments de verre ornés de figures*, Florence, 1716.

Boldetti, *Observations sur les cimetières de Rome*, Rome, 1720.

Marangoni, *Actes de saint Victor*, Rome, 1740.

Raoul-Rochette, *Mémoires et Tableau des catacombes*, Paris, 1837.

Marchi, *Architecture de la Rome souterraine*, Rome, 1852.

Garucci, *Verres ornés des catacombes*, Rome, 1858.

Rossi, *Roma sotteranea cristiana*, 2 vol., Rome, 1864-67, le compendium en a été publié par Paul Allard, Northcoote et Kraus.

Bellermann, *Sur quelques catacombes de Naples*, Berlin, 1838.

Biraghi, *Sur quelques sépultures antiques*, découvertes à Milan, Milan, 1845.

Cavedoni, *Sur les cimetières chrétiens*, de Chiazi, Modène, 1853.

Sur l'iconographie chrétienne, il faut étudier :

Molanus, *Histoire des saintes images*, Louvain, 1574 et 1771.

L'heureux, *Hagioglytica*, Paris, 1856.

Helmsdœrfer, *Iconographie*, Francfort, 1839.

Didron, *Manuel d'iconographie*, Paris, 1845.

Crosnier, *Iconographie chrétienne*, Paris, 1848.

Guénébault, *Dictionnaire iconographique*, Migne, 1843.

Didron, *Histoire de Dieu*, Paris, 1844.

Giachetti, Fecht et Anstett, *Sur les images du Christ.*

Grumpenberg, Sampiéré, Rossi, Laforge : Sur l'*iconographie de la Sainte Vierge.*

Radowitz, Husenbeth, Parker, Cahier, *Sur les caractéristiques des saints.*

Hippeau, *Le Vestiaire divin*, Caen, 1852.

On peut rapporter ici les volumes consacrés à la description des cathédrales et des autres églises, à Rome et dans toutes les provinces de la chrétienté.

Les inscriptions méritent et obtiennent, de nos jours, une plus sérieuse attention. Les inscriptions chrétiennes, c'est un fait d'histoire en style lapidaire ; les inscriptions civiles ne donnent qu'une demi-lumière, mais elles en donnent encore. On a su, de notre temps, en tirer le meilleur parti.

Sur les inscriptions chrétiennes, il faut citer, en général :

Zaccaria, *De l'usage des inscriptions pour les choses théologiques*, Venise, 1813.

Visconti, *Exposition de quelques inscriptions chrétiennes*, Rome, 1824.

Maï, *Inscriptions chrétiennes*, dans ses recueils de pièces inédites.

Migne, *Dictionnaire d'épigraphie chrétienne*, 1852.
Margarini, *Inscriptiones antiquæ*, Rome, 1654.
Labas, *Sur quelques monuments épigraphiques*, Milan, 1814.
Rossi, *Inscriptions chrétiennes*, Rome, 1857.
Forcella, *Inscriptions de l'Eglise de Rome*, Rome, 1857.
Lebland, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, Paris, 1856.
Paradis, *Inscriptions chrétiennes du Vivarais*, Paris, 1860.
Garrucci, *Mélanges d'épigraphie*, Inscription d'Autun, Paris, 1856.
Hübner, *Inscriptions d'Espagne*, Berlin, 1875.
Rossi, *Des titres chrétiens à Carthage*, dans le *Spicilège* de Solesmes.

Les recueils particuliers d'inscriptions sont innombrables. On en trouve partout, à Rome surtout; mais on s'en est préoccupé sérieusement dans tous les pays. Nous citons, pour la France, les recueils de Boissieu et de Guilhermy sur les inscriptions de Paris et de Lyon. Peut-être pourrait-on y ajouter l'ouvrage de Villeneuve-Bargemont sur les monuments des grands maîtres de l'Ordre de Malte.

Les collections relatives à la numismatique se partagent en trois catégories : monnaies des papes, monnaies des empereurs, monnaies de la société chrétienne au Moyen Age.

Sur les monnaies des pontifes romains, consulter :
Vignoli, *Antiqui denarii*, Rome, 1734-38.
Scilla, *Brèves notices sur les monnaies pontificales*, Rome, 1715.
Buonami, *Numismata pontificum*, Rome, 1699.
Veanti, *Numismata Romanorum Pontificum*, Rome, 1744.
Garampi, *De nummo argenteo*, Rome, 1749.
Charvet, *Origines du pouvoir temporel précisées sur la numismatique*, Paris, 1865.

Sur les monnaies des empereurs :
Rubenius, *Regum et imperatorum numismata*, Cologne, 1700.
Vaillant, *Numismata imperatorum*, Rome, 1743.
Bandini, *Numismata imperatorum Romanorum*, Rome, 1718.
Eckhel, *Doctrina numerorum veterum*, Vindobonæ, 1792-98.
Cohen, *Description des médailles impériales*, Paris, 1859.

Sabatier, *Description des monnaies byzantines*, Paris, 1862.

Sur les médailles du Moyen Age :

Cousinery, *Catalogue des médailles d'Orient*, dans les croisades de Michaud.

Saulcy, *Numismatique des Croisades*, Paris, 1847.

Mas-Latrie, *Monnaies des rois de Chypre*, 1843.

Friedlender, *Monnaies de Rhodes*, Paris, 1855.

Rubæis, *Monnaies des patriarches d'Aquilée*, Venise, 1747.

Robert, *Monnaies des évêques de Toul*, Paris, 1844.

Moine, *Numismatique du Dauphiné*, Paris, 1854.

Cappe, *Monnaies des empereurs et rois du Moyen Age*, Dresde, 1848-57.

Hatzheim, *Monnaies de Cologne*, Cologne, 1754.

Levrault, *Anciennes monnaies de Strasbourg*, Strasbourg, 1842.

Sur les sceaux, il faut consulter les ouvrages de Diplomatique, notamment :

Paoli, *Codex de l'ordre de Jérusalem*, Lucques, 1733.

Römer, *Sceaux des empereurs allemands*, Francfort, 1851.

Douet-d'Arcq, *Collection des sceaux*, Paris, 1872.

Sur les sceaux et monnaies, il y a encore des ouvrages de Dumay et d'Ernest Babelon.

La Géographie.

Pour terminer cette étude sur les sources de l'histoire, nous n'avons plus à parler que de la Géographie. L'histoire, sans la géographie, serait un grand drame qui se joue dans les nuages ; par la géographie, elle prend pied sur terre ; elle se développe sur un théâtre déterminé ; et se caractérise souvent par le territoire où elle évolue. La géographie est appelée, à juste titre, l'œil de l'histoire.

D'après l'étymologie du mot, la géographie est la description de la terre ; elle nous fait connaître ses formes, ses accidents extérieurs et nous initie aux établissements des hommes. Le monde, dans sa généralité, est un immense espace vide. De bonne

heure, pour se reconnaître dans leur séjour, les hommes ont voulu marquer sa place dans l'économie de la création et orienter par là leur destinée : une élévation du sol, un cours d'eau, un bassin, une suite de plaines ou de côtes, ce sont autant d'indices divins. Il y a même, disait Platon, des lieux objets des préférences de la divinité. Il ne faut, à la Providence, qu'un bloc de neige, détaché de la montagne et fondu dans le sol, pour donner au monde la paix ou la guerre. La géographie offre une solution à plusieurs grands problèmes de l'humanité.

A l'origine du monde, la séparation des terres et des mers, la diversité des continents, les systèmes de montagnes, le bassin des fleuves, offraient aux familles des ouvertures et marquaient, à leur activité, des limites. Les observations des bergers, vérifiées plus tard par les calculs des astronomes, ajoutèrent aux communes expériences. Ainsi se forma, dès l'origine et graduellement, la géographie physique et astronomique, la description raisonnée de la terre et la connaissance de sa position dans le système du monde.

Bientôt les familles s'accrurent, les tribus se formèrent, les hommes se répandirent sur le globe et se créèrent des établissements. Aujourd'hui voyageurs, chasseurs, pasteurs, bientôt, par nécessité, besoin de l'âme ou goût de plaisir, stationnaires sur un point, fixés dans un campement, qui devint une ville : telle fut la destinée des premiers hommes. Autour de la première ville devenue capitale, se groupèrent des cités moindres, s'établirent des nations, se formèrent des empires. Ce que firent ces nations et ces empires, dans leurs goûts capricieux et leurs luttes violentes : c'est l'objet de la géographie *civile et politique* ; elle nous raconte l'institution croissante de ces sociétés primordiales, nous en explique l'organisation, et nous donne leur vie en spectacle.

Or, la géographie physique et la géographie politique se rattachent directement à l'histoire. L'histoire nous présente l'humanité, se développant sur le plan fuyant de la durée et se déployant dans l'étendue de l'espace. L'imagination, sollicitée par la géographie, nous rendait tout à l'heure les lieux visibles ; maintenant la liaison des idées classe les faits et les met à leur place.

Alors les faits s'unissent, s'identifient avec la localité dont ils empruntent l'expression, la forme sensible. « La géographie par elle-même, dit l'abbé Blanc, ne montre d'abord que des villes et des provinces désertes ; l'histoire vient ensuite y déposer les faits et tous les personnages qu'elle montre en action. L'imagination, dépositaire elle-même des lieux géographiques, accepte ces personnages et ces faits, les *incorpore* en quelque sorte à ces lieux, qu'elle peuple ainsi de générations et d'acteurs de tous genres. Alors la géographie et l'histoire semblent se confondre et n'offrent plus qu'une scène, pleine de mouvement et de vie. On comprend combien il devient facile de saisir, de retenir et de conserver les faits, ainsi revêtus de formes et de couleurs ; l'étude qu'ils exigent n'est presque plus qu'un jeu d'enfants » (1).

La géographie, indispensable à l'histoire, est utile également à la philosophie. Dieu a tout disposé avec nombre, poids et mesure. Quand il tirait le monde au cordeau, et présidait aux révolutions savantes qui ont bouleversé la face de la terre, il creusait les océans, développait les plaines, soulevait les montagnes qui serviraient à l'accomplissement du plan divin. L'Eglise allait y venir pour prendre la direction spirituelle de l'humanité. Or, l'Eglise est une société qui a son chef et ses membres, ses générations successives, ses dynasties ; elle se déroule donc dans le monde, comme un grand fleuve dont les eaux ondoyantes coulent à travers mille sites et accidents de terrain. Les événements de son histoire s'accomplissent dans les différentes régions où l'Eglise a fixé son établissement. La géographie proprement dite a sa spécialité correspondant à l'histoire ecclésiastique. La géographie reproduit la face extérieure de l'Eglise, ses provinces, ses villes, ses métropoles, ses divisions propres, ses circonscriptions vivantes. C'est dans ces lieux ecclésiastiques que l'imagination doit encadrer les faits ; c'est avec ces lieux qu'elle les unit et les confond. Mais l'histoire marchant avec les siècles, cette face extérieure et sociale de l'Eglise se modifie par suite des événements. La géographie la suit donc dans ses progrès, ses vicissitudes ; elle reproduit, comme dans un encadrement, ses

(1) *Introduction à l'étude de l'histoire ecclésiastique*, p. 239.

changements divers. Ainsi l'histoire ecclésiastique prend corps elle-même ; l'imagination venant au secours de la mémoire, recueille et conserve les faits si divers et si nombreux dont elle garde le souvenir.

On pourrait objecter que l'étude de la géographie politique suffit à l'histoire de l'Eglise. Dans quelques cas, en effet, les circonscriptions sont les mêmes, mais pas toujours, et, en aucun cas, elles n'ont le même sens. Il importe donc de maintenir la géographie ecclésiastique dans son espèce ; d'abord parce qu'elle a son existence séparée, sa valeur scientifique : ensuite parce que si elle se réduisait à une simple substitution de noms propres, il en résulterait péril d'altération dans les idées ; affinité dangereuse avec les théories où l'Eglise n'apparaît que comme un accident historique, un mode accessoire et subalterne de la société civile, transformée par le progrès des siècles.

Ainsi la géographie ecclésiastique est complète par elle-même, supérieure par ses enseignements, formant une science distincte dans le cadre des sciences ecclésiastiques.

On consultera avec fruit, pour l'étude de la géographie religieuse, les ouvrages d'érudition ci-après :

Antiquités ecclésiastiques, de Schelstraet.
Notice sur les évêchés, par Lemire.
Géographie sacrée, par Charles de Saint-Paul.
Atlas chrétien, par Samson.
Oriens christianus, par Lequien.
Les Origines, par Bingham.
La Géographie de Stœdlin.
Atlas ecclésiastique, par Dufour.
Atlas sacra ecclesiasticus, par Wilsch, Gotha, 1843.
L'Eglise et son établissement sur la terre, Ratisbonne, 1841.
Dictionnaire de géographies par Vosgien, Guibert, Dommartin, Crampon et Vivien de Saint-Martin.
Géographie ancienne, par Danville.
Géographie physique et politique, par Malte-Brun.
Géographie ancienne et historique, par Walkenaer.
Géographie universelle, par Elisée Reclus.
La terre et ses habitants, par Onésime Reclus.

Histoire générale des voyages, par Laharpe et Roujoux.

Les voyages autour du monde, par Freycinet, Jacques Arago, Dumont d'Urville, Jurien de la Gravière, Roger de Beauvoir, Loti.

L'Univers pittoresque, collection publiée par la maison Didot.

Mémoire sur Ninive, par Hœfer.

La Chaldée et les Chaldéens, par Guignaut.

Voyage à Babylone, par Raymond.

L'Asie mineure, la Perse et la Mésopotamie, par Texier.

Voyage en Syrie et en Phénicie, par Cassas et Berton.

Les saints Lieux, par Mgr Mislin.

Constantinople, Jérusalem et Rome, par l'abbé Pierre.

Voyage en Terre Sainte, par de Saulcy.

Voyage en Grèce, par Pouqueville.

Itinéraire de Paris à Jérusalem, par Chateaubriand.

Les trois Rome, par Mgr Gaume.

Rome chrétienne, par Eugène de la Gournerie.

Rome, lettre d'un pèlerin, par Edmond Lafont.

Monuments de l'Egypte et de la Nubie, par Champollion et Frisse-d'Avènes.

Tableau général de l'empire ottoman, par d'Ohsson.

Voyage en France, par Arthur Yong et les Guides Joanne ou Bœdeker.

Etudes sur l'Angleterre, par Léon Faucher, Ledru-Rollin, Esquiros, Lemire.

La Hollande, par Esquiros.

Itinéraire descriptif de l'Espagne, par Laborde.

Voyage en Algérie, par Ravoisié.

Le Maroc, par Ramond Thomasy et Léon Godard.

La Belgique et l'Allemagne, par Mengin-Fondragon.

Le Rhin, par Victor Hugo.

L'Irlande, par Amédée Pichot et Albert Ferrand.

La Pologne, par le P. Lescœur.

La Suède, par Kunt-Bode.

La Russie en 1839, par Custines.

L'Eglise en présence des sectes dissidentes, par Eyzaguire.

Les missions chrétiennes, par Marshall et Waziers.

Histoire générale des missions, par Henrion et par Hahn.
Voyage dans l'Indoustan, par Perrin.
Voyage dans l'Inde et Correspondance, par Victor Jacquemont.
Voyages et missions, du P. Alexandre de Rhodes.
Lettres édifiantes, par les PP. Jésuites.
Annales de la propagation de la foi.
Revue des missions catholiques, publiées en plusieurs langues.
L'Annam et le Cambodge, par le P. Bouillevaux.
La Cochinchine et la Turquie, par Eugène Veuillot.
Voyage en Tartarie et au Thibet, par Huc, Krick et Desgodins.
L'Empire Chinois, par Huc.
Voyage en Chine, par Hausmann et Laurence Oliphant.
Mémoires sur la mission de Kiang-Nan, par le P. Brouillon.
Histoire des missions, de la Congrégation des missions étrangères, par Ad. Launay.
Histoire des missions de l'Inde, par le même.
Voyage aux montagnes rocheuses, par le P. de Smet.
Dix-huit ans chez les sauvages, par Faraud, évêque d'Anémour.
Les Etats-Unis d'Amérique, par Goodrich.
Une mission au Texas, par Domenech.
Le Brésil, par Fortia d'Urban.
Voyage au Brésil, par Debret.
Considérations sur la Plata, par Brossard.
Notice sur l'Uruguay, par Lamas.
Mission de Cayenne, par le P. Montezon.
Le Chili, par Eyzagnirre.
La Polynésie et les îles Marquises, par Reybaud.
Les îles Marquises, par le P. Mathias Gratia.
Mémoires sur l'Australie, par Mgr Salvindo.
Mémoires sur l'Abyssinie, par un cardinal missionnaire.
Les Papes géographes, par Raymond Thomassy.

CHAPITRE V

LES SCIENCES AUXILIAIRES DE L'HISTOIRE

Nous venons d'indiquer un peu longuement, et d'ailleurs trop brièvement, les sources diverses où doit puiser un historien, s'il veut entrer dans la pleine connaissance des siècles passés. Le recours aux sources n'est pas d'ailleurs aussi facile que l'ouverture d'un journal. Pour recourir, avec intelligence et avec fruit, aux sources historiques, il faut la connaissance préalable de certaines sciences auxiliaires, savoir : La Philologie sacrée et ecclésiastique qui fait entendre la langue de l'Eglise ; la connaissance des langues classiques de l'antiquité et des langues modernes des nations civilisées, pour étudier les œuvres des historiens ; la Paléographie, pour lire les manuscrits, et la Chronologie pour avoir la connaissance des temps.

I. — La Philologie sacrée aide à entendre le langage des Livres Saints. Lire un livre, c'est converser avec un auteur ; lire les Saintes Ecritures, c'est s'entretenir avec Dieu dans la langue sacrée des Hébreux, rendue, le plus souvent, accessible par la traduction. Pour aborder une simple traduction de la Bible, la grande charte de l'histoire, il faut posséder à fond des notions préliminaires sur son contenu, sur l'inspiration divine qui l'a dictée, sur l'inerrance qui en est la suite, sur l'authenticité et l'intégrité des textes, sur les considérations générales et spéciales indispensables pour la lecture de chaque livre. Pour aborder la Bible en son texte original, il faut, de toute nécessité, connaître l'hébreu et les langues orientales nécessaires à son intelligence. Pour se mettre en communication, en tête à tête avec Dieu, il

faut bien se dire que c'est là un acte de religion et de foi, avant d'être un acte de science ; et qu'il faut apporter à cet acte la piété, les dispositions nécessaires. Point d'esprit de curiosité profane, point d'esprit critique, mais esprit d'humilité, de prière et de confiance en Dieu.

Le rationalisme allemand et le libéralisme français soulèvent de nos jours, contre l'Ancien et le Nouveau Testament, une foule d'objections. Sous prétexte d'esprit scientifique, des prêtres même se permettent, en matière d'Ecriture Sainte, de regrettables et dangereuses témérités. Les principes de la foi chrétienne et les faits acquis à la science nous interdisent ces audaces. Cependant, puisqu'on prétend contester, au nom de la philologie, l'authenticité et l'intégrité des Ecritures, c'est au nom de la philologie qu'il faut les défendre. Un peu d'hébreu éloigne de la vérité catholique ; beaucoup d'hébreu doit y ramener. Ces études sans doute, ne peuvent devenir l'objet des préoccupations de la foule ; mais tous ont besoin d'en connaître les résultats et de se pénétrer des vérités salutaires, incluses sous l'écorce des textes sacrés.

Le Pape Pie X se plaignait récemment de la douleur que lui causaient les entreprises inconsidérées d'une exégèse qui se croit plus savante que Dieu lui-même. Nous devons rappeler ici les secours que l'Eglise met à la disposition des interprètes qui veulent sincèrement parvenir à la connaissance de la vérité divine : un *appui*, le dogme de l'inspiration, avec sa conséquence, l'inerrance de l'Ecriture dans toutes ses parties authentiques ; une boussole, le sens catholique, dont l'expression se trouve dans les définitions des conciles, dans l'interprétation moralement unanime des Pères, et, à un degré inférieur, dans les explications par l'universalité des docteurs et des exégètes orthodoxes ; un rempart, toute la doctrine catholique, doctrine qu'il n'est jamais permis de contredire. Enfin l'Eglise, pour achever de prémunir les exégètes contre toute défaillance, soumet leurs écrits à l'examen et à la censure de l'autorité ecclésiastique.

Que les savants veuillent bien accepter cette prudente direction, ils peuvent espérer de n'abandonner jamais le sentier de la vérité.

Mais, hélas ! ce n'est pas ce qu'ont fait les exégètes téméraires, dénoncés par l'Eglise. Ils ont ri de l'inerrance des saintes Ecritures ; ils ont réclamé pour leur critique l'indépendance absolue ; ils ont déclaré ne pas concevoir la science approuvée par les supérieurs.

Ainsi, abandonnés à eux-mêmes, sans direction, comment auraient-ils échappé à toutes les séductions de l'erreur ?

De fait, ils ont contredit toute l'interprétation traditionnelle de nos Livres saints : ils ont refusé de voir le dogme de la création dans la première page de la Genèse ; ils n'ont considéré l'histoire des patriarches que comme un récit légendaire ; ils n'ont découvert dans le Nouveau Testament ni la divinité de Jésus-Christ, ni l'établissement de l'Eglise, ni l'institution des sacrements. Au christianisme traditionnel, ils ont substitué un christianisme de leur invention.

Or, pendant que ces témérités se produisaient, quelle était l'attitude de l'Eglise ? Plusieurs lui ont reproché sa longanimité, oubliant que, si elle est reine, elle est mère aussi. Mère, elle aurait voulu s'épargner la douleur de frapper des enfants dévoyés. Elle a multiplié ses avertissements durant les dernières années de Léon XIII : elle n'a frappé que lorsque les choses arrivèrent à leur comble, et encore avec quelle modération !

Devant ces témérités, qui sont un sujet d'affliction pour l'Eglise, l'attitude des catholiques est toute tracée. Pas d'étonnement : les hérésies sont de tous les siècles. *Oportet hæreses esse.* Tout d'abord l'hérésie s'est attaquée à l'Homme-Dieu, plus tard elle s'est prise à l'Eglise de Dieu ; aujourd'hui elle se rue sur le Livre qui contient la parole de Dieu. On peut dire que l'évolution de l'hérésie suit son cours.

Pas d'étonnement devant les conquêtes de la vraie science. Sans s'écarter de la route que leur montre l'Eglise, s'ils découvrent quelque jour des explications nouvelles sur les points restés obscurs, gardons-nous de crier au scandale, quand même nous devrions abandonner quelques positions où nous nous croyions définitivement établis.

Pas de frayeur non plus ! Pas de frayeur pour le dogme et

pour la foi. Dieu veille et ne permettra jamais à l'erreur de prévaloir contre la vérité dans son Eglise. Pas de frayeur pour le vrai progrès de la science ! Loin d'arrêter les vrais savants dans leurs explorations scripturaires, l'Eglise les encourage, elle les excite, elle bénit leurs efforts, et elle salue leurs triomphes.

Enfin pas de faiblesse ! Ne cédons pas au prestige menteur de la nouveauté. En suivant la voie que l'Eglise nous trace nous sommes assurés de marcher toujours dans les voies de la vérité !

Nous n'avons qu'à rappeler, à nos lecteurs, les illustres commentaires de Cornélius à Lapide, d'Estius, de dom Calmet, de Maldonat, de Tirin, de Bellarmin, du P. Berthier, de Picquigny, de Rolader, de Carrière, d'Allioli, de Cornely, Humelhauer et Knabenbauer. Qu'ils nous permettent de rappeler encore la Bible de Drach et autres commentateurs, la Bible polyglotte de Vigouroux, l'*Herméneutique* de Jansens, l'*Introduction historique et critique* et la *Bible vengée* de Glaire, l'*Introduction à l'étude du Nouveau Testament* du P. Valroger, la *Bible vengée* de Duclot revue par Crampon, les *Prophéties messianiques* et l'*Evangile au* XIX[e] *siècle* par Meignan, la *Poésie sacrée des Hébreux* de Lowth, les *Etudes littéraires sur les poètes bibliques*, par Plantier. Nous ne pensons pas que personne puisse oublier les *Lettres de quelques Juifs* à M. de Voltaire et à une multitude d'imbéciles qui s'abritent sous son patronage. Cela posé, nous n'avons qu'à rappeler le précepte d'Horace : *Nocturnâ versata manu, versate diurnâ.*

Outre les commentaires de tous les livres de la Sainte Ecriture, l'œuvre des Jésuites de Maria-Laach, comprend : 1° une édition critique des textes sacrés, hébreu, grec et latin ; 2° une introduction générale à la lecture de la Bible ; 3° l'archéologie, les dictionnaires, les grammaires des langues et antiquités bibliques. Cet ouvrage en soixante volumes est le dernier en date et le premier en importance.

II. — La connaissance des langues classiques de l'antiquité est nécessaire pour lire avec intelligence les écrits des anciens. On peut, il est vrai, y suppléer par une traduction ; mais une traduction ne saurait suffire à un homme de complexion un peu fière, s'il veut devenir savant. Les traducteurs, suivant la fine re-

marque du proverbe italien, sont souvent des traîtres : *Traduttore traditore* une traduction si bien réussie qu'elle soit ne peut être involontairement qu'une trahison. Le style, c'est l'homme, a dit Buffon. Pour avoir l'exacte pensée d'un homme, il faut avoir son expression personnelle et remonter de l'expression à la pensée. Or, pour lire de cette façon, surtout les historiens, et saisir les nuances du récit, besoin est de pratiquer avec aisance et intelligence leur idiome national. Autrefois, on n'étudiait sérieusement, dans les collèges, que le grec et le latin ; mais on en sortait sachant bien le latin et le grec, capable de les entendre et même d'en écrire avec autant de pureté que d'élégance. Aujourd'hui que la manie encyclopédique a tout envahi ; aujourd'hui qu'on étudie avec les grammaires et les langues anciennes, les langues modernes, les littératures, l'histoire, les sciences physiques et mathématiques, les éléments des arts, on sort des écoles avec teinture de tout, mais sans rien savoir avec sécurité et réelle puissance. Désormais, ceux qui veulent bien étudier doivent commencer par recommencer leurs classes.

Outre le latin classique, qui de Plaute à Claudien a affecté cinq ou six formes esthétiques successives, il y a le latin d'Eglise. Après les invasions des barbares, la langue latine ne cesse pas immédiatement d'être en usage ; mais elle dut se transformer ; elle dut accepter des mots nouveaux pour exprimer des choses nouvelles, subir des dérogations à sa syntaxe pour mieux s'attempérer aux esprits ; constituer enfin une latinité qui n'est plus la langue d'Horace et de Virgile. C'est une langue plus simple, plus claire, moins littéraire, moins prétentieuse, mais enfin c'est une langue latine qui a servi, mille ans, aux opérations savantes de l'esprit humain. Ducange a composé un grand glossaire pour cette langue qu'il appelle *moyenne* et *basse* latinité : épithètes qu'on peut accepter, pourvu qu'on n'y ajoute aucune intention d'injure. C'est une belle langue parce qu'elle a été, en Occident, la langue de la vérité.

Cette latinité est encore la langue de l'Eglise. L'Eglise la parle dans ses discours officiels et l'écrit dans ses actes d'autorité ; pour la comprendre, il faut la savoir. En 1864, le Pape Pie IX avait publié le *Syllabus* des erreurs des temps présents ; il avait,

dans cette nomenclature, énoncé, en forme de proposition, toutes les erreurs en cours de son temps ; il avait formé comme une somme de toutes les hérésies du XIXe siècle. Pour comprendre ce grand acte, il fallait deux choses : savoir la langue de l'Eglise et effectuer cette opération d'esprit qu'on appelle, en logique, convertir une proposition. Ce qui était négatif dans le *Syllabus*, il fallait, pour avoir la vérité, le mettre au positif. Or, sauf les ecclésiastiques et ceux qui les écoutent, personne en France ne comprit bien le *Syllabus* ; le *Journal des Débats*, dans cette confusion, parce qu'il était plus sincère dans l'erreur, se distingua par son défaut total d'intelligence. Le *Journal des Débats* est une vieille feuille libérale, empêtrée dans la grande erreur de son temps ; il est rédigé de tradition par les plus éminents professeurs de l'Université. Ces professeurs sont docteurs ès-lettres, agrégés d'Université généralement élevés à de hautes fonctions. Par conséquent, ils offrent, pour l'ouverture d'esprit éclairé, toutes les garanties. Mais plus ils sont forts, plus, s'ils viennent à parler de ce qu'ils ne comprennent pas, ils tombent dans des aberrations graves. Dans l'interprétation du *Syllabus*, ils commirent toutes les fautes possibles, non seulement contre le sens du texte, mais contre le bon sens des doctrines. Il y a plus fort ; mis en présence d'erreurs qui font lever les épaules à un enfant du catéchisme, ces docteurs ne surent même pas les reconnaître et refusèrent orgueilleusement de les confesser. Au moment où j'écris ces lignes, en la fête de la conversion de saint Paul, un saint qu'ils sont incapables d'imiter, ils croient encore que Pie IX, dans le *Syllabus*, se trompait, et qu'eux, les savants agrégés, sont les pontifes de l'humaine espèce. On le voit à la manière dont ils éclairent la France ; mais ce qu'on voit le mieux, c'est qu'ils ne savent pas le latin de l'Eglise.

La connaissance des langues modernes est également nécessaire. Lorsque le latin, la langue de l'Eglise, était, dans toute l'Europe, la langue de la science, il suffisait, pour suivre les progrès de la science, d'entendre le latin. A l'heure présente, malgré la diffusion des connaissances élémentaires, le nombre des vrais savants n'est pas plus considérable qu'autrefois. Un savant est toujours un homme d'élite, s'il est un vrai savant.

Or, des savants tels, il y en a deux ou trois cents, tout au plus, en Europe ; et des savants de premier ordre, il n'y en a guère qu'une douzaine, j'entends de ceux qui savent tout ce qu'on a su avant eux et qui ajoutent, au trésor traditionnel, l'apport de leurs découvertes. Malheureusement, ces hommes d'élite écrivent tous dans leur langue maternelle. On ne trouve plus que dans l'Eglise, des livres latins. En dehors de la théologie, les livres de sciences sont tous écrits en français, en anglais, en allemand, en italien ou en espagnol, et, pour les universaliser, il faut les traduire, chose impossible pour la totalité. Dans l'aréopage du savoir européen, règne donc la confusion des langues. Pour suivre avec fruit et à fond la ligne droite d'une étude quelconque, il faut savoir au moins épeler et balbutier cinq ou six langues ; je dis *épeler* et *balbutier*, car on ne peut savoir bien, communément, qu'une langue, et encore !

D'ailleurs, les savants ne se haussent pas toujours à écrire des livres, et n'atteint pas qui veut à écrire de gros tomes. Au lieu de pontifier dans les formes solonnelles, ils écrivent dans les journaux ou dans les revues ; ils éparpillent, dans cent recueils hebdomadaires ou mensuels, mille études et dix mille notes d'une incontestable valeur. A moins d'être comme un sourd au pays de l'eurythmie, ou comme un aveugle dans les régions de la lumière, il faut bien prendre dans les feuilles publiques des travaux qu'on ne peut trouver ailleurs. Cette nécessité nous met en passe de consulter, dans chaque pays, pour chaque province de la science, deux ou trois revues savantes, et pour le travail et pour la dépense ce n'est pas petite chose.

La paléographie est, pour la lecture des manuscrits, ce qu'est la langue, pour la lecture des imprimés : c'est la science qui nous permet de lire, avec aisance et assurance, les livres écrits à la main. Pendant les quatre mille ans de l'antiquité et pendant quinze cents ans de l'ère moderne, les livres se sont écrits à la main, parfois sur des tablettes, le plus souvent sur du papier. Si le papier n'était pas une chose si fragile, des manuscrits, il y en aurait des montagnes, hautes comme le mont Blanc. L'usure par l'effet du temps, les vers par leurs morsures, les accidents qui atteignent toutes les choses sublimaires, surtout l'aveuglement et les

passions des hommes ont détruit des quantités de manuscrits. Vous remarquez même que les passions distinctives s'acharnent même contre les imprimés ; bien qu'ils sachent ne pouvoir pas détruire tous les livres, les disciples d'Omar, les progressistes d'aujourd'hui, brûlent volontiers les bibliothèques, seules espérances solides de leur démocratie. Le temps est rongeur, *tempus edax rerum* : mais les hommes sont stupides : *homo edacior ipse* : je cite la traduction de Montalembert.

La paléographie est la science qui nous apprend à bien lire les vieux textes, à déterminer leur date par les caractères de l'écriture, à décider de l'authenticité des manuscrits.

La science historique a ses lois qu'on ne peut méconnaître ; il faut s'y plier. La première de ces lois c'est de ne jamais accorder sa confiance qu'aux documents inévitablement originaux, qu'aux textes de première main. Et, pour nous borner à ce qui concerne spécialement le Moyen Age, c'est de ne croire qu'aux manuscrits sévèrement critiqués et savamment analysés. Autrefois, il n'était pas rare de rencontrer, au fond des provinces et même à Paris, des érudits fort consciencieux d'ailleurs et fort honnêtes, qui entreprenaient d'écrire l'histoire d'une ville, d'un évêché, d'une abbaye, d'une province, sans aller aux archives et sans même ouvrir une seule chronique. Ces braves gens se croyaient en règle avec la science parce qu'ils avaient compulsé soigneusement les imprimés en remontant aussi haut que possible et en reproduisant, avec une scrupuleuse fidélité, les renseignements des vieux livres. A leurs yeux, c'était péremptoire. Aujourd'hui on est, avec raison, beaucoup plus difficile et l'on justifie ces exigences par un *Distinguo*. Les livres pris aux sources authentiques et véridiques ont la même valeur que les sources elle-mêmes ; les livres qui ne sont pas pris aux sources sont rejetés avec un juste dédain. Il y a deux sanctuaires de la science que le sincère érudit doit hanter, et où l'on doit le voir courber sur sa tâche à chaque heure du jour ; les bibliothèques, sans doute, avec leurs grandes collections ; mais, avant tout, les archives.

Il suit de là que, pour être en droit de se qualifier historien, surtout historien du Moyen Age, il ne faut pas se borner aux ouvrages de seconde main ; il faut savoir déchiffrer et déchiffrer

réellement des écritures de cette époque dont l'invention de l'imprimerie marqua la fin. Sous l'historien, il faut pouvoir découvrir le paléographe. J'ajoute que, sous le paléographe, il faut entrevoir le diplomatiste. Le diplomatiste est le savant qui, d'un œil sûr, inspecte un manuscrit et le proclame vrai ou faux, authentique ou fabriqué. Et comment voulez-vous que, sans les éléments de la diplomatie, je m'aventure sur le terrain difficile de l'histoire. Si je ne suis pas un critique, il arrivera souvent qu'après avoir épuisé de longues veilles à écrire les annales d'une abbaye, d'une église, d'un fief, d'un royaume peut-être, un vrai savant viendra me dire d'un ton sec : Votre ouvrage vous a demandé beaucoup de travail, mais tous les textes sur lesquels vous l'avez appuyé sont faux.

La première qualité de l'historien, c'est ce que j'appellerai volontiers le flair des documents. Il doit aller à leur découverte et se laisser diriger par je ne sais quel fumet scientifique, plus facile à signaler qu'à décrire. Puis, une fois en possession de ces très précieux documents, il se constitue leur juge, écartant les textes douteux, retenant les autres. Mais alors sa besogne est à moitié faite ; le triage fait, il ne lui faut plus que du bon vouloir et ce labeur obstiné qui ne sait ni fléchir ni se laisser confondre.

Nous répétons que, si les manuscrits ont été publiés avec soin par de véritables érudits, ces publications ont exactement la valeur des manuscrits eux-mêmes. Si vous voulez, par exemple, écrire l'histoire du pape Clément V, vous ajouterez pleine confiance aux bulles que Raynaldi vous offre avec une si grande abondance dans la continuation des *Annales* de Baronius ; mais vous n'oublierez pas d'aller aux textes érudits, si il y en a, et aux textes publiés depuis, par Boutaric, le dernier historien de Philippe-le-Bel. — Il n'est plus utile de recourir au *Trésor des Chartes*, depuis les inventaires de Teulet. Et qui songerait à consulter les Cartulaires originaux de Saint-Pierre de Chartres ou de Notre-Dame de Paris, après les excellentes éditions de Guérard ?

Quant aux temps modernes, ils nous dispensent bien d'être paléographes, mais non pas d'être critiques : nous parlons de la critique et de ses lois, ci-après. Mais que d'erreurs graves

et presque honteuses résultent de l'inexpérience de quelques historiens ! Un historien qui n'a pas de critique, c'est un juge qui manque de bon sens ; c'est peut-être pis encore. Nous signalerons surtout un écueil à éviter : la confusion que certains auteurs, d'ailleurs recommandables, laissent s'établir entre les œuvres sérieuses et les pamphlets. Le pamphlet est une œuvre de passion ; les passions n'empêchent pas de voir, mais elles grossissent ou atténuent et défigurent quand même. Le châtiment des pamphlétaires dure plus longtemps que leur vie. Quels que soient leurs talents, ils sont d'ailleurs condamnés à n'être jamais crus sur parole.

Dans quelque question que ce soit, il serait partial et dangereux de ne considérer, peu importe dans quel sens, qu'une seule classe de documents. C'est ainsi que certains historiens ont eu le tort fort grave d'attacher une importance exceptionnelle aux *lettres de rémission* des XV[e] et XVI[e] siècles. Dans l'exposé de ces lettres, on raconte une foule de choses épouvantables, des crimes, des infamies, des meurtres et aussi des scènes de cabaret. D'après ces documents, juger la société de ces deux siècles, serait d'une souveraine injustice. C'est comme si, dans deux ou trois cents ans, quelqu'un s'avisait de juger notre époque d'après les *Causes célèbres* ou d'après la *Gazette des Tribunaux*.

Les ouvrages à consulter sur la paléographie sont :

Palæographia græca, par Montfaucon, Paris, 1715.

Le Propilæum Maii, de Papebrock, dans *les Acta sanctorum*.

De re diplomatica, par Mabillon, Paris, 1104-09.

Nouveau traité de diplomatique, par Toustain et Tassin, Paris, 1750-65.

Système comparé de diplomatique, par Schœnemann.

Eléments de diplomatique, par Natalis de Wailly, Paris, 1838.

Cours d'études historiques, de Daunou.

Traité des matériaux manuscrits, par Monteil.

Dictionnaire de diplomatique, par dom de Vaines et Bonnetty.

Dictionnaire de diplomatique, par Quantin, dans l'Encyclopédie de Migne.

Das Schriftwesen in mittelalter, par Wattembach, Leipsig, 1871.

Manuel de paléographie latine française, par Prou, Paris, 1892.

Recueil de fac-simile d'écritures du ve *au* XVIIe *siècle,* par le même, Paris, 1904. — Grâce à Maurice Prou, et à plusieurs autres, on peut étudier partout la paléographie, quoiqu'il soit meilleur, plus prompt et plus sûr de l'étudier à l'Ecole des Chartes.

III. — La Chronologie ou science des temps, fait connaître l'ère, l'époque, la date auxquelles doivent se rapporter les événements. On pourrait l'appeler la géographie du temps, comme la géographie pourrait s'appeler la chronologie de l'espace. Ce sont, en effet, des sciences analogues, deux méthodes identiques, différentes seulement par l'objet de leur application. Toutes deux introduisent, dans la série des faits, certaines divisions et subdivisions : seulement l'une applique ces partages à l'espace, l'autre à la durée. La géographie a ses provinces, ses royaumes, ses capitales ; la chronologie a ses époques, ses périodes, ses séries d'événements. La première s'adapte à la nature immobile, aux montagnes, aux fleuves, aux découpures du globe ; la seconde s'oriente sur les révolutions des astres et la succession des années.

Il y a, toutefois, entre ces deux sciences, une différence essentielle. La géographie décrit d'abord la nature morte, ensuite elle se rapporte à l'histoire par les notions qu'elle lui emprunte; mais elle est obligée de puiser, dans les annales des peuples, ses descriptions civiles et politiques. La chronologie ne se rapporte pas seulement à l'histoire; elle en fait partie. Les révolutions que lui fournit le cours des astres sont vides par elles-mêmes; les faits historiques viennent les remplir et ne revêtent un caractère définitif qu'en se rapportant à une date. La chronologie est comme le squelette de l'histoire, la charpente sur laquelle les événements se groupent. Ensuite, elle se rattache à la science de l'histoire, à la philosophie, par les époques et périodes qu'elle introduit dans la succession des faits, par le soin qu'elle apporte à donner la *note caractéristique* des faits de chaque période, cette qualité commune, en même temps *saillante et dis-*

tincte, qui sépare, d'une manière sensible, telle période de toute autre.

Ici reviennent les raisons qui doivent distinguer la chronologie ecclésiastique de la chronologie civile, comme elles distinguaient précédemment la géographie civile de la géographie ecclésiastique. La chronologie de l'Eglise domine la chronologie des nations, comme l'Eglise domine tous les établissements des peuples. C'est elle qui les a tous vus naître ; qui les voit s'élever, grandir, puis disparaître. D'ailleurs, il ne faut pas exclure de l'histoire ecclésiastique, les dates civiles ; il convient de les maintenir parfois comme supplément d'explication, toujours comme synchronisme. Mais il faut maintenir l'existence propre, le sens profond, le haut caractère de la chronologie religieuse ; surtout il faut élever son esprit à la portée, à la hauteur de ses enseignements.

La Chronologie rapporte les dates d'après quatre systèmes principaux : 1° celui d'Ussérius qui est, en général, conforme au texte hébreu des livres saints ; 2° celui du P. Tournemine, fondé sur le texte samaritain ; 3° celui des Grecs, basé sur la raison des Septante ; 4° celui des Bénédictins ou de l'*Art de vérifier les dates*. Le trait distinctif de ces systèmes, c'est le nombre d'années qu'ils intercalent entre la création du monde et la naissance du Messie. On trouve, au surplus, sur ces divergences notables, des explications dans les commentaires des saintes Ecritures et dans les cours de Théologie.

Indépendamment de ces systèmes, il est des faits mémorables qui servent de points de départ, pour compter les années, soit d'avant, soit d'après Jésus-Christ ; on leur a donné le nom d'*Eres*. Voici les principales : 1° l'Ere de la création, qui varie suivant le système chronologique qu'on embrasse ; les Grecs depuis 692, les Russes depuis 1700, se servent de l'ère constantinopolitaine qui date le commencement du monde du 1er septembre 5508 ans avant Jésus-Christ ; 2° l'ère de Moïse ou de la loi *écrite*, par opposition à la loi dite *naturelle* qu'auraient observée les patriarches ; 3° l'ère de Salomon ou de la dédicace du temple ; 4° l'ère des Olympiades, 776 avant Jésus-Christ ; elle était en usage chez les Grecs du Haut-Empire ; 5° l'ère de la

fondation de Rome, 753 ans avant Jésus-Christ; c'était l'ère légale des Romains; 6° l'ère de Nabonassar, 747 ans avant Jésus-Christ; 7° l'ère des Lagides ou d'Alexandre le grand, 324 ans avant Jésus-Christ; 8° l'ère des Séleucides dite l'ère des contradictions; 9° l'ère Julienne, pour rappeler la restauration du calendrier sous Jules César, 45 ans avant Jésus-Christ; 10° l'ère espagnole, 38 ans avant Jésus-Christ; elle fut introduite en Espagne au XIVe et en Portugal au XVe siècle; 11° l'ère de Jésus-Christ en son Incarnation, ère *vulgaire,* généralement introduite en Europe depuis le VIIe siècle; 12° l'ère de Dioclétien ou des martyrs, commençant dans l'Eglise de Rome au mois d'août 284, après Jésus-Christ; les Coptes s'en servent encore aujourd'hui; 13° l'ère de l'Hégire, 622, en souvenir de la fuite de Mahomet à Médine; 14° l'ère de la réforme grégorienne, en souvenir de Grégoire XIII, qui en fut le promoteur en 1582; 15° enfin l'ère de la République, une et indivisible, allant de 1792 à 1805.

Pour étudier la chronologie, dans quelques ouvrages :

Doctrina temporum et correctio temporum, par le P. Petau.

L'art de vérifier les dates, par les Bénédictins.

Le Trésor de chronologie, par Mas-Latrie.

Manuel de chronologie, par Ideler.

Abrégé de chronologie, en tête du Dictionnaire de Feller.

A ces sciences auxiliaires, Alzag joint quatre sciences préparatoires, savoir :

1° L'*histoire des religions*. La nature et le caractère de ces religions fausses, rendaient plus ou moins facile l'introduction ou le maintien du christianisme, réforme, antithèse ou perfection de toutes les religions. En face des cultes païens, montrer la vérité, la beauté, la puissance du christianisme, c'est faire briller d'éclat sa magnificence.

2° L'*histoire de la philosophie*. Le christianisme fut souvent contraint d'entrer en lutte avec divers systèmes de philosophie. Tantôt il les rejeta entièrement, comme l'athéisme, le panthéisme, le matérialisme; d'autres fois, les illuminant de sa clarté, il sut les redresser, les compléter et s'en servir pour constituer la philosophie chrétienne, reçue dans l'Ecole depuis saint Thomas.

3° L'*histoire de la littérature*, qui nous fait connaître l'état des lettres et des sciences à différentes époques. Quelquefois l'influence seule du christianisme a produit des époques littéraires ; le plus souvent elle a modifié la tenue des lettres et réglé le progrès des sciences ; il en est résulté profit pour la science de l'Eglise.

4° *L'histoire universelle* des peuples avec laquelle l'histoire de l'Eglise a des rapports si intimes, qu'on ne peut bien comprendre l'une sans l'autre. Au Moyen Age surtout, l'Eglise et l'Etat sont, pour ainsi dire, fondus l'un dans l'autre. Essayer de comprendre le Moyen Age, en rejetant l'Eglise, c'est se crever les deux yeux pour voir plus clair.

Ces réflexions d'Alzog ne manquent pas de justesse ; nous avons déjà indiqué ces quatre sciences comme des sources de l'histoire ecclésiastique. S'il est permis de penser autrement qu'Alzog, nous tiendrons l'histoire des religions fausses, l'histoire de la philosophie, l'histoire de la littérature et l'histoire universelle pour des parties secondaires, mais intégrantes de l'histoire ecclésiastique. En ce qui regarde particulièrement l'histoire des religions, il faut écarter, comme fausse, l'idée qui n'en fait qu'un vaste symbolisme sans réalité, ou une manifestation également légitime de la pensée des peuples. Il n'y a de religion réelle que celle que Dieu a faite et qui remplit tous les siècles ; les inventions des hommes n'ont aucun titre à s'appeler des religions. Ce sont des conceptions, des systèmes qui se bornent à idéaliser la nature ou à déifier des passions des hommes. C'est diamétralement le contraire du concept de religion.

CHAPITRE VI

DES QUALITÉS ET VERTUS NÉCESSAIRES A UN HISTORIEN

Pour étudier savamment l'histoire, il faut recourir aux sources; pour recourir aux sources, il faut des connaissances préparatoires, des sciences auxiliaires, des indications bibliographiques, des archives et une bibliothèque. A ces connaissances et sciences préalables, il faut ajouter certaines qualités de cœur et d'esprit ; tranchons le mot, il faut des vertus, de l'intelligence, la probité du cœur, les ressources du courage et même une certaine bravoure d'âme. Reproduire dans un livre la vie du genre humain ou seulement d'une partie de l'humaine espèce, c'est une entreprise tellement compliquée, tellement difficile que, pour y réussir pleinement, il faudrait toutes les qualités d'âme et toutes les ressources de l'expérience. Une telle œuvre ne comporte rien de vulgaire ; et si la médiocrité est défendue aux poètes, elle ne paraît pas mieux convenir aux historiens.

Pour commettre un crime, il faut un vice, disait le comte de Maistre ; rien plus que le vice ne peut nuire à l'histoire. Les vices du cœur obscurcissent l'esprit. Quand le cœur et l'esprit sont dans les ténèbres, l'un de l'obscurité, l'autre de la corruption, malgré le nombre et l'évidence des témoignages, ils ne peuvent rien apprécier équitablement ; ou, s'ils distinguent bien quelque chose, ils y mêlent des lueurs trompeuses et des insinuations malsaines. Ce n'est pas que nous voulions prêcher une aveugle créance : nous supposons, sans doute, foi et bonne foi ; mais, cela supposé, nous demandons encore, à l'histoire, l'intégrité de la justice.

L'histoire est un jugement ; l'historien est donc un juge siégeant sur son tribunal. Or, avant de prononcer la sentence, il doit instruire le procès, interroger les témoins, contrôler et comparer les témoignages, soumettre le fait et les circonstances aux débats contradictoires, condenser, dans des considérants d'une vérité absolue, les motifs de ses jugements ; et condamner enfin ou absoudre, avec une telle autorité de raison, que le jugement s'impose de lui-même et fasse triompher l'évidence de la justice.

Telles doivent être, en principe, les vertus et la fonction de l'historien ; et quand nous disons l'historien, nous n'excluons pas tout à fait, de l'instruction, le lecteur lui-même. L'historien est un juge en première instance ; le lecteur qui étudie son travail est un juge en revision. Sa lecture n'est pas une simple distraction, un passe-temps ; c'est une étude nouvelle, un examen réitéré, une revision d'appel qui casse ou confirme, qui doit aboutir, en tout cas, à un nouveau jugement. Il faut donc que le lecteur instruise à nouveau le procès ou la procédure ; il faut qu'il se substitue à l'historien et possède, comme lui, l'intégrité du magistrat, la clairvoyance instinctive et raisonnée qui aide à l'intelligence des événements. Pour ce rapport, la lecture de l'histoire est une chose sacrée, une lecture sainte.

Pour le lecteur et encore plus pour l'historien, l'intégrité ne suffit pas ; avec l'intégrité, on n'est qu'un honnête homme. Il faut, de plus, dans l'étude de l'histoire, non pas une certaine dose de *divination*, comme le prétendait, avec ou sans naïveté, un fabricant de fausse monnaie historique ; mais une puissance d'esprit qui évoque les générations éteintes et les rappelle à la vie. On peut distinguer, dans cette application d'esprit, deux choses : d'abord une connaissance approfondie, aussi parfaite que possible, des particularités de l'histoire ; une force de raison, de pénétration, d'appréciation, de justesse, qui transforme ces connaissances, en très pure lumière. Sans insister davantage, nous ramènerons les qualités et vertus de l'historien aux mérites d'un esprit laborieux, profond, pénétrant, judicieux, impartial, philosophique et croyant.

Et, d'abord, il faut l'esprit de *travail*. Les beaux esprits qui

emplissent, tous les matins, de leurs élucubrations, les colonnes des journaux impies, écrivent l'histoire sans plus d'embarras. Le plaisantin qui vient d'esquisser une scène de bal champêtre et de détailler les réunions ou, suivant l'euphémisme à la mode, le *peuple s'amuse*, se revêt tout à coup de gravité et croit monter majestueusement sur le tribunal de l'histoire. Rien n'échappe à son intelligence : le principe des nationalités, la théorie des races, la constitution des états unitaires, la balance des fédérations, les révolutions des empires : il explique tout avec la même aisance. Ce qu'il préfère cependant pour empoisonner ses lecteurs, c'est l'histoire de l'Eglise, mais ramenée, réduite à quelques déclamations banales, chauffée à blanc, pour exciter plus fièvreusement les passions. Aujourd'hui, il vocifère contre l'Inquisition, contre Alexandre VI et la Saint-Barthélemy ; demain il s'emporte sur les ténèbres du Moyen Age, les brigandages de l'ancien régime et les bienfaits de la Révolution ; après-demain il s'extasiera sur les progrès des temps modernes, la liberté de penser, la vulgarisation du bien-être. Ces thèmes sont à l'état de clichés invariables et le plus sot, pourvu qu'il soit sans raison ni conscience, peut habilement et utilement s'en servir. Quand il s'agit d'abuser et d'abrutir un peuple, on ne regarde pas à la qualité de la marchandise ; au contraire, on préfère les viandes avariées qui inoculent des poisons.

La multitude inconsciente des lecteurs béats écoute, avec une invariable satisfaction, ces mensonges grossiers ; elle aime encore plus les redites du savant docteur. Science facile, qui prend ses passions pour des oracles, ses calomnies pour des vérités, et les imaginations pour des événements réels. Le malheur est que cette science n'en est pas une ; elle est à peine la formule nauséabonde de ce que Nicolas de Cusa appelait la *docte* ignorance. Un esprit ferme doit mépriser ce dévergondage.

Le devoir strict de l'homme sérieux, c'est de travailler ; le devoir plus rigoureux, encore, de l'homme studieux, est de travailler avec une infatigable énergie. Il faut au moins l'esprit de curiosité, pour inventorier les archives ; il faut encore l'esprit de patience pour étudier ces documents qui gardent les secrets des siècles évanouis ; il faut surtout l'esprit rigoureux et le cœur

d'un brave pour contrôler équitablement ces milliers de pages, qui ont toutes la prétention de représenter véridiquement le passé. Ce travail veut des entrailles d'airain. Si vous n'acceptez pas d'avance, mais avec meilleur espoir, la position, éternellement assise, que fait Virgile à Thésée, vous n'avez pas la vocation d'historien, amusez-vous à des bluettes, lisez des romans ; mais n'entreprenez point de digérer le noble aliment de l'histoire.

Ensuite, il faut un esprit de sage *critique* pour discerner, dans les livres toujours passionnés des auteurs, le pur métal de la vérité. C'est un adage vulgaire, l'homme n'est point parfait : tout homme est plus ou moins, même sans le vouloir, menteur. Les meilleurs ont leurs faiblesses d'esprit, leurs infirmités morales, leurs préjugés d'éducation, d'école, d'état, de classe. Bien plus, au lieu de s'élever à la conception évangélique de l'ordre social, au lieu de pratiquer simplement les vertus de justice et de charité, de braves gens, même sans le vouloir, se prennent à former des partis ou se laissent entraîner à les servir. Or, un parti, c'est une division, une hérésie, un schisme, un rétrécissement et une haine. Le frottement des hommes fait fermenter les passions. Les luttes, étroites et acharnées, des coteries, asservissent ces passions à des vues basses, à des intérêts égoïstes, à des œuvres sans nom. La guerre éclate, et, lorsqu'elle ne se perpétue pas dans l'arène, elle se continue dans les livres. La plume de l'histoire, que les anciens confiaient aux mains d'une chaste muse, tombe dans les griffes d'une vestale de corps de garde. L'écho des combats se prolonge à travers les siècles ; il dort même dans la poussière des archives. Cependant, à mesure que cette poussière du champ de bataille tombe et se refroidit, à mesure que s'effacent les passions des antagonistes, les péripéties des événements se découvrent mieux, leur but se manifeste avec éclat. Alors commence le travail de l'histoire.

Encore l'historien doit-il s'entourer de prudence pour découvrir l'exacte vérité. La philosophie, ou plutôt le bon sens, lui indique de justes règles pour connaître de l'authenticité et de l'intégrité des ouvrages, pour s'assurer de la véracité des auteurs, pour arriver laborieusement à la certitude historique : un

homme judicieux ne s'en départira jamais. Aussi rencontrera-t-il souvent des assertions hasardées, excessives ou controversables ; et, après un procès instruit dans les formes, devra-t-il parfois garder quelque doute ou ne professer qu'une opinion prudente. La sagesse le secourt ; le sage, dans un invariable calme, respecte toujours les justes limites et n'excède pas la bonne mesure. Nous reviendrons sur ce sujet en parlant de la critique.

En troisième lieu, il faut, à l'historien, un esprit *impartial*, disposé à voir les hommes et les événements tels qu'ils sont et à les décrire tels qu'on les a vus ; conséquemment, laisser, aux scélérats, leurs traits hideux, aux coupables leurs taches, aux grands hommes, leur auréole. Aucun homme n'est absolument pur ; dans tout homme vous retrouvez quelque misère de l'homme ; mais vous en trouvez d'autant moins que cet homme s'est plus détaché de lui-même pour se consacrer, s'immoler à Dieu. Pour lui rendre parfaite justice, il faut toujours un peu d'indulgence ; trop de rigueur dérogerait à l'impartialité. Le juge, indulgent pour les autres, doit être sévère pour lui-même, et se souvenir qu'il n'est ni infaillible, ni impeccable ; mais qu'il doit être toujours sincère. L'histoire est un tribunal qui ne doit rendre que la justice ; cette justice, elle la doit également à tous ses justiciables ; et pour la rendre avec une intégrité parfaite, elle doit contrôler et mesurer toutes les assertions, repousser toutes les calomnies, glorifier le savoir et la vertu, confondre l'erreur et le crime. L'histoire doit rendre le jugement de Dieu en première instance ; autant que peut le prononcer l'infirmité humaine. Une vérité, rigoureuse même, est toujours sans péril pour l'Eglise et pour ses fidèles enfants : la vérité n'est périlleuse que pour la faiblesse, l'hypocrisie et le brigandage, qui en porte souvent le masque.

En quatrième lieu, il faut à l'historien un esprit *pénétrant*, *radical*, mais fidèle, dans ses investigations, aux consignes de l'Eglise. Sans doute, le prophète a eu raison de dire : *Omnis homo mendax* ; mais, en ce monde, il y a encore moins de menteurs que d'esprits faibles, tombés dans l'erreur par infirmité plus que par mauvais vouloir. Nombre d'historiens professent la théorie des hommes prédestinés, qui personnifient leur

temps et que les foules doivent suivre, comme les soldats suivent le drapeau. L'humanité serait imbécile ; elle aurait besoin, pour être sage, de la verge en sentinelle qui menace, ou de la trique implacable qui s'abat sur la tête du prévaricateur. Jusqu'à quel point cela est-il vrai ; il est difficile de le déterminer ; mais il serait puéril de nier tout cet argument. Les doctrines libérales croient trop à la bonté humaine ; et, par excès de confiance, ne sont, pour le commun des hommes, qu'un dangereux piège. Le prince est armé du glaive ; il ne le porte pas en vain ; et quiconque prévarique doit en sentir la pointe ou le tranchant. C'est même sur cette doctrine que repose l'ordre de la société et la constitution des pouvoirs.

Ces réflexions, vraies pour les hommes vivant en société, dans la sphère basse des intérêts et des plaisirs, paraissent encore plus vraies des hommes vivant dans l'Eglise, par la communion de la vérité. J'ai cru longtemps que tous les hommes étaient doués de génie ; cette persuasion n'est peut-être pas totalement fausse ; mais il est difficile d'en constater la justesse. Beaucoup de phénomènes assez tristes prouvent le contraire. Tous les hommes sont faits pour la vérité ; mais les foules courent après le mensonge, et encensent volontiers les faux frères qui les trompent pour les détacher de tout souci de vertu, pour les soustraire aux remords de la conscience. L'apôtre généreux qui veut les arracher à la séduction, un grand nombre refusent de l'entendre, d'autres le couvrent d'anathèmes, quelques uns osent même en faire le martyr de la vérité dont il est le témoin. Dans tous les siècles ces sortes d'antagonismes se reproduisent avec des variantes qui dissimulent à peine l'uniformité de fond. La multitude veut des idoles ; et si c'est un mot vrai, c'est encore un mot plus terrible : *Oportet et hæreses esse.*

Il faut qu'il y ait des hérésies, pour que la vérité revendique ses droits et fasse éclater sa puissance ; il faut qu'il y ait des hérésies, pour que la foule imbécile et lâche suive les drapeaux du mensonge, comme il faut des maisons de tolérance pour que la débauche ne trouble pas tout l'ordre social. Ce qui étonne, en présence de ces nécessités, surtout quand il s'agit de la vérité, c'est que des esprits, même honnêtes, s'y laissent prendre. L'er-

reur, dans sa crudité, révolte la foi; mais le démon de l'erreur, qui sait tromper, trempère le dosage des hérésies pour abuser les faibles en dissimulant sa malice. Arius niait grossièrement la divinité de Jésus-Christ; le semi-arien coupe sa négation en deux et, avec un iota souscrit, égare le monde pendant trois siècles. Pelage niait grossièrement la nécessité de la grâce surnaturelle, le semi-pelagien diminue sa négation de moitié et trompe le monde depuis quinze cents ans. Luther niait l'autorité de l'Eglise et mettait à sa place le libre examen, d'où l'on a tiré un libéralisme plus pervers même que l'hérésie de Luther, puisqu'il expulse totalement Jésus-Christ; mais il y a un semi-libéralisme, libéral toujours, mais catholique qui se dit pieux et qui égare autant que possible des élus eux-mêmes, peu dignes en ce point de la miséricorde divine.

L'homme qui suit dans son intégrité et son intégralité la parole de la vie éternelle; le prêtre qui garde scrupuleusement, partout et toujours, le sens et le sentiment de l'Eglise; l'apôtre qui, suivant la belle expression de l'Eglise, n'a pas craint les paroles des impies et a combattu jusqu'à la mort, *Certavit usque ad mortem et à verbis impiorum non timuit*, cet homme est une exception, ce prêtre est prêtre d'élite, cet apôtre est un héros. Mais aussi remarquez bien qu'il est presque toujours unique; et que le nombre de ses lieutenants et de ses soldats ne forme jamais une trop nombreuse cohorte.

A l'époque de l'arianisme, combien d'hommes résistèrent à Arius avec une parfaite intelligence et une courageuse vertu ? On les compte : Osius, saint Hilaire, Eusèbe de Verceil; on admire surtout l'admirable génie de saint Athanase, l'homme de génie qui écrasa littéralement Arius. Ces héros eurent beaucoup de peine à maintenir l'épiscopat lui-même dans la vérité, et bien que la négation de la divinité de Jésus-Christ soit le rejet du Christianisme, il y eut plus d'un concile d'évêques et des peuples qui se laissèrent entraîner.

A l'époque de Julien, de Nestorius et d'Eutychès, combien d'hommes résistaient avec clairvoyance et courage? On les compte : Basile, les trois Grégoire, saint Jérôme et la bouche d'or de Constantinople. Un peu plus loin, saint Cyrille peut tenir tête à

d'autres adultérateurs de la vérité. L'histoire raconte leurs prouesses pour maintenir l'épiscopat grec dans la confession de l'orthodoxie ; mais l'histoire en baissant la tête doit confesser qu'à la fin les évêques vendirent Jésus-Christ à César et suivirent dans la révolte l'abjection d'un Michel Cérulaire.

A l'époque de Henri II d'Angleterre, rien n'était plus certain que le droit de l'Eglise et les propriétés ecclésiastiques. Tous les évêques vendirent au roi le patrimoine de l'Eglise ; un seul le défendit et dut verser son sang pour maintenir ce droit sacré, comme sont d'ailleurs tous les droits.

A l'époque de Louis XIV, quand le grand monarque voulut aussi prendre les biens de l'Eglise et porter la main sur l'arche sainte, tous les évêques abandonnèrent lâchement le droit, et un évêque qu'on dit grand, si l'on peut être grand dans l'injustice et dans l'erreur, Bossuet, sera vingt ans à amnistier le crime et tromper a la France pendant près de deux siècles.

Au XIXe siècle, quand le gallicanisme est devenu libéralisme, quand le jansénisme est devenu radicalisme, quand ces deux erreurs complotent pour arracher nos églises à la vocation de la Providence et faire, si j'ose ainsi dire, mentir Dieu, nous avons vu nos évêques se dire trop longtemps gallicans modérés ; nous avons vu l'un d'eux opérer la mixture empoisonnée du catholicisme libéral, parcourir l'Europe pour chercher des ennemis à Rome, conspirer jusque dans un Concile œcuménique et, déjà mourant, jeter à la France catholique une consigne d'inertie qui la menace de mort. Combien l'Eglise a-t-elle compté de soldats et de Pères de l'Eglise pour ramener l'unité liturgique et le droit canon, pour effectuer constamment les revendications d'une chatouilleuse orthodoxie? Quelques-uns, dom Guéranguer, Rohrbacher, Bouix, Louis Parisis, Thomas Gousset, et surtout, l'Athanase et le Chrysostome de la France au XIXe siècle, Louis Veuillot.

Et aujourd'hui, pendant que nos églises sont en train d'expirer sous la machine pneumatique de la Révolution athée, combien la persécution a-t-elle suscité de héros et combien comptez-vous de martyrs? Ici, je baisse la tête ; le silence est ma seule réponse ; et je balbutie en tremblant que les soldats qui ont

sonné du clairon et brandi l'épée, ont eu le sort d'Etienne, le premier diacre; seulement, au lieu d'être lapidés par des bourreaux, ils l'ont été par des aventuriers et des simoniaques. Et si nos maux sont grands, il ne faut s'étonner que d'une chose, c'est qu'ils ne soient pas pires.

J'appuie sur cet enseignement, pour bien faire entendre ce qu'il faut de discernement et de pénétration dans l'étude de l'histoire ; personne ne peut s'en dispenser sans péril grave,

Enfin, il faut, à l'historien, un esprit *philosophique*, un esprit qui ne se contente pas des détails mais qui embrasse les faits dans toute leur étendue, qui remonte aux causes, prévoit de loin les résultats, un esprit qui entre dans le plan général de la Providence, qui distingue une époque d'une époque, et montre, dans la complication des événements, Dieu marchant toujours à ses fins par des moyens dignes de la sagesse qui atteint d'une fin à l'autre avec force et douceur. Nous reviendrons, ci-après, sur ces divers devoirs de l'esprit philosophique en matière d'histoire.

Telles doivent être les qualités et vertus essentielles de l'historien. Le travail le met en face de son objet d'études ; le jugement sert à en écarter les nuages qui pourraient le couvrir d'ombres ; l'impartialité le lui fait voir tel qu'il est ; la pénétration lui sert à en entr'ouvrir les mystères ; et l'esprit philosophique achève de lui faire tout comprendre, autant du moins, que cela est permis à la modestie de ses talents et à la sagesse de ses vœux.

Maintenant nous supposons que toutes les sources historiques ont été découvertes, visitées, épuisées selon les règles. L'historien est en possession de la vérité : que lui reste-t-il à faire? Maintenant, il lui faut donner une forme vivante au récit qu'il entreprendra d'écrire d'après les sources. Je déclare en toute franchise n'être pas un admirateur excessif de l'*Histoire de saint Louis*, par Lenain de Tillemont, œuvre lourde, sèche, froide, où chaque phrase est appuyée sur dix textes originaux, mais où le style ne brille que par son absence, où toute vie est frappée d'extinction. Sans violer les droits de la vérité, droits irréfragables, il semble qu'on doit faire porter à l'histoire une robe digne de sa fonction. Est-ce que la beauté ne doit pas être com-

pagne de la vérité et s'appliquer à mettre en relief ses splendeurs. Est-ce que l'histoire perd de son autorité, parce qu'elle est pénétrée des lumières de la science et des ardeurs de l'apostolat? Si vous n'êtes pas capable d'atteindre à la grandeur de l'art, de conquérir un style personnel, soyez un érudit, non un historien ; publiez des textes, mais n'écrivez pas de livres.

Personne n'applaudit plus que nous à la transformation contemporaine des études historiques ; nous louons, mais avec réserves, ces nombreux érudits, ces scrutateurs patients, à qui nous devons tant de livres documentés. Mais nous les supplions de nous permettre une prière : c'est qu'ils ne se contentent pas d'interpréter servilement les textes, mais les vivifient toujours par une grande intelligence de l'histoire. Nous avons lu beaucoup de livres très savants dans leur spécialité, parfaits même sous le rapport de l'érudition, mais sans ouverture sur le grand mouvement du siècle ou du pays. C'est savant, mais c'est borné ; on ne voit point l'horizon, encore moins le ciel. Les archives nous apparaissent comme la vision des ossements dans Ezéchiel. Les textes sont l'ossature de l'histoire ; mais il faut que des chairs les couvrent, que des muscles et des nerfs les agencent, que des jointures forment articulation, qu'un sang généreux coure dans les veines. *Ossa arida audite verbum Domini !*

L'avenir des études historiques dépend des progrès d'une saine critique ; mais d'une critique qui ne doit être sage qu'avec *sobriété*. Au XVIIIe siècle, Baillet brossait rudement les saints et Launoy, quand Baillet leur avait infligé le supplice de la brosse, les jetait bas de leur niche, parce qu'il ne les connaissait plus. Launoy et Baillet ont parmi nous des successeurs, plus habiles et d'autant plus dangereux. Ce sont des princes de l'érudition : ils ont compulsé tous les textes ; ils ont seuls la parfaite intelligence ; mais ils ne croient qu'à leur raison et font litière de tout le reste. Leur erreur est analogue à celle des philosophes allemands qui se disent comme hommes, comme chrétiens plutôt, soumis à l'autorité de l'Eglise, mais, comme représentants de la philosophie, indépendants de tout magistère doctrinal. Eux, ils sont l'incarnation de l'histoire ; et l'histoire, incarnée dans leurs savantes personnes, loin d'avoir à écouter l'Eglise, se

croit le droit de lui imposer des oracles. A telle enseigne, qu'ils lui dicteront ce qu'elle doit croire de l'existence de ses Pontifes et de la doctrine de ses Pères d'avant le Concile de Nicée. A mon avis, ces docteurs ne sont pas aussi savants qu'ils le croient ; et, en plusieurs circonstances, j'ai pu m'apercevoir qu'ils étaient plutôt — qu'on passe la trivialité du mot en faveur de sa justesse, — des Risque-tout de l'érudition. Mais, leur grand tort, c'est qu'ils inaugurent, dans l'histoire, le libre examen de Luther, et qu'ils feront, par ce protestantisme de l'érudition, à nos traditions, le même tort que Luther causa à nos saintes Ecritures. Rien n'étonnerait moins que de voir ces matadors tomber, un jour ou l'autre, sous les censures de l'Eglise, qu'ils ont, du reste, encourues déjà plus d'une fois.

La critique doit rester unie au style et soumise à la foi, comme l'âme est unie au corps et soumise au Pontife romain. Jamais on ne nous verra établir entre la science et l'art un antagonisme ridicule, tant il est contraire à la nature des choses ou aux exigences de l'orthodoxie ; nous ne séparons pas davantage la philosophie, de l'histoire. S'il est encore des historiens qui assument la tâche impossible d'écrire pour raconter, non pour prouver, encore moins pour juger, ils doivent s'imposer le devoir de n'employer jamais un adjectif, ni une épithète quelconque. Une épithète, c'est un jugement, et un jugement, c'est de la philosophie de l'histoire.

Avoir la prétention d'écrire, par exemple, une histoire de la révolution française, simplement avec des faits et des dates, sans permettre ni jugement, ni éloge, ni blâme, ce ne serait plus de la critique, ce serait de la sottise, doublée peut-être d'hypocrisie. A chaque page, il faut absolument juger les faits, les actes et les personnages qui nous passent sous les yeux. La nature humaine, disait Léon Gautier, a cela de grand qu'elle s'échauffe, qu'elle se passionne pour le vrai, pour le beau, pour le bien : l'âme humaine n'est pas un bloc de glace que rien ne peut fondre ; ce n'est pas un marbre impénétrable à la lumière et à la chaleur. Quand vous lui aurez prescrit de ne se passionner pour rien, quand vous lui aurez dit de rester immobile comme une statue, votre statue, comme celle de Pygmalion, s'animera tout à coup

et se dressera, glorieusement vivante, devant le premier crime ou devant le premier miracle de la vertu qui se produira sous ses yeux. La plus noble faculté de l'homme, c'est l'indignation ; et cette indignation se doit surtout exercer dans l'histoire. Ne me demandez pas de contempler Robespierre et Marat avec des yeux tranquilles : l'équité m'ordonne de n'avoir pour ces monstres qu'un regard qui porte en soi réprobation. L'historien n'est qu'un moraliste. Si, dans la vie commune, au coin de son feu, il condamne le dernier crime et admire le dernier acte public de haute vertu, il doit avoir, pour le passé, la même sévérité contre le mal. Mais, plus il se permettra de juger, plus il est tenu de prouver que les faits confirment ses jugements. *Chaque jugement* de l'histoire doit être *entouré de ses preuves* et les pages où il exercera le plus sa sévérité seront certainement celles qui doivent être le plus chargées de notes. L'écrivain ne peut être indigné qu'à ses risques et périls ; mais cela ne prouve rien contre le devoir de l'indignation.

Ayons donc franchement une philosophie de l'histoire. Et si nous avons l'honneur d'être catholiques, soyons catholiques franchement dans le jugement du passé. Pas de faux fuyants, pas de masque ou de demi-masque, surtout pas d'indifférence. Autrefois le monde n'avait qu'un cœur et qu'une âme ; maintenant il est profondément divisé sur les croyances, sur les lois morales et même sur les obligations du patriotisme. Vous êtes chrétien, vous devez prendre figure ; vous devez appartenir au parti de Dieu.

Un catholique digne de ce nom voit l'Eglise partout et discerne partout les merveilles de son action sainte. Partout il voit cette main consolatrice, qui fait tomber les chaînes de l'esclave, essuie les larmes de l'affligé, panse les blessés sur le champ de bataille, ensevelit les morts pendant les épidémies, assiste les étrangers sur le chemin, tend la main à ceux qui ont faim, offre à boire à ceux qui ont soif, et répand partout ses grâces. Partout il entend cette grande voix qui dénonce toutes les erreurs et proclame solennellement toutes les vérités. Partout il admire cette merveilleuse puissance d'une mère qui porte dans son sein tous les peuples, recueille toutes les âmes dans son giron et fait battre

le cœur de l'humanité. Le monde, vu en lui-même, est toujours le foyer des trois concupiscences, l'amorce de tous les vices, l'agent de tous les crimes. Le monde, vu dans l'Eglise, c'est le grand malade qui reçoit la divine assistance et qui vous fait voir Dieu dans l'histoire, avec son cœur plein d'amour et ses mains pleines de miséricorde. Ne croyez pas qu'un catholique puisse rester froid devant ce prodige. Non, mais il aime, mais il s'enflamme, mais il s'écrie que l'Eglise est l'auteur de tout le bien qui se fait sur la terre ; et il prouve magnifiquement cette souveraine affirmation. En présence des siècles écoulés, il a des textes plein les mains ; il en répand les trésors devant ses adversaires étonnés et ses lecteurs convaincus. Et il trouve ainsi le moyen et l'occasion de remplir parfaitement les principaux devoirs du véritable historien.

CHAPITRE VII

DE LA CERTITUDE ET DE LA CRITIQUE EN HISTOIRE

Nous devons aborder maintenant la question fondamentale de la certitude en matière historique et des règles critiques à suivre pour y parvenir en se conformant partout et toujours aux exigences de la logique, du bon sens et de la probité.

Jusqu'ici nous avons donné une exacte définition de l'histoire; nous avons cherché dans les notions surnaturelles de religion et d'Eglise, la définition de l'histoire ecclésiastique; puis nous avons abordé la grande question des sources où repose la matière de l'histoire et avons déduit longuement les indications nécessaires pour y puiser à pleines mains: ces sources connues, nous avons parlé des sciences nécessaires pour y puiser savamment; des qualités et des vertus indispensables pour diriger une si importante opération. Nous dirons bientôt dans quel ordre chronologique et didactique il faut présenter la succession des événements; ici nous nous enquerrons du degré de certitude que les faits peuvent revêtir. Notre programme se présente avec une lucidité parfaite : c'est le *lucidus ordo* dont parle le poète latin.

Nous soulevions déjà ce problème au début de ce travail; nous devons maintenant partir des indications générales et en déduire les règles pratiques d'une sage méthode.

Et d'abord il faut bien reconnaître la haute importance de la question. Si l'histoire, en effet, était dépourvue de certitude, la société ne pourrait plus y trouver son appui et la religion serait comme ébranlée dans sa base. Au XVIIIe siècle, l'école encyclopédique s'inscrivait brutalement en faux contre les Livres saints;

puis, emportée par le dévergondage de son impiété, elle coulait doucement dans un matérialisme voluptueux et se promettait de dormir sur l'oreiller du scepticisme. La révolution troubla son rêve et remplaça ses idylles par de sanglantes saturnales. On n'ébranle jamais impunément les bases éternelles de l'ordre public. La tradition reniée, les barrières tombent ; il y a place, dans l'Etat, à toutes les innovations révolutionnaires ; et amorce, dans l'Eglise, à toutes les hérésies. C'est le monde, privé de lumière, qui ne marche plus qu'à tâtons dans la nuit du siècle.

Depuis la révolution, pendant que les catholiques travaillent au réveil chrétien et à la renaissance catholiques, les ennemis conjurés de la religion et de la société civile ne travaillent guère moralement qu'au profit du doute. Les diverses écoles du XIXe siècle, école positiviste, école progressiste, école mythique, voire l'honnête école du naturalisme, écartent unanimement le surnaturel, et par voie d'explications frauduleuses, retranchent à l'Eglise les éléments constitutionnels de son histoire. Je n'examine pas si l'histoire de l'Eglise, réduite à des faits naturels, se trouve, par suite des réductions, plus claire ; je crains fort que, sous prétexte de l'expliquer par la science exclusivement naturelle, on ne l'embrouille d'une manière absolue, presque contradictoire au but poursuivi. Je me borne à constater qu'en fait, l'admission des explications rationalistes a ébranlé jusque dans ses fondements l'ordre social et religieux. Cette question d'école est descendue sur les places publiques ; c'est la question de vie et de mort.

Mais comment s'établit, en histoire, la thèse de la certitude ?

La certitude s'établit, en histoire, par les moyens réguliers que nous possédons personnellement tous, pour arriver pratiquement à la certitude. Cette question sur laquelle les philosophes ont établi tant de discussions à perte de vue sur le subjectif, l'objectif et le passage de l'un à l'autre en toute sécurité, le vulgaire y répond tous les jours, comme un philosophe prouvait le mouvement : par l'emploi normal des facultés et des sens qui nous permettent et nous obligent, à chaque instant, d'atteindre la vérité. Mais, dit Rousseau, on ne remarque pas ce qu'on voit

tous les jours et si l'on est simple sans le savoir, il faut presque un effort d'esprit pour s'en rendre compte.

Je suis témoin oculaire d'un fait ; j'ai, par mes yeux, pour mon esprit, la certitude de son accomplissement. A l'autre extrémité du monde, un de mes semblables voit un autre fait ; sur le témoignage de ses yeux, il en acquiert une égale certitude. Dans une rencontre, nous nous racontons chacun le fait dont nous avons été témoin; sur nos rapports respectifs, si nous sommes tous les deux honnêtes, ni trompés, ni trompeurs, nous obtenons, sur les deux faits, une égale certitude. Certains tous les deux d'un fait local, nous partageons notre commune assurance. Que ces faits soient consignés sur des tablettes ; qu'ils intéressent nos familles ; qu'ils se conservent par l'écriture et même simplement par la tradition orale : voilà l'histoire.

Si nous cherchons en nous plus profondément les bases de cette certitude, nous découvrons, après le témoignage des sens, le témoignage des hommes, et, comme gages de leur véracité, l'amour instinctif du vrai et du bien, le souci naturel de nous-même et de notre propre félicité. L'homme, s'il n'est égaré par quelque motif personnel, trompé par quelque passion, préfère instinctivement la vérité à l'erreur. L'homme ne préférera donc la vérité à l'erreur, le bien au mal, qu'autant qu'il y sera poussé par quelque occasion ou circonstance. Donc tout témoignage doit être véridique et certain, si l'on ne peut l'attribuer à aucun motif personnel, évidemment connu ou supposable. Telle est, dans le commerce ordinaire, la base de la certitude morale, base de la certitude historique. Plus un homme est honnête, plus il entre facilement et solidement dans la certitude.

Ainsi, pour les faits contemporains, j'en acquiers la preuve, par le témoignage, même unique, d'un témoin d'une moralité éprouvée, ou par le témoignage, collectif et unanime, des personnes qui, par ailleurs, obéissent à des intérêts, à des passions, à des préjugés différents. Ces faits doivent être certains, à mes yeux, toutes les fois que je peux reconnaître, avec certitude, le caractère de l'unanimité, dans les dispositions opposées des témoins, relativement au fait, objet de leur récit uniforme.

Ainsi, pour les faits passés, j'en acquiers la preuve par les mo-

numents, par la tradition orale et par l'histoire dans le sens rigoureux d'une narration écrite. Mais à la condition que ces moyens de certitude cadrent avec les dispositions intimes de l'humanité; à la condition que les monuments ont une existence publique et une authenticité indiscutable; à la condition que la tradition orale a pour objet des faits graves, d'un haut intérêt, peu compliqués de détails, et qu'elle se compose d'un grand nombre de lignes ou branches parallèles dont l'ensemble remonte sans interruption jusqu'aux faits eux-mêmes; à la condition que l'histoire renferme des faits notoires, d'une véritable importance, et qu'elle remonte, par elle-même, par des mémoires ou des traditions authentiques, jusqu'aux faits contemporains des temps, des lieux et des circonstances.

Dans ces conditions, je suis aussi certain des faits éloignés par les temps et par l'espace, que si je les voyais de mes propres yeux.

Maintenant, il faut faire l'application de ces principes à l'histoire générale, et, plus spécialement, à l'histoire de l'Eglise.

L'histoire, en général, peut être considérée sous deux aspects : comme proclamation, haute et solennelle, à la face d'un peuple, des faits qui le concernent; comme simple rapport des faits que raconte un historien.

Sous ce dernier rapport, l'histoire contient deux choses : des faits et des réflexions. Pour apprécier le double témoignage de l'historien, il faut examiner séparément les réflexions et les faits, les soumettre, les uns et les autres, à un juste jugement.

Comme proclamation, haute et solennelle, d'une série organique de faits, une histoire mérite créance : 1° si une tradition courante attribue cette histoire à celui dont elle porte le nom; 2° si quelques historiens contemporains rapportent les mêmes faits d'une manière analogue; 3° si les détails de la narration reproduisent fidèlement les mœurs et les usages du pays à cette même époque; 4° si le style offre le caractère spécial du siècle et de la nation.

En ce qui regarde spécialement les sources, le P. Honoré de Sainte-Marie, de l'Ordre des Carmes, a composé sur ce grave sujet un livre considéré comme un monument à peu près définitif.

Cet ouvrage, dont il serait bon de donner une édition actualisée pour notre usage, porte ces règles que nous voulons mentionner :

1° Les sources proviennent-elles des auteurs indiqués, non seulement par parties, mais intégralement ? N'y a-t-il pas eu interpolation ? Et, si oui, peut-on, suivant les termes de l'école, en rechercher les preuves intrinsèques et extrinsèques !

2° L'auteur, eu égard à son éducation, à ses fonctions, était-il capable de juger du véritable état des choses ? Peut-on préjuger, de sa part, les dispositions nécessaires pour dire toute la vérité ? Même quand l'auteur remplit ces conditions, sa véracité peut encore laisser des doutes, tant il est vrai qu'un auteur même à son insu, peut être rempli de préjugés et de préventions.

3° Quand on ne peut démontrer complètement l'authenticité et l'intégrité d'un ouvrage et la véracité de son auteur, il faut, au moins, vérifier le temps probable, l'origine présumable des sources et déterminer prudemment l'usage qu'on en doit faire.

L'histoire sacrée, soumise à cet examen, nous présente une trame continue de faits, rapportés par des historiens. Or, ces historiens sont des témoins oculaires ; ils sont nombreux et graves ; opposés de caractère et d'intérêts, unanimes dans les dépositions qu'ils ont confirmées parfois de leur sang. Quant aux faits, ils sont physiques et sensibles, publics, extraordinaires, de la plus haute importance. Faits et historiens réunissent donc toutes les conditions de certitude.

Dans l'étude de l'histoire ecclésiastique, nous avons une certitude moindre. Cependant, suivant les règles de la sagesse, on peut se flatter de ne pas errer et de ne point induire les autres dans l'erreur. Telles sont ces règles :

1° Porter, dans l'étude de cette histoire, la piété filiale envers l'Eglise, la gravité de la réflexion, et l'amour de la vérité.

2° Se tenir en garde contre la tendance naturelle à recevoir ou à rejeter trop facilement les faits et les monuments de l'histoire.

3° Prendre l'Eglise pour modèle et pour juge, dans l'appréciation des monuments et des faits.

Malgré la sagesse de ces règles, il est toujours difficile de se

tenir dans le juste milieu, difficile de ne point pécher quelquefois, soit par excès, soit par défaut de critique. Pour éviter également les excès et les difficultés il faudra donc :

1° Pour les monuments, leur accorder une confiance proportionnée aux preuves de leur véracité.

2° Pour les faits, les apprécier sans esprit de parti et ne point regarder comme contradictoires des faits présentés diversement par les historiens.

3° Pour les historiens, ne tirer jamais, de leur caractère, une conclusion certaine, contre des faits non démontrés faux.

Le P. Honoré de Sainte-Marie pose d'autres règles, nombreuses et importantes. Nous les reproduisons par catégories, d'après l'abrégé judicieux de l'abbé Blanc.

Voici les règles sur les *témoignages* des auteurs :

1° On doit avoir une grande vénération pour les anciens auteurs et pères ecclésiastiques ; il faut recevoir avec respect leur témoignage, sans s'interdire autrement de le contrôler.

2° On ne doit pas abandonner le témoignage des anciens, si l'on n'y est contraint par de fortes raisons, et beaucoup moins sans aucune preuve.

3° On ne doit pas affaiblir le témoignage des anciens par des réponses qui paraissent peu solides.

4° Quand le témoignage des anciens nous presse, il n'est pas permis de se servir de détour pour l'éluder ou l'affaiblir.

5° On ne doit pas abandonner l'autorité des Pères de l'Eglise, pour suivre les lumières des hérétiques, touchant les faits, surtout quand ils peuvent avoir quelque rapport à la religion.

6° La fidélité demande que l'on n'attribue point aux auteurs ecclésiastiques des sentiments dont ils n'ont point fait profession.

7° On ne doit pas, suivant les règles d'une critique exacte, diminuer les véritables sentiments des auteurs.

8° Il n'est pas juste de décerner des éloges excessifs à un auteur ancien dont le témoignage nous est favorable ; ni de rejeter avec mépris l'autorité d'un écrivain contraire à notre sentiment.

9° C'est une méthode peu exacte d'approuver dans une occa-

sion ou de rejeter dans une autre les mêmes passages des anciens auteurs.

Voici maintenant les règles pour contrôler les témoignages, *en cas de conflit* :

1° Lorsqu'un auteur rapporte seul un fait, combattu par plusieurs autres dont le témoignage est également recevable, quoique la vérité soit peut-être du côté de l'unique témoin, la raison demande qu'on cède à la majorité des voix.

2° Quand un ou deux auteurs racontent un fait dont les autres ne font aucune mention, on doit plutôt écouter celui qui parle, que ceux qui passent le même fait sous silence ; quelques fois des auteurs se taisent, parce qu'ils jugent les choses tellement connues que personne ne peut les ignorer. Le silence est un mode d'acquiescement.

3° Lorsque divers auteurs rapportent différemment un fait, il faut tâcher de découvrir l'intérêt qui les guide, car l'intérêt séduit facilement les hommes. Cependant on ne doit pas pénétrer trop avant dans leurs sentiments intérieurs : on doit s'attacher plutôt à ce qui est connu, qu'aux conjectures tirées des mouvements du cœur, conjectures toujours douteuses et incertaines. Suivant cette règle, on doit préférer les auteurs désintéressés et libres, aux auteurs enclins à flatter l'ambition des princes. Quand les motifs de jugement ne sont pas bien connus, on doit tâcher de lever les contradictions, et, autant que la vérité peut le permettre, concilier entre eux ces écrivains.

4° Si plusieurs auteurs soutiennent des sentiments différents, il est permis de suivre le plus vraisemblable sans forcer d'ailleurs son degré de vraisemblance. De même, lorsque les auteurs ecclésiastiques ne s'accordent pas entre eux sur des points de chronologie, comme cela est arrivé, par exemple, sur la date de naissance du Christ, ou de la mort des apôtres Pierre et Paul, il faut s'en tenir à l'auteur qu'on a pris pour guide, mais en restant toujours dans son système de supputation.

5° On ne saurait blâmer un savant qui suit le témoignage d'un ancien et qui l'abandonne, suivant les résultats qu'il obtient, en le comparant à d'autres écrivains ecclésiastiques d'une plus ou moins grande autorité ; parce que les conjectures et les cir-

constances peuvent l'obliger à abandonner dans telle occasion un auteur sur lequel il s'était appuyé dans une autre.

Voici, en troisième lieu, les règles à suivre touchant les *historiens* et les *faits* considérés dans leurs mutuels *rapports* :

1° A l'égard des faits célèbres et éclatants, qui n'ont rien d'incroyable et qui se passent dans les pays des écrivains qui les rapportent, on doit recevoir sans balancer le témoignage de ces auteurs sous les yeux desquels les faits sont arrivés ou qui les ont appris des personnes dignes de foi, ou qui ont été contemporains, c'est-à-dire qui ont vécu dans le même siècle, surtout si ces auteurs ont du discernement, de la probité et de la bonne foi.

2° Quand les événements ne sont pas publics, quand ils ne contiennent rien de fabuleux, quand ils se sont passés dans le pays de l'auteur qui les rapporte, alors on peut reconnaître ces faits comme vraisemblables, surtout s'ils se trouvent racontés par des témoins oculaires ou par des contemporains qui ne paraissent point susceptibles de vouloir en imposer.

3° Quoique les historiens nous aient laissé, par écrit, des événements qui ont été connus d'un petit nombre de personnes ; quoique ces faits passent pour un peu extraordinaires, qu'ils sont accompagnés de circonstances qui ne sont pas tout à fait incroyables, et qu'ils soient arrivés dans un pays éloigné. On ne doit pas les rejeter, sans en avoir, je ne dis pas de fortes raisons, mais des preuves convaincantes ; car il n'est pas croyable qu'un homme de quelque probité soit assez imprudent et impudent, pour vouloir inspirer aux autres des faits que les écrivains contemporains auraient pu relever, en faisant voir qu'ils n'étaient pas vrais.

4° Si un auteur passe pour être trop crédule, s'il est habitué à débiter des fables, à recevoir sans choix et sans discernement des narrations incertaines ; si cet auteur raconte, dis-je, des faits dont il se dit témoin oculaire et s'il assure les avoir appris de ceux qui les avaient vus et connus ou qui étaient contemporains : il semble qu'on ne doit pas rejeter ces événements, surtout lorsqu'ils sont publics et éclatants, lorsqu'ils ne contiennent rien que de vraisemblable, et qu'ils sont d'ailleurs arrivés dans

ce pays, à moins qu'on n'en puisse marquer d'ailleurs la fausseté. Un écrivain, en effet, serait-il assez dépourvu de jugement et de bon sens, pour inventer un fait dont on aurait pu sur le champ le convaincre d'erreur ou d'imposture? Il faut observer cependant que si cet auteur parle de faits connus d'un petit nombre de personnes, peu probables en eux-mêmes, et survenus dans un pays éloigné, on ne doit ajouter foi à ces événements qu'après les avoir bien examinés, quoique l'auteur assure en avoir été témoin oculaire, ou les avoir appris de personnes qui les avaient vus et connus.

Voici, en quatrième lieu, les règles concernant les *ouvrages :*

1° Quand on trouve, dans les anciens manuscrits, qu'un livre est attribué à un autre auteur qu'à celui dont le nom se trouve dans les imprimés, c'est une marque de supposition.

2° Si l'on ne trouve plus dans un livre, ce que les anciens en ont cité, ou ce n'est pas le même livre, ou il est corrompu. Si ce qu'on y lit est différent, on doit le regarder comme suspect; mais si l'on n'y trouve aucun changement, on doit dire qu'il est légitime, à moins qu'il n'y ait d'autres raisons qui puissent en faire douter.

3° Les ouvrages dont il n'est fait aucune mention dans les anciens catalogues et dont aucun écrivain des siècles les plus proches n'a parlé, doivent le plus souvent être regardés comme supposés ou du moins suspects.

4° Les ouvrages que les anciens ont positivement rejetés ou reconnus comme douteux ne doivent pas passer pour légitimes, sur le témoignage des modernes, qu'avec de très grandes précautions.

5° Il semble qu'un livre ne doit pas être d'un auteur, quand on y trouve des dogmes opposés à ceux qu'il enseigne constamment dans ses autres ouvrages, et principalement si ces dogmes sont de quelque importance; ou bien ce livre a été corrompu.

6° Si un livre parle de choses ou de personnes qui marquent un temps postérieur à l'écrivain dont il porte le nom, ou ce livre est faussement attribué à cet auteur, ou une main étrangère y a ajouté quelque chose.

7° Un ouvrage où l'on remarque peu d'érudition ou beaucoup d'ignorance, ne peut en aucune manière être d'un homme savant, au moins tout entier; non plus qu'un livre où il y a des fables, à un homme sage et qu'on sait aimer la vérité, quoique le nom de ces auteurs se trouve dans les anciens exemplaires.

8° Un livre où l'on traite de controverses, qui n'ont été agitées que dans un temps postérieur à l'auteur à qui on l'attribue, ou qui ont beaucoup de rapport avec ce que dit un écrivain plus récent, ce livre n'est pas de l'auteur dont il porte le nom, ou il a été altéré.

9° Si le style d'un livre est différent de celui d'un auteur ou de celui du siècle où il a vécu, il doit passer pour supposé. Si le style est le même que celui d'un autre écrivain, on doit le lui attribuer, à moins qu'il n'y ait des raisons contraires.

10° Les termes qui n'ont été en usage que dans un temps postérieur, marquent que l'auteur est plus récent; mais si, dans une traduction, il y a des expressions qui ne s'accordent pas avec la langue dans laquelle a écrit l'auteur auquel on l'attribue, ou ce n'est pas une traduction, ou elle a été corrompue.

Voici enfin les règles pour démêler les pieuses traditions d'avec les erreurs populaires.

1° On ne doit recevoir aucune pieuse tradition sans preuves proportionnées au sujet dont il s'agit.

2° Les pieuses croyances ne doivent rien contenir de fabuleux, de ridicule, d'impossible ou de superstitieux.

2° Il faut qu'on puisse raisonnablement présumer que l'Eglise, les évêques et les autres personnes, qui ont les premiers reçu les pieuses croyances, ne l'ont pas fait sans fondement, quoiqu'il nous soit inconnu.

4° On doit examiner s'il y a lieu de douter de ces usages ou de ces faits. S'il y a lieu de douter, on doit en avoir des preuves, qui soient claires, certaines, évidentes, et en pouvoir démontrer la fausseté.

5° Il faut que ces traditions et ces pratiques n'aient rien de contraire aux usages et aux temps où ces choses ont été reçues, ou à l'état et à la condition des personnes qui entrent dans ces faits.

6° On doit aussi observer s'il y a des contradictions manifestes pour le fond des choses, ou s'il y a seulement quelques circonstances qui ne s'accordent pas avec le fait principal.

7° Il faut encore que ces traditions, ces coutumes ou ces faits historiques n'aient pu être directement combattus ou rejetés par les auteurs contemporains ou par d'autres dont l'autorité pourrait nous persuader de leur fausseté.

8° Il faut qu'on puisse satisfaire raisonnablement aux difficultés qu'on peut proposer.

9° Quand il y aurait quelque chose, dans ces traditions ou ces usages, qui ne peut pas parfaitement s'ajuster à toutes ces règles, il ne faudrait pas les supprimer ou les rejeter, qu'après avoir sérieusement examiné si la suppression qu'on en voudrait faire ne causerait pas plus de scandale que l'abus même que l'on voudrait ôter, et s'il ne serait pas plus à propos de tolérer que de supprimer et combattre, pour ne pas causer un plus grand scandale.

Toutes ces règles sont sages et utiles en elles-mêmes ; mais elles ne suffisent pas pour en venir à une discrète application : elles ne peuvent suppléer au bon sens, au tact, à une sorte d'expérience des choses et des hommes, nécessaires pour arriver à un résultat qui profite à la vérité et à la science. C'est par ces précieuses qualités que l'esprit qui en est doué discerne la juste mesure, dans laquelle chaque règle doit recevoir son application, eu égard à toutes les circonstances. En considérant l'ensemble de ces circonstances, il reconnaît les cas où telle règle doit être suivie dans toute sa rigueur, ceux où ils convient de négliger telle autre, ou même de la rejeter comme fausse et dangereuse ; il accorde enfin à toutes la valeur relative qui leur appartient dans l'appréciation de chaque fait. Ainsi, en définitive, toutes les règles, tout l'art de la critique reviennent au bon sens ou à la droite raison, dont elles éclairent et facilitent l'exercice. Le bon sens, dit Bossuet, c'est le sens de Dieu dans les choses humaines.

CHAPITRE VIII

ORDRE CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE

Toutes les explications offertes, toutes les règles posées jusqu'à présent dans cette Introduction, nous indiquent le moyen d'arriver à la connaissance des faits *isolés*. Or, l'histoire a pour objet de montrer la *relation* qui rattache les faits les uns aux autres et de les exposer dans un *ensemble* qui forme un tout organique. Pour traiter convenablement l'histoire, dès qu'elle embrasse une certaine quantité de matière et une certaine succession de temps, il faut donc en distribuer et en ordonner les matières par parties ; de manière que chaque fait apparaisse distinctement à notre esprit ; que ces faits distincts se rapprochent suivant leur naturelle connexion ; et que toute la série des choses passées se présente dans un ordre que perçoive le coup d'œil de notre esprit. Pour cette distribution harmonieuse des faits, il faut tenir compte de la succession *chronologique* des temps et de la *variété* des choses qui se produisent dans un même temps. De là, une double division : la division *chronologique* et la division *pragmatique* de l'histoire.

Nous avons déjà parlé de la chronologie dans ses principes ; nous l'étudions ici dans son application. C'est un chapitre nécessaire pour établir exactement la *méthode* à suivre dans l'étude des annales du genre humain.

Jusqu'au XVII[e] siècle, les historiens n'avaient pas ce souci, du moins comme nous le comprenons. Non pas qu'ils fussent sans méthode, mais pour éviter la confusion, ils se bornaient à inscrire les faits année par année et à en suivre jusqu'au bout

la succession. De cette manière, on retrouvait, dans leurs livres, ce qui s'était produit dans un certain laps de temps et en chaque pays ; ce qui s'était passé dans l'Eglise ou au dehors ils le rapportaient dans cet ordre d'annales, mettant, pêle-mêle, chaque chose à sa date. Cette méthode était peu assortie aux convenances de la mémoire et de l'intelligence ; elle présentait les faits comme une forêt touffue, où l'on voyait bien l'entassement des choses, mais on n'en distinguait ni le détail, ni l'ensemble et, à cheminer dans les sentiers de cette forêt, on ne rapportait pas du voyage un riche butin. Les historiens modernes n'ont pas abandonné totalement cette méthode, puisque la succession des années est la trame sur laquelle se dessinent les événements de l'histoire ; mais ils ont distingué entre les temps, comme ils ont distribué, suivant un certain ordre, les faits de même espèce.

Cette question de méthode nous invite donc à la recherche des *divisions chronologiques* à suivre, pour arriver à la connaissance exacte et fidèle des temps passés. Ces divisions doivent répondre aux exigences de l'entendement humain, elles doivent nous aider à atteindre le but spécial de nos études ; elles doivent surtout nous faire connaître et nous permettre d'apprécier la mission de la sainte Eglise.

Les divisions à suivre sont de deux sortes : conventionnelles ou réelles. Les divisions conventionnelles sont purement subjectives ; elles résultent d'un accord entre l'historien et ses lecteurs, pour ménager l'étude facile de son ouvrage. Les divisions réelles sont celles qui partagent effectivement la suite des siècles ; ou qui, du moins, trouvent dans l'ensemble des faits, dans les traits communs de leur physionomie, dans l'étendue et la portée de leur influence, un tel fondement qu'il serait injuste de les repousser.

Les divisions réelles, nous l'avons dit, sont *successives* ou *simultanées*. Les divisions successives marquent les grandes phases, les périodes, les époques, les âges à distinguer dans la succession des siècles ; les divisions simultanées partagent, suivant une connexion naturelle, les faits d'une même époque. Les unes suivent les événements dans le développement à travers le temps ;

les autres aident à étudier les diverses parties de l'histoire, dans leur expansion à travers l'espace, dans leur catégorie didactique.

Les divisions chronologique reposent sur le plan de Dieu dans la création et sur les événements qui partagent le plan de Dieu dans son évolution à travers les âges. Le dessein de Dieu est son ouvrage ; les événements qui en procurent l'évolution proviennent de la liberté de l'homme, mais sont ramenés à l'unité par la toute-puissance de Dieu.

D'après ce principe, l'histoire universelle repose tout entière sur *quatre faits* : la *déification* primitive et la *béatification* finale ; la *chûte* par le péché et la *Rédemption* par Jésus-Christ dans la plénitude des temps.

Au commencement, Dieu avait créé le ciel et la terre ; il avait créé l'homme pour être le roi de l'univers et le pontife de la création. La création reposait sur un ordre plein de belles harmonies ; l'homme avait reçu de Dieu une nature bien ordonnée et surnaturalisée par le don de la grâce. Dieu avait donné à l'homme une compagne, pour partager avec lui les bienfaits et les devoirs de la vie. Dieu avait même poussé la bonté paternelle jusqu'à planter, pour le premier couple, un jardin de délices. Là ils devaient vivre innocents et heureux sans jamais connaître les affres de la mort. Si bien, que si le premier homme et la première femme avaient été fidèles au précepte du Seigneur et si leurs enfants avaient marché sur leurs traces, l'histoire de l'humanité serait une idylle innocente, une épopée de bonheur pur.

Le péché de l'homme fit de cette idylle un drame, de cette épopée une épouvantable tragédie ; mais la promesse du Sauveur les domine et le sacrifice de la croix rend heureuse la faute qui nous valut un si grand Rédempteur. Les béatitudes du ciel restent promises à l'humanité ; elle a reçu de Dieu les moyens d'en conquérir la gloire.

L'histoire universelle repose sur ces quatre grands faits. La suite des temps, du commencement à la fin, doit donc nous présenter *deux* grands événements : 1° l'Eglise depuis la création jusqu'à la Rédemption ; 2° l'Eglise depuis la Rédemption jusqu'au dernier jugement.

Grâce à la simplicité des événements, les siècles de l'histoire ne nous offrent que deux grandes arènes à parcourir ; les faits se résument admirablement dans quelques divisions et quelques principes fondamentaux. La constitution primitive de l'humanité nous initie au plan de la Providence. De la chûte à la Rédemption, on voit se développer, avec une fécondité désastreuse, les suites funestes de notre déchéance ; on voit se disposer dans leur ordre les éléments qui doivent seconder l'avènement du Sauveur. De la venue du Sauveur dans la chair, à la venue dans le jugement, on voit éclater encore les malheureuses conséquences de la chûte, mais combattues cette fois, parfois provisoirement vaincues, par les grâces et les institutions dont la source est au Calvaire. Une telle simplicité d'idées dans une telle complication d'événements, accuse l'intervention de Dieu et rend hommage à sa sagesse.

Ces deux grandes phases de l'histoire s'appellent la Préparation évangélique et, depuis Jésus-Christ, l'application progressive des lumières et des grâces de l'Evangile au salut de l'humanité. Ces divisions générales se sous-divisent elles-mêmes en époques secondaires. Dans les temps qui sont de l'autre côté de la croix, on distingue deux périodes : 1° les temps de l'Eglise patriarcale ; 2° les temps où l'Eglise s'étendit aux nations.

L'Eglise patriarcale, avant et après le déluge, forme la période où le sacerdoce s'exerce dans la famille ; le père est roi et prêtre ; la maison domestique est un temple ; la table de famille, un autel ; et le foyer qui sert à la préparation des aliments, se prête à l'immolation des victimes. Cette période va du péché originel à la vocation du peuple juif.

L'église nationale date de la vocation du peuple juif et va jusqu'à l'avènement du Messie ; elle se partage elle-même en deux : d'un côté, l'Eglise des Hébreux ; de l'autre, l'ensemble des Gentils. L'Eglise des Hébreux, autrement la synagogue, reçoit sa constitution civile et religieuse de Dieu, par Moïse ; elle se développe sous son sacerdoce autour de son arche d'abord, puis dans son temple ; elle passe sous l'autorité des juges et des rois ; elle prépare l'avènement du Messie par des symboles, par des figures et par des prophéties. Quant à l'ensemble des Gentils, il

forme, dans chaque empire, une société qui soumet l'homme à une dure épreuve; qui garde en dépôt quelques traditions et pratique quelque vertu; mais montre plutôt, par la profondeur de ses ignorances et la misère de sa corruption, la nécessité morale et les convenances divines du sacrifice de la Croix. — On désigne assez souvent les Gentils par le mot de païens. Païens, ils ne l'étaient pas originairement; ils n'étaient que des hommes déchus qui avaient à faire l'épreuve de leur force dans l'observance de la loi naturelle; mais ils le sont devenus par leur faute. Le paganisme n'est donc pas un état social, qui jouisse d'une existence régulière: c'est, dans l'antiquité, la corruption des Juifs et des Gentils; c'est, dans les temps modernes, la corruption possible, non pas du christianisme, puisqu'il est divin, mais des chrétiens, défectionnaires coupables de son obligatoire vertu. Il faut tenir à ces distinctions, parce qu'elles sont justes et ne sont qu'un écho de la sagesse des anciens.

De l'avénement de Jésus-Christ au temps présent, l'histoire de l'Eglise se partage en quatre époques: 1° l'Eglise sous l'empire romain; 2° l'Eglise aux temps barbares; 3° l'Eglise au Moyen Age; 4° l'Eglise dans les temps modernes. Ces quatre époques ne reposent pas, comme les deux premières, sur des faits divins, mais sur de grands événements qu'on doit appeler providentiels et qu'on peut considérer, en tout cas, comme opérant des divisions qui marquent des époques distinctes. Marquer une époque, *faire époque*, cela veut dire interrompre ou diminuer l'action ou l'influence de certaines causes, pour y substituer d'autres causes dont l'influence et l'action vont s'assurer, sur l'avenir, leur prépondérance. Leur événement dont l'influence ne s'étendrait pas comme nécessairement sur la série des faits qui s'en suivent, ne pourrait pas ouvrir une époque, parce qu'elle n'en caractériserait pas les faits dans leur expansion. Les époques du développement évangélique reposent, on va le voir, sur des coups d'éclat de la Providence.

La première époque comprend l'histoire de l'Eglise, jusqu'à la fin du haut empire de Rome, mémorable époque qui va d'Auguste à Constantin et de Constantin aux invasions des barbares. Le fait qui la sépare des époques antérieures, c'est l'avènement du

Christ, point central de l'histoire; le fait qui la sépare des époques ultérieures, c'est le renversement de cet empire qui s'était promis l'immortalité. Ce sont là deux faits providentiels. Le premier suspend ou modifie les idées, les mœurs, les lois, les institutions qui avaient régné jusque-là ; le second fait entrer l'Eglise dans une situation nouvelle qui marque, à son activité, un objet nouveau, à son zèle, un autre but.

Dans cette première époque, le but à atttendre c'est de convertir, c'est de faire entrer le monde ancien, juifs et gentils, dans l'Eglise chrétienne. L'objet à transformer pour en arriver à ce résultat, c'est le monde accablé de crimes depuis quarante siècles; ce sont des hommes à qui la corruption païenne a ôté la moitié de leur âme; ce sont des sociétés dont le paganisme a fait sortir, de leurs voies, toutes les institutions, tâche hérissée d'incomparables obstacles !

Deux périodes se partagent l'œuvre de cette époque : la première, c'est la prédication de l'Evangile et, simultanément, la confession des martyrs jusqu'à effusion de leur sang; la seconde, c'est le triomphe sous Constantin et l'entrée en masse des païens dans l'Eglise. L'Eglise, forte de la force de Dieu et de la grâce de Jésus-Christ, parcourt ces deux périodes avec un héroïsme et une sagesse qui attestent la divinité de son origine et sa puissance de transformation. C'est ainsi que, dès le premier siècle, contre toute attente, elle fait retentir la voix de l'Evangile jusqu'aux frontières du monde; qu'elle verse son sang pour tous ses membres, le purifie par un nouveau déluge ; et croit sous le glaive en tirant de sa corruption cette foule qu'elle a reçue dans son sein. Mais, tandis que l'Orient, à demi fidèle, se laisse aller à une succession d'hérésies qui pronostiquent sa mort spirituelle, l'empire d'Occident, incapable de s'élever jusqu'aux vertus et aux institutions du christianisme, est rejeté de Dieu, pour son attachement à l'idolâtrie et sa fureur à répandre le sang des martyrs.

A la chute de Rome païenne, l'activité de la sainte Eglise, concentrée presque tout entière en Occident, ouvre une nouvelle époque, qui se clôt à Charlemagne. Le fait providentiel qu'il inaugure, ce sont les invasions des barbares; le fait qui la termine, c'est la constitution sociale des peuples européens sous l'au-

torité du Saint Empire. C'est, comme la précédente, une époque de missions, de prédications, de conversions; mais les populations et les races à évangéliser ne ressemblent, plus aux vieux Romains. Tout à l'heure, l'Eglise s'adressait à des peuples plus cultivés que civilisés, mais tristement corrompus, qui ne pouvaient atteindre à la haute perfection de l'Evangile; maintenant elle s'adresse à de fougueux et féroces barbares, dont l'impétueuse ardeur refuse le joug de l'Evangile et le frein de ses lois; elle n'a pas à rappeler à l'ordre chrétien des institutions dont les limites morales ont été méconnues, mais à élever jusqu'à l'ordre social des agrégations d'hommes dont les premiers linéaments sont à peine dessinés. Tâche qui présente des difficultés autres, mais non pas moindres que les obstacles de la précédente époque. L'Eglise y fait face avec cette sagesse merveilleuse et cette abondance de ressources qu'elle sait déployer en présence des obstacles. Si elle n'a pas le bonheur de maintenir à la hauteur de la civilisation chrétienne l'empire converti d'Orient, devenu le *Bas empire*, du moins elle touche le cœur des barbares, les dompte, les apprivoise et prépare sans bruit, dans l'obscurité, les merveilles qui vont resplendir au soleil du Moyen Age.

Charlemagne ouvre la troisième époque, que ferme Luther, le porte-drapeau du protestantisme : cette époque est celle du *Moyen Age*. Dans son acception morale et sociale, cette dénomination du Moyen Age marque une époque caractérisée par l'universelle prépondérance de l'Eglise et par l'action victorieuse des Pontifes Romains. Leur autorité n'est pas acceptée sans conteste; mais, en principe, elle fait sentir, jusqu'à la fin, sa plénitude d'action. Cette action s'étend aux doctrines, aux mœurs, aux institutions, aux événements, à la vie privée et publique. Les résultats qu'elle obtient sont aussi satisfaisants que le permet l'éternel obstacle de la déchéance de l'humanité et les obstacles particuliers qui survivent aux temps barbares. Le Moyen Age est donc l'histoire de l'Eglise gouvernant les individus, les peuples et les rois; l'histoire des rois et des peuples sous la souveraine autorité des Papes. C'est assez dire que nous revendiquons cette époque comme une époque *éminemment ecclésiastique*, sauf à rendre leur lustre à ses gloires et bonne justice à ses détracteurs.

Avec Luther, nous entrons dans les temps *modernes:* c'est l'antithèse du Moyen Age ou, si l'on aime mieux, sa graduelle répudiation. Ce qui justifiait les deux premières époques du développement évangélique, c'était moins une opposition dans les principes, qu'une différence profonde dans les objets soumis à l'action de l'Eglise. Le trait distinctif des deux dernières époques, au contraire, git plutôt dans l'opposition des principes, qui président à la situation, la résument et la caractérisent, que dans la différence des objets soumis à l'action de l'Eglise. Au Moyen Age, on voit l'Eglise s'élever au-dessus des peuples et les transformer; on voit la papauté, devenue comme l'âme de l'Europe, pénétrer de l'esprit catholique les hommes et les institutions. Dans les temps modernes, l'Eglise est exclue insensiblement, mais graduellement, de la direction souveraine des affaires; et les sociétés, soustraites à son influence, ne se contrebalancent plus que par l'antagonisme des passions et le fragile équilibre des intérêts. Mais les sociétés chrétiennes ne peuvent pas plus vivre en dehors de l'Eglise, que la nature dans l'homme ne peut se suffire sans la grâce de Dieu. De même donc qu'au Moyen Age, la pénétration progressive de l'esprit catholique dans les institutions et dans les hommes suit, sous la pression des circonstances, des périodes distinctes; de même, dans les temps modernes, l'inspiration régressive de l'esprit anti-chrétien permet de distinguer aussi quelques périodes secondaires, qui marquent de leur sceau les fractions d'une époque.

Dans l'époque du Moyen Age, on distingue généralement quatre périodes : 1° de Charlemagne à saint Grégoire VII, c'est la lutte du principe chrétien pour la domination ; 2° de saint Grégoire VII à Innocent III, c'est le triomphe de la Papauté sur l'esprit du monde ; 3° d'Innocent III à Boniface VIII, c'est le triomphe de la Papauté contesté, de nouveau, par l'esprit du siècle ; 4° de Boniface VIII à Luther, c'est une lutte en sens inverse qui aboutit à la répudiation de la papauté par la politique.

Dans les temps modernes, nous ne distinguons que deux périodes: 1° de Luther à la Révolution, c'est l'extension graduelle du principe anti-pontifical à toutes les sphères de la vie sociale ; 2° de la Révolution française à nos jours, c'est la conception d'un

monde nouveau à bâtir sur les ruines de l'ancien régime, avec cette clause formelle que la papauté ne doit plus être de rien dans le droit public des nations, qu'elle doit en être arrachée, même par l'injustice et la violence.

A partir du pontificat de Pie IX, commencent des temps nouveaux et se poursuit l'antagonisme de la Révolution contre l'Eglise. D'une part, la Révolution veut expulser l'Eglise, non seulement de la politique sociale, mais de la famille, de la vie privée et procéder à l'extermination totale du christianisme, par l'action violente contre tous ses principes et contre toutes ses institutions. D'autre part, l'Eglise résiste à l'expulsion, mais en s'y résignant, veut maintenir son droit divin de prosélytisme et sauver dans leur plein exercice les institutions par quoi elle doit procurer le salut des âmes.

En deux mots, le conflit actuel roule sur une double question, savoir : si la société civile, politique et économique, peut vivre sans Dieu, par l'absolutisme du droit humain, et si, en admettant qu'elle a besoin de Dieu, elle doit le recevoir de la philosophie ou de l'Evangile. En d'autres termes, il s'agit de savoir si l'Eglise sera libre dans la pleine expansion de son droit divin ; ou elle ne sera qu'une servante ou une esclave de la politique, n'existant plus que par son bon plaisir, sans admission ni d'Evangile, ni d'Eglise, ni de sacerdoce indépendant.

Un historien doit s'attacher à la distinction de ces *époques* et de ces *périodes*, tant dans la préparation que dans le développement de l'Evangile. Jésus-Christ est toujours la grande affaire des siècles. Les temps peuvent être sujets à confusion ; mais tant que la Croix reste debout, elle préside aux évolutions du monde et les illumine assez pour faire voir clair dans la nuit des siècles. *Stat crux dum volvitur orbis.*

Cette affirmation a, du reste, sa raison d'être. D'abord les époques, les âges sont énoncés dans l'Apocalypse ; ces distinctions sont admises par les plus grands auteurs. D'autre part, malgré les confusions et les incertitudes, elles sont, historiquement, suffisamment fondées ; elles offrent, de plus, l'avantage de rendre plus facile l'étude des époques et des périodes ; elles y introduisent un nécessaire discernement, elles font mieux saisir la

corrélation des faits, et permettent, par les synchronismes, de mesurer mieux l'étendue des influences et la portée des actes. Saint Augustin et Hugues de Saint-Victor vont même plus loin ; ils pensent que chacun de ces âges manifeste un attribut de Dieu et font mieux ressortir le gouvernement temporel de la Providence. Notre intention toutefois ne saurait être ici d'entrer dans la région des conjectures plus ou moins plausibles ; nous croyons plus utile, plus pratique de faire apprécier mieux l'œuvre de l'Eglise au Moyen Age et d'accuser le tort des funestes tendances de la période contemporaine.

Au IVe siècle de notre ère, le monde ancien, vieux de quatre mille ans, tomba par terre avec l'empire romain. A l'heure de sa chute, les invasions ébranlaient l'Univers et inondaient l'Europe. L'Occident voyait sur son sol deux races en conflit : des Romains corrompus et de féroces Barbares, dont les vices répugnaient à toute civilisation. Ces peuples ennemis, surtout les nombreuses tribus renfermées sous la dénomination générale de barbare, opposaient chacun des obstacles particuliers, des aptitudes différentes, un esprit hostile. Pour vaincre ces obstacles, diriger cet esprit, mettre en œuvre ces aptitudes, on ne pouvait en appeler aux vieilles forces qui avaient dirigé, mais perdu le monde ancien. Les dieux étaient partis ou tombés sous le ridicule le plus terrible, celui de l'impuissance ; les systèmes des philosophes étaient voués à pire que le mépris, à un oublieux dédain ; la législation elle-même, ce fameux code de la raison écrite, était ensevelie sous les ruines. Toutes ces forces n'étaient pas seulement brisées ; elles étaient discréditées par les désastres qui les accablaient d'opprobre. Le Christianisme survivait seul au naufrage du monde antique ; la barque de saint Pierre, l'Eglise romaine seule surnageait au milieu des flots du déluge envahisseur. L'Eglise catholique pouvait seule agir comme puissance morale ; seule elle enseignait, aux hommes, la vérité et le devoir ; elle assurait moralement à la famille et à la société leur constitution durable : elle formait une société religieuse et pouvait préparer l'amphyctionie chrétienne des peuples de l'Occident.

L'Eglise catholique, puissance active de l'Evangile, forme so-

ciale du Christianisme, fut longtemps seule à agir et seule agit sur cette matière vivante ; elle créa, par son action exclusive, les idées et les mœurs d'un monde nouveau ; elle créa la famille chrétienne par le mariage un et indissoluble, elle créa la société chrétienne par une sage organisation de pouvoirs et un juste partage de liberté aux citoyens ; elle créa la chrétienté, c'est-à-dire une famille de peuples dont le Pontife Romain était le Père commun. Les siècles à travers lesquels se déploya cette action merveilleuse n'ont pas toujours été appréciés avec intelligence et justice. On leur reprochait aveuglément, passionnément, des inégalités sociales, de l'ignorance, des superstitions, des habitudes vicieuses, une extrême pauvreté ; et l'on déclamait fort contre l'Eglise, cause présumée de tous ces maux. La grande merveille, au contraire, est que tout cela étant donné, l'Eglise ait su et pu inspirer, aux pouvoirs, le discernement et le dévouement ; aux sujets, le respect et l'obéissance ; et tirer de tous ces éléments rebelles, l'admirable civilisation du Moyen Age et son inépuisable fécondité. Aujourd'hui, la société n'est pas seulement organisée ; elle est puissamment concentrée ; les pouvoirs forment une hiérarchie savante ; les peuples sont instruits et à leur aise ; mais ces peuples si heureux, cette société si bien bâtie est ingouvernable et instable. Ce contraste répond à beaucoup de livres mal venus. Depuis longtemps, au surplus, s'opère la réhabilitation du Moyen Age. Plus on l'étudie, plus on l'admire. On comprend que si le monde était affreux, l'action de l'Eglise était également merveilleuse par sa sagesse et par sa puissance. On voit que l'œuvre civilisatrice, quoique lente et peu aperçue, mal comprise longtemps, était entreprise avec de hautes vues, poursuivie par une sage persévérance, sûrement conduite à son but. Enfin, elle arriva, je ne dis pas à son terme, mais à un degré remarquable de perfection ; et ce fut le XIIIe siècle, point culminant du progrès chrétien. Les siècles précédents, pour briller d'un éclat moins vif, peut-être moins pur, n'en sont pas moins des *siècles d'or*, comme parle Mabillon.

Maintenant, comparez le IVe avec le XIIIe siècle et calculez les résultats de dix siècles d'action catholique. Au lieu d'un empire mort de corruption, des hordes sauvages, des tribus sans unité ; au

lieu des déserts, des marais, des bois qui avaient repris possession de l'Europe, vous trouvez des régions en pleine culture, des sociétés régulières, des relations bien ordonnées, des rapports vivants. Au-dessus d'une république fraternelle de nations, s'élève l'Empire chrétien, le *saint Empire romain*, dont la force doit toujours et partout protéger le droit. Au-dessus de l'Empire, resplendit la sainte Eglise, société spirituelle qui dirige et vivifie la force ; elle a pour Chef le vicaire de Jésus-Christ, assis sur la Chaire infaillible des successeurs de saint Pierre. Enfin, au-dessus de l'Eglise catholique romaine paraît, au ciel, Dieu, base et clef de voûte de cette grandiose et noble constitution ; Dieu qui, par l'Eglise, règle l'Empire, qui, par le concert des deux puissances, unies et amies, conduit les rois et les peuples dans des sentiers partis du Calvaire pour aboutir aux cieux.

Du sein de Dieu, la vie est descendue dans l'Eglise, et, par des canaux divins, se propage dans les individus, dans les familles et dans les sociétés. L'homme, affranchi de l'esclavage, enrichi d'un vif sentiment de sa dignité, d'un fond abondant d'activité, d'énergie, de persévérance ; toutes les facultés se développant simultanément avec harmonie ; la femme élevée au rang de compagne de l'homme, récompensée du devoir de la soumission et des sacrifices du dévouement par les plus respectueux égards ; la douceur et la solidité des liens de familles protégées par les plus saintes garanties ; une science et conscience publiques admirables ; riches de maximes élevées, de règles justes, de sentiments d'honneur ; une certaine douceur générale des mœurs, qui, dans la guerre, écarte les tueries et les catastrophes, rend la paix douce et aimable ; un respect profond pour tout ce qui appartient à l'homme, respect qui rend de plus en plus rares les violences des individus et des gouvernements ; un ardent désir de perfection dans toutes les sphères de la vie ; une tendance irrésistible, parfois mal dirigée, mais toujours vive, à rendre meilleure la condition des classes laborieuses ; une impulsion secrète, qui pousse à protéger les faibles, à secourir l'infortune, à réaliser un système progressif d'institutions charitables ; un esprit d'universalité, de propagande ; un fond inépuisable de ressources pour prévenir les grandes crises ou s'en sauver ; enfin, une im-

patience généreuse, qui veut devancer l'avenir, appelle parfois les périls, plus souvent les biens et marque puissance de vie : tels sont les caractères qui élèvent bien haut, et sans critique sérieuse, la civilisation, religieuse et catholique, du Moyen Age.

Tandis que l'Eglise, d'une main, élève à cette hauteur l'individu, la famille, la société, toutes les institutions; de l'autre, elle développe, dans son sein, toutes les forces de la hiérarchie et toutes les puissances de la grâce. L'épiscopat et la papauté se perpétuent par une glorieuse chaîne de saints pontifes ; la discipline se forme, dans ses parties progressives, suivant les besoins des temps et l'équité du droit ; enfin la liturgie fixe les formules, les rites et les cérémonies du culte, enrichit le cycle des fêtes, bâtit de gigantesques cathédrales et fait retentir, sous les voûtes des églises, les mélodies inspirées de saint Grégoire le Grand.

L'Eglise puissante et féconde, dans sa vie intense comme dans son action extérieure, est, en outre, dépositaire privilégiée, gardienne vigilante, et, dans l'occasion, vengeresse de la vérité divine. La voilà donc qui donne, à tous ces dogmes, une expression rigoureuse et définit dogmatiquement des vérités contenues dans le trésor de la révélation ; elle les définit surtout pour repousser toutes les attaques de l'esprit d'erreur ; et fonde des écoles pour susciter, à la foi, des savants apologistes, à la science, de dignes interprètes. Les premiers linéaments de ces écoles se dessinent dès le lendemain des invasions. Ecoles monastiques, écoles épiscopales, écoles presbytérales, écoles palatines, elles recueillent des monuments de la science antique, écrivent l'histoire et créent graduellement toutes les branches de la science ecclésiastique. Obscures d'abord, presque inaperçues, elles deviennent, par le progrès des temps, ces grandes et populeuses universités que créent partout, dans l'Eglise, les Pontifes Romains. Pépinières de savants, d'érudits, de lettrés et de poètes, ces Universités répandent, avec une infatigable activité, sur l'Occident, des trésors de sagesse et des flots de lumière. Et il y a des gens assez ignares, des gens qui, sans les écoles de l'Eglise, ne sauraient pas lire, pour accuser l'Eglise d'être l'amie des ténèbres et l'instrument jaloux de l'obscurantisme.

Dans ces Universités, œuvres de l'Eglise, naissent les deux

magnifiques codifications de la science religieuse, la scolastique et la mystique : sciences à la fois élevées et profondes, dogmatiques et pieuses qui étonnent par la hauteur de leur but, la largeur de leurs idées, la finesse et l'onction de leurs aperçus. A côté des Universités, s'élèvent, pendant trois siècles, ces merveilleuses cathédrales, qu'on retrouve encore partout en Europe et qu'on admire sans se lasser, monuments du génie chrétien, qui surprennent par la hardiesse heureuse de leur plan et par la délicatesse de leur structure ; comme la peinture sur toile ou sur verre, autre expression de la pensée catholique, ravit par la suavité de ses contours et la beauté divine de ses physionomies. L'histoire se développe, à côté des spéculations de l'école et des chefs-d'œuvre de l'art. La science physique commence à avoir des représentants, des divinateurs. La poésie fait retentir la cabane et le château du seigneur féodal du chant des bardes et de la ballade des trouvères. Quand les progrès et les perfectionnements du beau réclament d'autres éléments, d'autres horizons, c'est encore l'Eglise qui initiera l'Europe aux beautés d'Homère, d'Apelles et de Phidias.

Enfin l'Eglise est modèle et source de sainteté. A ce titre, elle a déjà fait l'éducation des consciences, pénétré les masses des sentiments du devoir, enrichi d'héroïques vertus le caractère amolli des derniers Romains et les natures réfractaires de la Germanie. Au même titre, elle forme un clergé, qui est le sel de la terre et la lumière du monde ; elle suscite des fondateurs et des réformateurs d'ordres monastiques, foyers d'héroïques vertus qui donnent à chaque siècle le médecin que réclament ses maladies, et le guide nécessaire pour diriger ses plus nobles aspirations. Pour mettre le comble à tant de bienfaits, l'Eglise dote chaque peuple d'une législation basée sur le Décalogue, religieuse dans ses stipulations, catholique dans ses espérances ; elle institue les pèlerinages, crée ou transforme la chevalerie, assure la paix au monde et la durée à son œuvre, en changeant les loups en agneaux par la parole des Apôtres, et en plaçant, à toutes les frontières, l'épée des croisés. Voici enfin que l'imprimerie et la poudre à canon sont inventées, la vapeur soupçonnée par Roger Bacon ; voilà qu'une quatrième partie du monde, découverte par un grand na-

vigateur, ouvre aux apôtres une nouvelle arène, et offre à tous les peuples, tant à la vie intellectuelle qu'à la vie matérielle, une source abondante de richesses et de savoir.

L'Eglise, au Moyen Age, avait constitué l'ordre économique, politique, civile et religieux, sur un *plan chrétien,* sur des *principes divins.* A la société humaine elle avait fait accepter un droit privé et un droit public en harmonie avec le christianisme. Cette organisation de la société chrétienne contenait le remède à tous les maux, la garantie de toutes les conquêtes, le germe de tous les progrès, autant du moins que le comporte, selon le bon vouloir du Créateur, cette terre qui ne doit pas honnêtement cesser d'être une vallée de larmes. A la suite d'événements lamentables, tels que la révolte de Philippe le Bel, le séjour du Pape à Avignon et les scandales du grand Schisme d'Occident, au Moyen Age succèdent insensiblement les temps modernes. Ce qui caractérise cette nouvelle époque, c'est une *opposition complète de principes* dans le droit des gens, le droit civil, les arts, les sciences, les lettres ; une opposition dans la conduite de la vie et dans le gouvernement des peuples ; c'est un esprit hostile au christianisme, poursuivant, à son tour, l'ordre intellectuel, moral et social, à réaliser sur un *plan humain*, en dehors de l'ordre chrétien. Les événements successifs qui marquent les envahissements de l'esprit moderne sont : la renaissance des lettres, la réforme protestante, la formation des écoles philosophiques, le retour des pouvoirs politiques au droit césarien, la translation du droit césarien des princes aux sujets : et, pour tout dire d'un mot qui dit tout, la Révolution, partie de France, pour envahir l'Europe, embrasser l'humanité dans ses races et le monde dans son étendue, opposant enfin, à l'Evangile, l'anti-christianisme.

Notre intention ne saurait être d'offrir, sur chacun de ces événements, une étude complète. Nous voulons seulement, pour caractériser l'époque moderne, montrer pourquoi et comment les temps nouveaux veulent rejeter la révélation chrétienne, démolir l'Eglise, instaurer le socialisme ; et tirailler le monde dans les spasmes alternatifs du césarisme et de l'anarchie.

La Renaissance, prise dans son sens *historique*, est une révolution accomplie, au début de l'ère moderne, dans l'art, la

science, la littérature et l'éducation. L'impulsion en fut donnée, en Europe, par des Grecs, fugitifs de Constantinople, tombée au pouvoir des Turcs ; protégée, pour son utilité, par les Pontifes Romains ; mais détournée de son but utile, poussée aux excès, par les conceptions fausses des écoles philosophiques et par le sensualisme des mœurs. Cette observation est nécessaire pour que la Renaissance ne soit pas confondue avec le développement chrétien des littératures modernes, que l'histoire voit sortir de leur berceau catholique vers le XIIe siècle et qui pouvaient atteindre d'autant mieux leur perfection qu'elles n'auraient pas été imprégnées de sensualisme. La Renaissance est un évènement parallèle à celui-là, mais *tout opposé* ; elle poursuit un autre but, par des moyens différents : elle est une corruption, non une évolution régulière.

On doit distinguer dans la Renaissance, deux choses : un système d'esthétique, un système d'éducation. Comme système d'esthétique, la Renaissance païenne renonce à la poursuite du beau chrétien, pour s'attacher à la beauté de nature pure, mais déchue et belle par ses passions. Dans les sciences, elle substitue à la connaissance des phénomènes réels, l'érudition et la fantaisie littéraire ; dans la littérature, elle fait prédominer la forme sur le fond ; dans l'at, elle remplace l'originalité surnaturelle de la grâce par l'imitation de l'antique. Comme système d'éducation, la Renaissance rompt également avec la tradition des siècles chrétiens ; elle accorde, dans les écoles, la prédominance aux classiques païens, et de la forme passant au fond, elle préfère aux maîtres de doctrines orthodoxes, Platon et Aristote. Sous ces deux aspects, la Renaissance est donc *essentiellement mauvaise*, bien qu'elle ne le soit pas toujours au même degré dans la pratique, ni surtout dans l'intention des artistes. C'est d'abord plutôt une tendance qu'une révolution et un déclin. Le mal moins sensible au point de départ, s'accuse au point d'arrivée.

Les résultats, à la longue, furent désastreux. L'art tomba dans un sensualisme d'abord élégant, puis cynique ; la science, sortie des voies traditionnelles, se voua à l'isolement et se condamna au pire en cherchant le mieux ; la littérature, comme l'art, s'im-

prégna de sensualité ; et l'éducation qui résumait et inculquait pratiquement les lettres, les éléments des sciences et des beaux-arts, inspira par les lettres, les sciences et l'art chrétien, un mépris qui rejaillit bientôt sur le christianisme. Avec le temps cette éducation qui idéalisait les peuples païens, qui laissait ignorer les siècles chrétiens et l'histoire de l'Eglise, faisait végéter la jeunesse dans un monde d'idées étroites, dans les fables impures de la mythologie grecque et dans les ordures d'une civilisation étrangère à la nôtre. Fatalement ce système d'éducation semi-païenne, insuffisamment combattu par la pensée et la pratique chrétiennes, devait exercer sur la foi, les mœurs, les caractères, les institutions et les gouvernements, la plus détestable influence. C'était un véritable empoisonnement de l'Europe chrétienne, surtout des classes élevées, qu'il poussait à toutes les incohérences de la pensée, à toute la licence des passions. Vous voyez apparaître, en germe, dans cette contradiction et confusion d'idées, dans ce croisement d'influences contraires, tous les maux qui doivent un jour désoler l'avenir et faire dévier le cours de la civilisation. L'origine de la Révolution est là.

La Renaissance avait été un événement *européen*. Les semences funestes, tombées de ses mains, germèrent d'abord en Allemagne, où naquit le Protestantisme. Par ce mot on doit entendre une *révolte* contre l'autorité légitime, mais qu'on suppose égarée et qu'on veut, par la révolte, ramener au devoir. On proteste contre ses égarements supposés, avec l'espoir de les faire disparaître, autrement le protestant ne serait qu'un frivole et inutile agitateur. Or, par une scission qui va beaucoup plus loin qu'une révolte, le protestantisme se sépare de l'Eglise qu'il nie et, au lieu de soumettre le fidèle au prêtre, le déclare prêtre lui-même, à l'exclusion de tout autre ; et si, pour le protestant, quelqu'un se dit évêque ou pape, qu'il soit anathème ! Le protestant récuse tout sacerdoce, toute hiérarchie, tout gouvernement spirituel. La croyance du protestant se borne à une *règle de foi* ; et cette règle consiste en une *seule chose : lire* la Bible sans *note* ni *commentaire*, examiner *librement* ce qu'elle dit ; le tenir pour vrai, si cela paraît tel, et y conformer sa foi, ses mœurs, toute l'expansion de sa vie. Le protestant, qui s'est fait lui-même

sa religion, ne peut entrer en communion avec un protestant qui s'est fait une religion par un procédé analogue. Par la force des choses, il y aura nécessairement entre eux des divergences doctrinales ; et, au lieu de communier entre eux par la foi et par le culte qui en découle, ils ne peuvent former qu'une poussière d'hommes. Le protestantisme ne peut pas former une église, puisqu'il n'a ni symbole commun, ni loi commune, ni hiérarchie commandant avec autorité d'en haut. Le protestant ne relève que de lui-même ; il est son propre pape; et si les protestants ne peuvent pas sans folie, se dire infaillibles et impeccables, ils doivent se croire tels, s'ils sont convaincus sincèrement de ce qu'ils croient. Qu'ils croient fermement, qu'ils pèchent de même : leur salut ne peut faire doute, puisqu'il se confond avec leur foi. Croire ce qu'on a lu, c'est toute la religion du protestant, s'il est logique.

Mais, comme le protestantisme s'est affirmé par trois ou quatre hérésiarques, ces hérésiarques avaient eux-mêmes une doctrine personnelle, qu'ils ont donnée, pour symbole de foi, à ceux qui, rebelles comme eux, ont bien voulu l'accepter. En sorte que, dès le début, il y eut trois ou quatre églises protestantes, mais constituées sur le principe catholique de l'autorité. Les fondateurs de ces sectes avaient refusé leur soumission à l'Eglise, et, par une contradiction manifeste, ils exigeaient envers eux la soumission. En sorte que, d'une part, le libre examen était, par sa nature, un grand diviseur, les quatre sectes primitives sont aujourd'hui au nombre de trois cents, somme ronde ; mais comme cette poussière répugne au concept même de religion, pour sauver les apparences et garder une forme d'église, ces trois cents sectes gardent des ombres de prêtres, dont leur libre examen exige d'ailleurs impérieusement la répudiation.

Quant à parler de confession, de communion, de religion même et de symbole de foi, on ne le peut plus aujourd'hui. Leur Bible, lue sans notes ni commentaires, est devenue la tour de Babel : *Babel Bibel*. A l'origine, leurs chefs d'hérésies se targuaient encore de doctrines. Le porte-étendard du protestantisme, Luther, enseignait que : 1° Par le péché d'Adam, l'homme est devenu moralement une pourriture totale ; 2° En conséquence,

il a perdu toute liberté morale, toute aptitude au bien ; 3° Par suite, il ne peut être justifié que par le dehors, par l'inspiration extérieure des mérites du Christ. A quoi Calvin ajoutait que, l'homme n'étant pas libre, était, sans action de sa part, prédestiné par Dieu absolument à l'enfer ou au ciel. Doctrines abominables, mais surtout absurdes, que les Ecritures, bien comprises, n'autorisent nullement, et que la raison elle-même, si elle reste honnête, ne peut qu'abhorrer.

Depuis trois siècles, l'évolution historique du protestantisme le montre fidèle à ses origines ; il est toujours et partout, de plus en plus, une révolte qui engendre la confusion ; et, s'il n'était soutenu du dehors, par le pouvoir civil, il y a beau temps qu'il aurait succombé à son principe faux et à sa pratique sans foi ni vertu. Par là même qu'il n'est qu'un acte de la raison individuelle, toujours libre envers elle-même, parce que la raison reste libre en principe, elle ne peut avoir que des croyances provisoires et ne peut accepter un dogme définitif sans se détruire. — Dans le protestantisme, tout ce qui reste moralement, l'est par bonté naturelle et par le principe catholique d'autorité : il y en a, sans doute, beaucoup dans ce cas : par lui-même le protestantisme n'est qu'un agent de division et de dissolution.

Par son principe de libre examen — qui ne supporte pas l'examen — le protestantisme est la grande séduction des temps modernes ; il agrée leur idéal ; il proclame, sans le dire, la *divinité* de l'homme. S'il y a un Dieu, un Jésus-Christ, une société spirituelle, l'homme entend les tenir sous sa coupe souveraine. Au nom de son autonomie spirituelle, il pense ce qu'il veut, il agit comme il lui plaît. Plus de foi qu'à soi même, plus de vertu, que celle qu'on veut bien pratiquer.

Une résolution qui bouleversait si profondément les principes de la foi et les règles de la conscience, devait exercer, sans retard, une influence désastreuse sur la famille. Cette influence dépassa tout ce qu'on peut dire, par l'effet des attaques contre le célibat des prêtres et les vœux monastiques, surtout par les ignobles doctrines contraires au sacrement, sur l'impossibilité de la continence, la rupture facile du contrat et la bigamie.

Cette corruption de la famille exigeait une répression. Plus les mœurs se relâchent, plus doit se renforcer l'action du pouvoir civil. Dès que le thermomètre de la conscience baisse, le thermomètre de la police doit monter. Pour parer aux désordres effroyables du XVIe siècle, le protestantisme alla du coup à l'extrémité opposée : il releva, en politique, le type augustal des Césars. Le Pape, seul garant de l'indépendance spirituelle, écarté, les Princes, papes par dévolution, joignirent à l'autorité des princes la puissance sacrée des pontifes. L'Europe fut coupée en deux ; les Etats, armés les uns contre les autres, ne reconnurent plus cette société universelle qu'avait relevée la papauté au Moyen Age. Les sociétés temporelles furent reconnues sans aucune condition religieuse ; la bonne harmonie des nations ne dépendit plus que de l'équilibre des intérêts et de la fortune des combats.

En résumé, le droit des gens, le droit politique, le droit civil, le droit économique et domestique présentent, de par le protestantisme, une antithèse absolue avec les institutions chrétiennes. Dans les Etats protestants, l'œuvre des temps modernes est accomplie : c'est l'ordre humain au gré des convoitises universelles et à la merci de toutes les passions, sans autre garantie d'ordre que la verge du pouvoir.

Deux événements qui touchaient à des traditions si saintes, qui bouleversaient si profondément l'économie des intérêts et des bonnes mœurs, devaient troubler singulièrement les idées et les révolutionner à leur tour. — Ce nouveau pas dans l'abîme fut l'œuvre des écoles séparées du philosophisme. La philosophie dans l'ordre de la raison naturelle, c'est le bon sens formulé et systématisé par la réflexion : c'est un exercice naturel, nécessaire de l'esprit, et s'il est sans passion, il est sans péril. Au Moyen Age, la spéculation philosophique n'avait offert aucun danger durable; elle avait, pour point de départ, les dogmes de la révélation ; pour règle, l'autorité de l'Eglise. Ce frein salutaire avait préservé la philosophie des erreurs plus ou moins graves où elle tombe fatalement, dès qu'elle ne prend plus, au ciel, l'étoile polaire de la vérité. A la lumière de la foi, on avait épuré le platonisme et l'aristotélisme ; de tous les systèmes purifiés, on

avait fait jaillir une philosophie, rationnelle et mystique, dont l'union constituait la philosophie chrétienne. On pouvait spéculer indéfiniment avec cette orientation et ces conquêtes ; l'esprit humain y eut trouvé son plus noble exercice et son incontestable gloire.

La Renaissance et le Protestantisme, d'un commun accord, par des voies différentes, firent dévoyer ce grand mouvement des esprits. La Renaissance ressuscitait toutes les philosophies des anciens, dans le chaos de leur répugnante crudité; elle allumait les vieilles querelles sur la prédominance du platonisme et de l'aristotélisme ; elle soulevait surtout, contre la scolastique, ce déchaînement aveugle et furibond des humanistes, qui provoquait l'éclosion d'une philosophie nouvelle. Le protestantisme, à son tour, posait en principe et pratiquait en fait, le rationalisme sous toutes ses formes, le mysticisme avec tous ses écarts, le sensualisme avec tous ses libertinages. Cette diversité d'influences donna naissance à une foule de conceptions désordonnées ; mais, après une transition assez confuse, on vit bientôt se diviser les trois grandes écoles de Bacon, de Descartes et de Leibnitz. Bacon, c'est l'esprit aventureux, à qui rien ne plaît, parce qu'il comprend mal, et qui fait table rase, avec promesse d'une grande restauration. Descartes est le puissant esprit, qui vient édifier sur le doute méthodique, l'édifice des connaissances humaines. Leibnitz est l'esprit mieux pondéré qui cherche le remède au doute dans le bon sens et la métaphysique. Toutes ces écoles réunies, c'est la proclamation du rationalisme, c'est-à-dire de la raison indépendante et souveraine, qui aspire, en dehors de toute Eglise, au gouvernement du monde par les idées.

Chaque chef d'école eut ses disciples; chaque disciple modifia les conceptions du maître et y ajouta. Trois courants se formèrent : l'un, plutôt expérimental, avec la science physique, trouva profit ; l'autre, plutôt rationnel, qui aboutit, par des voies diverses, a confirmer le doute méthodique ; le dernier, un instant sage, mais vint plus tard se prendre au doute de Descartes et entreprit de créer le monde par la seule pensée. Ces trois systèmes, ces trois courants, partis du même principe, l'autono-

mie de la raison, aboutirent, comme conséquences, aux pires désordres. En France surtout, ce fut une conspiration infâme contre la vérité catholique, complot ourdi par les Encyclopédistes, personnifié dans Voltaire. Le mot d'ordre était d'écraser l'Infâme, et l'infâme, c'était Jésus-Christ.

Le Philosophisme, comme le Protestantisme, comme la Renaissance, eut donc ses sectes rivales, plus ou moins ardentes à la destruction, mais ne rêvant pas autre chose. Comme eux aussi, il avait son principe : le philosophe s'isole du genre humain, comme le protestant s'isole de l'Eglise : l'un et l'autre proclament la raison arbitre suprême des connaissances : celui-ci applique cette raison aux traditions chrétiennes ; celui-là aux traditions naturelles de l'humanité : tous deux s'inclinent devant la divinité personnelle de l'homme et contredisent sans pudeur toutes les affirmations de la vérité divine. Quant à l'humanisme, c'est un entassement de phrases, un alignement de diphtongues qui n'a rien à voir dans le royaume des idées ; et pour autant qu'il se livre au dilettantisme, par les lettres, au sensualisme, par les arts, il n'est qu'un élément, une amorce de corruption.

Jusqu'ici le mal avait égaré les esprits, corrompu les cœurs, amolli les caractères par les idées esthétiques et par les maximes d'éducation qu'avait fait prévaloir la Renaissance. Le protestantisme s'était appuyé sur cette résurrection du goût païen, pour en ériger les tendances en sectes religieuses et les idées en sectes philosophiques. Par le protestantisme le mal avait atteint du coup son paroxysme ; il avait affranchi, de la religion et de l'Eglise, l'humanité. Dans les pays catholiques, il n'avait atteint que les têtes isolées et les cœurs des individus. Maintenant, il va passer des individus à la société, de l'homme à ses institutions, surtout dans les pays catholiques et cela, avec d'autant plus de rapidité, que le sensualisme et le libre examen amènent à leur suite de plus graves désordres dans les mœurs.

Cette nouvelle révolution s'effectua par le retour d'abord inconscient, puis plus résolu des princes catholiques au césarisme païen. Chez les païens, César était le chef de la nation et, de plus, souverain pontife, quelquefois même, dieu. En fait, le césarisme est la réunion de la souveraineté spirituelle et de la

souveraineté temporelle dans la main d'un seul homme ; en droit, c'est la doctrine qui prétend fonder un ordre social sur cette base; en fait, c'est l'apothéose du pouvoir, la déification du détenteur de l'autorité. On doit donc distinguer, dans le césarisme, deux choses : d'une part, l'absorption par le chef du pouvoir politique, par le souverain, par le roi, de tous les droits, franchises et libertés des sujets ; il n'y a plus dans la nation qu'un homme, plus grand que tous les autres, inférieur seulement à Dieu ; — d'autre part, le césarisme absorbe, au bénéfice présumé du prince, les droits de la société religieuse, les prérogatives sacrées des pontifes, surtout du Pontife Romain. Le roi devient pontife lui-même, il unit la tiare à sa couronne ; son palais est un Vatican.

La Renaissance, par la théorie du prince, qu'elle avait mis en vogue par la plume du Machiavel ; le philosophisme, par la servilité qui fait le fond de ses doctrines et de son caractère, avaient préparé cette aggravation d'erreur et de corruption. Tout ce qui plaisait à César avait force de loi ; et César, pour se délasser de ses fatigues, pouvait, comme les dieux de l'Olympe, se reposer dans les élégances du libertinage. Un partage avec Jupiter n'a rien du tout qui déshonore ; au contraire, c'est une gloire.

Mais ce cynisme, il est curieux d'observer comme le protestantisme y conduit. Le protestantisme, tenant la plume aux traités de Westphalie, avait substitué, à la suprématie sociale des Papes, l'équilibre européen, l'indépendance des rois dans l'ordre international. D'après ce système, les intérêts religieux n'ont plus de représentation ; l'égoïsme national est l'unique boussole de la politique ; les rois restent seuls juges de leurs différends ; et la paix n'a plus d'autres garants que les manœuvres, souvent malhonnêtes, de la diplomatie et la force des armes. De plus, l'indépendance temporelle des rois assigne à l'activité nationale, pour unique objet, le bien-être, la prospérité matérielle ; les orgies de Babylone et les chants lascifs de Ninive en forment l'ordinaire couronnement. César, pour mener la danse, confisque à son profit tous les bénéfices des biens, les libertés des provinces et des villes, les privilèges de toutes les classes de la société. Les pouvoirs publics entrent donc, sous l'égide du protestantisme, dans une série interminable de guerres, de traités, de remanie-

ments du territoire, qui ruinent la constitution catholique de l'Europe. A la paix, nous coulerons des jours tranquilles dans une mollesse enivrante et nous nous couronnerons de roses.

Mais le protestantisme a fait plus que nier le pouvoir international de la papauté ; il a nié l'autorité spirituelle des Pontifes Romains et a transporté aux princes les prérogatives du Pape. Ce trait constitutif du césarisme païen ne peut s'introduire en pays chrétien que par le schisme et l'hérésie ; mais il va s'introduire, par des empiètements successifs, dans les Etats chrétiens. Les rois, ci-devant catholiques, aspirent à faire entrer les services d'Eglise dans les cadres de leur gouvernement ; ils accaparent les propriétés ecclésiastiques ; ils privent l'Eglise de ses appartenances d'ordre social ; et veulent la réduire à ne plus trouver place que dans les espaces du néant métaphysique. La religion devient chose abstraite, individuelle, qu'on relèguera plus tard au pays des chimères.

On voit ces tendances hérétiques et schismatiques s'introduire en France au XIVe siècle par les parlements ; elles arrivent à constituer un corps de doctrines flottantes ; et trouvent, en 1682, leur expression dans une *Déclaration* dite à tort du clergé de France ; elle n'est qu'une déclaration d'un petit groupe d'évêques serviles, qui eussent pris le turban, disait Louis XIV, si tel avait été son bon plaisir. L'esprit de cette Déclaration, c'était de dépouiller le Pape de sa souveraineté monarchique, de l'égaler aux évêques et de faire du roi un sultan. Pendant tout le XVIIIe siècle, la France fut fatiguée, démoralisée, par les entreprises que suggérait la Déclaration : mais qui ne voit dans ce bysantinisme, l'influence des doctrines protestantes, l'entraînement de leur exemple, souvent le fruit de leurs machinations.

Les rois n'avaient pu suivre ces tendances sans invoquer en leur faveur des principes faux, des maximes révolutionnaires contre les libertés nationales, le droit de propriété, la constitution morale de la famille et les prérogatives sacrées de la sainte Eglise. Ces principes devaient se répandre dans la nation et trouver, parmi les citoyens, des imitateurs de la royauté. On vit bientôt, sous prétexte de philosophie, se répandre les impiétés du déisme, qui voulaient d'abord rejeter Jésus-Christ, fondateur de l'Eglise

catholique, et l'Eglise, par conséquent, pour confier, aux philosophes, le gouvernement des peuples, ou le gouvernement de la conscience des rois. En distillant cette impiété, les philosophes parlaient d'étrangler le dernier des rois avec les boyaux du dernier des Papes. Leur complot aboutit à une coalition d'ennemis de la religion et de l'ordre social. Quand ces passions furent devenues populaires, la foule prit feu et la révolution française, j'allais dire la révolution européenne, commença.

Comment et par quelle logique? Tout simplement en transportant aux citoyens le césarisme des rois et en incarnant dans des assemblées les privilèges de la monarchie. Mirabeau descend de Louis XIV, et c'est parce qu'il est son héritier légitime, qu'il met en bas ce qui était en haut et en haut ce qui était en bas.

La révolution est destruction et reconstruction. Comme œuvre de destruction, elle s'attache à extirper, jusqu'à la racine, les institutions chrétiennes et à enlever aux rois, avec leur propre pouvoir, toutes les prérogatives qu'ils ont usurpées. Mais ce n'est pas pour effectuer une réaction salutaire, c'est pour aggraver le mal, pour déférer le despotisme des rois à une multitude de rats, formant assemblée, pour rebâtir la société d'après les maximes impies de la royauté. Chose remarquable ! on commence par proclamer les droits de l'homme et du citoyen, à l'encontre des lois de Dieu ; et, sous ce mot de droit, se cache un bill d'amnistie pour les mauvais penchants et les bas instincts de l'humanité. Le cynisme de la bête humaine devient le principe du droit social.

En vue de satisfaire les mauvais penchants et d'assouvir les convoitises, la Révolution fait table rase, puis réorganise la société nouvelle sur ses principes païens. Le mariage, la famille, l'éducation, le langage, les habitudes, la propriété, la religion, tout passe au creuset. C'est une orgie de dévastations et d'entreprises de Titans qui veulent d'abord escalader le ciel.

Après quatorze siècles de Christianisme, de telles tentatives ne pouvaient aboutir immédiatement à un plein succès. Mais voilà que le socialisme, rêve de la crapule en délire, disait Proudhon, se présente pour suivre cette œuvre et propose une nouvelle révolution qui permette de satisfaire sans obstacle et sans limite

les passions de l'homme. Le césarisme, le libéralisme, le socialisme, — car c'est tout un — se caractérisent par leur aboutissement ; ils forment un égoût collectif ; ils veulent établir une correspondance adéquate entre les penchants de l'homme déchu et l'organisation de la société ; c'est la déification de l'homme incarnée dans les institutions sociales.

Tels sont, dans leur génération logique, les événements qui ont introduit et propagé le mal en Europe. Le Christianisme, l'Eglise, la Chaire Apostolique avaient mis l'ordre surnaturel dans l'homme et dans le monde ; ils avaient soumis, aux doctrines et aux lois de l'Evangile, les individus et les sociétés ; ils avaient transfiguré le monde par la grâce de Dieu. La Renaissance, sans attaquer ouvertement ce grand œuvre, en prépara la ruine par un ensemble d'idées fausses et de mauvaises mœurs. Le protestantisme et le philosophisme ruinèrent le christianisme dans l'homme, en proclamant l'indépendance de la raison, l'autonomie de la volonté, l'autocratie de l'individu. Le césarisme et le socialisme poursuivirent cette ruine dans la société, en proclamant l'indépendance absolue des rois, puis l'indépendance absolue des peuples, la déification de l'ordre humain. On ne peut, en effet, reconnaître, ici-bas, à un être fini, l'indépendance absolue, sans la revêtir d'un caractère divin. Conclusion qui nous permet de résumer tous ces progrès menteurs de la civilisation, qui ne sont que les progrès de l'erreur et du vice, dans la divinisation de l'homme et de la société, ou, pour tout dire d'un mot, dans le paganisme, renouvelé des anciens, aussi bas dans ses enseignements, aussi vil dans ses mœurs, aussi dur dans sa politique, mais dissimulé sous toutes les feintes de l'hypocrisie. *Omnia serviliter, pro dominatione,* dit Tacite.

CHAPITRE IX

ORDRE PRAGMATIQUE A SUIVRE DANS L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE

Le religion et l'Eglise sont l'œuvre directe de Dieu, l'une par révélation, l'autre par institution positive. Pour s'appliquer à l'enseignement des hommes et à leur gouvernement, la religion et l'Eglise se développent avec la suite des temps et dans l'étendue de l'espace. Les grandes phases qui caractérisent leur évolution, sont aussi des actes divins ; mais, dans ces deux phases, pour caractériser les époques et les périodes, il faut en référer aux doctrines, à l'histoire des idées, aux transformations de la pensée publique. D'Adam à Jésus-Christ ; de Jésus-Christ jusqu'à nous, c'est Dieu qui gouverne le monde ; Jésus-Christ est le roi immortel des siècles. Les vicissitudes de son empire, ses triomphes et ses épreuves, initient à la connaissance des temps et marquent les époques de son histoire.

L'étude approfondie de chaque époque exige une autre méthode. Pour en acquérir la connaissance, tout en restant sous la loi du temps, il faut étudier, dans l'espace, la dilatation de la religion et de l'Eglise ; il faut partager l'histoire en autant de provinces qu'il y a, dans la religion, d'objets divers, et dans l'Eglise, de fonctions distinctes. Cette nécessité s'explique par la pratique des journaux. Un journal, c'est une page d'histoire, non pas année par année, mais au jour le jour. Or, pour rapporter exactement, intelligemment surtout les événements quotidiens, un journal distribue les faits sous certaines rubriques. Ouvrez un journal quelconque, vous verrez invariablement les faits de chaque jour, non pas confondus dans un récit unique et confus,

mais rattachés à l'ordre intérieur ou à l'ordre extérieur, à l'ordre politique, civil ou religieux; et, pour entrer dans le détail, on vous raconte séparément ce qui regarde la police, l'administration, la magistrature, l'armée, le culte, voire la chronique des tribunaux, des théâtres, de la bourse; de plus, les affaires d'art, de littérature, de sciences, d'académies, d'écoles; et enfin les cérémonies, les fêtes, les mariages, les sépultures, les avis de commerce et les annonces de l'industrie. C'est tout un monde, mais ce monde nous apparaît distinct, classé, étiqueté et le journal, par sa distribution, est comme le miroir du siècle, ou plutôt de la journée d'hier.

L'histoire, qui est le grand journal de l'humanité, doit vous représenter ses faits et gestes d'après des divisions analogues, *simultanées*, qui aident à l'étude de l'histoire dans son expansion à travers les âges. Les historiens en ont admis de trois sortes : les divisions par ordre chronologique, les divisions par ordre de pontificat, les divisions que j'appellerai théologiques, parce qu'elles reposent sur la définition de l'Eglise et sur le plan même de la science sacrée. L'histoire de l'Eglise doit être le reflet de cette institution.

L'ordre chronologique est essentiel à l'histoire. Une histoire qui ne serait pas calquée sur la chronologie ne serait pas une histoire, mais une fantaisie ou un rêve. La chronologie est la base de la grande histoire de Baronius; à raison de leurs proportions vastes, ces annales n'engendrent pas plus de confusion qu'un journal. Les faits s'y suivent, les preuves s'y présentent, les documents y paraissent à leur place : c'est un ordre lucide, *lucidus ordo.* Mais ce qui est lumineux dans les grandes annales, ne l'est plus dans les abrégés. Les abrégés de Wouters, de Blanc, de Rivaux, par exemple, enregistrent les faits au fur et à mesure qu'ils se présentent, dans l'ordre du calendrier et sans autre synchronisme qu'un chiffre en marge. L'avènement d'un Pape coudoie la biographie d'un écrivain, les rapports d'un gouvernement avec l'Eglise paraissent au milieu de contestations théologiques, l'éclosion d'une hérésie vient déteindre sur la vie d'un saint; les faits les plus disparates sont tout étonnés de leur rencontre. Cet ordre qui n'est guère que l'absence d'ordre, fixe, sans doute, ces faits

à leur date ; mais il offre le double inconvénient, de les entasser les uns sur les autres, de voiler la suite de leur développement normal et de morceler les grands événements sans raison, mais pas sans préjudice. L'histoire des hérésies et des écoles philosophes, par exemple, se refuse à ces fractionnements ; il y a une logique dans leur apparition et leur développement ; si vous en rompez le fil, la trame rompue reste à demi privée de lumière. Inscrire la vie d'un philosophe au jour de sa naissance ou de sa mort ; rattacher à sa date de naissance l'explosion d'une hérésie, sans découvrir ses manœuvres, discuter la logique de ses mouvements et mettre en quartier ses affirmations ; mêler le développement intense de l'Eglise avec ses rapports publics et politiques, c'est manifestement réduire l'histoire à des constatations d'almanach.

L'histoire du mouvement encyclopédique, par exemple, depuis Bayle, est un grand fait d'histoire ; il signale l'apparition du scepticisme en Europe ; il fait naître un certain nombre d'œuvres isolées d'une certaine valeur ; il agit d'abord puissamment sur les idées et sur les mœurs ; puis il engendre un complot, forme des écoles, parcourt toutes les gammes de la négation philosophique ; enfin, des idées passant aux faits, il soulève l'opinion publique, agite les populations, les fanatise et les jette, éperdues, dans les emportements du cyclone révolutionnaire. Un tel fait, soumis au lit de Procuste de la chronologie, n'a plus de sens, ni de portée ; en le morcelant, vous avez détruit son ensemble ; vous comprenez moins sa portée doctrinale, sa tactique, ses assauts et ses résultats. L'histoire n'a plus son caractère doctrinal et rigoureusement scientifique. Or, l'essentiel, en histoire, est moins la date que le sens des faits, leur enchaînement, leur plan, tout ce qui en a fait une puissance.

L'ordre des Pontificats, accepté par l'abbé Darras et suivi d'abord par tous les historiens de la Papauté, applique à l'Eglise une méthode généralement suivie dans l'histoire des royautés. On rattache les faits ecclésiastiques à la succession des Pontifes Romains, comme on rattache, à la succession des rois, les divers événements d'une histoire nationale. Cette méthode n'offre, au fond, d'autre originalité que d'intituler histoire de l'Eglise une

histoire des papes, confusion d'ailleurs légitime en principe, puisque, selon saint François de Sales, le Pape et l'Eglise, c'est tout un. Dans une grande histoire, tout va bien ; malgré des coupures de paragraphes, chaque chose est à sa place avec les développements voulus ; le rapprochement des pontificats trop courts permet des encadrements de faits naturellement rapprochés. La chronologie des papes classe surtout fort heureusement, dans la mémoire de l'élève, la date des événements et leur solution. C'est important ; et ce système, comme il est appliqué, par exemple, dans nos histoires de France, permet de reproduire même dans un cadre étroit, même dans de minimes proportions, les grands événements de l'histoire.

Mais dans un abrégé d'histoire de l'Eglise, où les faits sont beaucoup plus nombreux que dans une histoire nationale, la sollicitude de toutes les Eglises, apanage naturel de tout Pape, obligé, à chaque nouveau Pape, de faire le tour du monde. A raison de leur grand nombre, ce système morcelle encore plus les faits ; en déchire essentiellement la trame et ne fait plus apparaître que des membres rompus. Ce système, de plus, n'est pas applicable à l'histoire de l'Eglise avant Jésus-Christ, c'est-à-dire pendant quatre mille ans : c'est un espace de temps. Enfin s'il est vrai, certain, que depuis Jésus-Christ, tous les faits dépendent *théologiquement* de la monarchie des Papes ; *historiquement,* il n'est pas absolu qu'il en soit toujours ainsi. Avant Charlemagne, l'omniprésence de la Papauté n'est pas aussi sensible que depuis, à tous les points du monde ; de Charlemagne à Luther, il y a encore souvent des absences, des effacements momentanés ou des éclipses ; depuis la révolte protestante et la sécularisation de la politique, les Papes sont plutôt l'occasion que la cause *réelle* d'un grand nombre de faits. Qu'est-ce que l'histoire organique des Papes a de commun avec les hérésies, les schismes et les divers diocèses de la libre-pensée ? La notion de l'Eglise universelle paraît plus propice au classement des faits qui ressortent des oppositions, des séparations et des éloignements. Aussi les partisans de cette méthode, pour se dérober aux inconvénients multiples de leur système, sont-ils obligés de recourir à des chapitres supplémentaires où ils dissertent, comme

il est juste et digne, sur la vie intérieure de l'Eglise, sur le droit canon, la liturgie, la vie des saints, les écoles, les hérésies, et plusieurs autres choses importantes qui ne rentrent pas bien dans la simple biographie d'un pape.

Au fond, quelque système qu'on ait admis, il faut toujours, par quelque côté, revenir au système *théologique*, dont les exigences ne sont pas plus discutables que les services. J'appelle ce système *théologique*, parce qu'il calque le plan de l'histoire de l'Eglise sur le programme d'un cours de théologie et sur la notion complète des pérogatives et fonctions de la sainte Eglise. Cette méthode consiste à envisager l'Eglise comme société spirituelle, surnaturelle et divine ; société qui a un corps, une âme, une vie, une expansion à travers les âges. Cette société pose des actes dans toutes les sphères de son activité ; pour rendre compte intelligemment de ces actes, il faut les rapporter à la sphère qui les a vus se produire et qui seule permet de les bien interpréter. En conséquence, vous devez classer les faits historiques dans les quatre catégories suivantes : 1° l'Eglise, comme société fondée par le Christ, dans ses rapports extérieurs avec les sociétés temporelles, catholiques, hérétiques, ecclésiastiques ou infidèles ; 2° l'Eglise, comme société spirituelle, dans sa vie *intérieure*, pour l'établissement et le fonctionnement de la hiérarchie, de la discipline, du culte et de la vie chrétienne ; 3° l'Eglise, comme *dépositaire et gardienne de la vérité* par les luttes qu'elle soutient contre l'hérésie et la fausse philosophie, par les écoles qu'elle fonde, les génies qu'elle suscite, les chefs-d'œuvre qu'elle produit, par la connaissance des lettres, la culture des arts et la pratique de la science ; et l'Eglise, comme *source et modèle de sainteté*, par les règlements qu'elle promulgue, par la sanctification commune du clergé et des fidèles, par les vies des saints, par les ordres religieux et par l'influence du perfectionnement qu'elle exerce sur la législation des peuples.

Cette méthode, inconnue de Mosheim, aurait été, paraît-il, inventée par Gieseler ; elle a été introduite en France par Alzog et Dœllinger ; elle permet, avec une facilité merveilleuse, en adoptant cette distribution des matières et le cadre de leur expansion, d'en dessiner tellement les grandes lignes que tous

les faits s'y classent, sans effet, ni compression. Dans les leçons de l'école, elle n'offre, pour l'enseignement, aucun inconvénient et prête à plusieurs avantages. C'est le point décisif.

Cette méthode n'offre point les inconvénients des autres méthodes. En suivant cette division théologique, vous commencez par l'étude des faits qui occupent l'avant-scène de l'histoire; vous suivez l'Eglise dans son expansion apostolique sur toute la terre; vous apprenez à connaître les hommes qui l'attaquent et les apologistes qui la défendent; et, après avoir parcouru le monde, vous embrassez d'un seul regard ces faits extérieurs, qui mettent l'Eglise en rapport avec toutes les sociétés civiles et politiques. De là, venant à étudier la vie intérieure de l'Eglise, vous observez ce développement intense de la discipline, de la hiérarchie, de la liturgie et du droit canon. Puis, du corps organique de l'Eglise, passant à l'âme, vous voyez la vérité catholique se conserver dans son intégrité, se propager par les écoles, se développer, au milieu des assauts de l'hérésie, par le travail savant des docteurs. Enfin, pénétrant, plus à fond, au cœur de l'Eglise, vous voyez la vertu chrétienne, les mœurs surnaturelles s'épanouir en fruits de sainteté, en progrès sociaux, en civilisation surnaturelle. De la sorte, plus de morcellement des grands faits, dont vous présentez, dans sa suite naturelle, l'ensemble régulier; plus de ce disparate qui mélangeait, à chaque pas, les faits les plus surpris de se voir dans un rapprochement si hétéroclite. Les faits d'un même ordre sont étudiés à part, avec suite, pour une époque suffisamment longue; vous les enchaînez sans aucun embarras et vous en acquérez une science sérieuse, les embrassant dans un rapport lumineux de cause à effet, à la lumière de cette simultanéité d'influences qui seule fait bien connaître tous les aspects de l'histoire.

Eviter les inconvénients n'est qu'un avantage négatif. Cette méthode a aussi ses avantages positifs et particulièrement ceux de la chronologie et de la succession des pontifes. Des dates, placées à propos dans le texte, des allusions ménagées dans le récit, deux ou trois lignes de synchronismes à chaque paragraphe, mettent le lecteur à même de suivre, dans leur coexistence, tous les incidents de l'histoire. L'omniprésence de la pa-

pauté ne se fait pas moins facilement apercevoir et même sentir ; la papauté a son paragraphe particulier comme fait extérieur principal de l'organisme vivant qu'on appelle l'Eglise ; il peut se placer tantôt au premier, tantôt au dernier plan, suivant que les papes sont plus ou moins, de fait, à la tête du mouvement politique. Ainsi, au Moyen Age, les papes sont comme les rois d'une grande monarchie qu'on appelle l'Europe. En commençant l'histoire de chaque époque par l'histoire des souverains pontifes, vous voyez la ligne de conduite qu'ils ont assignée, l'impulsion civilisatrice qu'ils ont imposée à cette grande monarchie. Dans les temps modernes, les papes sont exclus par le droit moderne de la direction politique des affaires. En plaçant les histoires en dernière ligne, vous voyez mieux comment ils ont su comprendre les difficultés de la situation, porter remède aux maux du temps et orienter les aspirations des peuples. Mais peu importe la place où figurent les pontifes romains ; ils sont toujours les démiurges du monde, les directeurs spirituels de l'humanité, les chargés d'affaires de Dieu au département de la terre.

Un autre avantage, c'est que, avec cette méthode, on épuise la matière de l'histoire, sans excéder dans le détail, ni diminuer la portée des déductions historiques. En histoire, comme partout, c'est un point de première importance, d'être intelligent et discret, de dire tout ce qui est nécessaire, caractéristique, rien de plus. Pour arriver à ce discernement, il faut bien connaître le *fait historique* et le séparer des menues choses qui n'ont pas la valeur. L'historien n'y réussit qu'autant qu'il se renferme dans une certaine mesure et suit un certain diagnostic qui décide ses choix et dicte ses appréciations. Cette mesure est indiquée par les divisions strictement théologiques ; ce diagnostic est fourni par la définition même de l'histoire. Voulez-vous, par exemple, connaître la sainteté de l'Eglise à une époque donnée ? Parcourez les questions que soulève le programme : 1° sainteté commune dans le clergé et chez les fidèles ; 2° sainteté plus excellente dans l'héroïsme quotidien des ordres religieux ; 3° sainteté sublime dans l'héroïsme extraordinaire des saints ; 4° influence de la sainteté sur l'ordre domestique,

civil et économique. Tout le sujet est dans ces divisions, clairement déterminé ; et si vous parcourez ce plan, vous êtes certain d'approfondir la question dans toutes ses parties, sans vous perdre dans le vague, sans froisser rien, tout en gardant la parfaite aisance de vos mouvements.

D'autre part, avec ce procédé, vous faites mieux sentir l'importance doctrinale et morale des faits historiques. On a essayé d'ériger en lois que le fait n'est en histoire, comme l'atome en chimie, qu'un élément de facultative appréciation. Prenez garde ! Le scepticisme se cache sous les faux semblants d'impartialité. Sans doute on ne doit pas faire violence à la réalité des choses ; sans doute on ne doit pas grouper les faits arbitrairement pour leur faire dire ce qu'ils ne disent pas, encore moins peut-on les prendre à contresens. Mais enfin ils ont leur force probante qu'il faut respecter. Avec notre méthode qui embrasse en un seul tableau les faits d'un même ordre, et d'après le principe qu'on doit mettre en saillie le côté surnaturel et divin des événements, vous respecterez l'autorité de l'histoire ; vous écartez cette plaie du naturalisme, qui a fait dévier tant de plumes et égaré tant d'âmes. L'histoire est alors une démonstration irréfutable de la vérité du christianisme ; vous touchez du doigt sa divinité.

Nous avons dit déjà que cette méthode était strictement fondée sur la notion de l'Eglise. Le docte et spirituel abbé Martinet, dans ses études sur la méthode d'enseignement théologique, se prononce pour l'exposition de la théologie par l'histoire et d'en instituer Dieu professeur. Si l'on applique l'histoire à la théologie, il faut également appliquer la théologie à l'histoire. Les considérations qui précèdent ont déjà fait voir que nous n'avons garde d'y manquer. Ici, en particulier, nous nous cramponnons à la définition classique. C'est une société surnaturelle, ayant corps et âme, esprit, cœur et volonté, unis dans une activité sainte et pour une mission céleste. C'est la société des âmes, éminemment spirituelle, à laquelle se doivent subordonner toutes les sociétés temporelles. C'est la gardienne de la vérité, contre tous ceux qui l'attaquent ; la dépositaire fidèle de cette même vérité pour en faire resplendir le soleil sur le monde.

C'est enfin Jésus-Christ, source et modèle de sainteté, toujours actif au milieu des peuples. La constitution de l'Eglise s'explique ainsi par une comparaison prise de la personnalité humaine. C'est un corps mystique, avec son organisme propre, ses rapports extérieurs, ses développements intérieurs; c'est une âme quasi-théandrique, aspirant de toutes ses forces au vrai, au bien, au juste et au beau : puissances distinctes, non séparées, qui s'embrassent, se compénètrent, réagissent l'une sur l'autre, se ramènent à une action commune et concourent, dans leurs sphères différentes, à la glorification de Dieu par les vertus de l'homme et la civilisation de l'univers.

Cette méthode offre, d'autre part, une correspondance précieuse, avec le cadre des études histologiques et la préparation au sacerdoce.

Dans les séminaires, on étudie les éléments de la science sacrée. La science sacrée comprend : l'exégèse, la patrologie, la théologie dogmatique, la morale pratique, la liturgie, le droit canon et l'éloquence sacrée. Chacun de ces objets d'études a son côté scientifique et son côté historique, son évolution pour arriver au point où il est de sa puissance didactique. La partie théorique, spéculative et pratique de la science est l'objet d'un cours spécial, distinct pour chaque branche. Les notions historiques, afférentes au professeur d'histoire, complètent et illustrent chaque spécialité du cours officiel.

Ainsi le professeur de théologie dogmatique exposera la science rationnelle et surnaturelle des vérités révélées ; le professeur d'histoire exposera le développement historique des mêmes dogmes dans les Ecritures, les pères, les conciles, par les rayons convergents des faits, par les témoignages des livres et les agitations des hérésies. Ainsi, le professeur de morale exposera les principes qui doivent régler nos actions et sanctifier notre vie ; le professeur d'histoire montrera l'application de ces règles au milieu des vicissitudes des temps, à l'honneur de la grâce qui triomphe dans les vies des saints. A son tour, le professeur de droit canon exposera l'ensemble des règles et des lois qui président au gouvernement de l'Eglise universelle ; le professeur d'histoire décrira la formation progressive de toutes les institutions

et la promulgation successive des différentes stipulations du droit. Enfin le professeur de liturgie posera le principe de cette science, commentera les livres liturgiques, exposera les rites et les cérémonies ; le professeur d'histoire racontera les différentes phases de leur évolution. Partout la théorie explique la pratique ; la pratique confirme la théorie ; et l'histoire déduit les raisons de leur harmonieuse existence. La réunion dans un même esprit de ces études connexes initie le jeune lévite à une connaissance exacte et profonde des éléments de la science sacrée et les lois de sa plus haute compréhension.

En objection, il se pourrait dire que chaque professeur doit cultiver tout le domaine de son cours, théorie, pratique, histoire. En réponse, il est clair qu'on ne peut cloîtrer strictement dans leurs provinces, la théorie et l'histoire. Sur le terrain, la frontière est une ligne fixe ; dans les idées, la frontière est plus mobile sans être autrement incertaine. Chaque professeur doit jouir d'une pleine indépendance ; et pourtant il doit avoir des limites fermes, non pas fermées. Le point capital c'est que l'intelligence des sujets et des objets soit parfaite ; si ce but est atteint, au diable toutes les objections.

Hors de ces concessions très raisonnables, que chacun reste chez soi, sans prendre trop à sa charge, sans se condamner aux redites et surtout sans jeter des pierres à l'histoire. Autrement, il y aurait impossibilité matérielle et morale, dans l'espace de temps prescrit, de faire honneur à son devoir. D'ailleurs, tous les talents ne sont pas donnés au même être, et tel qui peut exceller en science, peut être nul en histoire. Que l'histoire reste à sa place et à son rang ; qu'elle s'étudie comme science auxiliaire de toutes les sciences sacrées ; qu'elle apporte à toutes les lumières, ses confirmations, ses expériences, ses encouragements : et c'est là l'ordre pour bien traiter l'ensemble des sciences et assurer, à la vérité chrétienne, un invincible appui : *Omnia honestè et secundum ordinem.*

CHAPITRE X

DIVERS DEGRÉS DE LA SCIENCE HISTORIQUE

Pour étudier l'histoire avec fruit, il faut : 1° une notion exacte et religieuse de cette science ; 2° une connaissance complète des sources historiques ; 3° la possession des sciences nécessaires pour puiser à ces sources ; 4° l'esprit d'une juste critique, nécessaire au discernement des faits ; 5° l'indication de l'ordre chronologique et de la méthode pragmatique à suivre pour classer les événements. Ces divers points établis, se pose une question pratique, savoir, dans quelle mesure, à quels degrés se peut acquérir la précieuse connaissance, science ou philosophie de l'histoire.

L'historien qui recourt aux sources avec le savoir et les vertus nécessaires, peut acquérir l'histoire à trois degrés : il peut en acquérir une simple *connaissance*, une *science* raisonnée et une *philosophie* supérieure.

La simple *connaissance* de l'histoire a pour objet les faits considérés en eux-mêmes, pris dans leurs détails particuliers, dans leurs particularités intimes, sans recherche scientifique des causes qui les produisent et des résultats qn'ils produisent.

La *science* de l'histoire ajoute, à la simple connaissance des faits, la recherche des causes *prochaines* et des résultats les moins éloignés de chaque événement. Savoir, disait l'ancienne Ecole, c'est savoir par les causes, rechercher les causes et suivre leur chaîne, pour apprécier leur puissance, c'est le propre du savoir. La science historique est l'application à l'histoire des maximes philosophiques de l'Ecole.

La *philosophie* de l'histoire découvre à l'historien : 1° les causes *générales* et les fins *dernières* des événements ; 2° le *plan* général de la Providence menant à leur fin les individus et les peuples, par le concours des grandes causes ; 3° les *phases* essentielles de ce drame immense, les actes divins, les événements providentiels par quoi s'accomplit le plan divin ; 4° le mode particulier des causes générales pour parvenir à la fin suprême, raison dernière de toutes choses.

La connexion la plus intime relie entre eux ces trois modes progressifs de la connaissance du passé. Prenez un fait quelconque, isolez-le de tout fait extérieur ou collatéral, mais scrutez exactement sa nature, vous en acquérez la connaissance par tenants et aboutissants. Par une induction naturelle, remontez du fait à ses causes, recherchez ses résultats, à la simple connaissance, vous ajoutez la science raisonnée. Vous tenez un anneau, suivez toute la chaîne de l'histoire, vous aurez acquis la science complète. Désormais, embrassez tous les siècles d'un regard synthétique et compréhensif ; tâchez de contempler l'histoire comme Dieu la voit lui-même, vous atteignez à la philosophie, à la connaissance divine de l'histoire : elle s'est déduite ou induite de la connaissance générale et scientifique des faits, comme le fruit sort de la fleur et la fleur de sa tige.

En parlant de la chronologie, nous avons dû déjà déterminer les grandes phases et les principales époques de l'histoire. L'importance de la question nous oblige à y revenir, pour dégager, par la discussion, ce que le P. Aubry appelait la théologie de l'histoire, son plan divin. Nous devons y revenir surtout parce que la philosophie de l'histoire, ou, du moins, ce qu'on décore de ce nom, est une embuscade où se réfugie l'esprit d'incrédulité révolutionnaire. Beaucoup de livres en parlent qui n'en donnent pas seulement des notions insuffisantes ou inexactes ; mais qui se haussent à d'insoutenables prétentions.

I. — Nous devons exposer d'abord l'origine et les développements de la philosophie de l'histoire.

Les anciens n'ont pas connu cette philosophie. Trop peu d'événements s'étaient accomplis jusqu'à eux ; ils ne connaissaient d'ailleurs que peu ces événements, pas assez pour en for-

mer une exacte synthèse. D'ailleurs, ils n'avaient pas, du genre humain, une connaissance ethnographique, et, du globe terrestre, une connaissance géographique, qui pussent servir de bases à des vues d'ensemble. De plus, leurs doctrines philosophiques et religieuses, sur Dieu, l'homme, le monde étaient, non seulement insuffisantes, mais positivement réfractaires à tout essai de philosophie de l'histoire. Hérodote, Thucydide, Xénophon, Tite-Live, Justin, Tacite, Plutarque, plus ou moins dépourvus de notions religieuses, tous égarés par un étroit patriotisme, asservis même à des antagonismes de partis politiques, ne voient le monde que comme un théâtre anonyme et l'espèce humaine que comme une race vouée aux orgies de la puissance et aux horreurs de la servitude. D'autres, et parmi eux nous citerons Polybe, Diodore de Sicile, Nicolas de Damas, Appien, ont bien tenté d'écrire une histoire universelle ; mais ils ne ramènent point les faits à leur unité morale, aux lois de la solidarité, aux principes divins qui président à la confusion de leur développement. L'école d'Alexandrie, elle-même, cette légataire universelle de la science antique, était incapable de s'élever plus haut ; l'esprit dédaigneux des Grecs eût fait, de la capitale, le centre du monde, le reste eût été répudié comme barbare. Le génie oriental eût trop rêvé l'histoire.

Voici, au surplus, quelles étaient, sur ce sujet, les théories des deux plus grands philosophes de l'Occident. Aristote montre que l'homme est conduit, par la nature, à la famille ; et, de la famille, successivement à la cité, à la bourgade, à la nation. Aristote ajoute que les lettres, les sciences, les arts, la philosophie se développent chez tous les peuples par l'attrait d'une force constante, celle de Dieu même : c'est la seconde loi qui marque le mobile et découvre le but de la civilisation. L'identité d'origine et de fin doit déterminer une histoire idéale des sciences, des arts, des lois, des gouvernements, mais difficile à atteindre : d'autant mieux qu'Aristote ne voit dans le hasard qu'un accident obscur et négatif. Suivant le philosophe pourtant, le hasard sépare l'essence des choses de leur matière et fait disparaître la vie sans altérer ses lois. Mais, occupé exclusivement d'une doctrine dogmatique et préceptive, Aristote ne fait plus aucune attention

à l'histoire : il n'a qu'une idée vague de l'uniformité, fatale ou rationnelle, des événements qui se succèdent au sein des nations. Platon avait été plus explicite ; mais il est poète. Le Phédon est une décalque fantastique des cosmogonies orientales ; la *République* donne une histoire spéculative des vicissitudes et surtout des décadences du meilleur gouvernement possible ; c'est encore de la poésie, mais, elle approche, sinon des réalités, du moins, de la science. Dans les *Lois*, Platon semble chercher les événements, à moitié historiques, à moitié hypothétiques, et les lois qui conduisent les hommes de l'état sauvage au meilleur des gouvernements. La recherche plutôt que la découverte du bon gouvernement, voilà le terme de leur théorie d'histoire ; ils ne soupçonnent qu'un petit chapitre de sa philosophie !

Cette haute et belle science que l'antiquité païenne n'avait point connue ou plutôt qu'elle avait perdue, avait été révélée, de Dieu, aux prophètes et entrevue dans les montagnes de la Judée. Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, Daniel, dans leurs visions sur la succession des grands Empires, sur la réprobation du peuple juif et la vocation des Gentils, avaient présenté, en gros, l'ensemble providentiel de l'histoire ancienne et prédit son dénouement au sacrifice du Calvaire ; plus outre, ils n'avaient dépeint, que dans les magnificences de son aurore, les splendeurs de l'avenir que l'Evangile devait assurer au monde.

Le Christianisme qui n'est, en lui-même, que la philosophie divine de l'histoire, devait en dégager graduellement la formule. De premier abord, il en possédait les idées constitutionnelles, la création, l'état primitif de grâce, la déchéance, l'unité de race, la fraternité des hommes, la solidarité des peuples, la rédemption, la restitution de l'humanité en grâce et son appel définitif à la gloire éternelle ; ce sont là les bases divines de la philosophie. Le Christianisme avait encore, par Moïse, par la Bible et par les historiens de la Gentilité, les grands faits de quarante siècles. La science historique pourtant ne s'organisa pas dès le premier siècle ; elle n'était qu'en germe dans l'Eglise. L'état de la société chrétienne, toujours en butte aux coups des persécuteurs, ne laissait pas de place à la spéculation ; d'ailleurs, une science ne se forme que lentement, au fur et à

mesure que s'élargissent les horizons. Au troisième siècle seulement, saint Clément d'Alexandrie ; au quatrième, Eusèbe de Césarée, tracent les premiers linéaments de ce grand travail. Après eux, le génie inspiré du grand évêque d'Hippone, dans les livres des Deux cités, mieux connus sous le nom de *Cité de Dieu* ou royaume de Dieu sur la terre, s'élève d'un bond aux plus sublimes hauteurs. Cet admirable ouvrage expose l'origine, les développements, les fins dernières de l'empire de la vérité ; il expose tous les travaux de l'esprit humain, toutes les entreprises de la politique ; il initie aux secrets de la Providence et donne la clef de l'histoire. Un prêtre espagnol, Paul Orose, disciple de saint Augustin, applique, à l'histoire universelle, les principes de son illustre maître ; et Salvien, un autre disciple du grand saint, s'en sert pour justifier, comme lui, la Providence, des épouvantables catastrophes que les invasions précipitaient sur l'empire.

Les chroniqueurs du Moyen Age, beaucoup trop dédaignés de nos jours, marchent tous sur les traces de Salvien, de Paul Orose et de saint Augustin ; ils sont sincères ; ils disent peu, mais ce qu'ils disent est du pur métal. L'affaiblissement des études et les formes de la scolastique leur suscitent plus d'un embarras ; par la hauteur des vues, ils surpassent la plupart des auteurs modernes ; et rien n'empêche la critique, dans le triage de leurs œuvres, de séparer l'ivraie du bon grain, les scories du pur métal.

A partir du XVIe siècle, la controverse protestante ne porte plus que sur des textes et sur des points isolés d'histoire ; il y a trop peu de vues d'ensemble ; la science ne se préoccupe plus que des origines chrétiennes et de leur culture par l'érudition. Au XVIIe siècle, Bossuet rentre, avec éclat, dans les voies sublimes de saint Augustin. Son immortel *Discours sur l'histoire universelle*, — qui a le tort de n'être qu'un discours, — résume trop brièvement, mais éloquemment, la *Cité de Dieu* et conduit la suite de l'histoire jusqu'à la fondation de l'empire chrétien d'Occident. Depuis lors, la résurrection du scepticisme, les passions de l'impiété, l'étroitesse des théories rationalistes n'ont pas permis de développer, comme il fallait, et d'appuyer mieux, les

élucubrations éloquentes de Bossuet : nous attendons encore un autre Augustin. Plusieurs qui promettaient de s'essayer à ramasser sa plume, ne s'en sont pas senti la force. *Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor.*

Parmi les publications contemporaines, celui qui, malgré la sécheresse de ses formules, a le mieux reproduit, dans leur application à l'histoire, les doctrines catholiques de Bossuet et de saint Augustin, c'est un jésuite, professeur à Fribourg, le P. Freudenfeld ; son *tableau analytique* de l'histoire universelle n'est qu'une esquisse, une analyse, mais vraie et même très exacte. A côté et plus souvent au-dessous du P. Freudenfeld, nous avons déjà cité, la *Philosophie catholique de l'histoire*, par l'académicien Guiraud, noyée dans des divagations et des incohérences d'illuminisme ; les *Essais* des abbés Frères et Roux-Lavergne ; l'*Introduction à la philosophie de l'histoire*, par l'abbé Gerbet ; la *Philosophie de l'histoire*, par Barchou de Penhoën ; *Dieu dans l'histoire*, par Bunsen ; la *Prophétie de Daniel*, par Domenech. Dans son *Introduction* il expose une théorie philosophique, empruntée aux œuvres de Bonald. Michelet a aussi une *Introduction à l'histoire universelle*. Nombre d'autres ont balbutié ou affirmé solennellement, sur ce redoutable sujet, différentes choses qu'il ne faut pas tirer de leur insignifiance.

Il ne faudrait pas croire, au surplus, qu'à partir de la Renaissance, avant Bossuet et depuis, il ne se soit rencontré de grands et de petits esprits, pour dédaigner Bossuet et saint Augustin. Nous leur devons certains produits qui s'intitulent théories générales de l'histoire. C'est un retour aux anciens avec une complication d'aveuglement et parfois avec une aggravation de perversité.

A l'époque de la Renaissance, on fut à même de comparer deux civilisations, l'ancienne et la nouvelle. Machiavel, le premier, prend à son compte les idées du Stagyrite et y ajoute la doublure de ses instincts perfides. Quel est l'idéal de Machiavel ? Machiavel croit que l'Italie doit opter entre les libertés du Moyen Age et l'unité des monarchies modernes. Pour lui, l'histoire ne présente qu'une lutte entre la république et la principauté ; son esprit obtus ne voit pas d'autre forme de gouvernement. Toute

sa politique est écrite en partie double : l'une sert aux peuples, l'autre aux princes : il voit l'Italie moderne passer de la liberté à la tyrannie, et juge de la destinée de tous les peuples par celle du peuple italien. Donc il divise l'histoire de toutes les nations en deux époques : l'une de *probité*, l'autre de *corruption*. L'époque de corruption est celle de l'Italie qui perd ses libertés ; de la France, de l'Espagne et de l'Allemagne, qui plient sous le despotisme des rois : c'est un état de violence et de faiblesse, d'oisiveté littéraire et d'incrédulité ; c'est l'âge où les hommes se laissent gagner par les richesses, et où la puissance anarchique des gentilshommes ne peut se soutenir que par le remède inévitable de la tyrannie. L'époque de probité est celle des républiques du Moyen Age, de l'ancienne Grèce, des anciens peuples de l'Italie, et, par exception, des villes libres de l'Allemagne. Là tout est réglé par les lois ; les mœurs et la crédulité religieuse rendent inutile l'usage de la force, pour soutenir les ambitions. La Grèce, Rome, l'Italie, l'Europe, tous les peuples passent continuellement par ces deux phases de république et de tyrannie, de probité et de corruption. Toutes les nations tournent dans ce cercle ; l'excès de la tyrannie les ramène sans fin à leur point de départ. Le monde est toujours en mouvement, mais il offre toujours le même spectacle ; la même histoire s'est refaite quatre fois, en Assyrie, en Grèce, à Rome et en Europe. Le Christianisme lui-même ne sort pas de ce parallélisme universel : il n'est pour Machiavel qu'un élément inattendu ; mais il n'offre, avec quelques atténuations, que la répétition du polythéisme, affaibli par un principe d'abnégation, et, par là, il ôte à la politique ses grands ressorts, les puissantes ressources qu'offrait, dans la civilisation païenne, la force des passions. — Les théories ingénieuses de Paruta, de Boccalini, de Sarpi et Bottero, et aux théoriciens de la Renaissance, se renferment exactement et servilement dans le cercle fatal tracé par le génie de Machiavel.

Machiavel avait soupçonné que les événements de l'histoire dépendent du mouvement des sphères célestes. Platon l'avait pensé aussi ; Aristote n'avait pas dit le contraire : ces grands génies en étaient à ces enfantillages. L'astrologie du Moyen Age les avait démontrés à sa manière, par des conjectures et des rêves.

Les philosophes italiens du XVIe siècle s'emparèrent du système de Machiavel, pour l'annexer aux hypothèses en l'air de l'astrologie. Pomponace, Cardan, Vanini, Campanella montrèrent que les deux époques de barbarie et de civilisation, de croyance et d'incrédulité, s'alternent par l'influence des astres, et que le monde social tourne sur lui-même en suivant les révolutions sidérales des grandes périodes de l'astronomie.

A l'époque des conjonctions sidérales, disaient-ils, les astres troublent le cours de la nature ; le genre humain vit au milieu des prodiges ; mais il y a des hommes dont l'imagination pressent les merveilles qui vont arriver. C'est le moment des prophètes, des messies, des thaumaturges ; ils ne commandent pas à la nature ; mais ils profitent de leur prévoyance mystique, pour se dire les auteurs des miracles qui vont arriver. Par ces infatuations et ces stratagèmes, ils régénèrent la société, ils fondent des empires, ils prêchent des religions nouvelles. Alors recommencent les grandes périodes sociales fatalement attachées à l'influence des astres et puis aussi un peu à la crédulité qui accepte leurs miracles. Plus tard, le monde rentre sous les lois anciennes, il se remet dans l'ornière, les prodiges cessent, mais l'ancienne erreur domine et la crédulité subsiste. Plus tard encore, l'absence de prodiges encourage le doute, les traditions religieuses perdent leur crédit, les peuples reviennent à leurs vomissements ; mais alors de nouvelles conjonctions renouvellent les vieilles religions avec de nouveaux prodiges. La philosophie de l'histoire est remplacée par le charlatanisme.

Pomponace, Cardan, Vanini, ajoutent aux considérations politiques de Machiavel, des analogies religieuses, aussi peu fondées. Les Etats, dit Campanella, passent de la monarchie à l'aristocratie, à l'oligarchie, puis à la démocratie, pour revenir à la monarchie. De même, les religions passent par des révolutions supérieures, de l'unité à l'hérésie, de l'hérésie à l'athéisme, pour revenir ensuite à l'unité. Les sociétés religieuses commencent par l'unité d'un pontificat, fondé par les envoyés de Dieu, à l'époque des grandes conjonctions astrologiques, et bien armé pour se défendre. Plus tard, l'ambition de l'homme se révolte contre la loi de Dieu, les hérésies se lèvent et se propagent ; le

pouvoir politique entre en opposition avec le pouvoir religieux. Au lieu d'une croyance, il y a une foule de symboles ; au lieu d'un seul pontificat souverain, il y a une foule de principautés diocésaines. Mais le pouvoir politique, en se séparant de l'autorité religieuse, tourne à la tyrannie ; la société se fragmente et chaque pièce cherche un appui dans une nouvelle hérésie. A leur tour les hérésies tournent à l'athéisme ; et, à l'instant où les sectes viennent à nier la providence de Dieu, l'immortalité de l'âme, tout frein est brisé pour le peuple et pour les rois, l'autorité civile périt. Il faut qu'un nouveau législateur surgisse, pour fonder une nouvelle société, par une nouvelle religion. La papauté, les hérésies, la philosophie athée ; la monarchie, l'affaissement de toutes les formes du pouvoir politique, la démocratie ; voilà les deux trilogies similaires qui, selon Campanella, se suivent et se recommencent dans les révolutions des empires.

Campanella qui était un esprit puissant, mais sans équilibre et sans rectitude, voit se succéder les mêmes formes dans le mahométisme, dans les religions païennes, dans les cultes à demi-sauvages de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. Ici, l'auteur de la philosophie réelle parle de ce qu'il ne sait pas et tombe dans l'extravagance. C'est un esprit qui croit trouver, dans les réalités de l'histoire, les fortes imaginations qui agitent son cerveau.

Le dernier philosophe de la Renaissance, Vico, en résume toutes les traditions et consomme l'œuvre de Machiavel. Vico résume toutes les similarités politiques et religieuses, anciennes et modernes, dans une histoire idéale et éternelle ; dans cette histoire se résument toutes les histoires particulières de tous les temps et de tous les pays. A l'exemple de ses prédécesseurs, il est parfaitement convaincu de la ressemblance parfaite des civilisations antiques et de la civilisation chrétienne. Vico prend Tacite pour juger Charles-Quint et Philippe II ; il voit Athènes et Sparte dans les républiques de Venise et de Hollande ; le protestantisme lui rappela les mille hérésies des Alexandrins ; les dictionnaires, les journaux, les revues, les travaux de la littérature moderne, ce n'est pour lui que la résurrection des Livres de Photius, des complications de Tribonien et des recueils de la

littérature byzantine. Mais, au lieu de chercher l'histoire idéale dans les faits historiques, dans la nature, voire dans les astres, Vico la cherche dans le principe qui engendre ou constate tous les phénomènes, dans les lois de l'esprit humain. Ce principe n'est autre que la raison éternelle qui sommeille en nous tant qu'elle n'est pas éveillée par les sollicitations des sens. Toutefois, loin de séparer l'intelligence de la volonté, les notions nécessaires des notions contingentes, Vico les lie ensemble d'après les théories de Platon. La volonté ne peut désirer que le bien ; le bien ne se trouve que là où la raison le voit ; toute action coupable n'est qu'une erreur ; toute erreur n'est qu'une vérité défigurée, mais qui présente des reflets d'idées éternelles.

Il suit, de là, que la volonté n'est pas arbitraire ; que l'œuvre de la volonté, l'histoire, n'est pas livrée aux fantaisies du hasard ; que le développement de la volonté et de la raison sont indivisibles ; que si la volonté tient aux occasions, aux vicissitudes de la pensée, sa marche est, sans cesse, dirigée par les éléments de la raison, les idées. De là s'ensuit qu'on aurait tort d'opposer, avec les disciples de Descartes, la volonté à la raison, la tradition aux conceptions de l'esprit, la philologie à la philosophie, le droit romain au droit de Grotius, la sagesse des nations à la sagesse des écoles philosophiques. La raison est identique dans la science, dans l'histoire et dans les écoles, dans l'humanité et dans la philosophie. La tradition est donc la raison dans un moment donné, dans un milieu historique, à telle époque de la vie d'un peuple. C'est la raison telle que la déterminent les idées latentes, imparfaitement réveillées par les nécessités sociales. C'est donc par la philosophie que s'achève l'œuvre de l'histoire ; mais c'est par l'histoire que se prépare l'œuvre de la philosophie ; la philologie, loin d'être dédaignée, doit s'élever à la hauteur d'une science ; et cette nouvelle science, par l'histoire sidérale, doit prendre le genre humain à son origine, dans les cabanes des sauvages, pour le conduire jusqu'aux académies des philosophes.

La matière de l'histoire idéale, d'après Vico, peut se diviser en deux parties : l'une embrasse l'histoire *sociale*, l'autre l'histoire *religieuse* : les deux parties peuvent se diviser en histoire

occasionnelle et en histoire *rationnelle* des idées sociales et religieuses.

A la Renaissance, le droit romain était la base de l'étude du droit. On appliquait, à la société moderne, les mêmes lois qui avaient régi la société ancienne. Entre les mains de Vico, l'histoire du droit à Rome devient naturellement le modèle de l'histoire de tous les peuples, dans leur passage de la barbarie à la civilisation. Comme à Rome, trois époques se succèdent chez tous les peuples ; elles présentent partout l'état de *nature*, les villes *héroïques* et les gouvernements *humains*. Dans l'état de nature, les familles solitaires s'emparent du sol, le cultivent, le défendent contre les étrangers, accordent aux réfugiés protection sur leurs terres, à condition qu'ils soient serfs de la glèbe ; c'est la première origine de la vie sédentaire et de la civilisation. Mais les serfs doivent se lasser de leur sort et se révolter ; si les soulèvements se propagent, les familles sédentaires doivent se réunir pour se défendre. De là les villes : leur existence atteste une fédération de familles et une victoire patricienne ; de là, les Sénats héroïques, le patriciat, les éphores, la féodalité, toutes les aristocraties et leurs privilèges, qui sont les privilèges du sol. Cependant les serfs, c'est-à-dire les plébéiens, comprimés par la force, doivent tendre encore à se révolter ; s'ils obtiennent des tribuns, la révolution s'organise ; ils demandent d'abord le bail des terres qu'ils cultivent, ensuite le mariage légitime, pour transmettre le bail aux enfants ; puis le partage des magistratures, enfin la participation à tous les droits politiques. En général, les chefs de l'aristocratie favorisent les plébéiens, et l'association patricienne, attaquée en même temps par deux pouvoirs, perd peu à peu ses droits ; la démocratie triomphe, les peuples peuvent jouir de la liberté en république ou de l'égalité sous les rois.

Telle est l'histoire matérielle de la société ; mais il n'est pas un intérêt qui n'éveille des idées innées, pas un progrès qui ne provoque l'éclat des types de la raison. Ainsi la première famille connaît la pudeur dans le mariage et la force dans l'agriculture ; elle mérite de commander aux serfs qui se multiplient au hasard, et sont dans l'ignorance de toute industrie. La famille

solitaire, maîtresse du sol, exerce les droits de paix et de guerres vis-à-vis des étrangers, les droits du gouvernement sur les serfs et les enfants : c'est le droit même de la force, épreuve où il offre un embryon de droit philosophique ; le pouvoir est au plus digne et la famille est l'image d'une monarchie. Les nouveaux intérêts du patriciat réveillent de plus en plus les idées latentes du vrai, du bien et du juste ; et ici encore les hommes qui commandent sont les plus avancés dans l'initiation de la vérité et de la justice. Lorsque les plébéiens triomphent, on comprend la justice dans son universalité ; les intérêts sont égaux ; par conséquent, une même loi s'applique à tous les membres de la société et la philosophie du droit sort de la généralisation démocratique du droit populaire, des lois qui offrent les dernières occasions du réveil des idées dans l'esprit des philosophes.

La religion ne se sépare pas un instant de l'histoire de la société. La terreur de la foudre créa Jupiter, le premier de tous les dieux, et c'est dans la crainte de Jupiter que les hommes se fixent à la terre, s'unissent à une femme, se groupent en familles. A chaque pas que fait la famille, surgit un dieu pour la protéger, car l'homme anime tout par une poésie instinctive : *il se fait règle à la nature*, et il transporte à la nature toutes les personnifications mythiques qui se forment dans la société. De là viennent Junon, la déesse des mariages ; Minerve, qui préside au conseil aristocratique ; Mars, le dieu des combats ; Vulcain, qui inventa les arts mécaniques et tous les autres dieux qui naissent au milieu des hommes, pour étendre ensuite leur empire à l'univers. La société est aussi placée sous la garde des dieux ; la tradition y devient une poésie réelle, un véritable poème et la superstition y établit la théocratie qui consacre les lois, les peines, la famille, le patriciat, et qui transforme en sacrilège toute violation de la cité héroïque. C'est pourquoi les plébéiens, dans la suite, pour obtenir la participation à tous les droits héroïques, doivent demander de participer à la religion ; les gouvernements humains ne peuvent pas s'établir tant que les dieux de la tradition barbare gardent les remparts de la cité patricienne.

Cette théorie toute matérialiste tient à une autre théorie toute

rationnelle. D'abord, si la religion n'est qu'une théorie, elle contient néanmoins les passions ; et, par là, elle confère toujours le pouvoir à la famille, aux patriciens, aux plus dignes, c'est-à-dire à ceux qui peuvent être guidés par une force supérieure à la force matérielle. Ensuite la poésie religieuse présente le premier reflet des idées de raison : Jupiter est la première image de Dieu ; Minerve, Junon, Apollon, Vénus, sont en même temps des caractères poétiques et les premières conceptions idéales des peuples barbares. En outre, la poésie primitive est l'occasion qui provoque successivement en nous le réveil des idées. De la même manière que le droit, la morale des nations prélude au droit et à la morale des philosophes ; la sagesse poétique prélude à la sagesse des peuples civilisés et en contient le premier embryon. De là vient que les philosophes invoquaient l'autorité d'Homère ; le poète barbare les a devancés par l'inspiration, ils l'expliquent à leur tour par la réflexion ; et, quand ils croient à la sagesse d'Homère, c'est à la sagesse des nations qu'ils rendent un involontaire hommage. La conclusion de Vico est qu'il y a, dans l'histoire des sociétés, deux époques : l'une de poésie, l'autre de réflexion ; l'une barbare, l'autre civilisée ; celle-ci bien supérieure à la première, mais on doit dire des nations comme des individus : *Nihil est in intellectu, nisi prius fuerit in sensu.* Dans la réflexion des peuples, il n'y a rien qui n'ait été auparavant dans leur poésie, dans leur imagination, dans leur religion.

Vico a montré, avec des tours de force d'érudition, que l'histoire de Rome s'est répétée partout, à Sparte, à Athènes, dans la grande Grèce, en Egypte : il n'y a pas un souvenir classique et d'histoire moderne, qu'il n'ait soumis au modèle de Rome. Pour achever la démonstration, il fallait généraliser, chez tous les peuples, la chute de l'empire romain, expliquer le retour circulaire de la civilisation à la barbarie. C'est ce que Vico a fait dans les dernières pages de la *seconde science nouvelle.*

Quand les nations se sont civilisées, dit-il, le commerce irrite l'égoïsme, le luxe allume les désirs, les philosophes attaquent la religion, les publicistes attaquent le gouvernement, les peuples retombent dans l'état d'anarchie et reviennent à l'état de na-

ture. La corruption est une barbarie pire que celle des peuples primitifs ; vous voyez la guerre de tous contre tous, armés de toutes les ressources de la civilisation ; l'impiété des premiers hommes plus délétère par l'athéisme scientifique ; la tyrannie du plus fort, mais terrible avec le despotisme ; le libertinage primitif, par la violation des mariages ; la solitude primitive des âmes au milieu de la foule des corps. Lorsque les nations en sont là, il est à désirer que, par une crise violente, la Providence hâte la dissolution de la société, afin qu'elle puisse recommencer son cours après son retour à son point de départ. C'est ainsi que finit la société ancienne ; elle fut remplacée par la barbarie du Moyen Age. Les villes se trouvèrent de nouveau enveloppées dans les superstitions primitives ; les guerres héroïques se renouvelèrent, le genre humain se réunit de nouveau dans les familles féodales. La clientèle romaine se reproduisit dans les serfs ; le Sénat de Romulus dans les champs de mai ; plus tard, les triomphes des plébéiens, les Gracques et César, se reproduisirent dans l'émancipation des communes, dans les monarchies modernes. C'est alors qu'on vint à la jurisprudence romaine dont les lois avaient réglé autrefois les intérêts des gouvernements humains.

Vico, tout chanoine de Naples qu'il était, est un lettré du XVIII[e] siècle, comme son compatriote Galiani. La science nouvelle qu'il se flatte d'avoir découverte, n'est que le jeu de la mère l'oie, appliqué à l'histoire universelle. Les peuples sautent d'une case à l'autre, pour brûler et revenir au point de départ. Il faut s'étonner qu'un chanoine qui disait, sans doute, tous les jours, la messe et le bréviaire, n'ait pas même soupçonné les grandeurs de l'histoire ecclésiastique et, avec son vieux neuf, ait cru avoir découvert quelque chose.

Après Vico, nous touchons à Montesquieu et à sa théorie des climats, renouvelée plus philosophiquement, de nos jours, par Taine ; nous venons à Voltaire qui se moque de la philosophie de l'histoire, surtout en montrant qu'il n'en comprend pas le premier mot, — tour malin mais qui n'a que l'impiété pour boussole. Nous dirons, ci-après, un mot des théories contemporaines.

II. — Après cette longue chevauchée à travers les conceptions

générales des anciens et des modernes, nous venons à l'exposition scientifique de la philosophie de l'histoire, telle que nous l'avons insinuée en parlant de la division chronologique des temps.

Pour mieux préciser notre pensée, nous traçons les grandes lignes de cette philosophie, nous les résumons en propositions, à la manière des géomètres ; mais ce ne sont pas de simples postulats, puisque leur ensemble n'est que la synthèse des doctrines du Christianisme.

Dieu, en créant, se propose, pour fin dernière, sa gloire extérieure.

Dieu veut que sa gloire extérieure, procurée par toutes les créatures, consiste surtout dans le bonheur de l'homme. Dieu est un père ; personne n'est aussi père que Dieu.

Le bonheur de l'homme consiste : pour l'éternité, dans la claire-vue de Dieu et la béatitude qui s'en suit ; — pour le temps ; dans la foi aux enseignements de Dieu et l'observation de ses préceptes.

L'homme, pour croire à la révélation divine et observer les préceptes du Seigneur, reçoit de Dieu le don surnaturel de la grâce, qui, surajoutée à nos forces naturelles, les élève à la hauteur du devoir et les proportionne à son étendue.

Le don de la grâce est promis à la prière, attaché au saint sacrifice des autels et aux sacrements de la nouvelle loi.

L'enseignement des vérités surnaturelles de foi et des devoirs de conscience, la dispensation des sacrements, l'oblation du saint sacrifice, la pratique publique des rites et cérémonies de la prière, sont confiées particulièrement à la sainte Eglise.

L'Eglise est, dans le monde, la réalisation sociale des desseins de Dieu sur l'humanité ; c'est une société qui embrasse le genre humain dans ses races, la terre dans toute son étendue ; elle unit les hommes par les liens de la croyance, de la pratique sainte, sous l'autorité d'une hiérarchie sacrée, dont le chef suprême, unique et infaillible, est le Pontife Romain, vicaire de Jésus-Christ, Rédempteur des âmes et Roi des nations.

Dans l'Eglise et dans l'humanité, Jésus-Christ est le centre vers lequel tout doit converger : les temps qui précèdent son

avènement le préparent; les temps qui le suivent doivent mettre à profit les lumières et les grâces de l'Evangile.

Ces principes posés, pour venir à l'application, pour déterminer une exacte définition de la philosophie de l'histoire, il faut indiquer : 1° les causes générales et les fins dernières des événements ; 2° le plan de la Providence dans le gouvernement du monde ; 3° les faits qui ordonnent ou permettent, pour conduire ce grand drame à son dénouement.

1° Les causes générales des événements, celles dont vous découvrez le concours dans tous les faits, bien que leur action affecte des formes très diverses, sont la liberté de l'homme et la puissance de Dieu.

La liberté de l'homme agit par les trois facultés principales de son âme, la sensibilité, l'intelligence et la volonté; elle agit librement sous l'attraction des quatre mobiles distincts, l'utile, le vrai, le beau et le bien; elle agit encore, à la lumière de la raison, sous la direction de la conscience, la protection du pouvoir et l'égide titulaire des purs esprits ; elle agit enfin sous l'influence des doctrines régnantes, des diverses aptitudes de la nature humaine, l'action des climats, des usages et des habitudes domestiques. — Dans son action, elle peut être contrariée par les imperfections physiques ou morales, par la perte de la grâce, par les mauvais instincts, l'influence des mauvais esprits et ce qu'on appelle, en langage mystique, le monde, entendant par là le rôle ordinaire des trois concupiscences, que Tacite ramène à un seul mot : la corruption. *Corrumpere et corrumpi sæculum vocatur.*

La Providence divine se distingue en providence *naturelle* et providence *surnaturelle*. La providence surnaturelle a pour fins, la vision béatifique ; pour agents dans le temps, la grâce, les qualités surnaturelles des êtres et l'Eglise catholique. — La providence naturelle aurait pour fin le bien de même ordre, mais elle doit le ramener et le subordonner à la déification surnaturelle des êtres en Jésus-Christ par sa grâce. Ses agents, dans le temps, sont les facultés naturelles de l'homme, les biens renfermés sous la dénomination générale de richesses, de famille et de société civile, qui doivent entrer dans le plan de la Rédemption.

Ces deux providences réunies tiennent en main le gouvernement du monde. Toutes deux tendent à leurs fins respectives par des moyens proportionnés, mais résolvent toujours leur action distincte en résultat harmonieux. Cependant si l'homme, créature bornée, déchue, refuse, par un abus de sa liberté, de correspondre aux desseins de la Providence, elles le ramènent à l'ordre par le châtiment. Le châtiment remplit cette fonction réparatrice avec une magnifique sévérité. Il est d'ailleurs impossible de raisonner ses rigueurs. Toujours la miséricorde va de pair avec la justice et nous ignorons ses ineffables condescendances : *Super exaltat misericordia judicium.*

Quant aux fins dernières des événements, c'est la gloire de Dieu. Cette gloire est procurée par le bonheur de l'homme, par la prospérité des peuples, par l'accomplissement de la mission providentielle des peuples, et,en un cas de nécessité, par les fléaux qui effacent les blessures faites à la justice. Les termes de cette fin sont d'ailleurs compliqués et pleins de mystères : nous n'insistons pas sur ce point.

2° Le plan surnaturel de la Providence a pour but de mener les peuples à leur fin sur la terre, et les individus à leur fin dans l'autre monde. L'Eglise est l'instrument divin de ce retour. Quand la philosophie de l'histoire veut découvrir le plan de la Providence, c'est du plan de l'Eglise qu'elle doit étudier la dispensation.

L'Eglise était d'abord la société de Dieu avec lui-même, puis avec les anges. Créés bons, mais libres, ces purs esprits furent soumis à une épreuve. Tous ne restèrent pas debout dans la vérité ; plusieurs tombèrent. Depuis lors, ils éternisent leur crime en poursuivant une guerre acharnée, contre l'Eglise, œuvre de Dieu dans l'humanité.

Pour occuper, dans son Eglise, la place des anges déchus, Dieu créa l'homme, le remplit de la science de l'intelligence, le fit héritier de la loi de vie, et lui assigna, au terme de la carrière, pour récompense, sa propre gloire. L'homme, soumis également à l'épreuve, ne fut pas plus fidèle que l'ange, il tomba. Au lieu de l'abandonner dans sa chute, Dieu voulut vivre encore avec lui en société ; seulement, il proportionna les développements de son

Eglise, à la condition de l'homme déchu, aux exigences de l'épreuve et aux desseins de sa miséricorde. En sorte qu'après avoir vu, dans la chute des anges, la cause déterminante de l'Eglise sur terre, il put considérer, dans la suite des temps, l'économie de sa sainte dispensation.

L'Eglise d'abord n'eut d'autre limite que celle de la famille et de la tribu. Le plus ancien, le plus vénérable, ordinairement le père (car la paternité est la source d'un religieux respect), ajoutait, à la puissance paternelle, la double autorité de roi et de pontife. Roi, ses attributions étaient, après l'éducation de ses enfants, de veiller au bonheur temporel de sa nombreuse descendance, de maintenir la concorde, d'assurer le respect du droit. Prêtre, il offrait, au Seigneur, les prémices des moissons, immolait les victimes propitiatoires, tenait la police morale et religieuse, transmettait à sa lignée les vérités traditionnelles, résumé de la croyance des aïeux. C'était là, sous l'autorité des pères, l'Eglise des patriarches : elle dura deux mille ans.

Après la destruction du genre humain par les eaux du déluge, toute chair corrompit sa voie comme auparavant et même d'une façon pire : à la corruption, bestiale ou élégante des mœurs, s'ajouta l'idolâtrie ; la faiblesse humaine se rendit plus criminelle par l'injure au Créateur. Si Dieu avait laissé, entre les mains de la famille, le dépôt sacré des traditions, la vérité n'eût point survécu au second naufrage des vertus antiques ; s'il est permis de parler ainsi, eussent été confondus les desseins miséricordieux de Dieu sur le monde. Que fit Dieu ? Entre toutes les familles, Dieu choisit une famille, la famille d'Abraham ; entre tous les peuples, il choisit un peuple, le peuple juif. A ce peuple choisi, Dieu donna un symbole de foi, des préceptes moraux, un culte public, une législation civile, politique et religieuse. Pour assurer, contre la faiblesse humaine, le maintien de ces institutions, Dieu cloîtra ce peuple dans un territoire formé de montagnes, lui donna des chefs de son choix ; le sépara complètement de l'étranger par des observances légales et des préceptes cérémoniels ; établit dans son sein des sacrifices, un temple, un sacerdoce. Voilà l'Eglise devenue, chez les Juifs, un établissement *national* : ces enfants sont du seul peuple juif, fils d'Abra-

ham ; son pontificat reste dans une seule tribu, la tribu d'Aaron ; il est distinct du pouvoir paternel et du pouvoir politique, soumis tous les deux, directement, au pouvoir du grand-prêtre de la synagogue. Quant aux attributions de ce sacerdoce national, elles sont les mêmes au fond que les attributions du sacerdoce patriarcal, sauf que la vocation particulière du peuple juif exige l'ajoutage de nouvelles prérogatives.

Dieu en choisissant les Juifs pour son peuple ne répudiait point les Gentils, mais n'avait élu les Juifs que pour servir la Gentilité et préparer son entrée dans l'Eglise. A la vérité, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, avait formé une alliance particulière avec leurs enfants ; mais pour conserver la vérité au profit des autres races, avec lesquelles Dieu, d'ailleurs, gardait son alliance primitive. A côté du judaïsme, il y a donc la Gentilité, ajournée pour un temps, mais en participation constante avec les miséricordes divines. Dans le plan divin, Dieu devait appeler un jour à la pleine lumière de la vérité, à la parfaite pratique de la vertu, à l'honneur de la grâce et de la grandeur, toutes ces races qui allaient s'engouffrer, pour vingt siècles, dans les ténèbres de l'ignorance et les ignominies de la corruption. Dans ce dessein paternel, il prépara, par les épreuves d'Israël et par la mission des prophètes, la transformation de l'Eglise mosaïque en église chrétienne. Quand la préparation fut achevée, quand l'humanité fut bien convaincue de son impuissance, que les temps d'épreuve furent à leur terme, vint le Sauveur et, d'une parole de sa bouche et d'une goutte de son sang, naquit l'Eglise chrétienne qui allait embrasser les Juifs et les Gentils.

L'Eglise chrétienne n'est point bornée au toit domestique, ni restreinte aux frontières d'une nation. Héritière de l'Eglise patriarcale et de l'Eglise mosaïque, elle les continue, mais pour les compléter et les étendre. Désormais l'Eglise n'a, dans l'espace, d'autres limites que celles de l'univers ; ses enfants iront jusqu'aux glaces des deux pôles ; ils habiteront aussi bien sous les tropiques et sous les climats tempérés des moyennes régions. Dans le temps, elle n'a pas d'autres limites que la durée du monde ; elle remonte, par la succession ininterrompue de ses pontifes, jusqu'à Jésus-Christ, Fils de Dieu ; et par les prophètes

et les patriarches, elle se rattache au berceau du genre humain, à Adam qui fut de Dieu. Les puissances de l'enfer, d'ailleurs, ne prévaudront pas plus contre elle dans l'avenir que dans le passé ; elle ne cessera donc, ici-bas, qu'à l'anéantissement de la création ; mais pour aller, avec ses enfants fidèles, s'unir à l'Eglise triomphante des Cieux.

3° Les actes sur lesquels repose, comme sur ses pivots, l'histoire universelle, sont des actes positivement divins, dont la pose est l'œuvre de Dieu ; et cela parce que l'Eglise est, dans le monde, la réalisation sociale des desseins de Dieu sur l'humanité. Ces actes, ces faits, nous le répétons, se réduisent à quatre, qui s'expliquent l'un par l'autre et se complètent réciproquement. Ce sont la surnaturalisation primitive et la béatification finale, le péché originel par Adam et la Rédemption par Jésus-Christ. Du moment que Dieu fait largesse de grâce, il s'engage à donner la gloire ; et quand arrive la déchéance de l'ordre surnaturel, il veut bien en promettre le rétablissement et déjà attacher sa grâce à cette promesse. La déification primitive et la béatification finale sont deux actes dont l'effet a été suspendu, mais non révoqué ; c'est l'heureuse faute qui appelle un tel et si grand Rédempteur ; ce sont là les deux premiers pivots divins de l'histoire. La chute suit la déification ; la Rédemption est aussitôt annoncée : ce sont les deux autres pivots de l'histoire universelle. Désormais la chute et la Rédemption sont les deux faits qui expliquent tous les autres : le *premier événement* de l'histoire est, en même temps, sa *vérité fondamentale*, sa pierre d'angle ; sa *cause première* et sa *loi universelle.*

C'est sur ces grands faits, c'est sur ces vérités premières qu'il faut baser la *division* de l'histoire, parce que ces vérités sont la loi du genre humain et fixent l'orientation de sa destinée. La liberté de l'homme, bien ou mal employée, peut contrarier ou seconder l'accomplissement des desseins de la Providence. Mais Dieu, par des *courbes restreintes*, suivant le mot du comte de Maistre, ramène tous les états à son dessein et fait contribuer les dissonances à l'harmonie. Le Messie promis et donné, Jésus-Christ, est le point polaire vers lequel convergent toutes les lignes de l'histoire ; c'est donc sur la préparation à sa venue et

sur les suites de son avènement que doit s'établir le cadre de l'histoire.

Mais, pour avoir l'intelligence de l'histoire, il est indispensable de ne jamais oublier l'irréductible antagonisme du bien et du mal. Le monde est un champ clos où ces deux grandes forces se disputent les âmes et, en se les disputant, par les alternatives du combat, forment la matière de l'histoire. Deux grandes forces, ou, si vous l'aimez mieux, deux grandes lignes doivent toujours attirer notre attention et retenir nos sympathies.

Dans la période de préparation évangélique, si la liberté de l'homme répond aux vues de Dieu, le bien s'accomplit; et ce bien surnaturel dispose les éléments pour l'établissement de l'Eglise. Si cette même liberté se constitue en état de révolte contre Dieu et, par sa faiblesse, creuse des abîmes de prévarications, ce mal, en découvrant la profondeur de la plaie du péché, fait toucher du doigt la quasi-nécessité de l'Incarnation du Verbe.

Le bien se rapporte, dans l'ordre *matériel*, civil et politique, à l'organisation du travail, à l'extension des rapports de commerce, en particulier à la constitution d'un gigantesque empire dont le sceptre passe progressivement des Assyriens aux Babyloniens, aux Mèdes, aux Perses, aux Grecs et aux Romains. A la naissance du Sauveur, suivant la remarque de l'orientaliste Klaproth, il n'y avait, dans le monde civilisé de l'antiquité païenne, que deux empires, l'empire romain et l'empire chinois.

Dans l'ordre *intellectuel* de la préparation évangélique, le bien se rapporte au perfectionnement esthétique des arts, des sciences et des lettres, comme instruments principaux des traditions antiques. Les langues grecques et latines approchent du beau littéraire et produisent des chefs-d'œuvre dans tous les genres. Les arts arrivent à la perfection qu'ils peuvent ambitionner dans l'ordre de la nature. Les sciences physiques inaugurent leurs découvertes. La philosophie s'est essayée à tous les systèmes possibles et la logique s'est formée au Lycée d'Aristote. Ces remarquables progrès, selon Clément d'Alexandrie, préparent des éléments religieux, forment les langues qui seront consacrées au recueil des traditions saintes, aux rites de la liturgie, aux splen-

deurs du culte, à l'exposition des dogmes, à la défense de la religion.

Dans l'ordre *moral* et *prophétique*, tout est figure et prophéties chez les Juifs : *Omnia in figura contingebant illis*, dit saint Paul. Le peuple juif est le peuple de la prédestination.

On doit distinguer, dans la révélation chrétienne : son auteur, Jésus-Christ ; sa fin, la restauration du monde dans l'ordre surnaturel ; ses moyens, la grâce, la foi, la loi, la prière, les sacrements, le sacrifice ; son grand instrument, l'Eglise ; ses sujets, le peuple catholique. Or, Jésus-Christ, figuré déjà par les patriarches, est figuré encore par les juges, les rois, les prophètes ; la restauration du monde dans l'ordre surnaturel a été figurée par la sortie d'Egypte, l'entrée dans la terre promise, la délivrance de la captivité ; les moyens d'action sont annoncés par les croyances mosaïques, le décalogue, les sacrifices de l'ancienne loi, sa prière et ses sacrements ; enfin les patriarches et le peuple juif sont les symboles vivants du peuple chrétien.

La révélation chrétienne a été d'ailleurs formellement annoncée par le Proto-Evangile des Prophètes. Adam recueille la première promesse, de la bouche qui vient de prononcer la condamnation. Cette prophétie retentit, comme un joyeux oracle, avec une précision nouvelle, sur la couche funèbre de chaque patriarche. Moïse fait mieux que la réitérer, il l'incarne dans sa personne. Bientôt viennent les prophètes proprement dits, ces évangélistes anticipés, qui, à cinq cents ans de distance, sans concours possible, proclament hautement l'époque de la venue du Messie, sa naissance d'une vierge à Bethléem, sa fuite en Egypte, son laborieux apostolat, ses miracles, sa passion, sa mort, sa résurrection, la fondation de l'Eglise, la mission des Apôtres, la conversion des peuples. Chaque page, chaque mot de l'Evangile n'est que la dictée d'un mot ou d'une page des prophètes. Ainsi les temps qui sont de l'autre côté de la croix ont préparé l'avènement de Jésus-Christ.

Le mal qui s'est commis l'a également préparé : dans l'ordre *matériel*, par le mépris de la propriété, l'esclavage, le despotisme domestique et civil, l'anéantissement même des nationalités, sans autre raison que le droit du plus fort ; — dans l'ordre *in-*

tellectuel, par la perte des traditions, les égarements des philosophes et les abominations de l'idolâtrie ; — dans l'ordre des *mœurs*, par cette inimaginable corruption, dont les musées obscènes offrent la preuve, mais dont la pensée déconcerte les hardiesses de l'histoire. Les ténèbres extérieures, la démoralisation, les scandales privés et publics, s'aggravent d'autant plus qu'on s'approche davantage du Calvaire. Le monde, suivant l'expression d'un grand pape, est un vieux malade qui attend, pour faire éclater la grâce du salut, la descente du Céleste médecin et de la céleste pharmacie.

Depuis l'immolation du Calvaire, le bien ne règne pas seul, le mal n'a pas disparu, mais ces deux puissances divines et sataniques, dans leur perpétuel conflit, servent également, mais différemment, le triomphe de la bonne nouvelle. De part et d'autre, la preuve qui ressort de la grande histoire, c'est la preuve de la divinité de Jésus-Christ et de l'établissement de son Eglise.

Le bien qui se fait par l'action et l'influence du christianisme paraît : dans l'ordre *matériel*, civil et politique, par le respect de la propriété, par l'affranchissement des esclaves, par la constitution morale de la famille, par l'établissement de sociétés chrétiennes, par la conversion des barbares, la moralisation des pouvoirs publics, l'adoucissement des rigueurs de la guerre, l'institution du saint empire ; — dans l'ordre *intellectuel*, par la formation des langues modernes, la perfection des littératures, les progrès de la science, par la création de sciences nouvelles, par l'élévation des arts au beau des formes de la grâce ; — dans l'ordre *moral*, par les vertus communes des masses, les vertus héroïques des saints, l'établissement des ordres religieux, les douceurs de la législation et tous les adoucissements des mœurs.

Le mal qui se commet en dehors du christianisme paraît : dans l'ordre *matériel*, par la chute du pouvoir international de la papauté, par l'isolement égoïste de tous les peuples, par le retour du pouvoir au despotisme ou à l'anarchie, par la désorganisation des sociétés chrétiennes sous prétexte de laïcisme, par l'esclavage industriel et les orgies du capitalisme, par le mépris du travail, de la propriété et du pouvoir ; enfin pour ces révolutions

incessantes qui se caractérisent par deux tristes circonstances : l'instabilité des institutions, l'antagonisme des personnes ; dans l'ordre intellectuel, par le retour à l'esthétique païenne, l'abandon des sciences surnaturelles, la renaissance des théories païennes, la ruine des institutions monastiques, la corruption de la littérature, enfin la perte de cette douceur de mœurs, de cette conscience publique, de cette charité qui caractérise les beaux siècles du Moyen Age.

En suivant ces lignes, la lecture et l'étude nous révèlent le sens de l'histoire ; elles nous guident au milieu de la complication des événements ; elles nous révèlent partout les bienfaisantes attentions de la Providence.

III. — Quelles théories les contemporains ont-ils pu opposer à cette théorie catholique de l'histoire ?

La diminution des vérités et l'abaissement des mœurs ont égaré l'opinion ; en dehors de l'enseignement catholique et des principes chrétiens, on n'a plus voulu chercher la philosophie de l'histoire que dans le développement naturel de l'humanité, dans les théories de la raison, dans les éléments incohérents où l'on croit voir les principes de la palingénésie sociale.

Quel est, demande le docteur Jacquinot, le principe des plus graves erreurs en histoire ? C'est la négation de l'élément surnaturel et de l'ordre divin. Toutes les fausses théories, sources d'erreurs funestes, affectent bien des nuances ; cependant toutes se rattachent au même système. L'âme de toutes ces aberrations, c'est la répudiation de l'autorité, la libre-pensée, l'indépendance de la raison. Cette raison, orgueilleuse et servile, refuse de se courber sous le joug de la foi. Pour la châtier de son orgueil, Dieu la livre aux caprices des sens, aux ignominies de la chair, aux illusions qui obscurcissent l'intelligence. Les faux systèmes se multiplient, ils osent revêtir d'innocence les honteuses passions qui abusent l'humanité.

Le progrès de la fausse philosophie est en raison directe de la dépravation des mœurs. L'homme animal, dit saint Paul, ne perçoit pas ou ne peut pas comprendre les raisons de l'esprit divin ; il adore la créature ; il concentre sa vie dans l'égoïsme des voluptés, et, devenu fou, se déclare Dieu. A ce foyer de cor-

ruption se rattache la soi-disant philosophie du verbe humain, du droit humain, de la raison humaine, qui doit servir de base à la philosophie et à l'ordre social. Athéisme, panthéisme, rationalisme, humanité, voilà les mots de passe d'une génération déchue de la foi et en retard de Dieu.

Guizot résume bien cette aberration générale : « Toutes les attaques dont le christianisme est l'objet, dit-il, quelque diverses qu'elles soient dans leur nature et dans leur mesure, partent d'un même point et tendent au même but : *La négation du surnaturel* dans les destinées de l'homme et du monde, l'abolition de *l'élément surnaturel* dans la religion chrétienne, comme dans toute religion, dans son histoire comme dans ses dogmes (1). L'écrivain protestant constate un fait manifeste. Négation et abolition sont deux choses corrélatives. L'une entraîne l'autre ; car, dit la logique révolutionnaire, celui-là est vraiment réparateur, qui est d'abord démolisseur. C'est à ce terme que viennent aboutir la liberté illimitée du raisonnement prônée par Cousin, la philosophie adorée par Lamartine, et la souveraineté absolue de l'homme réclamée par Proudhon.

Donoso Cortès, indiquant la filiation des idées révolutionnaires depuis Luther, emploie une image aussi juste que poétique : L'arbre de l'erreur, planté par le coryphée du protestantisme, se couvrit de feuilles au temps de nos aïeux, de fleurs au temps de nos pères et aujourd'hui il est devant nous, à la portée de notre main, chargé de fruits... les fruits doivent être maudits d'une malédiction spéciale. » L'école socialiste admet explicitement et formellement ce que l'école éclectique admettait virtuellement en proclamant que les *dogmes finissent*, en prédisant les *funérailles d'un grand culte*.

Ces négations s'enchaînent et les funérailles d'un grand culte aboutissent à la liquidation de ce qu'ils appellent le vieux monde chrétien. Au son des trompettes socialistes, il faut que le christianisme tombe, et avec lui tout ce qu'il avait vivifié de son souffle et vivifié de sa grâce. Mais enfin, lorsque vous demandez, à ces démolisseurs, au nom de quel idéal historique ils

(1) GUIZOT, *L'Eglise et la société chrétienne*, Introd.

veulent procéder à ce déménagement, ils vous parlent avec des airs d'augures, des principes fixes et immuables qui règlent d'avance le développement logique de l'humanité. Ces principes, ajoutent-ils, sont empruntés aux faits de la nature humaine manifestée par la conscience et aux rapports de l'homme avec la création. La conséquence, c'est que la vie doit être, non pas une épreuve, mais un banquet dont la perspective enflamme les masses populaires. Pour s'autoriser à ces mirages décevants, ils vous expliquent de leur mieux les âges de ténèbres religieuses, maintenant écoulés ; ils calculent, avec la même rigueur, les âges à venir ; et concluent, sans broncher, que l'humanité veut jouir. Malheureusement, ces fameux principes fixes, ces systèmes de paradis sur la terre, s'accordent tous au départ : ils nient Dieu et affirment l'homme avec l'irradiation nécessaire de tous ses instincts. Leur thème expulse de l'histoire le personnage, la loi, le fait qui éclate partout avec une souveraine évidence ; il expulse Dieu, il expulse la loi de Dieu, il crée l'indépendance de l'humanité, il proscrit l'Evangile, se rue contre l'Eglise. Les Rédempteurs de l'humanité, ce sont les hommes qui poursuivent l'accomplissement des rêves de la *crapule en délire* : c'est le mot de Proudhon.

Nous repoussons du pied ces théories criminelles et nous en découvrons l'inanité.

En dehors des principes chrétiens, on ne peut imaginer, sur la philosophie de l'histoire, que trois théories : ou l'on supprime la Providence, ou l'on supprime la liberté, ou on les supprime toutes les deux, ne laissant subsister que les forces aveugles de la nature.

Dans le premier cas, Dieu ôté, on ne voit plus, dans le cours des siècles, que l'action de la raison humaine, toujours en progrès, sans atteindre jamais la perfection. La religion, les établissements domestiques, les formes politiques, les institutions sociales, sont exclusivement les œuvres de cette raison essentiellement perfectible. Dès qu'elle avance d'un pas dans la vérité, elle répudie et abat ce qu'elle avait élevé par erreur ; à ces institutions répudiées, à ces religions caduques, elle en substitue d'autres plus parfaites. Ne désespérez pas cependant ; c'est

la loi du progrès ; avancer sans reculer jamais. L'humanité n'avance qu'en marchant sur des ruines ; plus elle en amoncelle sous ses pas, plus merveilleux sont ses progrès.

Cette doctrine est celle de Lessing dans sa brochure sur l'*Education de l'humanité,* de Turgot dans ses deux discours de Sorbonne, de Condorcet dans son *Esquisse des progrès de l'esprit humain,* de la baronne de Staël, de Pierre Leroux, de Cousin, de tous les rationalistes qui s'en tiennent à l'autocratie de la raison.

Dans la seconde hypothèse, la liberté humaine supprimée, nous avons le fatalisme, l'histoire *a priori,* comme la concevait Vico, comme l'ont écrite tant d'écrivains de notre âge. Les individus et les peuples tournent dans un cercle inflexible : dans l'ordre civil, religion, mariage, ensevelissement des morts ; dans l'ordre politique, monarchie, oligarchie, tyrannie, démocratie, tombant aux mains d'une vile multitude, pour revenir à son commencement. L'histoire, ainsi conçue, sous la loi de la fatalité, ne sera qu'une métaphysique sans fin et sans but ; les peuples, si vous permettez le mot, ne sont que des marionnettes, des machines à répétition. Beau rôle pour de si fiers esprits.

D'après la troisième théorie, la providence et la liberté supprimées, il ne reste plus que les forces organiques de la nature, dont l'action nécessaire produit tout ce que nous voyons en histoire. C'est encore le fatalisme, mais dans sa plus basse espèce. L'histoire exécute le plan caché de la nature, qui tend à établir une parfaite constitution intérieure des sociétés, et, pour y parvenir, une constitution extérieure, également parfaite ; c'est le seul ordre de choses où puissent se développer intégralement les dispositions que la nature a placées dans l'espèce humaine. Comme le matérialisme, atomique ou dynamique, endormi si longtemps, s'est enfin réveillé pour constituer le monde, il est difficile de le concevoir, et il faut, pour l'avaler, un gosier d'une extraordinaire dilatation. Mais enfin ces inepties ont été débitées par l'incommensurable Kant dans la *Révue de Berlin,* dans l'ouvrage de Herder : *Idées sur l'histoire de l'humanité*, où les idées,

dit Proudhon, ne sont pour rien; dans Michelet : *Introduction à l'histoire universelle,* mais Michelet n'admet que les conclusions sans affirmer les principes. C'est la bouteille à l'encre qui veut devenir une bouteille de Leyde, une source de lumières, pour remplacer le Thabor, le Sinaï et le Calvaire. *Impius, cum in profundum venerit, contemnit.*

Ainsi, en dehors de la philosophie catholique de l'histoire, il n'y a, en classant les théories d'après les causes qu'elles enseignent aux événements, que trois thèmes primitifs, dont les variations se poursuivent à l'infini. Ici, ce sont les forces de la nature, qui tendent invariablement à leur but; là, c'est la raison qui, dans sa marche variée, mais nécessaire et toujours progressive, atteint son but partout sans l'atteindre nulle part; là, enfin, l'homme machine, placé sous l'action d'une providence implacable, qui l'entraîne invinciblement et ne lui laisse qu'une vaine apparence de liberté.

Aux yeux de la foi, ces théories sont l'expression brutale de l'impiété; au jugement d'une saine raison, ce ne sont que des absurdités ineptes. Quand on ne serait pas catholique par philosophie, on devrait l'être par fierté d'esprit. Mais enfin, puisque des hommes se rencontrent qui entendent faire jaillir, de négations nébuleuses et contradictoires, je ne sais quelle science apriorique de l'avenir ou du passé, nous leur en donnons acte. S'ériger en prophète est chose facile, surtout lorsqu'on assigne, à ses prophéties, un terme à longue échéance : l'éloignement du délai épargne la honte du démenti. Nous répondrons toutefois, à ces révélateurs : 1° que niant, avec tous les philosophes sérieux, leurs principes, nous nous inscrivons en faux contre toutes leurs déductions; 2° que la science de l'avenir est impossible, parce qu'ici-bas, l'humanité n'a pas une fin à atteindre par des péripéties prévues; 3° et que quand l'humanité aurait secondairement cette fin, les puissances qui doivent y conduire ne peuvent nous révéler leurs déterminations futures. Les déclamations éternelles contre les soutiens désespérés d'une religion mourante, les prophéties sur ses funérailles, les dithyrambes enthousiastes au paradis sur la terre, sont, à nos yeux, sans raison suffisante.

La révolution qui s'est inaugurée par la déclaration des droits de l'homme, en tant qu'elle veut anéantir l'Eglise, Jésus-Christ et Dieu, n'aboutira jamais à rien qu'à des promesses menteuses, à des agitations stériles et à de misérables avortements. Cela est écrit au front de soixante siècles d'histoire.

CHAPITRE XI

DE LA FIN DES ÉTUDES HISTORIQUES

L'histoire est un élément nécessaire à la formation de l'homme; elle doit avoir, à tous les degrés de l'enseignement, sa place nécessaire, son rôle propre, son incontestable utilité.

Dans sa forme, l'histoire est une science expérimentale, très accessible à l'esprit humain, et, si elle est convenablement présentée, très assimilable à tous les âges. Dans son fond, c'est l'écho affaibli du gouvernement de Dieu au profit de l'humanité; rien qui convienne mieux à l'éducation de l'homme ; c'est la série des actes divins et des grâces divines transformées en leçon, pour former des convictions, des résolutions et des mœurs, selon l'ordre d'en haut.

L'enseignement de l'histoire, pour tout homme, commence sur les genoux même de sa mère. L'enfant ne sait pas encore ce qu'est l'histoire, mais il veut des histoires; que ce soient des fables ou des contes, pour lui, ce sont toujours des histoires qui attirent son attention et ouvrent son esprit aux enchantements. Dès cet âge tendre, une mère intelligente peut glisser, dans l'âme de l'enfant, des vérités fortes qui serviront d'assises inébranlables à l'édifice de ses croyances et au développement régulier de sa vie.

Dès que l'enfant atteint l'âge de raison, il est envoyé à l'école publique. L'école départit l'enseignement à trois degrés : primaire, secondaire, supérieur. L'enseignement primaire va de cinq à douze ans; l'enseignement secondaire de douze à vingt ; l'enseignement supérieur de vingt à vingt-cinq ans. Au delà, se pré-

sente l'enseignement qui doit durer toute la vie, à une école où chacun de nous doit être, à la fois, l'élève et le maître.

A chaque degré d'instruction répond un progrès d'intelligence ; et, à chaque progrès de l'intelligence doit correspondre un enseignement historique en harmonie avec l'aptitude des élèves et l'objet de leur étude. Ce n'est pas à dire qu'il faille, à chaque degré, enseigner une autre histoire, mais il faut l'enseigner *diversement.* De manière que la superposition des degrés d'enseignement constitue une somme de doctrines, et initie chaque homme, suivant les besoins de sa condition, à la connaissance, à la science, à la philosophie de l'histoire.

A l'école primaire, l'enfant est encore tout imagination et mémoire ; il ne comprend pas encore, mais il est curieux ; à cause de la faiblesse de sa raison, il s'intéresse plutôt au menu détail, aux faits personnels. Eu égard à ses dispositions, il paraît convenable de résumer, pour lui, l'histoire dans la vie des principaux personnages. Point de divisions théoriques, de données savantes, de style aux formes rigoureuses. Des vies qui s'enchaînent l'une à l'autre, d'un récit intéressant, d'un style limpide. C'est Plutarque à la portée de l'école primaire.

L'exacte connaissance des personnages n'implique pas leur isolement ; au contraire, elle l'exclut. Pour bien connaître un homme, il ne suffit pas de l'étudier en lui-même ; il faut l'envisager encore dans la sphère de ses relations domestiques et civiles ; il faut le considérer surtout sous l'action de la Providence qui le dirige et dont il doit être le fidèle serviteur. Alors éclatent, aux yeux de l'enfant, les attributs de Dieu, sa grandeur, sa justice, sa puissance, sa miséricordieuse bonté. Ainsi paraissent les misères de l'homme, ses penchants, ses vices, ses vertus, ses châtiments, ses récompenses. Dans ces conditions, l'histoire, comme une sage nourrice, compâtit aux dispositions du premier âge ; elle est la première règle de vie, *l'école des mœurs.*

Qu'on n'objecte pas la difficulté d'un tel enseignement ; c'est le lait de l'histoire, offert dans un biberon assorti. Si son emploi exige des soins, ils ne sont pas au-dessus de l'effort du maître et de la capacité de l'élève. On met bien, aux mains du jeune âge, le catéchisme, c'est-à-dire le livre élémentaire de la plus

haute philosophie. Pourquoi l'histoire, résumés ou biographies, hachée même, si j'ose ainsi dire, ne serait-elle pas l'aliment préféré même des plus faibles intelligences, le lait doctrinal des enfants ?

Durant la période de l'enseignement secondaire, les travaux se compliquent, les horizons s'entr'ouvrent. Le professeur enseigne les grammaires, l'usage des langues antiques, les éléments des lettres, des sciences et des arts. La raison se développe graduellement ; les facultés secondaires s'affirment ; les plus hautes commencent à éclore. Dans ces conjonctures, l'histoire de la société domestique et de la société publique se présente comme une série d'études proportionnées à la capacité de l'adolescence, comme complément nécessaire aux autres études. C'est un progrès sur le premier âge ; ce doit être l'initiation aux études supérieures. Cette histoire n'est elle-même complète, qu'autant que vous considérez, dans la coexistence des familles et la succession des empires, l'action de la Providence qui mène chaque être aux fins voulues de Dieu. De cette façon, l'histoire est l'école de la religion et aussi de la *politique*. Non pas de cette politique basse, qui ne songe qu'au bien-être et aux voluptés ; mais de cette politique, vraiment grande, vraiment religieuse, telle que l'ont comprise Moïse, David, Constantin et Charlemagne. A cette école, on apprend à connaître la souveraineté de Dieu sur les empires et le prix de la prospérité qui résulte de la justice. Bossuet déclare que quand l'histoire serait inutile aux autres hommes, ce qui n'est pas, elle serait indispensable aux princes, et aujourd'hui tout le monde l'est, s'il est instruit.

Après les études secondaires, l'élite de la jeunesse vaque aux études supérieures de sciences, d'arts, de droit, de médecine, d'enseignement et de théologie. Les convictions, solides et honorables, se forment alors en appoint pour notre existence. La volonté, agitée par les passions, a besoin de doctrines qui la soutiennent dans l'épreuve et l'animent aux combats. Devant l'étudiant adulte se dilatent toutes les avenues de l'histoire universelle. Pour être intelligente et complète, cette histoire doit ramener tous les objets de la science au culte du grand être, qui est le maître des sciences divines et humaines ; elle doit, au

milieu des vicissitudes des temps et des révolutions des peuples, remonter à l'être qui règle la vie des individus et des peuples ; elle doit se rattacher à ce plan de la Providence qui embrasse tout et ramène tout à ses plans. Cette histoire universelle est *l'école de la Providence* ; elle voit Dieu enseigner le monde, présider à l'éducation du genre humain, le gouverner par l'Eglise, sous l'égide de la vérité révélée, de la loi sainte, de la grâce divine et en vue de l'éternelle gloire.

Qu'est-ce donc, en somme, qu'étudier l'histoire? C'est s'appliquer à connaître et à comprendre les événements dont ce monde est le théâtre ; c'est considérer, sous l'action de la Providence, tantôt le libre développement d'une société quelconque, tantôt le développement synchronique de l'humanité ; mais c'est toujours tirer, des faits, des enseignements, des leçons pour la culture des sciences, la pratique des devoirs et le règlement catholique de la vie. Enseigner l'histoire, c'est l'approprier à tous les degrés de l'enseignement, à l'évolution régulière de la science et de l'esprit humain, la ramener à l'école des mœurs, à l'école du bon gouvernement, à la confirmation de la foi, de la conscience et du bon gouvernement.

Cette étude, disons-nous, doit se continuer toute la vie. Notre vie est assujettie au travail, à l'effort, mais sous la direction de notre intelligence et l'impulsion de nos bons désirs. Que les gens du monde veuillent donc ne pas rompre avec l'étude de l'histoire ; que les magistrats s'appliquent les leçons qu'adressait à son fils le chancelier d'Aguesseau ; que les soldats, pour ne pas tourner, suivant le mot de Tacite, la milice en luxure, remplissent de cette austère étude les loisirs de leur état ; que les prêtres surtout cherchent, dans l'étude de l'histoire ecclésiastique, non seulement l'emploi honnête du temps facile à perdre, mais puisent, dans cet aliment de leur esprit, le ressouvenir et le complément de toutes les études sacrées.

Nous conjurons les personnes fidèles au culte de l'histoire, de se défier, dans cette étude fortifiante, des pièges du naturalisme. L'histoire de l'Eglise est *essentiellement surnaturelle*. Ses principes touchent à tous les éléments divins du gouvernement temporel de la Providence ; ses objets, ce sont la lumière, la

grâce et les institutions de l'Evangile, dans leur expansion à travers le temps et l'espace ; son but, c'est d'apprendre aux hommes et aux nations la science du salut. Le fléau de l'histoire ecclésiastique, c'est donc le naturalisme. Le naturalisme, du moins celui qui se croit chrétien, n'exclut pas absolument le surnaturel de l'histoire ; il ne l'exclut qu'en partie, par sa tendance ordinaire à expliquer les choses par le concours exclusif des forces naturelles de l'homme. De là une confusion très fâcheuse et une erreur très funeste qui a donné naissance au positivisme ; elle menace, dans l'état actuel de nos mœurs, de faire brèche aux convictions, même chez les catholiques. Pour inculquer cette conviction, nous citons très longuement dom Guéranger.

« De même, dit-il, que, pour le chrétien, la philosophie séparée n'existe pas ; de même pour lui, il n'y a pas d'histoire purement humaine. L'homme a été divinement appelé à l'état surnaturel ; cet état est la fin de l'homme ; les annales de l'humanité doivent en offrir la trace. Dieu pouvait laisser l'homme dans l'état naturel ; il a plu à sa bonté de l'élever à un ordre supérieur, en se communiquant à lui et en l'appelant, pour dernier terme, à la vision et à la possession de la divine essence. La physiologie et la psychologie sont donc impuissantes à expliquer l'homme dans sa destinée. Pour le faire complètement et exactement, il faut recourir à l'élément révélé ; et toute philosophie qui, en dehors de la foi, prétend déterminer, par la raison seule, la fin de l'homme, est, par là même, atteinte et convaincue d'hétérodoxie. Dieu seul pouvait apprendre à l'homme, par la révélation, tout ce qu'il est en réalité, dans le plan divin ; là seulement est la clef du véritable système de l'homme. Sans doute, la raison, dans ses spéculations, peut analyser les phénomènes de l'esprit, de l'âme et du corps ; mais par là même qu'elle ne peut saisir le phénomène de la grâce qui transforme l'esprit, l'âme et le corps, pour les unir à Dieu, d'une manière ineffable, elle est hors d'état d'expliquer pleinement l'homme tel qu'il est, soit lorsque la grâce sanctifiante habitant en lui fait de lui un être divin, soit lorsque cet élément surnaturel ayant été chassé par le péché, ou n'ayant pas pénétré encore, l'homme se trouve être descendu au-dessous de lui-même.

« Il n'y a donc pas, il ne peut donc pas y avoir de véritable connaissance de l'homme, en dehors du point de vue révélé. La révélation surnaturelle n'était pas nécessaire en elle-même; l'homme n'y avait aucun droit; mais, par le fait, Dieu l'a donnée et promulguée : dès lors la nature ne suffit pas à expliquer l'homme. La grâce, la présence ou l'absence de la grâce, entrent en première ligne dans l'étude anthropologique. Il n'est pas en nous une seule faculté qui n'appelle son complément divin; la grâce aspire à parcourir l'homme tout entier, à se fixer en lui à tous les degrés; et c'est afin que rien ne manque à cette harmonie du naturel et du surnaturel, dans cette créature privilégiée, que l'Homme-Dieu a institué ces sacrements qui la saisissent, l'élèvent, la déifient, depuis le moment de la naissance, jusqu'à celui où elle aborde à cette vision éternelle, du souverain bien, que déjà elle possédait, mais qu'elle ne pouvait percevoir que par la foi. »

Ces principes posés, l'histoire de l'humanité est le grand théâtre sur lequel l'importance de l'élément surnaturel se déclare au grand jour, soit que par la docilité de la foi, l'homme triomphe des tendances basses et perverses de la nature déchue, soit que par l'abus de la liberté humaine, l'homme se suicide et entraîne dans sa ruine les nations elles-mêmes.

« L'histoire, continue l'abbé de Solesmes, doit donc être chrétienne, si elle veut être vraie; car le christianisme est la vérité complète; et tout système historique qui fait abstraction de l'ordre surnaturel dans l'exposé et l'explication des faits, est un système faux qui n'explique rien; qui laisse les annales de l'humanité dans un chaos et dans une contradiction permanente avec toutes les idées que la raison se forme sur les destinées de notre race ici-bas. C'est parce qu'ils l'ont senti, que les historiens de notre temps, qui n'appartiennent pas à la foi chrétienne, se sont laissés entraîner à de si étranges idées lorsqu'ils ont voulu donner ce qu'ils appellent la philosophie de l'histoire (1). »

Au lieu de se perdre dans ces divagations frivoles et ces négations ridicules, pour voir comme l'histoire doit nous assortir au

(1) Dom Guéranger, *Le naturalisme en histoire*, passim.

dessein de sa Providence, il faut voir ce que le christianisme affirme et enseigne :

1° La perfection. Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait.

2° L'honorabilité du travail et l'accomplissement du devoir, ainsi que la pratique des préceptes et des conseils de l'Evangile.

3° La fraternité et l'égalité des enfants de Dieu se conciliant avec la hiérarchie, garantie de l'unité et des intérêts généraux, et avec l'activité libre, garantie des intérêts particuliers.

4° La diversité des intérêts sous le rapport individuel, en harmonie avec les intérêts généraux sous le rapport social.

5° La répression des convoitises pour avoir la paix ; car tant que l'homme n'est pas délivré de ce corps périssable, les passions et les conflits d'intérêts engendrent la guerre.

6° L'épreuve et l'expiation par la douleur et la misère : misère de roi détrôné, dit Pascal.

7° Subordination de la raison à la vérité, et de la volonté à la loi de Dieu.

Voici les dogmes fondamentaux qui appuient ces devoirs :

1° L'homme est créé à l'image de Dieu ; il n'est pas Dieu, il n'en est que l'image.

2° L'homme, par suite du péché originel, a une raison faible et une volonté débilitée : c'est une âme en ruine, et l'homme est plus inconcevable sans ce mystère, que ce mystère n'est concevable à l'homme.

3° L'homme déchu a été racheté par l'Homme-Dieu. « Dieu s'est fait homme, dit saint Augustin, pour que l'homme devînt Dieu. »

4° L'Homme-Dieu a fondé son Eglise, société à la fois divine et humaine, gardienne des dogmes de foi et de la loi des mœurs.

Voilà les vérités qui expliquent l'énigme de l'univers et fournissent les règles infaillibles de la philosophie de l'histoire. Arrière donc toute philosophie qui se perd dans les antithèses, les antinomies et les contradictions. Jésus-Christ est la solution de toutes les difficultés.

Nous terminerons ce chapitre par des recommandations aux prêtres sur l'étude et particulièrement sur l'étude de l'histoire.

La vie sacerdotale est, par elle-même, une vie de travail et d'immolation. Le prêtre appartient à l'Eglise ; il lui doit son cœur, ses pensées, ses résolutions, toute son existence. Ce qu'il en détourne pour ses satisfactions personnelles, est un larcin fait au monde et peut-être, devant Dieu, un parjure. La question pour un prêtre n'est pas de savoir s'il doit travailler, mais à quoi et combien. Faut-il se confiner dans la solitude ou se jeter dans le mouvement ? Faut-il fondre comme seul tout, ces deux possibilités : c'est le problème, mais la solution est facile.

La vie sacerdotale est tout d'abord une vie d'action. Le prêtre est lancé dans le monde, comme une force divine, pour le régénérer et le sanctifier. Ne vous effacez point, ne vous reposez point, ne vous taisez jamais. Que vos discours et vos œuvres rayonnent avec le même éclat. Ainsi ont vécu ces grands hommes qui s'appellent justement les Pères de l'Eglise. Leur courage a su les mêler à tous les mouvements, à toutes les épreuves ; mais pour combattre les défaillances, contenir les énergies et au besoin se sacrifier. Quelle prodigieuse activité dans la vie des Athanase, des Jérôme, des Ambroise, des Augustin, des Grégoire, des Chrysostome, des Bernard de Clairvaux et des Thomas d'Aquin. Ces hommes admirables rempliront leur siècle de leurs idées, de leurs sentiments, de leurs œuvres. Qui ne sait les fruits que le monde a tirés de leur existence ? Ce qu'on sait moins, c'est que s'ils donnèrent beaucoup, ils reçurent encore davantage. C'est à leur application à la prière, à la vie contemplative, qu'ils ont dû cette rectitude d'esprit, ces connaissances profondes, surtout cet inépuisable dévouement, qui a fait la grâce de leur temps et la splendeur de leurs ouvrages. Et si leur activité fut si glorieuse, si précieuse à leur siècle, pourquoi celle des prêtres d'aujourd'hui n'obtiendrait-elle pas les mêmes triomphes ? Qui sait si les aberrations et les défaillances de l'Europe ne viennent pas de l'inertie du clergé ? Il y a beaucoup trop de prêtres qui dorment.

L'activité ne se soutient que par la méditation et l'étude Ce qui donne, à la vie active, son intensité, c'est le recueillement intérieur. Le secret de tant d'activités éclatantes mais stériles, c'est que, faute d'études, la pensée diminue. Au fond de toute

vie sacerdotale, il faut un travail persévérant, de continuelles méditations, de puissantes études. C'est l'énergie au travail, qui soutient la vertu et enchante le presbytère. L'existence des curés de campagne est belle en rêves poétiques ; mais, si elle est inerte, quelle triste et insupportable existence. On a beaucoup parlé des avantages du travail, on n'en parlera jamais assez. C'est lui qui peuple la retraite de la présence des plus hautes âmes et des plus grands événements d'histoire. Quels torrents de joie pure et d'énergie sainte versent dans une âme recueillie, ces innombrables visions que suscite une courageuse étude.

Tout le monde est d'accord sur ces principes ; la grande difficulté, c'est de les mettre en pratique. Quel moyen de faciliter l'étude à ceux qui commencent, d'en soutenir le goût chez ceux qui vieillissent ? Selon nous, il n'y en a pas de plus facile, de plus agréable, de plus réconfortant que l'étude de l'histoire. L'histoire, c'est Dieu en action à travers les siècles ; c'est l'humanité, soumise ou rebelle à Dieu, mais assujettie, volontairement ou par force, aux desseins de la Providence. C'est la grâce qui atteint d'une fin à l'autre, avec un juste tempérament de force et de douceur ; ce sont les rois et les empereurs ; les pontifes, les prêtres et les fidèles ; les grands docteurs et les grands saints, qui passent sans cesse sous nos yeux et frappent à la porte de notre âme. C'est la sainte Eglise de Jésus-Christ, c'est le Pontife Romain, c'est le Rédempteur des âmes et Roi des nations qui nous gardent à leur école, nous remplissent de lumière et de vertu. Ce n'est pas une conséquence en l'air, c'est une certitude évidente de le proclamer : L'histoire prélude heureusement à toutes les études ; elle les rappelle toutes sans cesse ; et si l'on ne peut acquérir d'autres sciences, celle-ci peut heureusement y suppléer.

CHAPITRE XII

LA CITÉ DE DIEU

Le nom d'Eglise n'est pas un simple mot à prendre dans un traité de théologie, ni même dans le symbole avec les épithètes d'unité, de sainteté, de catholicité et d'apostolicité, qui le qualifient ; c'est la notion d'une institution divine qu'il faut prendre au sein même de la très sainte Trinité, puis suivre dans sa manifestation dans le temps, dans son évolution à travers les siècles; c'est un établissement de lumière divine, d'amour divin, de force surnaturelle, dont le gouvernement est confié à des hommes; mais, hommes par nature, ils sont, par grâce, tirés d'entre les autres pour tout ce qui se rapporte à Dieu, et leur fonction est celle même que Jésus-Christ remplirait, s'il était resté sur la terre. L'Eglise est, à la lettre, la cité de Dieu.

L'Eglise garde, dans son passage sur la terre, les caractères sacrés de son fondateur : elle est divine et elle est humaine; elle possède toutes les richesses, et elle est pauvre ; elle possède tous les droits et elle est à la merci des persécuteurs ; elle est la reine du monde et elle est humble, obéissante, crucifiée jusqu'à la mort. Comme dans la vie de l'Homme-Dieu, il y a, dans la vie de l'Eglise, toutes les extrémités des choses humaines ; son voyage sur la terre est assujetti à toutes les rigueurs, et pour faire éclater sa toute-puissance, il faut qu'elle soit exaltée sur la croix. L'Eglise peut dire comme son divin fondateur : *Et ego, si exaltatus fuero, omnia traham* ; et tout homme d'Eglise doit s'appliquer le mot si frappant de saint Paul : *Cum infirmor, tunc potens sum.*

C'est le point de vue que nous devons prendre pour couronner dignement toutes les instructions de ce livre. Tous les chapitres de cette introduction ont pour but d'amener à la conception synthétique de l'Eglise ; mais nous procédons par voie d'analyse. La notion de l'histoire ecclésiastique ; l'indication des sources, des sciences auxiliaires, des vertus nécessaires ; les divisions chronologiques et pragmatiques ; le but à atteindre, les bénéfices à recueillir de l'étude : tout cela bien compris nous amène aux pieds de l'édifice ; maintenant, si j'ose ainsi dire, il faut en poser le mystère, en saisir l'esprit, en faire éclater les magnificences. — Nous continuons notre analyse, pour arriver à une pleine compréhension.

I. — Un premier principe fondamental, posé par le grand évêque d'Hippone, c'est la distinction des deux cités. Depuis la chute dans l'Eden, il y a, dans chaque homme, deux hommes, et dans le monde, deux mondes. « Deux amours, dit saint Augustin, ont bâti deux cités : l'amour du monde, porté jusqu'au mépris de Dieu, a bâti la cité de la terre ; l'amour de Dieu, porté jusqu'au mépris de soi, a bâti la cité du ciel ». Ces deux cités sont en construction sur la terre, mais ne font que s'y commencer ; elles forment, toutefois, l'une, le royaume de Satan, l'autre le royaume de Jésus-Christ. La terre doit donc nous apparaître comme un champ de bataille ; et bien tristement sont insensés ceux qui rêvent d'une paix éternelle et qui la croient possible par des concessions réciproques.

Ici-bas, deux puissances, irréductibles et irréconciliables, poursuivent deux buts opposés ; ou plutôt l'une de ces puissances veut accomplir une œuvre divine, que l'autre veut empêcher et détruire. Dieu poursuit sa gloire et offre, à l'homme, le bonheur ; Satan cherche à arracher sans cesse, à l'homme, sa félicité ; à Dieu, sa gloire. Satan a, sous ses ordres, des anges de ténèbres ; Dieu, des anges de lumière. L'homme, sous l'entraînement contradictoire de sa nature déchue, mais rachetée, incline tantôt vers Dieu, tantôt vers Satan. Là est le branle-bas du combat éternel : Dieu et Satan sont les deux antagonistes ; l'homme est l'arbitre de la lutte ; son âme, son présent, son avenir, l'humanité en est l'enjeu. Les penchants de la nature déchue peu-

vent être affaiblis, non pas éliminés ; les dons surnaturels peuvent être négligés, non anéantis : l'homme, tant qu'il vit, est en guerre avec lui-même. La victoire finale est à Dieu ; Satan, qui déchaîne les bas instincts, ne peut être maintenant, ni vaincu jusqu'à ruine complète, ni vainqueur jusqu'à parfait triomphe. C'est le triomphateur du Calvaire, le Christ qui vainc, règne et commande ; il descend par sa grâce et par ses élus dans les arènes de son Eglise ; il plane au-dessus du combat ; il sait faire tourner à sa gloire, même les chutes de l'homme et les triomphes de Satan. Nul n'est perdu que s'il veut se perdre. — Naturellement le mal triompherait plutôt du bien ; le bien triomphe naturellement du mal. L'Eglise, toujours attaquée, est toujours victorieuse, ou, si elle est défaite pour un temps, ses défaites sont triomphantes à l'envi des victoires.

Cette perpétuité des attaques et des victoires est le phénomène qui domine tout dans l'humanité. Nous devons en approfondir les circonstances, jusqu'aux particularités les plus intimes, si nous voulons saisir et mettre en relief le côté divin des événements. Nous ne saurions avoir la prétention, en appuyant sur ce phénomène, d'en tracer complètement le dessin ; nous en esquisserons, au moins, les principaux traits.

A l'envisager humainement, que l'Eglise est faible ! Des multitudes de fidèles, qu'on appellerait souvent, à plus juste titre, des infidèles ; un certain nombre de prêtres dont le devoir est d'extirper toutes les passions qu'ils ménagent peut-être trop en eux ; de vieux évêques pour diriger les prêtres ; et pour instituer les évêques, un vieux pape. Du reste, point d'armée, nulle opulence, rien. Quand on pense que ces vieux prêtres font trembler toutes les puissances, on se doit dire qu'elles ont l'effroi facile ou qu'elles le feignent pour cacher l'hypocrisie de leur jeu,

Cette Eglise, humainement parlant, si faible, est toujours attaquée par les pouvoirs jaloux de son rôle et ardents à tuer son crédit. Dans sa durée terrestre, quoiqu'immuable au fond, l'Eglise reçoit, nous l'avons appris, de merveilleux développements, assortis aux besoins de l'homme déchu et aux condescendances de la divine miséricorde. A chacune de ces phases, si le symbole et la loi ne diffèrent que du moins au plus pour la vé-

rité et l'octroi des grâces, il y a, parmi ces conditions extérieures d'existence, une chose qui ne change pas, c'est la persécution. Aussi l'Eglise, avec ce tact exquis qui la caractérise en toutes choses, s'appelle-t-elle *militante*. C'est dire qu'elle résume son histoire en un mot : *combattre* ; qu'elle symbolise son existence en une seule chose : *la croix* ; qu'elle est enfin celle qui adore un Dieu couronné d'épines, dont elle doit, à son tour, partager le calice et porter la couronne.

On doit considérer, dans cette lutte, deux choses : les ennemis qui attaquent, et les objets qu'ils veulent détruire. Les ennemis sont invariablement : la fureur des sens, l'orgueil de l'esprit et la perversité des cœurs. Ce qu'ils attaquent, c'est la discipline qui ne laisse aux caprices que la violence ; le symbole, qui exige l'humilité d'un acte de foi; la loi, qui poursuit le crime jusque dans les replis de la conscience. Par une nécessité logique et un mystérieux enchaînement de scélératesse, ces trois ennemis se tendent la main et poussent au même but, quoique, pour dissimuler leurs attaques, ils changent volontiers les couleurs du drapeau : la violence est chicanière et corrompue ; l'hérésie est brutale et perverse ; la corruption est grossière et sophistique. Toujours, cette Eglise qu'ils paraissent n'attaquer que sur un point, ils veulent l'anéantir.

Rappelons ici les faits principaux. Les faits donnent, aux principes, la confirmation de l'évidence et les imposent, même aux esprits réfractaires, par l'inéluctable force de leur témoignage. Rien n'est plus décisif qu'un fait ; s'il y en a mille, la preuve est au-dessus de toute exception.

Déjà l'Eglise souffre et combat dans chacun de ses membres, parce que tous sont tombés des hauteurs de la grâce et n'y remontent qu'en promenant, à la séparation de l'âme et du corps, le glaive de l'esprit. Même après le baptême, tout chrétien doit être Abraham et Isaac, Isaac sur le bûcher et Abraham qui tient l'arme levée. L'Eglise combat et souffre d'une autre manière dans la personne de ses représentants, des chefs qui la personnifient dans l'exercice de l'autorité, et de ceux qui la personnifient accidentellement pour avoir reçu, de Dieu, quelque particulière mission. Tous ont à lutter contre une certaine orga-

nisation du mal, contre une coalition d'ennemis, liés par un pacte, dévoués aux triomphes d'une pensée, d'une passion ou d'un parti. Un homme d'Eglise, qui n'est pas un lutteur, n'est pas dans l'esprit et dans les lignes de sa condition. Un soi-disant conciliateur est, plus ou moins, un ouvrier de trahison. Il n'y a pas de malentendu dans l'Eglise.

Dans les temps anciens, l'Eglise lutte déjà contre le débordement des mœurs et l'oubli des saintes traditions ; elle lutte surtout pour préparer l'avènement du Désiré des nations. Où sont les victimes? Quand la religion est confiée au sacerdoce de la famille, vous voyez Abel tomber sous les coups de Caïn ; Joseph vendu par ses frères. La vie de tous les patriarches est d'ailleurs *mauvaise,* comme disait Jacob, c'est-à-dire dure à supporter ; et la famille d'Abraham est asservie au joug cruel de Pharaon.

Quand la famille élue devient le peuple prédestiné, elle doit se défendre contre les invasions du vice, et préparer avec plus de force l'avènement du Messie. Dieu, sans doute, est fidèle à ses promesses et quand son peuple le sert pieusement, dans la terre où coulent le lait et le miel, l'enfant d'Israël repose en paix dans sa vigne et sous son figuier ; mais, s'il déroge, il est aussitôt puni. Mais, en dehors de ces châtiments providentiels, sans parler ni de Mathathias, ni des Macchabées, temps où le peuple juif est tout entier sous le pressoir, voyez Moïse au désert, les Juges abreuvés d'amertumes ; les rois se passent de main en main la coupe de l'affliction ; les prophètes, tous à peu près poursuivis par le glaive qui veut les réduire au silence ; enfin, le peuple est écrasé et transporté par de durs conquérants ; il soupire, sur la terre étrangère, les cantiques de Sion en deuil.

Voici le Sauveur, le type réalisé de toutes les figures, l'attente de toutes les prophéties et de tous les peuples gentils. La lutte prend d'incalculables proportions. La vie du divin Rédempteur n'est que combat, croix et martyre ; il n'a pas une pierre pour reposer sa tête ; il combat sans cesse contre de rusés Pharisiens, de lâches Sadducéens, d'ambitieux amis de César ; il a ses croix dans la vie privée et dans la vie publique ; son martyre enfin que couronnent la sueur de sang du jardin des Olives, les verges de la flagellation et le gibet du Golgotha.

Maintenant, douze pêcheurs de Galilée, forts de leur seule faiblesse, s'avancent, la croix à la main, à la conquête de l'univers. Quels sont leurs moyens d'action? Annoncer un Dieu invisible, prêcher une religion d'épreuve, un symbole de souffrance à des hommes qui ne goûtent que la basse volupté; imposer l'humilité à l'orgueil, le désintéressement à l'avarice, la continence à la corruption? Et au nom de qui? Au nom d'un Juif et d'un Juif crucifié à Jérusalem, entre deux voleurs. Les passions frémissent, les glaives sortent du fourreau : tous les Apôtres cueillent la palme du martyre.

La religion du Crucifié ne meurt pas avec ses hérauts; elle puise, au contraire, dans leur sang, une nouvelle énergie. La politique s'effraie de ses progrès merveilleux. « Mais, se dit-elle, qu'est-ce que c'est que cette parole qui retentit, en même temps, à tous les coins de l'empire et qui va faire trembler César jusque sous la pourpre. C'est une parole de sédition et de révolte, exécrable au genre humain. Les fanatiques sectaires s'assemblent la nuit dans les entrailles de la terre; ils boivent, dans un crâne, le sang d'un enfant égorgé; ils se souillent, dans leurs orgies, des crimes les plus monstrueux; surtout ils refusent l'encens à la statue de l'Empereur, le seul dieu vivant des nécropoles de l'Olympe : il faut courber ces rebelles devant l'image de César. » Des édits paraissent; les proconsuls fouillent les provinces; les magistrats s'assemblent pour condamner. On amène des vieillards, des femmes, des enfants, des vierges, d'humbles ouvriers. L'interrogatoire est bref, la sentence sommaire. La religion, c'est le crime; les coupables sont convaincus de n'adorer que Dieu. Les bourreaux reçoivent les victimes des mains de l'injustice; les chevalets s'étendent, les bûchers se dressent, les amphithéâtres s'ouvrent; onze millions de martyrs arrosent de leur sang les semailles de l'Evangile. La victime, immolée à Jérusalem, verse son sang, pendant trois siècles, par les membres de son corps mystique, dans toutes les provinces de l'empire. Au déluge d'eau qui a purifié la terre, succède un déluge de sang qui la sanctifie.

On clot d'ordinaire, à Constantin, la série des persécutions : c'est une erreur. Il n'y a pas eu dix persécutions; il n'y en a eu

qu'une. S'il est vrai, comme l'affirme le comte de Maistre, que l'effusion de sang, par la guerre, en vue d'expiation, n'a jamais discontinué dans le monde ; il est vrai aussi que l'effusion du sang par le martyre n'a jamais été suspendue dans l'Eglise. Sans parler des victimes tombées çà et là sous le couteau du fanatisme, nous pouvons suivre l'Eglise à travers les siècles, à la trace du sang versé. Le sang chrétien coule dans la persécution de Julien l'Apostat, dans la persécution des Perses, dans les massacres des Huns et des Vandales, dans les rafles des Sarrasins, dans les invasion des Normands, dans la persécution de l'Angleterre, dans les tueries du Japon, sur la guillotine de la Révolution française, dans les martyrs de la Chine, de la Corée et de l'empire d'Annam. Du reste, quand la persécution sanglante cesse, de guerre lasse ; quand les bourreaux ne peuvent plus assassiner, un autre ennemi prend leur place dans l'arène des persécutions.

Cet ennemi, c'est l'orgueil ; ses armes sont l'hérésie et le philosophisme ; son but, c'est de substituer une pensée humaine aux enseignements du divin Sauveur. Cet ennemi, moins brutal en apparence, tient la lice avec la même opiniâtreté et la même bassesse que son devancier ; et, bien qu'il parte toujours des mêmes faux principes, pour aboutir aux mêmes conséquences, vous le voyez, insaisissable Protée, varier ses déguisements pour perpétuer ses combats. La raison en est simple ; l'erreur, par elle-même, est sans aucune force ; après les premiers emportements, elle s'affaiblit ; dès qu'elle se voit ruinée, ou elle recourt à la violence du bras de chair ou elle invoque les subtilités de l'esprit ; et, de deux choses l'une, ou elle s'évanouit dans les chimères, ou elle s'avilit dans l'esclavage.

Une hérésie éteinte, une autre lève la tête ; car il faut (terrible il faut!) qu'il y ait des hérésies pour nier successivement tous les articles du symbole et les faire passer par l'épreuve du feu. Hier, c'était Arius, Nestorius, Macédonius, Eutychès ; aujourd'hui, Mahomet, Photius, Béranger, Wiclef, Jean Huss ; demain, Luther, Calvin, Henri VIII, Jansénius, Rousseau, Voltaire, Proudhon. Ces sophistes, chose remarquable, dans l'impuissance de faire accepter leurs vues et d'amener le triomphe de l'orgueil, s'arment com-

munément du glaive et de la calomnie : de la calomnie, pour donner, aux docteurs, un croc-en-jambe ; du glaive, pour égorger leurs adversaires. « Crois-moi ou je te tue » : telle est toujours, plus ou moins, leur devise. Et toujours, par un juste jugement de Dieu, ils sont livrés aux ignominies de la chair, cause secrète de leurs égarements et qu'ils préconisent d'ailleurs implicitement, tant par orgueil de secte que par les suites nécessaires d'une fausse doctrine. Contre l'Eglise, en définitive, le seul ennemi, c'est la bête.

Tandis que l'Eglise confond les novateurs et fait briller, aux regards de la foi, les splendeurs d'un symbole de plus en plus radieux, un autre ennemi descend dans l'arène : le cœur, avide de jouissances illicites, esclave de ses faiblesses ou soucieux de vertus impossibles. Le cœur, il est vrai, accepte le joug de la foi et s'incline devant l'Eglise ; mais il voudrait la loi moins sévère ou plus rigide. Dans le premier cas, il propose des accommodements : l'Eglise les repousse ; la passion murmure ; l'Eglise présente son sein ; et le glaive s'y plonge avant que la main qui le porte n'aille cueillir le fruit de l'iniquité. Comme la luxure transforme l'homme en bête féroce, le persécuteur voluptueux, s'il n'a rien à craindre, multiplie les victimes de sa fureur, comme les victimes de sa lubricité : je cite Henri VIII, Elisabeth, Jean de Leyde ; je rappelle les promiscuités gnostiques et les turpitudes des Manichéens. Mais le cœur n'est pas que vil ; on lui sait encore des soucis de grandeur ; il se plaît à vouloir élever la terre jusqu'au ciel, ou faire descendre le ciel sur la terre. Ce qu'il réclame, ce qu'il attend, c'est une nouvelle et plus abondante effusion de l'Esprit saint, c'est une loi de bel amour, des vertus plus austères, une perfection plus héroïque. L'Eglise ne suffirait plus ; les nouveaux apôtres vont élever plus haut l'humaine espèce. Attendez cependant ; l'ère palingénésiaque va s'ouvrir, et de Marcion à Montan, des circoncellions aux Bégards, du diacre Pâris à Vintras, mêmes principes exagérés, même physionomie vaniteuse, mêmes résultats déshonorants : l'hypocrisie et la corruption, le sang comme assaisonnement de l'orgie.

Ce cercle parcouru, la violence, déguisée cette fois sous le masque de l'ambition, pourrait recueillir l'héritage de la force : ce n'est

pas assez pour elle de commander aux peuples, de maintenir l'ordre et de servir les intérêts ; elle voudrait encore commander aux âmes avec l'autorité de Dieu, et joindre, à la couronne des rois, la tiare des pontifes. L'ambition déchirera donc l'unité de l'Eglise ; si elle ne le peut, elle voudra au moins subalterniser cette puissance par des empiètements administratifs ; dans l'espoir d'acquérir, par les hypocrisies de la force, cette puissance spirituelle que le sang de l'Homme-Dieu a seul pu fonder et que seul il sait maintenir. L'histoire atteste aussi sa corruption ; sa cruauté n'est pas moindre. Les noms inscrits au martyrologe par le cimeterre mahométan, par le knout moscovite et par l'absolutisme du pouvoir humain en fournissent d'évidentes preuves.

Ainsi, pour l'Eglise, comme pour le chrétien, la vie est un combat sur la terre, combat contre des ennemis féroces ou orgueilleux, ambitieux ou lâches, mais toujours avides de sang. Dans cette lutte inégale de la résignation contre la violence, de l'humilité contre l'orgueil, de la férocité contre la douceur, l'Eglise est meurtrie, déchirée. Le poignard au cœur, elle a encore le sourire sur les lèvres ; elle connaît la sagesse de la Providence ; elle sait que partout où l'iniquité croit sceller une tombe, Dieu la condamne à préparer un berceau.

II. — La persécution est donc, contre l'Eglise, un fait permanent ; il faut voir dans quelles vues et pour quels résultats la Providence permet cet antagonisme, constant et irréductible, de toutes les erreurs et de toutes les passions, contre toute vérité, toute vertu et toute justice.

Ce serait un ouvrage important que celui où l'on découvrirait, autant qu'il est permis à l'homme, les vues de la Providence dans ce déchaînement perpétuel contre l'Eglise. On verrait chaque erreur produire le développement d'une vérité, chaque crime provoquer une réaction de vertu ou une grâce d'expiation, chaque attaque ménager un triomphe. Pour que l'Eglise recueille de si étonnantes bénédictions, il faut, quand la force de l'homme fait jouer tous ses ressorts, qu'une force divine fasse croître l'Eglise sous le glaive ; quand les ténèbres menacent d'obscurcir le soleil de la vérité, que la vérité resplendisse, et quand le crime a des autels, que la vertu ait des martyrs. Des orateurs et des histo-

riens ont fait valoir souvent cet ordre de considérations ; nous nous plaçons ici, pour étudier plus utilement cette question, à un point de vue plus général.

Deux principes dominent le monde : la responsabilité et la solidarité. En vertu de la responsabilité, l'être raisonnable qui produit un acte doit en subir les conséquences ; en vertu de la solidarité, les conséquences de ses actes ne se bornent pas à leur auteur, mais se répandent sur *d'autres lui-mêmes*, sur la communauté dont il fait partie intégrante. D'après ce double principe, nous devons rechercher les fruits de la persécution, d'abord pour les martyrs, ensuite pour l'Eglise dont ils sont les héros.

Des martyrs, les uns survivent, les autres succombent. A ceux qui survivent, l'héroïsme de leur confession assure, avec l'honneur du martyre voulu, les vertus qu'implique cette volonté ; il porte à ses dernières limites le renoncement au bien, le dédain des honneurs, le mépris des richesses, bases nécessaires des caractères forts et des vertus éclatantes. A ceux qui succombent, le martyre ouvre le ciel et assure, pour un instant de souffrance, une éternité de gloire. Et quelle gloire ! Chaque goutte de sang versé se transforme en pierre précieuse pour orner la couronnne immarcescible du martyr ; chaque plaie qui a formé bouche pour verser ce sang rayonne de l'éclat des cieux ; et la nature déjà transfigurée, voit s'ajouter, à sa transfiguration, des merveilles qu'énumère éloquemment le grand Apôtre.

L'Eglise tire avantage de ces vertus et de cette gloire de ses enfants. Leur triomphe lui apporte d'autres avantages dont il ne faut pas oublier le prix, je veux dire l'efficacité doctrinale et morale. Ici doit éclater particulièrement la raison d'être de ces souffrances dans l'Eglise.

D'abord la persécution nous fait voir l'accomplissement des prophéties. Jésus avait dit : « Vous serez persécutés à cause de mon nom ; un temps vient où les bourreaux croiront servir Dieu en vous égorgeant ». Depuis qu'elles ont été dites, ces paroles s'accomplissent à tous les siècles de l'histoire.

Ensuite cette même persécution rend plus visible la divinité de l'Eglise, dans le miracle de la fondation et dans le miracle de sa perpétuité.

Certainement, si l'Eglise, à son origine. avait fait appel aux bas instincts de l'homme et aux convoitises des princes, son établissement ne différerait pas beaucoup de l'institution, toujours passagère, du schisme et de l'hérésie. On eût pu, par quelque endroit, avec quelque apparence de justice, l'assimiler à ces erreurs célèbres, qui ont séduit pour un temps le genre humain; mais ne lui ont légué, avec une foi sans mystère et une loi sans sacrifice, que des embarras surchargés de désastres. Si seulement, malgré son noble dédain pour de telles amorces de prosélytisme, l'Eglise s'était établie sans conteste et si la barque de Pierre avait suivi son cours sans essuyer d'orage, on eût pu attribuer ce résultat à des harmonies habilement exploitées, et cette heureuse navigation, à la sérénité du ciel ou à l'habileté du pilote. L'Eglise, au contraire, a du sang plein son berceau; la barque de saint Pierre ne vogue que sur un lac de sang; non pas du sang de ses ennemis, mais du sang généreux de ses enfants. A peine sortie de son berceau, déjà ensanglanté par la persécution, elle se voit assaillie par la plus longue et la plus furieuse tempête dont parle l'histoire. Les chrétiens, pendant trois siècles, meurent pour la foi, par millions. L'Eglise néanmoins se propage sous le glaive; et victorieuse, après de si longs et si cruels supplices, elle se contente d'essuyer ses plaies et se venge de ses bourreaux en les recevant dans son sein, pour exalter leur pouvoir.

Des sophistes, je le sais, ont cru infirmer la force probante de ce fait merveilleux, en l'attribuant à l'exaltation de l'enthousiasme et à l'intérêt que reçoit une cause persécutée, de l'auréole glorieuse des persécutions. Il faudrait d'abord expliquer d'où vient cette exaltation et cet enthousiasme pour la mort; et s'il vient de la vérité comme le prouvent les circonstances du martyre, la preuve de la divinité de l'Eglise se tourne contre l'objection. Autrement le genre humain ne croira jamais que, pendant trois siècles, sur tous les points du monde civilisé, un nombre prodigieux de personnes de tout âge, de tout sexe, de toute condition, aient été capables de sacrifier, par un enthousiasme sans raison, leurs biens, leur honneur, leur vie, plutôt que d'abandonner la religion d'un juif, et d'un juif crucifié.

En vain, je consulte les annales de la philosophie et les leçons de l'histoire, je ne puis me persuader qu'un moyen de se procurer des adhésions soit d'égorger ceux qui se prononcent et qu'une cause doit réunir parce qu'elle a été poursuivie par le fer et le feu. Et pour pousser l'objection jusqu'au bout, il faut ajouter que cette exaltation, cet enthousiasme ont si bien convaincu le monde entier, qu'il est devenu chrétien et qu'il l'est encore vingt siècles après son extermination. Evidemment, ces martyrs conquérants de l'univers, ce n'est pas un fait banal ; le doigt de Dieu est ici ; et si vous refusez de le voir, un tel héroïsme produisant de tels effets, c'est bien le plus étonnant des miracles. Il faut toujours en revenir au mot de Pascal : « Je crois des témoins qui se font égorger ».

L'Eglise n'a pas souffert qu'aux premiers siècles de son histoire ; elle a été martyre pendant tout le cours de son existence. On ne saurait trouver un point du temps et de l'espace qu'elle n'ait arrosé de son sang. Ce fait qui rend miraculeux l'établissement, rend miraculeux la perpétuité de l'Eglise. Les statisticiens estiment à quinze cents millions le chiffre total de la population du globe, somme ronde. C'est assurément aller au delà de la vraisemblance que d'estimer à un million le nombre des docteurs de l'Eglise enseignante, chargés de son gouvernement. Ce million d'évêques ne possède ni l'éclat des richesses, ni l'ascendant du pouvoir, ni la force des armes, ni même la force des muscles ; il est pauvre et ne compte guère que des vieillards impuissants. Au contraire, la fortune, la puissance, les armes sont trop souvent liguées, déchaînées contre l'épiscopat. Malgré ce contraste, l'Eglise subsiste et les empires tombent. Je ne parle pas seulement des empires de l'antiquité dont la durée est éphémère ; qui croulent tous autour du cloître national des Juifs : je parle des Etats modernes. L'Eglise les a tous précédés dans l'histoire ; elle les a tous vus naître ; elle en a vu beaucoup mourir. Aucun pouvoir ne remonte à huit siècles ; toutes les dynasties ont succombé à leur tour. Les peuples païens ont subi de terribles révolutions. Cependant les évêques succèdent aux évêques, les papes succèdent aux papes et la barque de Pierre commande aux flots qui bouleversent les empires.

L'Eglise ne se contente pas de résister au choc de la destruction ; elle subsiste toujours féconde ; et quand les ennemis crient qu'elle n'a plus que le souffle, qu'elle va mourir, c'est qu'elle va les enterrer et reprendre son bâton de pèlerine pour parcourir le monde à l'apostolique. Sortie de l'Orient, comme le soleil, elle visite, comme lui, dans son évolution, toutes les contrées du globe, sans oublier les pôles. Pour ne parler ici que de ses bienfaits versés sur notre Occident, c'est elle qui pénètre, d'un souffle de vie, Rome à sa décadence ; elle qui civilise les barbares ; elle qui constitue la société chrétienne du Moyen Age ; elle qui couronne de chefs-d'œuvre, les arts et les littératures nationales ; elle qui a trouvé, pour les temps modernes, à chaque maladie, un médecin ; à chaque inspiration généreuse, un moteur, un but, une direction ; elle qui survivra sous d'autres cieux quand, sur les ruines solitaires de nos cités autrefois pleines de peuple, les Jérémies d'un autre âge viendront dire : *Quomodo sedet sola civitas ; facta est quasi vidua domina gentium.*

Telle est, contre l'Eglise, l'effet du glaive persécuteur ; la persécution de l'ambitieux orgueil qui crée les hérésies et les schismes, a aussi sa fonction bienfaisante, mais dans un autre ordre d'idées. Cette seconde forme de l'iniquité humaine rend plus visible le double miracle de la conservation et du développement de la vérité parmi les peuples.

Avez-vous vu, dans l'obscurité profonde d'une nuit de tempête, au milieu des éclats du tonnerre, des torrents de pluie, des rafales de vent, une pauvre voyageuse succombant, sous le faix des années, porter, d'une main tremblante, un flambeau. Malgré les fureurs de la tempête, le flambeau ne s'est pas éteint : Dieu a protégé la pauvre voyageuse. Cette voyageuse, c'est l'Eglise ; son flambeau, c'est l'immuable symbole des mystères. Ce flambeau, elle le porte, non pas une nuit, mais des milliers de nuits ; non pas d'une chaumière à une chaumière, mais d'un empire à un empire, d'un monde à un monde. Toujours les rafales de l'hérésie, les bourrasques du philosophisme, le tonnerre des révolutions menacent de l'éteindre. La corruption a beau délayer en boue ses nuages de poussière ; l'orgueil a beau amonceler les brouillards du sophisme, le persécuteur a beau lancer des lé-

gions de sophistes ; l'air s'épure, le complot se trahit, la trame se déchire et à l'horizon, devenu serein, brille d'un éclat plus pur et plus vif le divin flambeau de la révélation divine.

A ce miracle s'en joint un autre, le miracle des progrès du dogme. Sans doute, la doctrine chrétienne ne souffre ni accroissement, ni diminution : elle est complète dès le commencement, immuable dans sa durée. Complète en elle-même, quoiqu'elle ne substitue jamais, aux dogmes primitifs, des dogmes nouveaux, elle progresse cependant. Ce progrès s'accomplit en donnant aux vérités éternelles une expression plus précise ; en les défendant à l'aide d'une formule consacrée ou par la création d'un mot plus exact ; en éclairant, par la spéculation scientifique, la face éclairée du dogme. L'Eglise, laissée à sa simplicité maternelle, enseignerait avec une sublime simplicité ; ses enfants la croiraient sur parole avec une simplicité également sublime : l'Eglise n'est pas écharbotteuse de filasse métaphysique et ses enfants ne sont pas disputeurs, mais voilà que l'erreur lève la tête. L'Eglise défend la vérité attaquée ; elle ouvre et explique les trésors de sa tradition ; la science chrétienne ajoute à la force des définitions dogmatiques, la puissance des démonstrations et le crédit des interprétations raisonnées. Dès qu'Arius paraît, Pierre parle par la bouche de Sylvestre ; le concile de Nicée lance ses anathèmes ; Athanase écrit ses invincibles traités ; l'auguste mystère de la Trinité rayonne de splendeur. Sans Arius, ce mystère fût resté clos dans le signe de la croix ; après Arius, il resplendit au sommet de la théologie et dispense, aux lettres, aux sciences, aux arts, ses multiples illuminations, aussi éclatantes que profondes.

Les autres mystères, la divinité et la procession du Saint-Esprit, les deux natures de l'Homme-Dieu dans l'unité de sa personne, la pénitence, l'Eucharistie, la présence réelle, l'autorité de l'Eglise et du Pontife Romain, objet successif des mêmes négations, triomphent par la même défense. Après dix-huit siècles de négations qui se suivent et s'enchaînent logiquement, tous les dogmes de la foi, toutes les vérités du symbole, défendus, interprétés, définis, versent, sur leurs obscurs blasphémateurs, des torrents de victorieuse lumière.

En dehors de l'Eglise, il y a des vérités éparses, sans adorateurs ; dans l'Eglise seule, il y a toute la vérité, et en dépit d'incessantes attaques, là seulement la vérité est l'objet d'un culte religieux : c'est là le miracle. De même, si, hors de l'Eglise, il y a quelque vertu, dans l'Eglise seule toute vertu fleurit ; et c'est un nouveau miracle, que produit une nouvelle forme de la persécution.

Quel miracle, en effet, que la conservation que cette loi si courte et si féconde du Décalogue promulguée au milieu des foudres du Sinaï ! Depuis la terrible catastrophe de l'Eden, s'agitent au cœur de l'homme des passions aveugles, impétueuses, insatiables. Ces passions réclament d'odieux assouvissements et trouvent partout des complices. Mais la loi est là, avec ses rigoureux préceptes. On ne passe pas. Que faire ? L'hypocrisie interprète et tourne la loi ; la violence la foule aux pieds. L'Eglise alors se lève, condamne les interprétations d'une pusillanimité jalouse de concilier, au moins en apparence, le respect du devoir avec sa transgression ; elle lance ses plus terribles anathèmes contre la brutalité, qui se croit victorieuse, parce qu'elle est infâme et espère l'impunité. A cette voix puissante, la faiblesse, étonnée d'elle-même, se montre généreuse en soupirant ; mais la violence s'en va, foulant aux pieds le corps d'une victime, combler ses crimes par un comble d'ignominies. Ne craignez pas cependant, homme de peu de foi. Le martyr expirant a laissé tomber une suprême protestation : *Non licet, non possumus !* L'Eglise relève un cadavre et le couronne ; quelque chose comme le remords s'éveille ; le coupable s'humilie. Ainsi l'Eglise assure le triomphe inéluctable d'une loi sainte, toujours menacée de renversement.

Loin d'ébranler la loi, l'attaque la fortifie. L'Eglise aurait imposé ses préceptes comme elle inculque son enseignement, avec une autorité qui ne discute pas, avec cette simplicité qui espère l'adhésion d'une foi vive ; les âmes, simplement héroïques, se seraient soumises sans murmures. La lâcheté suggère des subterfuges ; la débauche pousse ses déshonorantes clameurs : il faut répondre. L'Eglise, immuable dans son esprit comme dans ses principes, résout sagement les difficultés, repousse avec perte

les indiscrètes réclamations. Ainsi s'accomplit le progrès de la loi par la détermination du précepte, par l'attempérament de ses rigueurs avec les difficultés des temps ; par la mise en évidence des raisons profondes qui réclament son maintien. La loi progresse comme la croyance ; bien qu'elles restent toutes les deux dans une perpétuelle immutabilité. Il en est d'elle, comme du soleil, toujours à sa place et toujours source de vie.

Tels sont, dans l'Eglise, les avantages précieux de la lutte, dans l'ordre dogmatique : quels sont maintenant ses avantages dans l'ordre des mœurs ?

Le premier est de rendre la copie conforme à l'original, en reproduisant, en perpétuant, dans l'Eglise, les traits de Jésus-Christ. Epouse d'un Dieu crucifié, l'Eglise ne doit pas couler des jours tranquilles dans une mollesse enivrante ; elle ne sait pas, elle ne peut pas, elle ne veut pas se complaire au milieu des vulgaires satisfactions de la fortune. A l'Eglise, son élément et son aliment, ce sont les tribulations conjurées de la terre et l'accablement de l'injustice des hommes. C'est là un des côtés du grand mystère ; et tout chrétien, et tout prêtre qui ne se complaît pas, à l'application constante du mystère de la croix, celui-là ne connaît pas le Nazaréen.

La persécution est comme l'orage ; l'orage purifie l'air et prépare de beaux jours ; la persécution purifie l'Eglise et lui ouvre les horizons de surnaturelle félicité. L'Eglise cependant est sainte dans son chef, sainte dans sa loi, sainte dans toutes ses voies : comment a-t-elle besoin d'être purifiée ? Le voici. Jésus-Christ est mort et a satisfait pour tous les hommes ; l'Eglise, sa légataire, ouvre, à tous les hommes, son sein par le baptême. Malheureusement, la lâcheté est l'apanage de la foule ; la générosité est le lot du petit nombre. Le grand nombre tombe donc, plus ou moins, dans le désordre ; l'Eglise paraît moins resplendissante de pureté. Ces défections furent à redouter surtout quand les païens entrèrent, par masses, dans l'Eglise, sans expurgation et enseignement préalables. Vienne maintenant la persécution ; elle attire à elle, par le prestige séduisant de sa méchanceté, les malheureux et les indignes dont les prévarications étouffaient le bon grain ; elle précipite, dans de honteuses chutes,

les faibles dont les erreurs, les scandales eussent aggravé la corruption ; elle élève les âmes fortes à de plus hautes vertus : les desseins de Dieu s'accomplissent. L'Eglise a ouvert son sein à tous les hommes, sans que son auréole de sainteté voie diminuer son éclat.

L'Eglise, purifiée par le départ des uns, sanctifiée par la persévérance des autres, grâce aux martyrs, surabonde encore de joie dans ses tribulations. Le jour de la mort est le jour du triomphe, le terme glorieux des agonies dont la trame forme notre existence. C'est, suivant la belle expression du martyrologe, un jour de naissance, *natalitium*. L'Eglise, mère doublement féconde, voit, chaque jour, naître au ciel un de ses enfants, dont elle recueille les reliques pour les offrir aux hommages de la postérité. La tempête apaisée, nouvelle jubilation. L'Eglise contemple avec ravissement ces cheveux qui ont blanchi dans l'exil, baise avec respect ces mains qui ont porté les chaînes, s'incline avec admiration devant les têtes meurtries par les persécuteurs. On s'émeut encore aujourd'hui, en lisant ces souvenirs dans les vieux papiers de la sainte Eglise.

La souffrance est sainte et sanctifiante ; le martyre ajoute ce qui manque à la passion du Christ. Non qu'à cette passion, pire en elle-même, manque quoi que ce soit, pour suffire à notre rédemption ; au contraire, son prix surabonde même là où abondait l'iniquité. Jésus veut cependant qu'on agrandisse encore ce patrimoine de grâces, d'ailleurs infinies, qu'il lègue au monde. Ensuite, pour appliquer cette surabondance, il faut qu'intervienne, pour l'application, une condition finie, entre Jésus crucifié et l'homme pécheur. De ces conditions, l'une des premières, l'une des plus efficaces, après les sacrements, c'est la souffrance, et surtout la souffrance du martyre. Ceux qui s'immolent avec le Christ, disent les Pères de l'Eglise, sont co-rédempteurs avec le Rédempteur des âmes.

Qu'elle est belle, qu'elle est féconde l'oblation de ces médiateurs subordonnés au médiateur souverain. Les voilà qui inondent la terre d'un déluge de sang. Ce sang crie vengeance comme celui d'Abel ; mêlé au sang du Christ, il crie encore plus haut miséricorde. Ses flots coulent donc encore pour racheter le monde ; ils

coulent d'abord à Jérusalem, le théâtre des corruptions de la synagogue, puis à Rome, la grande prostituée, la sentine des abominations du paganisme : il les soustrait à l'anathème et en fait les deux foyers de la puissance divine. D'autre part, ce sang versé sur toutes les plages du monde, est un acte de prise de possession : la terre est à Dieu parce qu'il l'a créée ; elle est à Jésus-Christ, parce qu'il l'a arrosée de son sang et du sang des martyrs, et le sien, quoique versé seulement à Jérusalem, a coulé jusqu'aux extrémités du monde. Oserait-on lui contester le droit de planter la croix sur la tombe des témoins égorgés pour la foi? Bien plus ; ce sang a été comme transsubstantié, par la grâce de Dieu, en germe de vie ; après les massacres, vous voyez s'épanouir des générations de chrétiens ; comme dans une forêt, tombée sous la hache, pullulent les jeunes plants, espérance de l'avenir. A ce titre, Rome a la plus belle part aux immolations : Dieu en avait fait autrefois, par la force, la capitale du monde ancien ; par le sang des martyrs, elle devient la capitale du monde nouveau, le siège central et souverain de l'Eglise, la tête et le cœur du catholicisme.

Ici doit venir une juste observation. Plus d'une fois vous avez vu couler le sang des martyrs, sans le voir devenir aussitôt une semence de chrétiens. C'est peut-être que le démon avait exigé, pour un temps, la réprobation du peuple puni, ou que le prix du sang versé n'égalait pas la quotité de la dette du crime. Viennent de nouveaux apôtres, ils seront suivis d'autres martyrs. Leur sang, ajouté au sang d'autrefois, rendra désormais sa fécondité à la parole sainte et fera tressaillir enfin une terre rebelle à l'action du sang versé par l'innocence et par la charité.

Le monde, converti par le sang des martyrs, ne s'élève pas d'emblée à la pureté de la vie chrétienne ; il reste toujours, plus ou moins, le foyer des prévarications. Or, Dieu est l'inexorable justice ; le drame, inachevé ici-bas, de la vie humaine, ne trouve son dénouement qu'au tribunal des justices éternelles : les peuples, en tant que peuples, doivent trouver dans le temps, cette justice que l'éternité leur refuse. Dieu règne donc au ciel et sur la terre, mais diversement : au ciel, il règne dans une magnificence parfaite, par l'ordre des récompenses et des

châtiments de l'éternité ; sur la terre, d'un côté, par sa grâce, de l'autre, par le code pénal de sa Providence. De sa juridiction relèvent tous les empires ; dans sa main repose la série des bénédictions ; sous ses pieds s'agite la foudre ; devant ses regards se balancent les mérites et les démérites des peuples. Quand les crimes remplissent la coupe des vengeances, Dieu appelle ses ministres, la peste, la guerre, la famine, et leur dit : Allez. La peste s'en va versant du poison dans les airs, et un voile de deuil couvre les cités ; la guerre précipite des empires les uns contre les autres, et des flots de sang sont répandus ; la famine tarit les sources de l'alimentation publique, et les générations sont décimées par les tortures de la faim. Mais que des victimes volontaires tombent sous le glaive ; leur sang contrebalance le poids des iniquités ; les anges de la miséricorde empêchent d'épuiser les coupes de la justice ; la main toujours magnifique du tout-puissant remplace les vengeances par les bénédictions.

Telle est, dans l'Eglise, la raison d'être des combats et le bienfait multiple des persécutions. A première vue, une telle doctrine étonne ; c'est pourtant à ce point de vue qu'il faut étudier l'histoire ; autrement, on ne comprend pas ; on pourrait même se scandaliser. L'Eglise est une arène où s'immolent les serviteurs de Dieu, tantôt de leur propre main, tantôt de la main du persécuteur. Cette doctrine est juste, consolante, fortifiante ; il faut admirer ses harmonies et savourer ses grâces.

On dit que la persécution fait perdre des nations à l'Eglise ; que si les peuples ne se perdent pas, les justes succombent ; et qu'il est difficile de concilier, avec la sagesse de Dieu, les triomphes du méchant.

L'Eglise peut perdre des nations. Oui et non. Non, parce qu'un peuple ne peut être séparé que passagèrement de l'Eglise, qui compte toujours des enfants, même dans les nations séparées. Oui, parce que la grâce abandonne les indignes et que les illuminés, infidèles à Dieu, ne peuvent pas être renouvelés par la pénitence. Mais il y a partout des compensations. Au déchet des grandes hérésies correspond la conversion des barbares ; au schisme d'Orient, la conversion du Nord ; à la réforme protestante, la découverte de l'Amérique ; aux défaillances actuelles,

la diffusion de l'Evangile en Afrique et en Océanie. Ainsi s'accomplissent les vues de cette juste et miséricordieuse Providence qui dispense, à chaque peuple, une vocation sainte, et proportionne ses bénédictions à l'extension de sa fidélité.

Des justes succombent, dites-vous. — Des justes, non ; des apparences de justes, plutôt. L'homme ne tombe qu'en punition de ses infidélités. Si, par supposition, un vrai juste venait à succomber, sa chute, explicable en principe, moyennant condition, ne pourrait avoir, dans le plan divin, pour but, que de montrer la faiblesse de l'homme. S'il s'agissait d'un peuple innocent, perdu sans sa faute, un problème ne serait rendu insoluble que par l'étrangeté des hypothèses.

Que dire des triomphes des méchants sur les serviteurs de Dieu ? C'est un thème sur lequel s'exerçait déjà la douleur de Job ; la sensibilité sert volontiers d'écho à ses lamentations. Mais la prospérité des méchants, semblable à celle des démons, a toujours un ver secret qui la dévore ; mais Dieu humilie tôt ou tard les persécuteurs par le triomphe de l'Eglise ; et souvent, comme l'observait déjà Lactance, il les frappe au milieu de leurs victoires, en les jetant sur le lit de mort. Si Dieu parfois diffère ses châtiments, il est patient, parce qu'il est éternel. Justice sera rendue au dernier jugement, à ces solennelles assises où doivent tomber tous les mystères de l'histoire.

Telle est, ici-bas, la mission de l'Eglise, le sens de son histoire, la perpétuité bienfaisante de ses combats. Harcelée sans cesse par des ennemis que la défaite ne décourage jamais, elle prêche sa doctrine à l'orgueil, elle impose sa loi aux passions ; elle présente son sein au glaive ; et, dans tous les siècles, le glaive déchire son sein, l'orgueil veut détruire sa doctrine ; la passion viole sa loi. A mesure que l'homme veut l'anéantir, Dieu la relève et mesure, à la fureur des attaques, la splendeur de ses victoires. L'histoire de l'Eglise se résume dans cette courte formule : Etre victime, pour rester reine et pour devenir mère. A ce prix, elle est toujours la cité de Dieu.

. . . .

Encore un mot, pour appliquer cette doctrine au temps présent et orienter le lecteur dans l'étude de l'histoire. C'est la con-

séquence plus pratique et le bouquet spirituel de cette introduction.

Depuis un siècle, il n'y a plus, dans l'Eglise, d'hérésie qui s'attaque à un point de doctrine ; il n'y a plus en cours que le principe générateur de toutes les aberrations doctrinales : en philosophie le *rationalisme* et, en pratique, le *libéralisme.*

Que l'homme ait le devoir d'exercer sa raison ; qu'il ait des titres à la liberté, cela n'est pas en question. Dans l'ordre traditionnel des institutions privées et publiques, l'homme, le citoyen doit trouver l'épanouissement régulier de toutes ces puissances. C'est l'ordre qu'il reçoive cet accroissement, mais à condition de respecter les institutions et les principes qu'elles représentent. Or, les deux grandes hérésies, d'où est né le mouvement révolutionnaire, rejettent absolument ces principes d'ordre normal et veulent en abattre toutes les manifestations. Par rationalisme, il ne faut pas entendre la raison pure, mais la raison en révolte, qui ne relève que d'elle-même et dont l'autocratie écarte l'Eglise, Jésus-Christ et Dieu, du gouvernement des âmes. Par libéralisme, il ne faut pas entendre la liberté sociale ; mais la liberté en révolte contre tous les pouvoirs, et qui écarte l'Eglise, Jésus-Christ et Dieu, du gouvernement des peuples. Cette double hérésie produit, disons-nous, l'esprit et la pratique révolutionnaire ; c'est la négation de la philosophie et de la politique orthodoxes.

Qu'il faille, aux peuples, des autorités, des gouvernements, les tribuns de la révolution ne le nient pas ; mais ils prétendent que c'est aux citoyens seuls qu'appartient exclusivement le droit de désigner les mandataires qu'ils chargent du maintien de l'ordre social. Ces mandataires n'ont pas à conférer, aux citoyens, des prérogatives légales ; ils n'ont qu'à assurer le plein exercice de leurs droits et à écarter les obstacles qui pourraient y porter atteinte. En soi, chaque citoyen a le droit de penser, de dire et de faire ce qu'il lui plaît, pourvu qu'il ne nuise pas au droit d'autrui. L'homme est autonome ; il jouit d'une parfaite hégémonie ; il est un petit dieu sur la terre.

En rêve, ce régime offre l'idéal séduisant de la perfection ; en fait, il pose et constitue l'anarchie. L'homme n'est ni ange ni

bête, disait Pascal, et il devient bête s'il veut être ange. Mais l'homme devenu dieu, voilà qui est trop fort pour sa cervelle et trop faible contre ses passions. D'ailleurs, si tout homme est un Dieu, ceux qu'il charge de le gouverner sont encore plus dieux que les autres et le lui font bien voir, en le dépouillant de sa divinité, pour s'en attribuer, à eux, chefs, toutes les attributions. C'est, au nom de la liberté, la constitution de la tyrannie : c'est, au nom de l'égalité et de la fraternité, la toute-puissance conférée à des individus qui peuvent être impunément des voleurs et des scélérats, parce qu'ils sont toujours des impies.

Cette impiété est le trait saillant de leur histoire et la caractéristique de leur rapport avec l'Eglise. Défectionnaires de la religion catholique et de l'Eglise romaine, ou ils écartent toute notion religieuse de la politique ou ils appellent à leur secours toutes les idées fausses qui ont reçu, des siècles, un semblant de consécration. Le Thalmud des Juifs, le libre examen de Luther et de Descartes, le césarisme de Louis XIV et le libéralisme de Mirabeau, le scepticisme de Bayle et le socialisme de Proudhon : ils amalgament toutes ces drogues dans les cornues francs-maçonnes et en extraient la poudre anti-chrétienne et anti-française qui leur sert pour tirer sur l'Eglise et sur la Papauté.

L'homme qui voulut, à son profit, mettre un peu d'ordre dans cette conception anti-française et anti-catholique, s'appelle Napoléon. Comme il avait le sens du gouvernement et se déclarait incapable de gouverner un peuple qui lisait Frédéric ou Voltaire, il appela à son secours le Pape de Rome et on obtint un Concordat par où le Pape, moyennant la liberté de l'Eglise, acceptait l'ordre créé par le Concordat ; mais parce qu'il n'était qu'un César de Bysance, au Concordat de la liberté ecclésiastique, il cousit les Articles organiques de la servitude. C'est en présence de cette contradiction, de cette législation où les servitudes du passé voulaient confisquer la liberté de l'avenir, que les Eglises de France durent s'organiser, se conduire et reprendre toutes les traditions de l'Evangile.

En présence des pouvoirs politiques, constamment instables, parce qu'ils voulaient se tenir en équilibre sur les plateaux d'une balance menteuse ; en présence de gouvernements qui s'enfer-

maient dans une neutralité malveillante ou ne leur témoignaient que des sympathies maladroites, mais toujours au préjudice du droit divin de la sainte Eglise, les évêques français, pendant près d'un siècle, s'étaient tenus sur la réserve, et dès que les hostilités s'étaient déclarées, n'avaient pas hésité un instant à mettre la main sur la garde de leur épée et à descendre dans l'arène des combats. En 1811, pendant le conciliabule de Paris ; en 1817 et en 1828, en présence d'un projet de concordat et d'ordonnances contraires au droit de l'Eglise ; en 1826 et 48, en présence du refus de la liberté d'enseignement promise par la Charte ; à partir de 1860, en présence de la guerre impie contre le Patrimoine de Saint-Pierre et la puissance temporelle des Pontifes romains, les évêques français avaient engagé bravement de mémorables combats. Par fidélité à la sainte Eglise et pour défendre ses saintes prérogatives, ils avaient écrit les plus belles pages de leur histoire. Et suivant l'ordre ordinaire de la Providence, ils avaient obtenu toujours, dans une mesure appréciable, gain de cause, soit de la probité des hommes, soit des justices de la Providence.

Cette attitude belliqueuse de l'épiscopat s'était maintenue jusqu'à la mort de Pie IX et avait encore conquis la liberté de l'enseignement supérieur. L'avènement de Léon XIII coïncidant avec l'arrivée au pouvoir du parti qui gardait, en politique, les idées antichrétiennes de la Commune de Paris, quelque héraut voilé du catholicisme libéral répandit le bruit qu'il fallait remettre au fourreau l'Epée des saints combats. En vain nous écrivîmes au pape Léon XIII pour lui demander si cette proposition de désarmement était acceptable ; en vain le Pape nous répondait qu'on ne pouvait pas désarmer *tuto et utiliter*, en sécurité pour les doctrines et utilement pour les intérêts de l'Eglise, l'opinion contraire fut admise sans opposition et s'écrivit comme une charte ès-cœurs de l'épiscopat français.

A cette date, le dictateur de l'incapacité et de l'impiété franc-maçonne, Gambetta, prononçait, à Romans, ce fameux discours, où il esquissait, avec autant de clarté que d'impudence, le programme de la persécution commencée. Pour installer la vraie république, il fallait proscrire les ordres religieux, supprimer la

liberté d'enseignement, dépouiller l'Eglise de toutes les conquêtes qu'avaient faites, en France, sa charité et son prosélytisme. Le mot d'ordre donné par Paul Bert était : Paix aux curés, guerre aux moines ! Il ne fallait pas un grand effort d'esprit et une grande sagacité pour comprendre que la proscription des moines amènerait logiquement la proscription des curés et que la fermeture des monastères serait la préface de la fermeture des églises. Nous qui l'avons prévu, qui l'avons crié sur les toits, qui avons marqué d'un livre de résistance chaque étape de la persécution, nous ne réclamons pas du tout un brevet de clairvoyance. L'étude de l'histoire suffit amplement pour apprendre que la haine a sa logique contre la piété. Dans la situation où était la France, vingt ans après la Commune, il fallait bien s'attendre qu'en ôtant, de son programme, les assassinats et les incendies, elle saurait bien lentement et sûrement reprendre sa voie scélérate. Nous y sommes venus légalement depuis lors ; la révolution contre l'Eglise est à son paroxysme de passions et d'attentats ; elle paraît impatiente de donner, aux églises de France, le coup de grâce.

Mais, la postérité voudra-t-elle le croire ? C'est au moment où la révolution déployait à Romans son drapeau et poussait le cri de guerre : Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! c'est à ce moment-là que le clergé français, dans son ensemble, et sauf exception, estima que s'il avait été jusque-là belliqueux, il ne devait plus l'être. D'après une formule qui ne se trouve pas dans l'Evangile et que l'histoire n'a pu suggérer, il fallait entendre que le ministère du clergé s'exerçait en dehors et au-dessus de la politique ; qu'il ne devait opposer, aux attentats, qu'une invariable mansuétude ; qu'en se croisant les bras, il désarmerait les ennemis de l'Eglise.

Une levée de boucliers, nous le croyons, eût pu sauver nos églises. Une croisade à l'intérieur où le clergé eût mis en campagne tous ses soldats ; où les évêques eussent institué une grande controverse de principes et de doctrines ; où quelque Pierre l'Ermite eût sonné du clairon et appelé les masses au combat, *pro Deo et pro patria* : il nous semble que cette résolution, si elle n'avait pas sauvé tout, aurait au moins retardé les atten-

tats du crime et, en tout cas, eut sauvé l'honneur. La proposition en fut faite ; elle resta sans écho ; et parce que Pierre l'Ermite s'obstinait, comme le petit tambour de Rivoli, à battre la charge, il fut frappé dans le dos, d'un coup de couteau fraternel. *Credat posteritas.*

Et maintenant, c'est une consolation bien insuffisante que d'avoir prédit des malheurs et de les voir éclater, sans en prévoir la fin. Mais il y a pire : c'est qu'au moment où ils disent qu'ils vont supprimer le budget des cultes, mettre les fondations au pillage, fermer les églises et les presbytères, offrir, comme fiche de consolation, la prise des églises à bail, il ne se trouve personne pour huer ces projets barbares et vouer ces bandits à la réprobation du genre humain. *Navem in conspectu nullam* : pas une barque en partance pour courir sus à ces forbans et à ces pirates. La liturgie parle de la captivité de l'âme et du corps : pour les captifs du corps, nous avons les ordres de rédemption des captifs; pour les captifs de l'âme nous ne voyons ni un Raymond de Pennafort, ni un Pierre Nolasque, ni un Jean de Matha ; personne pour briser nos chaînes et en abattre les débris sur la tête des voleurs. Bien plus, on dirait que cette captivité spirituelle, nous ne nous contentons pas de la subir, nous voulons, par notre inertie, en aggraver les rigueurs. Ombres des Clausel de Montals, des Monnyer de Prilly, des Parisis, des Gousset, des Plantier, des Pie, des Freppel, que diraient vos grandes âmes, si, soulevant la pierre du sépulcre, vous rentriez dans vos palais et y trouviez, sous la mître, des élus de la franc-maçonnerie, des hommes peut-être pas sans intelligence, mais sans rien de cette bravoure qui vous soutint si longtemps dans vos combats. Et vous, mon Dieu, laisserez-vous votre France aimée du Christ, la fille aînée de l'Eglise Romaine, la laisserez-vous finir, pas même sous la botte d'un soldat, mais dans un marais où ce qu'il y a de plus horrible, ce n'est pas la boue, mais le silence.

L'histoire, qui devrait nous faire honte, rappelle les Athanase, les Basile, les Grégoire, les Chrysostome, les Thomas de Cantorbéry et tant d'autres ; elle nous crie qu'il faut des martyrs à la discipline, comme il en faut au dogme et à la morale ; elle nous rappelle que pour être vainqueurs, il suffit de nous défendre.

C'est avec intention que nous avons appuyé beaucoup sur la place de la persécution dans la cité de Dieu et sur les puissances de la croix pour triompher de toutes les persécutions. L'inertie dans les temps d'épreuves, ce n'est pas seulement un défaut de bravoure, c'est un défaut de foi, presque l'équivalent de l'apostasie.

Au fond, nous ne voulons pas désespérer, mais faire rougir les faibles capitaines. Nous attendons d'eux un renouveau de courage et de vaillance. Les soixante siècles de notre histoire ne finiront pas par notre faute ; ils nous réclament des exploits glorieux, nous ne voudrions pas plus longtemps refuser.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE

NEUVIÈME ÉPOQUE

Sommaire. — 1. La neuvième époque de l'histoire ecclésiastique. — 2. Ce qui distingue cette époque des époques précédentes. — 3. Cette époque promet d'être, pour l'Eglise, une époque de liberté. — 4. Comment cette liberté a été présentée même au milieu des plus terribles orages ; opinions de Danton et de Robespierre. — 5. Combien y répugnent les passions des hommes d'Etat et aussi des masses populaires. — 6. Comment cette liberté de l'Eglise peut s'établir sur le droit naturel. — 7. La liberté de l'Eglise ne réclame pas de théocratie. — 8. Cette même liberté de l'Eglise repousse toute athéocratie, c'est-à-dire l'athéisme social obligatoire. — 9. Cette liberté ne réclame point, pour le catholicisme, le privilège de religion d'Etat, mais repousse encore plus l'irréligion d'Etat. — 10. La liberté de l'Eglise ne réclame même pas de privilège, et se contente de la justice. — 11. Observation de pure forme sur le rôle de l'historien. — 12. Réserves de fond sur les caractères de la neuvième époque de l'histoire de l'Eglise.

1. — D'après la chronologie, admise par son auteur, dans la présente histoire de l'Eglise, nous entrons, avec Pie IX, dans une *neuvième* époque. Les époques ne s'introduisent pas dans l'histoire d'après des vues personnelles, mais parce que l'évolution des événements modifie la condition des temps et les marque d'un autre caractère. Or, à la mort de Grégoire XVI, le mouvement scissionnaire, provoqué par le protestantisme, touche à sa fin ; l'œuvre de sécularisation, inaugurée par l'ecclésiaste de Wittemberg, est à son terme. L'Eglise va vivre sous un nouveau régime. Pour voir clair dans les faits ultérieurs, il est nécessaire

de dire en quoi ce régime consiste, quelles en sont les conditions, en quoi il diffère des autres époques, ce qu'il permet d'espérances, ce qu'il peut comporter d'épreuves, à travers quelles vicissitudes l'Eglise va poursuivre son œuvre séculaire, travailler au salut des âmes et à la prospérité des nations. Beaucoup de voix ont salué ce régime, les uns pour l'acclamer, les autres pour le maudire. Nous sommes peut-être le premier historien qui va le reconnaître comme un fait acquis, et l'accepter ou le subir comme un principe d'appréciation. De notre part, ce n'est pas une résolution téméraire ni une solution qui nous soit propre, c'est plutôt un acte de résignation et d'espérance ; nous y avons longtemps pensé, avant de l'écrire. Au cours d'une vie déjà longue et qui approche de sa fin, le pied non pas dans la tombe, mais sur l'humble pierre qui gardera notre souvenir, nous croyons avoir porté, dans la défense de l'Eglise, une conviction forte, qui n'a jamais permis à notre âme d'hésiter et à notre plume de fléchir. Pour nous, l'histoire de l'Eglise, c'est l'histoire des Pontifes Romains. Personne ne croit plus que nous au *Tu es Petrus* et à la monarchie des Papes. La chaire du Prince des apôtres est un monument d'institution divine ; c'est le principal trait d'union qui rattache l'humanité à Dieu. Nous n'entendons rien ôter à la plénitude de pouvoir du chef unique, souverain et infaillible de l'humanité rachetée par Jésus-Christ. C'est au contraire la joie permanente de notre esprit et de notre cœur, d'avoir, depuis cinquante années, travaillé pour la radicale destruction de notre aberration gallicane. Cette destruction du particularisme national, condition de la force surnaturelle pour nos églises, coïncide malheureusement avec une logique d'erreur qui ne permet pas à la Fille aînée de l'Eglise de mettre plus à profit son retour à la maison maternelle. Nous n'en éprouvons aucune surprise ; nous ne voulons pas en éprouver de désespoir. Dieu fait ses solutions avec les débris des nôtres. Si donc la barque de Pierre est débarrassée des servitudes et des faveurs de l'ancien régime ; si elle est déchargée des chaînes de la révolution et du joug du bas empire ; si elle doit voguer vers d'autres rivages, sur une mer dont elle ne connaît pas encore ni les écueils, ni les tempêtes, nous savons que Pierre n'est que

le pilote et qu'il est toujours aux ordres du capitaine. Que le capitaine paraisse dormir pendant que la tempête fait rage ; ou qu'il dirige la manœuvre alternativement par un temps calme ou sous l'éclat des tonnerres : il n'importe. Voilà bientôt vingt siècles que cette barque vogue sur l'océan des âges ; qu'elle navigue au milieu des écueils ; que les orages déchirent ses voiles et parfois font plier sa mâture. Au milieu des vicissitudes des temps, elle a trouvé partout des anses propices et des ports de refuge. Le Christ était hier, il est aujourd'hui, il sera demain ; l'Eglise, sous sa direction et son commandement, continuera, avant d'aborder au port de l'éternité, de trouver partout, avec l'œuvre du salut, un champ de paix relative, pour cultiver le champ des âmes et en recueillir les moissons. C'est là, disons-nous, notre espérance ; elle est conforme à notre foi ; elle n'est que la forme de la confiance en Dieu et à la rédemption par Jésus-Christ, sauveur des âmes et roi des nations.

2. — Mais alors comment concilier cette espérance avec les traditions du Moyen Age et l'hostilité flagrante de la Révolution ? Pour répondre à cette question, il faut sortir des idées préconçues et se placer au centre de la grande histoire. Pour ne pas remonter plus haut que Jésus-Christ, nous savons que l'Eglise catholique, depuis son institution par Jésus-Christ, sous la monarchie du bienheureux Pierre, a traversé quatre phases diverses de son existence : elle a vécu sous l'empire romain, sous la tyrannie et l'absolutisme des Césars, jusqu'à Romulus-Augustule ; elle a vécu au temps barbare, avant la fondation des sociétés européennes, au milieu du chaos épouvantable qu'avaient produit, en Occident, la chute du haut empire, l'envahissement de ses provinces par les barbares de la Germanie, l'antagonisme des races, l'opposition des intérêts et des passions, l'absence de société régulière et de pouvoirs établis ; elle a vécu au Moyen Age, depuis Charlemagne jusqu'à Luther, gouvernant ses églises ; fondant des monastères, des écoles et des universités ; aménageant les eaux, les bois et les terres ; constituant la famille par l'unité du mariage un et indissoluble ; constituant la société civile et politique sur l'octroi des libertés, l'autorité hiérarchique des pouvoirs et les ordonnances de la loi ; établis-

sant entre les peuples, l'ordre magnifique de la chrétienté sous l'hégémonie des Papes; instituant le saint empire, la chevalerie et la croisade comme moyens de maintenir l'ordre à l'intérieur et de repousser l'ennemi à la frontière ; cultivant les lettres, les sciences, les arts, les métiers, cultivant surtout et avant tout les âmes ; faisant enfin régner, en l'absence de grandes armées et sans beaucoup user de la force, un régime de paix, de bien-être et de progrès intellectuel, moral, social, politique, économique ; elle a vécu depuis Luther jusqu'à nos jours et pendant ces quatre siècles quels changements n'a-t-elle pas dû subir dans ses rapports avec les nations et dans son gouvernement intérieur ? D'un côté, elle a vu tomber le saint empire romain et rejeter le prestige international de ses Pontifes ; elle a vu les sociétés politiques se créer des tribunaux indépendants, des administrations, des armées : elle a vu des peuples se séparer d'elle, d'autres venir se confier à sa sollicitude; d'autre part, tout en continuant d'exercer ses pouvoirs divers et d'affirmer ses prérogatives souveraines, elle a vu prendre ses propriétés ecclésiastiques, envahir son domaine temporel, fermer ses écoles, proscrire ses religieux, assassiner ses prêtres. A certains égards, l'Eglise a pu se croire revenue aux persécutions de Néron et de Dioclétien ; mais, pendant que des tribuns ou des proconsuls continuaient de voler et d'assassiner, elle entendait dire que ces scélératesses se perpétraient pour établir la liberté des peuples, le respect des pouvoirs, le progrès de la civilisation, les immunités de la pensée, la libre pratique de la foi, de la conscience et des cultes. Entre ce qui se proclamait et se perpétrait, il y avait antagonisme flagrant ou imbécile hypocrisie. Sous la pression des circonstances, l'Eglise a dû dire à ses persécuteurs et à ses bourreaux : « Si vous voulez la liberté de la pensée, de la conscience et des cultes, respectez les cérémonies de nos temples et la foi religieuse de nos enfants ; si vous voulez le respect des droits de l'homme et du citoyen, respectez ces droits dans les catholiques qui sont citoyens et hommes au même titre que leurs compatriotes ; si vous voulez l'égalité devant la loi, ne réduisez pas les catholiques à la condition de parias et d'ilotes ; si vous reconnaissez une liberté de presse, d'association, de travail, de domicile, n'en faites

pas un privilège, mais que tel soit le droit commun à tous vos subordonnés. Alors plus de proscription des personnes, plus de main-mise sur les biens ecclésiastiques ou charitables, plus d'écoles fermées, de charités interdites, de maîtres proscrits; pendant que d'autres ont liberté et même licence d'enseigner tout ce qui leur plaît, sans tenir compte ni du respect dû à l'enfance, ni du respect dû aux personnes, ni du respect dû à la vérité. » En présence de ces contradictions honteuses et de ces objurgations nécessaires, trop souvent les pouvoirs, comprenant mal le mandat qu'ils ont reçu de la souveraineté du peuple, s'obstinaient dans la persécution et allaient jusqu'au bout de leurs violences, *per fas et nefas*. Mais tout finit, même la tyrannie, surtout la tyrannie qui n'est qu'une usurpation de pouvoirs et un attentat criminel contre l'ordre divin. Les catholiques sont, d'ailleurs, une race inexterminable; ceux qui les calomnient et les persécutent sont réduits fatalement à deux extrémités. C'est qu'en persécutant les catholiques, ils les rendent plus forts, si les catholiques, prêtres et fidèles, savent se défendre; et en persécutant, le persécuteur va contre son but et compromet, s'il ne ruine, les biens qu'il voulait défendre. Alors on recourt à des arrangements, à des conventions pour stipuler une certaine manière de vivre ensemble, en paix et à l'avantage de tout le monde.

3° Dans les temps troublés par la tyrannie et la persécution, les fidèles enfants de la Sainte Eglise affectent deux attitudes différentes, non pas deux doctrines, car, dans l'Eglise, il n'y a qu'une foi, qu'une loi, qu'un baptême. Les uns disent que tous ces attentats sont le fruit des idées et des passions révolutionnaires; que, pour en délivrer l'Eglise et la mettre en possession de sa liberté religieuse, du libre exercice de son droit divin, il faut répudier le Koran de la Révolution; les autres pensent que, sans instituer, sur les doctrines, aucune controverse, il est nécessaire, mais il suffit de stipuler des conditions de paix et de respecter la libre pratique du christianisme. Comment doit s'établir cette libre pratique, c'est ici qu'est le problème à résoudre. A ne consulter que le bon sens, il est clair que la liberté de l'Eglise comporte, au *minimum*, un état des personnes *ecclésiastiques*, un état des biens *ecclésiastiques*, un état des jugements *ecclésias-*

tiques, reconnaissant à l'Eglise, chez toutes les nations, les droits qu'elle tient de Dieu. Si l'Eglise ne possède pas, au moins, ces trois libertés, on ne peut pas dire sérieusement qu'elle est libre ; elle est esclave du pouvoir civil dans la mesure où ce pouvoir retient ses prérogatives sacrées; et Dieu, dit saint Anselme, n'aime rien tant que la liberté de son Eglise. Encore une fois, comment déterminer, en principe, ces conditions de libre existence et de libre pratique? — Notre principale affaire, c'est d'établir la sainte liberté de l'Eglise, c'est de lui reconnaître, authentiquement, pleinement son droit à l'existence et à la liberté, pour travailler au salut des âmes. C'est là le premier bien, le bien suprême; par rapport à ce bien suprême le reste n'est plus que moyen. Le Concordat lui-même n'est qu'un *moyen* diplomatique, une convention passée entre deux puissances souveraines, qui eussent pu aussi bien l'établir dans d'autres termes ou se contenter d'une coexistence pacifique, fondée sur un édit de la liberté qui pouvait s'écrire en trois mots. En 1892, les cardinaux français, dans une déclaration au gouvernement, disent que si Pie VII avait prévu que le Concordat serait, pour le gouvernement, un instrument de règne, et, contre l'Eglise, un joug de servitude, jamais le Pontife n'eût consenti à apposer, au bas de cet acte, sa signature. C'est une vérité de sens commun et de saine théologie. Ce point établi et le Concordat supposé inexistant, ou, par hypothèse, supprimé, vient la question de savoir si, en cas de séparation de l'Eglise et de l'Etat, séparation juste, loyale, honnête, acceptée franchement de part et d'autre, cette séparation ne peut pas donner aux deux puissances, ci-devant contractantes, plus d'avantages que le Concordat. De la réponse à cette question doit dépendre l'attitude que les catholiques doivent prendre en France et ailleurs, si tel est leur bon plaisir, ratifiée par le Saint-Siège. Ici, nous laissons parler un prêtre, député au parlement, comme représentant de la catholique Bretagne et opinant dans le journal catholique l'*Univers* du 7 février 1905 :

Mais l'on va se lever à ma question, dit-il, « on va soulever des questions préalables : sur l'idéal théologique et canonique de l'union des deux puissances, et d'autres analogues. Qu'il me

soit permis de les écarter d'un mot. Je suis *pleinement d'accord* avec ces théologiens et ces canonistes sur les principes et les théories ; mais un *fait* s'impose à nous tous, à savoir, — c'est mon impression du moins, — que la période concordataire approche de sa fin et qu'une ère nouvelle commence chez nous, au sentiment même des hommes d'Etat les plus sages et les plus modérés, pour les rapports entre les deux puissances. Sont-ils, ces doctes théologiens, plus que moi, les maîtres de la situation ? Peuvent-ils empêcher que la séparation ne devienne de plus en plus inévitable ? Devant un pareil fait, toutes les questions préalables me paraissent *oiseuses* et *inutiles*, et le choix s'impose : Serons-nous, en fait, sur le terrain politique, au point de vue des possibilités pratiques et des circonstances actuelles, *pour* ou *contre* la séparation ?

« Je reviens donc à la question relative à la liberté de l'Eglise sous le parfait régime séparatiste, et je fais observer d'abord que, abstraction faite pour un instant des dispositions des anticoncordataires, il est hors de doute que les principes de droit public moderne, dont découle le projet de séparation des Eglises et de l'Etat, à savoir la *neutralité confessionnelle* et religieuse de la société civile ainsi que la *liberté de conscience et de culte* des citoyens, contiennent en germe, tant en rigueur *logique* qu'en toute loyauté *politique*, la mesure *suffisante* ces libertés nécessaires à notre conscience de catholiques. Par conséquent, le régime séparatiste, plus encore que celui de Messidor, peut assurer par lui-même au catholicisme ses libertés et ses droits.

« Oui, dit-on, mais la logique et la sagesse politique ne dirigent pas toujours nos adversaires. Il est à prévoir que la loi sur la police des cultes, sous prétexte de défendre les droits de l'Etat et la suprématie du pouvoir civil, sous couleur de contenir l'influence de l'Eglise et d'entraver les menées cléricales, nous privera des libertés nécessaires. Ce ne sera pas la séparation, mais l'oppression jacobine et tyrannique. »

Le prêtre député discute et écarte cette objection ; après avoir tenu compte des iniquités possibles et même probables du parti franc-maçon révolutionnaire, il ajoute : « Je porte mes regards au-delà. Ou l'on nous garantira la somme nécessaire des libertés

de la conscience et les facilités indispensables de la période de transition ; ou l'on aboutira promptement à un nouveau régime concordataire ; ou nous forcerons le futur Parlement à établir une séparation libérale et pacificatrice. C'est ainsi que l'avenir m'apparaît, et je regarde en face sans peur la séparation que je crois *inévitable.*

« Donc, une fois de plus, après un second détour, je reviens à ma question : Le régime séparatiste considéré en lui-même peut-il, mieux encore que le Concordat, nous assurer les libertés nécessaires ?

« Et je réponds : Oui, sans aucun doute, parce que la liberté ressort du *fond* même du *principe* séparatiste, parce que la liberté constitue le *seul garant* possible de la paix nationale dans notre démocratie, parce que la liberté s'exhale des *sentiments* profonds et vivaces du cœur chrétien du peuple de France.

« Et je conclus enfin : Puisque la séparation doit se faire, il importe qu'elle ne se fasse pas, — même momentanément, — *contre nous*, contre l'Eglise. Or, pour diminuer les chances de la tyrannie jacobine et sectaire, pour éviter autant que possible que la séparation soit faite dès l'origine contre nous, le plus sage, le plus habile, le plus politique c'est qu'elle s'élabore de concert *avec* nous ; c'est que, tout *en réservant* et sauvegardant nos doctrines théologiques, nous reconnaissions qu'elle est *politiquement* nécessaire, qu'elle marquera une *étape* nouvelle des rapports naturels de la religion en général, et du catholicisme en particulier, avec la société civile, et que nous l'envisagions en elle-même, en dehors de tout esprit d'opposition intransigeante, comme un *moyen* d'assurer à l'Eglise, en ce siècle, la mesure suffisante de ses libertés et la garantie démocratique de ses droits. Voilà ce qu'elle est aux Etats-Unis, en Angleterre, au Japon. Demandez aux évêques et aux catholiques de ces pays s'ils s'en plaignent. Pourquoi ne pourrait-elle, chez nous aussi, dans notre chère vieille France, assurer au catholicisme la vie, l'essor, la liberté ?

« Je me plais à croire que personne ne mettra en suspicion ni la *doctrine* théologique ni le *grand amour* pour l'Eglise de celui

qui écrit ces lignes. Mais j'entends toujours à mes oreilles ces paroles d'un très intelligent et avisé séparatiste : « Ou *contre* vous, ou *avec* vous. » Et je délivre mon âme en disant aux catholiques de France mes frères : « Prenez garde, la liberté est tout, et, si nous le voulons bien, la séparation nous la donnera ; je suis POUR LA LIBERTÉ ! »

4. — Sur l'opinion du député Gayraud, en tenant compte des réserves dont il l'entoure prudemment, il y aurait beaucoup à dire. Dans la formulation du droit, il n'y a pas d'obstacle sur le papier ; mais dans l'application de la loi, il y en a beaucoup dans les préjugés et les passions des hommes. En principe, l'Eglise s'accommode de toutes les formes de gouvernement ; en fait, il y a des formes de gouvernement qui s'appuient sur le principe anti-chrétien, et en poursuivant sa réalisation, les représentants de ces pouvoirs se disent libéraux ; mais libéraux dans leurs discours, ils ne sont, par l'idée qui les inspire et la passion qui les égare, que d'hypocrites tyrans, d'autant plus âpres à lasser la patience du clergé. A cet égard, il faut donc distinguer en libéraux honnêtes et libéraux malhonnêtes ; libéraux qui veulent honnêtement la liberté, et libéraux qui veulent hypocritement sa suppression. Outre cette distinction dans les qualités, il faut distinguer encore entre les personnes même hostiles à la liberté de l'Eglise. Les unes consentent à désarmer, parce qu'elles reconnaissent l'inutilité de la persécution ; les autres, qui espèrent toujours pouvoir enfin supprimer l'Eglise et détruire le nom chrétien sans retour, s'acharnent avec un aveuglement furieux et puéril, à cette œuvre d'extermination. Malheureusement, en temps de révolution, suivant une juste observation de Danton, le pouvoir public décline toujours et, au lieu de faire honneur à ses obligations morales, tourne plutôt à la scélératesse. En tout temps, la même contradiction et la même faiblesse se retrouvent au fond de la nature humaine, telle qu'elle est dans son état présent : le même homme, s'il garde la probité du cœur et le calme de l'esprit, est libéral et généreux ; mais s'il se laisse aller aux préjugés, aux emportements, aux passions de parti, le même homme sera un tyran aveugle et un persécuteur violent. Nous citerons ici, en preuve, deux hommes dont les noms parlent sans

commentaires ; les deux plus criminels tyrans de la république, Danton et Robespierre.

Le 5 septembre 1792, lorsque Pie IX venait de naître, Cambon, au nom du Comité des finances de la Convention nationale, avait proposé la suppression du budget des cultes, base, à son gré, d'une réforme fiscale qui ferait passer le Pactole dans les caisses de l'Etat. Cambon avait joué, avec art, de cette amorce grossière ; il avait promis aux peuples, notamment aux laboureurs et aux cabaretiers, un dégrèvement d'impôt. Qui le croirait ? Même à cette époque de 92, quand les cœurs étaient sans ressort et les têtes à l'envers, le projet de Cambon fut mal accueilli. Le club des Jacobins s'éleva vigoureusement contre ; Danton parla contre, le 30 novembre, à la Convention,

« On s'est appuyé, dit-il, sur des idées philosophiques qui me sont chères, car je ne connais pas d'autre Dieu que celui de l'univers, d'autre culte que le culte de la justice et de la liberté. Mais l'homme maltraité de la fortune cherche des jouissances éventuelles. Quand il voit un homme riche se livrer à tous ses goûts, caresser tous ses désirs, tandis que ses besoins à lui sont restreints au plus étroit nécessaire, alors il croit que dans une autre vie, ses jouissances se multiplieront en proportion de ses privations dans celle-ci. Quand vous aurez eu pendant quelque temps des *officiers de morale* qui auront fait pénétrer la lumière auprès des chaumières, alors il sera bon de parler au peuple morale et philosophie. Mais jusque-là il est barbare, c'est un *crime* de lèse-nation, de vouloir ôter au peuple des hommes dans lesquels il peut trouver encore quelques consolations. Je ne connais, moi, que le Dieu de l'univers, la liberté et la justice. L'homme des champs y ajoute : l'homme consolateur qu'il regarde comme saint, parce que sa jeunesse, son adolescence et sa vieillesse lui ont dû quelques instants de bonheur ; parce que le malheureux a l'âme tendre ; et qu'il s'attache particulièrement à tout ce qui porte un caractère majestueux, etc. »

A la fin de décembre, dans un grand article, Robespierre dit :

« Mon Dieu, c'est celui qui crée tous les hommes pour l'égalité et pour le bonheur, c'est celui qui protège la liberté, et qui

extermine les tyrans... Je n'aime pas plus qu'un autre le pouvoir des prêtres... C'est moins le prêtre qui est un objet de vénération que l'idée de la religion, et l'objet même du cultte... Il ne reste plus guère dans les esprits que ces dogmes imposants qui prêtent un appui aux idées morales, et à la doctrine sublime et touchante de l'égalité, que le fils de Marie enseigna jadis à ses concitoyens... Si le peuple est dégagé de la plupart des préjugés superstitieux, il n'est point disposé à regarder la religion en elle-même comme une institution indifférente ou soumise aux calculs de la politique... *Attaquer directement le culte, c'est attenter à la moralité du peuple...* Si la déclaration des droits de l'homme était déchirée par la tyrannie, nous la retrouverions encore dans ce code religieux que le despotisme sacerdotal présentait à notre vénération, et s'il faut qu'aux frais de la société entière, les citoyens se rassemblent encore dans des temples communs devant l'imposante idée d'un Etre suprême, là du moins le riche et le pauvre, le puissant et le faible sont réellement égaux et confondus devant elle.

« Quoi qu'on en ait dit, loin que le système du comité soulage le peuple, il fait *retomber sur lui* tout le poids des dépenses du culte. Faites-y bien attention ; quelle est la portion de la société qui est dégagée de toute idée religieuse? Ce sont les classes riches. Cette manière de voir, dans cette classe d'hommes, suppose, chez les uns plus d'instruction, chez les autres seulement plus de corruption. Qui sont ceux qui croient à la nécessité du culte? Ce sont les citoyens les plus faibles, et les moins aisés, soit parce qu'ils sont moins raisonneurs ou moins éclairés, soit aussi par une des raisons auxquelles on a attribué les progrès rapides du christianisme, savoir : que la morale du Fils de Marie prononce des anathèmes contre la tyrannie, et contre l'impitoyable opulence, et porte des consolations à la misère et au désespoir lui-même. Ce sont donc les citoyens pauvres qui seront obligés de supporter les frais du culte, ou bien ils seront encore à cet égard dans la dépendance des riches, ou dans celle des prêtres. Ils seront réduits à mendier la religion comme ils mendient du travail ou du pain. Ou bien encore, réduits à l'impuissance de salarier des prêtres, ils seront forcés de renoncer à leur minis-

tère, et c'est la plus funeste des hypothèses, car c'est alors qu'ils sentiront le poids de leur misère qui semblera leur ôter tous les biens, jusqu'à l'espérance. C'est alors qu'ils accuseront ceux qui les auront réduits à acheter le droit de remplir ce qu'ils regardent comme des devoirs sacrés.

« Vous parlez de la liberté de conscience ; et ce système l'anéantit, car réduire le peuple à l'impuissance de pratiquer sa religion, ou la proscrire par une loi expresse, c'est absolument la même chose. Or, nulle puissance n'a le droit de supprimer le culte établi, jusqu'à ce que le peuple en soit lui-même détrompé. Peu importe que les opinions religieuses qu'il a embrassées soient des préjugés ou non ; c'est dans son système qu'il faut raisonner (1).

5. — A côté de ces déclarations, très vraies au fond et il faut qu'elles le soient beaucoup pour avoir arraché de tels aveux à deux scélérats, il est à peine besoin de citer les contradictions de fait enregistrées par l'histoire. Dès le début de la Révolution se perpétrèrent tous les crimes et purent se poursuivre ces saturnales sanglantes qui constituent le bloc révolutionnaire. C'est au nom de la liberté qu'on a pris quatre milliards de biens ecclésiastiques, seize milliards de biens charitables ; c'est au nom de la liberté qu'on a dressé la *Constitution civile du clergé*, proscrit les prêtres et dressé la guillotine ; c'est au nom de la liberté qu'on a persécuté l'Eglise pendant le XIX[e] siècle dans les deux mondes ; et c'est encore au nom de la liberté qu'on a détruit le dernier gage de la propriété ecclésiastique, le couronnement de l'établissement économique de l'Eglise, le pouvoir temporel des Papes. Ce parti pris de violence, qui s'alimente au double foyer de la cupidité et de l'orgueil, est plus particulièrement odieux et lâche quant ce sont les faibles qui l'exercent ; mais alors il est encore plus cruel et plus implacable. Des terroristes qui abattent des têtes, par centaines, par milliers, ce sont des bêtes féroces, mais qui jouent leur tête. Des hommes qui remplacent ces fureurs sanglantes par un mélange de cruauté et de lâcheté, un alliage monstrueux de sauvagerie et d'hypocrisie ;

(1) JAURÈS, *Histoire socialiste, La Convention*, p. 242-244, édition Rouf. Livraison 195.

c'est plus à la mesure des temps bas et des partis misérables. Nous avons vu cela en France à l'époque du Directoire. Le trait caractéristique de ce temps et du nôtre, c'est la haine du prêtre, non parce que le prêtre professe telle opinion plus ou moins hostile au gouvernement, mais uniquement parce qu'il est prêtre et qu'il est, par le sacerdoce, consacré au service de Dieu. Le Directoire ne se contenta pas de renouveler toutes les anciennes lois, il en promulgua d'autres, où il s'accordait indistinctement le droit de proscrire tous les prêtres, même les prêtres constitutionnels, assermentés officiellement à la République. « L'article 24 du décret du 19 Fructidor, dit l'un des historiens les plus érudits du Directoire, Ludovic Sciout, permettait de déporter et les prêtres anciens et aussi les nouveaux, au fur et à mesure qu'ils seraient *ordonnés*. Désormais les persécuteurs pouvaient être tranquilles ; la proscription des prêtres n'était plus le résultat d'un refus de serment, elle devenait un principe de législation. On ne se donnait plus la peine d'inventer un mauvais prétexte pour proscrire un prêtre, on le proscrivait parce qu'il était prêtre. » En vertu de cet article 24 de Fructidor, en l'an VI de la République une et indivisible, le Directoire frappa de proscriptions 1.448 prêtres. En l'an VII, le mouvement semble se ralentir : on ne compte plus que *deux cent neuf* arrêtés de déportation contre les prêtres français jusqu'au 18 Brumaire. La raison en est qu'il fallut à la fin renoncer à la Guyane à cause des croiseurs anglais. Mais le seul arrêté du 14 brumaire an VII proscrit environ *huit mille* prêtres pour les neuf départements belges. On trouve, en outre, 157 arrêtés de déportation de prêtres belges en frimaire, 34 en pluviôse, 1 en prairial et 44 le 23 messidor...

Quand on découvre dans l'histoire de pareilles monstruosités, on croît rêver, on se figure être le jouet d'un cauchemar sinistre, on se demande : — « Est-il possible que de tels crimes aient été commis, que des hommes aussi féroces aient réellement existé? »

Regardons, cependant, ce qui se passe sous nos yeux.

Des milliers de religieux auxquels on ne pouvait reprocher que de s'être associés pour prier et pour faire le bien ; des religieuses

admirables qui s'étaient constituées les servantes des pauvres et des souffrants, se sont vus, en un instant, *dépouiller* de ce qu'ils possédaient, *chasser* de leurs maisons, *condamner* à l'exil ou à la misère.

Cela s'est fait *sans procès*, sans *interrogatoires*, sans qu'on ait même pris la peine d'invoquer contre ceux que l'on voulait frapper *le plus léger grief*. Un renégat, un apostat, un homme méprisé de tous est venu un jour dire à sa majorité : — « Je veux que les Congrégations soient supprimées en bloc, sans examen et sans discussion. » La majorité a fait ce que Combes a voulu...

De tels excès ne doivent, au fond, étonner personne. La révolution est satanique ; la nature déchue ne demande pas mieux que de conniver aux méfaits et aux forfaits de la Révolution. Pour croire à l'avenir pacifique du monde et à la paix de l'Eglise, il faut une foi robuste. Mais encore peut-on croire qu'à la fin les hommes se lasseront d'égorger leurs semblables et que les peuples cesseront de s'entre-détruire. Le jour où, saturés de crimes inutiles, ils se résigneront à cette paix au milieu des tombeaux ; il est permis de croire qu'ils se résigneront à respecter l'Eglise. L'Eglise est plus qu'une femme, c'est une mère ; le cœur plein de miséricorde, les mains pleines de grâces, sans se souvenir des injustices dont elle a été la victime, elle voudra panser les plaies et relever les vertus de ce monde imbécile qui est, sous nos yeux, en pleine dissolution.

6. — Pour sortir des faits et toujours réserve faite des limites posées par l'abbé Gayraud, il y a, dans la question complexe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, deux mentalités différentes, procédant par principes contradictoires, le principe sectaire et le principe catholique. Le principe sectaire est le principe du libéralisme ; sous le couvert de la liberté de foi et de conscience, ce qu'il poursuit c'est précisément le contraire, c'est la libre-pensée qui nie la foi, désoriente la conscience chrétienne et prétend établir la magistrature souveraine de la raison. Par liberté de religion, ce qu'on entend, c'est l'irréligion civilement obligatoire. Pour qu'un lecteur ombrageux ne puisse pas nous objecter le défaut de compétence, nous avons cité, en faveur du principe libéral, un de ses partisans décidés, Gayraud ; nous citons sur le ju-

gement à porter, touchant l'application du principe libéral, un partisan non moins décidé de l'intégrité dogmatique et de l'intransigeance doctrinale; nous citons un ex-jésuite, Bernard Gaudeau, d'après le compte rendu qu'en donne la *Vérité française* dans son numéro du 8 février 1905. « La faillite du principe libéral absolu, sur tous les terrains, dit-il, est, aujourd'hui, chose établie. La raison de cette faillite, c'est que le libéralisme prend la vérité pour *but*, alors qu'elle n'est et ne peut être qu'un moyen; et pour un idéal *absolu*, alors qu'elle est essentiellement *relative* à autre chose qu'elle-même. Essayez, par exemple, de définir la liberté, comme le fait la déclaration des droits de l'homme, « la faculté de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ». Il vous faudra donc définir ce qui nuit à autrui, et comme c'est là une notion purement négative, vous ne pourrez la préciser qu'en établissant tout d'abord ce qui est bon, profitable et nécessaire à autrui ; il faudra donc savoir quels sont les biens, les réalités positives d'ordre physique, intellectuel et moral que chacun a le droit de posséder, de conserver, de développer et de défendre contre tout empiétement.

Cette définition : « La faculté de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui », suppose donc une philosophie sociale, tout un idéal humain pour l'individu, la famille, l'Etat lui-même. Et, parmi les données essentielles de cet idéal, en vue duquel la liberté n'est qu'un moyen *relatif* et *limité* par le but, la religion naturelle, dans ses grandes lignes, est l'une des principales. — Le libéralisme absolu méconnaît ces principes, et, s'il est conséquent avec lui-même, il doit, au contraire, attribuer à l'Etat, le droit et le devoir de rester étranger à toute affirmation philosophique, morale, sociale ou religieuse, par conséquent de former des hommes étrangers à toute affirmation religieuse : c'est le laïcisme, c'est l'irréligion.

Cette doctrine s'accorde à merveille, d'une part, avec le scepticisme, le néant d'affirmation que crée, dans les cerveaux, la philosophie universellement répandue du subjectivisme kantien ; d'autre part, elle se concilie avec les tendances socialistes, qui, dans ce qu'elles ont d'erroné et de destructeur, sont purement négatives de tout principe.

Dans cette même question de séparation de l'Eglise et de l'Etat, le principe catholique doit établir un accord entre les deux puissances ; mais cet accord, l'Etat se déclarant laïque et voulant rester tel, ne se peut plus établir que sur les données positives du droit naturel. Accord nécessaire, dirons-nous, et cette antilogie est à noter, dans un projet de séparation. Ces politiciens qui parlent sans cesse de se séparer de toute religion, de rester neutres en matière de foi et de morale surnaturelle, ne parlent que de religion et discutent sans fin des affaires ecclésiastiques. La conscience est tout d'une pièce ; c'est un bloc aussi ; et c'est un rêve irréalisable d'imaginer un pouvoir religieux *individuellement* et *collectivement* impie. Ou la séparation ne signifie rien, ou elle veut dire oppression, et tel est, ce semble, le sens qu'ils y attaches, puisque leur mot d'ordre c'est la *suprématie* de l'Etat laïque. On ne peut pas séparer deux puissances, en supprimant l'une et en exaltant l'autre ; ce n'est qu'un indigne jeu de mot ou une misérable supercherie. « Mais, je reprends la citation du jésuite Gaudeau, l'accord, tel que l'entend l'Eglise, est basé, en dernière analyse, sur les données mêmes de la religion naturelle, du droit naturel, de la conscience et de la raison naturelles. L'Eglise, en somme, ne demande, aux Etats, que ce que leur demandent la raison et la conscience des citoyens, en tant qu'hommes. De plus en plus, en face de la cité moderne, l'Eglise s'appuie et s'appuiera sur ce *substratum* de tout son enseignement, sur ce minimum de vérités religieuses et morales, qui constituent la religion naturelle, vérités, non seulement accessibles à tous les esprits, mais préexistant en germe, à l'état de patrimoine humain et sacré, dans toutes les consciences, vérités qui n'y sont jamais complètement détruites, et qui, bien comprises, noblement acceptées, contiennent logiquement la vérité catholique dans l'intégrité de son orthodoxie. »

7. — Ici la question se complique et pour venir à l'application, avec une scrupuleuse délicatesse, il faut procéder par propositions d'une exactitude mathématique. De plus, pour parvenir plus catégoriquement à la formule de la vérité intégrale, il faut procéder par élimination. La frayeur la plus étrange de notre siècle s'accuse avec éclat contre la Théocratie. On ne veut subir

la Théocratie à aucun prix. Cette répugnance est assez singulière, surtout de la part de gens qui se prétendent athées. Du moment qu'ils prétendent qu'il n'y a pas de Dieu, on ne voit pas bien comment pourraient s'y prendre ceux qui voudraient leur en imposer le joug. Mais, suivant une fine observation de Montaigne, ces gens qui sont assez faibles pour nier Dieu, ne sont pas assez forts pour ne pas le craindre. Dieu déteste les voies tortues et les bouches à deux langues. A lui seul appartiennent, sur la création, le conseil, la force, la justice et l'indépendance. Croire le monde nécessaire et éternel est une infirmité d'esprit; il est manifeste qu'il peut très bien ne pas exister; et l'on peut croire qu'il sera un jour anéanti. Dès lors, le monde est sorti de rien, mais comment. Qu'il paraisse, étant ce qu'il est, créé par Dieu, c'est l'évidence même; qu'il se soit fait tout seul, c'est tellement insensé qu'il faut être fou pour le croire. Le monde est une théocratie ; c'est Dieu qui l'a créé de rien et qui en reste le maître. Cependant, cette théocratie qui règne sur l'ordre matériel, Dieu lui-même ne l'a pas admise dans l'ordre intellectuel, moral et social, puisqu'il l'a créé libre et inexterminable. D'une part, les hommes doivent reconnaître l'autorité de Dieu ; mais ils doivent, d'autre part, l'interpréter et s'y soumettre librement, pour que la soumission soit méritoire. Dieu est nécessaire à l'homme, il est nécessaire à la famille et à la société ; il est indispensable dans toutes les sphères de la vie ; et tout ce qui l'écarte est nul de soi. Mais encore l'homme est-il toujours libre de se dresser contre et de dire dans son cœur, avec impiété, et toujours avec un peu de frénésie : Il n'y a pas de Dieu. C'est pourquoi la Théocratie n'a jamais existé à l'état normal ; elle n'a été établie chez les Juifs que par exception, comme phénomène transitoire et miraculeux. Un homme sérieux ne peut pas affirmer sans mentir et sans se rendre ridicule, que l'Eglise revendique, sur la société humaine, l'autorité civile et politique. L'Eglise s'arroge si peu une telle puissance, que, dans l'antiquité, par suite de la perte des traditions antiques, les deux pouvoirs ayant été confondus et remis à la même personne, c'est l'Eglise qui a introduit, dans le monde chrétien, la distinction des deux puissances. Le Christ lui-même l'a dit en termes impé-

ratifs : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu » ; et saint Paul, l'interprète le plus certain de l'Evangile, déclare que la puissance temporelle est ordonnée de Dieu ; qu'elle est établie pour le bien de la communauté ; qu'il faut, en conscience, lui obéir ; et qu'en cas de désobéissance, elle peut punir justement, par le glaive, les rebelles à l'autorité de sa loi. Mais Jésus-Christ ayant, en même temps, fondé l'Eglise catholique, ayant mis, à sa tête, le prince des Apôtres, Pierre, chef du collège Apostolique, il y a lieu d'établir un concours harmonieux entre les détenteurs du pouvoir temporel et les dépositaires de l'autorité que l'Eglise possède pour commander aux âmes. L'Eglise n'a rien statué là-dessus ; mais les théologiens ont imaginé, eux, trois théories : le pouvoir *direct*, le pouvoir *indirect*, et le pouvoir *directif*, comme formules *admissibles* du pouvoir de l'Eglise sur les souverains de la terre. La théorie du pouvoir *direct* prétendait que l'Eglise possède en propre le pouvoir d'instituer, de contrôler et, au besoin, de déposer les souverains incapables ou indignes de commander. Cette théorie avait, en sa faveur, des arguments spéciaux, des autorités graves, des faits d'expérience ; mais enfin ce n'est qu'une théorie, une matière d'opinion, qui ne compte plus guère de partisans. La théorie du pouvoir *indirect* dit simplement que Dieu a créé l'homme social ; que, sous l'impulsion divine, les hommes se sont mis en société ; que cette société, de fondation humaine, a eu besoin de chefs ; que les membres de la société les ont choisis ; et, parce que nul homme n'a le droit de commander aux autres hommes, c'est Dieu qui confère, à ces mandataires du peuple, à ces élus des citoyens, le pouvoir légitime de commandement, jusques et y compris, comme sanction souveraine, le droit de vie et de mort. D'après cette seconde théorie, l'Eglise tient de Dieu dans sa constitution, le contrôle et la déchéance des pouvoirs sociaux ; mais étant chargée par Dieu de régir les consciences, de les protéger, de les corriger, si un prince prévarique gravement et si ses sujets le défèrent au jugement de l'Eglise, l'Eglise peut en connaître à raison du péché, dont elle est juge souverain et sans appel, soit pour punir le coupable, soit pour exiger la réparation des torts qu'il a pu commettre. Cette théorie, qui paraît

juste et solidement établie, est pourtant une simple théorie, sur laquelle l'Eglise n'a jamais prononcé. Fénelon, qui était aussi indulgent qu'il était pénétrant et sage, avait introduit une variante qu'appréciait fort le grand esprit de Leibnitz. Au lieu de qualifier le pouvoir *indirect*, il l'appelait simplement directif : le Pape n'était plus que le grand pénitencier des souverains, titre qu'il n'est guère possible de lui refuser. Pourtant, il s'est trouvé des esprits plus hardis et, selon nous, téméraires, Bossuet entre autres, qui ont préconisé la séparation de l'Eglise et de l'Etat, parce qu'ils refusent, au Pape, comme Calvin, toute autorité sur les nations. Cette théorie, disons-nous, paraît téméraire et même fausse ; car il répugne de croire que le pouvoir politique, voulu de Dieu, ait pouvoir de forniquer, de voler, d'assassiner et posséder, en même temps, l'impunité du crime. Il est hors de doute que les inférieurs doivent, aux supérieurs, le respect et l'obéissance ; mais, dans l'économie des doctrines saintes, il est corrélatif que les supérieurs doivent commander avec respect, en toute vérité et justice. Personne ne peut avoir reçu un pouvoir légitime de folle destruction. Par conséquent, à un pouvoir abusé, s'il pousse ses abus à l'excès et au delà de toute borne, non seulement il est permis de lui adresser de justes représentations et d'opposer à ses ordres tyranniques une puissance d'inertie, une résistance muette ; mais il est permis d'aller plus loin pour l'efficacité de sa défense. Considérant que le détenteur du pouvoir n'est que le mandataire de ses électeurs ; qu'il n'a de pouvoir que dans les limites de son mandat ; qu'il n'a pas, qu'il ne peut pas avoir reçu de personne le pouvoir d'attenter à des droits, qu'il est, au contraire, chargé de défendre, à quoi il s'est engagé par serment, il est juste et digne de l'arrêter dans sa frénésie et, au besoin, de le punir de ses forfaits. Que ce pouvoir soit exercé par le Pontife romain, c'est la meilleure garantie de son sage exercice ; si ce pouvoir est ôté au Pape, il appartiendra au premier venu et alors gare aux tyrans. La sollicitude patriotique et pieuse qui voulait les soustraire aux désagréments d'une juste séparation, les livrera tristement au fer des assassins. Doctrine pour doctrine, mieux vaut encore les théories des théologiens, dont l'application serait rare en tout cas, que la porte ouverte

au tyrannicide. Dans ce dernier cas, le premier venu juge, dans sa petite tête et son mauvais cœur, et alors, il tue d'un coup de couteau ou par l'éclat d'une bombe. C'est un malheur pour les souverains et encore plus pour les peuples.

8. — A propos de l'autorité de l'Eglise sur les consciences et de son crédit dans l'ordre civil, parler de théocratie c'est, historiquement, un acte d'ignorance, et, politiquement, une cynique imputation. Sauf dans la législation mosaïque, il n'y a place nulle part pour la théocratie en Europe. Nous proclamons que la théocratie n'a point de place dans le régime social des peuples chrétiens. Mais s'il faut écarter la théocratie, il faut écarter encore plus l'*athéocratie*. Dieu ne peut point faire de mal, mais sa négation implique la possibilité d'en faire beaucoup impunément. Cette *athéocratie* est un mot inventé par le journal protestant le *Temps*, en son n° du 29 janvier 1892. Ce journal l'applique aux radicaux, qui ne veulent pas seulement de la République, comme *forme* de gouvernement ; mais qui la réclament comme principe, pour baser la République sur l'athéisme ; pour l'ériger en Eglise à rebours, en *athéocratie* ayant des formules doctrinales, un *Credo* aussi intolérant et aussi obligatoire pour la conscience que le *Credo* catholique. Avec cette différence que le *Credo* de l'Eglise est l'expression de réalités bienfaisantes pour l'esprit, l'âme et la vie des peuples, tandis que le *Credo* de l'athéocratie ne contient que des négations mortelles pour les âmes. — Jusqu'au XVIIe siècle, un athée était considéré comme un être philosophiquement absurde, parce qu'il paraissait impossible de ne pas croire en Dieu ; et comme un être moralement très dangereux, puisqu'il s'octroyait le droit de tout faire. L'athée était un monstre. Cependant, Pierre Bayle, l'homme de toutes les témérités, posait, par manière de discussion académique comme passe-temps intellectuel, la question de savoir si un peuple peut se constituer sans croire en Dieu. Bayle concluait à cette possibilité ; comme on voyageait alors beaucoup, les philosophes firent rechercher partout, par les navigateurs, ce phénomène curieux, et pour eux important, d'un peuple sans foi à la divinité. Il paraît qu'on en trouva un, mais de la plus basse sauvagerie, un peuple d'idiots, et encore, la chose bien examinée, il fut cons-

taté qu'il avait des temples et des fétiches. Mais en matière de négation anti-chrétienne, l'esprit des faux philosophes n'est pas difficile ; il s'accommode volontiers des hypothèses, même improbables. Ce fut bien pis lorsque Kant eut nié tout rapport entre le subjectif et l'objectif et enseigné que si l'esprit humain a besoin de l'absolu pour parvenir à la certitude, cela ne prouve pas du tout que l'absolu existe en dehors de nos conceptions. Ce fut de plus fort en plus fort, lorsque Auguste Comte, limitant la raison à la connaissance des choses matérielles, eut déclaré que si Dieu existe ou n'existe pas, la raison n'a pas à s'en occuper et ne peut s'y décider, pour constituer la société humaine : c'est la thèse qu'ils nomment l'*agnosticisme*. Dieu est une quantité inconnue et négligeable. C'est sur ces deux thèses de Comte et de Kant que se basait Gambetta dans le discours de Romans, où il formulait le programme de son parti. La République, telle qu'il l'expose, est un dogme ; ce dogme affirme une opposition irréductible, non seulement aux principes, aux idées et aux sentiments dont la source est dans l'Evangile, mais encore aux vérités premières de la religion naturelle et de la métaphysique spiritualiste. Ce dogme, Gambetta l'emprunte à la franc-maçonnerie matérialiste et athée : il prétend en faire la base de notre législation. Telle est, depuis vingt-cinq ans, la forme sous laquelle se présente et veut s'imposer un gouvernement pour lequel le pouvoir n'est rien, s'il ne sert à établir et à maintenir la domination intolérante d'une secte qui ne tient aucun compte des aspirations religieuses et des croyances positives de l'humanité ; et qui entend, par un fanatisme ignare, ne laisser, au dogme catholique, aucune place, ni dans la vie de l'individu, ni dans la famille, ni dans la société. C'est l'*athéocratie*.

Il est curieux d'observer, en passant, ce qu'est devenue, en France, sous l'empire d'une erreur si monstrueuse, la troisième république. Cicéron disait : *Sine summâ justitiâ rempublicam geri nullomodo posse :* « sans une souveraine justice, il est absolument impossible de gouverner une république ». A l'encontre de cet oracle de l'orateur romain, les radicaux français, qui ne reconnaissent pas Dieu, n'admettent pas, dans leur société, ses représentants ; leur premier principe, leur principale vertu, c'est la

haine du prêtre ; c'est à eux que remonte la belle invention des *monstres en soutane*, entendant par là des êtres pécamineux qui ne peuvent être que la sentine de tous les vices, le rebut de la société. A l'encontre, les parangons de l'agnosticisme sont des exemplaires des plus hautes vertus. En conséquence, pour s'adjuger les bénéfices de leurs croyances, ils se regardent politiquement comme une classe supérieure et fermée ; nul n'est républicain, s'il n'est l'adepte de leurs conceptions ; et, pour être reçu dans leur parti, il ne faut ni aller à la messe, ni croire en Dieu. Au lieu que la République soit, suivant son étymologie, la chose de tout le monde, elle est exclusivement la chose des radicaux, seuls vrais républicains ; c'est à eux seuls qu'appartient son gouvernement, que, dans un langage à eux, bas et lâche, ils appellent l'*assiette au beurre*. Le peuple, qui devrait avoir tous les bienfaits de la République, n'est qu'une machine électorale mise en mouvement pour les mensonges, et une vache à lait qu'on trait jusqu'au sang. Dans le fait, les classes ouvrières, les classes agricoles et industrielles n'ont jamais été plus impudemment exploitées par les barons de la haute finance, commanditaires communs des tenants de l'assiette au beurre. Pour assurer la permanence de cette oligarchie, la magistrature rend des services et non des arrêts ; l'administration n'est qu'une domesticité en uniforme ; l'armée est terrorisée par la délation, les grades sont à l'encan de la bassesse ; le clergé, au sein duquel on a introduit quelques évêques de cour, apprend que la république a rompu ses relations avec le Saint-Siège ; que le budget des cultes est en coupe réglée en attendant sa révocation ; que le Concordat sera rompu à brève échéance ; qu'enfin, en France, le clergé va être réduit à louer des églises. Tels sont les fruits de l'athéocratie et voilà où mène l'agnosticisme : à l'exploitation du peuple, à la proscription des chrétiens : *Nomine christianorum deleto.*

9. — La théocratie et l'athéocratie sont également, à titres contraires d'inégale valeur, répudiées par l'histoire. Doit-on faire un seul pas en deçà du principe et opter pour la religion d'Etat. Un Etat, par lui-même, doit assurer, à une société, l'observation des lois, le respect des biens et des personnes, la

tranquillité de l'ordre et un juste progrès. A ce titre, un Etat est, dans sa constitution, dans son objet, dans son but, un établissement religieux. Une part de religion est inhérente à cette institution et à son fonctionnement régulier. L'expression : *Religion d'Etat,* nécessairement juste en elle-même, présente des sens divers qu'il faut exactement distinguer, si l'on veut savoir en quoi elle est acceptable, en quoi elle peut ne pas l'être. Si par Religion d'Etat on entend, pour un état, le droit d'imposer la religion par la force, comme cela s'est fait longtemps en pays protestants, chez les schismatiques russes et surtout chez les mahométans, il est clair qu'une telle institution n'a rien de commun avec le pur christianisme. Une telle conception ne cadre ni avec la nature de la foi qui, pour être méritoire, doit être libre ; ni avec le caractère de l'Eglise qui traite les âmes avec un souverain respect ; ni enfin avec le respect des personnes dont la dignité, en matière si délicate, ne comporte aucune contrainte. Même dans les siècles les plus chrétiens du Moyen Age, lorsque régnait en Europe l'unité de croyance, l'Eglise n'a jamais imposé la foi par la force ; souvent même elle a parlé et agi pour empêcher les princes de le faire. Si dans les temps modernes, lorsque la foi avait décru sensiblement, Louis XIV, pour des raisons politiques, crut devoir envoyer des dragons dans les Cévennes et révoquer l'Edit de Nantes, il ne le fit qu'au grand déplaisir du Pape. Une union parfaite entre l'Eglise et l'Etat, une unité de vues, de sentiments et de conduite, reste toujours, au point de vue des principes, l'*idéal* désirable ; c'est la thèse absolue que l'Eglise, d'accord avec le bon sens, ne nous permet pas de mettre en doute. Mais l'Eglise, toujours d'accord avec le bon sens, « ne condamne pas les princes qui, en vue d'un bien à atteindre ou d'un mal à éviter, tolèrent, dans la pratique, des cultes divers et leur accordent, en pratique, une place dans l'Etat. » Cette décision est du pape Léon XIII dans l'Encyclique *Immortale Dei* ; elle avait été dès longtemps soutenue, dans les *Cas de conscience*, par Mgr Parisis. D'un côté, on pose une thèse absolue ; d'autre part, pour de graves raisons, la thèse relative, ou si l'on veut l'hypothèse applicable à certaines circonstances, est déclarée admise. Déci-

sion d'une importance capitale, qui rend impossible, — c'est une remarque de M. Emile Ollivier, — « toute calomnie comme toute exagération, et rassure les sociétés modernes, toujours promptes à concevoir des alarmes sur ce sujet délicat de la liberté de conscience ». C'est même plus qu'une décision du pape Léon XIII, c'est un fait acquis depuis que Pie VII a signé le Concordat qui règle précisément, d'après ce principe, les rapports de l'Etat et de l'Eglise. L'expérience de la société française pendant cent ans, prouve que, sous un gouvernement raisonnable et équitable, une telle convention suffit pour assurer la paix au forum et le calme dans les consciences.

Mais si l'on repousse la religion d'Etat dans le sens qui l'autoriserait à imposer la loi par la force ; si l'on ne l'accepte pas, lorsque les circonstances ou les apparences pourraient susciter, dans l'opinion publique, des répugnances plus ou moins invincibles, on repousse également, et même avec plus d'horreur, l'irréligion de l'Etat. L'irréligion dans un individu, c'est-à-dire l'impiété qui se dresse contre Dieu, peut se comprendre, à l'état sporadique, exceptionnel, et encore, sauf par grossièreté, on n'en fait ni étalage, ni état ; l'impiété à l'état général dans un peuple et avec éclat, par principe, par devoir, dans le gouvernement d'une nation, cela est inconnu en l'histoire et inimaginable aux yeux de la raison. L'autel est la pierre fondamentale de la constitution de tous les peuples, sans exception, et la reconnaissance, au moins implicite, de la divinité, au culte que l'homme lui doit, c'est le premier devoir de tout gouvernement qui ne se compose pas de fous ou de scélérats ; et encore, même dans ce cas, las de s'entretuer, ils finissent par reconnaître qu'il faut, au moins, proclamer l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. « L'athéisme, disait Robespierre, c'est une erreur de gens *repus* » ; et de gens qui, en mangeant trop ont bu plus que de raison. L'irréligion d'Etat, une société, une république, où le président, les ministres, les sénateurs, les députés, les administrateurs, les magistrats, les soldats sont des maniaques d'impiété ombrageuse, persévéramment résolus à interdire tout culte, tout hommage rendu à la divinité, cela ne peut se comprendre que dans une maison de fous, dans un bagne, ou dans un lieu de

débauche. Dans une société constituée, régulière, pacifique, jamais ; du moins, sauf quelques crises rares, il n'y en a pas d'exemple à citer. La nature est, ici, plus forte que tous les aveuglements, que toutes les fureurs de l'humanité. Nous osons donc le proclamer, à l'encontre du préjugé libéral, qui obstrue tant de cerveaux : l'Etat a le devoir, le devoir absolu, primordial, non pas en vertu des droits de l'Eglise et de l'autorité divine de la révélation, mais en vertu de ses fonctions sociales, parce qu'il est l'Etat, c'est-à-dire l'organe juridique des relations humaines, la puissance directrice et protectrice d'une société d'hommes, l'Etat a le devoir strict d'être pratiquement religieux, de reconnaître et de professer la religion, au moins dans ses principes essentiels et ses lois primitives. On cite volontiers l'exemple des Etats-Unis où l'Etat ne paie aucun culte, mais n'est pas moins religieux, ne reconnaît et ne professe pas moins la religion. On peut citer, sans exception, tous les peuples, passés, présents, futurs ; je n'en vois aucun qui ait pris l'impiété comme principe constitutionnel, et, si, par faiblesse, un parti, un gouvernement ont pu tomber momentanément dans ce ridicule et cette inépuisable contradiction, c'est un phénomène dont il n'y a pas lieu de tenir compte.

10. — On peut donc admettre que l'avenir, désabusé de ses rêves et convaincu du péril politique des passions humaines n'admettra plus la religion ni l'irréligion comme moyens de contrainte et de prosélytisme par la tyrannie. La foi subsistera sous la garde de la liberté et de la vérité ; nous irons jusqu'à dire que, pour établir cette liberté de conscience, dans sa plénitude, il ne faut pas même de privilèges, mais seulement une justice sévère qui interdit et réprime tout attentat. Encore une fois, pour ne pas risquer l'expression de nos espérances, nous citons longuement le témoignage de notre Jésuite, Bernard Gaudeau. « Il faut remarquer, dit-il, que ce n'est pas un privilège pour la vérité d'être traitée autrement que l'erreur. Ce n'est pas un privilège pour un père de famille d'être traité à son foyer autrement qu'un étranger. Ce n'est pas un privilège pour une réalité existante, démontrée, d'être traitée autrement qu'un mensonge. Ce n'est pas un privilège pour un aliment sain et indispensable d'être

traité autrement qu'un poison mortel. Ce n'est pas un privilège pour une réalité vivante, pour un fait, d'être traité exactement selon sa valeur matérielle et sociale. Et c'est une souveraine injustice qu'il en soit autrement. Or, le catholicisme en France est une réalité vivante, un fait social et positif dont la valeur doit être appréciée numériquement, historiquement et socialement. Numériquement, d'après le chiffre de ses adhérents ; historiquement, d'après les racines par lesquelles il tient au sol et à l'âme du pays ; socialement, d'après la portée de ses doctrines et de ses institutions. Que l'Etat français donne au catholicisme, en vertu de la science des faits, en vertu de la philosophie et de la doctrine positive, une place correspondante à cette valeur, et la part de l'Eglise serait bien supérieure à ce qu'elle est actuellement en vertu du Concordat. Donc l'Eglise n'a pas besoin de privilèges. »

Il faut même oser dire, avec Montalembert, que l'Eglise n'a besoin que d'une liberté « fondée sur les libertés publiques » à la condition que les libertés publiques soient elles-mêmes fondées sur une doctrine positive et rationnelle et non sur un libéralisme vide et tout négatif.

C'est pourquoi il est permis de penser que l'avenir de l'Eglise en France est dans une loi nouvelle d'association, loi idéale sans doute, mais vers laquelle les nations qui veulent vivre doivent s'acheminer. Selon cette loi, les droits, les avantages, le traitement des associations seraient vraiment proportionnels aux faits, aux réalités positives, aux valeurs sociales selon le sens le plus haut et le plus large du mot. Mais c'est là sans doute plus qu'une loi, c'est tout un régime, et il ne semble guère que nous en prenions le chemin.

Donc, pas de privilèges, mais pas d'injustice. Et la justice réclame la protection efficace de la religion par l'Etat. De même que l'Etat protège (ou est censé protéger) efficacement la patrie qu'il représente, la famille, la propriété, le droit des citoyens à la normale évolution de leur vie, de même et au même titre il doit protéger efficacement la religion, qui est un des facteurs essentiels de la vie normale des hommes et des peuples. Quelle religion ? direz-vous.

Je réponds : D'abord, la religion tout court, c'est-à-dire (en dépit de la défaveur à tort attachée à ce mot) la religion naturelle, les principes essentiels gravés par la nature même, c'est-à-dire par Dieu, dans la pensée et la conscience normale de tout être humain.

Je réponds en second lieu : Par suite, liberté et protection à toutes les religions positives qui ne sont pas en contradiction évidente et grave avec les privilèges essentiels de cette religion naturelle. Et c'est la réponse de saint Thomas d'Aquin et de Suarez. Si vous dites que l'Etat devra donc se faire théologien et juger les religions, je réponds que, à ce degré où le bon sens suffit, l'Etat doit faire, et fera inévitablement de la théologie, et que nos jacobins d'aujourd'hui en font malheureusement bien davantage.

Je réponds en troisième lieu : Quand il existe une religion nationale comme le catholicisme en France, nationale à un double titre : numériquement par le chiffre de ses fidèles, historiquement par le rôle qu'elle a joué dans la formation même de la nation, et que cette religion, comme le catholicisme, non seulement n'est pas en contradiction avec les données rationnelles, morales et sociales de la religion naturelle, mais encore, au regard d'un observateur même superficiel, est la seule qui s'adapte à ces données en les précisant et qui les complète en les respectant, la seule qui, comparée aux autres religions de l'histoire, par sa transcendance se prouve divine, alors l'Etat, à un titre tout spécial, doit protection efficace à cette religion, qui cependant, redisons-le, ne réclame, au nom de la science humaine positive, d'autre privilège qu'un traitement en rapport avec la valeur du fait social qui la constitue.

Protection efficace, ai-je dit. Et par conséquent répression, efficace aussi, des outrages et des attaques, sous quelque forme qu'elles se produisent, dirigées contre la religion par l'impiété militante. Mais surtout protection efficace par l'exemple que l'Etat, toujours incarné dans des hommes, doit donner en respectant et en professant d'une manière positive les principes essentiels de la religion.

L'Etat doit donc avoir une doctrine, des principes, un minimum de dogmes essentiels, constitué par les données mêmes de la nature humaine et de la science positive. Sa neutralité, son libéralisme doivent donc avoir des limites, et ces limites, c'est la science positive, c'est le positivisme bien compris qui les trace, c'est-à-dire l'étude et le respect des faits, des réalités vivantes.

C'est donc un rêve illusoire et décevant que celui des beaux esprits et des diseurs élégants qui s'obstinent à chercher dans un prétendu libéralisme sans points fixes et sans bornes, qui glisse inévitablement à la tyrannie ou à l'anarchie, le remède à tous les maux du présent et le moyen de parer à tous les avenirs. « Ceux-là seuls, écrit l'un d'eux, pourraient faire accepter définitivement chez nous un régime nouveau qui, au lieu de prendre parti dans la lutte des croyances, de défendre telle ou telle vue philosophique, d'attaquer tel ou tel dogme, entendraient assurer, avec *la suprématie de la société civile*, le respect de toutes les manières de penser, de croire et *de ne pas croire.* » La « suprématie de la société civile » est la formule équivoque chère à tous les oppresseurs de l'Eglise, et il y a des « manières de ne pas croire », publiques, outrageantes, corruptrices des esprits, aggressives et anarchiques, qui sont des attentats contre la société elle-même et que l'Etat doit réprimer.

Il est bien entendu que le domaine privé doit rester toujours inviolable. Les adversaires de l'Eglise savent très bien que, si quelqu'un songe aujourd'hui à rétablir l'inquisition, ce n'est pas elle. Ni Torquemada, ni Vadécard ! Mais à choisir, le premier est plus propre que le second.

En résumé, l'évolution sociale ne peut pas s'établir sur des négations et le principe du laïcisme de l'Etat n'est qu'une négation. La vie est positive, la vie est un ensemble de faits : c'est l'observation et le respect de ces faits qui constituent la science sociale, et seules vivront et progresseront les sociétés qui donneront au fait religieux, le plus grand, le plus profond, le plus universel, le plus important des faits humains, l'attention, le respect et la place qu'il mérite et qu'il exige.

Les esprits superficiels ne voient dans la séparation des

Eglises et de l'Etat qu'une question financière. La suppression du budget des cultes, qui serait une souveraine injustice et la faillite d'un engagement national, n'est cependant qu'une question secondaire. Le laïcisme va bien plus avant : il sépare le corps de l'âme. Le laïcisme tue infailliblement les nations.

Le président Roosevelt écrivait naguère à Mistral en le remerciant de lui avoir employé un exemplaire de *Mireille* :

« Vous enseignez une leçon que nul plus que nous n'a besoin d'apprendre, nous, les gens de l'Ouest, nous, nation ardente, inquiète, ayant soif de richesse ; une leçon qui, après l'acquisition d'un bien-être matériel relativement considérable, nous apprend que les choses qui comptent réellement dans la vie sont les choses de l'esprit.

« Les industries et les chemins de fer ont leur valeur jusqu'à un certain point ; mais le courage et la puissance d'endurance, l'amour de nos épouses et de nos enfants, l'amour du foyer et de la patrie, l'amour des fiancés l'un pour l'autre, l'amour et l'imitation de l'héroïsme et des efforts sublimes, les simples vertus de tous les jours et les vertus héroïques, toutes ces vertus-là sont les plus hautes ; et si elles font défaut, aucune richesse accumulée, aucun « industrialisme » imposant et retentissant, aucune fiévreuse activité, sous quelque forme que ce soit, ne sera profitable ni à l'individu ni à la nation.

« Je ne méconnais pas la valeur de ces choses *du corps de la nation* ; seulement, je désire qu'elles ne nous portent pas à oublier qu'à côté de son corps il y a aussi son âme. »

On n'accusera pas sans doute le président Roosevelt d'être un représentant de l'esprit rétrograde. Or, il précise ailleurs sa pensée en ces paroles vraiment lapidaires. « L'avenir de notre nation dépend de la manière dont nous combinerons, avec la force, la religion. »

La force, c'est le corps de la nation, la religion c'est son âme (1). La séparation du corps et de l'âme, c'est la mort. Et,

(1) Il est intéressant de voir la pensée du protestant Roosevelt rencontrer ici et côtoyer, à son insu probablement, l'une des idées familières de la théologie catholique. La comparaison de l'âme et du corps

pendant que le chef d'Etat du plus positif de tous les peuples remercie en termes si élevés un poète français qui lui a envoyé, dans ses vers, quelques vibrations de l'âme de la France, laisserons-nous, dans cette France de Mireille, qui fut aussi la France de Jeanne d'Arc, le laïcisme opérer la séparation de notre corps et de notre âme, réaliser, et à brève échéance, cette chose effroyable que, seule, cette doctrine de mort peut accomplir et qui est déjà commencée, le suicide national ?

11. — Ces considérations déduites sur les principes de droit international qui doivent caractériser la neuvième époque de l'histoire des pontifes Romains, nous devons en énoncer d'autres, spéciales aux deux biographies qui doivent compléter l'œuvre de l'abbé Darras. Ces considérations sont nécessaires pour déterminer les conditions dans lesquelles nous devons écrire l'histoire de Pie IX et de Léon XIII ; elles doivent nous aider à en juger le fond et à en régler la forme. L'histoire des Papes doit se traiter comme les vies des saints, avec cette différence que les saints sont tels dans leur vie privée et que les Pontifes Romains le doivent être et le sont dans une large mesure pour leur gouvernement, ou, au moins, doivent être considérés comme saints. Le clergé n'est pas seulement un corps grave et réfléchi ; il est encore croyant, pieux, résolu à tous les sacrifices et ne voudrait, par respect pour lui-même, permettre en aucun cas, sur les chefs de l'Eglise, des appréciations mal fondées ou trop peu respectueuses. Encore moins voudrait-il admettre, sur la religion, l'Eglise et le Saint-Siège Apostoliques, des conditions d'existence qui ne cadrent pas avec la foi et la piété catholiques. L'Eglise est essentiellement surnaturelle ; le Pape est le vicaire du roi immortel des siècles, obligé au surnaturel par son vicariat, et étranger par devoir à toutes les raisons de prudence humaine qui pourraient déteindre sur son caractère sacré. Le Pape est un autre Christ ; il a, pour palais, la crèche de Bethléem ; pour oratoire, le Thabor ; pour siège de gouvernement, le Calvaire. C'est

est classique parmi les théologiens pour exprimer les relations de la puissance spirituelle et de la puissance temporelle. Cf. S. Thomas Sum. Théol. 2-2, 9, 60, a 6 ad 3.

bien ainsi que l'Evangile nous oblige à entendre le *Tu es Petrus* ; et à parler de la pierre fondamentale de l'Eglise, avec piété envers l'Eglise et dévotion à la Chaire du prince des Apôtres. *Ad lucem per crucem.*

Ces principes posés, il faut dire que l'historien, tout en les respectant, doit jouir de certaines immunités. En aucun cas, sans doute, il ne peut prétendre à l'inspiration qui dictait à saint Luc, les Actes des Apôtres ; en écrivant leur continuation, il n'est qu'un écrivain qui parle selon sa foi et sa conscience, avec une part d'initiative individuelle et dans une certaine mesure de liberté. Les Papes, d'ailleurs, ne sont pas encore dans la justice fixe ; ils sont hommes, soumis à toutes les faiblesses d'un corps mortel ; et s'ils gouvernent la ville et le monde, dans des conditions qui peuvent les préserver de toute faute, cependant ils peuvent en commettre ; et s'ils en ont commis, l'historien doit le dire, avec tout le respect que comporte une dignité si haute, mais aussi avec le respect de soi-même et le respect absolu qu'exige la vérité. L'historien, disait Baronius, n'est pas un panégyriste ; mais en louant moins, il n'est que plus utile, s'il est toujours juste et vrai. L'historien doit être encore moins un satirique ; et s'il l'était, en admettant qu'il s'abuse, il ne réussirait pas à tromper : il ne peut pas nuire à la cause des Papes, qui n'ont besoin que de la vérité ; et s'il y déroge, par malice, l'historien ne nuit qu'à lui-même et tue son propre crédit. Son œuvre est une œuvre inutile ; elle ne peut être dangereuse que pour l'ignorance.

A raison du voisinage des Pontificats de Pie IX et de Léon XIII ; à raison des nombreux écrits déjà publiés sur ces deux pontifes, il est naturel que le lecteur exige beaucoup de détails. Mais, quand ce volume y serait consacré tout entier, il ne pourrait pas en parler comme des ouvrages plus étendus, avec la même profusion. D'ailleurs en abondant, comme les chroniqueurs contemporains, sur le détail des faits, il dérogerait au plan de l'ouvrage. Darras a écrit l'histoire de deux cent soixante papes ; à ces deux cent soixante papes, il faut en ajouter deux avec la même mesure et sans excéder dans les proportions. A notre humble avis, en nous renfermant dans les limites nécessaires d'un abrégé,

le point capital est de pénétrer le sens des faits et de les harmoniser avec le plan d'ensemble de tout l'ouvrage. Deux raisons de perspective nous y contraignent : la première, c'est que si les détails abondent, la précision leur manque et la preuve fait souvent défaut ; la seconde, c'est qu'un peu d'éloignement est indispensable pour comprendre les événements contemporains, et que, les voyant de trop près, la profusion, au lieu de fixer les regards, les disperse. Si nous devons produire une œuvre brève et si nous voulons qu'elle soit synthétique et compréhensive, de manière à former le jugement de l'opinion ou, du moins, à en fournir les éléments, il est clair que nous devons nous souvenir de ces historiens qui, suivant Montesquieu, jugent bien parce qu'ils voient tout, mais burinent, dans une expression courte, vive, parfois criante, les oracles de l'histoire. Une miniature, si nous osons dire, peut en dire autant qu'un grand tableau et le représenter d'une façon plus ferme en ses contours, plus vraie dans son expression, surtout plus accessible à l'intelligence et seule digne de rester dans la mémoire.

12. — Voilà pour la forme, voici maintenant pour le fond. Est-il besoin de dire qu'en caractérisant, comme nous l'avons fait, la neuvième époque de l'histoire pontificale, nous n'émettons qu'une opinion contestable, qui ne répond même pas à nos convictions personnelles, mais qui nous paraît ressortir des faits et offrir la seule chance, ouvrir au moins la seule perspective d'avenir où l'Eglise de demain puisse travailler suffisamment au salut des âmes? C'est pourquoi, en ouvrant cet avis, nous n'avons pas opiné en notre nom, mais seulement exprimé l'opinion d'autrui et procédé par citation d'écrivain, qui ne battent pas, comme on dit, dans la même grange. Les libéraux et les intransigeants ont parlé, les uns, pour poser des conditions, les autres, pour émettre des espérances. L'avenir est à Dieu ; il sera ce que voudra la Providence.

Pour notre modeste part, nous posons plutôt des réserves :

1° Au point de vue des principes, c'est notre foi, notre conviction que Jésus-Christ a racheté l'homme tout entier, l'homme *social*, comme l'homme *individuel ;* qu'en vertu de cette rédemption, l'Evangile n'a pas seulement réglé la foi et les mœurs, mais

qu'il a constitué, en droit, l'ordre sacré de la famille et l'ordre religieux de la société publique ; que, par conséquent, régler l'ordre social, sans tenir compte de l'ordre surnaturel, c'est une erreur dogmatique ; et que n'admettre l'Eglise qu'au bénéfice du droit commun, ni plus ni moins que les sectes d'erreur, ce n'est pas respecter suffisamment ni l'Eglise, ni Dieu ; c'est plutôt la laisser confiner sur un terrain, qui, n'étant pas selon l'ordre, ne peut garantir la paix. On ne bâtit pas sur un sol mouvant, pour jeter le défi aux grandes eaux et à la tempête.

2° Au point de vue des faits, il est certain qu'il existe, dans le monde actuel, par le fait de la libre pensée, de l'hérésie et du schisme, un grave désordre d'idées, une profonde perversité de passion, un terrible antagonisme, soit à raison de l'ignorance des masses populaires, soit à cause de l'ambition aveugle des gouvernements. Le monde tel qu'il est, n'est plus qu'une poussière d'homme et les hommes sont ennemis les uns des autres ; toutes les institutions sont instables. Les masses populaires n'aspirent qu'à se ruer les unes sur les autres pour s'arracher quelques grains de poussière ; les gouvernements ne conjurent que la ruine des nations voisines, pour agrandir leur propre domaine et relever le trône de Nabuchodonosor. Gouvernements et masses populaires sont d'accord sur un point, c'est qu'il faut abattre la chaire de saint Pierre, anéantir l'Eglise catholique et briser le joug du Christ. A leur point de vue, ils ont raison ; ils ne peuvent que par la ruine de l'Evangile ramener le monde aux orgies des temps anciens. Mais les portes de l'enfer, si puissantes qu'elles soient, si assurées du succès qu'elles puissent être, ne prévaudront pas contre l'Eglise ; le charpentier de Nazareth façonne toujours, pour les persécuteurs, au moment voulu, un cercueil.

3° Ce parti-pris de persécution contre l'Eglise étant indéniable, et la persécution n'étant qu'une crise passagère, parce qu'elle est pleine de violences, on vient à l'idée d'une armistice ; on laisse les masses populaires accroupies devant les idoles de chair ; on laisse les gouvernements à leurs complots et à leurs armées ; on espère pour l'Eglise une accalmie, où, contente des moindres concessions, elle fait bon marché de tout, pourvu qu'elle puisse remplir la mission apostolique. Si cette situation se con-

firme, elle sera la neuvième époque de l'histoire de l'Eglise, peut-être la pierre d'attente d'un second millénaire de paix religieuse ; si cette situation ne se confirme pas, les jours de perdition pourront revenir et les temps s'achemineront vers leur fin. Les Baronius de l'avenir, s'il y en a un, détermineront, à leur tour, le caractère des temps nouveaux.

4° En présence de cette énigme que posent les sphinx du siècle, menaçant de tout dévorer, les deux Pontificats de Pie IX et de Léon XIII ont eu une attitude différente, presque contraire. Pie IX est un lutteur, Léon XIII est un diplomate. Leur symbole est le même ; leur vicariat est le même ; leur but identique, mais ils veulent y parvenir par des voies différentes. L'un est toujours sur la brèche ; il tire, avec ses canons, sur les drapeaux de l'ennemi du nom chrétien ; son pontificat est un combat perpétuel ; — l'autre retire ses canons des embrasures, quitte le champ de bataille, et ouvre des négociations ; son pontificat est un acte continu de diplomatie. Ont-ils eu raison, ont-ils eu tort ? la postérité le saura mieux que nous. Quant aux succès définitifs, ils n'en ont obtenu ni l'un ni l'autre. Le monde est toujours bien malade ; la papauté est toujours fortement menacée ; les gouvernements sont tous en proie aux mêmes complots, les peuples aux mêmes fureurs. Un troisième Pape règne qui n'est ni un soldat comme Pie IX ni un diplomate comme Léon XIII ; mais qui prend à tous les deux quelque chose, à l'un sa sagesse, à l'autre sa bravoure, tout en restant lui-même, sans cesser d'être aux prises avec les cyclones révolutionnaires, qui font de plus en plus rage. Ceci constaté, nous entrons dans l'abrégé de ces deux pontificats, laissant, aux lecteurs, après enquête et mûres réflexions, les conclusions définitives de l'histoire.

§ I. — *Premières années de Pie IX.*

Sommaire. — 1. Ce qu'est Pierre depuis dix-neuf siècles. — 2. Premières années de Jean Mastaï. — 3. Sa nonciature en Amérique. — 4. La présidence de l'hospice Saint-Michel. — 5. Les dignités dans l'Eglise. — 6. L'archevêque de Spolète. — 7. L'évêque d'Imola. — 8. Le cardinal Mastaï. — 9. La mort de Grégoire XVI. — 10. Election de Pie IX. — 11. Le nouveau Pape. — 12. Encyclique d'avènement.

1. — Il y a, sur la terre, un homme à qui il a été dit : « Tu es Pierre, et sur cette pierre, je bâtirai mon Eglise et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. » Ce Pierre était Simon, fils de Jonas ; nommé, avec un changement de nom, chef du Collège Apostolique ; il avait, pendant la passion du Sauveur, renié trois fois son maître et pleuré amèrement son péché ; après l'ascension et la célébration du Concile de Jérusalem, il était venu placer son siège, de Jérusalem à Antioche, et d'Antioche à Rome. A Rome il fut crucifié sur le Janicule, la tête en bas, et, enseveli au Vatican, il porte, sur sa poitrine, dit saint Hilaire, le môle de l'Eglise. Giotto, qui l'a vu en croix, avec l'œil du génie, l'a peint crucifié, la tête en bas, mais rayonnant des splendeurs du ciel ; les bras plus près de terre, pour la prendre et y asseoir un empire qui n'aura pas de fin.

Pierre s'est appelé Lin, Clément, Evariste, Victor, Zéphirin, Calliste, Melchiade ; il a habité, trois siècles, les catacombes ; c'est dans ces souterrains qu'il a commencé à exercer son empire.

Pierre s'est appelé Sylvestre, et il est venu du Soracte à Rome, pour baptiser Constantin et établir son siège au palais de Latran, titre épiscopal du Vicaire de Jésus-Christ.

Pierre s'est appelé Léon et Grégoire ; il a fait reculer Attila, converti les Lombards, et, serviteur des serviteurs de Dieu, il a été le grand convertisseur des barbares.

Pierre s'est appelé Léon III et il a couronné Charlemagne, fondé le saint empire romain d'Occident.

Pierre s'est appelé Grégoire VII, Innocent III, Boniface VIII et, sous ces noms, il a exercé une puissance catholique sur tous les peuples du Moyen Age.

Pierre s'est appelé Léon X et a présidé magnifiquement à l'ouverture des temps modernes.

Pierre s'est appelé Pie V et Innocent XI ; il a écrasé l'Islam à Lépante et forcé les Turcs à lever le siège de Vienne.

Pierre s'est appelé Benoit XIV, et, dans un siècle impie, s'est imposé, par sa science, à l'admiration des gens d'esprit.

Pierre s'est appelé Pie VI et il a frappé, du gantelet apostolique, le symbole de la Révolution.

Pierre s'est appelé Pie VII et, simple agneau, il a vaincu le lion qui tenait l'Europe sous ses griffes.

Pierre s'est appelé Pie IX et nous avons vu sa gloire ; mais ce n'est pas le dernier rayon des splendeurs de la papauté.

2. — Jean-Marie Mastaï était né le 13 mai 1792, à Sinigaglia ; il était né au courant du mois de Marie, à l'époque où commençait à éclater la révolution qu'il devait combattre, dans une ville fondée par les Gallo-Romains, et peut-être avait-il dans les veines quelques gouttes du sang de France. Le comte Jérôme Mastaï-Ferretti était gonfalonier de la ville ; sa mère, qui faisait passer la religion avant tout, inspirait à ses enfants une solide piété, l'amour des pauvres et un grand zèle pour le bien de l'Eglise. De bonne heure, l'enfant montrait une vive intelligence et une vivacité que faisait briller davantage une figure ouverte, belle, toute pétillante d'esprit. A douze ans, Jean-Marie fut placé au collège de Volterra, tenu par les Scolopies et y resta jusqu'à 1810. A dix-huit ans, il songeait à entrer dans les milices, lorsqu'il fut atteint d'épilepsie. Un pèlerinage à Lorette et une guérison qu'il crut miraculeuse, jointe aux encouragements de Pie VII, déterminèrent la vocation de Mastaï au sacerdoce. En 1814, il vint étudier la théologie à Rome, et le 18 avril 1819, ayant satisfait à tous les examens, il fut ordonné prêtre, par l'archevêque d'Iconium, au palais Doria. Prêtre, il fut attaché, comme professeur et comme aumônier, à l'orphelinat de Tata Giovanni. C'était un refuge, fondé à la fin du XVIIIe siècle, par un artisan illettré, pour prémunir, contre les séductions du vice,

les gamins, délaissés de leurs parents, qui couraient les rues de la ville éternelle. La vie de Mastaï, dans cet hospice, était une vie de travail et de charité. Les seuls incidents à noter, c'est que le jeune professeur se fit affilier au tiers-ordre de Saint-François et fut agrégé, en 1823, à l'Académie poétique des Arcades. Par une heureuse initiative, il ajoutait, aux études classiques, la géométrie et le dessin ; dans une pensée, également louable, il augmenta le nombre des métiers dont les orphelins pouvaient faire, à leur profit, l'apprentissage professionnel. De nos jours, on montrait encore la petite cellule qui lui servait de cabinet de travail et de chambre à coucher. Un lit, un fauteuil, deux chaises, une table, en forment tout l'ameublement. On ne peut guère imaginer une simplicité plus apostolique. C'est à l'école de l'humilité et à l'épreuve du travail que Dieu se plaît à former les puissances.

3. — Au printemps de 1823, don Cienfuegos, chanoine de Santiago, arrivait à Rome. Le Chili venait de se séparer de l'Espagne ; l'ambassadeur demandait à régler ses affaires religieuses avec le Saint-Siège. Par réciprocité, le Saint-Siège envoya, au Chili, un Délégat Apostolique ; cette mission fut confiée à Jean Muzi, archevêque des Philippes ; Muzi demanda, comme auditeur, son collègue à Tata Giovanni, Jean Mastaï. Le 5 mai 1824, les deux voyageurs s'embarquaient à Gênes pour l'Amérique. La traversée offrit, à la hauteur de Majorque, une tempête ; à Palma, une prison libérale ; au delà de Gibraltar, une visite de pirates et, de Buenos-Ayres à Santiago, cinq terribles mois à travers les pampas. Mais les contrariétés de la nature ne sont rien en comparaison des absurdités, du mauvais vouloir et des vexations des petits esprits devenus des importances. La seule vérification des pouvoirs dura trois mois ; les essais d'arrangement ne furent que d'ineptes tracasseries, suggérées par les ombrages du libéralisme. Ces négociations exercèrent singulièrement l'esprit et la vertu de l'auditeur. Dans les épreuves, il encourageait son chef ; dans les essais, il s'ingéniait à dresser des protocoles, des projets de convention, des rapports. Quand les affaires ne réclamaient pas ses soins, il confessait, prêchait et faisait le catéchisme aux enfants. A l'occasion, il tint, sur les fonts baptismaux, le fils d'un colonel de l'armée.

4. — Après les deux années de cette nonciature lointaine, Mastaï fut nommé chanoine de Sainte-Marie *in via lata*, admis à la prélature et chargé de la présidence du grand hospice Saint-Michel. C'était le retour, à Tata Giovanni, avec agrandissement de situation. L'hospice comprenait alors : 1° un orphelinat de garçons, auxquels on apprenait un métier ou un art ; 2° un orphelinat de filles pour l'instruction élémentaire et l'exercice des travaux du sexe ; 3° une maison de retraite pour les vieillards ; 4° un refuge de filles repenties ; 5° une maison de correction pour les jeunes détenus ; 6° une prison pour les criminels d'Etat. C'était tout un monde. Au président de cette importante maison, il fallait un éminent esprit d'organisation, un coup d'œil prompt et droit sur les divers services, un jugement exact des aptitudes et des caractères, une sage administration des finances, la clairvoyance pour prévenir les abus, enfin le rare talent de concilier, avec le grand nombre des coopérateurs, le respect, la confiance et l'affection. L'administration précédente avait manqué un peu d'ordre dans les finances ; pour y remédier, le nouveau président renvoya quelques serviteurs inutiles, supprima quelques dépenses surérogatoires, veilla à l'emploi consciencieux des fondations et des articles du budget. Cet emploi du budget obtenu et l'équilibre rétabli dans les finances, Mastaï s'occupa d'établir, au profit de ses pensionnaires, une participation aux bénéfices et un placement de capital à leur nom, qui leur fournirait plutôt la première mise nécessaire à leur établissement. Ces réformes attestaient un mérite, qui, pour grandir, n'avait besoin que de l'occasion : c'est la grâce nécessaire à tous les mérites, un point de départ, quoiqu'ils puissent d'ailleurs grandir dans l'humilité. Les subordonnés témoignaient à Mastaï leur gratitude ; ses collègues ne manquaient pas à sa louange ; les supérieurs lui rendaient justice. Ce n'était ni un méconnu, ni un oublié, encore moins un dédaigné. Mastaï croissait en grâce et en âge, en attendant qu'il plut à Dieu de l'élever plus haut.

5. — Le sacerdoce est, dans l'Eglise, une fonction sainte ; elle doit rendre saints tous ses sujets ; la religion est le moyen, l'Eglise le ministère, pour élever tous les hommes à la sainteté. La sainteté est l'héroïsme surnaturel ; il n'y a pas de petits

saints ; à cause de la grandeur, les saints ne sont que l'exception ; la multitude des autres fidèles et prêtres, sans aller jusqu'à l'exceptionnelle bravoure, ne dérogent pas, pour cela, à l'honnêteté chrétienne. D'autre part, il faut reconnaître que tout homme est déchu ; que dans l'homme déchu, la chair est l'élément et l'aliment du péché ; que le monde, foyer de trois concupiscences, provoque au péché tout homme et tout prêtre ; et qu'ainsi le prêtre et le fidèle, sans une vigilance continue et un combat quotidien, s'ils ne s'appliquent pas résolument aux œuvres saintes, doivent tomber, plus ou moins, dans le vice ; puis, pour sauver les apparences, dans l'hypocrisie. A coup sûr, l'économie de la vie chrétienne est bien faite pour les en préserver, et le cas échéant, les convertir. La prière sept fois le jour, la manducation quotidienne de l'agneau pascal, les devoirs de la profession, les charges de la vie, les épreuves d'ici-bas, le contrôle de l'autorité, le fond de générosité inhérent à la nature humaine : tout soulève le chrétien de terre et l'empêche de s'y attacher sans remords. Malgré tout, l'humanité étant donnée, il y a toujours, dans le clergé et les fidèles, trop de gens vicieux et trop peu de saints. Sur le million de prêtres du dernier siècle, l'Eglise n'a encore trouvé qu'un saint ; et, parmi les saints du XVIIIe siècle, il y en a trois qui avaient été des prêtres interdits.

Les dignités ecclésiastiques, qui élèvent un prêtre au-dessus de tous les autres, peuvent être, pour la sainteté, une force ou un obstacle, un obstacle pour la faiblesse, une force pour la générosité. A la vérité, du moins en France, il y a peu de dignités ecclésiastiques, et le peu qui s'y rencontre, est fort peu de chose ; mais il n'y a rien de trop petit, pour la misère humaine. Encore s'y l'on y parvenait par les voies du droit, l'intégrité resterait sauve. Mais, en France toujours, l'absence du droit canon laisse tout à l'arbitraire, voire à la fantaisie et au caprice. Si bien que, pour parvenir, le mérite n'est que le moindre titre à la recommandation ; l'adulation et l'intrigue en font souvent plutôt un titre à la disgrâce. Nous savons, en particulier, combien ces sièges épiscopaux, si peu élevés qu'ils soient, et quoiqu'ils ne soient guère que des sièges d'angoisses, combien ils sont l'objet

de manœuvres honteuses et d'intrigues déshonorantes, parfois même d'intrigues simoniaques. En Italie, où il y a deux cent trente sièges épiscopaux ; à Rome, siège de Pierre, où il y a soixante-dix cardinaux pour le conseil de l'Eglise, vingt ou trente congrégations, pour le gouvernement et une innombrable prélature, la multiplication des charges multiplie, pour la pauvre humanité, les occasions de faiblesse, soit pour la compétition aux charges, soit pour leur exercice. Dieu, pour défendre l'Eglise de Rome et l'élever à la hauteur de ses devoirs, l'a plantée dans le sang de ses fondateurs ; il lui a donné trente papes pour le martyre ; il lui en a donné autant pour la sainteté définie ; et lui prodigue toujours les hommes soucieux de la rappeler à l'héroïsme des vertus. Malgré tout, vu le grand nombre des dignitaires et la part faite au zèle Apostolique, il est humainement impossible qu'il n'y ait pas toujours, à Rome, des prêtres moins dignes de leur sainte vocation. On ne peut pas spécifier ni prouver, pour les cas particuliers ; mais on peut, par des réflexions générales, mieux justifier ces considérations. Jusqu'au XIIIe siècle, il y a, dans le service de l'Eglise, une extension et une ascension continues qui ne s'expliquent que par le déploiement progressif des vertus sacerdotales ; depuis le XIVe siècle, depuis le grand schisme d'Occident, surtout depuis Luther, il y a, sur la tribu sainte, une espèce d'anathème qui s'accuse par la diminution du prestige et de l'autorité, et qui ne s'explique guère que par une diminution de vertu.

Les ennemis de l'Eglise s'en prévalent beaucoup ; ils lui montrent ses propriétés perdues, ses églises fermées, ses prêtres proscrits, son Pape en prison et lui pronostiquent son anéantissement. Nous savons qu'ils s'abusent ; mais les apparences au moins les justifient assez pour les encourager aux derniers assauts. Que Dieu permette ces extrémités pour mettre le van dans son aire, c'est possible et même probable ; que Dieu puisse changer la place du chandelier Apostolique, c'est encore possible. Mais le remède qui s'en suit se voit peu ; et le mal qui en sort dépasse tout. *Superbia eorum qui te oderunt ascendit semper.*

6. — En 1827, le président du collège Saint-Michel était nommé archevêque de Spolète ; il avait trente-cinq ans, l'âge des

passions vaincues, de la raison mûrie, de la vigueur physique, du travail et du courage. Spolète était une petite ville de 9.000 âmes ; le diocèse ne comptait que cinquante paroisses. Sous le rapport matériel et sous le rapport moral, le diocèse était en médiocre prospérité ; mais plus le théâtre est étroit, plus les maux sont grands, plus la vertu peut déployer ses ressources et acquérir de mérites. Les temps étaient d'ailleurs peu propres aux œuvres de régénération. Les sociétés secrètes, depuis 1820, avaient étendu leurs filets sur l'Italie ; leurs machinations commençaient à se faire sentir par la division des esprits, amorce ordinaire des guerres civiles. L'évêque commença par la réforme de son clergé : il s'occupa de fortifier les études des prêtres, de relever leur vertu par des retraites, de resserrer, par la discipline, les liens de l'ordre sacerdotal. Pour gagner les cœurs par la charité, il construisit près de son palais un orphelinat. Mais l'argent est le nerf de la guerre ; pour s'en procurer, l'évêque dut, sous la caution de son frère aîné, emprunter 7,000 francs ; non pour sa table, qui était frugale, ni pour son train de maison qui était simple, mais pour les pauvres. Cet évêque ne voulait l'abondance que chez les déshérités de la fortune et la magnificence qu'à l'Eglise.

En 1831, il eut à compter avec les agitations révolutionnaires. Le diocèse de Spolète n'en fut pas le théâtre ; mais il eut à en souffrir le contre-coup. Un tremblement de terre créa de nouvelles complications ; par son activité et sa prudence, l'évêque sut maintenir la paix et réparer les désastres. Spolète resta un Etat pacifique, pendant que l'incendie s'étendait tout à l'entour.

7. — En 1832, Grégoire XVI transférait Mastaï de Spolète à Imola. Imola était une ville moins importante que Spolète ; mais le diocèse possédait le double de paroisses et un revenu supérieur. De plus, c'était un diocèse très difficile, très agité par la révolution, qui demandait un homme de tête, de cœur et aussi de poigne. Les libéraux, vaincus dans les séditions, agitaient le pays. Le gouvernement, rejeté sur la défensive, s'appliquait à pacifier les esprits. La paix cependant n'était possible, à Ancône, qu'avec les baïonnettes françaises ; à Bologne, qu'avec l'appui des Autrichiens. L'Encyclique *Mirari vos* avait frappé cette théorie libé-

rale, qui, depuis les traités de Vienne, farcissait les esprits et soulevait les masses. Les universités étaient fermées. En ce cas, pour donner la paix aux autres, il faut l'avoir en soi-même. L'évêque était pacifique ; mais il ne savait pas être inactif. Dans l'intérêt du clergé, il fonda et dota une maison de retraite, agrandit le programme d'étude du séminaire, institua, dans son palais, sous le titre d'*Académie biblique*, une conférence mensuelle. Après le clergé, ses soucis étaient pour les fidèles, les paroisses, les maisons religieuses, les établissements charitables. En particulier, à côté d'un *convitto* pour les élèves pauvres, il créait un orphelinat, un refuge et des bibliothèques paroissiales. Avant tout, par-dessus tout, Mastaï était l'homme de la charité, toujours plus grande que sa fortune. Tout au devoir de sa charge, il ne voyait rien au-dessus, et ne trouvait rien de trop lourd pour son courage. D'ailleurs, s'il n'était pas casanier, en dehors des visites pastorales, il n'était pas de ceux qu'on rencontre sur tous les chemins. A Rome, où on le voyait rarement, on considérait sa personne, on appréciait son influence. Le secrétaire d'Etat, Lambruschini, le croyait libéral. Libéral, il ne pouvait pas l'être dans le sens condamné par l'Encyclique *Mirari vos* ; mais il ne tenait pas la *sainte alliance*, formée au congrès de Vienne, pour l'acte d'un concile ; il pouvait même croire, sans témérité, que, pour fortifier les gouvernements il faut décentraliser l'administration ; il était même réellement libéral en ce sens qu'il était généreux, mais en ce sens, tout le monde doit l'être et ce serait, dans les convictions et dans les vertus, une lacune, que d'y manquer.

8. — Le 14 décembre 1840, l'évêque d'Imola fut nommé cardinal, du titre de Saint-Marcellin et Pierre, martyrs : le nouveau membre du Sacré Collège avait quarante-huit ans : ce n'était donc pas un choix de faveur. Dieu veille sur ceux qu'il prédestine ; mais il les éprouve, spécialement sur le chef de l'humilité. Quand il a besoin de leur concours, il les appelle. Sa miséricorde aime à laisser dans l'ombre ceux dont le zèle impatient ou l'orgueil avide ne supportent pas les retards ; s'ils réussissent à les supprimer, ils trahissent la plupart du temps l'injuste précocité de leur fortune. Mastaï n'avait, au surplus, nul motif

d'impatience à entrer dans le Sénat de l'Eglise. Les principes et les pensées qui dirigeaient alors le gouvernement pontifical, comptaient, dans cette assemblée, de très dignes représentants. Les uns devaient leur promotion à leur charge ou à leurs services administratifs, tels Brignole, Mattéi, Ferretti, Patrizzi, Amat, della Genga, Corsi, Falconièri ; d'autres à leur science, tels que le canoniste Soglia, Angelo Maï, le déchiffreur de palimpsestes, Mezzofanti, la Pentecôte vivante. Les deux prérogatives du cardinalat, l'élection du Pape et la possibilité d'être élu Pape lui-même, furent d'ailleurs les seules choses que l'évêque d'Imola reçut de son titre cardinalice. S'il eut résidé à Rome, il eut assisté aux réunions du conseil privé du Souverain Pontife ; il eut pu prendre part aux splendeurs de la cour pontificale et il eut pu être secrétaire des brefs et des archives, prodataire ou grand pénitencier, cardinal vicaire ou ministre d'Etat. Officiellement, il fut nommé membre de plusieurs congrégations ; le séjour dans son diocèse rendait impossible l'assistance régulière aux assemblées des Congrégations. De fait, on ne le voyait à Rome, chaque année, que plusieurs jours ou quelque semaines, le temps nécessaire au règlement définitif des affaires du diocèse d'Imola. Cet évêque était un militant, il l'a montré depuis : mais il ne combattait que pour Dieu et devant Dieu, attendant, pour combattre devant les hommes, que Dieu lui en eût imposé la formidable charge.

9. — Le pape Grégoire XVI mourut le 1er juin 1846. — Après le Souverain Pontife, rien n'est plus grand dans l'Eglise que le Sacré-Collège. Les cardinaux, conseillers du Pape pendant sa vie, prennent, à sa mort, les rênes du gouvernement ecclésiastique, jusqu'à ce qu'ils aient, suivant les règles établies, désigné celui que Jésus-Christ fait son vicaire. Dans la société spirituelle, tout se tient ; lorsqu'on étudie cet organisme divin, l'esprit découvre d'admirables analogies, entre les diverses parties et le tout. Le Sacré-Collège est au Souverain Pontife, toute proportion gardée, ce que le Chapitre est à l'évêque, et, de même qu'à la mort de l'évêque, la juridiction est dévolue au Chapitre, de même, à la mort du Pape, la puissance spirituelle passe au Sacré-Collège, qui est le Chapitre, le Sénat de l'Eglise universelle.

Quatre jours après la mort du Pape commencent les *Noven-*

diali. On entend par là les neuf jours consacrés, le matin, à chanter une messe pour le Pape défunt, et, le soir, à tenir une congrégation de Cardinaux, pour préparer le conclave. La préparation consiste en certaines mesures d'ordre, pour l'administration de l'Eglise, le siège vacant et pour l'élection canonique du futur Pape. On lit en particulier les constitutions pontificales de Grégoire X, de Jules II, de Pie IV, de Grégoire XV, d'Urbain VIII et de Clément XII, pour régler les cérémonies à suivre et régir le conclave, spécialement pour frapper les élections simoniaques.

Ces formalités remplies, le soir du treizième jour, les cardinaux entrent au conclave. Pour l'élection du Pape, le Sacré-Collège est assisté, il n'est point violenté par le Saint-Esprit. L'élection du Souverain Pontife est un acte libre ; elle peut et doit être déterminée selon les règles de la prudence et de la raison, éclairée des lumières de la foi, appuyée des secours de la grâce. Pour se mettre d'accord, les Cardinaux ont besoin de s'entretenir. En général, ils se partagent en deux opinions. Les uns, affligés des maux de l'Eglise, désireux de ne voir jamais que le côté lumineux de la nuée qui dirige Israël, voudraient à Rome un gouvernement inflexible comme le dogme; ils demandent un Pape qui ne craigne pas de lutter contre les peuples et les rois ; un Pape qui rétablisse la puissance spirituelle dans tous ses droits et toute son autorité. Les autres, plus préoccupés des difficultés des temps, considérant qu'il est dans l'essence de l'Eglise de supporter beaucoup, qu'elle doit souffrir la Passion et même aller au Calvaire, souhaitent une politique patiente, modérée, conciliatrice ; ils demandent un Pape incapable de se laisser entraîner à aucune extrémité, qui, tout en sauvegardant les intérêts et les droits de l'Eglise, ne la jette jamais dans aucun péril.

On compte dix-huit manières de procéder à l'élection du Pape. Mabillon n'en admet que sept ; Catalani tend à en admettre un plus grand nombre ; on en compte surtout quatre, employées dans les temps modernes ; l'élection par inspiration, lorsque les Cardinaux, comme mus par une inspiration divine, nomment le Pape spontanément et à l'unanimité, — l'élection par compromis,

lorsque, pour parer à certaines difficultés, au lieu d'aller aux voix, on s'engage à admettre celui que désigneront quelques collèges, — l'élection par *scrutin*, lorsque, après un vote régulier, un cardinal a obtenu la majorité requise de suffrages, — l'élection par accession, lorsqu'un cardinal ayant obtenu déjà un grand nombre de voix, les autres déclarent accéder tous à son élection.

10. — Le cardinal Mastaï présidait la retraite annuelle de son clergé, lorsqu'il apprit la mort de Grégoire XVI. Une modestie naturelle, l'amour de ses devoirs avaient retenu le prélat sur son siège, comme la sentinelle à son poste. Rome ne l'avait vu que rarement, uniquement pour ses affaires, sans rien, je ne dis pas pour s'accréditer, ni même pour se produire. Mastaï acheva la retraite, chanta un service pour l'âme du Pape défunt et se rendit à Rome par Sinigaglia, Lorette et Spolète. A Fossombrosse, pendant un arrêt, une colombe vint se poser sur sa voiture ; le peuple y vit un présage. A Rome, arrivé le 12 juin, il entrait le 14 au Conclave. A l'ouverture de l'assemblée, deux cardinaux étaient plus en vue : Lambruschini, secrétaire d'Etat de Grégoire XVI, représentait la politique de résistance au libéralisme ; Gizzi, sans toucher au pouvoir souverain, représentait plutôt les libertés municipales, provinciales, administratives, et, au lieu de se battre avec les libéraux, aimait mieux désillusionner les honnêtes gens des trompeuses promesses des marchands de libertés au plus bas prix. Le sacré collège se partageait entre ces deux sentiments et ces deux hommes. Après l'ouverture du Conclave, Falconieri de Ravenne et Pignatelli de Naples, qui avaient la confiance de leurs collègues, représentèrent que, personnellement désintéressés et résolus à ne point accepter une charge trop lourde pour leurs épaules, ils proposaient, comme homme de conciliation, l'évêque d'Imola. Sur ces seules représentations, les cardinaux allèrent aux voix ; elles se partagèrent entre Lambruschini et Mastaï. Au premier tour, Lambruschini tenait la tête ; au second, il perdait quelques voix au profit de Mastaï ; au quatrième tour, Mastaï était élu Pape avec deux voix de plus que la majorité des suffrages. L'évêque d'Imola, prosterné comme au jardin de Gethsémani, se répandit d'abord en gémis-

sements et en prières; enfin il accepta et se nomma Pie IX.

Cette élection si prompte de Pie IX manifestait visiblement l'assistance du Saint-Esprit. Le nom de Pie était en souvenir de Pie VII, qui avait été aussi évêque d'Imola et avait favorisé la vocation de Mastaï; il était une allusion à la piété du nouveau Pape qui ne voulait voir, par piété, dans son sceptre, que le roseau de la passion et dans la tiare, que les couronnes d'épines; il symbolisait surtout, par le mot *piare,* une espérance d'immolation et d'expiation : c'était le *Crux de Cruce* de la prophétie en cours depuis le xv[e] siècle.

La proclamation au Quirinal, l'intronisation à Saint-Jean-de-Latran, le couronnement à Saint-Pierre sont des cérémonies qui s'accomplissent d'après les mêmes rites, pour tous les Pontifes Romains. A la proclamation, Rome salue son roi; à l'intronisation, Rome acclame son évêque; au couronnement, Rome s'incline devant le vicaire de Jésus-Christ. La note qui domina, dans ce concert d'acclamations, dont l'écho se répercuta dans tout l'univers, c'est que Pie IX, qui avait été jusque-là le *père des pauvres*, était le Pape de l'avenir, ou plutôt de l'éternité.

Mais toutes ces cérémonies sont d'un grand sens. Le nouvel élu est *porté*, comme représentant de Jésus-Christ; il est porté à Saint-Pierre dont il est le successeur. On brûle devant lui des étoupes, pour lui apprendre qu'ainsi passe la gloire du monde et que rien ne doit le détourner de ses voies. On *implore* la bénédiction du ciel, pour marquer que l'espérance s'attache, non aux mérites de l'homme, mais à la vertu de Dieu. On décore le nouvel élu du pallium, pour que la chrétienté reconnaisse son père. On le descend à la chapelle souterraine et on y dit la messe, parce que c'est là, dans le saint sacrifice, que réside la puissance de Jésus-Christ. Et pendant qu'on lui met la tiare sur la tête, on crie le *Kyrie eleison*, parce qu'un si faible mortel ne peut exciter que la commisération sous le faix pesant de ces trois couronnes.

11. — Dès son avènement, Pie IX fut considéré comme un envoyé de Dieu, pour accomplir de grandes choses. Le secret, dans l'Eglise, plus qu'ailleurs, pour faire de grandes choses, c'est d'en faire de bonnes, en toute humilité. Balmès prédit que

Pie IX serait un grand pontife, parce qu'il était homme de *méditation* et de *prière*. La première fois qu'il parla aux cardinaux, il déclara qu'en le choisissant, on avait laissé de côté toute la sagesse humaine, avec l'espoir que Dieu manifeste de temps en temps sa puissance par les plus faibles du monde ; il promit de marcher sur les traces des saints en s'appuyant sur de ferventes prières. En parlant au Pape à Saint-André della Valle, il s'éleva contre le blasphème et la profanation du dimanche ; il demanda à Dieu d'écarter le bras de fer qui pèse sur l'Eglise. Aux ordres religieux, état-major de la papauté, il recommanda d'offrir, sous la règle de la discipline et la verge de la mortification, l'hostie vivante et sainte, dont l'immolation pure écarte les châtiments et attire les bénédictions.

L'objet principal du ministère de l'Eglise, c'est la sanctification du peuple chrétien. Le pape est le curé de cette multitude qui, dépourvue de toute fonction publique, n'a sur la terre que le devoir du salut ; il la dirige dans cette œuvre sainte et l'y aide par la pénitence, en forme de jubilé. Aux yeux de Dieu, le meilleur Pape est celui qui facilite et rappelle le plus cette œuvre de sanctification ; qui met dans les balances de la justice éternelle, le plus grand poids de satisfaction. Pie IX, pour qui toute la diplomatie consistait à se mettre à genoux devant le crucifix et à réciter ses prières, n'eut garde de l'oublier. Peu de Papes ont, aussi largement et aussi fréquemment, ouvert le trésor de l'Eglise. A son jubilé d'avènement, Pie IX en ajouta cinq autres, en 1851, 1854, 1857, 1860, 1867.

12. — L'avènement d'un Pape se consomme par l'envoi d'une Encyclique à l'univers. Cette Encyclique n'est pas seulement le couronnement, l'achèvement dogmatique des exhortations adressées aux cardinaux, aux prêtres, aux fidèles, aux ordres religieux ; elle est le premier coup d'œil jeté sur le monde, l'énonciation du but à atteindre, la dénonciation des maux qui se dressent comme autant d'obstacles, le programme, si j'ose ainsi dire, du nouveau pontificat.

Les principes constitutifs du christianisme sont l'élévation de l'homme à l'état surnaturel, sa chute et le vice de son origine, la nécessité d'une réparation et réhabilitation, l'Incarnation du

Fils de Dieu et sa mort en croix ; la croyance à tout un ensemble de moyens divinement institués pour communiquer aux âmes les lumières et les grâces du salut ; l'existence d'une société gardienne de ces trésors ; la nécessité, pour se sauver, d'appartenir à l'Eglise. Nier ces vérités, c'est nier le christianisme. Or, à cette date, depuis plusieurs années, le rationalisme s'insurgeait contre tout l'ensemble des croyances chrétiennes et soutenait que la raison seule, en dehors de l'Eglise et au besoin contre elle, est, pour le genre humain, le seul instrument de salut.

Dans la première partie de son Encyclique, Pie IX s'éleva longuement contre la grande hérésie du rationalisme et appuie avec force sur l'autorité de l'Eglise. « Là où est Pierre, dit-il, là est l'Eglise ; Pierre parle toujours par le Pontife Romain, toujours vivant dans ses successeurs : par eux il juge et offre la vérité de la foi à ceux qui la cherchent ; il est donc *nécessaire* d'entendre les divers oracles dans le même sens qu'a retenu et retient cette chaire du bienheureux Pierre. Mère et maîtresse de toutes les églises, elle a toujours conservé entière et inviolable, elle a enseigné aux fidèles la foi reçue du Christ, montrant à tous le chemin du salut et la vérité sans corruption. » — Pie IX continue, flétrissant le système de l'indifférentisme, la conjuration contre le célibat, les menées du communisme, la contagion des mauvais livres. Après quoi, il exhorte les évêques à former saintement les prêtres, et les princes à gouverner chrétiennement les peuples. En résumé, d'une part, il dénonce le principe d'erreur et les maux qui en découlent ; d'autre part, il serre le clergé comme un faisceau, le met en ligne et se place à sa tête. L'Eglise n'attaque personne ; elle voit l'ennemi s'armer ; elle se met sur la défensive. Le Pape sera jusqu'à la fin l'homme de ses débuts, plein de grâce, rayonnant de vérité, debout, l'âme intrépide, le cœur joyeux, le glaive à la main.

§ II. — *Pie IX roi de l'Etat pontifical.*

Sommaire. — 1. Les antécédents du gouvernement des Pontifes romains. — 2. L'amnistie. — 3. La Réforme de l'Etat pontifical. — 4. La conspiration de l'enthousiasme. — 5. Plusieurs ministères. — 6. Pie XI à Gaète. — 7. Soulèvement de l'Europe. — 8. Le retour du Pape à Rome.

1. — Le Pape est chargé du gouvernement de l'Eglise universelle et de l'administration de l'Etat romain ; ses actes nous obligent à l'étudier premièrement sous ce dernier rapport. Cette question de gouvernement civil, pour être comprise, exige un retour sur le passé et un souvenir à ses institutions.

Au Moyen Age, chaque nation à son intérieur et dans ses rapports avec les autres peuples était, en cas de dissentiments et de guerre, soumise au *droit* représenté par le Pape et à la *force* représentée par les armes. S'il survenait un litige, une sentence arbitrale y mettait fin ou la victoire se chargeait de la décision. Un règlement d'intérêt ou une annexion de territoire servaient de base à la paix. Le pape écarté par le protestantisme, comme garant de la paix internationale,il ne restait plus debout, en Europe, que la force aveugle. Après la guerre de Trente ans, l'épuisement de toutes les puissances fit toucher du doigt l'insuffisance de la force. A la place du Pape, écarté par les princes, il fallait bien, sous peine de transformer l'Europe en repaire de brigands, trouver une autre garantie. Les traités de Westphalie établissent que, à la place des décisions du Pape et des exécutions de l'Empereur, les Princes reconnaissaient la coexistence des nationalités et les maintiendraient par l'*équilibre* de leurs puissances respectives. A la place du principe d'unité, posé par le pacte de Charlemagne, les nations, par l'organe de leurs chefs, admettaient une loi politique et économique, la division de l'Europe en Etats indépendants, protégés par leur équilibre. C'était une idée essentiellement *fédéraliste* ; elle a changé le cours de

la civilisation ; son existence devait, à la longue, transformer l'administration intérieure ou la centralisation des Etats.

De 1648 à 1815, l'Europe avait été agitée par la guerre. Des nations avaient gagné, d'autres avaient perdu ; il y avait eu des transformations, mais, moyennant compensation, l'équilibre était resté. Les traités de Vienne, tablant sur les traités de Westphalie et tenant compte à la fois des faits et des idées introduits par la Révolution, ajoutent, à l'équilibre des Etats, un second principe qui s'impose à tous les gouvernements et relie les nations par une sorte de garantie mutuelle : ce principe nouveau, revendiqué par les peuples, reconnu ou promis par les rois, mais peu compris et faiblement appuyé, c'est celui d'un pacte constitutionnel. Au lieu que le prince soit souverain unique, en vertu d'un droit antérieur et supérieur à la nation, il est roi par la volonté nationale, et règne sous un régime du partage des pouvoirs. Ainsi, depuis 1815, la question d'équilibre international se trouvait intimement liée à la réforme des gouvernements. Les rois avaient des garanties contre les surprises de la guerre ! les peuples en avaient contre la prépotence des gouvernements.

Ces deux questions, en elles-mêmes déjà fort épineuses, en entraînaient une foule d'autres, soit comme corollaires et juges de l'équilibre, soit comme voies et moyens par l'établissement de la liberté. La sainte alliance des rois ne se prêtait pas beaucoup à préparer les solutions ; les mœurs des peuples n'y aidaient pas davantage. De 1815 à 1840, on entre dans des temps obscurs ; les princes s'assemblent en congrès ; les peuples s'agitent au nom de la liberté, mais sans la comprendre ; ils savent esquisser des projets de constitution ; des sociétés secrètes conspirent dans l'ombre pour armer les peuples et faire capituler les rois. Les rois se défendent comme ils peuvent, tantôt en frappant les auteurs de conjurations, tantôt en faisant coucher les rêveurs sur la paille humide des cachots.

2. — Depuis le rétablissement de Pie VII en 1814, un mot d'ordre des sociétés secrètes avait répété, pendant trente ans, contre le Saint-Siège, les accusations d'intolérance, de routine et d'aveuglement volontaire. Grégoire XVI, plus attaqué que ses prédécesseurs, mis plus d'une fois en présence de la révolte,

mais soutenu par les souverains, s'était défendu avec succès. Après la victoire, il avait mis en prison ou jeté à l'exil des conspirateurs et des rebelles, traîtres à leurs serments ou ingrats envers leur patrie ; mais dans l'Eglise, dont le propre est d'être miséricordieux et de pardonner toujours, on était venu à l'idée d'amnistie. Les représentants même des rigueurs passées, Bernetti et Lambruschini, disaient que l'indulgence devait achever l'œuvre de la justice. Le cœur de Pie IX, le jour même de son élection, était entré joyeusement dans ce dessein. Mais comment l'accomplir ? Outre la nécessité de ne pas manquer d'égards envers le régime précédent et de ne pas rompre avec les traditions de prudence, il fallait ménager la sagesse du sacré Collège et les ombrages possibles des souverains. On n'ouvre pas les portes de la patrie à seize cents détenus, sans tenir ferme contre la scélératesse des bandits et sans prémunir les faibles contre leur propre faiblesse. Quand Pie IX eut mûri, devant Dieu, son dessein, il appela en délibération le sacré Collège. De vive voix, tous les cardinaux abondèrent dans son sens ; au vote, ils se prononcèrent tous contre. Pie IX s'en tira en homme d'esprit ; il mit sa calotte sur les boules noires et dit : Les voilà toutes blanches !

L'édit d'amnistie fut publié : il exceptait trente-neuf coupables dont aucune mesure ne pouvait effacer le crime ; il rouvrait à tous les autres les portes de l'état pontifical. Tous s'étaient engagés à remplir fidèlement les devoirs d'un loyal sujet ; plusieurs l'avaient juré sur la tête de leurs enfants, sur le sang de leur veine et renoncé au paradis, s'ils manquaient à leurs serments. Un grand nombre se confessèrent et voulurent communier de la main du Pape. Dans les foules, l'effet de l'amnistie fut prompt ; il embrasa toutes ces têtes méridionales, si promptes à s'enflammer. Dans Rome, où il n'y avait pourtant que quatre amnistiés, ce fut du délire. En un seul jour, Pie IX dut se présenter jusqu'à quatre fois sur le balcon du Quirinal pour recevoir les remercîments de la foule et la bénir ; mais il rappela au calme, disant qu'une telle mesure recevrait de la modération un nouveau prix. Pie IX avait été clément, peut-être jusqu'à être obligé de s'en repentir, mais il avait mis à son acte toutes les réserves

nécessaires ; il n'était pas de ces hommes qui sacrifient le droit, la tradition, les mœurs, aux idées modernes, à la mobilité des suffrages ou aux caprices de la multitude. Bon et confiant comme il était, le généreux pontife dut, en ces jours, goûter de vives allégresses d'âme.

3. — Après avoir rendu à la patrie tous ses enfants, Pie IX mit la main à son œuvre de réforme civile et politique. Le 15 avril 1847, il convoque à Rome une assemblée de notables, pour s'entourer de leurs conseils et réorganiser plus pratiquement l'administration. Le 5 juillet, il crée à Rome une garde civique. Le 2 octobre, *motu proprio* pour constituer le régime municipal de Rome d'un conseil *délibérant*, composé de cent membres et d'une magistrature *exécutive* qui se compose d'un sénateur et de huit conservateurs. Le lendemain, déclaration d'une union douanière, formant l'unité commerciale entre tous les Etats de l'Italie. Le 14 du même mois, *motu proprio* pour la création d'un Consulte d'Etat, composé de vingt-quatre consulteurs, réunis sous la présidence d'un cardinal. Enfin, le 29 décembre 1847, troisième *motu proprio* pour créer un ministère composé de neuf départements administratifs. C'est, comme on le voit, un ensemble de réformes conçu sur un plan général, parfaitement équilibré dans le détail, en harmonie avec les vœux de la population et avec les progrès de la civilisation européenne. Mais toutes ces concessions ne portent aucune atteinte ni au principe, ni à l'organisation du gouvernement de l'Eglise. La loi sur la presse n'accorde que la liberté de discussion, non la facilité de l'outrage aux croyances. La garde civique doit conserver le gouvernement dans sa forme actuelle. Le consulte ne doit donner que des avis, exclusivement sur les affaires de l'Etat. Le statut réservait les droits et prérogatives du Saint-Siège ; il soumettait au Sacré-Collège l'examen des lois ; maintenait la religion d'Etat et la censure, interdisait aux Chambres la présentation de projets sur des matières ecclésiastiques. En un mot, ces réformes visaient l'amélioration du sort des masses populaires, le conseil et le contrôle administratifs, l'honneur et le bonheur de l'Italie ; mais rien qui put troubler la paix de l'Eglise.

4. — Ces créations de Pie IX dépassaient toute espérance et

constituaient, pour l'Etat pontifical, un ensemble de réformes qui souleva, surtout en France, les applaudissements des hommes politiques. Un Pape fesait, dans les traditions de l'ancien régime, une trouée audacieuse et sage, au profit bien entendu de la liberté. Cette sagesse déconcertait un peu les vieux conjurés; mais déconcertés un instant, ils cherchèrent le moyen de mettre à profit, pour leurs desseins criminels, ces réformes qui devaient les désarmer. Ceux qui avaient fait, à Grégoire XVI, une guerre hypocrite, ouvrirent contre Pie IX le complot des applaudissements; ils cherchèrent à l'enivrer de louanges, pour en faire l'instrument de leurs desseins. Par un concert qui découvre une trame, Gioberti, Mazzini, Gavazzi, Bianchi-Giovini exaltèrent en même temps Pie IX jusqu'aux nues. Gioberti était un prêtre piémontais, qui avait fait de la philosophie avec son imagination et de la politique avec ses rêves; Mazzini était un avocat de Gênes qui avait fondé la *Jeune Italie,* pour préparer l'unité de la péninsule et l'avènement de la république, en soulevant les peuples et en assassinant les rois; Gavazzi était un sot et lâche animal; Bianchi-Giovini un sectaire froid et sans foi ni bonne foi. Les journaux, nouvellement créés, faisaient chorus à ces banalités déclamatoires. Les poètes accordaient leur lyre; jamais saint n'a obtenu autant d'hymnes que Pie IX. Un des illustres gredins de ce temps là, Montanelli, constatait que ces acclamations laissaient le peuple indifférent, *parce qu'il se confessait.* Pour tromper le peuple, il fallait le rendre athée ou lui faire accroire que tous les révolutionnaires étaient de petits saints. Rendre incrédule le peuple italien, il n'y fallait pas songer; on recourut donc aux pratiques religieuses, pour introduire, sous leur couvert, la révolution.

Pie IX, pour combler le déficit du Trésor, avait prélevé une certaine somme sur les revenus du clergé; de ses deniers, il avait délivré un certain nombre de prisonniers pour dettes; il avait supprimé les tribunaux militaires; il avait établi un orphelinat dans chaque province et rétabli les audiences hebdomadaires au Vatican. Pie IX n'était pas seulement bon, il était très aimé et paraissait inattaquable dans les sympathies du peuple. Les pires révolutionnaires, pour cacher leur jeu, ne reculèrent pas devant les

communions sacrilèges; mais alors Satan entra dans leur cœur. Deux circonstances inopinées vinrent favoriser leur jeu ; l'entrée des Autrichiens à Ferrare; la révolution de Fevrier en France. La garde nationale, qui devait défendre les institutions, pouvait aussi bien les combattre. Ces soldats de parade, parce qu'on les en empêchait, voulurent tous courir sur les Autrichiens et les exterminer jusqu'aux derniers. Le Pape est le père de tout le monde; il ne peut être l'ennemi de personne : il refusa la guerre à l'Autriche et n'admit le départ des troupes que pour protéger les frontières. C'était juste et digne; il n'en fallait pas plus pour déséquilibrer ces faibles têtes. La chute de Louis-Philippe acheva la déroute de ces brûlantes cervelles. La révolution de Paris eut d'ailleurs des contre-coups terribles à Vienne et à Berlin. De plus, comme si l'ébranlement général n'eût pas suffi au désordre, lord Palmerston, l'un des plus cyniques agents de la politique anglaise, envoya, en Italie, lord Minto, avec mission de souffler le feu partout ; d'allumer ou de favoriser partout des incendies pour faire cuire les marrons de la moderne Carthage. Une insurrection éclata à Milan ; elle fut facilement réduite par Radetski. A Rome, au lieu d'aller anéantir les Autrichiens, le parti révolutionnaire se contenta d'en parler et se rabattit sur la guerre aux Jésuites, prêchée par Gioberti. Les promenades dans les rues, les déclamations dans les cafés, les foules poussées au Quirinal pour applaudir Pie IX ou pour le siffler : ce fut toute la politique de la Révolution. Pie IX était calme ; il saurait résister à tous les excès, se dérober à tous les complots; mais comment régner parmi des furies qui conjuraient sa perte, le sourire sur les lèvres et la trahison au cœur ? Dès lors la révolution était accomplie; l'impétuosité des passions était sans frein; l'enthousiasme tenait du délire ; et, dans l'impossibilité de calmer l'effervescence, il fallait s'attendre à une catastrophe.

5. — Le ministère Gizzi avait duré un an ; le ministère Ferreti, six mois; le ministère Bofondi, un mois ; on en était au ministère Antonelli. Au point de vue de la physiologie sociale, ce qui caractérise ces situations, c'est que le mouvement se précipite à mesure qu'il croit s'approcher du but. Dans cet état d'enthousiasme permanent, la raison n'est plus pour rien. Un

mirage a brillé à travers la brume; la foule se passionne pour cet idéal chimérique. Dans ces accès de passion fébrile, le cœur semble faire profusion de sentiments et vous croiriez qu'il n'y ait à craindre que des excès d'amour mal placé. Mais à cet enthousiasme saugrenu, il faut un aliment; s'il manque, il se passionne pour des riens et s'aigrit. L'enthousiasme, frivole ou contrarié, s'accommode de haines et se porte aux folies. Le crime apparaît. A la fin, on se couronnera de roses pour renverser les autels et se divertir dans les lupanars. C'est l'aboutissement des pensées d'enthousiasme.

Pendant que la folie triomphait à Rome; pendant que l'ouragan révolutionnaire agitait la France, la Suisse et l'Allemagne, le roi du Piémont, Charles-Albert, envahissait la Lombardie; Daniel Manin soulevait Venise contre l'Autriche. Les révolutionnaires de Rome voulaient entraîner Pie IX dans cette guerre à l'Autriche ; il s'y refusa. A ce refus, les démagogues coururent aux armes, fermèrent les portes de la ville, occupèrent le château Saint-Ange et inaugurèrent la terreur dans la ville éternelle. C'était leur manière de courir sus aux Autrichiens.

Alors entrent en scène les agents jusque-là masqués de la Révolution romaine : le prince de Canino, un traître ; le Marat de Rome, Sterbini ; Mazzini, l'éternel conspirateur républicain; les avocats Galetti et Armellini; et, brochant sur le tout, Cicervacchio, un philistin grand comme Goliath. Deux ministères se succèdent, Mamiani, dans l'hypocrisie; Fabri, dans l'impuissance ; il n'y a plus de liberté, à Rome, que pour les voleurs et les assassins. Pie IX qui voit monter l'anarchie, forme, pour la résistance, le ministère Rossi. Le 15 novembre 1849, Rossi est assassiné sur l'escalier de la grande Chancellerie, au moment où il va ouvrir les séances de la Chambre des députés. Le 24, Pie IX quitte Rome et se réfugie à Gaète. Alors, à la place du vicaire de Jésus-Christ, qui bénissait la ville et le monde, l'adorateur du poignard, Mazzini, proclame la république romaine, la déchéance du pouvoir temporel des Papes, le règne de la raison dans le monde. D'après ces nouveaux oracles, le monde, représenté par eux à Rome, va revenir aux Gracques et aux Scipions, aux Marius et aux Césars. Rétrograder de vingt siècles, sans tenir

compte de la rédemption du monde par Jésus-Christ, c'est ainsi qu'il faut comprendre le progrès.

6. — De Gaète, Pie IX protesta contre les excès criminels de la Révolution romaine et nomma, pour l'Etat pontifical, sous la présidence du cardinal Castracane, une commission de gouvernement. Les révolutionnaires n'en tinrent aucun compte ; par le fait, ils étaient mis en demeure de montrer ce qu'il y avait au fond de leurs enthousiasmes et de leurs promesses. Leur programme, au fond, c'était l'imitation de l'antique et l'impiété vouée à l'impuissance, n'ayant de ressources que le crime. D'abord ils nommèrent un ministère, puis un triumvirat, dont Mazzini fut le chef ; puis ils convoquèrent une assemblée constituante et décrétèrent un emprunt forcé : une assemblée pour les déclamations frivoles ; un emprunt, pour mettre à sac les fortunes privées. Comme les cérémonies du culte tiennent à Rome une grande place, en l'absence du Pape, Mazzini poussa un pauvre prêtre qui célébra, dans la ville, les fêtes de Noël, de Pâques et du *Corpus Domini*, agrémentées, par le gouvernement, de toutes les sarabandes usitées en pareil cas. De guerre pour exterminer les Autrichiens, il n'en fut plus question. Quant à l'histoire de ce triumvirat, il n'y a pas matière ; c'est l'absence de gouvernement qui permet, à la bête humaine, les accès de frénésie et l'impunité. La série des actes démagogiques dans les Etats Romains, à cette époque, a été publiée à Florence en 1853. On y raconte les débauches à Imola, les viols à Rome, les hôpitaux desservis par des prostituées ; on y voit les brigandages commis à Mirteto, à Parfa, à Civita-Vecchia, à Orto ; la soustraction des dossiers criminels à Sinigaglia, la mise au feu des actes publics, les assassinats à Pésaro, Ancône et Lorette. On y décrit les œuvres de la *Compagnie infernale* de Sinigaglia et de la *Ligue sanguinaire* d'Ancône. On y parle des emportements démagogiques, de la persécution contre le clergé, du massacre des prêtres, de l'impiété des milices et des mille profanations. Sans doute, il ne faut rien exagérer, pas même les horreurs ; ce qu'il faut voir surtout c'est, après le néant des programmes, le néant des hommes. Lesseps, qui n'était pas fanatique, appelle Mazzini le *Néron* moderne ; le gouvernement que présidait ce vieux de

la montagne, ne paraît qu'un gouvernement de bandits. Encore ne faut-il pas les élever trop haut, ils sont bas et lâches ; très abondants pour le discours, nuls pour l'action. La chose qui leur va le mieux, c'est le poignard et le vide-poche ; la liberté et le bien-être, c'est l'enseigne de la maison.

7. — La retraite forcée de Pie IX à Gaète émut et souleva le monde entier. De tous les coins du monde partirent des adresses au Pape en exil : elles forment deux volumes in-8° de 800 pages chacun. Dans tous les pays naquit spontanément l'idée de rétablir le *Denier de Saint-Pierre.* C'était un mode antique d'assistance et de contribution des fidèles à l'entretien convenable de l'Eglise. La propriété ecclésiastique et le pouvoir temporel étaient venus ensuite, comme institutions, pour régulariser cette assistance. Maintenant que l'Eglise était dépouillée de tout, il fallait revenir au premier mode, à l'impôt volontaire. La piété des fidèles du monde entier dota immédiatement le Saint-Siège avec magnificence. Un Pape vit avec vingt sous par jour ; le surplus servira aux œuvres de charité. Constraste instructif ! Les démagogues ont vidé le trésor public, pillé les églises, les maisons privées et les villas. Le Pape en exil recueille des offrandes spontanées pour effacer, dans Rome, les désastres et les brigandages de la soi-disant République.

Au denier de Saint-Pierre s'ajouta l'action de la Diplomatie. Dès le mois de décembre, la catholique Espagne avait adressé un appel aux puissances, « pour rétablir le Chef visible de l'Eglise, dans cet état de dignité et d'autorité, de liberté et d'indépendance qu'exige impérieusement l'exercice de ses attributions sacrées ». La Prusse protestante et la schismatique Russie avaient offert leur secours ; il ne fut pas nécessaire. Pendant que l'Autriche occupait Bologne, les troupes napolitaines entraient sur le territoire pontifical, l'armée espagnole débarquait à Gaète ; et l'armée française, débarquée à Civita-Vecchia et commandée par le général Oudinot, mettait le siège devant Rome. L'armée française entra dans la ville sainte le 3 juillet ; son général put dire aux Romains : « Que les honnêtes gens et les amis de la liberté reprennent courage. L'assemblée et le gouvernement ,dont le règne violent et oppressif a commencé par l'in-

gratitude et fini par une guerre impie, ont cessé d'exister. »

8. — Le Pape rentra dans Rome le 16 avril 1851. Ce jour-là, toutes les bouches s'ouvraient aux acclamations pieuses ; toutes les âmes se prêtaient aux émotions qu'éveillent les grands noms de religion et de patrie. Après l'*hosannah* universel, il fallait s'occuper de la restauration de l'état pontifical.

Le Pape, dans son invariable bonté, commença par une amnistie. En furent seuls exceptés : les membres de l'Assemblée constituante et les chefs militaires. Quant aux prisons, remplies de braves gens, il suffit de les ouvrir, excepté pour les détenus du droit commun. Le gouvernement de l'Etat pontifical se composa : d'un ministère, d'un Conseil d'Etat et d'un Consulte des finances. L'administration générale fut partagée en quatre ministères : 1° ministère des armes ; 2° ministère des finances ; 3° ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics ; 4° ministère de la justice et de la police. L'administration de la province fut confiée à une commission exécutive, présidée par un Délégat. Les communes, partagées en cinq classes, étaient confiées à un conseil, dont les chefs à l'exécutif étaient responsables et solidaires avec leurs collègues. La ville de Rome et l'*agro romano* avaient leur régime spécial, exigé par la présence du Pape-Roi. En général, toute cette législation reposait sur les coutumes, sur le droit romain et le droit canon. Les coutumes et le droit romain se rattachent à la constitution des anciens municipes. Quant au droit canon, dit Galéotti, « le *Corpus juris* contient des garanties inconnues d'abord à tous les autres codes. La civilisation de l'Europe est fille de la Papauté, qui a sauvé les restes de la civilisation latine et l'a fait accepter par les conquérants barbares. C'est la papauté qui a sauvé le principe moral des agressions répétées de l'islamisme, du manichéisme et du matérialisme ; c'est elle qui a sauvé le principe de la liberté humaine au milieu de toutes les tempêtes. Elle établit la trêve de Dieu, comme une sauvegarde pour les pauvres et pour le commerce ; elle donna l'organisation judiciaire, pour soustraire les droits humains aux abus de la force et du hasard ; elle patronna, elle protégea, elle défendit la liberté naissante des communes, alors que la défense de la liberté de l'Eglise était

aussi la défense des libertés populaires (1) ». Cantu dit la même chose que Galéotti, à peu près dans les mêmes termes. La conclusion, c'est que le gouvernement pontifical contenait des institutions excellentes, de bonnes parties, qu'eussent pu envier d'autres provinces. Le trait distinctif de cette législation, c'est qu'elle favorise la liberté et ne se presse ni aux vexations de la bureaucratie, ni aux iniquités de la centralisation.

§ III. — *Le Pape et le gouvernement de l'Eglise.*

SOMMAIRE. — 1. Principaux Concordats. — 2. Rétablissement de la hiérarchie catholique en Angleterre. — 3. Item en Hollande. — 4. En Belgique. — 5. En Allemagne. — 6. En Suisse. — 7. En Russie. — 8. En Turquie. — 9. La définition dogmatique de l'Immaculée-Conception.

Le Pape, rétabli sur son trône, fait marcher de front, la restauration de l'Etat pontifical et le gouvernement de l'Eglise universelle. Les Concordats, le rétablissement de la hiérarchie ecclésiastique, les affaires litigieuses dans divers pays, la définition dogmatique de l'Immaculée-Conception, appellent maintenant l'attention de l'histoire.

1. — Un Concordat est une convention passée entre le Souverain Pontife et le chef temporel d'une nation, pour régler certains points qui pourraient troubler la bonne harmonie entre les deux puissances. Avant le XII[e] siècle, l'Eglise s'était gouvernée par son droit propre, agréé sans discussion par tous les peuples de la chrétienté ; depuis, à la suite de certains litiges, l'application du droit canonique s'est déterminée quelquefois par des Concordats. On en compte, en tout, soixante ou quatre-vingts. En général, ils traitent des rapports de l'Etat avec l'Eglise, pour la nomination des évêques, l'administration des diacres, la tenue

(1) GALÉOTTI, *Sur la souveraineté et du gouvernement temporel du Pape*, p. 18, 1847, Capolago.

des écoles, la gérance des propriétés ecclésiastiques. Pour la France, les deux plus célèbres sont le Concordat de Léon X avec François Ier et le Concordat de Pie VII avec Napoléon.

Les principaux Concordats, passés par Pie IX, furent établis dans l'Amérique du Sud, en Toscane, en Espagne et en Autriche. Les Concordats, passés avec les républiques américaines, ont pour but de prémunir l'Eglise contre les empiètements du régalisme ; celui de Toscane a le même but. Le Concordat avec l'Espagne offre cette particularité que la négociation en fut très longue ; et que les conclusions, lorsqu'elles étaient admises, étaient bientôt remises en question par les incidents de la politique. Le sort de l'Espagne, à l'encan des révolutions, paraît dépendre de la mobilité de ses rapports avec Rome. Quand la paix règne, le Concordat est en vigueur ; dès qu'elle est troublée, le Concordat périclite en proportion. Preuve que la passion libérale est moins l'amour de la liberté que la haine de Dieu.

Le Concordat avec l'Autriche est l'un des plus célèbres des temps modernes. L'indigne fils de Marie-Thérèse, l'empereur sacristain, Joseph II, avait, pendant toute la durée de son règne, désolé l'Eglise sous prétexte de la réformer, d'après les théories jansénistes et libérales. En 1803, le recez de Napoléon, en 1815, les traités de Vienne, avaient consommé, en Allemagne, la ruine de l'Eglise. La révolution de 1848 agita profondément ce pays. Dès 1850, le jeune empereur François-Joseph, sensible au travail salutaire qui s'était opéré dans les pays allemands, voulut consacrer ses efforts à consolider les bases morales de l'ordre social, en rétablissant le bon accord entre l'Eglise et l'Etat. Sur les conseils d'Othmar de Rauscher, son ancien précepteur, il entra dans ce dessein sans préjugé aucun, avec une véritable magnanimité. Le Concordat, terminé en 1854, rétablissait l'Eglise dans la plénitude de ses droits. L'existence de la religion catholique est assurée, dans tout l'empire, conformément aux lois divines et aux sacrés canons ; l'autorité pontificale est reconnue solennellement sur toute l'Eglise ; la pleine liberté est donnée à l'exécution des décrets pontificaux et aux relations avec le Saint-Siège ; la liberté sans restriction est reconnue aux évêques pour

la tenue des conciles, l'administration des paroisses, la constitution des bénéfices, les processions et les prières publiques ; liberté de condamner les mauvais livres ; conformité de l'enseignement scolaire avec la doctrine catholique ; droit absolu des évêques pour l'établissement et le gouvernement des séminaires ; l'Eglise pleinement libre dans l'administration des sacrements, mariage compris ; faculté d'infliger des peines canoniques aux ecclésiastiques coupables et des censures aux laïques répréhensibles ; les causes du patronage ecclésiastique rendues aux tribunaux des évêques ; immunité des temples proclamée, respect assuré à la religion et à l'Eglise, avec assistance du bras séculier ; droit de nommer les chanoines et les curés ; droit de posséder pour les églises et pour les congrégations religieuses ; enfin déclaration expresse que toutes les affaires ecclésiastiques doivent être réglées par le droit canon.

Ce Concordat souleva l'étonnement et les colères de tous les ennemis de l'Eglise. Protestants, libéraux, révolutionnaires, tous jettèrent feu et flamme, sassèrent et ressassèrent toutes les invectives déclamatoires dont ils sont coutumiers. Pour tout ce monde, l'Eglise n'a pas le droit d'exister comme puissance sociale et autorité surnaturelle. Tout ce qui montre son autorité et favorise sa puissance, ils l'exècrent comme l'abomination de la désolation. Une Eglise esclave, atrophiée, mourante, c'est là l'Eglise telle qu'ils la comprennent. Inutile d'ajouter que toutes ces déclamations sont aussi nulles qu'ignares. Un petit détail en fera juger. En Piémont et en Angleterre surtout éclata ce beau feu contre le Concordat. Un des motifs d'exaspération fut que le Concordat ressuscitait la *Kongrua*. Qu'est-ce que c'était que cette horrible bête ? C'était la portion congrue, l'entretien convenable des ecclésiastiques, pour remplacer les revenus des biens enlevés à l'Eglise. De tout ce fatras imbécile, le seul mot à retenir, c'est l'aveu du *Times*. « Le Concordat autrichien, dit le grand journal anglais, montre quelle puissance il y a là, où beaucoup ne voient qu'atrophie et décadence. La papauté, institution forte et vigoureuse, est basée sur l'un des plus forts sentiments de l'humanité. » La papauté est quelque chose de plus ; c'est une institution divine du Christ ; c'est la permanence de son incarnation,

pour appliquer, aux hommes et aux nations, les lumières et les grâces de l'Evangile.

2. — Le rétablissement de la hiérarchie ecclésiastique en Angleterre causa encore, du moins en Angleterre, une plus profonde émotion. L'Angleterre est un grand empire, mais nul sous le rapport des doctrines, insuffisant sous le rapport des vertus, remarquable surtout par sa cupidité dévorante et son cynique mépris du droit. L'histoire de son extension dans le monde n'est guère qu'une série de criminels attentats. Hérétique et schismatique depuis la séparation lâche et honteuse de Henri VIII, elle n'a, pour son culte, qu'une église officielle et un ramas de sectes non conformistes, méthodistes et quakers, pour la plupart. Depuis Henri VIII, surtout pendant le règne d'Elisabeth, l'Angleterre s'était baignée dans le sang des martyrs. Depuis, tout en refusant de reconnaître l'Eglise catholique, elle était devenue un pays de mission, comme la Chine, partagée en douze vicariats apostoliques. Pie IX pensa ériger en sièges épiscopaux ces douze vicariats ; c'était faire à l'Angleterre, pays civilisé, l'honneur de la traiter comme telle. Autrement cette mesure ne changeait rien à rien ; c'était l'emploi régulier du régime légal, sans charge d'aucune espèce pour l'Etat, qui devait se contenter de laisser aux catholiques la liberté qu'il laisse à tout le monde.

C'était trop simple pour être compris. Les journaux anglais ouvrirent les bacchanales. A les entendre, le Pape usurpait les *droits* et *prérogatives* de la couronne ; il *démembrait* les états de la reine ; il établissait, par un acte révolutionnaire, la *dictature* de Rome sur la Grande-Bretagne ; il niait l'*autorité religieuse* de la Reine et la *validité* des ordres sacrés de l'anglicanisme. Pour les hommes politiques, c'était une agression insidieuse à l'indépendance de l'Angleterre ; pour les *clergymen*, c'était la hache de l'orthodoxie aux pieds des Trente-neuf articles ; pour les masses populaires, c'était le pays livré aux invasions de moines et sans doute aux fureurs de la *Kongrua*. Dans un moment d'aveuglement et de colère, il y eut des démonstrations violentes et ridicules, nuages de poussières soulevés contre un acte strictement légal.

Dans un appel au peuple anglais, l'archevêque de Westminster, cardinal Wisemann, répondit, avec son flegme et sa haute rai-

son, à toutes ces accusations violentes, mais sottes. Le rétablissement de la hiérarchie n'était pas un acte gratuit et imprévu, ce n'était pas une mesure usurpatrice et agressive ; c'était un acte longuement médité, exécuté ouvertement, fondé sur les besoins de l'Eglise catholique, sur son régime intérieur et son ordinaire organisation. Loin d'être un acte d'hostilité, c'était un acte de condescendance envers le clergé et le peuple. Le temps dissipera les mensonges et fera voir, sous son vrai jour, la mission de paix des Pontifes Romains.

Le temps a fait son œuvre de raison et de justice. La hiérarchie catholique a été rétablie, non seulement en Angleterre, mais aux Indes et en Australie ; elle s'est développée au Canada. L'Angleterre est l'empire qui compte, dans son sein, le plus grand nombre d'évêques. Les journaux n'y voient aucun mal ; les politiques y trouvent des avantages ; les peuples en goûtent les bénédictions. Le catholicisme fleurit partout, en Angleterre, dans les colonies, dans les missions, sous l'équitable autorité du gouvernement britannique, carthaginois sous beaucoup de rapports, mais sévère lorsqu'il s'agit des immunités de la foi et de la liberté des consciences.

3. — Après le rétablissement de la hiérarchie en Angleterre, Pie IX la rétablit en Hollande. La Hollande est, comme l'Angleterre, un pays protestant. Le protestantisme possède, en ce pays, le double avantage d'être né avec la République des Provinces-Unies et d'identifier ses intérêts avec les convoitises de la maison d'Orange. L'ambition de la famille régnante et les haines de la nation avaient fait, de ce protestantisme, une arme contre l'Eglise, non seulement dans les Pays-Bas, mais en Asie et jusqu'en Amérique. Ces hostilités maintinrent une certaine vie dans le protestantisme néerlandais. Quand il crut avoir banni jusqu'au dernier catholique, là, comme ailleurs, le protestantisme fut emporté par le libre examen. A côté des calvinistes, on vit les luthériens, les presbytériens, les anabaptistes, les hussites, les quakers, les épiscopaux : en tout trente-deux sectes. Un protestantisme si divisé ne pourrait être que stérile ; la déroute des mœurs avait suivi le désarroi des croyances. Le catholicisme fut ramené en Hollande, par le roi Louis, frère de Bonaparte.

Après le départ des Français, la persécution reprit de plus belle. La condamnation de l'évêque de Gand, la fermeture des séminaires, la création d'un collège philosophique, la propagande la plus effrénée dans les écoles, l'injuste répartition des charges publiques, amena, en 1830, la séparation de la Belgique. A l'avènement de Guillaume II, en 1840, on avait pu rétablir des séminaires, des collèges, des églises, des hospices, des couvents. Après 1848, les ordonnances arbitraires disparurent ; les catholiques restèrent à peu près dans leurs droits. Le Saint-Siège sut mettre à profit ces réparations. En 1853, Pie IX nomma un archevêque d'Utrecht, des évêques à Bois-le-Duc, Harlem, Bréda et Ruremonde. Cette mesure ne put s'effectuer sans protestations : c'est l'usage que le bien ne se fait pas sans luttes. Les orthodoxes se levèrent pour dompter l'idolâtrie ; les sociétés secrètes crièrent que le moment était venu d'écraser les catholiques ; les *Dominés*, soi-disant conservateurs, annoncèrent le rétablissement de l'Inquisition et la prise, par les catholiques, des églises protestantes. Cette dernière imputation était aussi sérieuse que la menace, en France, de rétablir l'Ancien régime, menace qu'aucun honnête homme ne peut prendre au sérieux. La passion alla si loin que ces excès suffirent pour justifier Pie IX. Le catholicisme fut étudié, par les Hollandais, au grand profit de la vérité. La Hollande accepta, sans broncher, l'Immaculée-Conception, le Syllabus, l'infaillibilité. Les jubilés produisirent d'excellents fruits. On ne saurait dire combien de séminaires, de collèges, d'asiles, de couvents s'élevèrent à l'ombre des églises. On pourrait y voir le travail des siècles, plutôt que l'œuvre de quelques années. A cette enseigne que, pendant le Kulturkampf, en Allemagne, et en France, pendant la persécution républicaine, les exilés pour la foi peuvent trouver un abri en Hollande. L'action catholique ne peut donc y exercer que d'une manière plus efficace sa puissante énergie.

4. — La Belgique, séparée de la Hollande, en 1830, avait formé un royaume catholique, sous un roi protestant ; mais ce prince protestant, Léopold, avait gouverné avec plus de sagesse que des rois soi-disant très chrétiens. Là, comme ailleurs, le bien ne se fit pas sans entraves ; seulement, à défaut de protestants, il

eut à lutter contre les libéraux, ce qui revient au même et se montre quelquefois pire. Si les libéraux se contentaient d'établir la liberté sociale et politique, ils seraient les bien venus partout. Malheureusement, sous couleur de liberté, ils n'entendent que le mécanisme constitutionnel et mettent, comme moteur de la machine, l'impiété. Si bien que les suffrages ne servent qu'à les constituer princes, et quand ils sont princes, ils persécutent. La liberté est dans le nom du régime; l'oppression en est le seul fruit. La Belgique eut à connaître ces extrémités ; les catholiques y furent littéralement persécutés sous les ministres Rogier et Frère-Orban. Rendre stérile la charité chrétienne, séculariser l'enseignement, enchaîner le ministère ecclésiastique : tel fut l'objectif de leur sotte politique. En conséquence, ils empêchèrent les donations pieuses, exclurent les évêques de l'école, et entendirent s'ériger eux-mêmes en papes. Le vrai Pape, Pie IX, éleva la voix pour protester; ils en appelèrent du Pape au Pape lui-même. La Belgique, suffisamment informée, renversa ce ministère. La Belgique respira sous Nothomb et Vilain XIV ; mais ces catholiques libéraux se perdirent par leurs concessions et les libéraux revinrent au pouvoir, plus ardents que jamais contre l'Eglise. Les nouveaux excès les perdirent. Depuis vingt ans, la Belgique, gouvernée par un ministère catholique, a vu s'introduire, au profit des masses populaires, les réformes les plus bienfaisantes. Aujourd'hui, la nationalité belge repose sur une constitution qui respecte les institutions catholiques, l'indépendance absolue de l'Eglise, le choix des évêques par le Pape, la liberté complète de l'enseignement et des associations religieuses. Son territoire s'est graduellement couvert de fondations pieuses, de monastères, de collèges. La première, en pays latin, la Belgique a su établir, à Malines, une université, comme on en voyait au Moyen Age, uniquement pour la profession et la défense de la vérité catholique. Les libres-penseurs ont fondé aussi une université à Bruxelles, pour faire pièces à l'université de Malines. Le combat est engagé entre ces deux foyers de lumières, non pas rivaux, s'ils restent justes et raisonnables, mais concurrents loyaux pour les conquêtes de la science et le triomphe intégral de la vérité.

5. — En Allemagne, l'Eglise catholique, mise à sac (expres-

sion qu'il faut prendre à la lettre), par le recez de 1803 et les traités de Vienne, s'était rapprochée de l'Eglise par des concordats conclus de 1820 à 1830. L'Eglise était aussi reconstituée en Allemagne, mais sur le papier, avec des promesses que la bonne foi du protestantisme ne devait pas tenir. La Prusse, qui n'était pas encore venue à l'équité envers les catholiques, se considérait de plus en plus comme l'organe de la suprématie protestante. Sa politique ne consistait guère qu'à amener, par des moyens indirects, la perversion des catholiques. En conséquence, le gouvernement prussien avait confié, aux seuls protestants, la direction des écoles ; l'indifférentisme régnait dans les écoles normales ; les évêques ne pouvaient rien pour en arrêter les ravages. Le service militaire lui-même était un moyen de prosélytisme. Donner aux pays catholiques des fonctionnaires protestants ; n'élever que les protestants aux grades supérieurs ; procurer aux ministres protestants des mariages avantageux ; diviser les catholiques en favorisant toutes les erreurs ; confisquer le temporel des églises ; favoriser surtout les mariages mixtes : tel était le plan de la monarchie prussienne. Le complot marcha bien jusqu'en 1837. A cette époque, le gouvernement ayant fait mettre en prison les archevêques de Cologne et de Posen, ce coup de force excita une vive polémique, où le roi de Prusse fut battu, beaucoup mieux que sur le champ de bataille. Car enfin ces évêques prisonniers étaient innocents ou coupables ; s'ils étaient coupables, il fallait les juger ; s'ils étaient innocents, il ne fallait pas les mettre en prison.

Ces brutalités avaient réveillé l'esprit catholique ; le coup de tonnerre de 1848 en maintint le réveil. Mais il ne faudrait pas croire que l'équité revint toute seule, au contraire. Quand le roi de Prusse n'osait plus persécuter, les petits princes croyaient se montrer plus braves en se montrant moins sages. En 1853 et 58, on vit le gouvernement hollandais dans le Luxembourg, le gouvernement de Nassau dans le Limbourg, le grand-duc de Bade, à Fribourg, essayer, chacun à son heure, de la persécution. Tous les trois rencontrèrent d'énergiques défenseurs de l'indépendance ecclésiastique. Lauren, évêque *in partibus* de Cherronnier, Pierre Blum, évêque de Limbourg, et Herman de Vicari,

archevêque de Fribourg, revendiquèrent leurs droits de façon à exciter l'admiration de l'univers. La chrétienté soutint leur pauvreté de ses aumônes, et leur courage de ses sympathies. Un pays qui compte de si braves athlètes, est un pays sauvé, fût-il au bord de l'abîme.

L'affaire de Fribourg excita d'autant plus l'attention que l'archevêque était un vieillard de quatre-vingt-deux ans. Le gouvernement badois prétendait usurper des droits qui, par nature, appartiennent à l'Eglise et sont inaliénables ; il s'arrogeait la nomination aux charges et aux bénéfices ecclésiastiques ; il défendait de publier aucun décret épiscopal sans son consentement ; d'admettre aucun élève au séminaire, sans l'approbation d'un commissaire laïque. L'archevêque résista fortement à ces prétentions. Tant que la lutte se borna aux échanges de lettres administratives, elle fit peu de bruit ; quand on vint aux faits, le dissentiment devint d'une gravité extrême. C'était la lutte du droit contre la force. Du côté du prélat, l'Evangile, le droit, les raisons, les censures ; du côté du gouvernement, les amendes, la prison, l'exil. Le pontife octogénaire résista avec un courage héroïque. Les journaux racontèrent ses exploits ; les catholiques du monde entier les admirèrent ; l'épiscopat, comme un seul homme, se leva pour soutenir les droits de l'Eglise. Pie IX parla, comme il fallait parler, en Pape. Le Pontife n'avait manqué ni de patience, ni de longanimité ; les prétentions injustes qu'il repoussait, étaient des usurpations sacrilèges. L'affaire finit comme elle devait finir, par une victoire. Dès qu'on laisse à l'Eglise l'égalité dans la liberté, ce régime d'équité suffit à ses triomphes. Que si les passions la persécutent plus longuement, plus aveuglément, plus violemment, cette exaspération n'est, pour le triomphe définitif, qu'un relief de plus et un meilleur gage de paix féconde par la charité.

6. — En Suisse, les vingt-deux cantons sont partagés, depuis Calvin, entre le protestantisme et l'Eglise : les catholiques sont très fidèles à Dieu ; les protestants, très fidèles à leurs préjugés, à leurs passions et à leur fanatisme. La Constitution leur offre d'ailleurs toutes les armes que peut désirer la haine ; nulle part, les machines du libéralisme ne fonctionnent avec une plus grande

mobilité de forme et une plus étrange variété de ressources. Les catholiques se laissent d'ailleurs imprégner par l'air ambiant. La presse, suivant l'usage, se prête à toutes les calomnies et aux exercices du chloroforme. En 1834, la conférence de Baden avait dressé une série d'articles pour mettre l'Eglise à la merci des caprices et des convoitises de chaque canton. En 1841, les catholiques suisses étaient répartis entre six évêchés : ils formaient une Eglise épiscopale, ressortissant du Saint-Siège, représenté par le Nonce, résidant à Lucerne. Le premier acte d'hostilité contre le nouvel épiscopat fut, en 1841, la suppression des couvents de l'Argovie. En 1843, le mécontentement général a protesté contre ce brigandage. Les radicaux, loin de s'incliner devant ces protestations, armèrent des bandes de gens sans aveu pour délivrer, soi-disant, Lucerne du joug des Jésuites. Dans l'impossibilité d'égorger sur le champ de bataille, un des leurs, Jacques Muller, assassina Joseph Leu, un simple paysan d'Ebersol, mais l'âme de la résistance catholique. Alors les catholiques, pour se défendre contre les bandes radicales, formèrent une alliance particulière ; les radicaux prirent les armes. Soit que les catholiques eussent eu trop de confiance dans la justice de leur cause, soit que leurs chefs aient été faibles, soit qu'ils eussent été trahis, les catholiques furent vaincus et traités en ilotes de la libre Helvétie. De lourdes indemnités furent imposées comme frais de guerre ; tous les biens ecclésiastiques furent *argovisés ;* toute liberté religieuse, anéantie. L'évêque de Lausanne et Genève, Etienne Marilley, qui n'avait pas voulu se prêter au joug, fut jeté en prison, comme un malfaiteur, puis en exil... d'où il revint, comme autrefois les Basile et les Athanase !

En 1857, de nouvelles élections avaient rendu la liberté aux catholiques. D'autre part, Genève, la métropole du calvinisme, voyait reparaître le catholicisme dans ses murs. Les sages de cette orgueilleuse cité avaient cru faire merveille, en 1815, en s'annexant, par les traités de Vienne, des populations catholiques enlevées à la Savoie. Bientôt, selon l'usage, la liberté religieuse, retournée contre eux, préparait, aux catholiques, une victoire aux lieux mêmes où avait régné Calvin. Dieu, dans ces conjonctures, avait donné, à la Suisse, deux évêques selon son cœur : l'un

bon, droit, sage, ferme, Eugène Lachat; l'autre, un prêtre assorti à toutes les grandeurs de l'Eglise, Gaspard Mermilliod. Avec ces deux évêques, les radicaux suisses ne brillaient pas beaucoup. Pour sortir de leur pénombre, ils recoururent au moyen ordinaire des hommes de néant ; ils recoururent à la prison et à l'exil. Léon XIII dénoua cette situation, comme il savait dénouer, en transférant Lachat au Tessin et en appelant Mermilliod au sacré Collège.

7. — En Russie, les catholiques ne forment qu'une imperceptible minorité. L'Eglise schismatique russe comprend une église officielle avec popes et protopopes et un ramas de sectes dissidentes, plus ou moins absurdes et criminelles. Le Judaïsme et le protestantisme comptent également des prosélytes en Russie. De plus, il y a, en Russie, la Franc-maçonnerie, abri ou refuge de ceux qui, ne voulant appartenir à aucune secte, se réfugient dans les sociétés secrètes. De toutes ces pourritures est né le nihilisme, c'est-à-dire le parti de ceux qui ne croient à rien et veulent tout détruire. C'est le parti du poignard et des bombes, le parti auquel Dieu a confié le soin de ses vengeances.

Au partage de la Pologne, quelques millions de catholiques avaient été soumis au sceptre des csars. On avait inscrit, dans les traités, leurs droits personnels et le respect de leur culte catholique. L'impératrice Catherine, qui respectait les traités, comme elle avait traité le respect de son mari, supprima tous les évêchés catholiques et tous les couvents. Paul Ier, qui aimait Pie VI, le pria de rétablir trois évêchées en Russie et six en Pologne. Alexandre Ier, qui, selon toute probabilité, est mort catholique, obtint de Pie VII le rétablissement complet de la hiérarchie catholique, dans la Pologne russe. Son frère est successeur, Nicolas Ier, revint à la politique de Catherine ; pour perpétuer ses crimes en toute sécurité, il choisit des évêques misérables ou lâches ; il interdit la langue polonaise, ferma les écoles catholiques, proscrivit les couvents, fit de la Pologne une Sibérie, et de la Sibérie, une Pologne. En visite à Rome, en 1845, et reçu par Grégoire XVI, il se vit reprocher en face tous ses crimes contre l'Eglise. De retour dans ses États, il essaya d'user de représailles pour cautériser un peu les blessures de son amour-propre.

Bientôt, devenu plus sage, il concluait, avec Pie IX, un Concordat en 1847, concordat qui devait être suivi d'un autre plus complet, rendant à l'Eglise ses plus essentielles prérogatives. Mais les Russes unissent volontiers, à la perfidie des Grecs, la violence des Tartares.

En 1850, Nicolas, qui ne manquait pas de sens politique, qui haïssait et redoutait, non seulement la révolution, mais les parvenus révolutionnaires, offrait, à Pie IX, de concourir à son établissement sur le trône. La Révolution posait, alors, en effet, aux souverains, un dilemme assez provoquant : Ou l'anarchie, ou le catholicisme ! En 1854, pendant la guerre de Crimée, les religieuses françaises, en soignant, dans les hôpitaux, les blessés russes, renouvelaient à leur façon, à force de charité, les missions de saint Rambert, de Brême et des saints Cyrille et Méthodius. En 1856, un Russe, le père Gagarine, jésuite, publiait un livre, sous ce titre : « La Russie sera-t-elle catholique ? » Alexandre II, annonçant la conclusion de la paix, énonçait ce vœu : « Puisse le salutaire flambeau de la foi éclairer les esprits, fortifier les cœurs, améliorer de plus en plus la moralité publique, gage le plus sûr de la fidélité et du bon ordre ! » — Depuis, Alexandre II a été assassiné ; Alexandre III est mort jeune ; son fils Nicolas II règne, et la Russie, aux prises avec le Japon, dans une guerre fanatique, est prise à revers par une bande d'assassins.

8. — En Orient, le mahométisme est resté tel, à peu près, que l'avait constitué le Koran ; c'est un régime de fatalité, de polygamie, de ruse et d'impuissance. Dans cette société musulmane, vivent seize millions de Grecs schismatiques et un million de catholiques. Le schisme grec comprend des sectes sorties de l'Eglise avant Photius, Nestoriens, Monophysites, Coptes, Abyssins ; et des sectes sorties du schisme photien, arménien et grec. A son avènement, l'une des premières pensées de Pie IX, fut de se tourner vers cet Orient schismatique et de poser les conditions d'un équitable retour à l'unité. A ce charitable appel du Père de la grande famille de Jésus-Christ, le patriarche Anthime répondit par un amas de récriminations surannées et d'arguties réfutées mille fois. Ce conflit fut l'occasion d'une *Société chrétienne orientale*, fondée en France et en Italie, pour favoriser le retour des

Grecs au giron de l'Eglise. Léon XIII, avec la piété d'un Pape, s'est fait depuis un devoir de renouveler ces appels de la Chaire du Prince des Apôtres, et de tendre, si j'ose ainsi dire, la perche du salut. Les Grécs schismatiques doivent comprendre que pour revenir à leur antique splendeur, ils doivent se rattacher à Jésus-Christ, auteur de notre foi et fondateur de l'Eglise. Seulement, au lieu de se soumettre au Vicaire de Jésus-Christ, ils aiment mieux rester soumis au Vicaire du grand imposteur de la Mecque. Cette façon de comprendre l'Evangile est unique au monde et ne comporte sérieusement aucun essai de justification. Les Grecs schismatiques restent de faibles têtes que ne peut pénétrer victorieusement la lumière de Dieu.

Le million de catholiques, soumis à l'empire ottoman, se partage en huit rites : Les Abyssiniens, qui sont peu connus, les Coptes, au nombre d'environ 60.000 ; les Chaldéens, plus nombreux en Perse qu'en Turquie ; les Syriens, environ 60.000 ; les Grecs melchites, 25.000 ; les Maronites qui se comptent par centaines de mille ; les Arméniens, qui ont donné de si courageux exemples, environ 80.000 ; les Bulgares, répandus dans la Turquie d'Europe. Le vicariat apostolique de Constantinople comprend, en plus, 16.000 catholiques latins. Les Dominicains, les Frères Mineurs, les Capucins, les Observantins, les Récollets et surtout les Lazaristes, assistés des Frères de la Doctrine chrétienne et des sœurs de Saint Vincent de Paul, assistent le clergé séculier ; ils tiennent des écoles, des hôpitaux, des asiles, des dispensaires. Les catholiques ont encore, à leur service, une colonie agricole et une imprimerie.

Dans cet Orient où s'est préparé et accompli le mystère de la Rédemption, sous l'autorité souveraine du commandeur des croyants, représentant de Mahomet, les protestants allemands et anglais, les schismatiques russes, disputent les âmes à l'autorité catholique des Pontifes Romains. Chaque confession, chaque communion séparée, personnifiée dans quelques moines d'une médiocre valeur, songe moins au bien des âmes qu'aux préjudices à faire sentir à Rome pontificale. En vain, le patriarche latin de Jérusalem, supprimé en 1291, a été rétabli par Pie IX ; ce n'est plus que l'ombre d'un grand nom, valable seulement par les talents

et les vertus du titulaire. Divers essais de réforme dans l'Etat turc n'ont abouti qu'à des échauffourées inutiles et à des exécutions sanglantes. En 1860 et en 1896, notamment, il y eut en Syrie et en Arménie d'effroyables massacres, perpétrés sinon avec le consentement, du moins à peu près sans répression effective des puissances européennes. « Les Turcs sont campés en Europe », disait le Vicomte de Bonald ; mais le campement dure trop longtemps. Le difficile n'est pas de le supprimer, mais de le remplacer. Jeter les Turcs à la mer, pour s'entr'égorger après leur départ, c'est un pis-aller, non une solution. Ce n'est pas autrement qu'on refuse, aux catholiques, ni injustice ni réparations. Le Hatt-schérif de Gulhané et le Hatt-Humaisum de 1856, s'ils étaient respectés, suffiraient à une bonne police. Mais à quelle police peut-on s'attendre dans une société pourrie jusqu'à la moelle des os? En attendant qu'un rayon de lumière morale éclaire l'Orient, un empereur, non, un homme, encore moins, disons un être inclassable mange dans une auge d'or, avec un millier de femmes et d'eunuques, les revenus de ces pauvres peuplades, débris incohérents des races antiques. Nous ne dirons pas : Laissez passer la justice de Dieu ! Mais, Seigneur, ayez pitié du peuple au milieu duquel vous avez vécu, et dont les fils ont été la pierre fondamentale de votre Eglise.

9. — Cette période se clôt, en 1864, par la définition dogmatique de l'Immaculée-Conception. — La dévotion des Pontifes romains envers Marie, Mère de Dieu, est l'une des plus puissantes traditions de la Chaire apostolique. Cette tradition, toujours vive dans les âmes, éclate dans les livres et s'est éternisée par un grand nombre d'églises. Pendant son exil de Gaète, Pie IX avait pensé qu'une des grandes affaires de l'Eglise, c'était de faire éclater les gloires de la très sainte Vierge, de Celle qui, seule, de son pied, a exterminé toutes les hérésies. Par son Encyclique du 2 février 1849, il avait posé, à la ville et au monde, la question de savoir s'il était opportun de définir dogmatiquement l'Immaculée-Conception de la très sainte Vierge. Cette Encyclique excita, parmi les politiques, une stupéfaction profonde. Un Pape proscrit par Mazzini, menacé par le preux Garibaldi, insulté par lord Palmerston et s'occupant de la défense d'un dogme que

ne menaçait aucune hérésie, dont le peuple chrétien ne sollicitait pas la définition : pour les augures de la diplomatie, c'était un oubli ou une petitesse. Preuve que ces grands esprits, qui croient gouverner le monde, ne savent pas assez que Dieu gouverne ce monde lui-même, par ses anges du ciel et de la terre, dont le chef est le Pontife romain.

La question, posée par l'Encyclique, ne pouvait recevoir qu'une réponse affirmative. On croit, en effet, dès les premiers siècles de l'Eglise, sans interruption, ni éclipse, que la sainte Vierge a été formée d'un élément très pur et sans tache ; que, par un privilège spécial, en prévision de l'incarnation et de la mort de Jésus-Christ, elle a été, dans sa conception, exempte du péché originel. Cette croyance est générale et constante chez les Grecs et chez les Latins. Ni les expressions dont se sont servi d'anciens docteurs pour prouver que tous les hommes ont encouru la disgrâce d'Adam ; ni les doutes et les perplexités que l'on remarque dans les écrits de plusieurs ; ni même l'expression tout à fait contraire de quelques-uns, n'ont pu, je ne dis pas étouffer mais affaiblir la pieuse croyance à l'Immaculée-Conception. Cette ancienne croyance avait, en sa faveur, les liturgies apostoliques, le culte public, l'enseignement des Pères, des évêques, des universités, des ordres religieux, le magistère de l'Eglise et principalement l'approbation des papes pour tous les actes et toutes les institutions propres à ranimer la foi et la piété des fidèles, envers la reine immaculée des cieux.

Abstraction faite des arguments théologiques, il y a des raisons de cœur, car le cœur, dit Pascal, a ses raisons que la raison ne connaît pas. Bossuet, prêchant sur l'Immaculée-Conception, dit : « Je ne sais quel instinct, je ne sais quelle force me pousse à vous assurer que cette conception est sans tache ». Cet instinct avait agi avec force sur la masse des fidèles, qui ne s'occupent pas de théologie, mais de prières. Pendant que les docteurs subtilisaient, cette croyance s'était profondément enracinée dans tous les cœurs. Les fidèles ne pouvaient pas croire que la reine des anges fût moins pure que les anges ; que la Mère de Dieu ait pu être, un instant, pour Dieu, un objet d'aversion ; que l'Eve nouvelle, en qui l'humanité devait renaître à la vie, ne fût pas

plus pure que l'Eve pécheresse qui l'avait entraînée à la mort. D'un autre côté, ils se disaient que la miséricorde infinie avait dû réserver, après la chute, un point pur et sans tache où la colombe de l'Esprit-Saint put poser le pied. Ainsi pensait la foule, et les souverains pontifes, loin de l'inquiéter dans sa foi, avaient défendu, sous peine d'excommunication, de les troubler. Saint Pie V, Paul V, Grégoire XV, Urbain VIII, Alexandre VII avaient parlé de cette foi, en termes tellement explicites, qu'il n'y avait plus qu'à la définir.

Outre sa consultation doctrinale, Pie IX avait ordonné des prières et accordé l'indulgence plénière du jubilé. Des prières, des aumônes, des œuvres expiatoires, un élan de foi, un surcroît de vertu dans toute la chrétienté, c'était là, pour le souverain Pontife, le moyen de se préparer à ce grand acte. Pendant que le peuple s'humiliait dans la pénitence, Pie IX s'arrêtait au dessein de définir l'Immaculée-Conception, le 8 décembre 1854. Une invitation fut adressée aux évêques, de venir à Rome pour cette fête. Deux cents environ répondirent à l'appel du Pape. Si c'eut été nécessaire, un plus grand nombre fût venu : l'âge, la maladie, l'éloignement, les affaires durent en retenir un certain nombre. Rien, du reste, ne devait manquer au triomphe de la Mère de Dieu.

Du 20 au 24 novembre, il y eut assemblée consistoriale d'évêques, assistés de quinze théologiens ; le 1er décembre, un consistoire secret, et le 8, le Pape, entouré de toute sa cour, au milieu des solennités de Saint-Pierre, Pie IX prononça ce décret : « Nous déclarons, prononçons et définissons que la doctrine qui affirme que la bienheureuse Vierge Marie a été préservée et affranchie de toute tache du péché originel dès les premiers instants de sa conception, en vertu des mérites de Jésus-Christ, Sauveur des hommes, est une doctrine révélée de Dieu ; que, pour ce motif, tous les fidèles doivent croire avec fermeté et confiance. Si quelqu'un osait donc, que Dieu l'en préserve ! admettre dans son âme une croyance contraire à celle que nous avons définie, qu'il remarque et même qu'il sache qu'il est condamné par son propre jugement, qu'il a fait naufrage dans la foi et qu'il s'est séparé de l'unité de l'Eglise, et qu'en

outre, par le fait même, il encourrait les peines fixées par le droit, s'il osait manifester par parole, par écrit, ou d'une autre manière sensible quelconque, ce qu'il pense dans son cœur. »

Cette définition dogmatique eut un contrecoup dans tout l'univers. Pendant un an, les fidèles enfants de la sainte Eglise célébrèrent le nouveau dogme avec toutes les pompes du culte. Certains chefs politiques eussent voulu en empêcher la promulgation ; mais, outre qu'ils n'en avaient pas le droit, leur prohibition eût été inutile, la promulgation suffisante étant édictée à Rome, dans les formes ordinaires et n'ayant besoin d'aucune confirmation. Des protestants, des rationalistes essayèrent de quelques objections ; ils dirent, entre autres, que l'Immaculée-Conception était un dogme nouveau et que sa définition ne cadrait pas avec les opportunités des temps. L'opportunité de dire la vérité est toujours acquise ; rien n'empêche de parler, quand besoin est. La définition de l'Immaculée-Conception est sans doute nouvelle, puisqu'elle date de 1854 ; mais la vérité qu'elle énonce n'est pas nouvelle, puisqu'elle a toujours été pieusement crue dans l'Eglise. La définition est une confirmation, un progrès ; ce n'est pas une invention, sans raison ni titre. Par là même que l'Eglise, définit dogmatiquement l'Immaculée-Conception de la sainte Vierge, elle affirme, à l'encontre, le péché originel et la déchéance de l'humanité. Et par là même qu'elle rend un culte à la Vierge Immaculée, elle incite tous ceux qui la vénèrent, à lui ressembler, à devenir immaculés par pénitence et grâces, comme elle immaculée, elle, par privilège de Dieu et pour l'honneur de Jésus-Christ. La soumission des catholiques à ce dogme de foi atteste, contre les blasphèmes du rationalisme, l'autorité surnaturelle de l'Eglise, le filial dévouement de la piété chrétienne, la sublime alliance de la raison et de la foi. Que les vices de l'humanité y fassent opposition, le fait ne saurait nous surprendre. Ce sont les papes qui ont chassé, du Panthéon, tous les dieux, c'est-à-dire tous les vices ; et qui l'ont consacré au culte de tous les saints, c'est-à-dire de toutes les vertus. Il est naturel que les adorateurs de Vénus poussent, contre la Vierge immaculée, le hennissement des cœurs lascifs.

Les nouvelles luttes comme les anciennes, ne peuvent que préparer de nouvelles victoires (1).

« Un grand signe, dit l'Apocalypse, est apparu dans le ciel : Une femme, vêtue de soleil ; la lune sous ses pieds ; sur sa tête une couronne de douze étoiles. » L'Eglise rappelle cette vision dans sa liturgie et ajoute : « Je vous louerai, Seigneur, parce que vous m'avez recueilli ; et aussi parce que vous n'avez pas voulu que mes ennemis puissent triompher sur mon empire : *Nec delectasti inimicos meos super me.* »

§ IV. — *L'attaque au pouvoir temporel des Papes.*

SOMMAIRE. — 1. Le pouvoir temporel des Papes. — 2. La guerre au pouvoir temporel. — 3. Le complot de lord Palmerston.—4. L'entrée du Piémont dans le complot de la franc-maçonnerie. — 5. La note verbale au congrès de Paris. — 6. La réponse de Rome. — 7. Une Encyclique et le voyage dans les Etats pontificaux. — 8. L'entrevue de Plombières entre Cavour et Napoléon III. — 9. Affaire Mortara. — 10. Les embrouillements de la diplomatie et la guerre. — 11. Reprise de complot. — 12. Coup de force. — 13. Invasion des Marches. — 14. La convention de septembre. — Mentana.

1. — Le Pape est le chef spirituel de l'Eglise catholique ; en outre, depuis Pépin et Charlemagne, jusqu'à nos jours, il était le chef temporel de l'Etat Pontifical. Le Souverain Pontife était le roi du patrimoine de Saint-Pierre. Ce pouvoir temporel avait été jugé nécessaire, pour assurer, au Pape, le libre exercice de la principauté spirituelle et pour assurer, aux peuples, par la

(1) Pour s'instruire à fond sur le dogme de l'Immaculée-Conception, on peut consulter, avec fruit, les ouvrages suivants : *La Croyance générale et constante*, etc., par le cardinal Gousset ; *L'Immaculée-Conception considérée comme dogme de foi*, par l'évêque de Bruges, Malou ; le *Traité dogmatique et historique*, de Carlo Passaglia ; le *Sylloge monumentorum*, du P. Ballerini ; les *Ragionamenti*, du prêtre génois, Gaétan Alimonda ; et les *Victoires de l'Eglise*, par Margotti. Historiens, théologiens, philosophes, trouveront dans ces ouvrages tous les arguments et tous les faits qui militent en faveur de ce dogme de foi.

distinction effective des deux puissances, avec le respect des droits de la conscience chrétienne, les gages de la liberté publique. Il faut que le Pape soit indépendant ; il faut qu'il le soit au dedans de ses Etats et au dehors dans ses relations avec les puissances. Pour diriger les âmes et, le cas échéant, leur commander, il est indispensable qu'il ne subisse ni la pression de l'émeute, ni les menaces de l'invasion. Les deux pouvoirs doivent être assis à Rome sur la même tête, pour être séparés partout ailleurs. La condition limitée du pouvoir civil, la condition souveraine du pouvoir religieux exigent impérieusement le principat civil des Pontifes Romains. Cette doctrine offre la constitution naturelle de la civilisation chrétienne.

Un orateur du Concile de Bâle disait : « La vertu sans le pouvoir est ridicule ; le Pape romain, sans le patrimoine de l'Eglise, ne représente qu'un serviteur des rois et des princes ». Muller ajoute : « Si le Pape était resté à Avignon, il serait devenu une espèce de grand aumônier de France, qu'aucune autre nation n'aurait reconnu comme Pape ». « Dieu voulait, avait dit Bossuet, que cette Eglise, la mère commune de tous les royaumes, dont la suite ne fut dépendante d'aucun royaume dans le temporel, et que le siège où tous les fidèles devaient garder l'unité, à la fin fût mis au-dessous des partialités que les divers intérêts et les jalousies d'Etat pourraient causer, jetant les fondements de ce grand domaine par Pépin et Charlemagne. C'est par une heureuse suite de leurs libéralités que l'Eglise, indépendante dans son chef de toutes les puissances temporelles, se voit en état d'exercer *librement*, pour *le bien commun* et sous la *commune protection* des rois chrétiens, cette puissance céleste de régir les âmes, et que, tenant en main la balance droite, au milieu de tant d'empires souvent ennemis, elle entretient l'unité dans tout le corps, tantôt par d'inflexibles décrets, tantôt par de sages tempéraments. » — Napoléon Ier ajoutait : « L'autorité du Pape serait-elle aussi forte, s'il restait dans un pays qui ne lui appartint pas et en présence d'un Etat ? Le Pape n'est pas à Paris, et c'est bien. Nous vénérons son autorité spirituelle, parce qu'il n'est ni à Paris, ni à Vienne. A Vienne et à Madrid, on dit la même chose. C'est un bien pour tous qu'il ne réside, ni près de nous,

ni près de nos rivaux, mais dans l'antique Rome, loin des mains des empereurs allemands, loin de celle des rois de France et des rois d'Espagne, tenant la balance égale entre les souverains catholiques. C'est là l'œuvre des siècles, et ils l'ont bien faite : c'est l'institution la *plus sage* et la plus *avantageuse* qu'on puisse *imaginer*, pour le gouvernement des âmes. » — A quoi un écrivain de nos jours ajoutait encore : « La souveraineté temporelle garantit l'indépendance du Pape, de la même façon que la propriété des biens garantit la liberté de l'Eglise. Il la garantit parce qu'il soustrait le pouvoir arbitral du Pape à la funeste influence des dissensions politiques ; il la garantit, parce qu'il soustrait les décrets pontificaux au soupçon de violer la dignité réciproque des nations chrétiennes. » — Dans le même sens, Frédéric de Prusse avait dit : « Tous les protestants de l'Europe refusant de reconnaître un vicaire de Jésus-Christ, soumis à un autre souverain, se créeront un patriarche, chacun dans ses propres Etats » (1).

2. — Ce pouvoir temporel des Pontifes Romains, si bien fondé en principe, si noblement confirmé par l'expérience de dix siècles, la diplomatie moderne va tenter de le détruire. La diplomatie est, en soi, une profession sublime et un art magnifique ; elle rend sacrée la personne des ambassadeurs ; assure, par leurs négociations et sans tirer l'épée, le respect des droits et le maintien de la paix. Tant que la diplomatie avait été soumise à l'autorité internationale des Pontifes Romains, elle avait atteint ce but et rempli cette fonction bienfaisante. Par les traités de Westphalie, ayant écarté le Pape, et posé la paix sur l'équilibre des puissances, elle avait laissé les puissances et leurs représentants seuls juges de cet équilibre. Au fond, elle avait accepté l'indépendance de l'homme dans l'ordre politique, comme Descartes l'avait posé dans l'ordre philosophique et Luther dans l'ordre religieux. La révolution introduite par Luther, favorisée par l'absolutisme des rois et par le libéralisme des peuples, avait accepté, au Congrès

(1) Ranke, *Hist. des Papes* au xvi[e] siècle ; Muller, *Hist. de Suisse*, t. III, p. 15 : Bossuet, Discours sur l'unité, 2[e] partie ; Thiers, *Hist. du Consulat* ; Galéotti, *De la souveraineté du gouvernement temporel des Papes*, 2[e] éd., p. 120 ; *Correspondance de Frédéric*, t. XI, p. 39.

de Vienne, les destructions de la Révolution française, comme elle avait accepté, dans les traités de Westphalie, les destructions du protestantisme. On ne peut pas dire que les plénipotentiaires de la sainte alliance aient voulu déchaîner l'anarchie et le socialisme ; ils ont même pris contre, toutes les précautions de la sagesse. Mais, en même temps, interprètes souverains des intérêts de leurs patries respectives, ils s'appliquaient à leur assurer des avantages et à leur créer des titres. En pareil cas, chacun, individu ou peuple, exagère volontiers ses droits et diminue ceux d'autrui. Mais la sagesse humaine est toujours courte par quelque endroit. Un ambassadeur, en appréciant de son mieux les intérêts de son pays, peut avoir mal pressenti leur évolution et s'être préparé les oppositions de l'avenir. En cas de difficultés, on négocie de nouveau ; et, si les négociations n'aboutissent pas, on recourt aux armes ; quitte, après la guerre, à renouer les trames de la diplomatie. Alors, entre nations se produit ce qui arrive entre chaque particulier, en cas de conflit. En l'absence d'une justice, souveraine et sans appel, il ne reste que la magistrature de la force. Entre particuliers, c'est le délit ou le procès ; entre nations, c'est le congrès ou la guerre. Autant dire que, l'Eglise écartée et les Papes mis au dehors du gouvernement supérieur de l'Evangile, il ne reste plus que le despotisme de la force et les caprices du brigandage. On met cela en euphémismes et cela s'appelle la diplomatie moderne, le droit nouveau, les peuples et les individus maîtres en dernier ressort de leurs intérêts, libres de les faire valoir comme ils les comprennent et autant qu'ils le peuvent. Le bien, le vrai, le juste, c'est ce qu'on peut faire, sans s'attirer des représailles, ni s'exposer à des revendications de justice. En l'an de grâce 1905, le monde n'a pour moteur que l'égoïsme privé ou public ; il n'a plus pour souverain, que le poignard ou l'épée. C'est le progrès des lumières et la préparation des catastrophes.

3. — Le grand moteur de la diplomatie contemporaine, contre le pouvoir temporel des Papes, fut le premier lord de la Trésorerie d'Angleterre, Palmerston. Ce Palmerston était le grand maître de la franc-maçonnerie de tout l'univers, l'ami particulier de Mazzini. On l'appelait familièrement Lord Brûlot, le com-

parant à l'allumette chimique dont l'usage naturel est de mettre le feu partout où elle passe. En sa triple qualité de protestant, de franc-maçon et de révolutionnaire, il était l'ennemi-né de l'Eglise et du Saint-Siège. Pendant la Révolution française, sa patrie avait offert aux prêtres et aux nobles, proscrits de France, un généreux asile ; Dieu l'en avait récompensée par une profusion de grâces et d'éminentes conversions. Sous l'empire de Napoléon, frappée par le blocus gouvernemental, elle avait combattu énergiquement, à grands frais, la révolution incarnée dans le moderne César : elle soutenait alors la monarchie légitime. Avec Palmerston, inféodée à la franc-maçonnerie, elle faisait en quelque sorte amende honorable de la guerre à la révolution ; et ouvrait, dans son sein, un asile à tous les perturbateurs de l'ordre européen. En Belgique, en Espagne, en Portugal, jusqu'au Brésil, elle attisa partout le feu de la révolte ; en Italie, elle fit sentir sa résolution de tout désorganiser.

Pendant que le Pape était à Gaëte, lord Minto, chargé officieux des affaires de Palmerston, soufflait le feu de la discorde et de la guerre, dans toute la péninsule. Un agent consulaire de Palmerston, Freeborn, était membre de la société secrète, la *Jeune Italie*. Un autre agent de Palmerston, Edgécumbe, était envoyé en Sicile pour y prêcher la révolte. A Naples, le chargé d'affaires de la Grande-Bretagne ameutait dans les rues la populace. Après le retour du Pape à Rome, Palmerston mit à l'abri des poursuites de la justice les bandits qui avaient opprimé et pillé l'Italie ; et, par un comble d'impudence, il exigea, du gouvernement pontifical, la réparation des injustices que ses agents avaient pu essuyer dans ces précédentes bagarres. Un cheval, par exemple, dut être payé soixante-quinze mille francs ; on devine ce qu'il eût fallu payer s'il avait été touché seulement à un cheveu d'un agent de lord Palmerston. En dehors de ces revendications monstreuses, Palmerston avait un art que possèdera plus tard Bismarck, l'art de mentir et de soulever, par des mensonges, l'opinion abusée des pauvres peuples.

Le *Journal de Rome* répondit à ces attaques ; puis s'abstint de répondre à ces déclamations injurieuses et gratuites. En quoi, il se trompait ; il faut toujours répondre, quand il s'agit de grands

intérêts. Mais ici éclate l'indignité de l'Angleterre. Quand Napoléon avait demandé, à Pie VII, de fermer ses ports aux Anglais, Pie VII avait répondu qu'il était le prince de la paix, le pasteur universel, le gardien des lois et de la justice et qu'il ne pouvait déclarer la guerre à personne. Aujourd'hui, les Anglais déclarent, sans aucun motif, la guerre au Pape, et puisque Mazzini leur manque, ils prennent Cavour et Angarient dans leur jeu un ancien carbonaro devenu empereur, Napoléon III.

4. — Le Piémont est le petit royaume qui va se mettre, au nom du libéralisme et de la franc-maçonnerie, à la remorque de l'Angleterre, pour continuer l'œuvre anti-pontificale de Mazzini. Jusque-là, les princes de Savoie avaient été de bons pères de famille, gouvernant leur petit Etat, en toute probité et vertu. Le dernier, Charles-Albert, avait été un partisan obstiné de l'absolutisme royal, puis un partisan fanatique de la monarchie constitutionnelle. Le fils du vaincu de Novare, Victor-Emmanuel, était un prince sans expérience, sans valeur morale, grand chasseur, grand coureur de femmes, aussi dépourvu de principes que de bonne foi, mais sous une apparente aversion pour les affaires, rusé, tenace, avec une forte dose de machiavélisme. Habile à choisir des hommes, il les poussera en se cachant et ne se montrera que pour déchirer un traité, trahir un prince, fraterniser avec un forban et déshonorer une femme. Son premier ministre est un avocat, nommé Cavour. Le premier objectif de leur politique, c'est la ruine de l'Eglise en Sardaigne, pour marcher, avec ses dépouilles, à la conquête de l'Italie. Le statut, publié en 1848 par Charles-Albert, avait encore maintenu le catholicisme, comme religion d'Etat; mais il avait fait brèche à ses principes en octroyant toute licence à la presse, et en assujettissant, à l'*exequatur royal*, les actes pontificaux et les provisions de Rome. D'un côté, il avait accordé libre pratique aux erreurs et aux passions; de l'autre, il avait circonscrit la religion et l'Eglise par un cercle que le prince se réservait de restreindre ou d'étendre, selon son bon plaisir. Avec de telles lois, le Concordat passé autrefois avec Benoît XIV, ne pouvait plus tenir. Des négociations s'ouvrirent pour en conclure un autre, mais hypocrites, de façon que, confiées successivement à vingt

ambassadeurs, elles ne purent jamais aboutir. En attendant ce nouveau Concordat, qui ne devait jamais venir, le gouvernement proscrivit les Jésuites, les Dames du Sacré-Cœur et attribua tous leurs biens au trésor royal. Les évêques de Turin et d'Asti avaient protesté contre ce brigandage ; ils furent éloignés de leur siège. Le 25 février 1850, la loi Sicardi supprimait les tribunaux ecclésiastiques et le droit d'asile, réduisait en même temps les fêtes d'obligation. Le Pape protesta et à sa suite plusieurs évêques. Les archevêques de Sassari et de Cagliari furent détenus prisonniers dans leur palais ; l'archevêque de Turin, Fransoni, fut interné à Fénestrelle, puis jeté en exil.

Dès lors, les attentats se précipitent. Le gouvernement refuse le tribut du calice et de la patène qu'il doit au Saint-Siège, en vertu des traités ; il laïcise l'ordre équestre des saints Maurice et Lazare, il abolit les dîmes en Sardaigne ; il soumet les professeurs de théologie au programme laïque des Universités ; il met un impôt de quatre et demi pour cent sur les biens ecclésiastiques, déjà grevés d'impôts ; il vole le calice, la croix et la mitre que les catholiques offraient au cardinal Fransoni en exil. Cependant Garibaldi recevait une souscription publique et Mazzini négociait un emprunt révolutionnaire. D'après le verbiage de l'hypocrisie libérale, c'est cette violation de la justice qui s'appelle le progrès des lumières.

Pendant que le gouvernement piémontais spoliait ainsi l'Eglise, ses professeurs, par de complaisantes doctrines, amnistiaient ses actes. L'un d'eux, Népomucène Nuitz, copiste servile de Scipion Ricci et de Fébronius, niait le pouvoir coercitif de l'Eglise, subordonnait l'Eglise à l'Etat, enseignait que le Christ n'a pas élevé le mariage à la dignité de sacrement et en remettait la discipline à l'Etat : Nuitz fut mis à l'Index. Le mal était déjà grand ; le gouvernement y mit le comble par une loi sur le mariage civil, par la proscription des ordres religieux, et par la suppression de l'Académie ecclésiastique de la Superga. La conséquence de ces lois, c'est que le mariage n'est qu'une union fragile, rescindible par le divorce ; que les vœux religieux ne sont rien qu'un obstacle au progrès ; que les biens des religieux, quelles que soient la légitimité de leur origine et la bienfaisance de leur administra-

tion, ne sont, pour l'Etat, qu'une proie toujours disponible. Ainsi le Piémont est, après la Russie, le grand persécuteur de l'Eglise, avec cette différence que la Russie persécutait au nom du czarisme et que le Piémont persécuteur, volait, emprisonnait au nom de la liberté.

5. — Après la prise de Sébastopol, la guerre de Crimée prit fin par le traité de Paris en 1856. Le Piémont avait pris part à la guerre, il avait acquis, par ses sacrifices, le droit de figurer au Congrès, mais ne pouvait régulièrement en obtenir aucun avantage. Ses deux représentants, Cavour et Villamarina, pour intéresser l'assemblée à leurs projets ambitieux, remirent aux plénipotentiaires d'Angleterre et de France, Walewski et Clarendon, une *note verbale*, sur le *déplorable état* des provinces soumises au gouvernement de Sa Sainteté, surtout les Légations. D'après cette note, la Romagne et les Marches devaient être détachées de l'Etat pontifical, complètement *sécularisées*, organisées sous le rapport administratif, judiciaire, militaire et financier, d'une manière distincte, complètement indépendante du reste de l'Etat. Pour flatter Napoléon III, il était dit qu'on soumettrait ces provinces au Code Napoléon. Le gouvernement du nouvel Etat serait un vicaire du Pape, mais laïque ; il contribuerait à l'entretien de la cour pontificale, mais commanderait une armée indigène. Huit jours après, assurés de l'appui de la France et de l'Angleterre, les deux représentants de la Sardaigne soumirent, au Congrès, un protocole, identique à la note verbale. Ainsi, au moment où le Congrès des puissances garantissait les Etats du grand Turc, ce même Congrès proposait le démembrement des Etats du chef de l'Eglise universelle. A la vérité, on ne disait pas le mot ; on proposait encore moins l'annexion des Romagnes au Piémont ; il n'était question que de problèmes à étudier, de paix à consolider, comme dans les bucoliques ; à la simple vue du jeu et de la mise en scène, il était clair que les propositions piémontaises devaient tourner à l'agrandissement du Piémont. D'autant mieux que les Légations n'ayant été remises, en 1815, au Saint-Siège que comme pis-aller, il était facile de leur donner aujourd'hui une destination mieux assortie au soi-disant progrès des lumières. Pour qui sait entendre, Cavour, en communiquant le

protocole aux Chambres, en avait fait suffisamment l'aveu. Dans sa perfidie, il parlait du *joug clérical*, du *système traditionnel*, du *gouvernement qui fausse l'esprit* des institutions ; il avait dit que Rome lutterait contre ces projets, qu'elle n'admettrait des réformes que pour les *études*. Comme conclusion dissimulée, le gouvernement pontifical étant essentiellement mauvais, il est clair qu'il fallait l'anéantir. Deux actes récents auraient dû inspirer, à Cavour, une plus grande réserve : une circulaire contre le gouvernement autrichien, qu'il accusait de vouloir enlever les Légations au Pape ; et une autre circulaire portant, contre le gouvernement napolitain, la même accusation. Ainsi, d'après le Piémont, l'Autriche et Naples n'eussent pas reculé devant ce démembrement, que Gioberti appelait une *grande infamie* ; et ce même démembrement, le Piémont voulait l'effectuer, à grand renfort d'hypocrisie, pour son compte. Tel fut bien le sens que donnèrent à la démarche et aux explications de Cavour, le *Nord* de Bruxelles, la *Maga* de Gênes et le *Journal des Débats* ; ainsi l'entendirent les députés et journalistes révolutionnaires de l'Italie. Ce que Cavour avait introduit au Congrès, avec la complicité de Napoléon III, c'était l'attaque au pouvoir temporel, la résiliation du pacte de Charlemagne.

6. — Pendant que Cavour poursuivait sa conjuration, le *Journal de Rome* reproduisait *in extenso* le protocole du Congrès, pour montrer que le gouvernement pontifical n'a pas peur des attaques injustes et ne s'abaisse pas à les dissimuler. Huit jours après, l'ambassadeur de France à Rome, le comte de Rayneval, envoyait, au comte Waleuski, une dépêche sur la question Romaine. Dans ce très grave document, l'ambassadeur commençait par constater la décadence actuelle de l'Italie et l'inaptitude de ses populations, certainement intelligentes, mais dépourvues d'énergie, de force d'âme et de courage civil. Ces défauts donnent la clef de leur histoire contemporaine. Quant aux plans de réorganisation, outre qu'ils sont voués au néant par la faute des populations, il y en a, en Italie, autant que de têtes. Les carbonari rêvent le renversement de l'ordre social ; les mazziniens veulent la république universelle, la destruction de la papauté et la guerre à l'Autriche ; quant au Piémont, plus suisse et français

qu'italien, il veut tout confisquer à son profit. Aux yeux des Italiens, tout est du ressort du gouvernement, même l'entretien de leurs propres affaires ; mais les honnêtes gens refusent, au gouvernement, tout concours. Quand un peuple est ainsi dévoré d'ambition, sans aucune des qualités qui assurent la puissance et la grandeur, il est étrange de chercher, dans les réformes administratives, le remède à un si grand mal.

On prétend que les prêtres, voués aux intérêts du ciel, n'entendent rien aux affaires de ce monde. Talleyrand prétend, au contraire, qu'ils sont plus aptes que les autres aux grandes parties du gouvernement ; il cite les deux plus grands ministres des temps modernes, le franciscain Ximenès, et l'évêque Richelieu, assisté d'un capucin. En admettant l'accusation, visiblement fausse, il n'y a pas, dans l'administration pontificale, plus de deux cents prêtres. L'Eglise a ouvert, dès longtemps, la porte à l'élément laïque, par l'institution de la prélature et réservé pour elle un certain nombre de places, même dans le sacré Collège. Dans les Légations, les Marches et l'Ombrie, le nombre des ecclésiastiques employés n'excède pas quinze ; dans trois provinces, il n'y en a pas du tout. Les conseils, les tribunaux, les fonctions de toutes sortes sont remplies par des laïques. Or, dans les fonctions administratives et judiciaires, les populations aiment mieux les prêtres que les laïques. La sécularisation, réclamée comme remède, n'est qu'un *prétexte* pour attaquer le gouvernement pontifical, agiter les masses et faire intervenir l'étranger.

Pie IX a proclamé l'admission des laïques à toutes les fonctions, excepté la secrétairerie d'Etat. La loi civile et criminelle a été l'objet d'une complète revision. Les codes, tous fondés sur les nôtres et enrichis des leçons de l'expérience, sont au-dessus de toute critique. Les divers pouvoirs de l'Etat ont été soigneusement séparés. Les départements ministériels ont chacun ses attributions. L'organisation municipale est un modèle de sagesse et de clémence. Quant aux conspirateurs, il fallait bien les arrêter et les punir.

Dans l'ordre purement administratif, le gouvernement a rétabli la circulation et le crédit. Des traités postaux et commerciaux ont été conclus ; les droits de douane ont été réduits. Les impôts

sont au-dessous du taux moyen. L'armée est l'objet des soins. Un grand nombre de routes ont été ouvertes ; la navigation à vapeur sillonne le Tibre ; des chemins de fer sont concédés. Rome est éclairée au gaz ; elle a le télégraphe. L'agriculture est en honneur. Il y a, ici, autant de misère qu'ailleurs, mais elle est moins lourde à supporter.

Pour conclure, le gouvernement n'a pas failli à sa tâche. Si l'agitation continue, il faut en chercher la cause dans le caractère de la nation et ses vues ambitieuses. Le remède n'est pas de modifier un ordre de choses sans rapport avec le mal. Ce serait réduire le pouvoir du Pape et rendre le mal plus dangereux en exaltant les espérances de la nation.

En résumé, l'ambassadeur de France rend à l'état pontifical la justice que lui rendait, dès 1809, le comte de Tournon ; il découvre l'inanité et les mensonges de la note verbale de Cavour. C'est un ambassadeur qui parle ; il s'adresse à son gouvernement ; il a l'accusation sous les yeux ; il la met en poussière. L'affaire est entendue. Le Piémont est convaincu d'ignorance et de mauvaise foi.

7. — Pendant que les gouvernements de France et de Piémont ourdissaient leur trame, le Pape, juste appréciateur de la méchanceté humaine et des opportunités divines, adressait, le 10 août 1856, aux évêques d'Italie, une Encyclique pour régler leur conduite et honorer leur courage. En outre, il se résolut à la visite personnelle de ses Etats. Les démagogues, les hérétiques, les rationalistes de tous pays, dénonçaient l'impopularité de Pie IX. Pie IX avait répondu aux démagogues en leur montrant le cadavre de Rossi et, après Gaète, en réorganisant ses Etats ; il avait répondu aux libéraux en découvrant les mensonges de Gioberti et de Cavour ; il avait répondu aux hérétiques et aux régalistes, en rétablissant la hiérarchie et en signant des concordats. Le dessein de visiter ses Etats était une nouveauté. La suprême puissance ne voyage pas ; dans l'Eglise, cette puissance est personnifiée dans une chaire et un siège, marquant sa puissance par sa stabilité. Pie IX, dérogeant à ces indications symboliques, voulut visiter ses sujets ; ce voyage fut, pendant cinq mois, une des grandes affaires de l'Europe. Partout Pie IX fut accueilli avec de

chaudes acclamations ; partout la foule accourut pour contempler ses traits et fléchir le genou sous sa bénédiction. Ce sont là des témoignages d'amour, que ne pourrait produire une pression officielle. Cette marche triomphale de plusieurs mois, ces fêtes dans les plus humbles villages, ce concours immense, ce sont là des témoignages que le Pape seul peut exciter. Soi-disant impopulaire, absent quatre mois d'une capitale livrée aux complots et acclamé partout : voilà qui réfutait pertinemment toutes les calomnies. Mais, disait-on, c'est un enthousiasme factice ; vous verrez dans les Romagnes ; et dans les Légations, l'enthousiasme, loin de diminuer, ne faisait que grandir. On avait dit Pie IX inabordable, et tout le monde pouvait lui parler ; et il recevait les pétitions avec grâce et y répondait avec autant de cœur que d'esprit. Il n'y a pas un souverain en Europe qui ait pu s'absenter ainsi de sa capitale et se livrer, avec tant d'abandon, à la confiance des masses populaires.

Au Congrès de Paris, on avait dit la révolte imminente et rien n'avait été épargné pour la soutenir. Aucun soulèvement, rien. Au contraire, le Pape recueille partout des témoignages de respect et d'amour. Dans les villes qu'on disait fatiguées de son joug, il est reçu en triomphateur, Cavour lui-même en fut si frappé, que, malgré sa conjuration, il fut obligé, par les bienséances, d'envoyer Buon compagni à Bologne, pour saluer et féliciter Pie IX au nom de Victor Emmanuel. Pie IX aurait pu dire, comme Alexandre III recevant Barberousse à Venise : *Super aspidem et basilicum ambulabis.*

8. — Pendant l'automne de 1856, un peu avant le voyage du Pape, Napoléon était aux bains de Plombières ; Cavour vint l'y visiter avec permission. Le temps que le ministre et l'Empereur passèrent ensemble, Cavour le consacra à enguirlander Napoléon III, à le convaincre de la nécessité d'exclure l'Autriche de la Péninsule et de donner carte blanche au Piémont. L'empereur, médiocre en tout, s'abusait sur sa médiocrité par sa suffisance et ses succès. Impénétrable comme un sphinx, parvenu au point culminant de sa carrière, époux et père d'un prince dont le Pape était le parrain, il croyait à l'hérédité du talent militaire dans sa famille et cherchait d'instinct l'occasion d'en fournir la

preuve publique. Après la prise assez difficile de Sébastopol, mais par ses soldats, il espérait trouver, dans son cerveau, le génie d'un Bonaparte. De plus, il caressait l'idée d'humilier successivement tous les Etats qui avaient précipité la chute de son oncle. Déjà il avait frappé la Russie et diminué, en Europe, son prestige. Maintenant l'heure paraissait propice pour atteindre l'Autriche, avec d'autant plus de sécurité, qu'elle était peu en crédit et paraissait en voie de dissolution. Les préjugés de Napoléon III d'accord avec les cajoleries de Cavour, il fut convenu, entre les deux conspirateurs, que le Piémont provoquerait l'Autriche à la guerre ; que la France, au moment favorable, interviendrait en faveur du Piémont ; et, que l'Autriche vaincue, pour le surplus des événements difficiles à prévoir, on s'en remettrait aux étoiles du destin. Naturellement, on se promettait d'admirables résultats. Les diverses nationalités allaient renaître dans leur grandeur fatidique ; et le monde, délivré de l'obsession pontificale, pourrait s'ouvrir à toutes les espérances. C'est avec cette légèreté de cœur et d'esprit que ces deux aventuriers entraient dans cette terrible entreprise. Par la rupture de la paix, au mépris de tous les droits, par la violation des traités de 1855, ils espéraient réaliser, en Italie, le programme des sociétés secrètes, détruire le pouvoir temporel des Pontifes Romains et faire par la force l'unité italienne, rêvée depuis quarante ans par Mazzini. En réalité, ils allaient rompre l'équilibre des puissances de l'Europe, précipiter la France et l'Empire au fond des abîmes, jeter l'Occident au feu des Révolutions et, qui sait ? au lieu d'un millénaire de paix, préparer peut-être une nouvelle invasion de l'Orient, ou la trouver, au sein des nations occidentales, par le branle-bas du socialisme.

9. — L'année 1857, illuminée par le voyage de Pie IX dans ses Etats, s'était passée sans orage. Mais, l'année précédente, la mine avait été chargée à Plombières ; les deux conjurés n'attendaient que l'occasion de mettre le feu aux poudres. Un incident sans importance fournit l'incident cherché. En novembre 1857, Mariana Bajesi, sous l'impulsion de sa conscience, informait l'autorité ecclésiastique de Bologne, qu'un enfant de Salomon Mortara, juif modénais établi dans cette ville, était baptisé. Une personne

respectable, voyant un enfant des époux Mostara en danger de mort, avait conseillé, à leur servante, de lui conférer le saint baptême. La servante s'y refusait parce que, auparavant, dans un semblable péril, elle avait baptisé un autre enfant, et sa survie chargeait, d'un poids lourd, sa conscience. L'autorité avertie fit comparaître la servante et l'interrogea sous la foi du serment. Cette femme déclara qu'un enfant de Mortara, nommé Edgard, avait été pris, à l'âge de deux ans, d'un mal si fort, qu'il allait passer. En causant avec les voisins, l'un d'eux lui dit que, s'il y avait péril de mort, elle ferait une chose louable de baptiser l'enfant. Alors elle s'enquit de la manière d'administrer le sacrement, et comme l'enfant paraissait au moment de rendre le dernier soupir, elle lui versa de l'eau sur la tête en disant : « Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ». Interrogée sur son intention, elle répondit qu'elle avait voulu baptiser le petit mourant suivant l'esprit de l'Eglise, pour sauver son âme. Ces réponses ne laissaient place à aucun doute. Le baptême était licite, réel, solide, suivant la règle dès longtemps suivie dans l'Eglise et rappelée encore, par Benoit XIV, dans une lettre au vice-gérant de Rome. L'affaire était donc claire et le devoir tout tracé. L'enfant, pour éviter le péril de séduction, fut enlevé à sa famille et placé dans un orphelinat. Pension gratuite, bourse entière, tel fut le supplice de l'enfant du juif de Bologne, baptisé en péril de mort, sujet de l'Eglise et placé par elle dans un établissement d'éducation chrétienne.

La séparation de l'enfant, on le devine, lui causa, au premier moment, quelques regrets. Mais avec ses sept ans, intelligent comme il était, il sentit, par la grâce du baptême, la régularité de sa situation. La séparation, d'ailleurs, n'empêcha pas l'enfant d'écrire à sa famille, ni les parents de le visiter. Dans ses lettres il se disait le fils *très affectionné de sa chère maman.* En même temps il se déclarait baptisé, et, comme tel, fils du Pape. La grâce fut si puissante qu'Edgard Mortara devint prêtre, se fit religieux, vint prêcher en France et en fut proscrit.

A propos de cet incident sans importance, l'Europe diplomatique provoqua, par la presse libre-penseuse, une levée de boucliers, dont nous avons vu la répétition dans l'affaire Dreyfus.

Au fond, Mortara avait violé la loi en prenant une servante catholique ; en la violant, il s'exposait à ce qui arriva ; et quand le fait se fut produit, il dut subir la loi qu'il avait violée. Toutefois, dans l'espèce, le père de l'enfant avait seul qualité pour se plaindre ; il ne réclama pas, l'enfant non plus. D'autres personnes allèrent trouver la synagogue d'Alexandrie en Piémont et la pressèrent d'agir dans une circonstance de si haut intérêt. La synagogue en écrivit aux rabbins de France et d'Allemagne, fit faire des recherches dans les bibliothèques, et, à défaut de raison, organisa, par la presse, un charivari sur l'enfant *volé* par le Pape. Le mélodrame fut bien monté ; on en tira tout le parti possible. Mais où était la raison et le bon sens ? La question n'est pas de savoir si l'on peut, en droit, enlever un enfant à sa famille. En droit on ne le peut pas, sans une juste cause. Les Juifs le savent bien et Rome, qui leur a toujours été secourable, ne s'est jamais permis de ravager les familles populeuses du Ghetto. La question est de savoir si l'on peut rendre à un père juif un enfant chrétien, afin que le père puisse faire, du néophyte, un apostat. L'autorité est donnée au père, pour le bien de l'enfant, non pour sa perversion. L'autorité civile arrache l'enfant au père dénaturé qui voudrait corrompre l'enfant, le mutiler ou lui ôter la vie. Pourquoi serait-il injuste de faire, pour la vie éternelle, ce qui se fait pour la vie temporelle. La réponse est d'autant moins contestable qu'aujourd'hui, dans toute l'Europe, les gouvernements civilisés font échec à la puissance paternelle et s'attribuent le droit de le lui prendre, non pas pour l'élever selon sa foi, mais contre. C'est exactement le cas. Mortara, avec cette différence que le chef de l'Eglise était dans son droit divin, naturel et civil ; et que les gouvernements attentateurs au droit sacré de la famille, sont dépourvus de tout droit et ne se règlent que par l'absolutisme de l'arbitraire humain.

10. — Par suite de l'alliance ourdie entre Napoléon III et Victor-Emmanuel, contre l'Autriche, les négociations en cours n'avaient pas pour but de prévenir la guerre, mais de la provoquer. Soit générosité, soit maladresse, les deux conspirateurs découvrirent spontanément leur complot. Le 1er janvier, Napoléon dit à l'ambassadeur d'Autriche : « Je regrette que mes rela-

tions avec votre gouvernement ne soient plus aussi bonnes que par le passé ». Victor-Emmanuel, à l'ouverture des chambres, le 10 janvier, se déclara sensible au cri de douleur qui s'élevait de toutes les parties de l'Italie. Le 4 février paraissait la brochure *Napoléon III et l'Italie*, opuscule où un valet de plume posait la question de l'Italie et de la papauté, en termes voilés, mais qui sentaient la poudre. Le 7 mars, Garibaldi envoyait une instruction secrète pour organiser partout l'insurrection. Pour prévenir la révolution, la Russie proposa un congrès et l'Angleterre des négociations avec l'Autriche, sur le traité de Vienne. Le renard français adhère le premier au projet de congrès européen ; en même temps, il faisait faire une seconde brochure intitulée : *Le Pape et le Congrès*, opuscule par lequel il rendrait la tenue du congrès inutile et même impossible. En vue du congrès, l'Autriche avait posé, comme préliminaire, le désarmement du Piémont, et son propre désarmement. Le Piémont feignit de voir dans cette proposition pacifique un piège grossier, son acheminement à la ruine : il refusa. Cavour, au contraire, proposa aux Chambres, pour le temps de guerre, la suspension des libertés civiles et la dictature de Victor-Emmanuel. Ces mesures étaient l'équivalent d'une déclaration de guerre. L'Autriche y répondit par un *ultimatum*, qui fut repoussé ; alors l'Autriche fit passer la frontière à son armée ; c'était le commencement de la guerre.

Si une action prompte eût suivi cet acte, l'Autriche eût pu battre le Piémont avant l'arrivée de la France. Très fidèle à ses habitudes de lenteur, elle ne commença que le 21 mai une guerre déclarée le 27 avril ; elle fut battue à Montebello, à Palestro, à Magenta et à Solférino. Après cette dernière bataille, l'Empereur se voyant menacé, en Italie, par la Révolution, sur le Rhin, par la Prusse, proposa la paix. Les préliminaires furent arrêtés à Vallegio, l'instrument de paix signé à Villafranca et l'acte d'ensemble du traité libellé à Zurich. Jusque-là, par l'effet des victoires de la France, il n'y avait qu'à modifier un paragraphe du traité de Vienne, par la cession de la Lombardie et la neutralité de la Vénitie. L'ordre public le voulait ; l'honnêteté en imposait l'obligation. L'honneur était sauf de part et d'autre ; la révolu-

tion était refoulée, l'Europe fut revenue aux travaux de la paix.

11. — Cette brusque terminaison et cet arrangement ne faisaient pas le compte du Piémont, déçu manifestement dans ses espérances. Le Piémont officiel se récria comme s'il eût été trahi; Cavour fit sa démission de ministre dirigeant; et le roi fit son possible pour paraître résigné à ce demi-succès. Mais ce n'était là qu'une honteuse comédie. Pendant que les plénipotentiaires dressaient leur protocole à Zurich, officiellement la diplomatie de Napoléon montrait beau visage; mais, en secret, Victor-Emmanuel et Napoléon, avec le concours des sociétés secrètes, poussaient à fond l'œuvre de la Révolution contre l'Eglise. Cet hypocrite et malhonnête mélodrame se déroula dans toute l'Italie du Nord, d'après le même livret. A Parme, à Modène, à Bologne, à Florence, en présence d'une armée française, soi-disant pour maintenir l'ordre, dans la réalité pour le détruire, trois ou quatre actes marquèrent les phases de la Révolution. Au premier acte, les gouvernements étaient abattus et des dictateurs, tous Piémontais, étaient établis à leur place et soi-disant toujours pour maintenir l'ordre; au second acte, Victor-Emmanuel refusait l'annexion, mais acceptait le gouvernement des troupes de chaque pays; au troisième acte, le suffrage universel était appelé pour répondre par oui ou par non, à la seule question posée, savoir : si Parme, Modène, Florence et Bologne voulaient s'annexer au Piémont. La question posée était déjà une solution; les circonstances dans lesquelles il fallait émettre les suffrages ne laissaient aux votants aucune liberté. L'unanimité des suffrages était acquise, sauf une très infime minorité qu'on ajoutait pour sauver un peu les apparences. Le procès-verbal de ces semblants d'élection était porté à Turin; le roi acceptait le vote; les chambres le ratifiaient par une loi. C'est ainsi que fut jouée, pour Modène, Parme, Florence et Bologne, la comédie de l'annexion au Piémont. Solférino lui avait donné la Lombardie; Sadowa lui donna Venise; le surplus lui fut ajouté, en présence de l'armée française qui maintenait l'ordre et protégeait ce cynique attentat aux règles les plus élémentaires du bon sens et de la probité.

12. — Au cours de ces opérations, Pie IX n'avait pas manqué de représenter, à Napoléon III, par actes publics, qu'il ne pou-

vait pas abdiquer son droit de souveraineté sans violer ses serments ; sans exciter des plaintes et des soulèvements dans ses autres provinces ; sans faire tort à tous les catholiques ; sans affaiblir les droits des autres princes de l'Italie, dépouillés injustement ; sans faire tort même à tous les princes de l'univers qui ne pouvaient voir avec indifférence prévaloir les maximes de perversion sociale. Pie IX avait ajouté que l'Empereur savait bien par quels hommes, avec quel argent et quels secours les récents attentats de rébellion avaient été excités et accomplis, à Bologne, à Ravenne et dans d'autres villes, tandis que l'*immense majorité* du peuple demeurait frappée de stupeur sous le coup de ces soulèvements qu'elle n'attendait nullement et qu'elle ne se montrait nullement disposée à suivre. Observations tellement vraies qu'aujourd'hui même, cinquante ans après le vol impudent de Ravenne et de Bologne, après toutes les grâces et obsessions de l'unité, sur un seul mot du Pape, les populations restent en dehors de la faction gouvernementale ; le gouvernement ne repose que sur le vingtième ou le trentième des électeurs ; et la monarchie italienne n'est qu'une exploitation de l'Italie qu'elle ruine et déshonore, mais sans son aveu.

Dans ces extrémités, Victor-Emmanuel eut encore l'impudeur d'écrire à Pie IX pour le requérir de céder aux circonstances. Le mot n'avait pas de sens, puisque ni le Pape, ni l'Autriche, ni personne n'avait pu être admis à réprimer l'insurrection bolonaise. Napoléon, protecteur du Saint-Siège, avait permis de l'attaquer, mais lui avait interdit de se défendre. Dans le jargon politique, cela s'appelle le principe de non-intervention ; c'est-à-dire qu'on intervient soi-même et qu'on défend aux autres d'intervenir. C'est la conquête par escamotage. Aussi quand, le 18 mars, le Savoyard eut accepté et le Parlement voté l'annexion des Romagnes, Pie IX se souvint qu'il était le successeur de saint Grégoire VII, d'Innocent III, de Boniface VIII, de saint Pie V, de Sixte-Quint, de Pie VI et de Pie VII. Par une bulle lancée le 26 mars, il prononça, contre les usurpateurs de l'Eglise, une sentence d'excommunication. Victor-Emmanuel est excommunié, Napoléon III est excommunié, leurs complices sont excommuniés, livrés à Satan. Le Piémont dont l'existence est une conspiration révolutionnaire ;

dont la politique est une série de bassesses et de forfaits ; dont l'agrandissement se poursuit par une série de crimes contre Jésus-Christ et son Eglise ; cet état arrive au guet-apens de Castelfidardo. Quant à l'Europe, silencieuse ou complice, également coupable par sa complicité et par son silence, elle se laisse aller aux caprices de la force ; elle ne reconnaît plus implicitement de droit sacré. La force prime le droit ; les peuples qu'avait civilisés l'Evangile, en laissant leurs gouvernements en dehors de ces lois, en viennent à reconnaître, comme règles, les formules mêmes de la barbarie.

13. — L'hypocrite annexion des Romagnes est le premier acte de cette tragi-comédie ; l'invasion des Marches est le second. Pie IX est toujours là avec son fidèle secrétaire, Antonelli ; il a, pour ministre des armes, Xavier de Mérode ; il vient d'appeler à son secours l'intrépide Lamoricière. Longtemps on avait reproché au Pape de ne pas s'occuper du recrutement d'une armée pontificale ; on lui prêchait qu'il fallait en former une, pour rendre inutile l'occupation de la France et de l'Autriche. Comme chef de l'Etat pontifical, où la conscription n'existe pas, le Pape ne peut recruter que des volontaires ; comme roi, il en a incontestablement le droit ; et, comme chef de la famille chrétienne, il a, de plus, le droit de les faire venir des cinq parties du monde. En présence du péril de l'Eglise, malgré la froideur des temps, soudain les soldats affluent ; il en vient surtout de France, de Belgique et du Canada. Pour être à même de maintenir l'ordre dans ce qui reste de l'Etat pontifical, le gouvernement estime qu'il faut une armée de vingt à vingt-cinq mille hommes. La raison en est que cet Etat, coupé en deux par les Apennins, accessible de tous côtés par la mer, peut être facilement troublé par les bandes révolutionnaires que le Piémont soudoie et exploite à son profit. A ces soldats, il faut des chefs ; Lamoricière appelle Pimodan, Quatrebarbes et plusieurs autres représentants de la bravoure française. Le Denier de Saint-Pierre multiplie les ressources. Les vêtements, les armes, les fusils, les canons, les équipages, tout se renouvelle en un clin d'œil. L'armée sera bientôt au complet, un peu jeune encore, peu habituée au feu, mais pleine de foi et de résolution. L'armée française

d'ailleurs occupe Rome, prête, sans doute, à se porter sur les points attaqués, s'ils le sont. On espère bien d'ailleurs n'avoir à se défendre que contre ces bandes révolutionnaires qui opèrent avec la passion de Mazzini, sous l'autorité d'un fantoche, nommé Garibaldi. En résumé, les frontières sont tranquilles; l'intérieur ne songe pas à bouger; les campagnards font les foins; la moisson va venir. Si Lamoricière a encore quelques mois, Rome pourra se défendre par ses propres forces.

C'est ici qu'est le moment psychologique. S'il y avait eu ombre de bonne foi dans les demandes adressées au Saint-Siège, on devait se réjouir de leur aboutissement. Mais le Saint-Siège servi par son administration, gardé par son armée, cela ne faisait le compte ni de la Révolution qui avait juré sa ruine, ni de Napoléon dont la fausse protection ne visait qu'à trahir, ni de Cavour, qui, lancé dans l'entreprise unitaire, voulait promptement aller jusqu'au bout. Lui qui n'avait demandé que la séparation administrative de la Romagne, il veut maintenant prendre les Marches; lui qui a demandé la formation d'une armée, il s'oppose à sa formation. Victor-Emmanuel feint de n'y voir qu'un *ramassis de gens*; Cialdini l'appelle une *bande d'ivrognes* qu'animent la *soif de l'art et le désir du pillage*; Fanti n'y voit que des *bandes mercenaires* sans *patrie et sans toit*. C'est ainsi que ces galants personnages se préparent à égorger les soldats de la sainte Eglise. Mais encore leur faut-il, pour cet assassinat collectif, la permission de l'Empereur. Napoléon III est à Chambéry; Cialdini vient le trouver inopinément, ils tracent ensemble sur une carte muette de l'Italie, le plan de campagne et Napoléon ajoute : *Faites vite. Quod facis, fac citiùs.* Cialdini revient se mettre à la tête de son armée de quarante-cinq mille hommes; sept contre un, il ordonne l'attaque sans déclaration de guerre; il ordonne de tirer sur Ancone vingt-quatre heures après la capitulation. Mais il a anéanti l'armée du Pape et, pour comble de joie, il se vante d'avoir fait fuir... Lamoricière.

Il ne faut pas croire que l'invasion des Marches sans déclaration de guerre, le guet-apens de Castelfidardo, le bombardement d'Ancone après la capitulation, les vols faits aux prisonniers, l'insulte aux morts, l'assassinat de l'armée pontificale aient passé

sans protestation. La presse conservatrice et libérale fut unanime à réprouver ces attentats monstrueux. Les évêques de l'univers entier flétrirent éloquemment toutes ces parjures. L'Angleterre, sans doute, ne vit rien à reprendre dans ces abominations dont elle était complice. Mais la catholique Espagne dénonça ce jeu hypocrite qui pousse et contient les bandes révolutionnaires et en escompte toujours les mouvements à son profit. Mais la schismatique Russie, dans son honnêteté, constata froidement que le Piémont s'était mis en opposition flagrante avec le droit des gens et rappela même son ambassadeur, dont la présence était bien inutile devant un cabinet voué désormais au brigandage. La note du gouvernement français manque au dossier; c'est un mensonge de moins à la charge de Napoléon III.

14. — Après le dénouement tragique de Castelfidardo, la comédie reprend par la Convention du 15 septembre 1864. Auparavant, dans le reste de la péninsule, se sont accomplis des événements qui en accusent mieux le caractère. En 1860, Garibaldi, séparé de la politique du Piémont pour la mieux servir, avait pu contracter un emprunt public et racoler mille soldats sans que le gouvernement piémontais put s'en apercevoir, ni même s'en douter. Garibaldi avait pu embarquer ses armes et ses hommes dans le port de Gênes, annonçant qu'il allait attaquer les Deux-Siciles, sans que le gouvernement put s'en apercevoir, ni s'en douter davantage. Garibaldi avait pu débarquer ses armes et ses mille hommes, ses provisions et ses équipages, en Sicile, sans que la flotte anglaise, qu'il traversa, put ni l'apercevoir, ni même se douter de sa présence. Une fois à terre, Garibaldi lança une de ces proclamations insolentes, dont il possédait éminemment le secret ridicule; il attendait que les ressources préparées par les sociétés secrètes et le gouvernement se trouvassent à point sous ses ordres; le héros, en un tour de main, emporterait les Deux-Siciles. Bien que le terrain eût été miné par la fraude et livré par la trahison, l'affaire n'alla pas toute seule. Garibaldi, très brave tant qu'il n'avait rencontré personne, une fois aux prises avec les troupes royales, peu braves elles-mêmes, se vit en péril d'être battu et jeté à la mer. Les troupes de Victor-Emmanuel vinrent à son secours sur le Volturno; et le forban et le roi de

Piémont, les deux grands triomphateurs, entrèrent dans la même voiture à Naples. François II, réfugié à Gaète, dut, après un siège terrible, capituler. Napoléon, toujours généreux, lui envoya une barque pour le recueillir après la capitulation.

Alors le même Napoléon voulut conclure avec Victor-Emmanuel, violateur effronté des traités de Villafranca et de Zurich, une nouvelle convention pour régler la Dette pontificale et décider du départ de Rome, des troupes de la France. Puisque le Piémont avait pris les Etats pontificaux, sauf Rome et Civita-Vecchia, il devait prendre sa part des dettes du Saint-Siège. Puisque Pie IX n'avait plus rien, il n'avait pas le souci de l'armée française pour le garder. Les deux princes signèrent la Convention : l'un s'engageait à ne plus attaquer Rome, mais déclarait en même temps qu'il se serait coupé la main plutôt que de signer, s'il avait dû tenir sa parole ; l'autre signa en assurant qu'il retirerait ses troupes au jour dit, puisque c'était le moyen de consommer sa trahison. « Avec Bonaparte, disait crûment Garibaldi, la seule convention, c'est de purger le pays de sa présence, non pas en deux ans, mais en deux heures ». Suivant l'usage, on barbouilla, sur cette affaire, beaucoup de papiers diplomatiques ; on prononça beaucoup de paroles inutiles. Le sens de ces tripotages est tellement clair, qu'il n'y faut ni discours ni papier. Napoléon III, qui avait toujours déclaré qu'il n'ébranlerait pas le trône du Pape, rétabli par la France, a traité le Pape comme un mineur interdit, l'a livré, lui, sa dignité et son trône à échéance fixe. Lui parti, le Piémont qui vient de voler l'Italie, qui suit les inspirations de Sicardi et de Cavour, vivants dans leurs successeurs, gardera la chaire du Prince des Apôtres.

15. — La Convention touchait à son terme, le 15 septembre 1866. Avant le départ des troupes françaises, il fallait un corps de troupes pour remplacer les factionnaires disparus. Cette armée fut constituée sous le nom de Légion d'Antibes ; elle devait durer quatre ans : c'était dit. La catholicité fournit encore des soldats ; les évêques saignèrent leur encrier pour trouver des ressources pécuniaires. Après le départ des soldats français, un soi-disant Comité romain adressa aux Romains un manifeste pour lui dire que le moment était venu ; qu'il fallait préparer le grand

événement par son esprit et au besoin par son bras. Mazzini, dans une lettre, avisait aux moyens d'obtenir ce que refusait la politique piémontaise ; c'était, comme toujours, les sociétés secrètes, les conspirations, l'insurrection, la république universelle. Dès 1862, Garibaldi, le bras armé du parti dont Mazzini était la pensée, avait essayé de partir, en apparence contre le gouvernement, en réalité, pour le servir. Sur l'ordre de Napoléon, Victor avait dû envoyer contre Garibaldi, à Aspromont, le colonel Pallavicini. Depuis lors, Garibaldi, atteint d'une balle au cou de pied, ne pouvait plus faire des menaces qu'avec sa béquille. Après le départ du dernier soldat français, il rentra en scène. Les Italiens ne valent pas grand'chose, du moins les révolutionnaires ; mais il faut leur rendre cette justice, ils sont radicaux en impiété et très habiles aux conspirations. A l'heure présente, il n'y avait plus qu'à prendre la banlieue de Rome et à forcer la ville. C'était facile à comprendre, le coup fut monté sans délai. Ces fameuses bandes, qui jouaient, depuis 1859, un si grand rôle, dans des sens opposés, mais alternatifs, s'empressent d'enceindre le restant de l'Etat pontifical dans un cercle de Popilius. Le gouvernement piémontais, cela va sans dire, continuait de surveiller Garibaldi. Quand Garibaldi s'échappa de Caprera, où il était interné, malgré les sept vaisseaux qui le bloquaient, le gouvernement ne vit rien. Quand il parut sur la terre ferme, à Gênes, à Turin, à Florence, le gouvernement ne le vit pas plus, bien que Garibaldi ait paru en public et même harangué la foule sous les fenêtres du palais royal. Aussi n'est-il pas surprenant qu'au moment où le gouvernement se résolut à le poursuivre, il était parti pour marcher contre Rome. Le commandement de ses bandes était passé, de Garibaldi, à son fils, Menotti, un peu moindre que son père, mais suffisant pour se battre deux contre un. Entre temps, on avait fait entrer, dans Rome, des soldats déguisés, des armes et des circulaires pour annoncer la victoire ; en attendant, pour souligner leur bravoure, ils faisaient sauter la caserne Serristori. Nicotera venait par Frosinone ; Acerbi, par Vallecosta ; Cairoli était arrivé. Une première rencontre eut lieu à Monte-Rodondo ; elle fut défavorable aux Garibaldiens. Rome était sur les charbons ardents ; la

garde était doublée chaque nuit ; déjà on minait les ponts. Le général Zappi proclama l'état de siège. Nérola venait d'assurer un second avantage aux défenseurs de la papauté. Enfin, le 3 novembre eut lieu la bataille décisive de Mentana.

Qui le croirait? A ce moment, la comédie se poursuivait toujours. Napoléon avait fait partir de Toulon un corps de troupes et le suivait lentement, quitte, s'il arrivait trop tard, à s'incliner devant les faits accomplis. Victor-Emmanuel couvrait les derrières de Garibaldi, pour le recueillir, s'il était vaincu ; et, s'il était vainqueur, pour escamoter sa victoire. Le jour de la bataille de Mentana, le général en chef, voyant qu'il n'y avait pas moyen de finir sans renfort, pria le général de Polhès de faire un mouvement offensif. Garibaldi entendit à demi-mot ; il disparut dans la nuit. Victor-Emmanuel, qui venait de si bien tenir la Convention du 15 septembre, en empêchant Garibaldi de prendre Rome, pouvait, sans rire, demander, après la défaite de Garibaldi, qu'on lui livrât Rome, comme prix bien dû à sa sagesse. Ce jeu d'intrigues misérables fut déjoué, à Rome, par la clairvoyance et la résolution d'un simple chargé d'affaires, Ernest Armand : il acquit, ce jour-là, un titre à la reconnaissance de l'Eglise et au souvenir de l'histoire.

§ V. — *Les fêtes de l'Eglise et un nouveau combat.*

Sommaire. — 1. La cause lointaine des attentats. — 2. Résistance de Pie IX. — 3. Canonisation des martyrs japonais. — 4. Adresse au Pape. — 5. La présence des évêques à Rome. — 6. Le centenaire de Saint-Pierre. — 7. Les fêtes de Rome. — 8. Noces d'or de Pie IX. — 9. Noces d'argent du Pape. — 10. Le cinquantenaire de l'ordination épiscopale.

1. — La Révolution vient d'enlever, au Pape, les trois quarts de ses Etats. Voilà Pie IX, bloqué dans Rome, à la merci des ennemis de Dieu et de son Eglise. Encore un coup de force et de perfidie, et du patrimoine de Saint-Pierre, il ne restera plus rien.

Le mot ironique va s'accomplir : Le Vatican avec son jardin ; en plus, ce commentaire facile à prévoir : Le Vatican sera la prison du Vicaire de Jésus-Christ; et le jardin sera placé sous les canons d'une forteresse bâtie sur les hauteurs voisines. Un mouvement hostile ou réputé tel, un mot qui puisse passer pour un anathème et le siège du Prince des Apôtres sera réduit en poussière. Un jour, dans un de ces épanchements familiers où il disait tant de choses, Pie IX avait annoncé l'arrivée prochaine des barbares. Les barbares sont aux portes de Rome; il n'y a plus à combattre ni à délibérer : *Alea jacta est.*

La France, d'où est venu tout le mal, avait dès longtemps posé et caressé les théories dont vous voyez l'aboutissement. Après le Concordat de Léon X et de François Ier, au lieu d'en apprécier les grâces et d'en faire fructifier la paix, le gouvernement avait donné à la noblesse toutes les grasses prébendes. Le haut clergé, formé presque exclusivement des cadets de la noblesse, s'était établi en maître dans les évêchés et dans les riches abbayes. Là, il vivait plantureusement, au milieu de splendeurs faciles à conquérir par l'adulation, bénissant le demi-dieu qui lui assurait ces loisirs et cette douce opulence. Rien n'était moins conforme aux souvenirs de la Crèche et de la Croix ; rien ne pouvait moins rappeler l'Homme-Dieu, qui n'avait pas une pierre pour reposer sa tête. L'instrument de la crucifixion n'était plus que le sceau de la jouissance et la décoration de la faiblesse. Ce contraste entre l'Evangile et son vivant commentaire ne pouvait manquer de frapper un peuple intelligent, délicat et pourvu d'un grain de malice. D'ailleurs, il n'est pas dans la nature de l'homme d'occuper une situation si riche et d'en savourer les faveurs sans en fournir, plus ou moins sérieusement,la justification.Une doctrine était donc née et s'était vite répandue ; elle était sortie de la cour; elle avait envahi le haut clergé, et s'appelait *gallicane*, parce qu'elle prétendait former une tradition particulière à la Gaule. Après plusieurs essais de formulation, en 1682, une assemblée d'évêques de cour, convoquée par le roi, présidée de loin par son ministre, en avait fait l'objet d'une déclaration en quatre articles. Un grand homme, l'évêque le plus éloquent de son siècle, pitoyablement aveugle et bassement adulateur, avait, de sa

plume savante et adroite, libellé ces quatre propositions, pierres d'attente du schisme et de l'hérésie. Le sens de ces articles, violemment contraires à la tradition apostolique, c'est que le Vicaire de Jésus-Christ n'était pas le chef unique, souverain et infaillible de l'Eglise ; que le Concile était au-dessus de lui ; et qu'il ne pouvait gouverner l'Eglise que d'après les anciens canons et poser un acte souverain qu'avec l'assentiment de l'épiscopat. En un mot, le Pape était subordonné, dans l'Eglise, au corps des pasteurs ; la tête devait obéir aux membres. Mais en revanche, dans l'Etat, le roi était au-dessus de tous ; il ne relevait que de Dieu et de son épée ; et, par respect pour son absolutisme, il fallait séparer l'Eglise de l'Etat, non pas pour que l'Eglise fût libre dans l'Etat libre, mais pour que l'Eglise fût asservie dans l'Etat esclave. Ces quatre articles constituaient contre l'Eglise et contre la monarchie française, un arrêt de mort, voulu par Louis XIV, dressé par Bossuet. *Nunc erudimini.*

Pour former un clergé assorti à cette abdication implicite de tout droit divin et humain, le supérieur de Saint-Sulpice, Tronson, avait fourni son séminaire, et tous ses successeurs après lui devaient suivre la consigne de l'ancien aumônier de Louis XIV. La maison n'était que pour préparer au sacerdoce ; les élèves devaient suivre les cours de Sorbonne, mais la Sorbonne devait inculquer les maximes de la Déclaration. Autant qu'on en peut juger, la formation au sacerdoce comportait la dogmatique des quatre articles, une morale de casuistes terre à terre, pas de liturgie, pas de droit canon, mais une piété non fondée sur le dogme et tout en décorum farci de civilités. Le saint prêtre de l'endroit n'avait rien à voir ni à faire dans le monde ; il devait se cloîtrer dans son presbytère, se murer dans sa sacristie ; il était parfait, s'il passait son temps à gémir sur les malheurs du siècle, sans tenter d'offrir, à ses maux, le moindre remède. L'absentéisme était sa première loi.

Une telle aberration de particularisme national contenait en germe une révolution. Les gens d'esprit du pays franc conclurent bientôt que ce clergé, logé entre ciel et terre, étranger à son temps et à son pays, était inutile ; et que son Christ, venu pour rien, au monde, n'était plus recevable. L'autocratie, attribuée à

Louis XIV, fut considérée comme un attribut civique des simples particuliers ; sur l'invitation du roi, les notables se réunirent et décidèrent qu'il fallait donner à la France une constitution, puisque l'ancienne constitution catholique était hors d'usage. Le premier article de cette constitution fut la main-mise sur les biens ecclésiastiques et l'immatriculation des prêtres, comme officiers de morale, parmi les fonctionnaires de l'Etat. Le dernier article de cette constitution, c'est la suppression du pouvoir temporel des Pontifes Romains. Suivant l'expression d'un grand démolisseur : L'Eglise est reléguée dans les espaces intelligibles du néant métaphysique et Napoléon III, coopérant à la destruction du principat civil des Papes, n'est que l'exécuteur testamentaire de Mirabeau.

Au moment où nous écrivons ces lignes, nous touchons à l'achèvement de l'œuvre gallicane. Une nouvelle révolution, sans effusion de sang jusqu'ici, par le chassé-croisé des intrigues parlementaires, saisit tous les biens de l'Eglise, proscrit les personnes et espère, à brève échéance, faire table rase du catholicisme orthodoxe et de l'Eglise romaine, en procédant, contre elle, simplement par expulsion. *Nescio vos.*

A l'heure présente, si Pie IX y avait consenti, il n'avait qu'à se laisser loger dans une cave ou dans un ballon. Mais un Pape ne peut pas être gallican, et Pie IX, par sa conduite, va montrer ce qu'il faut penser du gallicanisme. D'abord, il se fait présenter les classiques de Saint-Sulpice ; il fait mettre à l'Index la Théologie de Bailly ; il fait mettre à l'Index le Droit canon de Lequeux ; il menace de frapper de même les théologies de Bouvier et de Vieuse, si elles ne sont corrigées à bref délai ; il exige que Saint-Sulpice prenne la liturgie romaine et que les supérieurs avec qui le Saint-Siège n'a jamais eu aucune relation, aient une procure à Rome. Debout sur la motte de terre qui reste comme appui de son trône, battu sans cesse par le flot révolutionnaire qui l'emportera demain, s'il en a permission de France ou facilité occasionnelle, il se montre, plus que jamais, le prince des prêtres ; et montre par son exemple que tout prêtre, soldat du Pape et dépositaire minuscule de sa puissance souveraine, mais prêtre de Jésus-Christ tout de même, doit se considérer comme le rayon

de soleil qui va partout, qui est actif partout et qui n'est déplacé nulle part. Cette catholicité d'action que va exercer sous nos yeux le Pape dépouillé, c'est un exemple, une leçon ; c'est l'enseignement que le prêtre, prêtre à l'église, citoyen dans la société, doit agir partout et que rien ne doit se faire sans le concours du prêtre. A l'action religieuse du prêtre doit s'ajouter une action civile, politique, économique, une vie consacrée à faire triompher, dans toutes les sphères, la doctrine et la grâce du salut. Sociétés ouvrières, journaux, revues, assemblées, rôle politique du clergé : tout ce qui était interdit en France, nous l'avons vu pratiqué en Allemagne ; et nous savons que ce clergé allemand, après avoir triomphé d'un grand persécuteur, par l'extension de son rôle, fait sentir à sa patrie et agréer toutes les formes du ministère pastoral, toutes les bénédictions de l'Evangile. Le Pape dépouillé va nous montrer, par sa conduite, ce que c'est qu'un Pape, et, proportion gardée, ce que c'est qu'un prêtre. — Le principe de ses paroles et de ses actes, c'est la vérité ; et ses paroles et ses actes ont une valeur éternelle, parce qu'ils sont des arrêts de justice.

2. — Le premier acte par où Pie IX, traqué par des rois couronnés ou par des tribuns sans couronne, fit venir à son secours le ciel et la terre, fut, en 1854, la solennité de la définition dogmatique de l'Immaculée-Conception ; le second fut la canonisation des martyrs japonais en 1862, en quelque sorte au milieu des assauts de la guerre ourdie et poursuivie contre le Saint-Siège. En 1854, le monde était en paix ; l'intention du Pape est moins visible ; ici, elle éclate avec toutes ses lumineuses irradiations. Manifestement le pontificat de Pie IX se déroule comme un grand drame où jouent un rôle toutes les passions de la terre. C'est, à son paroxysme, la lutte ardente des deux cités célébrées, au IVe siècle, par saint Augustin : la cité bâtie et habitée par l'amour de Dieu, s'élève jusqu'au ciel, pour y puiser les lumières, les forces et les résolutions ; la cité, bâtie et habitée par l'amour de roi porté jusqu'au mépris de Dieu, se précipite jusqu'aux enfers en guerroyant contre la cité sainte, pour abattre son chef et détruire son temple. Ce qui s'ajoute au fond de cette situation troublée et obscure, c'est le satanique projet d'anéantir l'Eglise

et de détruire la religion dans tout l'univers. Pour atteindre ce but sûrement, on le poursuit lentement, et, pour mieux réussir, on le voile. L'attaque au pouvoir temporel n'est qu'un achemi-nement souterrain contre le pouvoir spirituel ; le renversement du roi sert de préface au renversement du Pontife. Le méconten-tement imaginaire des populations ; la caducité du despotisme ou de l'inertie pontificale; l'impossibilité de concilier, avec l'exis-tence du Saint-Siège, les besoins impérieux de l'unité et de l'in-dépendance nationale, les progrès de la civilisation ; ces argu-ments ne sont que des prétextes ou des contre-sens. Raisons fictives et puériles, mais habilement grossies de mensonges et tristements fécondes en catastrophes. En présence des conspira-teurs qui machinent contre son trône les projets impies du ratio-nalisme et de la révolution, Pie IX sait se défendre et ramasser, pour les opposer à l'ennemi, toutes les forces de la sainte Eglise. Victor-Emmanuel, fort libidineux en son privé, marié morgana-tiquement à la fille d'un tambour-major ; Napoléon III, marié, lui, proprement, avec une grandesse d'Espagne, mais facilement accessible à toutes les coquines de la capitale, sont bien dignes de combattre, en se cachant, le Vicaire de Dieu trois fois saint. Pour mieux faire éclater l'indignité de leur cause, ils ont su d'ailleurs s'allier *in petto* avec Palmerston, le grand maître de la franc-maçonnerie en Europe, et avec Bismarck, le sauvage exé-cuteur de ses desseins sacrilèges. En même temps, ils ont su lier les mains à l'Autriche et à l'Espagne, afin de ne laisser à Pie IX que son droit pur et la vérité immortelle. Pie IX a toute la ma-jesté d'un vicaire de l'Homme-Dieu, assortie à la grandeur ro-maine et à toute la puissance des traditions historiques du Christianisme ; il est doux et il est fort ; il sait le chemin des cœurs, et cependant il flétrit, avec une suprême énergie, les in-trigues odieuses, les désordres infâmes et les usurpations crimi-nelles. Aux grandeurs de la parole, il ajoute toutes les grandeurs de l'action. Aucune des subtilités qu'on invoque n'éblouit sa sa-gesse et ne surprend sa conscience. En dépit des prétextes, il in-voque l'autorité de la prescription, des donations et des traités ; il refuse, aux agressions de l'anarchie et aux attaques de l'étran-ger, le droit d'entamer les bases séculaires de ses domaines ; il

élève la certitude et la sainteté du droit, non seulement à l'opposé des tempêtes, mais au-dessus des incertitudes et des doutes. Pour assurer, dans l'avenir, le triomphe de l'Eglise, il met le ciel dans ses desseins, il fait retentir ses oracles, il pousse l'ennemi dans ses derniers retranchements et s'élève lui-même si haut dans l'amour des peuples, que vous seriez tenté de croire à une de ces apothéoses, où les païens divinisaient l'homme.

3. — Après l'Immaculée-Conception, la première occasion de le montrer, fut la canonisation des martyrs japonais. C'est un des privilèges exclusifs de l'Eglise romaine ; elle croit pouvoir, dans certaines conditions, proclamer, avec certitude, la sainteté réelle de ses enfants d'élite. A l'origine, ces canonisations se faisaient par la voix du peuple, considérée comme la voix de Dieu ; depuis le xe siècle, la canonisation se fait d'après les règles d'une procédure rigoureuse. A cette date, il y avait à canoniser trois jésuites et vingt-trois franciscains, mais japonais d'origine et martyrs pour la foi. En vue de cette canonisation, le cardinal Caterini adressait, le 18 janvier, à l'épiscopat une invitation. A raison des circonstances, cette invitation produisit, chez les adversaires un sentiment de surprise, au sein du peuple un sentiment de confiance, et, parmi les évêques, le désir de répondre à l'invitation du Pape. Ce Pape, déjà dépouillé, menacé d'une dépossession totale, convoquait les évêques au jour peut-être fixé d'avance pour le précipiter de son trône. Pour préparer cette canonisation, un consistoire secret eut lieu le 7 avril. Cependant les évêques se dirigeaient vers Rome, accompagnés d'un certain nombre de prêtres, plusieurs suivis d'une caravane de fidèles. On partait comme pour une croisade, et c'en était une, mais sans autre arme que la charité. Le gouvernement spoliateur prévit l'effet moral de cette démarche et ne négligea rien pour empêcher ou vexer les évêques. Les douanes à la frontière, les employés dans les gares, la canaille partout, vociféraient contre des foules sans défense, des cris impérieux et des menaces de mort. La rapacité italienne, encouragée par le fisc, s'exerçait avec audace, sur les malles et même sur les poches. Le flegme anglais, la bonhomie allemande, la furie gauloise savaient égale-

ment déjouer les chevaliers du couteau et les coupeurs de bourse. Les voyageurs arrivaient à flots pressés, d'autant plus heureux, qu'ils avaient subi et bravé de plus ineptes rigueurs.

Le 22 mai, consistoire public où vingt-trois cardinaux et cent vingt évêques donnèrent leur suffrage pour la canonisation; le 8 juin, solennité de la fête. La canonisation eut lieu selon le cérémonial ordinaire. Les limites trop étroites d'un abrégé ne nous permettent de décrire ni les peintures de la basilique où sont représentés les combats des martyrs, ni les inscriptions qui racontent leurs prouesses, ni les splendeurs des ornements et de l'illumination. La Rome catholique, la ville qui résume le monde était là tout entière. Après les instances ordinaires, avec les formalités requises, Pie IX prononça la canonisation de vingt-six martyrs. Après un *Te Deum*, au son des trompettes et des cloches, la messe de canonisation termina la cérémonie.

4. — Le 9 juin, lendemain de la cérémonie, en consistoire, le cardinal Mattéi, doyen, lut une adresse des évêques au Pape. Pie IX répondit : « Vous connaissez cette guerre implacable, déclarée au catholicisme tout entier, par ces mêmes hommes qui, ennemis de la croix de Jésus-Christ, ne pouvant supporter la saine doctrine, unis par une coupable alliance, blasphèment ce qu'ils ignorent, entreprennent d'ébranler les fondements de notre sainte religion et de la société humaine, bien plus, de la renverser de fond en comble, si cela était possible ; de pervertir les esprits et les cœurs, de les remplir des erreurs les plus pernicieuses et de les arracher à la religion catholique. Ces perfides artisans de fraudes, ces fabricateurs de mensonges ne cessent de tirer des ténèbres les monstrueuses erreurs des anciens temps, déjà tant de fois réfutées par les auteurs les plus judicieux et abattues par les plus sévères jugements de l'Eglise ; de les rendre plus saisissantes, en les revêtant de formes nouvelles, de paroles fallacieuses, de les propager partout et de toutes manières. Par ces funestes artifices, ils souillent et pervertissent toute science, ils répandent pour la perte des âmes le poison mortel ; ils bouleversent l'ordre religieux et social ; ils s'efforcent de détruire toute idée de justice, de vérité, de droit, d'honneur, de religion ; ils tournent en dérision les saints préceptes du Christ. L'esprit recule

d'horreur ; il craint de toucher, même légèrement, les principes de ces erreurs pestilentielles par lesquelles ces hommes, dans nos jours malheureux, troublent toutes les choses divines et humaines ».

Le Pape énumère ces erreurs, il indique les désastres de leur application. C'est, pour l'Eglise, la spolation partout ; pour le Saint-Siège, la ruine du pouvoir temporel ; pour les sociétés civiles, la confusion de tous les droits, l'anarchie, le socialisme, la révolution. Le parlement italien se sentit blessé ; il profita de l'occasion pour déclarer qu'il appartenait au roi *seul* de délivrer le monde de ce complot qui troublait les consciences et menaçait la tranquillité de l'ordre. On savait, d'ores et déjà, que le roi et les sociétés secrètes dont il était l'agent de circonstances affichaient cette prétention ; il était encore mieux connu que leur audace se bornerait à prendre le bien d'autrui, pour ne léguer, à l'avenir, que des embarras surchargés de désastres.

5. — Un célèbre jurisconsulte, le père Tapperelli d'Azeglio, fit, sur la présence des évêques, quelques réflexions, bonnes à rappeler. A son humble avis, cette répétition agrandie, en 1862, de ce qui s'était passé à Rome, en 1854, était une chose *miraculeuse*. « Oui, miraculeuse, dit-il, à cause du nombre des prélats qui y ont pris part ; du peu d'importance apparente de la cause qui a motivé les réunions, de la violente opiniâtreté des opposants et de l'incertitude de nos temps orageux. Il est beau et bon, sans doute, de prendre part à la glorification des saints et des martyrs, mais les affaires de cette nature n'ont pour le monde qu'une importance secondaire. Il suffit de rappeler les sottes et lourdes impiétés de la mauvaise presse contre tel saint, pour s'étonner qu'une canonisation ait pu surpasser une affaire d'Etat. Le fait de la réunion des évêques à Rome, pour un tel motif et en si grand nombre, paraît d'une importance supérieure à la cause qui l'a produite. L'affaire de l'Immaculée-Conception, sans égale dans les Annales de l'Eglise, n'a pas produit un si grand effet. Alors, cependant, il n'y avait ni obstables, ni contradicteurs, tout semblait sourire à ce pèlerinage. Aujourd'hui, on redoute tous les excès. L'erreur est prépondérante ; les fureurs grondent dans les journaux. On trompe les peuples par le mensonge. Les

hommes de parti sapent tout gouvernement, toute autorité. Et, en attendant, ceux que Dieu a constitués gardiens de son héritage restent inaccessibles aux mépris, aux insultes, aux emportements, et Rome, comme le Sion céleste qu'entrevoyait le prophète de Pathmos, voit accourir à elle tous les peuples de la terre, lui apportant les richesses de leurs offrandes avec l'hommage filial de leur dévouement. Si, de nos jours, il y a un fait extraordinaire, et si la Providence veut nous donner une preuve de son insondable sagesse, en vérité, c'est bien ce concours de l'épiscopat, ce concours qui remplit de joie les âmes fidèles et qui excite, dans le corps putride de l'incrédulité, les convulsions de la colère et de la haine. Nul ne peut se défendre de sentir dans ce fait, tout matériel qu'il soit, un enseignement moral digne de fixer l'attention des hommes qui savent observer et réfléchir. » Le père Tapparelli appuie plus longuement sur ce spectacle d'union dans le vrai, de force dans l'union et de douceur dans la puissance. L'avenir nous apprendra le but final de Dieu en appelant à Rome un si grand nombre de pèlerins, comme il avait appelé, à Jérusalem, un grand nombre de témoins aux jours de la passion, de la mort et de la résurrection du Rédempteur.

6. — Nous allons voir se renouveler les mêmes scènes au Centenaire du Prince des Apôtres. L'année 1867 s'était ouverte sous de sombres auspices. La Prusse excluait l'Autriche de la confédération germanique ; l'Autriche s'abandonnait aux influences protestantes, hostiles à son Concordat ; l'Espagne était livrée aux malfaiteurs dont elle ne fera jamais des hommes politiques ; la France s'embourbait de plus en plus dans ces manœuvres, avec un empereur malade ; le Piémont, qui venait d'en recevoir la Vénétie, n'ayant plus à attendre que Rome, guettait l'instant pour trahir le Pape et l'Empereur. D'après les savants, cette année ramenait le Centenaire du Prince des Apôtres ; Pie IX voulut le célébrer par de grandes fêtes. Les invitations furent faites ; de tous côtés, l'épiscopat répondit à l'appel. Cinq cents évêques arrivèrent, les mains pleines d'argent, le cœur enflammé de foi. Prêtres et fidèles faisaient cortège à leur pasteur. On comptait dix mille prêtres français, trente mille paysans des anciennes provinces pontificales ; en tout, cent trente mille pèle-

rins. Dès le 10 février, fut célébrée la béatification de Benoît d'Urbin ; le 29 juin devait s'accomplir la canonisation de Josephat Kuncewicz, archevêque de Polotzk, de l'inquisiteur Pierre d'Arbues, des martyrs de Gorcum, de Paul de la Croix, de Marie des cinq plaies et de la bergère toulousaine, Germaine Cousin. Le 22 février, consistoire relatif à cinq autres causes ; le 26, nouvelle réunion pour une autre cause. A raison des circonstances, il était naturel de craindre que les pèlerins seraient peu pressés de venir ; lorsqu'on les vit se presser dans les Eglises de Rome et déborder dans les rues, il fut prouvé, par le fait, combien était puissant le prestige et l'attrait de la ville sainte. A l'éloquence de ces foules muettes se joignirent les adresses de ceux qui regrettaient de n'avoir pu venir. De France, d'Angleterre, d'Irlande, de Pologne, de partout, il en vint des monceaux. En général, elles exprimaient une pensée de foi à l'infaillibilité du Pape et la résolution de défendre son siège jusqu'à l'effusion de sang. Le monde, considéré dans son ensemble, laisse voir d'affreuses plaies ; lorsqu'on l'envisage dans les manifestations de l'âme catholique, ce spectacle repose et dilate le cœur. Le 12, le 14, le 17 et le 26, il y eut de nouvelles réunions ecclésiastiques. A l'une d'elles, le Pape fit entendre ces graves paroles : « La société moderne poursuit avec ardeur deux buts : le progrès et l'unité : elle n'atteint ni l'un, ni l'autre, parce qu'elle se fonde sur l'égoïsme et sur l'orgueil ; l'orgueil au lieu de favoriser le progrès véritable en est le plus grand ennemi ; l'égoïsme, au lieu de produire l'unité, détruit la charité, qui est le lien des âmes. » A la dernière assemblée, Pie IX prononça une parole, comme il ne s'en était pas dit depuis trois siècles ; il annonça la convocation prochaine d'un concile œcuménique. Les esprits en furent frappés. Tout le monde comprit qu'il se préparait quelque chose de grand dans le monde et de bienfaisant pour les âmes. Aux maux extrêmes dont souffrait la société, c'était le remède suprême de l'Eglise, assemblée sous la présidence du Pape. L'arc-en-ciel avait annoncé la fin du déluge ; l'indiction du déluge, c'était l'arc-en-ciel levé sur le XXe siècle.

Les deux plus grandes cérémonies eurent lieu, le 27 à Saint-Pierre ; le lendemain, à Saint-Paul-hors-des-murs. L'événement

important, après l'annonce du Concile, ce fut l'adresse des évêques. Cette adresse avait été préparée par une commission; son texte fut rédigé avec une telle prudence, qu'il réunit l'unanimité des suffrages. Cinq cents évêques protestent donc, à Rome, de leur pleine obéissance au Souverain Pontife; ils déclarent croire et enseigner tout ce que le Pape croit et enseigne, condamner et rejeter ce que le Pape rejette et condamne; ils remercient Sa Sainteté de sa sollicitude pour conserver intacte la pureté de la foi, confondre les erreurs et résister aux attaques; ils souhaitent que la parole du Souverain Pontife amène les égarés dans la bonne voie; ils parlent de l'admirable accord du peuple chrétien avec le Pontife Romain; ils louent en particulier la fidélité du peuple de Rome au Saint-Siège; ils manifestent leur joie de la convocation d'un Concile œcuménique, qu'ils proclament *nécessaire*, qu'ils appellent une grande œuvre d'*unité*, de sanctification et de paix; ils disent enfin que les princes et les peuples doivent défendre la souveraineté temporelle du Saint-Siège, protéger les droits du Pape et veiller à ce que le Souverain Pontife jouisse de la liberté nécessaire à l'exercice de son ministère apostolique.

Cette adresse fut souscrite par 489 évêques et par 23 cardinaux. Pie IX répondit; dans sa réponse, il se réjouit de l'accord des évêques; il les remercie de leur courage à surmonter tous les obstacles pour répondre à son appel et du témoignage qu'il a de la fidélité du peuple de Rome; il reconnaît avec eux la nécessité d'un Concile œcuménique. L'orgueil humain s'efforce, depuis longtemps, par un progrès menteur, de construire une cité et une tour (l'Exposition et la tour Eiffel) dont le sommet atteigne au ciel, pour pouvoir enfin précipiter Dieu lui-même. Mais Dieu semble être descendu pour voir cette œuvre d'iniquité et jeter les constructeurs dans la confusion des langues. Pour porter remède à de si grands maux, le Concile se réunira dans le plus bref délai, sous la protection de la Vierge Immaculée. Parole du Pape, parole de Dieu, disait saint Liguori.

7. — Pour s'associer à ces fêtes et réjouir ces innombrables pèlerins, Rome ouvrit ses trésors, exposa ses reliques, permit d'apprécier ses beautés et de goûter ses parfums. Cent villes ita-

iiennes, par une adresse expresse, offraient en même temps au Pape la marque de leur solidarité avec la ville éternelle et de leur dévouement au pouvoir des Pontifes Romains. C'est là un grand et solennel spectacle. La mémorable procession de la Fête-Dieu, deux consistoires, les fêtes de saint Pierre et de saint Paul, l'adresse des cinq cents évêques : lorsqu'on découvre le sens de ces cérémonies, à tous les souvenirs d'ailleurs grands, des Consuls et des Césars, s'ajoute un surcroît de surnaturelle majesté. Les successeurs de saint Pierre ont fait de Rome la plus grande des capitales ; en eux s'accomplit le miracle du gouvernement du monde entier, par le côté qui rattache l'humanité à Dieu. La ville et le monde acclament cette merveille. La première conséquence de ce glorieux centenaire, c'est la démonstration de la force et de l'unité catholique. Ailleurs les hommes se divisent, les partis se haïssent et se déchirent : ici, il n'y a qu'un cœur et qu'une âme. En second lieu, ces fêtes marquent la possession séculaire de Rome par les catholiques du monde entier. La Révolution a prétendu, par la suite des temps, par l'emploi des moyens moraux, appuyés d'un nombre respectable de canons, s'emparer de Rome pour y établir un pouvoir révolutionnaire et le siège de la franc-maçonnerie universelle. En face des violences déclamatoires de Garibaldi, des intrigues de Mazzini et des projets de Victor-Emmanuel, les catholiques du monde entier nient, à l'Italie, tout droit de s'emparer de Rome ; et affirment hautement leur droit, à eux, sur leur ville chrétienne et catholique, refuge de la liberté humaine, citadelle de la justice, centre de la lumière, de l'amour et de la foi. Le Centenaire a d'ailleurs fait toucher du droit l'inanité des mensonges piémontais. Tous ces pèlerins ont entendu Pie IX, leur pontife-roi ; ils ont vu son peuple, son armée, son gouvernement, ses institutions ; ils rendront témoignage, jusqu'aux confins de la terre, de la mansuétude du roi-pontife, du bonheur de son peuple, de la force de ses institutions, de la sagesse paternelle de son gouvernement. Tous ces témoins pourront dire de quelle liberté, de quel bien-être, de quelle aisance, ils ont joui à Rome. A toutes ces conséquences, il faut ajouter les résultats matériels, la mise à flot des finances pontificales. La révolution avait ourdi le complot de

mettre à sec le trésor pontifical et moins de renverser le Pape que de le mettre en faillite et en interdit, comme incapable. Une certaine Europe croyait le pouvoir pontifical, financièrement parlant, à l'agonie ; la main sur son pouls, elle calculait les minutes pour attendre sa mort. Ou Pie IX ferait banqueroute, ou il devrait venir à conciliation, c'est-à-dire capituler devant Victor-Emmanuel. Pie IX a appelé ses enfants au Centenaire de saint Pierre ; les catholiques du monde entier sont venus ; les caisses pontificales sont remplies maintenant par l'amour du peuple chrétien. Connaissez-vous un souverain qui pourrait en dire autant, et pourriez-vous indiquer un peuple où les contributions volontaires remplacent les impôts. A quoi bon s'étendre davantage. L'Eglise a donc triomphé de tous les obstacles ; nous, chrétiens, co-participants de sa gloire, soyons-le de sa modération et demandons à Dieu de dessiller les yeux de ceux qui n'ont pas encore pu reconnaître le Vicaire de Jésus-Christ, dans la mansuétude de sa royauté.

8. — Aux approches de 1869, les échos du Centenaire réveillaient, dans l'âme des fidèles, le souvenir de l'ordination sacerdotale de Pie IX. Jean Mastaï avait été ordonné prêtre le 10 avril 1819. Célébrer leur cinquantaine, c'est un privilège accordé à bien peu de prêtres. Avant le Concile de Trente, les prêtres n'étaient ordonnés qu'à trente ans, c'était un événement exceptionnellement rare. Sur 258 Papes, douze ou quinze à peine avaient pu célébrer leurs *noces d'or* ; encore n'était-ce qu'une fête personnelle. Mais Pie IX avait rétabli ces relations fraternelles qui existaient, au Moyen Age, entre la famille chrétienne et son père ; il avait exercé une admirable puissance d'attraction et de séduction ; par sa paternité spirituelle, par sa royauté persécutée, par sa suprématie mieux connue, par ses vertus et ses bonnes grâces, il était devenu le centre des affections de l'univers, peut-être comme aucun Pape ne l'avait été auparavant. « Le monde catholique, dit Pougeois, était trop fier de ce Roi, de ce Pasteur, de ce Père, pour laisser dans l'oubli la fête jubilaire de son sacerdoce. Il fallait profiter de l'occasion pour se serrer plus près de lui, pour le défendre contre les haines par l'amour, contre l'ingratitude par la reconnaissance,

contre l'outrage par les honneurs et le dévouement. En un temps où l'on attaquait avec fureur l'Eglise Romaine, il était de bonne guerre d'imiter la prudence du serpent et de monter la garde autour de son Père (1). »

L'idée de cette fête était venue de Bamberg ; elle avait trouvé de l'écho à Venise et, dans la *Correspondance de Rome* ; une grande émotion se produisit ; Pie IX dut céder aux instances et accorder une indulgence plénière. Tous les évêques publièrent le bref du Pape et ordonnèrent des prières. A Rome, la fête fut préparée par un triduum à Saint-Jean de Latran. Le 11 avril, grande fonction à Saint-Pierre. Parmi les souverains, tous empressés à saluer Pie IX en ce doux anniversaire, le premier fut le roi de France ; deux seuls firent exception, le roi d'Italie, dont les présents furent refusés ; et le roi de Portugal, esclave de la franc-maçonnerie, qui manqua de liberté ou de courage. A la lecture d'une adresse, Pie IX répondit : « Bien que l'Eglise soit attaquée de toutes parts, des millions et des millions de catholiques se lèvent, prêts à défendre le Saint-Siège et tous ses droits. Non, certes, nous ne devons pas, en leur présence, descendre à des conciliations indignes. Ah ! Rome, l'antique domination du monde païen, Rome moderne même qui lui succéda et devant laquelle s'inclinaient noblement les puissances de ce monde, recevant d'elle autant de splendeur, d'autorité et de force, qu'ils lui offraient de respect et de dévouement, cette Rome, je la cherche en vain, mais je ne l'aperçois plus ! Mais ma Rome, à moi, je la trouve dans vos yeux et dans vos cœurs, ainsi que dans le cœur de tous ceux qui soupirent avec vous vers ce centre de l'unité, de la vérité, disposés à tout sacrifier pour son honneur et sa défense. »

Après les rois vinrent les peuples. Les adresses et les dons en argent affluèrent de nouveau vers Rome. Les revenus supprimés par l'invasion scélérate des Romagnes, des Marches et de l'Ombrie, furent remplacés par les offrandes spontanées du monde chrétien. Par la même occasion, la liberté fut rendue à plusieurs détenus dont la bonne conduite appelait cette grâce. Les fidèles serviteurs du Pape reçurent chacun un souvenir. La piété

(1) Pougeois, *Hist. de Pie IX*, t. IV, p. 506.

d'ailleurs s'empressait de puiser dans ce trésor d'indulgences ouvert par le Père commun des fidèles. Ce surcroît d'activité, de foi, de ferveur, qui circulait dans tous les membres du corps mystique de Jésus-Christ, semblaient sortir du cœur de la catholicité, pour revenir sans cesse à Rome et s'y réchauffer encore. Cette fête coïncidait d'ailleurs avec la rentrée du Pape à Rome, en 1850 et sa préservation à Sainte-Agnès en 1855. Le Pape, sensible à ces coïncidences, dit la sainte messe à Tata Giovani et à Sainte-Agnès. A la jeunesse italienne, venue pour le complimenter, Pie IX répondit : « Oh ! jeunes catholiques, je serai toujours avec vous, et vous, j'en suis certain, vous serez toujours avec moi ! Nous n'aurons pas, il est vrai, de martyre à subir ; mais nous devrons souffrir de cette haine qui chaque jour augmente et nous persécute davantage. »

9. — Deux ans plus tard, Pie IX atteignait la vingt-cinquième année de son pontificat. Ces noces d'argent furent l'occasion d'un nouveau jubilé ; nul meilleur titre ne pouvait solliciter la reconnaissance. Les années, c'est Dieu qui les donne et qui les mesure. Quoique nos jours soient courts et mauvais, quoique le poids de la vie pèse lourdement sur nos âmes et sur nos os, une année ne commence pas ou ne finit pas, sans éveiller dans l'âme une reconnaissante allégresse. Pour une personne constituée en dignité, la gratitude doit être d'autant plus grande que la dignité est plus haute. Pour le chef commun des fidèles dont le long pontificat n'a été, jusqu'ici, guère que croix et martyre, pour le défendre contre de perpétuels assauts et le préserver des infirmités de toute chair, il a fallu une attention spéciale et de particulières bénédictions de la Providence. Pie IX continue de se bien porter ; il joint toujours, à la même rectitude d'esprit, une égale expansion de belle humeur. La sollicitude de toutes les églises ne l'accable pas ; les indignités de la politique, toujours prêtes à semer sous nos pas des épines et des embûches n'assombrissent pas son caractère. Pie IX est lui-même la bénédiction du monde chrétien. Le voilà qui arrive aux années de Pierre : c'est un anniversaire unique dans les Annales de l'Eglise. Des protestations d'amour, des adresses de fidélité s'élèvent de toutes parts avec des prières. Les cérémonies se célèbrent avec le

même éclat à Saint-Jean de Latran et à Saint-Pierre. Les souverains réitèrent à Pie IX leurs sympathiques hommages ; le csar et le sultan même ne firent pas défaut. Les députations catholiques se succèdent au Vatican. Des bandes d'individus débraillés, des canailles comme en ont à leur service les gouvernements usurpateurs, molestent les pèlerins ; rien ne peut troubler leur résolution et leur conviction. A tous, le Pape fait bon accueil. Aux Allemands, il recommande la constance dans la persécution de Bismark. Aux Français, il dit que la France est toujours la première dans ses affections ; mais il veut encore prévenir les Français contre les séductions d'une école qui se dit catholique libérale. « Mes enfants, ajoute-t-il, je ne vous dirai qu'un mot : il faut que mes paroles vous disent bien ce que j'ai sur le cœur. Ce qui afflige votre pays, ce qui l'empêche de mériter les bénédictions de Dieu, c'est le mélange des principes. Je dirai le mot et je ne le tairai pas : ce que je crains le plus, ce ne sont pas ces misérables de la Commune de Paris, vrais démons de l'enfer qui se promènent sur la terre. Non ! ce n'est pas cela ! ce que je crains le plus, c'est cette malheureuse politique, ce libéralisme catholique, qui est le véritable fléau. Je l'ai dit plus de quarante fois ; je le répète à cause de l'amour que je vous porte. Oui, c'est ce jeu de bascule qui détruirait la religion. Il faut sans doute pratiquer la charité, faire le possible pour ramener ceux qui s'égarent ; mais, pour cela, il n'est pas nécessaire de partager leurs opinions. »

10. — Six ans plus tard, le 3 juin 1877, arrivait le cinquantenaire de la consécration épiscopale de Pie IX. Jean Mastaï avait été sacré évêque le 3 juin 1827 : nouvelles noces d'or, nouvelle présentation d'adresses, nouvelle affluence de dons. « Il y en a cependant un qu'on a oublié, disait Pie IX, ce sont de nouvelles jambes. » La présentation eut lieu dans l'immense galerie des cartes géographiques. La messe fut chantée à San Pietro in Vincoli ; le soir, un *Te Deum* fut chanté au Vatican. Des adresses, il en vint de New-York, de San Francisco, de Washington, du Japon, de Batavia, de Ceylan, et de la Nouvelle Guinée. Spectacle admirable où éclatait, d'une façon visible, la catholicité de la sainte mère Eglise.

Le 2 février 1878 arrivait le soixante-quinzième anniversaire de la première communion de Pie IX. Les enfants en firent les honneurs ; les premières communions furent partout la marque de l'union des fidèles avec l'auguste captif du Vatican : *Ex ore infantium perfecisti laudem.* La mort de Pie IX n'est pas loin ; ce contraste entre la mort et les premières communions touche le cœur ; notre naissance et notre tombeau ne sont jamais séparés par un grand espace de temps. Octogénaire, revenir à sa première communion, c'est une joie, douce par les émotions, solennelle par les avertissements. A chaque cérémonie, plus la papauté est menacée, plus les hommes de cœur et de foi se concertent pour la défendre. A leurs yeux, l'Eglise est la dépositaire des vérités essentielles, la sauvegarde des mœurs, l'appui de tous les droits, la vengeresse surtout de la liberté.

Aujourd'hui qu'on invoque tant le suffrage universel comme loi suprême, n'est-il pas juste de la reconnaître quand il s'agit de la papauté pontificale. Quel est le gouvernement pour qui le suffrage universel de l'humanité ait parlé plus haut et plus unanimement, plus souverainement que pour Pie IX? Nommez une royauté en Europe qui ait recueilli, spontanément, librement, autant et d'aussi nobles suffrages. Toutes les fêtes de Pie IX ont été une accumulation de suffrages en faveur de la papauté. Suffrages par des multitudes de pèlerins, suffrages par d'innombrables adresses, suffrages par des dons volontaires qui ont formé la dotation du Saint-Siège et alimenté les finances du Pape. Ce suffrage n'est pas une artificieuse piperie, c'est la mise à nu de l'esprit, du cœur, de l'âme de la Sainte Eglise. Faites en imagination le tour de l'Orient et de l'Occident, regardez tous ceux qui portent le sceptre et la couronne ; il n'y en a pas un seul qui inspire, à l'égal du Pape, le respect, l'amour et le dévouement. Par la guerre, hypocrite et violente, faite au chef de l'Eglise, la révolution est un exécrable forfait contre la société, contre l'Eglise et contre Dieu. Ce qui étonne le plus, c'est que, dans cette guerre impie, aux complots de Mazzini et aux incartades de Garibaldi, s'ajoutent les trames de Victor-Emmanuel et de Napoléon III, les prises d'armées du Piémont, la violation de tous les traités,

et cela en présence d'une Europe inerte et de souverains dont pas un n'a l'air de s'apercevoir qu'on charge une mine sous son trône. La civilisation européenne est, par là, en état de péché mortel; pour la punir, il n'est pas nécessaire que la race jaune s'arme pour une invasion. Les barbares sortiront des bouges et des bagnes; ils sont couverts, d'avance, pour leurs assauts, par les protocoles de la diplomatie. *Dominus reprobat cogitationes populorum et concilia principum* (Ps. 32).

§ VI. — *Le Syllabus.*

SOMMAIRE. — 1. Côtés prodigieux de la vie du Pape. — 2. Son regard sur le monde. — 3. Les observations de Donoso Cortès. — 4. Une pastorale de Gerbet. — 5. Le *Syllabus* et l'Encyclique *Quanta cura.* — 6. Contenu du *Syllabus.* — 7. Les aberrations du libéralisme. — 8. La défense du *Syllabus.* — 9. Le fond des choses. — 10. Les sociétés secrètes. — 11. La franc-maçonnerie. — 12. La condamnation de Pie IX. — 13. Noble conduite du Pape.

1. — Le Christ, Fils du Dieu vivant, est venu au monde pour lui apporter les paroles de la vie éternelle; le premier devoir du Vicaire de Jésus-Christ c'est de prononcer solennellement les éternelles paroles : sa bouche doit suffire à l'univers. La vérité dite illumine les esprits, dilate les cœurs, fortifie les bras : notre vie doit être le reflet et le rayonnement du verbe pontifical. Un Pontife Romain passe sa vie à parler avec une autorité divine : le monde doit l'entendre; et ce n'est pas un faible mérite de saisir exactement la portée de ses discours. Aucun Pape, suivant la chronique, n'a autant parlé que Pie IX et aussi bien. Lui-même s'est comparé à une source qui se décharge dans une fontaine publique; et autour, les hommes peuvent boire à leur soif. Dieu semble lui avoir ménagé les circonstances qui le pressaient d'élever la voix; il ne paraît pas en avoir manqué aucune. Des gens d'esprit l'appelaient *Papa verboso*, un Pape verbeux : en français, le mot se prend en mauvaise part; ce sens n'a pas ici d'application. Le Pape Pie IX n'était ni un professeur qui parle

doctoralement et martelle les propositions de son cours; ni un homme qui parle de tout à la bonne fortune de l'esprit; encore moins un de ces êtres frivoles où la profusion des paroles est la marque et la mesure de la pauvreté des idées. C'était un Pape toujours en présence des âmes et qui n'ouvrait la bouche que pour les mettre en présence de Jésus-Christ. Sa vie, ai-je dit ailleurs, apparaît comme un poème, dont l'artiste divin a combiné tous les actes. L'entrée en scène nous fait assister aux acclamations ardentes, sympathiques, réfléchies, à l'élu du sacré Collège; il y répond avec le sentiment de sa dignité, en mesurant l'étendue de ses devoirs. Bientôt la Révolution vient former, à Rome, le nœud du drame; il lui tient tête, et, dès qu'il la voit se ruer, se dérobe à ses fureurs. Après Gaète, Pie IX entre en lutte contre cette Révolution qui l'a proscrit; il ne se borne pas à lui opposer des réformes, il lui rappelle des principes dont il faut faire des lois. L'hypocrisie libérale, la démagogie socialiste, l'hérésie collective du libre examen, les trames de cette diplomatie insidieuse et hargneuse qui sert volontiers, tour à tour, le libre examen, la démagogie et le libéralisme, rarement la vérité chrétienne, attirent l'un après l'autre les coups de l'Achille pontifical. Chaque coup porte, mais la victoire est plus apparente que réelle. Après chaque succès renaissent de nouveau des difficultés qui paraissent engager de nouveau et aggraver encore la partie. Le vaillant lutteur, toujours debout sur l'arène, sent redoubler son ardeur avec les périls; plus l'armée ennemie serre ses rangs, plus le héros manie résolument l'épée et frappe avec décision. Ce sont les péripéties du drame qui se poursuit à travers l'histoire contemporaine. Vous croyez toucher au dénouement; toujours quelque incident le retarde et paraît devoir le compromettre. Le Pape ne se lasse point; il ne connaît ni le découragement, ni l'hésitation, ni le doute. L'œil fixé sur le ciel, d'où vient le secours, il gémit sur les malheurs présents, mais raisonne les espérances et ne subit l'épreuve que pour la dominer.

Les années succèdent aux années; la vieillesse viendra bientôt abattre l'infatigable athlète. Non; Pie IX traverse les années, sans subir leurs injures, et si le mal peut parfois l'atteindre, il semble le fortifier. Verra-t-il le grand jour du triomphe; nul ne

le sait ; mais il subira des années de fièvre, et, en attendant le grand acte qui doit couronner tous ses combats, nous l'allons voir, par le *Syllabus*, prendre, du même coup, à partie, toutes les erreurs de trois siècles.

2. — *Custos, quid de nocte?* c'est une question que pose Isaïe, à tous les veilleurs de son temps ; c'est la même question que Jésus-Christ adresse à tous les Pontifes Romains. Par là même qu'il les a constitués ses vicaires, au poste où il les place, il leur confie le dépôt sacré de la révélation divine et ne les charge pas seulement de la conserver intacte, mais de confirmer, dans sa possession, la grande famille de ses frères. Confirmateur permanent et infaillible, il doit maintenir également dans la vérité les esprits faibles qui succombent, les esprits faux qui s'égarent, les esprits passionnés qui s'emportent, et les esprits orgueilleux qui s'abusent. Tous les hommes aiment la vanité et recherchent le mensonge, dans la proportion même où ils hésitent dans la fidélité du devoir et la pratique de la vertu. Mais comment le Pape le peut-il, étant homme lui-même? La réponse générale, c'est qu'un Pape est un homme assisté de l'Homme-Dieu, pour continuer, au sein de l'humanité, la fonction de Rédempteur des âmes et de Roi des nations. Mais la question de foi se complique d'une question plus pratique : par quelles voies et moyens le Pape peut-il ainsi éclairer l'univers? La manière dont Isaïe pose sa question suggère une réponse. Le lieu où le Pape pose son pied sur la terre est comparé à un observatoire de la science astronomique ; le Pape est comparé à un veilleur de Dieu, à un astronome qui discerne les astres et étudie leurs révolutions. L'œil plongé dans la nuit du siècle, il ne distingue que mieux les astres propices, des lueurs périssables, des feux qui s'élèvent de la boue des marais, pour empoisonner les âmes et allumer des incendies dans les roseaux du rivage. « La nuit, dit saint Augustin, c'est le siècle ; les pasteurs qui veillent sont les bergers : *Nox sæculum, pastores sunt sacerdotes.* Le Pasteur des pasteurs, leur confirmateur d'institution divine, spécialement chargé de les orienter dans leur enseignement, c'est le Pape. C'est à lui qu'a été imposée la mission de paître les agneaux et les brebis, les petits et les mères, pasteur à l'égard du peuple, bre-

bis à l'égard de Pierre. C'est encore lui, confirmateur des bergers, qui doit confirmer les petits et les faiblesses, les masses populaires et les classes élevées, car, en matière de religion, tout le monde est peuple.

Or, ici, deux choses sont à observer : c'est que ce monde qui est ténèbres, ne se croit pas seulement lumière, mais se croit chargé de la produire ; et que, pendant que ses orgueilleuses prétentions augmentent ses ténèbres, c'est au Pape qu'il appartient de les dissiper. Les hommes se sentent tous faibles et ils se croient tous appelés à la plénitude de la lumière. Dès qu'ils se constituent en société, il leur faut des écoles, des maîtres, des professeurs, des docteurs ; et dès qu'ils ont appris ou croient avoir appris quelque chose, ils s'improvisent maîtres à leur tour et s'érigent en dispensateurs de lumières. C'est le caractère inhérent à tous les temps de se croire plus appelés à la lumière et d'attribuer, à l'accroissement de leurs lumières, tous leurs progrès. Le monde contemporain est toujours plein d'oracles. Les uns parlent aux foules ; les autres écrivent des livres ou des feuilles volantes. Vous n'entendez partout que voix qui crient : C'est ici qu'est la vérité. Des Universités prétendent les posséder toutes ; des Académies se disent chargées d'en disposer souverainement, mais c'est cette profusion même de soi-disant lumières confuses, opposées, contradictoires, en lutte les unes contre les autres qui appellent le confirmateur pontifical. Le monde avec ses prétendus oracles ne sait faire que la nuit. Ces soi-disant philosophes, qui tiennent des écoles d'oracles, aboutissent tous à des sophismes grossiers, à des confusions formidables, à des doctrines de dépravation. Les uns élèvent trop l'homme, les autres l'abaissent trop : personne ne reste fixe dans le juste milieu de la vérité, de la vertu et de la justice. Le Pape, debout avec son divin flambeau, éclaire le monde entier ; et si le monde refuse de marcher à sa lumière, le Pape ouvre la bouche et parle au monde pour lui montrer la voie royale et le tirer des sentiers de perdition qu'il aime, parce qu'il doit s'y perdre.

3. — Le régime à suivre envers un siècle, si infatué de ses mérites illusoires et si profondément frappé d'impuissance intellectuelle, morale et sociale, c'est la bûche séculaire des Pon-

tifes Romains. Si vous jetez, sur tous les siècles, depuis Jésus-Christ, un regard synthétique, vous verrez tous les Papes en lutte, comme Pie IX, contre toutes les erreurs de leurs temps. D'abord le Pape lutte contre les gnostiques, contre tout ce ramas d'hérésies, nées du judaïsme et du paganisme, qui prétendent se substituer à l'Evangile ; ensuite il lutte contre Arius, Macédonius, Nestorius, Eutychès, contre toutes les hérésies qui veulent nier la divinité du Christ ou altérer la notion de sa personne. De nos jours, c'est-à-dire depuis trois siècles, il lutte contre toutes les hérésies du libre examen et de la libre-pensée, qui, non contentes de défigurer tous les articles du symbole, veulent abattre le magistère de l'Eglise. Le Pape, le monarque unique, souverain, infaillible, le suprême hiérarque, ils le dressent contre lui et prétendent que c'est à eux à illuminer le monde. Il n'y a ni Pape, ni Christ, ni Dieu ; ou plutôt tout homme est son propre Pape et c'est son propre empereur. C'est l'anarchie intellectuelle, le socialisme antisocial, erreurs radicales, profondément perverses, nées d'une source commune, l'anti-christianisme.

En montant sur la Chaire de Saint-Pierre, Pie IX avait poussé, contre l'ennemi commun, le cri d'alarme et avait averti les pasteurs de la nécessité du grand combat. Depuis, il se préoccupait lui-même de la nécessité de fournir, pour ce combat, des armes et de les approprier aux conditions des temps. Dans les entretiens particuliers, c'était son thème ordinaire ; dans ses actes publics, c'était le principe et le fond de ses pensées. En 1852, une des lumières du sacré Collège, le cardinal Fornari, consultait sur ce même sujet l'un des plus éminents docteurs de l'Espagne, Donoso Cortès. Le publiciste espagnol répondit au cardinal, par uue lettre sur le principe générateur des erreurs du temps présent. « Il n'y a pas, disait-il, une des erreurs contemporaines qui n'aboutisse à une hérésie, et il n'est pas une des hérésies contemporaines qui n'aboutisse à une autre, depuis longtemps condamnée par l'Eglise. Dans les erreurs passées, l'Eglise a condamné les erreurs présentes et les erreurs futures... Je ne dis pas pour cela que ce qui a été condamné une fois, ne doit pas l'être de nouveau. Je dis, au contraire, qu'une condamnation *spéciale*, analogue à la transformation *spéciale*, par laquelle les anciennes

erreurs se reproduisent dans le temps présent, me paraît *de tout point nécessaire* ». Toutefois cette condamnation que le marquis de Valdegamon croit *indispensable*, il la croit *moins pressante* qu'en d'autres temps. La raison qu'il en donne nous paraît impliquer une conclusion contraire. « En réfléchissant attentivement sur ce sujet, ajoute-t-il, je suis arrivé à me convaincre qu'aux temps passés, ces sortes de condamnations étaient plus nécessaires que de nos jours. Entre ces temps et le nôtre on remarque, en effet, cette différence notable, qu'autrefois les erreurs étaient renfermées dans les livres, de telle sorte que, lorsqu'on n'allait point les y chercher, on ne les trouvait pas ailleurs, tandis qu'aujourd'hui l'erreur est dans les livres et hors des livres, elle y est et elle est partout. Elle est dans les livres et dans les institutions, dans les lois, dans les journaux, dans les discours, dans les conversations, dans les salons, dans les clubs, au foyer domestique, sur la place publique, dans ce qu'on dit et dans ce qu'on ne dit pas ».

La conclusion, selon nous, c'est que si l'erreur est si répandue, elle doit être combattue avec d'autant plus de vigueur dans l'action et d'universalité dans les coups, qu'elle est plus répandue et plus forte. Cortès vient ensuite à énumérer ces myriades d'erreurs, j'allais dire de serpents qui courent le monde. « Les erreurs contemporaines, dit-il, sont infinies ; mais toutes, si l'on veut bien y faire attention, prennent leur origine et se résolvent dans deux questions suprêmes, l'une relative à Dieu, l'autre relative à l'homme. La société nie de Dieu qu'il ait souci de ses créatures ; elle nie de l'homme qu'il soit conçu dans le péché. Son orgueil lui dit deux choses à l'homme de nos jours, qui les ont crues toutes les deux, savoir : qu'il est sans souillure et qu'il n'a pas besoin de Dieu ; qu'il est fort et qu'il est beau ; c'est pourquoi nous le voyons enflé de son pouvoir et épris de sa beauté. »

Après avoir déduit logiquement la multitude d'erreurs qui découlent de ces deux négations, Donoso Cortès ajoute : « Toutes ces erreurs, identiques dans leur nature, bien que diverses dans leurs applications, produisent, dans toutes ces applications, les

mêmes résultats funestes. Quand elles s'appliquent à la coexistence de la liberté individuelle et de l'autorité publique, elles produisent la guerre, l'anarchie et les révolutions d'Etat ; quand elles ont pour objet le libre arbitre et la grâce, elles produisent d'abord la division et la guerre intérieure, puis l'exaltation anarchique du libre arbitre et enfin la tyrannie des concupiscences dans le cœur de l'homme; quand elles s'appliquent à la raison et à la foi, elles produisent d'abord la révolte de la raison contre la foi, ensuite le désordre, l'anarchie et le vertige dans les régions de l'intelligence humaine; quand elles s'appliquent à l'intelligence de l'homme et à la providence de Dieu, elles produisent les catastrophes dont est semé le champ de l'histoire; quand elles s'appliquent enfin à la coexistence de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel, l'anarchie, la confusion et la guerre se dilatent dans toutes les sphères et exercent leurs fureurs dans toutes les régions ».

En présence de ce déluge d'erreurs, si logiquement enchaînées, le monde ne pouvait aller qu'aux catastrophes; les lumières fausses, les lois fausses, les gouvernements faux ne pouvaient conduire qu'aux abîmes. En conséquence, le docteur espagnol réclame la restauration des principes éternels de l'ordre social et politique ; il croit cette restauration possible seulement par la religion catholique et l'Eglise Romaine. « De cette restauration, conclut-il, dépend *exclusivement* le salut des sociétés humaines. Mais, pour rétablir les principes dans les intelligences, il faut les connaître, et l'Eglise seule les connaît. Son droit d'enseigner toutes les nations, qui lui vient de son fondateur et maître, ne se base pas seulement sur cette origine divine, il est encore fortifié par ce principe de la droite raison : que celui qui ignore doit recevoir l'enseignement de celui qui sait. — Oui, quand même l'Eglise n'aurait pas reçu, du Seigneur, le droit souverain d'enseignement, elle serait encore autorisée à l'exercer, par cela seul qu'elle est dépositaire des seuls principes qui aient la vertu de maintenir toutes choses en ordre et en harmonie, et de mettre l'ordre et l'harmonie en toutes choses. Quand on affirme de l'Eglise qu'elle a le droit d'enseigner, cette affirmation si légi-

time et si conforme à la raison, n'est pourtant que l'expression complète de la vérité. Il faut affirmer en même temps que le devoir des sociétés civiles est de recevoir l'enseignement de l'Eglise.

4. — Cette lettre si remarquablement profonde du marquis de Valdégamas, n'avait pas accusé l'acte solennel qu'elle paraissait provoquer. Le Pape surveillait, avec une scrupuleuse vigilance, les fausses doctrines répandues parmi les chrétiens; mais il se bornait à les réprimer par la mise à l'*Index* des mauvais livres et par quelques lettres doctrinales aux évêques. Huit ans plus tard, un évêque français, par une instruction pastorale sur les principales erreurs du temps présent, voulut, je ne dis pas ouvrir, mais indiquer les voies et moyens pour frapper d'un seul coup l'ensemble des erreurs. En juillet 1860, Philippe-Olympe Gerbet, évêque de Perpignan, philosophe profond, théologien perspicace, signalait, à son clergé, quatre-vingt-trois propositions, les unes formellement contraires à la foi, les autres opposées à la saine doctrine, toutes pernicieuses à raison du but que se proposaient leurs prosélytes. « Ces aberrations, disait le savant et éloquent prélat, ont reçu l'empreinte d'une époque où la société est ébranlée jusque dans ses fondements. Elles sont loin de ressembler à certains désordres de l'intelligence qui ont éclaté dans les temps où le spiritualisme dominait les esprits et communiquait une sorte d'élévation aux erreurs mêmes ; elles sont, non des conceptions idéales, mais des maximes anarchiques. Les événements qui les ont fait surgir, leur ont nécessairement imprimé ce caractère. Ce sont surtout des attentats dirigés contre la souveraineté politique du chef de l'Eglise, qui ont provoqué cette insurrection doctrinale. Sous cette impulsion prédominante, ces erreurs ont été conduites, de proche en proche, à embrasser dans leurs attaques les principes constitutifs de l'ordre spirituel, de l'ordre temporel, et des rapports de l'un avec l'autre. Au lieu de se déchaîner directement contre les articles de la foi et de la loi divine, qui renferme les mystères, les sacrements, le culte, elles se sont concentrées sur la partie de la doctrine sacrée qui est relative aux droits de l'Eglise de Dieu et aux lois fondamentales de la société humaine. En un mot, elles sont, sous ce rap-

port, un *protestantisme social.* » C'est-à-dire qu'elles font valoir, pour la destruction de l'ordre social, le rationalisme que Luther a inauguré en soumettant la Bible au libre examen.

Les erreurs que réprouvait Philippe Gerbet étaient distribuées sous onze titres : 1° de la religion et de la société; 2° des deux puissances; 3° de la puissance spirituelle; 4° de la souveraineté temporelle du Pape; 5° du pouvoir temporel; 6° de la famille; 7° de la propriété; 8° du socialisme en matière de propriété et d'éducation; 9° de l'état religieux; 10° de l'ordre matériel; 11° de diverses calomnies et infamies renouvelées à l'époque actuelle. L'évêque, on le voit, ne s'attaquait qu'aux erreurs, vivantes, parlantes et actives. Pour le qualifier, on l'avait nommé l'abeille attique, entendant par là qu'il savait composer le miel et se servir du dard. Ici, pour atteindre victorieusement les erreurs, il se bornait à les formuler, suivant l'usage ecclésiastique, en courtes propositions. Ces propositions, dénoncées comme autant d'erreurs, n'étaient pourtant pas notées de censures théologiques. Soit que le prélat voulût épargner les suppôts de l'erreur, soit que, plutôt, il ne se reconnût pas un pouvoir suffisant et de première initiative, il s'abstenait de qualifier. Mais, comme s'il eût eu besoin de justification, il ajoutait : « C'est au Souverain Pontife seul qu'il appartient de discerner les temps et les conjectures où il peut être nécessaire de rendre des jugements dogmatiques adressés à l'Eglise universelle; c'est lui qui en apprécie les motifs, qui en choisit les moments dans sa suprême sagesse. Mais nous savons, par l'histoire ecclésiastique, que le Vicaire de Jésus-Christ a souvent approuvé la sollicitude des évêques, qui avaient cru devoir promulguer, sous une forme ou sous une autre, des règles doctrinales appropriées aux besoins urgents de leurs propres diocèses, avec l'intention de suivre en tout l'esprit du Saint-Siège et de défendre ses enseignements ou ses droits. Ces actes épiscopaux ne sont, sans doute, ni décisifs, ni irresponsables, comme le sont les décisions du Siège apostolique. Si celui qui est, par ordre de Dieu, le docteur de toute l'Eglise, venait à juger qu'une ou plusieurs des propositions qui nous paraissent condamnables, n'ont rien de contraire à la vraie doctrine, le moment où il nous ferait entendre sa pensée à cet égard, serait

l'instant même où nous porterions à la connaissance du public, avec la plus scrupuleuse exactitude, les rectifications qu'il nous aurait indiquées ; mais il nous semble que nous pouvons conserver une humble confiance de n'avoir pas franchi les justes bornes et que nous aurons moins à craindre d'être allé trop loin que d'être resté en deçà de ce qu'il aurait été peut-être convenable de faire (1) ».

5. — Le Pape fit, à l'évêque français, plus d'honneur qu'il n'en pouvait prévoir. Pie IX aimait la France ; il lisait volontiers les mandements de ses évêques, surtout ceux de Henri Plantier et d'Edouard Pie. La pastorale de Gerbet fit impression sur son esprit ; il admira ce mode bref de concentration des erreurs, et pensa que ce serait une manière heureuse pour les dénoncer et frapper toutes à la fois. Ce mode n'était pas inusité dans l'Eglise ; Pie VI l'avait employé contre le synode de Pistoie ; ses prédécesseurs l'avaient employé contre Jansénius et Baïus ; il se referait aux anathématismes de saint Cyrille. La pensée vint donc, à Pie IX, de saisir, par un acte analogue, dans les nuages où elles se cachent, les erreurs de nos jours ; de les formuler brièvement et de rappeler les condamnations précédemment portées par Pie IX lui-même. Pour procéder avec la maturité habituelle au Siège Apostolique, le Pontife fit part de sa résolution à ses conseillers ordinaires, puis en confia l'exécution à la sagesse des théologiens Romains. Les théologiens Romains sont d'un esprit droit, pénétrant, judicieux ; ils déterminent toujours très précisément les vérités dogmatiques et subordonnent avec une véritable habileté les transfigurations du Protée de l'hérésie ou de la libre-pensée. Les théologiens se mirent donc à l'œuvre ; ils collationnèrent avec diligence les actes pontificaux de Pie IX ; ils les comparèrent aux actes de ses prédécesseurs ; ils les rapportèrent ensuite aux propositions courantes de l'enseignement théologique ; ils jugèrent en général opportun de confirmer les actes de Pie IX et crurent même nécessaire, tout en la précisant davantage, d'en agrandir encore, avec son approbation, la portée. L'ouvrage fut pris et repris sans aboutir encore. Après avoir lon-

(1) *Œuvres pastorales* de Mgr Gerbet, évêque de Perpignan.

guement prié et réfléchi, Pie IX se décida enfin à publier, le 10 décembre 1864, la condamnation sommaire de toutes les erreurs du temps présent.

Cette condamnation fut portée par deux actes distincts : l'Encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus* ; le *Syllabus* est la condamnation sommaire des propositions énoncées dans ce catalogue ; l'Encyclique est l'acte pontifical où Pie IX fait voir le travail des théologiens de la sainte Eglise, le confirme et en donne les raisons. D'aucuns ont prétendu qu'il fallait, non seulement distinguer, mais séparer ces deux actes, afin de nier l'autorité du *Syllabus*. Mais le fait qu'il ait été commandé par le Pape, publié par le Pape, répété et confirmé dans une Encyclique prouve qu'entre ces deux actes, il y a une connexion nécessaire et une indiscutable solidarité. En vain on objecte que la condamnation est ici plus sévère, là moins rigoureuse. Cette différence tient à la nature des deux actes, la proposition accusant mieux le poison de l'hérésie, le discours le mettant moins en relief par le délayage de la proposition. Une poignée de sel, mangée à sec, met plus d'amertume à la bouche ; si vous la délayez dans l'eau, elle s'avale plus facilement et se fait moins sentir. D'ailleurs, dès que vous mettez ces deux actes en présence l'un de l'autre, tout doute doit disparaître.

Dans l'Encyclique *Quanta cura*, le Pape déclare qu'il a toujours combattu les erreurs ; mais qu'il faut les combattre encore parce qu'elles visent à troubler l'ordre des institutions humaines et à abaisser la force de l'Eglise. En conséquence, le Pontife dénonce le naturalisme qui ne tient aucun compte de la religion ou met la vérité sur le même pied que l'erreur. Ce naturalisme qui rejette Jésus-Christ de l'ordre social, admet les libertés de pensée, de conscience, de presse, de culte, dans une vue révolutionnaire, hostile à la révélation. Dès lors, les notions de droit et d'autorité s'altèrent ; la société ne se propose plus que le bien-être matériel et proscrit les ordres religieux, fondés sur le renoncement. Ce changement d'orientation doit aboutir à l'anarchie et au socialisme ; il conduit à dénoncer le clergé comme obscurartiste et à lui ôter l'enseignement de la jeunesse ; il conduit encore à nier l'autorité sociale des lois de l'Eglise et du Saint-

Siège Apostolique. De plus, ces erreurs graves se propagent par des livres empoisonnés, des brochures, des journaux répandus aux quatre coins du monde, pour disséminer les doctrines impies, tromper les peuples et déchaîner les tempêtes. C'est pourquoi les évêques doivent enseigner que les sociétés civiles reposent sur la foi ; que l'autorité civile n'a pas pour objet que la matière ; mais, au contraire, que rien ne lui est plus avantageux et plus glorieux que de protéger l'Eglise, c'est-à-dire de respecter son droit divin et d'écarter, de la Chaire du Prince des Apôtres, les assauts homicides de la Révolution. Mais, comme pour obtenir la paix de Dieu, il faut beaucoup prier, Pie IX édicte, en forme de Jubilé, une indulgence plénière pour 1865.

6. — A cette Encyclique était joint le *Syllabus*. *Syllabus* est un mot latin qui veut dire *abrégé*, résumé, catologue, synthèse. Dans ce *Syllabus*, Pie IX avait formulé, en courtes propositions, toutes les erreurs qu'il avait précédemment combattues et réprouvées dans ses Encycliques, allocutions consistoriales, brefs et autres actes apostoliques. Ces propositions n'exprimaient pas la vérité en forme positive ; elles exprimaient l'erreur contraire et la vouaient à la réprobation. Pour connaître la vérité contraire à l'erreur réprouvée, il fallait opérer ce qu'on appelle, en logique, la conversion des propositions, et de la négation, tirer l'affirmation contraire dans sa forme absolue. Par là seulement, on arrivait à la pleine affirmation de la vérité. C'était, sans doute, pour beaucoup d'âmes simples, une opération un peu complexe ; mais pour toute âme droite, franche, point sophistiquée par le préjugé ou par l'erreur, il était plus facile de savoir contre quel mal il fallait se tenir en garde. — Par le fait, le *Syllabus* n'était donc pas une énonciation dogmatique, formelle de la vérité révélée ; mais seulement l'indication des erreurs contraires; et ici se voit combien s'abusent ceux qui disent n'admettre point les doctrines du *Syllabus* ; c'est une manière naïve de confesser qu'ils en admettent les erreurs et en prouvent par là la nécessité. En outre, le *Syllabus* n'est pas un acte nouveau, c'est seulement la table sommaire, un peu plus accentuée parfois, mais strictement fidèle des actes de Pie IX depuis son avènement au souverain pontificat. Par où l'on voit encore combien s'abusent les pouvoirs ombra-

ceux qui, ayant accepté sans mot dire les actes officiels de Pie IX contre les erreurs contemporaines, réclament contre les conclusions pratiques de ces mêmes actes, parce qu'on les reproduit en abrégé, dans une espèce de codification.

Afin de rendre le *Syllabus* plus clair, Pie IX, marchant sur les traces de Gerbet et les illustrant, avait distribué cet acte en quatre-vingts propositions, classées sous dix titres. Le premier titre énonçait les erreurs du panthéïsme, du naturalisme et du rationalisme absolu ; le second, les erreurs du rationalisme modéré ; le troisième, les erreurs de l'indifférentisme et du latitudinarisme ; le quatrième, les erreurs du socialisme, du communisme, des sociétés bibliques et des sociétés clérico-libérales ; le cinquième, les erreurs relatives à l'Eglise et à ses droits ; le sixième, les erreurs relatives à la société civile, soit en elle-même, soit dans ses rapports avec l'Eglise ; le septième, les erreurs concernant la morale naturelle et la morale chrétienne ; le huitième, les erreurs touchant le mariage chrétien ; le neuvième, les erreurs sur le principat civil des Pontifes Romains ; le dixième, les erreurs du libéralisme moderne.

Dans un siècle qui se dit le progrès des lumières et où rien n'est plus commun que l'ignorance en matière de religion, pas un seul acte. Pie IX met les âmes en garde contre toutes les aberrations de leur temps. Pour faciliter encore davantage l'intelligence de cet acte, après chaque proposition, il renvoie aux actes pontificaux qui ont frappé ces erreurs précédemment. Quant aux erreurs qui ne sont pas énoncées dans le *Syllabus*, le Pape n'entend pas les autoriser par son silence ; il les rappelle virtuellement et renvoie aux actes qui portent leur condamnation. Ainsi, dans un seul acte synthétique, facile à comprendre comme une consigne, comme le mot d'ordre de la vigilance pieuse, il repousse, par une simple formulation, toutes les erreurs de son temps, sans les qualifier comme dans la bulle *Auctorem fidei*, pour déterminer les degrés de l'erreur, mais content de les stigmatiser comme autant d'erreurs répudiées par la Chaire Apostolique.

Au demeurant, pour savoir le cas qu'il faut faire du *Syllabus*, il suffit de rappeler que, jusqu'à sa mort, dans ses actes publics

et dans ses conversations privées ou dans ses simples allocutions, Pie IX en revenait toujours à cette condamnation. Personnellement, il considérait le libéralisme et le socialisme comme deux erreurs capitales, comme deux monstres d'hérésies qui doivent, l'un, dans l'ordre politique, l'autre, dans l'ordre économique, aboutir au symbole total de l'antichristianisme.

Le libéralisme, sous couleur d'étendre la liberté et d'en faire la base de l'édifice social, entend l'établir, en principe, sur l'autocratie de l'homme, sous la souveraineté et l'indépendance primordiale du citoyen, ou la déclaration des droits de l'homme, à l'exclusion des droits de Dieu, de Jésus-Christ et de son Eglise.

Le socialisme, sous prétexte d'établir par la justice absolue une meilleure distribution des richesses et de concilier, pour une production plus abondante, le travail avec le capital, supprime la liberté du travailleur et propose de remettre la propriété privée à l'exploitation collective de l'Etat. Or, il n'entend établir le paradis sur la terre, qu'en rejetant l'Evangile et l'Eglise, les deux plus pures manifestations de Dieu et de Jésus-Christ sur la terre.

Par conséquent, pour abattre ces deux formidables hérésies, il faut, suivant la formule de saint Paul : restaurer toutes choses en Jésus-Christ. Or, des hommes se sont rencontrés, non pas pour confesser, dans leur brutalité, ces deux hérésies, mais pour les édulcorer, pour dissimuler leur malfaisance et séduire, s'il se peut, les élus eux-mêmes. Ces deux formules édulcorées s'appellent, l'une, le catholicisme libéral, l'autre, la démocratie chrétienne. Les apôtres de ces deux nouveaux symboles sont tous des hommes confits en dévotion ; mais ils tentent la tâche impossible de concilier le Christ et Satan, Dieu et Balial.

De toutes les erreurs énoncées dans le *Syllabus* et dans la constitution *Quanta curâ*, il n'en est aucune qui ne soit flagrante, pour quiconque admet simplement les conditions naturelles de l'ordre social. Dieu est l'être des êtres ; l'homme est une créature raisonnable, libre et immortelle ; l'homme est soumis, de plein droit, à la majesté de Dieu ; et tous les établissements humains, famille, société, loi, constitution politique doivent, non seule-

ment respecter, mais assurer cette subordination de l'homme à Dieu. Les institutions ne sont bienfaisantes qu'autant qu'elles sont imprégnées de divin ; tout ce qui est contre est non seulement faux, mais nul, funeste et sans durée. Or, de nos jours, on ne trouve presque nulle part, surtout dans les pays catholiques, ce devoir de subordonner l'homme à Dieu et l'Etat à l'Eglise. Autrefois le régalisme déifiait le pouvoir souverain et voulait asservir l'Eglise ; aujourd'hui le libéralisme entend déifier le citoyen et le soustraire à toute autorité religieuse. Le libéralisme est la négation de Dieu dans l'ordre social. Si vous l'envisagez comme dogme, il était à dire que l'homme en société est exempt de toute loi morale, soit parce qu'il n'y a pas de droit pour la conscience ; soit parce que cette loi, si elle existe, se confond avec la conscience et n'oblige pas ; soit enfin parce que si elle se distingue de la conscience, dans son énoncé légal, la conscience a le droit de s'en affranchir. Si vous envisagez le libéralisme comme expédient, c'est un expédient sans consistance qui mène à la perdition : 1° perce qu'il produit nécessairement la discorde ; 2° soit parce qu'il produit non moins nécessairement la démoralisation des masses et que les convoitises déchaînées ne pervertissent pas moins la raison que la volonté.

7. — Pour échapper à ces conséquences funestes, les libéraux ont imaginé je ne sais combien de postulats solennels, mais vides. Ce groupe libéral, assez mélangé dans sa composition, répète, comme en forme de litanies : 1° L'Eglise est dans l'Etat et forme une appartenance de son ministère ; 2° L'Etat est distinct de l'Eglise, pour garder sa suprématie, il doit subordonner l'Eglise ; 3° L'Etat ne peut pas créer la vérité, il ne peut donc pas la défendre ; 4° L'Etat est impersonnel, il n'est donc pas juge en matière de religion ; 5° L'Etat ne peut pas juger si telle hérésie contredit la religion, ni si tel schisme renverse l'Eglise ; s'il se déclarait compétent, les Etats dessidents et infidèles auraient alors le droit de proscrire le christianisme. Dans ce fouillis d'allégations sans preuves, mal définies et contraires à la vérité catholique, on peut, avec le P. Libératore, distinguer trois systèmes : le système du libéralisme *absolu* qui veut la pleine liberté de l'Etat, comme supérieur de l'Eglise ; le système

du libéralisme *modéré*, qui veut l'Etat libre comme étant tout à fait indépendant de l'Eglise ; le système du libéralisme *catholique*, qui veut l'Etat, non pas libre en principe, mais libre en fait, par nécessité de circonstance et impossibilité du contraire. Or, le premier système est fondé sur la négation même de l'existence d'un Dieu ; il est athée, impie, anarchique, socialiste ; — le second nie l'unité de Dieu et procède du dialisme manichéen ; le troisième, par incohérence et défaut de logique, nie en fait ce qu'il admet en principe. C'est, sous une forme philosophique, la même idée qu'on trouve, plus organique, chez l'abbé Chesnel : « Le libéralisme, dit-il, c'est la théorie de l'affranchissement, qui livre l'homme à lui-même en niant la dépendance où il est de Dieu. Et, parce qu'on peut considérer l'homme à trois points de vue, comme individu, comme membre d'une famille, comme appartenant à la société civile, les libéraux inconséquents laissent sous l'autorité de Dieu l'individu et la famille ; les libéraux hardis et logiques poussent jusqu'au bout l'affranchissement ; mais hardis ou timides, inconséquents ou logiques, tous s'accordent à dire que l'ordre social ne dépend pas de Dieu. Je proposerai donc de définir le libéralisme, l'*erreur* de ceux qui disent que l'*ordre social* ou la *société humaine* ne reconnaît aucun supérieur, pas même Dieu, à qui elle soit soumise et de qui elle dépende. » Chesnel distingue aussi le libéralisme *absolu* ou libéralisme *modéré* ; mais ces deux branches sortent de la même tige et visent au même but, l'*indépendance* de l'homme dans la vie sociale.

Don Sarday Salvatis, qui appuie sur les mêmes distinctions que Chesnel et Libératore, fait découler, de ces principes faux, la liberté des cultes, la suprématie de l'Etat sur l'Eglise, l'enseignement laïque, le mariage civil, en un mot, la *sécularisation*. En fait, le libéralisme est l'ensemble des attentats déduits de ces faux principes : la confiscation des propriétés ecclésiastiques, l'expulsion des ordres religieux, les attentats de toute nature contre la liberté de l'Eglise ; l'erreur et la corruption officiellement autorisés, soit à la tribune, soit dans la presse, soit au théâtre, soit dans les mœurs ; la guerre systématique au catholicisme et à tout ce qui est taxé de cléricalisme, d'ultramontanisme, de théo-

cratie et de tous les autres mots de passe dont se sert l'hypocrisie des persécuteurs pour voiler l'odieux de ses attentats. Or, le libéralisme ainsi entendu est une faute très grave, un péché contre la foi et contre la société. La raison en est que, dans l'ordre des doctrines, le libéralisme est une grande *hérésie* et que, dans les faits, il constitue une immoralité radicale. Le libéralisme n'est pas seulement un péché pour les individus qui en font profession, c'est le grand crime du XX[e] siècle, par quoi la résolution satanique continue ses ravages.

Le libéralisme, en tant que doctrine peut s'appeler *école* ; en tant qu'organisation d'adeptes, c'est une *secte* ; comme groupe aux affaires, c'est un *parti*. Mais qu'on le considère comme parti, comme école ou comme secte, il convient de remarquer que le libéralisme est *un*, et, dans son unité, un ensemble logique des plus funestes aberrations. Si l'on admet que l'homme en société est autonome et indépendant, par une déduction légitime, il faut subir les excès et les attentats de la pire démagogie. Dans toutes ses nuances, l'hérésie libérale n'est pas seulement un péché contre la foi ; c'est, par l'effet d'une crainte pusillanime, une abdication de la conscience. Un catholique chez les libéraux, c'est un transfuge ; un catholique, chez les catholiques, c'est un espion ; dans les deux cas, c'est un traître. Le catholicisme libéral, qui se croit le plus innocent, pour don Sarda, c'est le plus *satanique*. C'est dans l'Eglise qu'il opère ; c'est l'Eglise qu'il veut corrompre ; c'est l'homme qui a trahi la royauté sociale de Jésus-Christ, pour appliquer, à l'ordre social, les effets destructeurs de sa trahison (1).

8. — En présence de ces criminelles folies du libéralisme, le *Syllabus* ne pouvait passer inaperçu ; il était même bon qu'il fût contesté pour faire pénétrer ses rayons dans les têtes dures ou trop molles. De prime abord, le Pape fut accusé de créer un divorce entre l'Eglise et le libéralisme ; il ne le créait pas, il le constatait d'urgence et pas sans mérite, vu ses illusions, ses

(1) Libératore, *L'Eglise et l'Etat dans leurs rapports avec la civilisation* ; — Chesnel, *Les droits de Dieu et les idées modernes*, préface ; — Don Sarda, *Le libéralisme est un péché*, passim.

impudences et ses succès. Ensuite on lui reprocha de troubler la paix ; et, en effet, il la troublait comme la sentinelle trouble le camp à l'approche de l'ennemi ; comme le médecin trouble le malade en promenant le scalpel entre les chaires vives et la gangrène. Autrement, dans les deux mondes, le *Syllabus* fut accueilli par d'unanimes applaudissements ; aucun gouvernement, pas même en Prusse, ne souleva de réclamations. En France, le gouvernement impérial, de compte à demi avec le gouvernement piémontais et les sociétés secrètes, contre le chef de l'Eglise, se crut visé ; sous prétexte que le *Syllabus* niait les principes de la société moderne, portait atteinte aux constitutions de l'Empire, il frappa d'interdit ecclésiastique le *Syllabus* et n'admit de l'Encyclique *Quanta curâ*, que l'annonce du jubilé. Cette prohibition quand la presse avait publié ces deux documents et avait eu licence de les défigurer, souleva, dans l'épiscopat, la plus unanime et la plus courageuse protestation. Les deux évêques de Moulins et de Besançon, pour déférer à l'ordre ministériel en le violant, montèrent en chaire, lurent l'*Encyclique*, ce qui n'était pas défendu, et déclarèrent le *Syllabus* publié dans leur diocèse. Ce biais spirituel fit rire plus qu'on n'eut pu l'espérer ; en France, ces coups-là réussissent toujours et portent plus loin que des actes solennels. Le gouvernement, piqué à ce jeu, déféra les deux évêques au Conseil d'Etat, et, se constituant juge et partie dans sa propre cause, les déclara d'abus. D'abus, il n'y en avait pas dans le simple fait d'une lecture, l'abus n'était que dans la censure d'Etat, suffisamment stigmatisée par son ridicule.

Les autres évêques le prirent sur un autre ton. L'évêque de Poitiers, le premier dans l'arène, parce qu'il était plus fort par l'intransigeance de ses doctrines, par deux actes distincts, censura les excès des journaux et protesta près du ministre ; et, par une résolution courageuse, pria le ministre de faire part de ces actes à l'empereur, parce qu'il considérait la prohibition comme fatale à l'empire. Jean Doney, de Montauban, et René Rignir, de Cambrai, suivirent immédiatement Pie dans l'arène, avec une égale décision et un égal courage. Gignoux, de Beauvais, vit, dans la mesure du ministre, une atteinte à la liberté de conscience et

une blessure au Concordat. Maurice de Bonald, de Lyon, y vit d'inextricables contradictions, et un parti-pris en faveur de l'erreur. Dupont des Loges, de Metz, constata un acte de prééminence de l'Etat sur l'Eglise, un essai de schisme. Foulquier, de Mende, s'affligea de l'atteinte portée aux droits naturels et divins de l'Eglise. Jordany, de Fréjus, déclara qu'on ne pouvait attaquer le *Syllabus* ni au nom du gallicanisme, ni au nom des principes de 89. Wicart, de Laval, regretta d'avoir vécu assez pour voir un tel outrage au Saint-Siège. Le cardinal Gousset, de Reims, proclama son droit apostolique de parler. Pallu du Parc, de Blois, distinguait entre les principes de l'Eglise et ceux de l'Etat. Delamare, d'Auch, disait que le droit divin du Pape ne peut être restreint par aucune loi. Pavy, d'Alger, vit dans la mesure un acheminement vers l'abîme. Chalandon, d'Aix, voyait plus de mal dans le silence des évêques que dans leur parole. Peschoud, de Cahors, protestait de son attachement à la Chaire *principale*, en laquelle seule *tous gardent l'unité*. Jacquemet, de Nantes, proclama que pas un évêque ne manquerait à son devoir et que tous les prêtres suivraient les évêques. Colet, de Luçon, adhérait sans réserve et recommandait la circonspection dans la conduite. La Tour d'Auvergne, de Bourges, écrivit tout un traité sur l'autorité doctrinale de l'Eglise. Parisis, d'Arras, publie une grande pastorale sur les droits de la vérité divine. Cousseau, d'Angoulême, Epivent, d'Ain, Lacroix, de Bayonne, et Berthaud, de Tulle, publièrent des commentaires exégétiques du *Syllabus*. Doney, venant à rescousse, discuta savamment le fait juridique de prohibition. Darboy, de Paris, montra l'accord des prohibitions du Saint-Siège avec les exigences de la civilisation. Enfin, Achille Ginoulhac répondit, point par point, à tous les griefs d'une presse que Proudhon lui-même qualifiait de dévergondage. En résumé, tous les évêques de France, sans exception aucune, par une unanimité qui ne manquait ni de savoir ni de courage, protestèrent contre la brutalité du césaro-papisme et contre les monstrueuses aberrations de la plus vile presse.

9. — Lorsqu'on va au fond des choses pour s'expliquer cette conduite d'un gouvernement contradictoire qui permet à tout le monde de publier l'*Encyclique* et qui le défend aux évêques,

ainsi privés à l'Eglise de leur droit civique et dépouillés, de plus, de leur droit surnaturel de commenter et de propager ce document, on finit par comprendre. Le gouvernement frappe d'interdit le *Syllabus* et l'*Encyclique* d'interdit pour les évêques seuls, en tant qu'évêques. Mais si les évêques, comme simples citoyens, comme les journalistes, comme les libraires, veulent en parler en traitant, de ces choses, comme d'opinions humaines, plus ou moins contestables, le cas est différent. L'Eglise et la religion ne sont de rien pour l'ordre civil, aux yeux du chef politique ; mais si vous traitez la religion comme une conception philosophique, l'Eglise comme une société de convention factice, l'ordre surnaturel comme une chimère, c'est bien une autre affaire. Mais, remarquez, s'il vous plaît, que, de ces affirmations incohérentes se tire, par analogie, une conséquence destructive de l'ordre social. Cette conséquence, c'est que, si la société civile n'a aucun devoir envers la religion et l'Eglise, si elle a, au contraire, le droit de les empêcher, dans la France très chrétienne, un gouvernement capable et coupable de ces visées naturalistes n'est qu'une institution étrangère aux traditions de la France, sorties de la tête d'un homme pour servir son égoïsme, mais à le détruire par d'autres qui ne bénéficient pas de ses inventions. C'est que l'empire de Napoléon III n'a pas plus de sens chrétien que l'empire de Soulouque ; c'est un empire destiné à offrir des confitures et de la marmelade à ses dignitaires, et du pain de chien ou des balles à ses adversaires. Mais alors il tombera sous les coups de ceux qui pourront l'abattre, pour attraper à leur tour la marmelade et les confitures. Déjà le Pape a prédit les jours douloureux du malheur ; déjà, dans une allocution publique, il a parlé de la petite pierre, détachée de la montagne sans la main d'aucun homme, qui a frappé les pieds d'argile d'une statue de fer, d'airain, d'argent et d'or... et la statue est tombée et ses matériaux ont été dispersés comme la paille que le vent disperse en été. Cette pierre qui court le monde, abattant partout les colosses à tête d'or et aux pieds d'argile, elle a heurté depuis l'empire de Napoléon III ; et l'empire est tombé dans une aventure voulue de celui qui devait en être la victime, aventure tellement misérable qu'elle désarme la colère ou le dé–

dain pour ne laisser place qu'à la pitié. Cependant le *Syllabus*, objet des sarcasmes des beaux esprits, des effrois des vains politiques, des prohibitions surannées des vieux procureurs du gallicanisme, le *Syllabus* expliqué, prouvé et vengé, verse ses torrents de lumières sur ses blasphémateurs et régit sans conteste le monde orthodoxe (1).

10. — Par ce *Syllabus* et l'Encyclique *Quanta curâ*, Pie IX venait de se montrer l'infaillible gardien de la révélation divine, et de proscrire toutes les erreurs soi-disant philosophiques, en conspiration flagrante contre l'Eglise. Par une désignation très claire et tout à fait décisive, il avait frappé le rationalisme sous toutes ses formes, le criticisme, le naturalisme et toutes les applications qu'en tirent les écoles césariennes et révolutionnaires. Le *Syllabus* était un acte héroïquement sauveur ; mais il avait le défaut d'attaquer surtout les erreurs au point de vue spéculatif. Or, ces erreurs, depuis un peu plus d'un siècle, depuis 1725, s'étaient faites chair et os ; elles s'étaient incarnées dans les sociétés secrètes, et si les sophistes des écoles étaient à craindre, les malfaiteurs des sociétés secrètes étaient bien plus à redouter. Depuis un siècle et demi, l'histoire présente le spectacle d'une agitation continue, qui emporte, tantôt par des secousses violentes, tantôt par une action souterraine, les gouvernements et même les croyances. D'où vient ce mouvement destructeur ?

Ce serait, dit un publiciste, s'égarer à dessein que de le chercher, en dehors des sociétés secrètes, qui, depuis un demi-siècle, couvrent l'Europe et enveloppent le monde. Leur action extérieure a commencé précisément après le second tiers du

(1) Le *Syllabus* a été l'objet de nombreux travaux exégétiques. Nous avons cité déjà les ouvrages du Père Libératore, du grand vicaire Chesnel, de Mgr Maupied et de don Sarda, rédacteur de la *Revista popular* de Barcelone. Nous indiquons ici : 1° *La doctrine de l'Encyclique*, par le chanoine Peltier ; 2° *L'Encyclique et les principes de 89*, d'Emile Keller ; 3° *Le catéchisme du Syllabus*, par Mgr Gourme ; 4° *Le Syllabus pontifical*, par Falconi, bénéficiaire du Vatican ; 5° *Le Syllabus base d'union*, par le mariste Pettalot ; 6° *Le Syllabus et les plaies de la société moderne*, par Mgr Laforêt. Nous ne citons ni Dupanloup, qui est contestable, ni Bossebœuf qui est à l'Index.

XVIIIe siècle, et, après cinquante ans de préparation, l'explosion de 1789 a eu lieu. La Franc-maçonnerie qui est la source et comme la mère de toutes les sociétés secrètes, est cosmopolite. Contrefaçon de l'Eglise catholique, elle aspire à régir l'humanité entière ; elle est identiquement la même sur tous les points du globe. Au milieu de tous les bouleversements des temps modernes, elle n'a jamais cessé de fonctionner, poursuivant le même but, recrutant des adeptes de plus en plus nombreux. Plus de douze mille loges sont répandues dans le monde entier, comprenant plusieurs millions d'adhérents, pris dans les classes élevées et moyennes ; au-dessous d'elle, des sociétés nombreuses, qui ne sont que des formes populaires de la Franc-Maçonnerie, enrégimentent, sous leur direction, des masses considérables. Une pareille puissance, avec des forces doublées par le secret dont elle s'entoure, est parfaitement capable de mener le monde par ses intrigues et par l'opinion publique qu'elle dirige à son gré, moyennant l'appui des journaux (1).

11. — Le P. Deschamps, dans son livre sur les sociétés secrètes, a confirmé longuement ces observations de Claudio Janet. Pour la France seulement, et pour ne pas remonter plus haut que 1830, c'est la Franc-Maçonnerie qui poussa les masses aux idées utilitaires et les hommes politiques à la guerre contre l'Eglise. Quand ce régime eut corrompu suffisamment les classes moyennes, la Franc-Maçonnerie le renversa pour établir la République. Le 10 mars 1848, Lamartine recevant le suprême conseil du rit écossais, répondit à ses félicitations : « Je suis convaincu que c'est du fond de vos loges que sont émanés, d'abord dans l'ombre, puis dans le demi-jour, enfin en pleine lumière, les sentiments qui ont fini par faire la sublime explosion de 1789, dont le peuple de Paris vient de donner la seconde et, j'espère, la dernière représentation. » — Crémieux, plus au courant, comme juif, ajoutait : « La République est dans la Maçonnerie. » Le mouvement révolutionnaire qui, de Paris, se précipita dans toute l'Europe, n'eut d'appui que du roi de Sardaigne ; les autres souverains le refoulèrent et la république

(1) Claudiot Janet, *Les sociétés secrètes*, p. 10.

française finit par l'enrayer partout. Alors la Maçonnerie jeta les yeux sur Louis Bonaparte, ancien carbonaro, devenu président de la république. Dix-huit mois après, il se débarrassait de l'assemblée, soi-disant pour sauver la société, dans le fait, pour la livrer à l'ennemi du genre humain. Peu avant le 2 décembre, une conversation eut lieu à Paris, pour *régler les affaires* d'Italie ; la convocation avait été signée par Mocquard et Mazzini y était venu, avec un sauf-conduit signé de Bonaparte. Mazzini voulait le maintien de la République, Palmerston l'emporta en revêtant Bonaparte de la dictature, à condition de mettre toutes ses forces au service de la Révolution. L'accomplissement de ses engagements fut, après le coup d'Etat, l'œuvre habilement calculée et discrètement conduite, du règne de Napoléon III. Le sire parut même hésiter à les tenir, parce qu'il en voyait le danger pour lui-même et pour sa dynastie. Le complot de l'Opéra-Comique, le pistolet de Pianori, les bombes d'Orsini le rappelèrent à son devoir de franc-maçon. Alors Napoléon commença par donner des promesses. D'abord il refusa obstinément la liberté de l'enseignement supérieur ; il désorganisa la société de Saint-Vincent de Paul et donna l'*exequatur* à la Franc-Maçonnerie. Surtout il maria son cousin avec la fille de Victor-Emmanuel, et, exécuteur testamentaire d'Orsini, ourdit, avec le roi du Piémont, le complot contre la Chaire Apostolique. En France, compromettre, par des faveurs, les hautes dignités ecclésiastiques et ruiner l'influence du clergé sur les populations ; en Italie, réduire le pouvoir temporel, au Vatican, avec un jardin : tels étaient les deux points du programme de Napoléon. Ce triste homme devait périr à ce double jeu de sauveur en France, de conspirateur en Europe ; mais il s'y complaisait. L'un de ses imbéciles porte-voix, devenu Grand-Orient, écrivait : « L'avenir de la Maçonnerie n'est plus *douteux*. L'ère nouvelle lui sera prospère ; nous reprenons notre œuvre sous d'*heureux auspices*. Ainsi, *libres de toutes entraves* (on voit que ces brigands étaient du dernier bien avec l'empire) nous pouvons déployer notre bannière. Le moment est *venu* où la Maçonnerie doit montrer ce qu'elle *est*, ce qu'elle *veut* et ce qu'elle *peut*. »

12. — Dès que les sociétés secrètes étaient entrées en scène, les

Pontifes Romains avaient averti les peuples et les rois. Clément XII, Benoit XIV, Pie VI, Pie VII, Léon XII, Pie VIII, Grégoire XVI, par une entente supérieure de la situation européenne, avaient successivement élevé la voix, dénoncé les trames de l'ennemi et frappé à l'endroit sensible. Les princes avaient pris trop peu garde à la consigne du Saint-Siège et n'avaient pris, contre le péril, que d'insuffisantes précautions. Depuis qu'il était monté au trône pontifical, Pie IX s'était trouvé deux fois aux prises avec des mouvements révolutionnaires, provoqués par les sociétés secrètes ; il avait lutté contre ces sectaires armés, avec sa bravoure perspicace et intrépide. Entre temps, il avait accepté, de Crétineau-Joly, la proposition de s'entendre avec toutes les cours de l'Europe, d'ouvrir les archives de leur chancellerie et de mettre, sous les yeux du public, les preuves du complot de la Révolution contre l'Eglise. Les circonstances actuelles le pressaient encore plus de porter de nouveaux coups. Dans la guerre poussée à fond contre le patrimoine de Saint-Pierre, il ne pouvait voir que l'aboutissement des menées du carbonarisme. Les gouvernements qui le combattaient, sous couleur de le protéger ou de le défendre, étaient visiblement entrés dans la conspiration maçonnique et n'étaient plus que les exécuteurs de son programme impie. Quand le chef de la Franc-Maçonnerie française était mort, bien qu'il fût notoirement excommunié et que ses insignes fussent étalés sur son cercueil, l'aumônier de l'empereur lui avait décerné tous les honneurs des funérailles catholiques. Ces circonstances firent mieux sentir à Pie IX l'urgence d'élever la voix. Pie IX, sous l'inspiration de l'esprit d'En-Haut, qu'il suivait docilement, voyait les choses de loin et ne reculait jamais devant les passions. Du reste, il ne savait que trop d'où provenaient les faiblesses et d'où partaient les coups ; il crut donc le moment venu de toucher à la grande plaie qui dévore la société chrétienne et de frapper, du gantelet apostolique, toutes les sociétés secrètes, spécialement la Franc-Maçonnerie.

Le 25 septembre 1865, il le fit dans une allocution au Sacré Collège. Dès le début, il constate que la Franc-maçonnerie veut détruire et abattre l'Eglise ; si, pour cacher son jeu, elle se déclare une société inoffensive et même bienfaisante, c'est un men-

songe; s'il n'y a rien à craindre pour l'Eglise de Dieu, il ne faut pas moins dénoncer les mensonges et flétrir la fraude; et c'est pourquoi les pontifes romains ont voulu condamner et exterminer cette société qui ne respire que le crime. Pourquoi cette association d'hommes de toutes croyances? pourquoi ce secret? pourquoi ces serments? pourquoi ces châtiments contre les initiés qui se dérobent à leurs promesses? C'est pourquoi nous avons vu avec douleur les ménagements pour cette société ténébreuse, si ennemie de l'Eglise, si dangereuse pour la sécurité des royaumes. Nous renouvelons donc les censures et anathèmes portés contre la Maçonnerie, par nos prédécesseurs. « Quant aux autres fidèles, plein de sollicitude pour les âmes, nous les exhortons fortement à se tenir en garde contre les discours perfides des sectaires, qui, sous un extérieur honnête, sont enflammés d'une haine ardente contre la religion du Christ, et qui n'ont qu'un but unique, savoir, d'anéantir tous les droits divins et humains. Qu'ils sachent bien que les affiliés de cette secte sont comme les loups que le Christ a prédit devoir venir, couverts de peaux de brebis, pour dévorer le troupeau; qu'ils sachent qu'il faut les mettre au nombre de ceux dont l'apôtre nous a tellement interdit l'accès, qu'il est même interdit de répondre à leur salut. »

Devant une condamnation si formelle et si solennelle, surtout si justifiée par les circonstances, les francs-maçons ne pouvaient rien objecter. La criminalité était manifeste, le châtiment légitime. Pour se tirer de ce mauvais pas, ils imaginèrent de dire que Pie IX était franc-maçon. L'idée qu'un prêtre puisse s'aventurer dans ces cavernes de conspirateurs impies et d'imbéciles malpropres, n'est pas recevable. Si l'imputation était vraie, elle prouverait seulement que Pie IX frappait en connaissance de cause. Quand il fallut dire où le Pape, encore simple prêtre, avait été agrégé, ce fut difficile. On invoqua plusieurs lieux, entre autres la Havane. Les livres de la Franc-Maçonnerie consultés ne contenaient, ni à la Havane, ni ailleurs, le nom de Jean Mastaï. Il n'est pas nécessaire de répondre à une bouffonnerie de mauvais goût qui met sur le dos d'un homme sage et raisonnable, une sottise de ce calibre.

13. — Pie IX avait donc rempli son devoir de pontife, en frappant le libéralisme et la Franc-Maçonnerie. Ces condamnations déterminent parfaitement les rapports de l'Eglise avec l'humanité. Les libéraux se représentent une Eglise bien différente de celle qu'a fondée Jésus-Christ. Par manque d'étude ou par mauvaise foi, ils imaginent un chef de l'Eglise qui défend, contre le genre humain, ses propres intérêts ; une Eglise qui a un but étranger aux autres hommes et qui veut le faire prévaloir à leur détriment ; une Eglise qui ne peut triompher qu'au détriment de l'humanité et en lui faisant payer les frais de sa victoire ; une Eglise enfin qui fait ses affaires et les fait d'autant mieux qu'elle s'impose aux autres hommes et les enchaîne à son char. Cette idée est une idée fausse, c'est une énorme dégradation de l'idée divine ; ce n'est plus l'Eglise du Christ. L'Eglise du Christ n'a pas une fin qui lui soit propre ; sa fin lui est commune avec tous les hommes, avec tous les états, avec toutes les sociétés ; elle n'a d'intérêts propres que les intérêts collectifs de l'humanité. Ce n'est pas contre l'humanité qu'elle combat ; ce n'est pas l'humanité qu'elle peut vaincre ; elle ne combat et triomphe qu'au bénéfice de l'humanité, contre les puissances malfaisantes qui poussent à sa ruine, la société et les hommes qui la composent. La fin de l'homme et la fin de l'Eglise sont tout un. L'homme a été créé de Dieu pour coopérer à la gloire de Dieu et sauver son âme ; l'Eglise a été fondée par Jésus-Christ pour conduire l'homme à cette double fin. L'Eglise, par ses victoires, ne l'emporte pas au détriment de l'homme, mais elle triomphe par l'homme et avec l'homme contre ses propres ennemis. Si l'Eglise succombe, ce n'est pas l'homme qui profite de sa défaite, mais l'homme est battu avec l'Eglise. L'édifice de l'Eglise ne peut pas brûler, sans que l'homme lui-même soit livré aux flammes.

On ne peut parler et écrire justement de l'Eglise, dans son rapport avec la société, qu'en tenant son regard fermement attaché à une telle doctrine. L'Eglise n'est pas autre chose que Jésus-Christ, toujours vivant au milieu des hommes, avec sa suprême autorité de Roi, de Maître et de Prêtre. Quand il combat, à tous ces titres, les francs-maçons et les libéraux, le Pape est bien et dignement le Vicaire de Jésus-Christ.

§ VII. — *Le Concile Œcuménique du Vatican.*

Sommaire. — 1. Les espérances de l'Eglise. — 2. Indiction d'un concile œcuménique. — 3. Préparation du Concile. — 4. Diverses réponses aux appels de l'Eglise. — 5. Agitation en Allemagne. — 6. Tempête diplomatique. — Echauffourée en France. — 8. L'anti-concile. — 9. Ouverture du concile. — 10. La célébration du concile. — 11. La Constitution *Dei Filius*. — 12. L'infaillibilité. 13. — La promulgation de la constitution *Pastor Æternus*. — 14. Triomphe de l'infaillibilité.

1. — L'Europe et le monde entier sont appelés maintenant à un spectacle qui n'a peut-être rien d'égal, si ce n'est dans les premiers siècles de l'Eglise : c'est le spectacle d'un Pape qui espère. Le voici, le vénérable vieillard du Vatican, les mains levées, les yeux fixés au ciel, le front serein, comme absorbée par une vision. Autour de lui rugit la tempête ; les flots de la révolution battent la pierre sur laquelle il se tient debout et menacent de l'abattre ; mais son front ne se trouble pas ; la pupille de son œil n'éprouve pas le moindre mouvement. Un splendide rayon de très pure lumière brille sur son visage : c'est le rayon de l'espérance. — Mais qu'espère-t-il encore ? Ses ennemis ne se lassent pas de le frapper ; ils lui ont tout pris ; il ne leur reste plus qu'à plonger sa personne dans les grandes eaux de la révolution. Tout tombe en ruine, les gouvernements catholiques, l'école, la famille : que peut-il bien encore espérer ? — Cependant le Pape espère et voilà le grand spectacle. Le Pape espère que ses ennemis se convertiront ou seront brisés sur la pierre qui sert de piédestal à son trône. Le Pape espère que les gouvernements, mus par un meilleur conseil, briseront de leurs mains les fers dont ils l'ont chargé. Le Pape espère que les peuples, guidés par l'esprit de foi, se lèveront bientôt pour implorer la bénédiction, l'appui et les conseils de leur père. Le Pape espère qu'au milieu du peuple chrétien fleuriront de nouveau des héros et des victimes, devant lesquelles, vaincues, s'inclineront les puissances du

monde. Vaines espérances, crie la révolution triomphante. Mais le Pape espère et le rayon de très pure lumière qui descend sur son visage ne s'assombrit jamais. Quelle étonnante merveille ! Mais sur qui sont fondées ses espérances ? D'où monte ce rayon de lumière qui brille sur sa tête ? — Non pas sur les espérances que lui inspirent les puissants de la terre, ni les grands du monde. Comme sa vie, son autorité, sa mission, ses droits viennent de Jésus-Christ ; ainsi sur Jésus-Christ sont fondées ses espérances. De Jésus-Christ, il est le vicaire sur la terre ; le Divin Maître sera avec lui jusqu'à la fin des siècles. Oh ! la parole de Dieu ne vaudra jamais moins, ne s'accomplira jamais moins, ne bravera jamais moins victorieusement les puissances de l'enfer. — Mais quand s'accompliront ces espérances ? Nous n'en savons rien ; mais il nous suffit de savoir avec une certitude absolue qu'un jour ou l'autre, peut-être le jour où nous l'attendrons le moins, nous verrons son accomplissement. L'heure du Sauveur, son heure à lui, n'est pas encore sonnée. Dans un instant, il peut changer les flots en courroux de la révolution, en une onde paisible et aisée qui viendra baiser la pierre d'angle et ne voudra plus la frapper. Aux espérances du Pape doivent se conformer les espérances des catholiques ; les sentiments des fils doivent être conformes aux sentiments de leur père. Donc, courage ! Que notre âme soit élevée ; notre résolution ferme, notre constance indomptable, nos œuvres pures. Que nos œuvres soient saintes et grandes comme l'espérance qui les anime et les inspire. L'action déterminée par des motifs purement humains est privée de la chaleur de la grâce et du mérite surnaturel ; elle est condamnée à la division, à la stérilité, là où préexistait l'unité des âmes et des cœurs. Tenons nos regards fixés sur ce spectacle d'un Pape qui espère le triomphe de l'Eglise, non pas de lui-même, mais du seul Jésus-Christ. — Le concile du Vatican est l'acte suprême de l'espérance.

2. — Depuis plus de trois siècles, il n'avait pas été célébré de Concile œcuménique dans l'Eglise. Depuis Trente, des monstres d'erreurs avaient envahi le monde. Le Jansénisme avait altéré les sources de la grâce ; le gallicanisme avait troublé la constitution de l'Eglise ; le libéralisme avait renversé la constitution

chrétienne des Etats ; le socialisme était venu ébranler les bases de la société humaine, en niant la famille et la propriété. A l'abri de ces erreurs, une libre-pensée, réfractaire à toute loi ; une presse sans frein ; une littérature sans dignité ; un théâtre, école de tous les vices ; un ensemble de mœurs mal contenues, souvent libertines ; des écoles neutres et traîtresses, mille choses constituant autant de péril pour la foi. Il y avait urgence de convoquer les états généraux de la chrétienté. Dès 1852, Pie IX y avait pensé et cette pensée avait fait naître le *Syllabus* ; en 1864, le pontife soumit, à ses confidents choisis, secrètement, le projet du Concile ; en 1867, il en fait l'annonce officielle. Dès ce moment, c'est, dans tout l'univers, la plus grande chose à l'ordre du jour.

La bulle de convocation fut lancée le troisième jour des calendes de juillet 1868. Dans sa teneur, elle énonçait oratoirement les raisons qui rendaient un Concile moralement nécessaire. De la part du Pape, c'était un acte de confiance absolue dans la révélation, de charité pour les âmes, d'espérance pour le reste du monde. Notification n'en fut pas seulement adressée aux catholiques, mais aux Orientaux et aux protestants. Le Pape a, pour tous les chrétiens, des entrailles de père.

A cet Orient, berceau de la foi, qui a su si bien l'entendre, la comprendre et la défendre ; qui depuis a eu le malheur d'écouter Nestorius, Eutychès, Discore, Léon l'Isaurien et Photius, Pie IX adresse l'invitation de retour à la maison paternelle. Jérusalem, Constantinople, Alexandrie, Athènes, ce sont là les foyers de vie qu'il veut rallumer. A cet Occident, qui avait appartenu mille ans à la chrétienté, mais avait, avec Luther, nié son magistère, posé le principe du libre examen et enfanté mille sectes, Pie IX dénonce le péril de dissolution et indique le remède de l'unité. En Orient, l'appel obtint deux sortes de réponses : celle des schismatiques, murés dans leur schisme ; celle des hérétiques, sensibles à leur misère ; la diversité et l'opposition même des sentiments ne produisirent aucun résultat collectif. En Occident, un prêtre écossais, nommé Cummings, demanda si l'on remettrait en question les décisions du Concile de Trente. Pie IX répondait que l'infaillibilité de l'Eglise ne permettait pas

de remettre en question les décrets du Concile ; mais qu'à tout protestant de bonne foi, désireux de s'éclairer ou de discuter, il donnerait, pour interlocuteurs, des maîtres autorisés par la sainte Eglise.

3. — La préparation du Concile était, pour l'Eglise Romaine, une consigne de travail. Pie IX nomma d'abord une *commission* chargée de toutes les études qui devaient précéder l'ouverture du Concile. Cette commission décida premièrement l'envoi, à tous les évêques du monde, d'un questionnaire, qui fut signé du Cardinal Caterini. Ce questionnaire, en 17 articles, s'occupait du parrainage, des conditions du mariage, des écoles populaires, de la formation des clercs, des congrégations, de l'administration du diocèse pendant la vacance du siège, du concours pour les curés, du jugement des curés indignes, du pouvoir judiciaire des évêques et d'autres questions de simple police. Ces questions furent soumises par les évêques aux conférences ecclésiastiques. Par le fait, dans toute la chrétienté, il n'y eut qu'une occupation : l'étude en vue du Concile.

Outre l'envoi du questionnaire Caterini, la commission des cardinaux eut à s'occuper de deux choses : de l'appel au Concile et du règlement des séances conciliaires. L'appel aux Conciles fut adressé aux évêques en titre, aux évêques titulaires, aux abbés et généraux d'ordre, avec facilité de se faire représenter par des procureurs. La commission s'occupa ensuite de la Bulle de convocation, des prières publiques et de l'indiction du Jubilé. De plus, elle régla la proposition des matières à examiner, l'ordre de discussion à suivre, le système de vote, le mode de confirmation et promulgation des décrets. Enfin, pour descendre aux plus menus détails, on s'occupa des sténographes, des interprètes, du cas de vacance du siège apostolique, des salles à retenir pour les commissions et pour les sessions du Concile.

La commission des cinq cardinaux s'était adjoint des consulteurs, historiens et canonistes. Pour mettre à des études préalables la matière des futures délibérations du Concile, il fut décidé qu'on appellerait, comme consulteurs, l'élite des savants de la chrétienté. Ces consulteurs furent désignés par les évêques et nommés par le Pape. Ces consulteurs furent partagés en six com-

missions : 1° commission théologico-dogmatique ; 2° commission de discipline ; 3° commission pour les Réguliers ; 4° pour les missions et les églises orientales ; 5° pour la politique ecclésiastique ; 6° pour les cérémonies. Il a été fait, depuis, contre les travaux de ces consulteurs, diverses objections. Pour aller au plus court, disons : 1° que ces études préparatives n'étaient pas des décrets, mais des matériaux, des ébauches qui devaient aider à leur rédaction ; 2° que si les *schemata* avaient été des décrets, le Concile n'eut plus rien eu à faire. Les travaux des consulteurs étaient le produit d'un concours d'hommes de science et de conscience ; ils laissaient encore belle marge au travail des évêques et de leurs théologiens.

4. — L'indiction du Concile ne pouvait pas être, dans sa forme canonique, encore moins dans son fond de rigoureuse orthodoxie, un appel à la confusion des idées et des langues ; c'en était plutôt le remède et l'antidote. Du moins, les bons esprits, sans qualité pour paraître dans cette auguste assemblée, pouvaient lui adresser d'humbles suppliques et lui ouvrir des propositions. Parmi le grand nombre de ces ouvertures confiantes, nous ne pouvons ici en citer que trois provenant de Urquhart, des frères Lémann et du prélat Maupied.

Daniel Urquhart, rédacteur du *Diplomatic Review*, quoique protestant, se prononçait en faveur de l'infaillibilité du Pape et lui proposait de rétablir, sur des bases solides, le droit international de l'Europe. Au XVIIe siècle, Leibnitz, frappé de la fragilité de l'équilibre européen, voulait créer un collège d'amphyctions dont le président serait le Pape. La thèse de Urquhart y répond par ces propositions : 1° rétablissement du droit des gens pour sauver la société européenne ; 2° l'Eglise catholique seule capable d'opérer ce rétablissement ; 3° le Concile met l'Eglise dans l'alternative de proclamer ce droit ou de sanctionner cette infraction ; 4° l'institution d'un collège de diplomatie à Rome serait de la plus urgente nécessité. Les évêques arméniens ouvrirent une proposition analogue, pour épargner, aux peuples, les dépenses colossales et les abominables tueries de la guerre.

Les frères Lémann, juifs convertis et prêtres, s'adressent au Concile en faveur de leur race. Les Juifs sont séparés des autres

peuples par un mur social et par un mur religieux. La révolution a détruit le premier ; les deux frères demandent au Concile de détruire l'autre. Nous ne devinons pas comment pourrait s'y prendre le Concile ; si les Juifs veulent se convertir, qui les en empêche, le cœur et les bras de l'Eglise leur sont ouverts. Eux, au contraire, se cramponnent, dans les mesquineries de leurs trafics, aux grossières traditions du thalmudisme, et, loin de se convertir, conspirent avec ceux de Babylone contre le Pape qui a eu le tort de les affranchir. Les portes de l'Eglise sont ouvertes ; si les Juifs veulent revenir à Jérusalem, personne ne s'y oppose. L'appel des frères Lémann ne nous touche pas moins ; mais il y a, ici, en abrégé, le grand mystère de l'histoire.

Michel Maupied, protonotaire, théologien de grande marque, demande au Concile d'enlever au pouvoir civil les nominations épiscopales. Le simple droit de désignation, concédé à César, habituellement ennemi de l'Eglise, empiète sur la souveraine autorité du Pape et ne lui laisse, dans le choix des pasteurs, qu'une autorité réduite à quelques cas extraordinaires de refus. C'est aujourd'hui la plaie béante et criante des églises de France. Depuis vingt-cinq ans, la Franc-Maçonnerie a écarté les bons prêtres de l'épiscopat et accordé ses préférences à ceux qui consentaient à favoriser ou, au moins, à ménager la Franc-Maçonnerie. On a dû en déposer deux ; d'après leur ami, il y en aurait encore douze à déposer. Le mal est grand, le remède à peine possible, les résultats épouvantables. C'est le cas de rappeler le *Caveant ne Ecclesia quid detrimenti capiat.*

5. — Pendant que ces pieuses pensées occupaient les enfants de la sainte Eglise, les enfants du diable s'agitaient en Angleterre et en Allemagne. L'appel du Pape aux protestants n'avait été adressé, ni à leurs évêques parce qu'ils n'en ont pas, ni aux chefs de leurs communautés, sans titre aux yeux de l'Eglise. Par une naïveté qui découvre le vice de leur situation, parmi les protestants, ceux à qui l'appel ne s'adressaient pas, furent les premiers à répondre. Une première réponse fut faite par les compagnons qui érigèrent, à Worms, le monument de Luther. De Luther, ce bronze est tout ce qui reste, les doctrines sont, depuis longtemps, à vau-l'eau. Dans leur commune désertion des

monstruosités du luthéranisme, les protestants se sont partagés en deux classes : les orthodoxes et les libéraux. Au nom des orthodoxes, le Conseil supérieur ecclésiastique de Berlin n'admet pas que le Pape s'occupe des affaires de leur communion : l'infaillibilité du libre examen et l'imputation extérieure des mérites de Jésus-Christ leur prouve l'inutilité du Concile, mais aurait besoin des preuves qui lui manquent. Au nom des libéraux, l'assemblée de Worms, par l'organe de Schenkel, le Renan de l'Allemagne, s'appuie sur la toute-puissance de la raison privée et sur le radicalisme de la négation : il ne faut pas de Concile à des gens qui ne voient en Dieu que l'absolu logique et la catégorie de l'idéal. La société de Gustave-Adolphe, une société allemande placée sous l'égide du grand ravageur de l'Allemagne, sur la proposition d'un Concile, passe à l'ordre du jour. Le synode général de Bavière déclare également s'abstenir. Les protestants d'Autriche, rongés par la corruption, ne se sentent même pas la force de répondre ; les hussites de Hongrie se retranchent derrière les fossiles de la Confession d'Augsbourg. En Angleterre, Cobb exprime des pensées plus sympathiques, mais stériles. Avec plus de raison se produisent les pensées très réfléchies de Baumstarck et l'opuscule de Paderborn : Pourquoi le schisme ? En effet, pourquoi ? Mais c'est pour que les ministres gardent leur femme et pour que les fidèles communient avec des calices d'une pinte. En somme, sur toute la ligne, les partisans du libre examen refusent d'examiner. « Il est impossible, dit la sainte Ecriture, que ceux qui ont été illuminés une fois, acceptent de l'être une seconde fois, pour faire pénitence. »

6. — A ces refus de discussion s'ajouta une tempête diplomatique. Le cardinal Antonelli avait prié les nonces d'envoyer, à Rome, les renseignements pris dans les diverses provinces de la Chrétienté. Deux correspondances, de Paris, furent insérées dans la *Civiltà cattolica* ; elles disaient que le Concile serait court et acclamerait l'infaillibilité. A ce mot, le prince de Hohenlohe, ministre de Bavière, écrivit à tous les gouvernements que le Pape infaillible serait un petit dieu et que tous les gouvernements devaient s'opposer à la tenue du Concile. La Prusse, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, le Portugal, la

France, répondirent qu'elles laisseraient les évêques opiner selon leur foi, en toute liberté ; et que si les décrets portaient atteinte à leurs pouvoirs, elles se sentaient assez fortes pour ne pas trembler. Ce Hohenlohe s'adressait alors aux Universités de Wurtzbourg et de Munich. Wurtzbourg répondit d'une façon convenable ; Munich fut partagé : la minorité opina comme Wurtzbourg ; la majorité, entraînée par Dœllinger, déclara que l'infaillibilité du Pape violerait la doctrine catholique et ôterait toute sécurité aux gouvernements. De plus, Dœllinger, pour appuyer ces sottes conclusions, se mit en frais d'écritures pour prouver que le Concile n'était qu'une conspiration de Jésuites, pour la dogmatisation du *Syllabus*, de l'Assomption et de l'infaillibilité. Enfin, sous le nom de Janus, il se mit à tripatouiller toutes les erreurs de l'histoire, pour noyer l'Eglise dans un océan d'immondices. Le traducteur français de Janus conclut ainsi : « Aux yeux des Allemands, incarner le dogme dans un Vice-Dieu, c'est ériger la guerre civile en article de foi. Le christianisme, condensé et refroidi à Rome, *meurt* ; il faut décentraliser la fonction religieuse des peuples catholiques et reconstruire des *églises nationales* ».

Ces divagations aboutirent aux deux adresses de Bonn et de Coblentz. Qui les avait écrites, on ne le sut jamais bien, ni combien de personnes les avaient signées. Le texte s'étala complaisamment dans les feuilles publiques et fournit aux passions un nouvel aliment. En somme, ces adresses demandaient la séparation de l'Eglise et de l'Etat, le gouvernement des paroisses par des comités communaux, des diocèses par des synodes diocésains, des Eglises de chaque pays par des conciles nationaux, synodes et conciles perfectionnés à la moderne, d'après la théorie naturaliste des droits de l'homme et du citoyen, la nomination des Evêques par le peuple, la suppression de l'Index et des Congrégations Romaines. Bref, ces individus masqués défendaient à l'Eglise de traiter certaines questions dogmatiques ; mais eux, par exemple, ils les tranchaient couramment. — Ces insanités furent péremptoirement rejetées par le Congrès catholique de Dusseldorf et par une lettre des évêques allemands réunis à Fulda.

7. — En France, l'échauffourée contre le Concile fut beaucoup plus animée qu'en Allemagne. Grâce à Dieu, dans le courant du XIXe siècle, la France était revenue en masse aux doctrines romaines, qu'elle avait professées jusqu'à saint Bernard ; elle avait vomi tous les poisons de Jansénius et du gallicanisme. Le gallicanisme, répudié et submergé, s'était transformé en une petite école qui se disait catholique libérale, dévouée à l'Eglise, mais dans les conditions de civilité posées par les principes de 89. Cette coterie avait pour organe, le *Correspondant* ; pour chef, Dupanloup ; pour cardinaux, un certain nombre de prêtres et de laïques, tous gens d'esprit ; mais cette armée qui avait beaucoup de chefs, n'avait pas de soldats. Entre eux, les chefs se dirent que, pour faire avorter le Concile, il fallait se partager la besogne et lancer, un factum, chacun à son heure. Le premier qui sortit de la pénombre fut Maret, doyen de la Sorbonne ; évêque refusé de Vannes, il publia deux volumes sur le Concile général et la paix religieuse. Le bonhomme cherchait la paix en faisant son possible pour la troubler. Son idée à lui, c'est que l'autorité du Pape devait dépendre de l'épiscopat et qu'il fallait revenir à la décennalité des Conciles. Le livre fut accablé de triomphantes réfutations ; un peu plus tard, l'auteur dut le retirer.

Un autre qui fit scandale fut le P. Hyacinthe. C'était un carme éloquent, mais ignare et incapable de se contenir. Pendant plusieurs mois, il s'était abouché, à Paris, avec le P. Gratry et l'évêque Dupanloup, pour préparer des cartouches contre le Concile. Le P. Hyacinthe fut une de leurs premières victimes. Exaspéré par ce qu'il apprenait ou entendait dire, il publia une lettre à grand fracas pour annoncer qu'il répudiait publiquement ces doctrines qui se disent romaines et qui ne sont pas chrétiennes ; il sortit de son couvent, prit femme, et n'ayant pu s'entendre avec personne, se fit religionnaire en chambre, qu'il ne faut pas confondre avec la boutique en face.

La troisième cartouche française contre le Concile fut un article du *Correspondant*, 1er octobre. Cet article, délibéré en conseil de rédaction, Dupanloup dictant, Broglie tenant la plume, présente le programme que suivra l'opposition au Concile. C'est là qu'on invente l'unanimité morale nécessaire pour décider en

Concile ; c'est là qu'on exalte les grands sièges, comme Paris, Orléans, en comparaison des petits évêques ou surtout des vicaires apostoliques.

Le quatrième opposant par brochures, mais le premier en tout, fut Dupanloup, qui, lui, ne se contenta pas d'un boulet de canon, mais établit une batterie et fit un feu roulant avant et pendant le Concile. Son grand cheval d'artillerie, fut l'inopportunité. Il n'était pas opportun de définir l'infaillibilité ; c'était empêcher le retour des philosophes à l'orthodoxie ; c'était mettre obstacle à la conversion des infidèles ; c'était surtout ouvrir la porte, en Arménie, au schisme de Kupélian, en Allemagne, au schisme de Dœllinger et au Kulturkampf de Bismarck ; en France, à un schisme qui aurait été prémédité par les anti-opportunistes, si j'en crois Dœllinger dans son article du *Mercure de Souabe*. L'adversaire le plus fatal à Dupanloup fut l'empereur de Russie ; il publia, pour l'honneur de son schisme, les *Observations* de l'évêque d'Orléans.

Le cinquième opposant français fut le Père Gratry, brave homme, mais philosophe nébuleux, très incompétent en matières ecclésiastiques. Par quatre brochures carabinées, il fit feu sur l'infaillibilité et reprocha, à l'Eglise Romaine, d'être l'école du mensonge. Mais le pauvre oiseau se fit plumer affreusement par les maîtres de la controverse ; il fut battu, rebattu, anéanti.

Le comte de Falloux aurait dit, de son côté, que l'Eglise avait besoin d'un 89, dont le Mirabeau était facile à trouver : il fut couvert d'anathèmes par Pie IX. Les autres agresseurs furent réfutés victorieusement par Th. Rambouillet, A. de Margerie, J. Chantrel, V. Dechamps, Manning, Philipps, Ward et beaucoup d'autres.

8. — Pendant cette guerre de brochures, il y eut un essai d'anti-concile à Naples. Ce projet ne fut pas admis sans contestation. Les prudents craignaient qu'une assemblée ne découvrît trop les sociétés secrètes et n'alarmât les conservateurs ; qu'elle ne manifestât trop leurs divisions en face de la splendide unité de l'Eglise et leur impuissance ; que surtout elle ne fit venir la police par ces excès et ne tombât sous un coup de sifflet. Quand les passions parlent, la prudence n'est plus écoutée. Sbarbaro

écarta les censeurs : « Quand, dit-il, des hommes tels que Michelet, Quinet, Garibaldi, etc., se sont appropriés une idée émise par un citoyen aussi honorable que Ricciardi, le moment est mal choisi pour tourner en ridicule une œuvre maudite par l'Eglise.» L'anti-concile obtint donc des adhésions : 62 loges maçonniques, 34 sociétés ouvrières, 25 associations italiennes, 25 étrangères, 90 groupes de libres-penseurs et quelques adhésions individuelles. Le jour de l'ouverture, l'anti-concile représentait l'humanité par 300 personnes. Cette petite assemblée, pour racheter la faiblesse numérique, se prit à imiter le Vésuve : elle gronda fort et vomit beaucoup moins de flammes que de fumée. C'était monstrueux et sot. Les promoteurs allaient au devant de la dissolution ; alors l'inspecteur de police lut sa déclaration : « Comme on est sorti du domaine de la philosophie, pour entrer dans celui du socialisme, en faisant des vœux pour la destruction de l'ordre actuel, au nom de la loi, je déclare l'assemblée dissoute. » L'anti-concile finissait le lendemain de son ouverture, sans avoir pris la peine de libeller une déclaration ou son décret : *Ut pueris places et declamatio fias.*

9. — Pie IX était homme d'ordre et de volonté ; il avait indiqué le Concile pour le 8 décembre, il ne négligea rien pour tenir parole. La salle du Concile avait été aménagée dans l'église Saint-Pierre, au Vatican, dans une aile du transept. La salle avait un autel, une chaire, des stalles, des galeries, des strapontins. A l'usage, quelques inconvénients se révélèrent ; il y fut porté remède. Le règlement de l'Assemblée, édicté par le Pape, fut complété le 20 février 1870, par les cardinaux présidents. Le 2 décembre eut lieu une congrégation préparatoire ; Pie IX y recommanda l'union nécessaire entre les membres d'un Concile. L'ouverture du Concile fut célébrée le 8 décembre, selon les rites du pontifical ; la messe fut dite par le cardinal Patrizi. L'Assemblée ne comporta jamais plus de 1.050 membres. En fait, pour différentes causes, faciles à deviner, il y eut, à la première session, 691 membres ; à la seconde, 705 ; à la troisième, 667 ; à la quatrième, 535. La langue latine était seule admise ; il y avait des interprètes pour les Orientaux. Pour aider à la prompte exécution des affaires, Pie IX avait nommé une commission des

Postulata; le Concile en nomma deux autres, pour juger des absences et régler les conflits de préséance. Avant de se livrer au travail en sessions particulières, le Concile partagea encore les matières à examiner, entre quatre commissions ; l'une, *De fide* ; les trois autres, pour les disciples, les ordres religieux, les missions et les églises de rites orientaux. Dans ces choix, le Pape était *un* suivant le vœu de Jésus-Christ; l'âme du Concile, c'était l'Esprit-Saint. Qnelques évêques qui avaient trop parlé, trop ouvert leurs sentiments par écrits ou par démarches, furent écartés. Durant le Concile, il y eut quatre-vingt-neuf congrégations générales, une préliminaire, quatre solennelles, en tout 94. Le secrétaire de l'Assemblée fut Joseph Fessler, évêque de Saint-Hippolyte, en Autriche.

10. — Ce qui se passa au Concile était sous la loi du secret et y est encore; ce qui se passa au dehors est trop connu. Les catholiques libéraux, qui ont à eux seuls tout l'esprit du monde, ne cessèrent de se plaindre; leurs plaintes, fondées sur une fausse assimilation entre les conciles et les assemblées parlementaires, ne furent pas reçues et ne pouvaient pas l'être sans porter atteinte au droit souverain du Pape. Il y eut une orgie de fausses nouvelles, sur les offrandes faites au Pape et sur l'éloquence, toujours admirable, des opposants. La violation du secret conciliaire fut constatée aussi plusieurs fois, au profit des ambassades, des journaux et de l'opposition. Une autre mauvaise inspiration des opposants fut de tenir, en dehors du Concile, des assemblées au palais Salviati, où ils se concertaient pour leurs discours et pour leurs votes. Quant aux brochures, il y en a des montagnes, invariablement sur les faits de Libère, d'Honorius et de Vigile. La fausse allégation de l'unanimité morale, nécessaire au Concile, pour prendre des conclusions, n'est vraie, ni en fait, ni en droit. La prétendue prévalence des grands sièges ne peut pas se soutenir ; elle est contraire au droit ét au bon sens. Les ministres Hohenlohe, de Munich, et Daru, de Paris, vinrent au secours des opposants par des articles de la *Gazette d'Augsbourg* et par un ou deux mémorandum. En désespoir de cause, on se prit à la monnaie du Pape, et on traita Pie IX de faux monnayeur. Or, sa monnaie avait été

fabriquée en France et au même titre que la monnaie française : il y avait même, en sa faveur, une mieux-value. On a su depuis que l'agitateur Dupanloup et l'archevêque Darboy avaient intrigué, près de Napoléon III, pour obtenir la retraite des troupes de Rome et la dissolution forcée du Concile. Ces deux intrigants se brisèrent contre la ferme résolution du président du Conseil, Emile Ollivier, qui mit hors du ministère le comte Daru, résista aux obsessions des deux évêques interprétés par Montalembert et permit ainsi au Concile de tenir jusqu'au 18 juillet, avant-veille de la déclaration de guerre. On croit rêver à la vue de tels écarts provenant d'hommes qui ont sans cesse à la bouche le mot de conciliation ; comme si l'Eglise pouvait accepter une conciliation quelconque avec des partis qui poursuivent l'abrogation des droits de Dieu sur la société.

11. — La première partie des travaux du Concile se poursuivit sans interruption et aboutit, le 26 avril, à la promulgation solennelle de la constitution *Dei filius*. Cette constitution traite, en quatre chapitres, de Dieu, de la révélation, de la foi et de ses rapports avec la raison. Le chapitre sur Dieu frappe les athées, qui disent le monde formé par l'aggravation spontanée des atomes ; les matérialistes, qui ne distinguent pas l'âme du corps ; les panthéistes, qui confondent l'infini avec le fini et détruisent la distinction du bien et du mal ; enfin les éclectiques, qui nient la création *ex nihilo*. Le second chapitre de la révélation distingue deux sources de connaissances : la raison pour les vérités de sa compétence ; la révélation pour les vérités supérieures à la raison. La révélation est la conséquence de l'élévation de l'homme à une fin surnaturelle. Pour le fond, il faut écarter les théories du fidéisme, du sens commun et les négations du rationalisme. La foi nous est commandée par la raison ; elle s'appuie sur les prophéties, sur les miracles et sur l'autorité de l'Eglise. La coopération volontaire de l'homme est nécessaire à son mérite ; quoique, dans l'Eglise, on n'ait pas la liberté du doute, sinon par hypothèse. Par là sont condamnées toutes les écoles du semi-rationalisme et toutes les sectes du protestantisme. L'accord de la raison et de la foi, traité au quatrième chapitre, ne compte aucun désaccord réel ; c'est le même Dieu qui révèle, commu-

nique la foi, règle la raison et ne peut ni se nier, ni se contredire. La foi catholique, d'ailleurs, ne craint pas la science, mais en recherche plutôt la lumière. La raison le prouve et l'histoire le confirme. C'est au sein des peuples chrétiens que se sont formées les plus grandes écoles de philosophie et c'est par les savants chrétiens qu'ont été faites les plus grandes découvertes de la science.

12. — La plus grande question du Concile fut l'infaillibilité. Avant et pendant le Concile, elle avait été agitée avec une grande passion ; il faut croire que Dieu l'avait permis, pour l'introduire, cette question, au Concile. Les adversaires avaient nié d'abord cette vérité traditionnelle ; mais ils ne pouvaient se cramponner à cette négation, sans nier implicitement l'Eglise et sans livrer le monde à l'anarchie. Alors les adversaires se retranchèrent derrière la non-définibilité ; mais pour qu'une vérité soit dogmatiquement définissable, il suffit qu'elle ait en sa faveur plusieurs témoignages solennels et décisifs ; qu'elle soit contenue implicitement dans quelques points de doctrine définis ; qu'on ne puisse l'atteindre sans faire tort au symbole ; qu'elle ait en sa faveur l'accord de l'épiscopat et la pratique de l'Eglise. L'infaillibilité réunissait toutes ces conditions positives de définibilité et ne pouvait être atteinte par aucune circonstance négative, comme, par exemple, l'incertitude des traditions et l'opposition des témoignages. Lorsqu'il fallut admettre la définibilité, on se rabattit sur la non-opportunité et on le fit avec une passion d'autant plus acharnée, qu'elle manquait plus de raison. Qu'est-ce qui peut bien sérieusement empêcher de dire une vérité certaine? et pourquoi ne pas espérer de sa proclamation de grandes grâces. Alors, on fit des pieds et des mains pour empêcher l'infaillibilité d'entrer au Concile, mais à force de déclamer contre l'opportunité on la rendit inéluctable. Un premier *postulatum* réunit cinq cents signatures, un *postulatum* italien s'y ajouta. Un autre *postulatum* fut présenté ; il était signé par 31 évêques français. Il y eut également, pour quelques esprits incertains, un tiers-parti, mais peu nombreux et qui disparut bientôt. Alors les passes d'armes commencèrent ; elles se résument dans cette arithmétique que 120 opposants, c'est la majorité du Concile et

que 550 qui demandent la définition, c'est une infime minorité. Entre temps, Pie IX, pour occuper les foules accourues à Rome, avait ouvert une exposition d'art catholique, dans les thermes de Dioclétien, convertis en église par Michel-Ange. Le 16 mai eut lieu la proclamation des lauréats.

Pie IX permit l'introduction de la cause. La discussion ne pouvait pas être longue. Les trois passages des écritures, relatifs à l'infaillibilité, avaient un sens obvie tellement clair, si bien expliqué par la tradition, si nécessaire pour maintenir la foi, assurer le bon gouvernement et réduire l'hérésie : on ne pouvait s'y attarder. La tradition était plus complexe, les faits, les actes si nombreux, qu'on ne pouvait venir si vite à conclusion. On discuta longtemps sur saint Augustin, sur saint Bernard, sur saint Thomas, et sur saint François de Sales. Or, saint Augustin a dit : *Roma locuta est, causa finita est.* Saint Bernard a 213 textes sur la suprématie des Pontifes romains. Le cardinal Turrecremata les pères Réali et Bianchi mirent le sentiment de saint Thomas en pleine évidence. Quant à l'évêque de Genève, il a dit : « L'Eglise ne peut être toujours ramassée en Concile ; elle a besoin d'un confirmateur *permanent* et *infaillible.* » La vérité du dogme fut promptement acquise; la non-opportunité était facile à résoudre pour des évêques venus des quatre points de l'univers : elle ne pesa pas un cheveu. Les opposants ne pouvaient pas se dissimuler, au point de vue humain, qu'ils étaient vaincus : ils ne surent pas s'élever plus haut. Non contents d'en appeler à César, ils eurent la bassesse de faire composer et imprimer, contre le Concile, des opuscules misérables, où ils calomniaient grossièrement Pie IX et son Concile. C'est là le péché contre le Saint-Esprit, qui n'admet pas de rémission.

La discussion commença le 13 mai. Le *prœmium* et les deux premiers chapitres furent enlevés en deux congrégations ; le troisième sur la primauté en réclama cinq pour établir l'accord entre la juridiction ordinaire du Pape sur chaque diocèse et la juridiction ordinaire de l'évêque. La discussion était épuisée le 16 juillet. Toutes les objections de la minorité étaient écartées ; les définitions du Pape étaient déclarées irréformables par elles-mêmes, non par le consentement de l'Eglise, pourvu que le Pape

parle *ex cathedrâ* et définisse réellement en matière de foi, de mœurs et de discipline générale. Alors la minorité eut recours à deux suprêmes résolutions. Cinq évêques allèrent trouver le Pape et un lui écrivit pour demander qu'il n'y eut pas de définition ; il repoussa ces suppliques. Sur quoi, les opposants, au lieu de se présenter le 18 juillet à la session finale, proclamatoire de l'infaillibilité, soit pour maintenir leur vote, soit pour s'abstenir, en tout cas pour se soumettre pieusement, avec un exemplaire éclat : ces opposants s'éclipsèrent sans permission, disparurent honteusement, sans dignité, pour se soumettre seulement plus tard, quelques-uns en rechignant.

13. — Le 18 juillet 1870 eut donc lieu la définition solennelle de l'infaillibilité par 533 *placet* et 2 *non placet.* Si, à ces deux *non placet* on ajoute les 53 abstentions, il y a, au vote, 55 contre 571 : c'est bien l'unanimité morale du Concile, grands évêques compris. C'est au fracas du tonnerre, sous le feu des éclairs, comme au Sinaï, que fut promulguée cette constitution *Pastor Æternus*, qui doit sauver le monde et déterminer mieux la constitution monarchique et infaillible de l'Eglise Romaine, mère et maîtresse de toutes les Eglises.

Le *prœmium* de la définition expose que l'institution, la perpétuité et la nature de la sainte primauté sont la force et la solidité de l'Eglise. La primauté n'est pas seulement le signe, elle est le principe permanent, le fondement visible, la cause efficiente de l'unité. La primauté apostolique de juridiction a été conférée à Pierre immédiatement et directement ; on ne peut ni le nier avec les protestants, ni partager cette juridiction entre les douze apôtres, ni prétendre qu'elle a été donnée aux évêques pour la confier à Pierre, leur ministre. La primauté de juridiction dans Pierre s'est perpétuée dans les successeurs de Pierre et ces successeurs sont les évêques de Rome : la première vérité est de droit divin ; la seconde est un fait dogmatique défini pour valoir à perpétuité. Par la raison et la force de la primauté, le successeur de saint Pierre, Vicaire de Jésus-Christ, a le plein pouvoir de paître, régner et gouverner l'Eglise universelle. Ce plein pouvoir est ordinaire et immédiat, mais ne nuit pas au pouvoir ordinaire des autres évêques. De là suit que le pouvoir temporel

n'a aucun pouvoir pour empêcher le Pape dans l'exercice de sa fonction ; et qu'on peut, en tout état de cause, en appeler au Pape, mais non en appeler du Pape au Concile. Ainsi sont condamnés Fébronius, Eybel, Tambourini, le synode de Pistoie et tout le gallicanisme.

Le Saint-Siège, les Conciles œcuméniques, l'Eglise entière, ont toujours compris que le pouvoir de la primauté est infaillible. Des actes l'insinuent, la pratique le confirme. Dans tous les siècles, les évêques, de tous les points de l'univers, ont signalé, au Pape, les périls de la vérité ; les Papes ont conjuré les périls par des déclarations réputées irréformables. L'infaillibilité n'a pas pour but de promulguer une vérité nouvelle ou étrangère à la foi, mais seulement de garder et de garantir le dépôt sacré de la révélation divine. Le Pape est infaillible, c'est un dogme divinement révélé ; lorsqu'il définit *ex cathedrâ*, en matière de foi et de mœurs, en vertu de sa primauté apostolique. Parler *ex cathedrâ*, c'est parler avec l'autorité du pasteur suprême qui oblige toute l'Eglise ; l'objet de l'infaillibilité, c'est la foi, les mœurs et la discipline générale ; la cause efficiente de l'infaillibilité, c'est l'assistance promise à Pierre et à ses successeurs ; l'acte auquel s'attache cette assistance, c'est la définition des doctrines, la valeur dogmatique des définitions, c'est qu'elles sont irréformables. Tout ceci se réfère à l'ordre surnaturel et l'embrasse dans toute son étendue.

14. — La promulgation du Concile résultait du fait de la définition dogmatique. Tous les décrets disciplinaires ont besoin d'une promulgation expresse, les définitions dogmatiques n'en ont pas besoin. Pie IX, au surplus, fit afficher les décrets du Vatican dans la forme et aux lieux ordinaires ; la publication par les évêques n'était pas rigoureusement nécessaire. Dans une lettre au nonce de Bruxelles, Antonelli dissipa tout doute. Quiconque se fût mis en opposition, eût quitté la droite voie et fût tombé dans l'hérésie. Sauf le seul Dœllinger, il n'y eut aucun cas formel de révolte. Quelques évêques se soumirent peut-être un peu lentement, d'une façon pas assez expresse et trop peu édifiante ; il n'en reste rien. La crise que venait de traverser l'Eglise avait donc mis à nu les racines du mal et permis d'en extirper

les embarras. Ainsi guérie, ainsi fortifiée par une cohésion plus complète à son chef visible, cette divine institution pouvait travailler avec plus de succès à la guérison des plaies sociales qui rongent la société. Quand le Concile du Vatican n'eût produit que ce résultat, il faudrait encore saluer sa célébration comme une de ces opérations célestes où Dieu ébranle la terre et les cieux pour enfanter des élus. En ce siècle de grandes défections, l'unité de la foi et l'infaillibilité du Pape se dressent comme deux pyramides pour briser le cyclone de la négation infernale. Désormais chacun de nous sera invinciblement attaché à la grande armée de la foi qui croit en Dieu ou à la grande armée de la négation qui ne croit qu'à la révolte de l'homme, c'est-à-dire à rien (1).

§ VIII. — *Les erreurs et hérésies au XIXe siècle.*

SOMMAIRE. — 1. L'Eglise gardienne de la vérité. — 2. Rôle et erreurs de Lamennais. — 3. Son *Esquisse d'une philosophie.* — 4. Supernaturalisme de Bautain. — 5. Eclectisme de Cousin. — 6. Son école. — 7. Guizot et Thiers. — 8. Les deux Thierry. — 9. Quinet et Michelet. — 10. Vacherot. — 11. Comte et Littré. — 12. Renan. — 13. Darwin. — 14. Hermès Gunther et Froschammer.— 15. Rosmini et Gioberti.

1. — L'histoire de l'Eglise est surtout l'histoire des idées : les idées reçues, courantes, sont la cause première et l'explication suprême des événements de l'histoire. L'histoire est moins dans les événements d'avant-scène que dans les idées qu'ils traduisent et où ils trouvent leur raison d'être. Un peuple, comme un individu, agit suivant ses convictions et ses amours. Sa vie collective procède, sous l'autorité et le gouvernement de Dieu, du dévelop-

(1) L'histoire du Concile du Vatican a été écrite par le P. Sambin, par Henri Manning, Paul Guérin et Cecconi ; les Actes du Concile ont été publiés par Victor Pelletier, par Conrad Martin et, mieux encore, par la *Collectio lacencis*, somme des Conciles des temps modernes, qui se couronne par le Concile du Vatican.

pement des tendances générales, de la lente élaboration des doctrines qui poussent ou entraînent le mouvement des siècles, de l'action et de la réaction des idées sur les mœurs et des mœurs sur les idées. L'histoire est une métaphysique en action ; elle montre Dieu gouvernant le monde.

Dans le monde tel qu'il est, il y a toujours une grande quantité d'esprits faux et de cœurs faibles. Les cœurs faibles vont au péché ; les esprits faux leur cherchent des excuses. Dans le monde corrompu et corrupteur, il y a des hommes pour fabriquer des erreurs favorables aux prévarications. Par orgueil, d'autre part, des esprits, qui se sentent plus forts, cherchent la science de l'absolu, et, comme Lucifer et pour la même raison, veulent placer leur trône au plus haut des cieux. On en trouve de tels, même dans l'Eglise, pour façonner des hérésies et créer des schismes.

La mission de l'Eglise est de résister à ces puissances d'enfer et de défendre le dépôt des traditions sacrées. L'Eglise défend la vérité pleine, entière, universelle, permanente ; l'Eglise réprouve l'erreur par son enseignement, par sa discipline, au besoin, par l'anathème. Le lait et le miel de la conciliation peuvent y suffire ; mais il y a des erreurs profondes, obstinées, passionnantes, séditieuses, qu'on ne peut vaincre que par les combats. L'Eglise, gardienne de la vérité, est une armée qui s'exerce dans son camp et descend dans l'arène pour livrer bataille.

C'est sur les hauteurs que se forment les orages. De même, au sein de l'humanité, c'est dans la science des sciences, dans la philosophie, que se forment les doctrines d'où naissent les révolutions. Depuis les gnostiques jusqu'aux sophistes contemporains, c'est une fausse philosophie qui engendre des systèmes ; ce sont les systèmes qui corrompent la théologie et égarent les peuples. Au point d'histoire où nous sommes, l'école sensualiste de Condillac vient d'être représentée par Laromignière ; l'école écossaise de Reid et Dugald Stewart, se place également sur le terrain expérimental pour tirer, dans un sens meilleur, ses conclusions. Dans l'Eglise et hors de l'Eglise, il y a des philosophes pour mal entendre l'économie des deux ordres de nature et de grâce ; et sous les noms de supernaturalisme, fidéisme, éclec-

tisme, panthéisme et même athéisme, vous voyez renaître toutes ces écoles qui avaient agité, puis perdu l'ancienne Grèce. D'autre part, les conquêtes de la science viennent d'épeler les mystères de l'Egypte, de la Chaldée, de l'Inde et de la Chine. Le monde européen est comme une grande foire aux idées. Toutefois l'Eglise, dans ce monde, plus égaré que perverti, est toujours le fanal planté sur les rivages, qui doit montrer le port aux barques qui ne veulent pas se briser sur les écueils.

2. — L'homme qui exerça, au XIXe siècle, dans le monde des idées, au point de vue religieux, la plus profonde influence, c'est Lamennais. C'est de lui que vient tout mouvement ; c'est de lui que part tout courant de doctrine, au moins en France. C'est le géant que les mythologues placent au point de départ des grands mouvements historiques. Ce n'est pas autrement, à beaucoup près, un génie complet. Formé d'abord surtout par lui-même, un peu à l'aventure ; venu tard et pas pour longtemps à la discipline des écoles, lorsqu'il se croit déjà un maître, il a plus d'imagination que de science positive, et plus de logique que de raison et de bon sens. Mais, pour le style, c'est un magicien qui enchante et entraîne. Dès 1808, pour ses débuts, il a tracé un double programme : un programme pour la réformation du sacerdoce et la parfaite formation des prêtres, en dehors de tout préjugé d'école, de tout particularisme de système ; un programme pour la restauration des sciences ecclésiastiques et de la philosophie, par la double répudiation des théories de Descartes et du gallicanisme de Bossuet. Croyant plein de ferveur, avec clairvoyance et courage, il défend d'abord l'Eglise contre les entreprises schismatiques de Napoléon et préconise, pour le choix des évêques, les justes doctrines. En 1818, il prend corps à corps le monstre de l'indifférence, le secoue avec une force victorieuse et rend à la religion sa place dans les préoccupations des esprits. Les résistances, peu logiques et fort inopportunes, que lui oppose la routine, l'aident plus qu'elles ne l'entravent. Dans ces jours mémorables, Lamennais est bien le champion absolu, intransigeant, de l'Eglise Romaine. Homme d'œuvres autant que de doctrine, il fonda des écoles, des revues et écrivit dans les journaux. A ses disciples, il partagea la culture spéciale des

sciences, comme autrefois Alexandre avait partagé son empire à ses généraux. A l'un il donne la théologie, à un autre la liturgie et le droit canon, à un autre l'histoire et la politique. Lui, pose les principes ; ses ouvriers, fidèles à sa consigne apostolique, doivent, par leur dévotion à la Chaire Apostolique, transfigurer le monde. Lamennais a mis à la tête du monde le chef de l'Eglise ; c'est par le Vicaire de Jésus-Christ qu'il entend effectuer toutes ses conquêtes d'âmes. Ce Lamennais, dans sa première forme, s'impose à l'admiration de la postérité.

Mais l'esprit systématique et par conséquent borné de Lamennais, a excédé, plus que péché, dans un point de haute importance, la certitude. Pour réagir contre les écoles philosophiques, toutes plus ou moins rationalistes, il a soutenu que l'homme ne peut arriver à la certitude ni par ses sens, ni par son imagination, ni par sa raison, ni par sa volonté ; individuellement impuissant, il n'arrive à connaître certainement la vérité que par le sens commun. C'est un sophisme puéril que les individus soient tous faillibles et qu'ils deviennent infaillibles en s'additionnant. Ce point toutefois était susceptible d'explication ; on pouvait s'entendre et, au besoin, excuser. Mais le cœur sensible de Lamennais, par horreur pour le régalisme des princes, s'était épris d'admiration pour la démocratie qu'il voyait venir, et en ce point il ne se trompait pas. De plus, par logique de système, il devait en venir à faire du sens commun l'oracle de la terre et à lui soumettre même le magistère de l'Eglise. Alors, en 1830, lui qui, jusque-là, n'avait été que le champion de l'autorité religieuse et de la Chaire Apostolique, se campa, avec la même ardeur, sur la Déclaration révolutionnaire des droits de l'homme et du citoyen, le symbole de la Révolution. Dans un journal qu'il intitula l'*Avenir*, il soutint que l'admission des libertés de pensée, de conscience, de presse et de culte, qu'il croyait nécessaire, lui fournirait les meilleures armes pour combattre l'impiété. L'hypothèse libérale lui fournit son drapeau et ses bataillons. Le budget des cultes devait disparaître. Le prêtre devait prendre la tête de la démocratie, et cette transfiguration de l'humanité que Lamennais avait attendue du Saint-Siège, il se prit à l'attendre d'une République démocratique et sociale.

Nous l'avons sous les yeux, cette République, et nous voyons combien s'abusait le prophète ; mais il ne se trompait pas de tout. L'élévation graduelle des masses populaires dans le bien-être, par la liberté civile et politique, nous avons vu Léon XIII la préconiser par ses *Encycliques*. Nous savons que Pie IX, à peine monté sur le trône pontifical, avait, par l'entremise du P. Ventura, ouvert ses bras et son cœur au Tertullien tombé, pour l'inviter à revenir au foyer du Père de la grande famille catholique. Lamennais devait mourir apostat, sans que son repentir eut laissé d'autre marque qu'une larme tombée de ses yeux, avant son dernier soupir. Mais la cause qu'il avait d'abord servie, puis trahie, devait triompher. Nous le verrons en esquisser les travaux de grands savants de notre siècle.

3. — Ici, pour indiquer brièvement les diverses erreurs qui égarèrent le XIXe siècle, nous nous contentons d'une simple mention de la Philosophie esquissée par Lamennais. C'est une œuvre colossale encore, où tout n'est pas mauvais, mais dont la logique à outrance, tantôt borgne, tantôt aveugle, soulève des objections que Lamennais provoque, mais n'a jamais pu résoudre. C'est l'œuvre d'un génie, tombé dans la confusion, et, pour sa condamnation, sans influence sur les esprits que fascine, hélas ! sa révolte contre l'Eglise.

L'*Esquisse d'une philosophie* est l'effort d'une vigoureuse intelligence pour résoudre les plus hauts problèmes. La nature de Dieu et ses attributs essentiels, la création et ses lois, le monde et ses rapports avec l'infini, l'homme et ses rapports avec Dieu ! voilà l'objet de l'ouvrage. L'origine, la nature, la fin des êtres ne peuvent se déduire que de la science de Dieu. Dieu connu, tout est connu au degré où nous pouvons le reconnaître lui-même ; nulle connaissance n'est possible sans celle-là. C'est donc l'essence même de l'être infini qu'il faut d'abord déterminer. L'idée de l'être ou de la substance, indépendante du temps et de l'espace, nécessaire, immuable, infinie, est impliquée dans toute notion particulière. Or, l'idée de l'être, quand on l'analyse, se résout en trois principes, qui sont : la puissance, l'intelligence et l'amour. L'être subsiste en deux modes, l'un absolu, l'autre relatif, mais il ne peut y avoir qu'une seule

substance. La substance absolue s'épanche dans l'être relatif, sous les conditions de séparation et de limite. Cette théorie s'applique au monde physique, à l'homme, à la société, à la religion et à l'art. On doit retrouver partout l'impression des trois attributs du grand être, la puissance, l'intelligence et l'amour. Ces quelques lignes suffisent pour concevoir l'ensemble du système de Lamennais.

4. — Louis Bautain, né à Paris en 1796, d'abord rationaliste, puis converti et prêtre, tomba, comme supérieur du séminaire de Strasbourg, dans l'erreur supernaturaliste. Personnellement, c'était un esprit élevé et riche ; il a écrit un grand nombre d'ouvrages, la plupart très recommandables, malgré leur style technique et un peu de pédantisme oratoire. L'idée fausse de Bautain, c'est que la vérité révélée est la base de nos connaissances ; la vraie philosophie doit être fondée sur la parole de Dieu. Il faut donc puiser la science philosophique dans les livres saints, dont on doit admettre l'autorité, comme principe certain et souverain, sans démonstration préalable. Les fausses déductions de ces principes sont connues par les propositions contraires, que dut, pour échapper aux censures, souscrire l'abbé Bautain : 1° la raison naturelle peut prouver l'existence de Dieu et ses perfections souveraines ; 2° la divinité de la révélation mosaïque se prouve par la tradition orale et écrite ; 3° la preuve par les miracles de Jésus-Christ n'a pas perdu sa valeur ; 4° on ne peut pas atteindre un incrédule sans lui fournir des preuves par le raisonnement ; 5° la raison précède la foi et doit y conduire par la grâce ; 6° quelque faible et obscure que soit la raison par suite du péché originel, il subsiste assez de force pour conduire à l'existence de Dieu, à la révélation, à Moïse et à Jésus-Christ. — Sur la fin de sa carrière, devenu vicaire-général de Paris, Bautain était tombé dans un excès contraire, et sinon dans un semi-rationalisme, du moins dans un catholicisme qui, se disant libéral, n'était pas sans témérité d'orthodoxie.

5. — Un laïque français qui s'abusa plus gravement fut Victor Cousin, né à Paris en 1792. Ce neveu d'un curé normand était devenu, de bonne heure, répétiteur, puis professeur à

l'Ecole normale et en Sorbonne. Des imprudences l'avaient fait suspendre en 1820; après 1830, redevenu professeur, directeur de l'Ecole normale, membre de l'Institut, ministre, il parvint à toutes les charges et à tous les honneurs; il exerça même, par ses doctrines, dans l'enseignement laïque, une grande influence; mais sans obtenir jamais une magistrature incontestée et de plein crédit. Cousin a publié de nombreux ouvrages; ils se divisent en quatre classes: 1° Ecrits administratifs; 2° traduction et édition de Platon, Proclus, Abeilard, Descartes, du Père André, Maire de Binan, Tennemann et Pascal; 3° écrits historiques, politiques et littéraires sur les belles dames du XVIIe siècle; 4° écrits philosophiques, consacrés surtout à l'histoire des différentes écoles de l'antiquité, du Moyen Age et des temps modernes. Comme philosophie positive, il n'a guère qu'un livre du vrai, du beau et du bien. — Cousin était l'adversaire de l'athéisme et du matérialisme; il s'est mal défendu contre l'accusation de panthéisme. Faible sur la théodicée, il prétendait se racheter sur la pschychologie; mais il acceptait la raison comme médiateur unique entre Dieu et l'homme, et concluait en faveur du fatalisme. En morale, il était pour la théorie du succès; s'il admettait l'obligation de la loi naturelle, c'était sans Dieu et sans espoir de récompense. Rationaliste dans l'âme, il faisait litière de la foi catholique; mais se rapprocha un peu, sur le tard, de la Sainte Eglise. A son nom reste attaché le mot des Alexandrins, l'*éclectisme*. En soi, c'est une fantaisie analogue à celle de l'ouvrier qui voudrait former une machine nouvelle avec un ressort emprunté à toutes les machines préexistantes; ou du pharmacien qui prétendrait créer un produit nouveau, en puisant dans tous les bocaux de son officine. Ou le philosophe choisit à l'aventure et son procédé n'a rien de philosophique; ou il choisit d'après un principe supérieur et ce principe est la puissance génératrice du système. En soi, l'éclectisme est un très beau système, mais il n'existe pas, ou n'existe qu'à l'état de macédoine, une philosophie de bric-à-brac.

6. — Pendant son professorat, Cousin eut beaucoup d'élèves, mais pas de disciples; il savait enchanter, griser ou fasciner; il ne formait pas l'homme; son principe rationaliste même le

lui interdisait. Parmi ses élèves qui ont eu, en France, au XIXe siècle, une grande, mais pas longue ni bienfaisante influence, il faut citer : 1° Théodore Jouffroy, né en 1796, auteur d'un article scandaleux sur la fin des dogmes, spécial sur le droit naturel ; 2° Philibert Damiron, qui s'adonna à l'histoire contemporaine de la philosophie et mutila un écrit où Jouffroy avait donné quelques marques de résipiscence ; 3° Adolphe Garnier, qui se concentra dans l'analyse des facultés de l'esprit humain ; 4° Charles Jourdain, dont il reste de bons livres sur l'université de Paris et sur la philosophie de saint Thomas d'Aquin ; 5° Jules Barni, qui traduisit Kant et passa au radicalisme ; 6° Barthélemy Saint-Hilaire, traducteur d'Aristote, historien de Bouddha et de Mahomet ; 7° Ernest Bersot, confiné dans le philosophisme du XVIIIe siècle ; 8° Charles Bénard, traducteur de quelques ouvrages de Hégel ; 9° Henri Bouchitté, auteur de deux histoires des preuves de l'existence de Dieu et des destinées de l'âme ; 10° Nicolas Bouillet, traducteur de Plotin, de Cicéron, de Sénèque, éditeur de Bacon, auteur de Dictionnaires ; 11° Francisque Bouillet, traducteur d'un ouvrage de Fichte, auteur de traités médico-philosophiques ; 12° Adolphe Franck, auteur d'un Dictionnaire de philosophie, d'études sur la science judaïque et sur le droit ; 13° Joseph Tissot, traducteur de Kant, voué aux utilités classiques ; 14° Charles Waddington, connu pour ses études de logique ; 15° Amédée Jacques, fanatique ennemi du christianisme ; 16° Emile Sainet, traducteur de Spinosa, qui croyait à la mission religieuse de la philosophie rationaliste ; 17° Jules Simon, historien de l'Ecole d'Alexandrie, auteur de nombreux ouvrages de philosophie, de morale et d'économie politique.

En somme, l'éclectisme n'a pu réussir, parce que son spiritualisme était imparfait et ne s'attachait pas suffisamment à la religion. Les hommes de cette époque n'étaient pas des esprits médiocres ; plusieurs de leurs travaux méritent considération ; mais en quoi ont-ils concouru à l'avancement de la philosophie et à la réforme des mœurs? On dirait plus justement qu'ils en ont préparé la débâcle par l'incohérence de leur enseignement, et, pour plusieurs, par le scandale de leurs excès.

7. — En France, au-dessus de Cousin et de son école, un homme beaucoup plus important fut François Guizot, né à Nîmes, en 1787. De 1816 à 1848 et même plus tard dans la vie privée, Guizot fut, par la parole, par la plume et par l'action, un homme de premier ordre. En son privé très honnête, en public toujours sincère, même un peu gourmé, il tint fidèlement à ses idées et ne négligea rien pour les faire prévaloir. A son étonnante activité littéraire, on ne doit pas moins de cent cinquante volumes, preuve qu'il avait le courage de ses convictions. Mais l'homme ne peut rien contre la vérité et se trouve bien faible, s'il manque de logique. Historien de la civilisation, il n'enseigne pas, comme Bossuet, sur les hauteurs ; il analyse très exactement tous les facteurs de l'histoire, en explique le mécanisme, sans mesurer toujours exactement leur action et leur rendre parfaite justice. En politique comme en histoire, son but était d'accepter la coexistence de la monarchie, de l'aristocratie et de la démocratie, de les combiner sans qu'elles s'absorbent, de les développer sans qu'elles se heurtent, de les mouvoir sans qu'elles se résistent. Au lieu de les rendre puissantes et fécondes, il ne réussit qu'à les condamner à un perpétuel et inutile mouvement. La grande cause de son impuissance, c'est qu'il n'admettait, ni dans le présent, ni dans le passé, la puissance surnaturelle de l'Eglise. Bien que l'Eglise catholique fût la sienne jusqu'à Calvin, dont il fut le sectateur, il vous dira que, dans ses quatre premiers siècles, l'Eglise n'avait ni hiérarchie, ni symbole. Au Moyen Age, il vous dira qu'un clergé illustré par Alcuin, saint Anselme, saint Bernard, saint Thomas, niait les droits de la raison. Envers le Pape et les Jésuites, il commet volontiers, toujours solennellement, ces énormes bévues, relevées depuis par les doctes protestants d'Allemagne. Dans le fait, il n'offre pas seulement ce mélange de vérités et d'erreurs qu'on retrouve, plus ou moins, un peu partout ; par système, il admet le conflit perpétuel de la vérité et des erreurs, la pleine licité de leurs combats : erreur qui conduisit Guizot à ruiner ce qu'il voulait soutenir et à s'ensevelir sous les ruines de ses théories. Guizot était l'asymptote de la vérité ; il en approchait toujours sans jamais l'atteindre.

Le rival politique de Guizot fut Adolphe Thiers, né à Marseille en 1797. Historien de la Révolution, du Consulat et de l'Empire, homme politique d'opposition et de gouvernement, il était surtout un homme d'esprit, d'une grande puissance de travail, mais sans foi religieuse. Comme opposant, il était un critique très redoutable ; comme chef de gouvernement, il était timide et faible ; comme historien, il paraissait plutôt fataliste et n'était guère arrivé à croire, d'après le spectacle du monde, qu'il existait un être mystérieux, nommé Dieu, par la conscience du genre humain.

8. — Parmi les émules de Guizot, il faut citer les deux frères Augustin et Amédée Thierry. Au premier on doit des *Lettres sur l'histoire de France*, où il passe au crible nos anciennes histoires ; les *Récits des temps mérovingiens*, où il étudie de petits détails d'histoire ; une *Histoire du Tiers-Etat*, ancêtre de la bourgeoisie ; et une *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*. Au second, l'*Histoire des Gaulois*, d'*Attila*, de la *Gaule sous l'administration Romaine*, des monographies de saint Jean-Chrysostome, saint Jérôme, Alaric et la fin du haut empire. Tous deux sont des érudits qui vont aux sources et savent leur donner, par la mise en œuvre, un vivant intérêt. Pour les idées, Augustin se réfère à la théorie des races et se plaît au récit pittoresque de leurs rivalités ; par le style, il dramatise les choses et atteint presque à l'attrait du roman. Amédée, écrivain de moins haute lice, est plutôt le clair de lune de son frère. Tous deux ont payé leur tribut aux misères du temps ; contre l'Eglise, ils sont animés de préjugés étroits et parfois de misérables passions. Augustin, devenu aveugle et fatigué d'éclectisme, ne voulait pas rester jusqu'au bout un pied levé entre ciel et terre ; il eût corrigé radicalement ses livres si la mort lui en eût laissé le temps. Du moins le Christianisme lui était apparu comme la vérité révélée, comme la religion du genre humain. Amédée, plus bourgeois, était bien trop content de lui-même pour corriger ses fautes ; ses livres sont tombés dans l'oubli.

9. — Deux autres hommes marquèrent plus tristement par la passion aveugle et fanatique contre l'Eglise : Jules Michelet et Edgar Quinet. Michelet avait commencé sérieusement et pieuse-

ment ; il avait donné d'abord des marques de sa science et de sa probité. Sous l'impression des passions du temps, une histoire de France, inaugurée sous d'heureux auspices, se termina dans les emportements d'un fanatisme odieux ; une histoire de la révolution ne fut plus qu'un thème à déclamations dythirambiques, à peu près folles. Entre temps, il prenait à partie les Jésuites et les prêtres, pour leur imputer tous les méfaits et tous les forfaits. Le Catholicisme lui était apparu comme la doctrine *la plus judicieuse, la plus féconde, la plus complète* ; à la fin, pour lui, l'Eglise n'est plus qu'une immonde *sorcière ;* et, pour remplacer la Bible, il prend les Kings, les Védas, le Zend-Avesta et les publie comme *Bible de l'humanité.* C'est pitié de voir de telles aberrations et de tels emportements contre le Christianisme ; pour un culte, c'est un honneur d'être attaqué par un tel homme et par de telles armes.

Edgar Quinet avait étudié d'abord avec patience et écrit avec une belle flamme. A propos de la liberté d'enseignement, sa raison succomba ; il se prit à invectiver bassement contre les Jésuites, contre l'Eglise et contre le Christianisme. Sa fureur s'éleva à un tel paroxysme qu'il s'oublia jusqu'à écrire et publier cette phrase : « Il faut que le Christianisme tombe ; aveugle, il appelle contre lui la force aveugle ; il ne suffit pas qu'il soit détruit par la force ; il faut qu'il soit déshonoré, étouffé dans la boue. » Plus tard, c'est une justice à lui rendre, Quinet eut le courage d'écrire deux volumes contre les erreurs et les crimes de la Révolution.

10. — Un esprit qui fit bande à part, Etienne Vacherot, était né près Langres en 1809. Suppléant de Cousin en Sorbonne, puis Directeur de l'Ecole Normale, il sut voler de ses propres ailes et s'enivra de ses propres conceptions. On lui doit une théorie des premiers principes, d'après Aristote, une histoire de l'Ecole d'Alexandrie, des Etudes critiques, un livre sur la Démocratie, et un grand ouvrage intitulé la *Métaphysique et la science,* dans les idées sophistiques des philosophes allemands. Personnellement, Vacherot n'était pas un méchant homme ; sur la fin de sa vie, il défendait courageusement, contre les francs-maçons, les vieux principes de l'ordre social. Dans sa prime jeunesse, il avait

abondé, en religion, dans le sens de Cousin. L'école éclectique se tuait à soutenir que l'Evangile était un produit naturel de la pensée humaine. Les uns le considéraient comme le développement d'une philosophie antérieure, d'autres, comme le résultat d'une fusion de plusieurs systèmes. Jean Reynaud le faisait dériver du Mazdéisme ; Pauthier, du Tao-te-king du Laotseu et de la morale de Confucius ; Guizot, des philosophies d'Occident ; Pierre Leroux, des doctrines égyptiennes et du platonisme ; Clavel, Guignard, Quinet, Lamartine, du Bouddhisme et du Brahmanisme ; Jouffroy et Vacherot le firent sortir du syncrétisme alexandrin. Edouard Chassey a réfuté longuement toutes ces théories. La seule réflexion à faire en histoire, c'est la vanité de ces esprits qui voient le Christianisme partout, excepté là où il est ; qui l'expliquent de mille façons, excepté comme il doit l'être ; qui, par préjugés d'écoles et passions de coteries, s'obstinent à soutenir, avec des riens, des conceptions imaginaires. Le temps fait un pas, laisse tomber quelques grains de son sablier, et ces pensées frivoles, qui se flattaient de remplacer la tradition authentique, tombent, comme une vaine poussière, dans le gouffre de l'oubli.

11. — Après les éclectiques, se placent deux radicaux, Auguste Comte et Emile Littré. Comte, répétiteur à l'Ecole polytechnique, s'attela à une *Philosophie positive* et à la fondation d'une religion qu'il appelait l'altruisme. Emile Littré, traducteur des œuvres d'Hippocrate et de la *Vie de Jésus* de Strauss, auteur d'un grand dictionnaire et d'études sur les langues romanes, s'appliquait à traduire, d'une façon plus intelligible, le positivisme de Comte. La méthode exclusivement expérimentale, les tendances matérialistes, l'esprit positif et sceptique du siècle avaient préparé les voies à cette école. L'immutabilité des lois naturelles, à l'encontre des théologies qui admettent les interventions surnaturelles ; l'étude spéculative, limitée à la matière, contrairement à la métaphysique qui poursuit l'infini et l'absolu, sont les deux négations qui servent de base au positivisme. Essence des choses, fins dernières, questions de Dieu et d'âme, nous nous retranchons, à leur égard, dans l'agnosticisme. En d'autres termes, le positivisme n'admet qu'une source de con-

naissance, l'expérience sur la matière, qu'une procédure logique, l'induction. En conséquence, ils ne reconnaissent que les sciences physiques et mathématiques auxquelles ils adjoignent la biologie et la sociologie. Quant à la sociologie, passée d'abord par les fictions de la théologie, puis par les abstractions de la philosophie, elle doit se concréter régulièrement dans le positivisme expérimental. La sociologie ne doit admettre ni religion, ni Eglise, ni prêtres, ni temple. Au fait, il n'existe que l'être consommateur et producteur, type digestif percé par les deux bouts, mammifère bimane dont le poil insuffisant oblige à porter des habits.

Ce positivisme n'est qu'une affirmation gratuite et la négation, également gratuite, de toutes les certitudes qui portent l'esprit humain, il confesse d'ailleurs partir logiquement de l'ignorance pour aboutir au scepticisme. Les solutions qu'il offre sur l'origine des choses, le mouvement des êtres et de la vie sont en opposition formelle avec la science. Sa morale indépendante, absurde dans sa conception, détruit la responsabilité morale et aboutit au déterminisme. En esthétique, il tarit les sources de l'inspiration et ne laisse que le procédé machinal du réalisme. Dans l'ordre moral, il produit l'immoralité ; dans l'ordre social, il détruit le droit, bride l'autorité et la liberté, ne vit que dans des alternatives de violence et de tyrannie. Comte mourut à peu près fou ; Littré se fit baptiser sur le lit de mort. Ces deux conclusions mettent à bas la théorie.

12. — L'histoire des religions avait été, en France, l'objet de préoccupations savantes. Benjamin Constant avait prétendu tout expliquer par le sentiment ; Creuzer et Guignaut en appelaient au symbolisme ; Burnouf, Maury, Burnier s'escrimaient sur la religion antique. Alors parut l'homme qui se flatta de prendre les conclusions définitives de la science. Ernest Renan, né à Tregnier en 1823, instruit par la charité de Dupanloup, était passé par Saint-Sulpice, où il perdit la foi, par faiblesse d'esprit. Tout frais défroqué, en 1848, il faisait rage dans la *Liberté de penser*, mais dans les tons doucereux. En 1863, il publiait une *Vie de Jésus*, où, sous l'euphémisme des formules de la plus vive admiration, il niait la divinité de Jésus-Christ. Jésus-Christ est Dieu, ou c'est un imposteur comme Mahomet. Renan n'admet

pas ce dilemme, il élève Jésus-Christ si haut, que l'homme disparaît, et il soutient *mordicus* que ce n'est qu'un homme. Ces conclusions, il prétend les baser sur la philologie ; il les avait empruntées aux philologues allemands, qui ne virent, dans son factum, qu'une méprisable mascarade. Avec la même philologie, il écrivit six volumes sur les origines chrétiennes et quatre sur l'histoire d'Israël : c'est l'histoire écrite à la façon des romans d'Alexandre Dumas, avec toutes les formes du doute, à peu près sans affirmation. Renan, dit Louis Veuillot, est un homme qui veut prouver, par les saintes Ecritures, qu'il n'y a pas de Dieu, ni d'âme, ni rien. Dieu est la catégorie de l'idéal ; Jésus est un bon vivant de Nazareth. C'est du Platon polichinelle, sérieux dans son double rôle, mais tout aux conséquences du nihilisme. Puisqu'il n'y a ni Dieu, ni surnaturel, ni prière, et seulement de bons dîners et des chansons après, réjouissons-nous ; *gaudeamus*. Et voilà l'homme qui a mis tant d'âmes en déroute et qui a jeté la France dans l'abîme où elle peut succomber ! Le libertinage a toujours été impie ; l'impiété, maintenant, c'est du crétinisme.

13. — Le positivisme, en rejetant la théologie et la philosophie, ne pouvait éviter les problèmes de cosmologie, de géologie et d'anthropologie, et ne pouvait les résoudre que de deux façons : ou en alléguant une ignorance invincible, ou en demandant, à la seule matière, les éléments de solution. La pratique d'ignorance était trop ridicule ; le parti de matérialisme scientifique fut accepté et produisit une doctrine nouvelle, dont le parrain fut Darwin. Darwin était un naturaliste anglais, né en 1809 ; il avait beaucoup voyagé dans sa jeunesse. En 1859, il avait publié l'*Origine des espèces ;* en 1871, il publiait *La Descendance de l'homme.* En son privé, il paraît que Darwin était un brave et honnête savant, point athée. Ses livres traduits et trahis en français sont devenus le code le plus insolent et le plus malfaisant de l'athéisme. En voici la genèse fantastique : au commencement, il n'y avait rien que la matière *inerte :* qu'en sait-il ? Cette matière passa de l'état terreux à l'état *gélatineux :* qui vous l'a dit et surtout prouvé ? La gélatine *s'anima* et devint petit *ver :* êtiez-vous là pour le constater ? Le petit ver devint pois-

son : si les poissons avaient existé avant, ils auraient mangé le ver. Le poisson devint singe, sans doute après être sorti de l'eau, s'être planté du poil et façonné des pattes. Le singe est devenu homme. L'homme est, par une série de transformations, affirmées sans preuve, le produit du limon des temps primitifs ; la Création est un fait aussi simple qu'une métamorphose d'Ovide. Ainsi l'auraient pensé Darwin, Heckel, Sée, Broca, Vulpian, Axenfeld, gens qui se disent médecins, et qui ne peuvent plus être que des vétérinaires.

Un savant français avait prétendu prouver, par des expériences, l'organisation spontanée de la matière ; d'autres savants s'inscrivirent en faux contre l'expérience ; Pasteur en prouva la fausseté. En présence de l'Académie, Pasteur put déclarer, sans contestation possible : que le néant ne peut pas engendrer l'être : que la nature morte n'engendre pas la vie ; que la série progressive des êtres ne peut ni se produire, ni s'expliquer par les seules forces de la matière ; qu'enfin rien de physique ne peut produire dans l'homme la puissance de l'esprit. C'est le bon sens même, prouvé par l'expérience des cornues et par le fait flagrant et universel de l'histoire.

14. — L'Allemagne de Luther est le pays de la négation et de la révolte. L'armée de l'erreur s'y partage en deux bataillons : les exégètes et les philosophes. Les philosophes, Kant, Fichte, Schelling, Hégel, Schopenhauer, Nietsche, sont des sophistes du subjectivisme et du nihilisme ; les exégètes se divisent en trois escadrons : les naturalistes, comme Paulus ; les spéculatifs, comme Schleiemacher ; les mythistes, comme Semler, mettent à néant le corps des Ecritures et le symbole des doctrines ; ils aboutissent à un *Vie de Jésus* par Strauss, où l'on prouve que Jésus-Christ n'a jamais existé. Ces orgies du libre examen ne restèrent pas sans influence dans l'Eglise ; le premier effet s'en vit dans Georges Hermès.

Hermès, mort chanoine de Cologne en 1831, avait laissé trois ouvrages de théologie. Dans ces ouvrages, Hermès part du doute méthodique de Descartes : il fait table rase des croyances antérieures ; il n'admettra que ce qu'il reconnaîtra vrai par lui-même, et ne considérera comme vrai que ce qu'il sera impos-

sible de nier. Table rase faite pour le doute méthodique de Descartes, Hermès reconstruit la théologie, les deux concepts de Kant sur la raison théorique et la raison pratique ; la spéculation continue de détruire les noumènes ; la pratique bâtit avec les phénomènes. Cet enseignement dont nous ne rapportons pas le détail, assez compliqué, fut dénoncé à Rome par Vindischmann et condamné par le Saint-Siège. Les disciples de Hermès s'agitèrent fort sous Grégoire XVI ; ils revinrent à Rome sous Pie IX, mais pour se faire condamner de nouveau.

Sous Pie IX, trois autres ecclésiastiques allemands tombèrent sous les censures de l'Eglise : Antoine Gunther, de Vienne ; Jean Batzler, chanoine de Breslau, et Jacques Frochammer, professeur de Munich. Les erreurs de Gunther confinent à celles d'Hermès pour le doute méthodique et la base rationnelle de la théologie ; les erreurs de Batzler tombent sur la nature de l'homme ; celles de Froschammer, sur l'indépendance qu'il attribue à la philosophie. Le philosophe serait tenu d'obéir à l'Eglise; mais la philosophie, comme science, est indépendante ; elle ne doit rien respecter, ni rien craindre. Ces trois errants furent condamnés par Lettres de Pie IX et par sentence de l'Index ; deux au moins, sur trois, se soumirent.

En passant à Munich en 1904, nous demandions aux frères Schmidt, André et Albert, tous deux savants de premier ordre, l'un supérieur du grand séminaire, l'autre professeur de l'Université, ce qui restait, en Allemagne, des erreurs de ces quatre théologiens? — Rien, nous répondirent-ils, ni un livre, ni une doctrine. Les bons esprits du sacerdoce allemand ont fait table rase de ces esprits aventureux qui s'étaient essayés témérairement à faire le vide avec le doute ou par exagération de la liberté.

15. — En Italie, pays de la droite science, nous trouvons deux savants tombés dans l'erreur, Rosmini et Gioberti.

Antoine Rosmini, né à Roveredo en 1797, fut un prêtre pieux, orné de grandes qualités d'esprit, savant dans les choses divines et humaines : il fonda une société de prêtres pieux et écrivit un très grand nombre d'ouvrages. De son vivant, deux de ses ouvrages furent mis à l'Index : *Les cinq plaies de l'Eglise,* pour excès de critique, et la *Constitution sociale,* pour faute de

naturalisme. Après sa mort, sous Léon XIII, la cause de Rosmini, mort pieusement, fut reprise. Une vingtaine de propositions furent extraites de ses œuvres et condamnées. Vivant, Rosmini s'était soumis exemplairement aux censures ; mort, il ne pouvait plus se soumettre, mais il n'est pas douteux que cet homme de bien l'eut fait, s'il avait assez vécu pour donner ce nouvel exemple de parfaite soumission.

Vincent Gioberti, né à Turin en 1801, est un autre prêtre que Rosmini ; c'est l'homme des chimères, de l'agitation et du piémontisme. En philosophie, Gioberti se rattache à l'ontologisme de Malebranche ; il voit tout en Dieu, il n'y voit pas qu'il est fou. Esprit très délié, il chemine allègrement à travers les arcanes de la psychologie ; mais comment prétendre que nous voyons Dieu *directement* et comment, avec une telle prétention, ne pas tomber dans l'illuminisme ? Gioberti fut, en effet, un illuminé et un fanatique. Avec le *Gesuita moderno*, il essaya de prouver que tous les Jésuites étaient des scélérats, ce qui revenait à prouver que lui, Gioberti, était un sot et un méchant homme. Dans le *Primato*, il essaya de démontrer aux Italiens qu'étant les héritiers des anciens Romains, ils devaient ressusciter l'empire et devenir les maîtres du monde, sans doute avec des sabres de bois et des pistolets de paille. Ce rêve de grandeur était tout simplement pour fournir, au Piémont, l'occasion d'escamoter la péninsule. C'est fait et les Italiens ne sont pas mieux que quand ils étaient plus mal, selon Gioberti.

L'ontologisme, le traditionnalisme, le libéralisme sont trois erreurs de cette époque. Les deux premiers ne sont que des écarts d'imagination et des faiblesses de raison ; le libéralisme est la grande hérésie des temps modernes. Tantôt athée, tantôt spiritualisme, tantôt pieux ou se croyant tel, il change comme Protée et exerce un grand empire de séduction. Cette séduction produit de graves événements ; ses conséquences conduisent à la mort. Au fond, le libéralisme est aujourd'hui le masque de la plus radicale impiété. En politique, il exclut Dieu des lois et du gouvernement ; en économie sociale, il exclut Jésus-Christ, l'Eglise et le Saint-Siège de toute immixtion dans les affaires humaines. Le libéralisme n'est que le pseudonyme du Satanisme.

IX. — *Les écrivains ecclésiastiques.*

SOMMAIRE. — 1. Migne, Vivès et Palmé. — 2. Le cardinal Gousset. — 3. Dom Guéranger. — 4. Rohrbacher. — 5. Bouix. — 6. Louis Veuillot et l'*Univers*. — 7. Montalembert et Lacordaire. — 8. Mgr Parisis, évêque de Langres. — 9. Bonnetty et les *Annales de Philosophie*. — 10. Le cardinal Pitra. — 11. Salinis et Gerbet. — 12. Martinet, Maynard et Ségur. — 13. Doney, Peltier, Maupied et Gorini. — 14. Moigno e Nicolas. — Nomenclature de savants. — 16. Dupànloup. — 17. Le cardinal Pie. — 18. Plantier, évêque de Nîmes. — 19. Joseph Gaume. — 20. Le cardinal Wiseman. — 21. William Faber. — 22. Dechamps et Périn. — 23. La science en Allemagne. — 24. Sailer, Libermann et Hug. — 25. Baader et Goerrès. — 26. Hirscher, Standenmeier et Mœhler. — 27. Alzog. — 28. Ketteler. — 29. Haneberg et Sepp. — 39 Hettinger. — 31. Scheeben. — 32. Hefelé, Hergenrœther, Janssen et Pastor. — 33 Dœllinger et Kraus. — 34. Heinrich et Moufaug. — 35. Le Kirchen-Lexikon et les Jésuites de Maria-Laach. — 36. Le rôle scientifique de l'Espagne. — 37. Balmès et Donoso Cortès. — 38. Leurs successeurs. — 39. Le rôle de l'Italie. — 40. Jean Perrone. — 41. Vercellone et Secchi. — 42. Le Père Ventura.

1. — L'histoire doit rendre hommage aux savants. Tous ceux qui consacrent leurs talents à la recherche de la vérité sont les serviteurs et les soldats de la sainte Eglise. Dieu est le Dieu des sciences ; l'Eglise est sa maison, son temple est la porte du ciel. A tous ces titres l'Eglise honore les savants et les honore surtout pour leur susciter des imitateurs. La science, disait saint François de Sales, est, dans l'Eglise, un huitième sacrement. La science, bien entendue, va de pair avec la piété ; elle en forme le noviciat et en tresse la couronne. C'est un axiome dans l'Eglise que la piété, sans la science, est inutile, et que la science sans la piété expose à toutes les arrogances, à toutes les stérilités de l'orgueil.

Les premiers savants, à honorer dans l'Eglise, ce sont les fabricants d'instruments de travail, les éditeurs de Livres, d'autant plus honorables qu'ils avaient à porter remède à de très grands maux. La Révolution, qui avait promis la lumière au monde, avait

surtout voulu la procurer par des incendies. Des livres, entassés depuis des siècles, elle avait fait trois parts : une qu'elle avait brûlé, comme Omar ; une dont elle s'était servie pour façonner des cartouches et des gargousses, pour lancer des obus sur le monde et tirer des balles sur les pauvres soldats ; une qu'elle avait entassée dans des pourrissoirs déserts. Après la Révolution, il fallait pourvoir de livres les travailleurs de bonne volonté. Trois hommes surtout furent suscités de Dieu pour ce grand ouvrage. L'un, Jacques-Paul Migne, prêtre né à Saint-Flour en 1800, publia les *Cours complets* de théologie et d'Ecriture sainte, les *démonstrations* évangéliques, trois *Encyclopédies* et surtout les deux *Patrologies :* la patrologie latine, jusqu'à Innocent III ; la patrologie grecque, jusqu'au concile de Florence; sans compter le recueil des *orateurs sacrés* et une foule d'ouvrages, de moindre étendue en tout, à peu près 10.000 volumes in-quarto.

Le second, Louis Vivès, né à Marignac, en 1816, d'abord porte-balle ; puis éditeur, publia, pour commencer, Bergier, Ribademira, Bona, Darras et une foule de traductions du grec ou du latin. Mieux instruit par expérience, il voulut joindre, aux Pères de Migne, la collection des grands théologiens et mit au jour Albert-le-Grand, saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure, Duns Scott, Bellarmin, Suarez, Delugo, Ripalda, Gonet, Contesson, Thomassin, Petau, Jean de Saint-Thomas, Alvarez du Paz, Mathias Faber, Louis de Grenade, Cornélius à Lapide, dom Ceillier, Reiffenstuel, environ trois cents volumes inquarto.

Le troisième, Victor Palmé, comprit à son tour, qu'aux Pères de Migne et aux théologiens de Vivès, il fallait joindre les collections savantes des Bénédictins et des Bollandistes. En conséquence, il publia, avec la Théologie de Salamanque, les *Acta Sanctorum* en 54 vol. in-folio ; la *Gallia Christiana*, en 13 vol. in-folio ; le *Recueil des historiens* des Gaules et de la France de dom Rivet, en 23 vol. in-folio ; l'*Histoire littéraire* de France, en 16 vol. L'in-folio est, moins que l'in-quarto, propice au travail de cabinet.

Ces trois grands éditeurs n'ont pas seulement été confesseurs de la foi, ils ont été martyrs et victimes. Avec de si glorieuses

infortunes, Dieu prépare les solutions. Les livres s'écoulent toujours et font partout préparer les œuvres de résurrection sociale et religieuse.

2. — L'œuvre d'expurgation nationale et, de retour à Rome, préconisée par Lamennais, ne devait point succomber par sa chute ; les hommes auxquels il avait marqué des carrières de travail, devaient tous la poursuivre, les uns, avec une merveilleuse puissance, les autres en se laissant énerver par le libéralisme. Dans la première catégorie, à la tête de tous, il faut inscrire le cardinal Gousset. Thomas Gousset, né en 1792, à Montigny-les-Cherlière, prêtre en 1817, successivement professeur en théologie à Besançon, vicaire général, évêque en 1836, archevêque en 1840, cardinal-prêtre en 1850, avait, comme professeur, consacré ses soins au Rituel de Toulon, aux Conférences d'Angers, au Dictionnaire de Bergier, à l'Histoire du peuple de Dieu de Berryer, et à un commentaire théologique du Code civil. Dès 1833-35, il avait attaqué, par trois brochures, le rigorisme en vogue et la question du prêt à intérêt. Par ses deux théologies dogmatique et morale, par l'exposition des principes du droit canon et du droit de l'Eglise sur les possessions temporelles, il réussit à abattre le gallicanisme, le régalisme et le jansénisme en France. Par ses conciles provinciaux et ses synodes, il fait pénétrer plus avant les bonnes pratiques de l'Eglise. Avant lui, le particularisme français avait été combattu par J. de Maistre, L. de Bonald et Lamennais ; il fut l'homme choisi de Dieu pour achever cet ouvrage. D'une science solide, d'une perspicacité rare, d'un esprit droit, d'un caractère ferme, il avait démêlé toutes les causes de nos égarements et découvert le remède dans l'attachement au Saint-Siège. Théologien, il posa les principes d'une restauration théologique et canonique ; évêque, il fit prévaloir son enseignement dans toutes les écoles. C'était d'ailleurs, pour les pauvres, un père ; pour ses diocésains, un ami ; pour les prêtres, un bon conseiller ; pour les écrivains, l'homme qui sait diriger et donner courage. Thomas Gousset fut un digne successeur de saint Rémi, d'Hincmar, de Gerbert et du cardinal de Lorraine.

3. — A côté du cardinal Gousset, le restaurateur de la théo-

logie pure, il faut placer le restaurateur de l'unité liturgique, dom Guéranger. Pascal Guéranger, né à Sablé en 1805, rétablissait, en France, l'ordre de Saint-Benoît, à Solesmes, en 1837. Abbé de Solesmes, il publia les *Institutions liturgiques*, l'*Année liturgique* et cinq brochures pour le rétablissement de la liturgie Romaine. A ses débuts, il avait exposé la définibilité de l'Immaculée-Conception et étudié les *Origines de l'Eglise Romaine*. Au cours de ses publications liturgiques, il prit à partie le naturalisme philosophique de Maret, le naturalisme historique des Broglie et des d'Haussonville, et le naturalisme des parlements, proscripteurs de Marie d'Agréda. A la fin de sa carrière, il posait, dans la *Monarchie* pontificale, des conclusions que ratifia le Concile du Vatican. Entre temps, il avait écrit une grande histoire de sainte Cicile, et, par la main de ses religieux, remis au jour les *Méditations sur la Passion*, de Bellarmin ; la *Triple couronne* de la mère de Dieu, par le P. Poiré; les Actes des martyrs et le Spicilège de Solesmes. Dom Guéranger était un savant de premier ordre, doublé d'un lutteur sage et intrépide : Pie IX, jouant sur son nom, l'appelait *Dom Gueroyer*. Après sa mort, pour consacrer son souvenir, il décora l'abbé de Solesmes, mit un Bénédictin dans la congrégation des Rites et classa Guéranger « parmi les hommes qui se sont le plus distingué par leur religion et leur doctrine, par leurs efforts et leur zèle pour promouvoir les intérêts catholiques. Doué d'un génie puissant, riche des trésors d'une érudition rare et d'une science bien connue dans les matières canoniques, il s'appliqua constamment à défendre, avec un très grand courage, dans des écrits de la plus haute importance, la doctrine de l'Eglise catholique et les prérogatives de l'Eglise romaine, à briser les efforts des adversaires et à réfuter leurs erreurs ».

4. — La restauration de la théologie et de la liturgie appelait la restauration de l'histoire ; ce fut l'œuvre de Rohrbacher. Né à Largatte en 1789, prêtre en 1812, vicaire et missionnaire jusqu'en 1826, associé à Lamennais jusqu'en 1835, professeur d'histoire à Nancy, il mourait à Paris en 1856. On lui doit, entre autres, le *Catéchisme du sens commun*, la *Religion méditée*, les *Rapports naturels entre les deux puissances*, les *Vies des saints*

à l'usage du peuple et l'*Histoire universelle de l'Eglise catholique* en 30 volumes. Cette histoire, monument particulier de Rohrbacher, se produit avec ce triple caractère : de présenter l'évolution historique dans son intégrité, en plaçant Jésus-Christ au sommet des siècles ; d'offrir, dans la suite des temps, l'étude scientifique des questions plus graves et de réagir victorieusement contre le gallicanisme de Fleury. A la solidité de l'érudition, l'auteur joint une conviction pieuse et un style d'autant plus appétissant qu'il est moins apprêté. L'originalité de l'histoire est dans cette conception de l'Eglise restaurant toutes choses par Jésus-Christ. Rohrbacher en saisit toutes les grandeurs, en fait éclater les rayons et met en relief tous ses bienfaits. Les temps anciens sont particulièrement bien résumés ; l'époque patristique s'est inspirée de Fleury en le corrigeant ; le Moyen Age est étudié sainement pour la première fois ; les temps modernes sont un peu confus. Rohrbacher a définitivement écarté Fleury que les gallicans essayèrent depuis, mais vainement, de galvaniser. On peut reprocher à Rohrbacher quelques négligences, blâmer quelques détails, critiquer quelques assertions. Avec ses rudesses, d'ailleurs calculées, et malgré d'inévitables lacunes, ce livre résume et surpasse tout ce qui l'avait précédé ; à tous ses mérites, il joint celui de l'à-propos. Nul auteur sérieux ne s'est fait tant lire ; on le trouve partout, on le demande toujours. Après le cardinal Gousset et dom Guéranger, Rohrbacher est l'un des grands bienfaiteurs de nos églises de France.

5. — Dans une sphère connexe, à côté d'un historien de marque, il faut placer le savant canoniste, Bouix. Dominique Bouix, né en 1808, à Bagnères-de-Bigorre, après des études d'un éclat extraordinaire, débutait dans la presse en 1846. En 1849, il prenait place par son traité du *Concile provincial* ; par la suite, il publia, en latin, un cours complet de droit canon, où il traite, par volumes séparés, des principes de droit canon, du Pape, de la Curie romaine, de l'évêque, du chapitre et du droit liturgique, des jugements ecclésiastiques, au total treize volumes. Entre temps, il publiait un cours de méditation en 4 volumes, la correspondance de la Solitaire des Rochers, et l'histoire des 26 martyrs du Japon. De plus, sous le

haut patronage du cardinal Gousset, il fonda, en 1860, la *Revue des sciences ecclésiastiques*, qui combattit vigoureusement les tardigrades du gallicanisme et contribua très efficacement au triomphe des doctrines romaines. Le cours de droit canon de Bouix est écrit avec une érudition très abondante, une grande clarté de méthode et de style, un grand sens pratique, cachet de l'esprit français. Est-ce à dire qu'il ne se soit jamais trompé ? Non ; ses décisions, souvent très solides, prêtent parfois à objection. Ce qui est incontestable, c'est qu'il a procédé avec science et conscience ; qu'il s'est inspiré des vrais principes ; qu'il a cherché, avec autant de bon vouloir que de bonne foi, une exacte application. Bouix a effectué, dans les esprits, de précieux redressements. S'il n'a pas, comme Guéranger, emporté le morceau, il a du moins attaqué et ébranlé ce régime d'arbitraire, qui a contribué si tristement à l'affaiblissement du clergé et aux épreuves de la France. Nous voulons espérer que Pie X, en codifiant le droit canon et en l'imposant, achèvera cet ouvrage. Mais le Pape même ne l'achèvera pas sans se servir de ses deux clefs et sans donner encore quelques coup d'épaules contre certaines cloisons derrière lesquelles restent quelques fagots gallicans et jansénistes. Bouix aura préparé, avec une conviction forte, ce retour de la France au droit de toute l'Eglise. Avec Gousset, Guéranger, Rohrbacher, il a été un des bons soldats de la Chaire Apostolique. Pie IX avait projeté de revêtir Bouix de la pourpre romaine ; la mort de l'auteur ne lui permit pas de recevoir ce haut témoignage de la gratitude du Chef de l'Eglise.

6. — Pour soutenir tous les redressements doctrinaux et les réformes pratiques, il fallait un journal de combat, ce fut l'*Univers* de Louis Veuillot. Louis-François Veuillot, né à Boynes, en 1813, vint jeune à Paris, fit ses études à la Mutuelle, devint clerc d'avoué, puis journaliste en province. Converti à Rome en 1838, il entrait en 1843 à la rédaction de l'*Univers*, sacrifiait à ce choix un poste de sous-chef au ministère de l'Intérieur qui lui rapportait le double de ses émoluments de journaliste. De 1843 à 1860, il rédigeait son journal ; supprimé par l'empire, il ne put reparaître qu'en 1867 et fut encore suspendu en 1873. Deux suspensions, un mois de prison, 3000 francs

d'amendes, ce sont les seules décorations de Louis Veuillot : il mourut en 1883. — Les articles de Veuillot à l'*Univers* peuvent former 24 volumes ; sa correspondance en formerait 12 ; ses écrits séparés atteignent environ le chiffre de 30. — Parmi ses ouvrages, il faut distinguer : Les *Libres-penseurs*, le *Parfum de Rome*, les *Odeurs de Paris*, *Rome pendant le Concile*, *Paris pendant les deux sièges*, *La guerre et L'homme de guerre*, le *Droit du Seigneur au Moyen Age*, plusieurs vies de saints et surtout une *Vie de Jésus-Christ.* Mais l'incomparable puissance de Veuillot, ce fut son journal, qu'un évêque appelait une des plus fortes institutions de l'Eglise. L'*Univers* ne se rattachait à aucune cause politique, ni à une dynastie, ni à un parti, qu'il acceptait seulement dans la mesure où ils servaient l'Eglise. Dévouement absolu à la religion catholique et à la Chaire du prince des apôtres ; horreur de la Révolution sous toutes les formes de sa puissance corruptrice : tel était, en deux mots, son programme. Dans la presse, il était le plus écouté, le plus influent des journaux catholiques. Le génie du rédacteur en chef se prêtait moins à la conception d'un livre qu'à la rédaction d'un article. Sujet bien choisi, toujours opportun, idées nettes, exposition claire, ton alternativement grave ou gai, style ravissant d'aisance et de grâce : il avait tous les dons et les employait sans effort. Outre les catholiques de marque, tous plus ou moins ses collaborateurs spontanés, il avait, sous sa discipline encourageante : son frère Eugène, qui s'occupait surtout d'histoire contemporaine ; Dulac de Monvert, spécial pour la théologie, la liturgie, les rapports de l'Eglise et de l'Etat ; Léon Aubineau, éditeur du P. Rapin, qui traitait l'hagiographie ; Victor Coquille, l'auteur des *Légistes*, de la *Monarchie française* et du *Césarisme ;* Jules Gondon, qui se tenait aux affaires anglaises ; Jules Morel, qui montait à la célébrité en critiquant les catholiques libéraux. Avec le concours de ces vaillants soldats, et l'appui moral de ses fidèles abonnés, l'*Univers* prit part, pendant quarante ans, à toutes les controverses du temps et les soutint avec une si victorieuse décision, qu'il fut également honoré des vives sympathies des gens de bien et de la non moins vive antipathie du tiers parti et des ennemis acharnés de

l'Eglise. L'*Univers*, c'est l'histoire contemporaine, écrite au jour le jour, suivie dans tous ses incidents, appréciée d'après les vrais principes du catholicisme, toujours avec une verve aussi inattendue qu'heureuse. Les mélanges de Veuillot et sa correspondance ne se prêtent pas à l'analyse ; ses ouvrages sont suffisamment connus, pour qu'il soit inutile d'en parler. Veuillot a toujours été constant avec lui-même, fidèle à Dieu, au Pape, à l'Eglise, à la France, à l'orthodoxie et à la grammaire. Adversaire terrible de la Révolution, il a combattu le rationalisme dans ses chefs et dans ses écoles; le socialisme dans tous ses égarements : censeur également impartial des aveuglements de la bourgeoisie, des emportements des masses populaires, des faiblesses des nobles et des privarications des princes. Peut-être parfois un peu pessimiste, il se recommande, comme écrivain, par une maîtresse langue, émule souvent heureux de Tertullien, de Labruyère, de Molière et de Bossuet. Vivant, il avait été le plus outragé des publicistes ; mort, il fut honoré des applaudissements de la chrétienté. En ce siècle, Veuillot fut une des grandes puissances du catholicisme.

7. — A côté du publiciste catholique, il faut placer deux orateurs qui furent aussi hommes de très grande influence : Lacordaire et Montalembert. — Charles Forbes de Montalembert, né à Londres, en 1810, pair de France à 21 ans, entrait de plain pied dans la gloire par le procès de l'école libre. Pair et député, il fut, de 1830 à 1852, à la tribune et dans la presse, l'un des promoteurs de la liberté d'enseignement, le défenseur toujours éloquent de l'Eglise, des ordres religieux et, en général, des libertés politiques, comme un vrai croisé qui ne reculait pas devant les fils de Voltaire. Après 1852, il entra dans le petit groupe des catholiques libéraux et s'y rapetissa étrangement par la largeur des idées. Au congrès de Malines, il fit un manifeste en faveur de l'Eglise libre dans l'Etat libre, éloquent toujours, mais plus aussi sûr dans ses doctrines. Lui qui avait dit : L'*Eglise est une mère*, il déclamait dans sa longue agonie, en 1870, contre l'*idole* du Vatican. — On doit à Montalembert une très belle *Histoire de sainte Elisabeth*, trois volumes de discours, deux volumes sur les questions d'art, deux volumes sur des ma-

tières controversés et sept volumes sur l'*Histoire des moines d'Occident*, jusqu'à saint Bernard.

Henri Lacordaire, né à Recey-sur-Ource, en 1802, d'abord avocat libéral, puis prêtre, s'attacha d'abord à Lamennais, puis devint aumônier et se prit à prêcher des conférences dans une petite chapelle. Tant de monde vint l'entendre, que l'archevêque l'appela en 1835 à Notre-Dame. L'interruption des conférences de Paris pendant cinq ans, lui permit d'aller étudier à Rome et de nous en rapporter l'ordre de Saint-Dominique. De 1840 à 1852, les conférences de Notre-Dame l'absorbèrent; elles prirent fin à Toulouse. A la fin de sa vie, il fondait un Tiers-Ordre et se mettait instituteur de la jeunesse. Lacordaire mourut en 1861. — On lui doit une lettre lyrique sur le Saint-Siège, un éloquent mémoire pour le rétablissement des Frères prêcheurs et une belle Histoire de saint Dominique; son monument ce sont les conférences. Lacordaire était né orateur; il en avait la qualité maîtresse, la véhémence, il en avait aussi quelques défauts, et par ses défauts de caractère et ses lacunes d'éducation théologique, il enlevait merveilleusement un auditoire. L'Eglise, sa constitution, sa doctrine, sa loi, ses effets intellectuels, moraux, sociaux, voilà l'objet de ses conférences. A l'encontre du plan logique, qui doit partir de Dieu, l'orateur prend l'ordre inverse : il part du fait de l'Eglise et l'explique ; de l'Eglise, il remonte aux sources de la doctrine et en étudie les phénomènes. Ensuite il recherche l'auteur de ces faits grandioses, et nomme Jésus-Christ. De Jésus-Christ, il va à Dieu, parle de son commerce avec l'homme, de la révélation, de la chute et de la rédemption. De là, il passe à l'ordre moral, dont il n'a esquissé que le portique. On l'a appelé le prophète des temps nouveaux, désignation qui convient mieux à Lamennais ; on l'a comparé plus justement à Orphée : le fait est qu'il était un magicien de la parole, le lyrique de la chaire chrétienne, poète et philosophe, transformateur dangereux de la tribune sacrée.

8. — Un homme qui ne rendit pas à l'Eglise, avec un moindre éclat, un moindre service, fut l'évêque de Langres, notre père en Dieu, Parisis. Pierre-Louis Parisis était né à Orléans, le 12 août 1795. Prêtre en 1819, successivement précepteur, pro-

fesseur, vicaire, curé de Gien, il devenait, en 1834, évêque de Langres. L'introduction de la liturgie romaine, la réorganisation des séminaires, le relèvement des études, le retour à la discipline ecclésiastique, le zèle pour les communautés religieuses, la régularité de la comptabilité fabricienne, furent les hauts objets de sa discipline pastorale. Parisis est le type parfait de l'évêque. A ce fidèle accomplissement des devoirs épiscopaux, il joignit, depuis 1843 jusqu'à sa mort, les travaux de la controverse et les tracas d'un mandat politique. L'objet spécial de ses revendications, ce fut la liberté d'enseignement. Pour agir plus efficacement sur l'opinion, il avait choisi la brochure d'une feuille ou deux d'impression, martelée avec un soin qui la rendait plus puissante sur l'esprit public. Dans quatre examens, il étudia la question au point de vue constitutionnel et social ; puis il dénonça les empiètements et les tendances des gouvernements successifs depuis le Concordat ; il discuta les avantages comparatifs du silence et de la publicité ; il s'appuyait, d'ailleurs, sur le droit divin de la sainte Eglise et prouvait, en matière d'enseignement, l'incompétence des gouvernements rationalistes. Par après, il examina, en forme de cas de conscience, les rapports entre les gouvernements laïques et l'Eglise. L'Immaculée-Conception, la question liturgique, le chant grégorien, la philosophie dans ses rapports avec la foi, appelèrent aussi son attention. Dans tous ses écrits, le prélat est un champion de l'Eglise, un homme qui a discerné les maux de son temps et les combats nécessaires pour les guérir. Polémiste consciencieux et grave, il ne lutte ni contre les personnes, ni contre les institutions, mais contre les erreurs, avec un esprit vraiment chevaleresque, au nom du droit et des principes. Ce n'est pas seulement reconnaissance, mais justice de le comparer aux Basile et au Athanase.

9. — Un homme qui, dans une situation plus humble, rendit également de grands services, fut Bonnetty. Augustin Bonnetty était né à Entrevaux, en 1798. Précepteur à Marseille, il vint à Paris en 1827, pour servir l'Eglise comme laïque militant. Après plusieurs services obscurs, mais de bon aloi, il fondait, en 1830, un recueil mensuel intitulé : *Annales de philosophie*

chrétienne, et entrait, en 1836, à l'*Université* catholique. A ces deux publications, il joignit, plus tard, un Dictionnaire de diplomatique, des documents historiques sur la religion des Romains, et les *Vestiges des dogmes chrétiens*, trouvés dans les traditions chinoises, par le P. Premare, enfin les tables des *Anecdota* de Maï et de la Patrologie de Migne. Personnellement, c'était un homme d'une érudition très étendue, d'une exactitude scrupuleuse, d'une probité exemplaire et d'une rare piété, comme il en faut au service de l'Eglise. Dans son *Université*, il visait à donner des cours sur les principales branches du savoir humain; il opposait, à l'Université d'Etat, une Université de savants catholiques. Dans ses *Annales*, il ne se proposait pas d'exposer la philosophie chrétienne, ni dans son ensemble, ni dans les détails, il voulait seulement en poser et en défendre les principes contre les ennemis du dehors et contre les faux interprètes du dedans. De plus, pour explorer une mine ouverte par Lamennais, il recherchait, dans les traditions des Gentils et dans les sciences naturelles, les témoignages, les preuves, les concordances et confirmations de la doctrine catholique. Ces deux œuvres sont de premier ordre par la grandeur du but, par l'immensité des recherches, par la variété des documents scientifiques et par leur contrôle. Aussi Bonnetty jouissait dans l'Eglise de l'estime de tous les savants; il fut décoré par Grégoire XVI et par Pie IX, à une époque où les décorations, plus rares, avaient plus de portée qu'aujourd'hui. Dans la patrologie de notre âge, Bonnetty aura sa place comme Lactance et Athénagore.

10. — Le souvenir de Bonnetty réclame ici l'inscription de Pitra. Jean-Baptiste Pitra, né à Champforgueil en 1812, prêtre en 1839, professeur de rhétorique au petit Séminaire d'Autun, entrait, en 1839, dans l'illustration. A cette date, l'évêque d'Autun avait découvert, dans un cimetière, des fragments d'une inscription assez longue, sur une table de marbre blanc. Cette table occupa tous les savants du monde; un seul l'expliqua parfaitement dans son entier; il était anonyme, mais c'était le petit professeur d'Autun. En 1841, il entrait à Solesmes, prêt à s'élancer sur les traces des d'Achéry, des Martène et des Mabillon. De

1846 à 1860, il visita successivement les bibliothèques et les archives de toute l'Europe et publia le *Spicilège* de Solesmes. En 1861, il était attaché à la Propagande, et, en 1863, sans autre recommandation que son mérite, il fut revêtu, par Pie IX, de la pourpre romaine, comme l'avaient été les Maï, les Quirini, des d'Aguire et des Sfondrat; il devait mourir disgracié par Léon XIII qui avait proposé son exclusion au Sacré-Collège. — On doit à Pitra, outre le *Spicilège*, une *Histoire de saint Léger*, une *Vie de Libermann*, une Etude sur la collection des Bollandistes, des lettres sur la Hollande catholique, deux volumes sur le *droit canon* des Grecs et huit volumes d'*Analecta novissima*. Par ces savantes publications de monuments inédits, Pitra se doit placer, en histoire, sur la même ligne que Jaffé, Perz, Potthast, Wattenbach, Watterich et Bœhmer. Le cardinal Pitra, mort sous-doyen du Sacré-Collège, était l'un des princes de l'érudition contemporaine, très attaché à ce siège de Pierre qui l'avait fait entrer dans ses conseils et plein d'encourageantes sympathies par tous les écrivains qu'il savait enflammés du même dévouement.

11. — Après ces grands noms, il faut marquer ici une place pour deux frères d'armes, Salinis et Gerbet. Antoine de Salinis était né à Morlaas en 1798. Prêtre et surtout homme d'action, d'organisation, d'impulsion, il fondait, en 1824, le *Mémorial catholique*, qui combattit le bon combat et dénonça surtout les ravages de la mauvaise presse. De 1828 à 1840, il dirigea le collège de Juilly; professeur, évêque, archevêque, il mourut en 1861 laissant, à la postérité, un volume de mandement et un grand ouvrage sur la *divinité de l'église*, qui fut publié par l'abbé de Ladoue. Ce dernier ouvrage est un excellent traité de philosophie chrétienne à l'usage de la jeunesse et des gens du monde.

Philippe-Olympe Gerbet, né à Poligny, prêtre en 1822, professeur de Sorbonne, aumônier de Henri IV, prit part, avec Salinis, sous la direction de Lamennais, à tous les combats contre le gallicanisme. C'est de lui que sont ces *Aphorismata* qui mirent le feu à Saint-Sulpice gallican. Dix ans de sa vie se passeront à Rome; peu après son retour, il fut nommé évêque de

Perpignan et mourut sur ce siège. On lui doit deux opuscules sur la certitude et sur la philosophie de l'histoire, les conférences d'Albéric d'Assize, les Rapports entre le rationalisme et le communisme, l'Introduction à l'Université catholique, le *Dogme générateur* de la piété, *Rome chrétienne*, des réflexions touchantes sur la chute de Lamennais, *la stratégie* de Renan, un volume d'actes pour la défense du pouvoir temporel et deux volumes d'œuvres épiscopales : l'une de ces œuvres a enfanté le *Syllabus*. Gerbet est un patricien de l'intelligence, un directeur des âmes d'élite. Son *dogme générateur* a fait le tour du monde et se lira dans la postérité. L'*Esquisse* de *Rome chrétienne,* en 3 volumes, fait de la Rome matérielle le miroir de la Rome spirituelle : c'est un chef-d'œuvre du génie français. Les œuvres pour la Défense du pouvoir temporel devraient être gravées en lettres d'or dans le palais de tous les souverains. Il n'y a rien au-dessus de l'esprit et de la langue de Gerbet. On ne lui voit qu'un défaut, sa grandeur même, qui le détachait des œuvres écrites, pour le fixer, au milieu des misères du temps, dans la contemplation de l'éternité.

12. — Dans le même ordre de dévouement au Saint-Siège, mais à un rang moins élevé, nous devons inscrire Martinet, Maynard et Ségur.

Antoine Martinet, professeur, missionnaire, supérieur des missions de la Savoie, est surtout un théologien. On lui doit une *Concorde de la raison et de la foi*, une théologie dogmatique, une théologie morale, en tous neuf volumes. Par un assortiment rare, le savant théologien était en même temps un vulgarisateur habile et un excellent tirailleur. Comme vulgarisateur, il composa la *Solution de grands problèmes*, la *Philosophie du catéchisme*, la *Science de la vie*, la *Science sociale au point de vue des faits*, l'*Education de l'homme*, la *Société devant le concile* et une méthode de cathéchisme. Comme tirailleur, il eut, dans l'esprit, assez de souplesse pour écrire l'*Art d'apprendre en riant* des choses fort sérieuses, la *Statalatrie*, le *Réveil du peuple*, l'*Arche du peuple*, *Platon polichinelle* et les *Réflexions de polichinelle* sur un souverain comme il y en a peu et un discours du trône comme il y en a beaucoup. Cet écrivain

n'était pas seulement un martinet, c'est un puissant marteau.

Ulysse Maynard, né à Saint-Maixent vers 1814, professeur, aumônier, mort chanoine de Poitiers, était aussi un savant doublé d'un soldat. Au savant, on doit un beau volume sur la Sainte Vierge, une étude sur l'enseignement des Jésuites à l'époque de leur suppression, quatre volumes sur Pascal et les Provinciales, quatre volumes sur Saint Vincent de Paul et une Vie de Voltaire, dont Veuillot faisait grand cas. Au soldat, nous devons les Médaillons de l'Académie française, une Vie de Crétineau-Joly et la critique des trois volumes de Lagrange sur Dupanloup.

Gaston de Ségur, né à Paris en 1820, d'abord diplomate, puis prêtre et prélat, aveugle à partir de 1854, était surtout un homme d'œuvres et en même temps un voltigeur d'arrière-garde. Outre quatre volumes d'instructions familières et de récits des miracles de Lourdes, il se prit, pour défendre la religion contre les préjugés populaires, à écrire de petites brochures dont l'une a eu 200 éditions. Comme il avait autant de zèle que d'esprit, il en écrivit un cent ou deux, qui représentent vingt volumes. Sa méthode invariable procède, comme le cathéchisme, par demandes et par réponses : la demande est claire, la réponse décisive, saupoudrée habituellement d'un grain de sel. Le protestantisme, le gallicanisme, le jansénisme, le libéralisme furent successivement l'objet de ses coups : Jésus-Christ, l'Eucharistie, la Sainte Vierge, le souverain Pontificat étaient les objets de sa particulière dévotion. Pie IX l'aimait tendrement ; Ségur était digne de cette tendresse. On peut dire de lui : *Dilectus Deo et hominibus.*

13. — Au même rang des soldats ou d'auxiliaires de l'armée, il faut placer encore Doney, Peltier, Maupied et Gorini.

Jean Doney, né à Epeugney en 1794, professeur de philosophie, aumônier de collège, évêque de Montauban en 1844, mort en 1871, fut toute sa vie un grand travailleur et un intrépide défenseur de la Chaire Apostolique. On lui doit des notes sur Vala et Bergier, des suppléments à Feller et à Godescard, une traduction du Catéchisme du Concile de Trente, un cours de philosophie, de discussion contre les gallicans et les antiliturgistes,

quelques opuscules de philosophie, une discussion avec les protestants et un volume d'œuvres pastorales. C'était un homme de grande science, très redouté pour sa critique, le penseur philosophe de l'école mennésienne. Pie IX a dit de lui, qu'il s'était dépensé « constamment et tout entier, pour la gloire de la religion, la défense des droits de l'Eglise et l'utilité de tout le monde ».

Adolphe Peltier, né en 1800, à Douai-la-Fontaine, professeur à 20 ans, puis vicaire, curé, deux fois proscrit par fidélité aux lois de l'Eglise, mort en 1880, se levait à trois heures du matin et travaillait tout le jour. Le résultat d'une vie si exemplairement laborieuse, se totalise en 100 volumes. Outre une grande quantité d'articles et d'opuscules de controverses, on lui doit les éditions des œuvres complètes de saint Bonaventure, de saint François de Sales, saint Alphonse de Liguori et du P. Lejeune ; il a traduit le *grand Catéchisme* de Canisius, la Puissance *Ecclésiastique* de Bianchi, l'*Anti-Febronius* de Zaccaria et le *Protestantisme* du P. Perrone ; il a composé un Dictionnaire des Conciles, trois volumes de commentaires sur le *Syllabus*, les tables de Grenade, de saint Thomas et de saint Liguori. C'était un homme aux entrailles d'airain, d'un esprit très délié et très ferme, sans souci de fortune, en ce siècle, l'un des bons serviteurs de l'Eglise.

Michel Maupied, né près Lamballe en 1814, trois fois docteur, professeur de Sorbonne, élevé par Pie IX à la prélature, mourut dans la disgrâce et la misère. La nomenclature seule de ses ouvrages remplirait plusieurs pages. Nous nous bornerons à citer le *Prodrome d'Ethnographie*, l'*Histoire des sciences de l'organisation*, *Dieu, l'homme et le monde*, une théologie positive dogmatique et morale, un cours de droit canon, l'*Eglise et les lois éternelles de la société humaine*, six volumes de commentaires du *Syllabus*, vingt opuscules de propagande. Maupied est le théologien qui prend toutes les formes du prosélytisme. Théologien au Concile du Vatican, c'est lui qui fournit la formule de l'infaillibilité, votée par le Concile : c'est là sa gloire. Un homme qui aurait dû être élevé à l'épiscopat, qui en fut écarté pour crime d'orthodoxie, et, sans faute de sa part, mourut disgracié misérablement : voilà un des beaux résultats de la mise à l'écart du droit canon en France.

Sauveur Gorini, né à Bourg en 1803, professeur à Meximieux, curé de la Tanclière et de Saint-Denys, était si pauvre qu'il ne pouvait étudier qu'avec des livres d'emprunt. Son zèle l'attacha à la lecture des Pères de l'Eglise; pour s'aider dans cette étude, il s'aidait des ouvrages des auteurs en grand crédit. Mais, ô surprise, Cousin, Villemain, Guizot, les Thierry, Michelet, Quinet, Sainte-Beuve, Henri Martin, tous censeurs très âpres de l'Eglise, dans les endroits où ils appuyaient leurs censures sur l'autorité des Pères, se trompaient comme des sots ou mentaient comme des diables. A chaque erreur constatée, le pauvre Gorini tombait du haut des nues. Piqué au jeu, il prit des notes, releva les erreurs, fournit des témoignages, non pas avec l'esprit mordant de Guénée, mais avec l'ingénuité d'un Saint prêtre, toujours respectueux pour ses adversaires. De toutes ces notes, il fit un livre en trois volumes qui s'appela *Défense de l'Eglise*. L'ouvrage d'un inconnu, bien que sorti d'un presbytère perdu dans les montagnes, obtint d'emblée un succès d'estime et une grande vogue. Le plus beau, c'est qu'il fut accueilli non seulement dans l'Eglise, mais dans le monde. L'archevêque de Paris offrit, à Gorini, une stalle de chanoine à Notre-Dame; Guizot voulait le faire entrer à l'Institut. Gorini avait eu la joie de venger, de la calomnie, la sainte mère Eglise; il se contenta de cette satisfaction et se tint pour assez heureux de mourir comme un père, au milieu de ses enfants.

14. — Une place à part doit revenir à François Moigno et à Auguste Nicolas. — Moigno, né en 1804, était venu de Bretagne à Paris, pour se livrer à l'étude des sciences physiques et mathématiques. La merveilleuse aptitude qu'il possédait, pour ce genre d'études, fit de Moigno, l'élève, puis l'émule des Cauchy, des Ampère, des Arago, des Binet, des Beudant, des Thenard. Ce grand enfant, qui possédait, dans sa tête, l'encyclopédie de toutes les sciences, n'eut pas l'esprit de se trouver un domicile : il habitait le clocher de Saint-Germain-des-Prés et devait mourir diacre d'office; mais pas sans que Pie IX l'ait décoré du titre de docteur et revêtu du manteau de la prélature. La liste des ouvrages de Moigno formerait un catalogue de librairie; nous citons une apologie de l'Eglise en 4 volumes, sous le titre : *Les Splen-*

deurs de la Foi, titre aussi beau que le sujet lui-même.

Auguste Nicolas, né à Bordeaux en 1807, d'abord juge de paix, puis chef de division au ministère des cultes et juge au tribunal de la Seine, consacra sa vie aux études philosophiques sur le Christianisme et ne publia guère moins de trente volumes. Nicolas est un creuseur d'idées, qui écrit avec une plume de magistrat et arrive solennellement à son but. Tous ses ouvrages, inspirés par la foi, illuminés par la science, vivifiés par la philosophie comptent plusieurs éditions et ont fait aux âmes un bien considérable. Dans leur ensemble, c'est une apologie savante du Christianisme, appropriée aux besoins du XIXe siècle.

15. — Une louange est due à tous les esprits élevés et droits. Dans l'impossibilité de parler de tous, même dans une mesure réduite, nous voulons en dresser, au moins, une édifiante nomenclature.

E. Van Drival, chanoine d'Arras, pour ouvrir au clergé les arcanes de la philologie, se consacra aux langues sémitiques. Les impies prétendaient que la philologie est anti-religieuse ; il publia dix volumes pour prouver le contraire. Drival était un maître.

Alexis Rio, professeur enrichi par mariage, se consacra à l'art chrétien, et, sous ce simple titre, écrivit six volumes du plus haut prix.

Danjou, Coussemaker, Vincent, Raillard, Cloër, Bonhomme, se consacrèrent savamment à la restauration du char grégorien.

Paramelle et Richard sont illustres par l'art de découvrir les sources.

Le chevalier Drach, éditeur d'une Bible hébraïque, est connu par son bon livre sur l'Eglise dans ses rapports doctrinaux avec le synagogue.

Méthivier, Bernard et Mullois se sont fait un nom dans les petits livres à l'usage du peuple.

Armand de Pontmartin, l'émule de Sainte-Beuve, célèbre comme critique.

Henri et Charles de Riancey, auteurs, entre autres, d'une *Histoire du monde.*

Henri Lasserre, l'historien de N.-D. de Lourdes et de ses miracles.

Marie Henri Martin, un savant qui rêvait une histoire des sciences dont il n'a publié que des fragments.

Léonard Berthaud, évêque de Tulle, la tradition vivante de l'Eglise catholique parlée avec toute la poésie du ciel.

Clément Villecourt, cardinal, prédicateur, historien, controversiste, éminent dans toutes ses œuvres.

Jean-François Landriot, archevêque de Reims, auteur d'ouvrages pour les femmes, où les citations cousues les unes au bout des autres, ne laissent pas grand place à la profondeur.

Charles-Gay, évêque d'Anthedon, auteur d'ouvrages sur les vertus chrétiennes, sur les vertus monastiques, sur les devoirs des mères, ouvrages mystiques d'une remarquable profondeur.

François de la Bouillerie, coadjuteur de Bordeaux, auteur des méditations sur l'Eucharistie, restaurateur du symbolisme chrétien, disciple authentique de saint Thomas dans l'étude de l'homme.

Emile Bougaud, évêque de Laval, historien de sainte Monique, de Marguerite Marie et d'une démonstration catholique où le P. At a relevé les illusions du plus dangereux libéralisme.

Elie Maric, philosophe savant et éloquent, auteur de nombreux ouvrages marqués au bon coin.

Louis Besson, biographe un peu fantaisiste des saints de Franche-Comté, historien sujet à conteste.

Edouard Chassay, auteur d'ouvrages pour la direction des femmes et la savante réfutation du rationalisme.

Paul Guérin, protonotaire, auteur des *Petits Bollandistes*, de la *Somme* des Conciles et du *Dictionnaires des Dictionnaires*.

Georges Darboy, traducteur de saint Denis l'aréopagite, historien de saint Thomas Becket et des saints personnages de la Bible.

Le P. Gratry, philosophe, confiné dans l'idéalisme libéral, mais fort contre le rationalisme.

Le Hir, sulpicien d'une grande érudition, le maître de Renan.

Henri Perreyre, mort jeune pour s'être mis trop tôt à fruit.

Théodore Rambouillet, controversiste de premier ordre, en toute humilité.

Mislin et Guérin, auteurs d'une savante description des saints lieux.

Frédéric Godefroy, historien de la littérature française, auteur d'un grand Dictionnaire.

Goschler, traducteur du *Kirchen-lexicon*.

Bénard, auteur d'une histoire de la Bible et d'un grand cours d'homélies.

Oudoul, Mesle, Gainet, Réaume, Dellale, tous curés exemplaires, savants distingués et vaillants soldats.

Ch. de Sainte-Foi et Pierre Belet, traducteur d'ouvrages allemands.

Eugène de Genoude, écrivain légitimiste, traducteur de la Bible et éditeur des Pères.

Glaire, savant traducteur et apologiste de la Bible.

Champagny, historien des Césars, jusqu'à Constantin.

A. de Broglie, historien des Césars de Constantin à Théodose.

Frédéric Ozanam, historien des temps barbares et du Moyen Age.

Audin, érudit et pittoresque historien du protestantisme.

Christophe, historien des Papes du XIVe et du XVe siècle.

Dubois, historien de Rancé et de Morimond.

Crétineau-Joly, historien des Jésuites, adversaire de la Révolution.

Edouard von Hornstein, auteur d'ouvrages sur l'Eglise enseignante, l'Eglise catholique, les sépultures, les cimetières.

Cormenin-Timon, critique des orateurs parlementaires et défenseur de l'Eglise, par vingt brochures d'un grand esprit.

Maurice de Bonald, commentateur des Concordats.

Ravignan, Félix, Monsabré, prédicateurs de Notre-Dame.

16. — Nous venons à un homme dont on ne peut ni taire le nom, ni louer les œuvres. Félix Dupanloup, né en 1802, en Savoie, conçu d'un sang deux fois criminel, grandi jusqu'à six ans comme un petit sauvage, venu à Paris où la discipline des écoles le mit en forme polie, passé à Saint-Sulpice dont il épousa comme un mameluck les doctrines surannées et les pieuses coutumes, catéchiste ardent où il se fit une grande réputation, mais négligeant pour ses catéchismes tout autre noviciat théologique,

n'avait jamais eu une minute pour l'étude, élevé à toutes les places sans avoir tenu à aucune, professeur, vicaire, supérieur de séminaire, professeur de Sorbonne, chanoine, évêque, homme encyclopédique, toujours, partout en ébullition, orateur enflammé, député rompu aux intrigues, brochurier de première force, croyant écrire de grands ouvrages, parce qu'il entassait des phrases et formait de gros livres, l'homme le plus étrange, le plus despotique, parlant toujours de conciliation, exerçant partout sa tyrannie, ou du moins voulant l'imposer : tel fut ce Protée, insaisissable et insupportable, usant beaucoup d'hommes, ayant réussi pourtant à être, non pas l'homme de son siècle, mais un chef de parti. Ses ouvrages sont des suites de dithyrambes sur l'éducation, sur l'étude, sur le catéchisme, sur la prédication, *de omni re scibili, et quibusdam aliis*, qu'on lit d'abord par curiosité, dont on se lasse facilement et où l'on ne revient jamais. Après sa mort, il crut vivre et mourut dès son vivant, épuisé aux opérations de galvanisme doctrinal d'un libéralisme qu'il croyait catholique.

C'est en 1849, qu'il avait conçu ce dessein dans un petit livre, où, son prétexte de pacification, il rompait avec la tradition orthodoxe et se complaît dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. C'était son idée empruntée à Lamennais, qui ne l'avait admise que comme *hypothèse* favorable à la défense de l'Eglise, que les libertés de pensée, de conscience, de presse, de culte, formaient une *thèse* de législation acceptable par l'Eglise, un moyen de conciliation entre l'Eglise et la société moderne, un ensemble de lois qu'eussent pu accepter Suger et Charlemagne. En parlant ainsi, ce docteur qui ignorait encore plus l'histoire que tout le reste, ne savait pas que Charlemagne et Suger, législateurs de la société chrétienne, ne sont tels que pour avoir fait *précisément le contraire* du gâchis doctrinal, de la promiscuité du bien et du mal dont se fait le surprenant panégyriste, Dupanloup. Suger et surtout Charlemagne sont, l'un le fondateur de la chrétienté, l'autre son intrépide conservateur, mais en tirant de l'Evangile la règle de la foi et des mœurs, le code de la famille et de la société, en faisant de l'Eglise, non seulement une société spirituelle, mais une puissance exclusive, régulatrice de la

civilisation européenne. Oter à l'Eglise sa mission civilisatrice, l'exclure de l'ordre international et national, mettre Dieu et Jésus-Christ hors de la société, s'incliner devant un pouvoir qui laïcise le mariage, la famille, l'éducation, la propriété, accepter en principe la ruine du Christianisme pour faire passer le monde sous le joug de la franc-maçonnerie... et dire que Suger et Charlemagne avaient pu édicter ce fatras incendiaire et destructeur, c'est un cas d'aliénation mentale ou un phénomène de pétrification absurde dans les erreurs du siècle. Que Benjamin-Constant se mette à communier, que Guizot se mette une soutane en gardant leur libéralisme, voilà Dupanloup ! C'est un homme à supprimer ou, en tout cas, à forclore, pour qu'il ne puisse plus abuser personne. Il est au surplus fort difficile qu'on ait l'idée de s'inféoder au libéralisme, quand on le voit s'emparer des biens ecclésiastiques et supprimer par prétérition la hiérarchie de l'Eglise, pour faire de la société catholique une démocratie protestante.

17. — Dupanloup eut pour constant et invincible adversaire, Louis Veuillot ; il le traitait en bête noire, mais il en avait un autre, c'était Pie IX, seulement il savait s'y prendre. Tandis que Falloux parlait d'un 89 ecclésiastique, que Montalembert déclamait contre l'idole du Vatican, lui, Dupanloup, disait ne s'être jamais laissé vaincre dans cette *contention d'amour* pour le chef de l'Eglise. Or, sa contention était surtout une contradiction : il avait défendu, comme un Bayard, la motte de terre, mais il avait sacrifié, en sophiste, la principauté de Pierre. Les manœuvres, les habiletés sont de peu dans l'Eglise ; l'Eglise entend autrement les grands combats pour la vérité. Dieu suscita donc à Dupanloup des adversaires ; le premier fut le cardinal Pie-Louis-Edouard Pie, né à Pontgonin en 1815, fils d'un cordonnier comme Urbain IV, enfant d'une admirable précocité, petit puis grand vicaire, évêque à trente-quatre ans, sut ajouter, aux devoirs ordinaires de l'épiscopat, la restauration des synodes diocésains, une grande part aux conciles, la constitution de son séminaire en Faculté et le zèle pour les ordres religieux. En dehors de ses fonctions épiscopales, il fut homme de combat, et, sans agir comme homme politique, il fut le puissant adversaire des erreurs

de son siècle. Dans ses instructions synodales, il s'attaque d'abord aux aberrations des bourgeois révolutionnaires et des rationalistes engraissés. Lorsque l'empire conspira contre le pouvoir temporel, après avoir combattu Cousin, Guizot et Thiers, se prit aux impies, comme Laguerronière et Renan, il fit surtout la guerre aux catholiques libéraux représentés par Dupanloup. Cette errreur était, à ses yeux, la plus dangereuse, parce qu'elle avait le patronage d'une tête mîtrée, et la plus funeste, parce qu'elle préconisait le principe de tous les désastres. « Dire que Jésus-Christ est le Dieu des individus et des familles, et n'est pas le Dieu des peuples et des sociétés, c'est dire qu'il n'est pas Dieu. Dire que le Christianisme est la loi de l'homme individuel et n'est pas la loi de l'homme collectif, c'est dire que le Christianisme n'est pas divin. Dire que l'Eglise est juge de la morale privée et domestique et qu'elle n'a rien à voir à la morale publique et politique, c'est dire que l'Eglise n'est pas divine. Dire qu'il y a deux ordres de doctrine, deux ordres de morale, l'un qui relève de l'Eglise, l'autre qui relève seulement de l'Etat, c'est enseigner le dualisme manichéen. Somme toute, le naturalisme politique n'est rien moins que l'apostasie, s'il n'est même l'athéisme. » Tel était la pensée-mère de l'évêque de Poitiers. En toutes choses, il cherchait à restaurer le règne *social* de Jésus-Christ ; et repoussait le naturalisme révolutionnaire dont l'objectif est l'expulsion, formelle et radicale, de Jésus-Christ, roi des nations. Pendant trente ans, Pie fut l'antagoniste de Dupanloup, l'Eusèbe du catholicisme libéral. Au Concile, ils se rencontrèrent, le Concile vota le rapport de Pie et repoussa toutes les brochures de Dupanloup. Pour approuver ses doctrines et honorer ses services, Léon XIII revêtit Pie de la pourpre romaine ; le cardinal mourait l'année suivante, en 1880. Personne ne connaissait mieux les Ecritures, les Pères et les docteurs ; il s'en inspirait dans toutes ses œuvres ; orateur éloquent, écrivain distingué, il laissa, dans les dix volumes de ses œuvres, une exposition magnifique des doctrines catholiques, dans leur application à l'ordre civil, et une réfutation permanente des erreurs, matériellement hérétiques, du catholicisme libéral. Pie est une des lumières de son siècle, une des gloires de l'Eglise :

Poitiers, dans sa personne, a eu un second saint Hilaire.

18. — Le second adversaire de Dupanloup fut Henri Plantier, né à Ceyserieux en 1813, professeur à la Faculté de Lyon, prédicateur, évêque de Nîmes en 1855. On lui doit des *Etudes sur les poètes bibliques*, les *Règles de la vie sacerdotale,* des lettres de spiritualité, des conférences et dix volumes d'œuvres pastorales. Plantier fut surtout un évêque de combat, comme Pie, et dans le même but. Unissant la douceur du miel à la force du lion, il lutta contre le protestantisme et le libéralisme. De préférence, il accordait ses soins au dogme, à la morale, à la piété classique, mais en les tournant en machines de guerre. S'il se préoccupa des études ecclésiastiques, il tint tête à l'ennemi surtout sur la question romaine et sur la christologie ; du reste, il ne laissa passer aucune circonstance, sans entourer de lumières le point litigieux et dire le mot décisif. Comme Pie, il fut honoré des disgrâces de l'Empire ; comme Pie, il eût mérité la pourpre. L'un et l'autre touchèrent aux mêmes questions, l'un avec plus de profondeur, l'autre avec plus d'éclat, tous deux également pasteurs et docteurs. On pourrait établir, entre ces deux hommes, un parallèle littéraire ; mais leurs noms rayonnent d'un si pur éclat, qu'ils font d'eux des pères de l'Eglise.

19. — Un autre adversaire de Dupanloup fut Joseph Gaume, né à Fuans, en 1802, vicaire général de Nevers, plus tard de Montauban et de Reims, protonotaire apostolique. On lui doit, entre beaucoup d'autres, un *Catéchisme de persévérance*, une *Histoire de la société domestique*, les *Trois Rome*, la *Révolution,* un traité du Saint-Esprit, des biographies évangéliques. Gaume était un écrivain pieux, savant, ardent et intransigeant, mais en toute bonhomie. En écrivant ses cent volumes, il voulait transfigurer le monde. Pour s'aider à cette transformation, il conçut le dessein d'une réforme de l'enseignement classique, et voulut orienter plus fructueusement l'éducation chrétienne. *Le Ver rongeur des sociétés modernes* et les *Lettres* à Dupanloup, sur les classiques, furent publiées dans ce dessein. La thèse était discutable ; mais, ce qui ne l'était pas, c'était l'urgence de sa mise à l'ordre et l'importance d'une solution. Dupanloup n'y prit pas garde et fit donner sa meute contre l'abbé Gaume, simplement sur la question

des classiques païens. L'emploi des classiques païens, il les admettait expurgés et chrétiennement expliqués, et avec ces deux réserves, il était irréfutable. Outre l'emploi prudent des classiques, Gaume réclamait une réforme dans l'enseignement de la philosophie et de l'histoire : ceci sortait de l'ornière des libéraux. Pour ce crime, Gaume fut immolé à la passion de ses adversaires, par un évêque libéral qui n'admettait pas qu'on put penser autrement que lui. C'est la marque de toutes les hérésies et de toutes les sectes, elles cherchent des victimes ; dans l'impossibilité de renverser Gaume, les catholiques libéraux le firent proscrire et essayèrent de le déshonorer, chose plus facile que de lui répondre. Gaume mourut à Paris où son frère était vicaire-général. C'est aussi un Père de l'Eglise, un homme de science, de parfaite orthodoxie et d'un grand zèle apostolique.

20. — Nous devons maintenant quitter la France, sans avoir épuisé le calice de sa gloire, non pas jusqu'à la lie : il n'en a pas, mais sans avoir opéré le recensement de tous ses rayons. Nous passons la Manche, pour saluer Wiseman, Newman, Manning et Faber.

Nicolas Wiseman, né à Séville en 1802, prêtre en 1825, supérieur à Rome du collège anglais, archevêque de Westminster, cardinal, mort en 1864, fut la cheville ouvrière du rétablissement de la hiérarchie catholique dans la Grande-Bretagne. Wiseman était d'abord un savant, puis un controversiste franc et loyal. On lui doit les *Hora syriacæ*, des *Discours sur les rapports de la science avec la religion révélée*, des Conférences sur les *cérémonies de la Semaine Sainte à Rome*, des discours, des mélanges et un roman sur l'Eglise dans les catacombes. Les *Démonstrations évangéliques* de Migne ont reproduit les principales œuvres de Wiseman ; pour augmenter le nom et l'influence de l'auteur, il eut été bon de les publier à part. « Le cardinal Wiseman a été, pour l'Angleterre, l'*homme de la Providence.* »

Le successeur de Wiseman, Henri Manning, né, en 1808, à Trotteridge-House, était archidiacre protestant de Chichester, lorsque les affaires Gorham et Colenso, dont les héros niaient le baptême et les Ecritures, l'amenèrent à conviction. Prêtre après trois ans d'études à Rome, protonotaire, il fut nommé, en 1860,

archevêque de Westminster. Manning était surtout un théologien, mais, en plus, un homme d'action, de grande autorité et de vigoureux entraînement. Au concile, il dictait les résolutions plus qu'il ne les soutenait. On lui doit des opuscules sur le pouvoir temporel, sur les fondements de la foi, sur l'action du Saint-Esprit et sur l'éducation. La collection de ses œuvres est une dette à remplir envers la postérité. Si ce siècle s'est terminé sans que la messe se dise à Saint-Paul de Londres, il est permis d'espérer que la dissolution doctrinale de l'anglicanisme amènera le retour de l'Angleterre à l'unité.

John Newman, né en 1805, doyen du collège protestant d'Oriel, avait étudié les pères des quatre premiers siècles pour y chercher la justification des 39 articles ; cette étude l'obligea à reconnaître que l'Eglise primitive n'était pas l'Eglise d'Elisabeth, mais l'Eglise de Rome. Converti en 1845, puis prêtre, il revint en Angleterre pour établir l'Oratoire à Birmingham, puis à Londres. Président de l'Université catholique de Dublin, il s'occupa surtout d'écrire. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citons la *Théorie de la croyance catholique*, l'*Histoire du développement de la doctrine chrétienne*, les *Conférences adressées aux catholiques et aux Protestants*, les *Conférences de l'Oratoire*, le *Christianisme travesti par ses ennemis* et l'*Histoire de mes opinions religieuses*. On le dit orateur habile ; ses livres, en traduction, manquent de clarté. Pendant le concile, il publia une lettre qui fit scandale. Quand il parle de ses *opinions* religieuses, il se sert d'un mot impropre ; la foi n'est pas une opinion, ou si, dans ses lignes, elle comporte des opinions libres, c'est si peu de chose qu'il est inutile d'en parler, encore plus d'en écrire. L'histoire du développement de la doctrine chrétienne, œuvre de l'auteur quand il était protestant, est un ouvrage dont le principe est la traduction philosophique de l'hérésie du libre examen ; et, sauf le cas du développement du dogme par la tradition et l'autorité de l'Eglise, ce ne peut être qu'un ouvrage dangereux, que les copistes ne manqueront pas de gauchir dans l'expression orthodoxe de la vérité catholique.

21. — Frédéric-William Faber, né en 1814, pasteur protestant jusqu'en 1845, se convertit après Newman et entra à l'Oratoire,

dont il devint supérieur. Mêlé personnellement à tous les actes de retour à l'unité, il s'occupa surtout de la vie spirituelle. Outre ses poèmes, ses cantiques et ses lettres, il a publié : *Tout pour Jésus*, le *Créateur et la Créature*, *Progrès de l'âme dans la vie spirituelle*, *Bethléem*, *le Pied de la Croix*, *le Précieux Sang*, *le Saint-Sacrement*, *les Conférences spirituelles* : il mourut en 1869. A sa mort, Faber avait sur le chantier d'autres ouvrages sur le Calvaire, le Saint-Esprit, le Cœur immaculé et la crainte de Dieu. Faber fut, pour notre époque, ce qu'avait été saint François de Sales, après le Moyen Age, l'homme qui approprie la spiritualité aux besoins des temps. Pour y réussir, il possédait, en parfaite fusion et en bel équilibre, toutes les qualités du cœur et de l'esprit. Chacune de ses œuvres, littéraire ou ascétique, est une œuvre de talent, de cœur, d'intelligence et d'art, où la grâce perfectionne une excellente nature. Le cardinal Pie a dit de Faber : « C'était une des lumières les plus vives et les plus pures de l'Eglise contemporaine. » Dom Guéranger, bon juge, a écrit dans le même sens : « Le P. Faber réunissait en lui plusieurs des qualités qui font le véritable écrivain spirituel : la sainteté de vie, la connaissance des choses divines, l'expérience des opérations de la grâce en lui-même comme dans les autres. Une solide théologie lui permettait de parler dignement des mystères ; une foi rigoureusement orthodoxe guide son esprit pour éviter les écueils ; l'étude approfondie et raisonnée des ouvrages mystiques et ascétiques de toutes les écoles dirige sa course assurée dans le monde surnaturel ; une connaissance intime de la vie des saints, lui révèle les secrets de la grâce et une complète humilité l'accompagne dans toute sa carrière spirituelle d'écrivain. Il n'y a pas une page de Faber, sévère ou brillante, qui ne laisse voir le saint, l'homme qui n'a pas écrit une seule ligne pour se faire valoir ou se recommander (1). »

22. — En traversant la Belgique, nous saluons le cardinal Dechamps et nous inclinons devant Charles Périn, le créateur de la science économique, fondée sur les principes et les vertus de l'Evangile.

(1) Philpin de Rivière, *Vie et lettre du P. Faber*, passim.

Victor Dechamps, né à Mhelle en 1811, un instant disciple de Lamennais, puis Rédemptoriste, évêque de Namur et archevêque de Malines, était l'homme de la bonté, de la science et du dévouement à la Sainte Eglise. Théologien, controversiste, orateur, il défendait l'infaillibilité au Concile et lutta contre le libéralisme, mais en abondant trop dans le sens de l'hypothèse, faute ordinaire à ses compatriotes. Si l'on ne restreint le champ de l'hypothèse, elle prendra audacieusement la place de la thèse et, sous couleur de tolérance, la Belgique tombera un jour dans la gueuserie. La *Croix* et la *Correspondance catholique* de Van Doren nous paraissent, par la clairvoyance, par la vigilance, par la grâce des pures doctrines, de solides garants du salut de leur patrie.

Un autre Belge, plus intransigeant et plus puissant créateur, est Charles Périn, né à Mons en 1815, docteur en droit, avocat, professeur d'économie politique à l'Université de Louvain. A l'époque où il montait dans cette chaire, l'économie politique n'existait pas encore dans sa notion juste et sa formulation catholique. Lamennais avait confié la charge de la créer à l'un de ses disciples, Charles de Coux ; de Coux la transmit en ébauche à Périn. Périn l'approfondit pendant quarante ans, et en publia les principes dans ses ouvrages. L'ensemble de ses publications se réfère à cinq questions capitales : 1° L'évolution historique de l'économie sociale ; 2° la formulation synthétique des *principes* de l'économie ; 3° l'exposé doctrinal des lois de la *richesse* dans les sociétés chrétiennes ; 4° l'exposé des *lois politiques* de la même société ; 5° l'exposé des règles du *droit international*. Ces questions, jusque-là, avaient été exposées d'après les doctrines *libérales* du laisser faire et du laisser passer, d'après le principe *absolu* du droit de *propriété* et de la subordination du travail ; et d'après les doctrines *socialistes* qui, constatant les excès abominables du droit *quiritaire*, la puissance *féodale* de l'argent et l'*esclavage* de l'ouvrier en conclut à la résolution de la propriété et à sa concentration collective aux mains de l'Etat. Périn prend la question dans l'antagonisme de ces deux systèmes, et, au lieu d'asseoir l'économie sociale sur la passion du bien-être, la repose sur la loi du travail et sur la loi du renoncement évangélique. Sur le principe du renoncement chrétien, il établit la coexistence

de la propriété, de la famille, de la société publique, du travail et du capital, et cherche, à la lumière de l'Evangile, par l'assistance de l'Eglise, la solution du problème économique, l'accord de l'ouvrier et du patron. En dehors de l'Evangile et de l'Eglise, on ne peut aboutir qu'à l'anarchie économique ou à la ploutocratie, en tout cas, à l'exploitation des petits, à l'oppression des pauvres. Ce n'est que par la grâce et la lumière de l'Evangile que peut s'asseoir solidement la belle harmonie de l'ordre social; le développement normal de l'humanité dans toutes les sphères de la vie.

Périn n'est pas moins explicite dans les questions politiques et internationales. La loi divine est la sauvegarde des souverains et de la vraie liberté des peuples; elle est inviolablement gardée par l'Eglise et par la Chaire Apostolique. Si l'on veut sérieusement que la justice, base unique de la prospérité des peuples, soit respectée, il faut considérer comme de perfides ennemis des princes et des peuples, ceux qui tentent de les soustraire au souverain domaine de Dieu, ceux qui veulent rompre la concorde des deux puissances et ceux qui mettent des entraves au Souverain Pontife dans le libre exercice de la charge suprême. Périn établit savamment ces principes avec les distinctions nécessaires et par de solides arguments. Le monde politique et économique est une terre autrefois mal explorée, dont Périn est le Christophe Colomb et le Descartes. Louange que l'histoire doit lui décerner avec d'autant plus d'empressement que des catholiques et même des prêtres, sous prétexte de démocratie, tournent le dos à l'Evangile, flattent les passions populaires et s'imaginent asseoir la prospérité des peuples sur la convoitise du bien-être et sur l'antagonisme des appétits.

23. — Nous arrivons à la savante Germanie. Depuis sa conversion au christianisme, ce pays a toujours eu dans l'Eglise, sous le rapport scientifique, une place à part qu'il faut nettement caractériser. Une des capitales de l'Empire de Charlemagne était Aix-la-Chapelle. L'école palatine d'Aix rayonna immédiatement sur l'Allemagne avec la pureté et l'intensité de sa lumière. Le grand fleuve allemand, le Rhin, est l'axe de la politique au Moyen Age; c'est aussi l'axe de la science allemande. Cologne

était un Athènes catholique ; ses docteurs étaient, dans l'Eglise, une puissance au service de l'orthodoxie. Mais il faut bien remarquer que, de bonne heure, la querelle des investitures, plus tard, les graves dissidences entre le sacerdoce et l'empire firent dévier une partie des savants d'Allemagne. Les savants sont des hommes de la pensée ; ce sont des roseaux qui fléchissent au souffle des temps et s'inclinent parfois trop bas devant les princes de la terre. Les rivalités des écoles et la concurrence des ordres religieux ajoutèrent, aux discordes entre les deux puissances, un nouvel aliment. Le bien-être et la prospérité de l'Allemagne joignirent, aux contestations, la pire amorce, l'orgueil. Quand l'Allemagne du Nord, à la voix de Luther, se précipita dans l'hérésie, c'est qu'elle y trouvait, pour toutes ses faiblesses et pour toutes ses passions, un triomphe. Les divisions stériles, les longues guerres nuisirent naturellement et tristement aux écoles. Mais pour le peu qui resta de l'ancienne science, elle céda encore beaucoup trop aux influences protestantes, pour écouter Febronius et se montrer docile aux innovations stupides de Joseph II. Le recez de 1803 et les traités de Vienne, la mise au pillage des biens d'Eglise et l'extraordinaire affaiblissement des écoles mirent en péril de ruine le catholicisme allemand. Jusqu'au XIXe siècle, l'aveugle passion contre Rome fut poussée jusqu'aux dernières limites. Ce furent les beaux jours du Césaro-papisme, et les mauvais jours de la science. Alors, par une disposition providentielle, qu'on ne pourrait bien expliquer, les protestants, dévoyés par le philosophisme, se ruinent. Sous les excès de la négation impie, les catholiques, instruits par le malheur, se rapprochèrent de Rome et ramenèrent à eux, parmi les protestants, tout ce qui ne voulait pas se laisser dissoudre par les acides du radicalisme. On vit, spectacle singulier, des historiens protestants rendre aux pontifes de Rome une justice que les gallicans leur refusaient. Que si les protestants s'amendèrent à ce point, les catholiques, naturellement plus droits, comprirent encore mieux la nécessité de revenir prendre force au centre de l'unité. Ce retour fut, pour la science allemande, une résurrection. Au XVIIe siècle, le sceptre de la science catholique était resté en France ; au XIXe siècle, il passe en Allemagne,

et si, en ce siècle, l'Allemagne s'est relevée et grandie, il n'est pas téméraire de croire qu'elle doit une part de ses succès à la glorieuse expansion de la science catholique.

24. — Les trois premiers hommes qui relevèrent le drapeau de la science allemande, sont trois prêtres, Sailer, Liebermann et Hug.

Michel Sailer, né en Bavière en 1751, prêtre en 1775, successivement professeur à Ingolstadt, à Dillingen et à Munich, évêque de Ratisbonne en 1829, mort en 1831, est le Liguori de la Bavière. C'était un prêtre, dit Rau, tel qu'il en faut souhaiter à toutes les églises du monde. Science, piété, zèle, sagesse, rien ne lui manquait, ou plutôt il excellait en tout. Les écrits de Sailer embrassent tous les horizons de la science ecclésiastique : ascétisme, pastorale, philosophie, théologie, pédagogie, apologétique, biographie. Comme il était un vrai prêtre, il visait surtout à la pratique. Les deux ouvrages qui recommandent particulièrement son nom à la postérité, sont l'*Histoire Sainte* et la *Théologie pastorale*.

Léopold Bruno Liebermann, né à Molsheim en 1759, sous-diacre en 1780, fut immédiatement nommé professeur au séminaire de Strasbourg. Prêtre, pour refus de serment à la Constitution civile, il dut passer le Rhin. Après différentes vicissitudes, il devenait, en 1805, supérieur du séminaire de Mayence, pour mourir, en 1844, vicaire général de Strasbourg. Liebermann, comme Sailer, était un maître en théologie ; celui-ci s'appliquait à la morale, celui-là eut pour apanage le dogme. Autant l'un était répandu par zèle et bonté, autant l'autre, par l'enseignement, était concentré pour être plus vrai, plus juste et plus fort. Liebermann n'a laissé que quatre volumes de sermons ; ses deux chefs-d'œuvre sont les *Institutions du droit canon*, restées manuscrites, et les *Institutions de théologie dogmatique*, en 5 volumes, longtemps classiques en beaucoup de séminaires de France, d'Allemagne, de Belgique et même d'Amérique. Cette dogmatique, dit Guerber, a trois avantages ; elle est complète, elle est positive, elle est d'une extrême clarté ; sa langue est excellente et appartient à la bonne école.

Léonard Hug, né à Constance en 1765, avait étudié à Fribourg sous Klupfel et Dannenmayer. Nommé professeur au con-

cours à cette même Université, il s'appliquait à l'interprétation de la Bible, à l'étude des langues orientales, à la philologie, à l'archéologie. Pour se mieux fonder en science, il visita l''Allemagne, la France, l'Italie et poussa jusqu'en Palestine. Au retour, sa réputation était telle, qu'il fut appelé, comme professeur, à Tubingue, à Breslau, à Cologne et même à Rome; il préféra sa chaire de Fribourg qu'il occupa de 1792 à 1845, pour mourir l'année suivante. Le principal ouvrage de Hug, c'est l'*Introduction* à l'étude du Nouveau Testament, en deux volumes, qui a eu quatre éditions et s'est vue traduire en français par Cellerier et en anglais par Daniel Ward. Ce livre a renversé le système critique de Semler et mis à bas toutes les hypothèses hostiles au Nouveau Testament.

C'est une bénédiction pour l'Allemagne d'avoir eu pour premiers maîtres en exégèse et en théologie trois hommes d'aussi parfait discernement. L'école de la sagesse est toujours l'école de la bonté.

25. — Deux autres savants de premier ordre n'imiteront pas en tout cette discrétion ; j'ai nommé Baader et Goerrès.

François de Baader, né à Munich en 1765, après avoir consacré des années aux sciences physiques et aux études médicales, vint sur le tard à la théologie qu'il enseigna longtemps dans sa ville natale; il mourut en 1841. La philosophie de Baader a pour objet : 1° De tout prouver théosophiquement par la parole de Dieu ; 2° de concilier la révélation naturelle avec la révélation surnaturelle ; 3° de mettre d'accord la révélation intérieure et mystique, avec la révélation extérieure et positive. D'après Haffner et Denziger, la théorie de Baader sur l'immanence de Dieu dans le monde est entachée de semi-panthéisme ; la différence qu'il met entre les deux ordres de nature et de grâce n'est que relative et expose au danger de faire évanouir le christianisme dans une gnose supérieure; cette théorie de la gnose, posée comme antérieure, supérieure et infaillible, conduit à la constitution d'une Eglise universelle qui doit embrasser toutes les confessions religieuses. *Nova, pulchra, falsa.*

Joseph Goerrès, né à Coblentz en 1776, était un homme d'un génie supérieur qui mena de front, pendant toute sa vie, l'action et

la science : la science était grande, l'action plus grande encore. Ce n'est pas un médaillon qu'il faudrait à Goerrès, c'est un volume. Napoléon l'assimilait à une puissance, le gouvernement prussien le redoutait au même degré. Tour à tour maître de la situation ou exilé, Goerrès, converti en 1816, puisa, dans la foi, une règle et une force. Poésie, science, histoire, morale, il s'appliquait à tout et y excellait. Son *Athanase* et sa *Mystique* sont connus de tout le monde. Les mémoires sur les Japhetides et sur les trois races celtiques sont prodigieux. En 1827, il était devenu professeur à Munich, il mourut en 1848, admiré de toute l'Allemagne. Un de ses élèves, illustre lui-même, le docteur Sepp, dit de lui : « Il prévit clairement que le baptème de sang des peuples serait stérile, s'il n'était suivi du baptême de l'esprit et que, avant tout, l'éducation chrétienne des peuples par l'Eglise pourrait seule porter remède aux maux présents, prévenir la barbarie imminente, rendre possible la restauration des empires, comme l'influence de l'Eglise seule pourrait rendre aux nations le sentiment de l'unité. »

26. — Trois autres hommes, trois prêtres, Hirscher, Standenmaier et Mœhler, relevèrent les irrégularités de Goerrès et de Baader ; ils imprimèrent surtout, à l'Allemagne savante, une merveilleuse impulsion.

Jean-Baptiste de Hirscher, né à Alt-Ergarten, en Suisse, après ses études à Constance et à Fribourg, prêtre en 1810, professeur d'abord à Tubingue, puis à Fribourg, est le continuateur de Sailer, le prédicateur de la charité. Ses ouvrages comprennent des vies de Jésus et de la sainte Vierge, des considérations sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat, sur les Evangiles et sur les principales questions religieuses du temps présent. Le principal, c'est la *morale catholique, considérée comme réalisation du royaume de Dieu sur la terre*, en trois volumes. Le premier livre expose l'idée du royaume de Dieu et recherche les forces naturelles, les moyens positifs qui doivent concourir à sa réalisation ; le second montre comment, par les forces et moyens qui nous sont donnés, s'effectue réellement notre réunion au royaume de Dieu ; le troisième expose comment le royaume de Dieu se développe en tous sens et comment la réunion effective de l'homme à Dieu constitue

ce royaume. C'est une œuvre d'une originalité vraie, d'une lumineuse abondance, d'une réelle grandeur.

François-Antoine Staudenmaier, né à Donzdorf en 1800, à cause de la pauvreté de son père, ne fit que difficilement ses études. Prêtre en 1827, professeur à Giessen et à Fribourg, il menait de front, avec une égale force, le professorat et la composition de ses nombreux ouvrages. On lui doit entre autres une *Encyclopédie des sciences théologiques,* une *Dogmatique* en quatre volumes, quatre autres volumes sur l'Eglise et la paix religieuse, trois volumes, sur l'esprit, la philosophie et le génie du Christianisme. Standenmaier mourut en 1856, laissant son œuvre inachevée ; il avait continué, en l'élevant plus haut, l'œuvre de Liebermann.

Jean-Adam Mœhler, né à Igersheim en 1796, étudiant à Ellvangen et à Tubingue, prêtre en 1819, visita, pour agrandir le cercle de ses connaissances, les principales universités de sa patrie. En 1824, il inaugurait sa carrière de professeur ; en 1825, sa carrière d'auteur : il devait mourir en 1838. On lui doit un traité de l'*unité de l'Eglise*, les deux histoires de saint Athanase et de saint Anselme, la *Symbolique* ou exposition des contrariétés dogmatiques entre les catholiques et les protestants, une *Patrologie* publiée par Reithmayer, une *Histoire de l'Eglise* publiée par Gams et des *Mélanges* publiés par Dœllinger. Tous les ouvrages de Mœhler portent la marque de son grand esprit ; le plus puissant, c'est la *Symbolique*. D'autres avec lui s'étaient essayé à ce genre de controverse, mais en se tenant maladroitement sur la défensive ; Mœhler, lui, prend l'offensive : il ramasse en un corps d'erreurs toutes les négations inconsidérées des hérétiques ; il montre qu'elles s'amalgament pour former un grand système d'erreur et conclut avec une force logique d'autant plus péremptoire, que le libre examen est l'arme philosophique des adversaires. Mœhler a mis à mort les symboles du protestantisme : il ne s'occupe pas, comme Bossuet, à arguer de leurs variations ; comme Peronne, à arguer contre leur règle de foi, comme Balmès à accuser leur funeste influence sur la civilisation ; il écrase le protestantisme sous les roues de son char de triomphe. Dans Mœhler, il y a quelque chose de la puissance de saint Thomas ; s'il eût vécu,

que n'eût-il pas fait ? On écrivit sur sa tombe : *Defensor fidei, litterarum decus, Ecclesia solamen.*

27. — Mœhler inaugura un siècle de science orthodoxe et de théologie catholique. Après lui, le premier en date et l'un des plus grands par le mérite est Henri Klée, né en 1800, près Coblentz, prêtre en 1823, docteur et professeur en 1825. En philosophie, en histoire et en exégèse, Klée est une puissante et féconde intelligence. Ce qui en forme l'essence intime, c'est qu'en lui l'homme et le savant ont pris racine dans la vie même de l'Eglise. Aussi ne connut-il jamais d'autre doctrine que celle du Saint Siége ; et repoussa-t-il constamment tout système de méfiance envers la Chaire Apostolique. Successivement professeur à Bonn et à Munich, parfois combattu comme le sont tous les esprits droits et fermes, Klée publia un système de *Dogmatique*, une *Encyclopédie de dogmatique*, une *Dogmatique* en trois volumes, une *Histoire des dogmes chrétiens* et une *Esquisse de morale*, œuvre posthume publiée par Himioben. Prêtre exemplaire, théologien distingué, exégète savant, éminent dogmatiste, il mourut à 40 ans, par un de ces décrets que le chrétien adore, alors qu'il ne peut les comprendre.

A côté de Klée, nous inscrivons Georges Philipps, né à Kœnigsberg en 1804, de parents protestants, originaires d'Angleterre. Etudiant à Munich, gradué à Berlin, voyageur Outre-Manche, par suite de ses relations avec Jarcke, il se convertit en 1828. Professeur à Insprück, puis à Vienne, il donna d'abord une histoire du droit anglo-saxon et exposa les principes du droit privé allemand. Son principal ouvrage est une *Histoire d'Allemagne,* où il admire le Moyen Âge et défend l'influence de l'Eglise. Plus tard il écrivit un opuscule sur les *synodes diocésains* et un traité de *Droit canon* en quatre volumes. Philipps est l'homme du droit divin de la sainte Eglise, le canoniste orthodoxe, le docteur dévoué à Rome, le maître dont nous sommes heureux d'avoir soutenu et propagé, selon nos faibles forces, les saintes et sanctifiantes doctrines.

Après Philipps, nommons Constantin de Hœfler, né à Memmingnen en Bavière, professeur à Munich en 1836, à Prague en 1852. On lui doit une histoire des Papes allemands, une histoire uni-

verselle, des ouvrages sur Jean Huss, sur Adrien VI et sur Frédéric II.

28. — De nos jours, chaque homme d'étude est ramené à l'histoire et rencontre partout l'Eglise. De là une nécessité à laquelle voulut subvenir Alzog. Jean Alzog, né en 1808, à Ohlau, en Silérie, fut professeur à Hildesheim, à Posen et à Fribourg, où il mourut en 1876. Alzog a écrit un abrégé d'histoire de l'Eglise et une *Patrologie*. Dans le cadre trop étroit de trois volumes, il embrasse l'histoire de l'Eglise depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours. Pour ne pas se borner à une simple nomenclature de faits, l'auteur s'applique à faire ressortir certaines circonstances significatives, à dessiner les grandes figures avec vigueur, à grouper avec art les différentes expressions de la vie chrétienne, à indiquer enfin le caractère des temps et l'esprit des époques. La division de l'histoire par époques et par ordre de matières est heureuse. Quant aux appréciations générales, Alzog s'inspire de Mœhler, de Rutenstock et de Katerkampf; il s'inspire aussi parfois, peut-être un peu trop, des protestants. Les renseignements bibliographiques sont très abondants. L'ouvrage a été traduit en français et complété par l'un des traducteurs. La *Patrologie* d'Alzog, écrite avec le concours de Kellner, s'arrête, pour les Latins, à saint Grégoire-le-Grand et pour les Grecs à saint Jean Damascène. C'est un bon livre, trop court, que nous aurions voulu sur un autre plan.

29. — Un homme qui agit plus vigoureusement sur son temps, par la puissance de l'idée et du zèle, fut Ketteler. Emmanuel de Ketteler, né près Munster en 1811, après son éducation chez les Jésuites, était entré d'abord dans l'armée, puis dans l'administration. Les affaires de Cologne, en 1837, l'amenèrent à l'Eglise. Prêtre en 1844, évêque de Mayence en 1850, il fut jusqu'à sa mort, en 1877, homme de grande charité et de grande science.

L'originalité de Ketteler fut, en dehors des œuvres épiscopales, la préoccupation des questions *sociales* et l'application à les résoudre par les *lois* de l'Evangile. Avant lui, les apologistes acceptaient trop volontiers une solidarité quelconque de l'Eglise avec l'ancien régime ; Ketteler déserta ce préjugé et agit en précurseur des réformes que réclamait le besoin des pauvres.

Successeur de saint Boniface, dans une ville ravagée par la révolution, il commença par relever le niveau des études, par créer des docteurs, c'est-à-dire des hommes forts pour la parole et pour le travail. Le rongianisme désolait le sacerdoce ; Ketteler tient tête à la puissance dissolvante du clergé. Esprit clairvoyant, à la vue du danger des sociétés secrètes et des périls du libéralisme, il rompt le réseau des préjugés pour combattre Lassalle et Karl Marx. Des hauteurs de la spéculation, il ne craignit pas de descendre à la question pratique du mouvement ouvrier dans ses rapports avec la morale et l'Eglise. Ketteler réclama l'augmentation des salaires, la diminution des heures de travail, le repos dominical, l'interdiction du travail industriel aux enfants, la diminution du travail des femmes, surtout des mères de famille. Inébranlable dans ses vues, sachant les frontières des choses et le bornage des intérêts, il fit, dans le mouvement économique, un juste départ entre ce qu'il fallait maintenir ou répudier. Si Bismarck avait rêvé un grand empire de la force, Ketteler voulut, lui, faire une grande et puissante Allemagne, mais par la grâce de Dieu et l'autorité du Saint-Siège apostolique. Orateur, député, journaliste, écrivain, théologien, prédicateur populaire, ami des pauvres, homme d'œuvres, Ketteler a agi en tout sous l'impression d'un seul principe : c'est que le prêtre et l'évêque catholiques, hommes universels, désintéressés et forts, pour restaurer en tout le Christ et tout abattre au pied de la Croix. L'œuvre de Ketteler se continue par les assemblées générales des catholiques, par le centre au parlement, par le *Volksverein,* par l'Université populaire et surtout par cet admirable ensemble d'associations économiques dont le réseau offre, en Allemagne, les linéaments d'un millénaire de paix dans la justice.

30. — Ici doivent trouver place les docteurs Haneberg et Sepp.

Daniel-Boniface Haneberg, né à Hempten en 1816, abbé de l'Ordre de Saint-Benoît, évêque de Spire en 1872, mort en 1880, est, au XIXe siècle, la plus haute autorité allemande en matière d'Ecriture Sainte : c'est beaucoup dire, mais ce n'est pas trop dire. On doit à Haneberg une *Introduction à l'Ancien Testament*, une *Histoire de la révélation biblique,* traduite par Goschler, et une *Vie de Jésus,* où il met à néant, avec l'autorité de la science,

le brillant, mais fragile échafaudage de négations artificieuses dressé par un transfuge de Saint-Sulpice.

Le docteur Sepp, né en 1816, dans les contrées montagneuses de la Bavière, est, depuis la mort de Mommsen, le Nestor de la science allemande. Disciple de Mœhler et de Goerrès, ami d'Haneberg, il s'appliqua, comme lui et plus longtemps que lui, à l'Ecriture Sainte et spécialement à la *Vie de Jésus*, qu'il étudia plus de soixante ans. Outre une histoire des origines catholiques de la Bavière, Sepp a composé, contre Strauss, une *Vie de Jésus* traduite par Charles de Sainte-Foi, et contre Renan, une étude sur l'état du monde à l'avènement de Jésus-Christ et s'est spécialement appliqué à déterminer la géographie biblique de la Palestine, science qu'il a consacrée par un ouvrage. On cite de lui ce trait héroïque : pour fixer l'époque du baptême de Jésus-Christ, il prit, au mois de janvier, un bain dans le Jourdain. Comme Goerrès, il prit part à toutes les affaires de son temps : nous ferons, de cette vie, l'objet d'un travail à part. Impossible de lui faire place dans cette notice.

31. — Un esprit tout à fait supérieur de l'Allemagne contemporaine fut Frantz Hettinger, né en 1819, étudiant à Rome du collège germanique, en 1847, professeur à Wurtzbourg, en 1869, consulteur du Vatican, mort récemment. Hettinger s'est signalé, par de nombreux écrits, à l'attention du monde savant. Nous citons, entre autres : le *Sacerdoce catholique* en 1850 ; la *Situation sociale et religieuse de Paris*, 1852 ; l'*Idée des exercices spirituels*, 1853 ; la *Liturgie de l'Eglise et la langue latine*, 1856 ; le *Droit et la liberté de l'Eglise*, 1860 ; le *Rôle de la théologie dans l'organisme des études universitaires*, 1862 ; l'ouvrage le plus illustre de Hettinger, c'est l'*Apologie du christianisme*, traduit par Jennins et publié en 5 vol. Ce sont des conférences à la jeunesse universitaire, augmentées pour le public de nombreuses notes qui épuisent savamment le sujet. L'objet de Hettinger c'est d'exposer fortement les principes, contre quoi les erreurs viennent se briser sous mille formes. Ce qu'on exige à bon droit d'une apologie, n'est pas peu de chose ; à juste titre, la critique est très sévère. Dans ce genre de littérature, nous ne manquons pas d'ouvrages de grand mérite. Citons spécialement

les *Etudes*, de Nicolas, et le *Bon sens de la Foi*, du P. Caussette. En comparaison, l'ouvrage de Hettinger, si l'on tient compte des procédés allemands de rédaction, a obtenu les applaudissements des meilleurs juges ; son traducteur a droit à une part de félicitation. Ce n'est pas un menu travail que de faire passer en bon français un écrit, d'après la mentalité de la savante Allemagne.

32. — A côté d'Hettinger, il faut placer Schéeben. Mathias-Joseph Schéeben, né près Bonn en 1835, étudia sept ans à Rome. Prêtre en 1858, d'abord aumônier, puis professeur au grand séminaire de Cologne, il ne cessa de donner, jusqu'à sa mort, les preuves d'une grande puissance d'esprit. A ses débuts, il menait de front trois ouvrages : un sur la nature et la grâce, un sur la nature de l'homme, un sur les magnificences de la grâce. Ensuite, il exposait les *Principes du christianisme*, combattait vigoureusement Janus Dœllinger, mais surtout donnait ses soins à une *Dogmatique* traduite par Belet et insérée dans la *Bibliothèque histologique du* XIXe *siècle*. Ce dernier ouvrage n'est pas seulement un titre glorieux pour l'auteur ; c'est un monument de la science catholique, très complet, très précis, de première importance.

33. — A côté des théologiens, nous voyons s'élever quatre historiens, Hefélé, Hergenrœther, Janssen et Pastor.

Charles-Joseph Hefélé, professeur à Tubingue, puis évêque de Rottenbourg, est l'homme d'un seul livre, une *Histoire des Conciles*, qui s'arrête au concile de Florence : Delarc en a publié une traduction en 11 volumes ; elle doit être continuée. Le traducteur la dit composée par les originaux ; elle a été composée surtout d'après les imprimés et garde les reflets de leur insuffisance. Nous n'avons pas encore une bonne collection des Conciles. Hefélé n'en est pas cause ; mais il s'est donné un tort. Auteur d'un livre très rare, très méritoire, il avait parlé, comme tous les savants, du pape Honorius. Au Concile, pour plaire aux intrigants, il biaisa et prit parti contre ; c'est la marque d'un faible caractère, défaut déplorable dans un évêque.

Joseph Hergenrœther, né à Wurtzbourg en 1824, professeur d'histoire en 1852 dans l'Université de sa ville natale, consul-

teur au Concile, puis cardinal sous Léon XIII, mort depuis peu, n'a pas écrit beaucoup de livres, mais n'a composé que des ouvrages de grande marque. Outre une foule d'opuscules et de dissertations savantes, sans mettre en ligne de compte les *Regesta* de Léon X, Hergenrœther a publié un ouvrage capital sur l'Eglise et l'art chrétien ; une histoire de Photius qui est un chef-d'œuvre ; et une *Histoire de l'Eglise* en 8 volumes, traduite par Bélet. Cet ouvrage, écrit avec les développements nécessaires, se distingue par la précision des doctrines, l'étendue de l'érudition, l'exactitude des citations, des appréciations et des récits. Pour ne pas empiéter sur les publications parallèles, l'auteur s'étend peu sur l'archéologie, la littérature théologique et l'histoire des dogmes. Mais il découvre bien l'identité de l'Eglise à toutes les époques de son histoire et montre que le germe des institutions ecclésiastiques se retrouve, sous différentes formes, dans toutes les phases de son développement. Cette démonstration double le prix de cette histoire.

Jean Janssen, né à Francfort en 1829, d'abord ouvrier, parvenu par charité au sacerdoce, professeur dans sa ville natale, se consacra au service des pauvres et aux travaux d'érudition. Ses nombreux ouvrages se partagent en trois séries : des biographies de Charlemagne, de Willibald, de saint Louis, de Schiller, de François Borgia, de Stolberg, de Bœhmer ; des recueils érudits sur Francfort, Munster, la Pologne, la Russie, l'Allemagne ; une histoire du peuple allemand. Ce dernier ouvrage est, dans tous les sens du mot, un chef-d'œuvre. Conformément à son titre, il ne parle que du peuple allemand, depuis la réforme, mais avec une telle érudition qu'il faut s'incliner. Janssen prouve, comme Taine, que l'évolution démocratique de l'Europe ne doit à Luther et à tous ses successeurs, jusqu'à Robespierre et Napoléon, que misères et malheurs. La critique a toujours quelque chose à reprendre dans ces ouvrages, hardiment originaux, courageusement décisifs, qui mettent la hache dans les préjugés et les passions. Mais cette conception de l'histoire attire les sympathies ; cette manière de l'écrire accable par l'abondance des informations. Les conclusions subsistent : il faut jeter aux gémonies, Luther, Mirabeau, tous les malfaiteurs historiques des temps modernes.

Louis Pastor, né à Aix-la-Chapelle, professeur d'histoire à Inspruck en 1886, avait visité les archives d'Italie et de France, avant d'enseigner. On lui doit deux ouvrages sur les tentatives d'union entre catholiques et protestants et sur la correspondance de Contarini. Son grand ouvrage, c'est l'*Histoire des Papes* depuis la fin du Moyen Age. C'est encore à lui de terminer l'histoire du peuple allemand de Janssen, inachevée à la mort de son auteur. Pastor continue dignement les grands historiens d'Allemagne, depuis Stolberg.

33. — Dans l'étude de l'histoire, nous aurions dû parler de Dœllinger et de Kraus. L'un et l'autre ont ramassé beaucoup de matériaux pour l'écrire ; mais l'un publiquement, l'autre en cachette, ont, plus ou moins, passé à l'ennemi et trahi l'Eglise. L'histoire ne leur doit plus qu'un pilori.

Une mention honorable à André Kobler, né à Muhldorf en 1814, jésuite en 1844, professeur à Inspruck et à Klagenfurt. On lui doit des *Documents pour l'histoire de la compagnie de Jésus*, Ratisbonne, 1841, et des *Etudes sur les couvents du Moyen Age*, Inspruck, 1867.

Un membre de l'Ordre de Saint-Dominique, bibliothécaire au Vatican, né dans le Tyrol, Henri Denifle, a pris place parmi les écrivains allemands par une étude sur Tauler, par des documents sur l'Université de Paris et les ravages en France de la guerre de Cent ans, et par un maître ouvrage sur Luther et le Luthéranisme, livre que complète et achève l'histoire de Janssen. Nous comptons le publier en France, moyennant adaptations contre nos erreurs.

Simon Aicher, longtemps professeur à Fribourg, puis évêque depuis 1875, est auteur d'un *Compendium juris ecclesiastici*, Brixen, 1862.

Henri Denzinger, professeur à Wurtzbourg, mort en 1881, a doté l'Eglise, en 1853, d'un *Enchiridion definitionum de rebus fidei*, et sur les rites orientaux d'un recueil qui se réfère aux ouvrages de Mabillon, de Tommasi et Gerbert. L'*Enchiridion* est un ouvrage de grand prix. Ou doit tenir pour certain que les définitions dogmatiques de l'Eglise sont le fondement très solide pour toute spéculation des choses divines et pour l'orientation de

l'histoire. Par là s'ouvre devant nous la voie royale qu'il faut suivre sans s'écarter ni à droite, ni à gauche ; autrement nous nous écartons de la foi, nous tombons dans cette licence païenne de penser, qui fuit l'autorité pour suivre l'individualisme du libre examen et l'anarchie des passions.

34. — Nous devons citer encore Heinrich et Moufang.

Jean-Baptiste Heinrich, né à Mayence, en 1818, professeur au séminaire de sa ville natale et chanoine comme il en faudrait beaucoup, mais comme on en voit peu, rédigea le *Catholique* de Mayence, petite feuille qui a rempli un grand rôle et pris part à tous les efforts de la renaissance allemande. On lui doit des ouvrages de plus longue haleine : 1° sur la *vérité* et la *nécessité* de la religion catholique 2° sur la *réaction d'un soi-disant progrès* contre le christianisme ; 3° sur Jésus-Christ, contre Renan ; 4° une *Dogmatique* en six volumes : c'est un ouvrage de premier ordre.

Christophe Moufang, né à Mayence, en 1817, d'abord professeur et publiciste, comme Heinrich, ensuite supérieur au séminaire, chanoine, député au Landtag de Hesse et au Reichstag de Berlin, mort en 1890. Moufang était surtout un orateur, un homme d'action et de combat. Dans l'arène ouverte par Ketteler, il fut un vaillant lutteur qui ne ménagea point ses forces au service de l'Eglise et de la société. Outre sa collaboration très active au *Catholique*, Moufang a fait de savantes recherches sur le rôle des Jésuites en Allemagne et sur la pratique du catéchisme dans l'Eglise. Ce dernier travail, s'il était traduit, compléterait utilement les savantes recherches du chanoine Hézard.

35. — Outre ces savants, à qui nous venons de rendre une sympathique justice, l'Allemagne possède deux œuvres collectives : le Kirschenlexicon et les collections de Maria-Laach.

Le Kirschenlexicon est un dictionnaire en trente volumes où l'on trouve quatre choses : la science de la lettre, la science des principes, la science des faits et la science des symboles. Chaque article est l'œuvre d'un spécialiste ; l'ensemble offre l'encyclopédie synthétique et compréhensive, le panorama lumineux des plus savants docteurs de l'Allemagne.

Maria-Laach est une ancienne abbaye bénédictine près d'Andernach ; elle avait été rachetée par les Jésuites et armée par

eux, comme une forteresse de la science catholique. Ces Jésuites ont fait les trois choses héroïques : 1° douze volumes de commentaires sur le *Syllabus*; 2° des œuvres pour la préparation du concile et son illustration ; 3° une collection des conciles généraux depuis Trente en 7 volumes in-4°. De plus, ils ont commencé trois grandes autres choses : 1° un cours de philosophie en vingt volumes; 2° un cours de théologie en trente; 3° un commentaire des Saintes Ecritures en soixante volumes. Si nous citions les noms d'auteurs pour le Dictionnaire et pour Maria-Laach, il nous faudrait l'album complet de la science allemande.

36. — Pour esquisser le tableau complet de la science catholique, nous devons, de l'Allemagne, passer en Espagne et en Italie. Dans les bornes étroites, que nous ne devons pas franchir, nous tenons à fournir des indications sommaires, mais complètes. Nous sommes le partisan convaincu de la haute science; ce serait une grande joie pour nous si quelqu'un de nos lecteurs se prenait à dire : *Exarsi ad imitandum.*

L'Espagne, jetée comme une péninsule à l'extrémité de l'Europe, n'était pas restée étrangère aux doctrines de Locke et de Condillac; elle avait subi aussi l'influence de Cousin, de Krause et de Hégel; enfin elle avait été en butte au manœuvres du propagandisme protestant. Contre les encyclopédistes, la catholique Espagne avait suscité Vidal et Alvarado ; contre Py y Magall et Castelar, elle avait mis en armes Roselli, Alveida et Zevallos. Alors parut le grand philosophe de l'Espagne Balmès. Né en 1810, à Vich, en Catalogne, Jacques-Lucien Balmès, après avoir étudié profondément la *Somme* de saint Thomas à Vich et à Cervera, mena de front les études spéculatives et la vie d'action. C'était le temps de la régence de Marie-Christine et de la persécution d'Espartero; Balmès défendit, dans la presse, la cause de l'ordre chrétien et s'usa vite à ce combat. A sa mort, en 1848, il avait publié : un cours de philosophie élémentaire en quatre volumes; un cours de logique expérimentale; une philosophie fondamentale, des lettres à un sceptique, une comparaison entre le catholicisme et le protestantisme au point de vue de la civilisation; un opuscule sur Pie IX et trois volumes de Mélanges; en

tout, quinze volumes. En philosophie, Balmès est le type du philosophe chrétien ; il ne se bâtit pas de système, mais il pose des bases solides ; dans l'édifice qu'il a construit, vous distinguez, avec l'apport essentiel de saint Thomas, le psychologisme cartésien, le dynamisme harmonique de Leibnitz et l'empirisme idéologique de l'école écossaise. En controverse, Balmès est aussi grand que J. de Maistre, Bonald et Lamennais ; ses arguments contre le Protestantisme bravent, comme la *Symbolique* de Mœhler, toutes les morsures.

37. — Juan Donoso Cortès, marquis de Valdégamas, né en 1809 dans l'Estramadure, successivement professeur, homme politique, ambassadeur d'Espagne, mourut en 1853. Une carrière si courte ne comporte pas beaucoup d'œuvres ; mais le peu qu'il a écrit porte un tel caractère que Cortès a sa place parmi les patriciens de l'intelligence. Deux ou trois discours, quelques lettres, des correspondances diplomatiques, un Essai sur le catholicisme, le libéralisme et le socialisme, c'est tout ce que comprend l'édition française des œuvres de Valdégamas. Les discours, les lettres et les correspondances marquent, à chaque pas, l'homme supérieur, par les réflexions profondes qui éclairent ses écrits ; son opuscule contre le libéralisme et le socialisme est par son objet, sa logique, ses démonstrations et conclusions, est l'œuvre d'un grand maître de la sociologie. A proprement parler, Cortès n'est pas un philosophe ; mais toutes les thèses qu'il aborde en politique ou en religion, il les illumine par la grande philosophie des Pères de l'Eglise. Sans doute il ne conteste pas l'autorité de la raison et sa naturelle compétence, mais il la subordonne au dogme de la foi et au magistère de l'Eglise. Que si la raison veut se soustraire à ce magistère surnaturel et aux révélations divines pour se créer une indépendance illusoire et parvenir à la connaissance de l'absolu, Cortès nie que l'esprit humain puisse atteindre à cette science dans l'ordre intellectuel humain, par ses propres forces. La raison indépendante, sortie de son orbite divin, est un astre dévoyé, qui se précipite à travers les sphères de la vie sociale, pour en rompre l'harmonie et provoquer les révolutions. En dehors de la religion catholique et de l'Eglise romaine, il n'y a logiquement que deux conceptions pos-

sibles pour l'ordre social : la conception libérale et la conception socialiste. La conception libérale se réfère à l'ordre politique, elle asseoit le gouvernement sur l'individualisme, elle délègue le pouvoir à des mandataires, qui peuvent, à leur choix, garantir ses droits au citoyen ou les lui confisquer. La conception socialiste ne se borne pas à nier l'autorité divine du pouvoir, elle nie les bases divines de l'ordre social, propriété, mariage, famille ; elle livre le monde à l'antagonisme des appétits après que le libéralisme l'a jeté dans l'anarchie. Dans les deux cas, le monde est livré à un pouvoir antichrétien, matérialiste dans son objet, satanique dans sa constitution, âpre à tout ruiner et à tout dévorer.

Jacques Balmès, né à Vich, en Catalogne, en 1810, de parents peu fortunés, est, comme J. de Maistre, comme Lamennais, un des grands esprits de notre temps. On lui doit : 1° des observations *sociales* sur les biens du clergé ; 2° des *lettres* à un sceptique ; 3° l'art d'arriver au vrai ; 4° le protestantisme et le catholicisme dans leurs rapports avec la civilisation européenne ; 5° un cours élémentaire et un cours supérieur de philosophie ; 6° des mélanges formés d'articles publiés dans des Revues espagnoles. A une rigoureuse orthodoxie, Balmès unit partout une grande profondeur de doctrine et une véritable éloquence. Balmès mourut à trente-huit ans : *Ut flos succissus aratro* ; mais déjà il avait donné des fruits immortels.

38. — Après Balmès et Donoso Cortès, se produit, en Espagne, un travail intellectuel d'une remarquable étendue et d'une particulière grandeur. En philosophie, il faut citer Orty y Lara, Campoamos, Monescillo, Camara, Comellay, Pidal, Catalina, Nieto ; en politique et en histoire, Canova del Castillo, Mendez y Pélayo, Vincent La Fuente, Téjado, François d'Aguilar, Rivas ; en droit, Camoralino, Alonzo Martinez, Himijosa, Rodriguez y Cépada ; en théologie, Mendie et Sanchez. Parmi tant d'auteurs nous voulons surtout honorer don Sarda y Salvany, rédacteur de la *Revista popular* de Barcelone. Fils unique d'une famille d'ouvriers, après de bonnes études chez les Jésuites et sa promotion au sacerdoce, don Sarda, retiré dans sa ville natale, Sabadel, se voua à l'apostolat de la presse. On ne peut imaginer

une vie plus simple. Une plume, quelques feuilles de papier, c'est tout ; et avec de si faibles outils, le chevalier de Dieu et de son Eglise va renouveler les prouesses des héros de Cavadonga. Nouveau Pélage, il mène une croisade contre tous les fléaux de son pays ; et, cette croisade, il n'y porte que les armes surnaturelles du soldat chrétien, la foi, les bonnes mœurs, la piété, la charité. A ses yeux, notre époque se distingue par la séparation totale entre les hommes de bien et les sectateurs du mal ; et par la résolution de ces derniers de pousser contre les autres, pour les réduire, un furieux combat. Dans ce but, les ennemis, pour attaquer, se servent du libéralisme, du maçonnisme, du mariage civil, de l'école laïque et des mauvais journaux. Les gens de bien, pour se défendre, ont le laïcisme catholique, l'esprit paroissial, le sacerdoce domestique, l'apostolat séculier. Don Sarda ne parle pas, pour cette guerre sociale, du rôle qui appartient aux pasteurs, chargés de défendre leur troupeau, non par oubli, mais parce qu'il est sans qualité. La somme de ses efforts se porte surtout contre le libéralisme et se résume dans cette proposition : le *libéralisme est un péché* ; livre qui, dénoncé à l'Index en sortit indemne et fit mettre à l'index le livre du dénonciateur. Comme tous les bons soldats, don Sarda tire, autant qu'il le peut, à bout portant ; ses cartouches deviennent autant d'opuscules de combats, qui volent à toutes les extrémités du monde. Leur nombre est tel que la seule nomenclature de ces écrits remplirait des pages. Sarda est un Ségur espagnol ; à la différence du nôtre, il frappe à grands coups d'épée, sans s'amuser à les envelopper d'un sourire. Vrai prêtre d'ailleurs, il ne blesse que pour guérir ; et, pour panser les blessures, il fait aller de conserve, avec les escadrons de brochures, des bataillons d'opuscules de la plus pure piété. *Si Pergama dextra defendi posset ! etiam his defensa fuisset.*

39. — L'Italie est la terre des riches moissons et la mère des héros. Depuis l'époque où Virgile lui décernait cette louange, jusqu'à nous, il y a deux civilisations : la civilisation antique avec ses grandeurs et ses abominations, la civilisation catholique avec ses grandeurs plus pures et ses épreuves, provoquées par les tentatives de retour du paganisme. Ce qui constitue, à proprement

parler, l'Italie savante, ce sont les écoles et les théologiens. Rome en est le foyer et le pinacle. Pour la transition entre le XVIII[e] et le XIX[e] siècle, un seul homme est digne de mémoire, Vico, l'adversaire de Descartes, le métaphysicien du bon sens, mais l'historien qui chevauche à travers les espaces de l'idéalisme politique. Après Vico, les deux écoles sensualistes et spiritualistes se trouvent en présence. L'école sensualiste se coupe en deux : un parti de logiciens comme Soave, Gioia et Romagnesi ; un parti de positivistes, d'hégéliens qui ne sont plus que des sectaires francs-maçons. L'école spiritualiste illustrée par deux génies, Gerdil et J. de Maistre, se continue par Galupi, l'émule de Cousin, mais supérieur à son rival, parce qu'il n'admet aucune compromission panthéiste, et parce qu'il n'oppose pas le spiritualisme au catholicisme. Après eux une foule d'esprits médiocres, comme Mamiani, encore chrétiens, mais anticatholiques, qui veulent l'asservissement de l'Eglise à l'Etat moderne et la ruine du pouvoir temporel des Papes. Et, brochant sur cet amas de passions sectaires, les confusions de Rosmini et de Gioberti.

Si je voulais parler de tous les savants de Rome sous Pie IX, il faudrait mentionner Rossi et ses recherches dans les catacombes, Morichini et son livre sur les institutions charitables de Rome. Baluffi et son histoire de la charité, Scavini et sa théologie morale, Curci et sa divination contre Gioberti ainsi que ses études sur la nature et la grâce, Patrizzi et son exégèse, Ballerini, Passaglia, Zigliara, Franzelin et plusieurs autres. Je dois me borner.

40. — Jean Perrone, né en 1794, à Chiéri, entrait chez les Jésuites en 1815 et montait, en 1823, dans cette chaire de théologie qu'avaient occupée avant lui Bellarmin, Suarez et Vasquez, Perrone ne devait pas avoir cette envergure ; c'est plutôt un expurgateur, un vérificateur d'idées et de principes. On lui doit des études sur Hermès, Mœhler et Hurter ; trois volumes sur le protestantisme et la règle de foi, autant sur le mariage et sur la divinité de Jésus-Christ, mais surtout les *Prelectiones theologicæ,* un Compendium des *Protectiones* et un abrégé de l'histoire de la philosophie. Chassay l'appelle *le prince* des théolo-

giens contemporains ; c'est trop dire. Perrone est plus illustre que grand : il est érudit, exact, un peu cherché pour le style, mais pas assez en thèse positive et trop en objections. C'est plutôt un vulgarisateur et un garde-champêtre de la théologie, pour dresser procès-verbal à ceux qui passent les bornes.

A côté des théologiens, les philosophes ; le premier c'est Cajetan Sanseverino. Nul n'a plus contribué que lui à la restauration de la philosophie selon saint Thomas et plus coopéré au mouvement, à l'expansion de la philosophie chrétienne. Sa *Philosophia christiana cum antiqua et nova comparata* est une encyclopédie de tous les systèmes, théories, opinions, sentences, de toutes les écoles et de tous les temps. Tout cela est exposé, discuté, réfuté, défendu avec une précision de doctrines et une abondance de citations, à peine concevable dans une vie d'homme. Sanseverino est un maître qui a fait école. Les noms à inscrire dans son lumineux sillage, sont : Cornoldi, voué à la conciliation de la scolastique avec la science ; Taparelli d'Azeglio, illustre par ses *institutions philosophiques de droit naturel* ; le P. Liberatore, auteur d'un cours complet de philosophie ; le cardinal Zigliara, philosophe et canoniste d'un grand esprit ; Signorello, Prisco, Battaglini, Tongiorgi, Gotti, Conti, ce dernier, auteur d'une histoire de la philosophie. Cette école de philosophie ne fait pas, des œuvres de saint Thomas, une prison ; elle le rectifie parfois et le complète heureusement, mais c'est une école beaucoup plus grande que celle de Mancini, par exemple, avec son animisme importé du dehors.

41. — A côté des philosophes deux autres maîtres réclament l'attention : Vercellone et Secchi.

Carlo Vercellone, né en 1814, à Sordevolo, en Piémont, s'occupa exclusivement d'éclairer les textes des Ecritures par la philologie, l'archéologie et la philosophie. Simple barnabite, professeur à Rome, mort à 44 ans, il ne publia pas moins de cinquante ouvrages, entre autres sur la perpétuelle virginité de Marie, sur les variantes de la Vulgate, sur son authenticité. Le plus célèbre, c'est le *Codex Vaticanus*, en collaboration avec le P. Cozza. On s'étonne que, mort si jeune, il ait pu tant faire. On a toujours assez de temps, lorsqu'on veut le bien employer.

Angelo Secchi, né à Reggio, dans l'Emilie, en 1818, fit ses études au collège Romain et entra chez les Jésuites. C'est un mathématicien et un astronome de premier ordre. D'abord il opère en Amérique, puis il succède à Vico, à l'observatoire du collège Romain. Il était doué d'un don d'ubiquité dès qu'il y avait à accomplir quelque part une œuvre difficile. On lui doit : 1° La mesure de la *Base trigonométrique,* exécutée sur la voie appienne ; 2° un *tableau physique du système solaire ;* 3° un volumineux catalogue des *Etoiles doubles ;* 4° *L'unité des forces physiques ;* 5° une œuvre classique sur le *soleil ;* 6° un ouvrage considérable sur les *étoiles.* L'exemple de Secchi prouve combien facilement la science s'accorde avec la foi et la piété, et combien sont stupides ceux qui accusent les Jésuites d'obscurantisme.

42. — Le plus grand nom de l'Italie, c'est Joachim Ventura, né à Palerme, en 1792. A 15 ans, il était professeur de rhétorique ; à 25, il entrait chez les Théatins. Elevé dans les principes de Locke et de Condillac, il eut assez de vigueur d'esprit pour s'en débarrasser ; et, pour se faire la main, se mit à traduire le *Pape* de J. de Maistre, et la *Législation primitive* de Bonald. Désormais ce fut, par la pensée, un prince ; il prêchait à Saint-André et se trouvait mêlé à toutes les affaires. En 1848, il eut un moment d'enthousiasme et dépassa un peu la mesure. De 1850 à 1860, résidant à Paris, il exerça de plus en plus les prérogatives de sa royauté intellectuelle. En 1861, il mourut dans *l'amour de l'Eglise* : ce sont ses propres paroles, son testament doctrinal et son plus bel éloge.

Voici la liste des ouvrages du P. Ventura : *De jure ecclesiastico,* 1827 ; — *De methodo philosophandi,* 1827 ; — *Essai sur l'origine des idées et sur le fondement de la certitude,* en réponse à Lammenais et à d'autres ; — *De la vraie et de la fausse philosophie,* 1852, opuscule de controverse ; — *La philosophie chrétienne,* traité classique en 3 vol. in-8° ; — *La raison philosophique et la raison catholique,* 4 volumes de conférences ; — *La tradition et les semi-pélagiens de la philosophie moderne,* 1856 ; — *Le pouvoir politique chrétien,* conférences aux Tuileries ; — *Essai sur le pouvoir public,* 1859 ; — *La femme catholique,*

2 vol., 1860 ; — *Homélies sur les femmes de l'Evangile,* 2 vol. ; — *Gloires nouvelles du catholicisme,* 1 vol. ; — *L'école des miracles* ou les œuvres de la grâce et de la puissance de Jésus-Christ, homélies prêchées à la basilique vaticane, 3 vol. ; — *Les beautés de la foi,* 3 vol. ; — *Conférences sur la passion de Jésus-Christ,* 2 vol. ; — *Marie, mère de Dieu, mère des hommes,* 1 vol. ; — un opuscule sur le Sacré-Cœur.

Comme prédicateur, Ventura est un maître de la parole, c'est le Bossuet italien. Sa méthode est large et souple ; sa théologie d'une irréfragable précision ; son savoir, d'une magnifique abondance. A l'entendre, on voit qu'il sait et on s'aperçoit qu'on apprend. Il a de la variété, de la soudaineté, de l'invention, de la chaleur surtout. Le soleil d'Italie a passé par là, et aussi le feu des tourmentes sociales et les émotions de l'exil. — Comme philosophe, Ventura n'est point un inventeur ou un disciple quelconque de Descartes ou de Platon ; il procède directement de saint Thomas et de saint Augustin ; il appartient à l'hérédité intellectuelle de l'ange de l'Ecole. Mais il synthétise heureusement les doctrines et représente ce qu'il appelle la philosophie chrétienne. — En métaphysique, en pneumatologie, en théodicée, en morale, en politique, en science, en éloquence et en affaires, Ventura est le représentant authentique de la tradition. C'est, en Italie, le dernier des Pères de l'Eglise.

Rome, siège de Pierre, capitale de l'Eglise, est aussi la capitale de la théologie, Rome, centre de l'Italie, semble réunir, pour la prééminence théologique, toutes les vertus et qualités de la péninsule. C'est la ville de la lumière, de la droiture et du dévouement. C'est surtout une ville de docteurs, très humbles et très simples, parfois un peu malicieux, mais toujours forts. Vous coudoyez, dans la rue, une robe de bure : prenez garde : c'est peut-être un archevêque venu des pays lointains ; à coup sûr, c'est un savant. Vous voyez cheminer un petit frère qui porte la pitance à un autre : c'est un homme qui a pâli vingt ans sur un problème d'histoire et qui n'écrira qu'un livre, mais il épuisera la question. En gardant le dépôt sacré des Evangiles, Rome est le foyer du monde et le sel de la terre. Nous nous arrêtons sur a pensée de Prudence : *Sedes, Roma Petri, quidquid non possi-*

det armi, Relligione tenet : mais l'empire de la religion, à l'encontre de tous les faux cultes, est fondé sur le roc inébranlable d'une science infaillible.

§ X. — *Les pieux personnages.*

SOMMAIRE. — 1. Le rôle des vies de saints. — 2. Le curé d'Ars. — 3. Dufriche-Desgenettes. — 4. Jean-Marie de Lamennais. — 5. Le P. Antoine. — 6. Le Frère Philippe. — 7. Jacob Liebermann. — 8. Marie Rivière. — 9. Adèle de Trenquelléon. — 10. La sœur Rosalie. — 11. Virginie Pelletier. — 12. La mère Emilie. — 13. Les petites sœurs des Pauvres. — 14. Mme de Méjanès. — 15. Eugénie de Smet. 16. Conférences de saint Vincent de Paul. — 17. Petits Frères de Saint-Vincent. — 18. Le P. Muard. — 19. Maurice d'Alzon. — 20. Jules Chevalier. — 21. Papin-Dupont. — 22. Thérèse Chappuis. — 23. Sophie Barat. — 24. Jean Bosco. — 25. Georges Spencer. — 26. Le P. Mathew. — 27. Clément Hofbauer. — 28. Anne-Catherine Emmerich. — 29. L'extatique de Kaldem et la patiente de Capriana. — 30. Elisabeth Seton. — 31. Œuvres charitables. — 32. Prophéties de notre temps. — 33. Apparitions de la Salette, de Lourdes et de Pontmain.

1. — Les saints de l'ère contemporaine se dérobent à l'attention de l'histoire. Pour les connaître, il faut que s'écoule un certain temps qui mette en relief leur sainteté et permette à l'Eglise d'en consacrer le culte. En écrivant l'histoire du XIXe siècle, nos successeurs y découvriront une multitude d'âmes saintes ; nous, dont la vie a parcouru les deux tiers de cette période historique, nous voyons les choses de trop près ; nous ne pouvons que reconnaître des services et honorer des mérites. Mais, dans tous les temps, Dieu a des élus et l'Eglise de bons serviteurs. Durant la longue décadence de Rome, dans les terribles déchirements des temps barbares, pendant la longue paix du Moyen Age et les premières agitations des temps modernes, l'Eglise, mère toujours féconde, tire de son sein des prédestinés et enfante des thaumaturges. Au milieu des cyclones révolutionnaires et des catas-

trophes impies des derniers temps, l'Eglise doit continuer ses moissons. Un peu plus tard, elle mettra sur ses autels, des apôtres, des vierges, des confesseurs et des martyrs. L'Eglise, au surplus, est aussi prudente que féconde. Rarement elle procède tout de suite aux procès de canonisation ; pour suivre cette procédure, il faut à la Chaire apostolique des preuves authentiques et des témoignages qui attestent l'héroïsme des vertus et le démontrent par l'éclat des miracles. Nous ne pouvons donc, ici, nous appuyer sur des actes du Saint-Siège ; nous ne pouvons que recueillir les noms recommandés par la reconnaissance des foules. Qu'il soit bien entendu qu'en inscrivant ces noms, il ne nous est pas permis de déroger aux décrets d'Urbain VIII. Si donc nous parlons de bienheureux ou de saints, c'est en auteur humblement soumis à la décision future du Saint-Siège, comme nous lui avons toujours soumis, sans arrière-pensée ni réserve, nos écrits et notre personne.

2. — Le premier personnage en évidence est le curé d'Ars. Jean-Marie Vianney était né, en 1786, à Dardilly. A 18 ans, il commençait les études classiques, puis venait aux études théologiques, mais avec si peu de succès, qu'il faillit ne pouvoir atteindre au sacerdoce. C'était pourtant l'époque où Varicourt, évêque, trouvait les ânes très bons au labourage des âmes ; Vianney n'avait même pas le talent et les connaissances nécessaires pour être un âne de cette petite espèce. Il y a deux sortes de saints : les saints en qui l'excellence du naturel assure, à la grâce, un plus éclatant triomphe ; et les saints ou l'absence, à peu près totale, de bien naturel, se laisse voir dans l'action de la grâce de Dieu. En 1818, à trente-deux ans, Vianney fut nommé curé d'Ars et mourut curé d'Ars en 1859. C'était un homme simple et mortifié ; il vaquait à tous ses devoirs, en parfait amour de Dieu. Le bruit se répandit qu'il était un saint. Vers 1832, les pèlerins commencèrent à le visiter, pour se confesser ou l'entendre à son catéchisme. Expliquer ce catéchisme, confesser, un peu prêcher et jeûner, il ne fit rien autre pendant sa vie. Le néant de l'homme, la pauvreté de l'église et du presbytère, rien ne pouvait prévenir ; mais ce curé, par la grâce de Dieu et par sa modeste parole, était un enchanteur d'âmes. L'indiscrétion des

fidèles le mettait à toutes les épreuves ; il n'y parut jamais. Treize ans après sa mort, la cause était introduite en cour de Rome ; l'an dernier, 1904, le procès canonique aboutissait à sa béatification. Cet homme n'était rien ; de ce néant, Dieu a fait un grand convertisseur d'âmes, un thaumaturge.

3. — Charles-Eléonor Dufriche-Desgenettes, né à Alençon, en 1778, fut, pendant la Révolution, instituteur, catéchiste, curé laïque, chantant des messes sans consécration. Prêtre en 1807, il vint de Séez à Paris et fut, en 1832, curé de l'église des Petits-Pères, l'une des moins fréquentées de Paris. Idée lui vint de consacrer son église au Sacré-Cœur de Marie ; il dressa les statuts d'une association et institua une archiconfrérie, pour la conversion des pécheurs. Dieu bénit cette inspiration. La foule vient, les grâces abondent, les conversions se multiplient, les contradictions se pressent : Notre-Dame des Victoires devient le foyer d'un grand mouvement de prosélytisme. En 1836, Rome donne le bref de fondation à perpétuité. La conversion d'Alphonse Ratisbonne, la communion générale des hommes, en 1842, à Notre-Dame, sont les premières victoires de l'association. D'autres bonnes œuvres, entre autres la liberté d'enseignement, viennent se retremper à ce foyer de rénovation. L'extension continue du culte de la sainte Vierge, la grande bénédiction du siècle, doit se ramener à son honneur. L'œuvre avait un Manuel pratique et un Bulletin ; on a publié depuis quatre volumes des sermons du curé. Desgenettes mourut en 1860 ; l'archiconfrérie s'était déjà répandue dans tout l'univers et produisait partout des fruits de salut.

4. — Jean-Marie de Lamennais, né à Saint-Malo, en 1780, prêtre en 1804, débuta par l'établissement d'une école ecclésiastique. Vicaire général du diocèse et vicaire de la grande aumônerie, démissionnaire en 1820, il se concerta avec un abbé Deshayes, pour fonder un ordre de religieux instituteurs. Entre temps, il devenait supérieur de Saint-Méen, chef des missionnaires du diocèse et associé à la maison des hautes études, instituée par l'illustre Lamennais. Quand ce dernier établissement eut disparu, Jean-Marie n'eut plus à s'occuper que de son institut de frères. A sa mort, en 1859, les frères de Ploërmel s'étaient

répandus dans tout l'univers. L'Eglise lui doit, pour une grande part, l'excellent ouvrage sur la *Tradition de l'Eglise*, pour l'institution des évêques. La société lui doit cette institution dont les bienfaits ont duré jusqu'à nous et reprendront, je l'espère, après la persécution actuelle. Le protestant Guizot loue, dans ce bon prêtre, un esprit à la fois simple et cultivé, son entier dévouement à son œuvre, son habileté pratique, son indépendance politique et sa franchise dans ses rapports avec le pouvoir civil. Pie IX a dit qu'il portait, *au suprême degré*, le génie du bien, des choses utiles, et, par-dessus tout, l'amour de l'Eglise et du Saint-Siège. L'évêque de Saint-Brieuc a introduit son procès de canonisation.

5. — Charles Saulnier de Beauregard, né à Joigny, en 1764, avait eu l'hoir d'un ecclésiastique de famille avant la Révolution. Cette Révolution, pour assurer le bonheur des Français, prenait le parti de les décimer, Saulnier passa en Belgique et en Angleterre. A Londres, il entendit parler des Trappistes de Lullworth. Aussitôt, pour mieux servir l'Eglise, il se résolut à s'immoler pour Jésus-Christ et prit l'habit religieux chez les Trappistes anglais. Après sa profession, il fut employé, comme un autre Bernard, à tous les travaux du monastère et s'en acquitta bien. En succédant au prieur Maur, il était béni solennellement, comme premier abbé, par l'évêque Pointer. De telles carrières ne se poursuivent pas sans épreuves ; il en eut deux à subir. Un misérable essaya de l'accabler par d'infâmes calomnies ; il en fut empêché par la justice anglaise. Le gouvernement toutefois lui signifia qu'en offrant un asile aux religieux persécutés, il n'entendait pas autoriser un établissement définitif. En 1817, pour déférer aux vœux du gouvernement, il prenait la mer et venait s'établir, avec cinquante-sept religieux, à la Meilleray, près Nantes. Dom Antoine, qui avait un génie de restauration, transforma vite les terres de l'antique abbaye. En 1831, le gouvernement de Louis-Philippe, déférant aux passions qui l'avaient fait naître, obligeait les Trappistes à retourner en Angleterre ; ces religieux, qu'un gouvernement catholique expulsait, un riche protestant les accueillit à Mount-Meilleray et à Stape-Hill. En 1839, mourait le Père abbé, vérifiant le proverbe que, s'il est

dur de vivre à la Trappe, il est doux d'y mourir. Dom Antoine avait été un saint prêtre, et pour la France, saoûle de matérialisme, un digne émule de Rancé.

6. — Mathieu Bransier, né en 1792, au Gaschat Loire, entrait, en 1809, chez les Frères de La Salle et y était agrégé, en 1810, sous le nom de Frère Philippe. C'était un homme fait pour le commandement. Dès 1813, nous le voyons directeur à Auray, à Reims, à Metz, à Saint-Nicolas de Paris; en 1823, visiteur d'écoles ; en 1830, assistant général ; en 1838, supérieur. On lui doit les écoles supérieures de Passy, Toulouse, Saint-Etienne, Beauvais, Nantes, Poitiers, Dijon, Marseille et de beaucoup d'autres lieux. A sa mort, en 1874, l'Institut comptait dix mille frères et élevait près d'un million d'enfants. On lui doit plusieurs ouvrages d'enseignement primaire pour l'histoire, les mathématiques et la piété : ils brillent, les uns, par une simplicité parfaite, une exposition lumineuse, une démonstration évidente; les autres, par une piété solide et une mysticité de bon aloi. « Dieu, dit Pie IX, l'avait doté d'une intelligence droite, l'avait enrichi de l'esprit de foi et de charité. Afin que le vent des mauvaises doctrines, qui souffle de toutes parts, ne le séduisit point, il avait fixé son esprit et son cœur à cette Chaire de vérité, qu'il entoura toujours d'une humble vénération et d'un ardent amour. Telle est la source où il avait puisé la vertu de quintupler la famille dont il avait reçu la direction. » Avant de mourir, il avait vu se préparer la canonisation du bienheureux fondateur de sa compagnie de pieux et habiles instituteurs.

7. — Jacob Liebermann, né à Saverne, en 1804, avait été, comme juif, élevé dans l'horreur du nom chrétien. La conversion de ses trois frères lui avait fait horreur; après lecture du Nouveau Testament, il se convertit à son tour et entra à Saint-Sulpice. L'épilepsie ajourna jusqu'à 1841 sa promotion au sacerdoce. Entre temps, il avait été exposé à toutes les épreuves de la maladie, de la pauvreté, de la contradiction. Sa pensée était de fonder une congrégation du Saint-Cœur de Marie, pour les missions étrangères. Le noviciat s'ouvrit au diocèse d'Amiens, dans la plus profonde misère. Liebermann avait rédigé des constitutions qui furent approuvées à Rome. Les missionnaires furent

reçus à l'île Bourbon, à l'île Maurice et en Guinée; plusieurs payèrent de la vie leur dévouement. En 1848, la congrégation du Saint-Cœur de Marie fusionnait avec celle du Saint-Esprit. L'abolition de l'esclavage et la fondation d'évêchés agrandirent leur champ d'opération. Liebermann mourut en 1854, supérieur des deux congrégations réunies. Pie IX avait béni son œuvre; elle n'a fait, depuis sa mort, que prospérer et s'étendre. C'est une œuvre éminemment française, sans la moindre addition de particularisme, ni dans la doctrine, ni dans la piété. Aussi, quand Pie IX voulut fonder, à Rome, pour la France, un séminaire des séminaires, il en confia la direction aux prêtres de Liebermann. En 1874, le pontife signait l'introduction de la cause du serviteur de Dieu.

8. — Marie Rivier, née à Montpezat, dans le Vivarais, en 1768, de parents pauvres, avait, au sortir de l'école, fondé, entre amies, une petite congrégation de piété, qui fit le bonheur de tous ses membres et s'étendit même aux femmes mariées. Pendant la Révolution, elle ouvrit une école et tint des réunions à l'église; après, elle conçut le dessein d'une société de pieuses institutrices, pour les plus humbles paroisses. De concert avec un vicaire général de Viviers, elle poursuivit son œuvre contre vents et marées. Contrariétés du dehors, divisions à l'intérieur, opposition du gouvernement, elle triompha de tout avec sa droite piété et son sage esprit. La charité des sœurs répondait, au surplus, au zèle de la bonne Mère. Les novices vinrent en nombre, de nouvelles écoles s'ouvraient; la petite société s'établissait à Bourg-Saint-Andéol et devenait la *Congrégation de la présentation de Marie.* Les règles furent imprimées; la congrégation autorisée civilement en France et en Savoie; et, suivant Grégoire XIV, elle avait, pour but, l'*éducation chrétienne* des jeunes personnes. Dans ces conditions, la propagation de la compagnie fut très rapide. De Lyon à Marseille, de la Savoie à la Gironde, la *Présentation* eut bientôt des écoles dans tous les pays. Marie Rivier était une femme de premier ordre, d'un grand sens, d'un puissant attrait; elle mourut en 1838. Sa cause a été admise à la Congrégation des Rites.

9. — Sur la fin du dernier siècle naissait, au château de Tren-

quelléon, en Agenais, une enfant qui reçut le nom d'Adèle. En 1789, le père émigra et la mère chercha un abri en Portugal. Au retour, en 1802, Adèle avait quatorze ans ; après la première communion et la confirmation, elle se mit sous la direction d'un bon prêtre et fit de rapides progrès dans la vertu. Son premier dessein fut d'associer des jeunes personnes, puis des femmes plus âgées, tout simplement pour adorer Dieu et soupirer aux pieds de Jésus-Christ mourant sur la croix. De 1803 à 1808, le premier fruit de cette piété, c'est l'assistance des pauvres par l'aumône et des jeunes filles par l'enseignement. Pour constituer une association suivant les règles de la prudence, elle se mit en rapport avec l'abbé Chaminade, prêtre de Bordeaux. A la mort de son père, en 1815, Adèle, âgée de vingt-six ans, possédait une brillante fortune. Sur le conseil de Chaminade, elle vint, avec l'agrément de l'évêque, s'établir à Agen. L'œuvre fut traversée de différentes manières, et, suivant l'usage, se fortifia par l'épreuve. En 1820, les Filles de Marie n'avaient encore que cinq établissements, en 1824, elles étaient approuvées par l'évêque, en 1838, par le Pape. Dès 1828, cet institut avait reçu l'autorisation légale. C'est par la sainteté de ses vœux qu'Adèle voulait faire le bien ; elle y réussit : elle mourut en 1828. Dieu seul pourrait dire tout le bien qu'ont fait aux pauvres les Filles de Marie ; nous ne saurons qu'au ciel, la grande part qu'a eue, dans ce grand ouvrage, la mère Adèle de Tranquilléon.

10. — Jeanne-Marie Rendu, née en 1787, à Comfort, au pays de Gex, avait fait sa première communion dans une cave et se sentait, après la visite d'un hôpital, un vif penchant à servir les pauvres. En 1802, elle prit l'habit des Filles de Saint-Vincent de Paul et devint, en 1815, supérieure de la maison de l'Epée de bois, au faubourg Saint-Marceau, l'une des plus misérables de Paris. C'est là qu'elle établit son empire. Dans un temps où une ignorance épaisse et une perversité scélérate produisent si facilement des criminels, cette femme, sans autre arme que la charité, devait vaincre toutes les puissances de l'enfer. Pendant près de cinquante ans, elle fut l'humble religieuse qui assiste efficacement tout le monde, les pauvres, les riches, les savants, les ignorants, les filles, les garçons, les jeunes, les vieux, les malades,

les désespérés. Pour cette assistance universelle, elle ne possédait que son regard, sa langue, sa main et son cœur, plus l'esprit de Saint-Vincent de Paul, et cela suffit pour lui créer, par les services, un rôle que durent respecter toutes les puissances, devant laquelle s'inclinèrent les têtes couronnées, et, victoire plus difficile, les fusils des insurgés de juin. Une seule catégorie de gens ne respecta pas son œuvre, ce sont les bandits qui, depuis 25 ans, travaillent, en France, à la destruction du Christianisme. La sœur Rosalie mourut en 1859 ; son buste fut placé à la mairie de l'arrondissement. C'est une femme dont les mérites font honneur au genre humain.

11. — Rose-Virginie Pelletier, né à Noirmoutiers, en Vendée, l'an 1796, entrait en 1815 dans la société de charité, fondée par le Père Eudes. En 1825, élue supérieure de la maison de Tours, elle fut priée par l'évêque de fonder un refuge pour les filles repenties. Le refuge, fondé en 1829, en fonda bientôt trois autres à Grenoble, à Poitiers et à Metz. En 1833, Grégoire XVI l'érigea en monastère sous le nom de *Bon Pasteur* d'Angers. L'objet propre de l'Œuvre est de ramener à la vertu les femmes égarées et de préserver les jeunes filles pauvres. La supérieure, Rose Pelletier, y ajouta, comme objet secondaire, l'éducation des jeunes demoiselles, la direction des maisons de détention pour femmes, l'admissibilité des négresses et des sourdes-muettes, la possibilité pour les repenties de faire profession. En 1838, Grégoire XVI appela l'Institut à Rome ; celui qui devait être Pie IX l'avait établi à Imola. L'extension du Bon Pasteur dans le monde entier fut tel, qu'en 1885, il comptait 150 maisons. On a composé en espagnol et traduit en français, un *Miroir* des vertus de cette humble religieuse ; ce miroir honore un peu plus l'humanité que tous ces marbres ridicules ou scandaleux dont la perversité contemporaine encombre les places publiques. Cette humble fille mourut en 1868, comme meurent les enfants de la sainte Eglise catholique, apostolique, romaine. Son procès de canonisation est commencé.

12. — Marie-Guillemette-Emilie de Rodat, née en 1797, à Limours, Aveyron, vivait dans la prière et la charité, lorsque les mères de famille lui représentèrent qu'elles n'avaient pas d'ins-

titutrices pour leurs jeunes filles. Avec trois camarades, Emilie ouvrit une école à Villefranche. De Villefrance l'école passa dans cinq ou six autres localités. Après divers essais de rattachement à d'autres œuvres, ces bonnes filles pensèrent à se constituer comme *Œuvre de la sainte famille*, prirent un habit, firent des vœux et embrassèrent la clôture. Toutes les bonnes œuvres se tiennent, de l'éducation des filles pauvres, on vint à la visite des prisonniers, à l'admission des filles repenties. L'union constante avec Jésus-Christ, les vertus acquises et pratiquées avaient perfectionné les grâces natives de la mère Emilie. Cette femme était une puissance ; physiquement, ce n'était qu'une ruine. La mère Emilie cessa de vivre en 1852 ; sur un rapport du cardinal Sacconi, sa cause a été introduite en 1872.

13. — Saint-Servan est une petite ville en face de Saint-Malo, sur les bords de la mer. En 1838, un vicaire de Saint-Servan, nommé le Pailleur, comprit que Dieu lui demandait la fondation d'une œuvre de charité. Bientôt une petite ouvrière venait à son confessionnal et, désirant se faire religieuse, se remettait à ses soins. Une petite orpheline et une servante de 48 ans se joignirent à la petite ouvrière, louèrent une chambre et y placèrent, pour l'assister, une pauvre vieille, puis deux, puis trois, puis quatre, puis des milliers de vieillards ; c'est ainsi que naquit l'œuvre des Petites sœurs des Pauvres. Le Pailleur avait donné un règlement ; les contradictions ne manquèrent pas, surtout à propos de la nécessité de mendier pour soutenir l'œuvre : mais la contradiction est le pain des œuvres que Dieu bénit. Mais les novices vinrent en nombre, les pauvres en plus grand nombre encore. Il fallut bâtir, il fallut mendier, il fallut s'étendre. De Saint-Servan, les petites sœurs allèrent à Rennes, à Dinan, à Tours, à Paris, dans tout l'univers. A la mort de Pie IX, les petites sœurs comptaient 160 maisons, répandues dans les cinq parties du monde. Ces maisons représentent un millier de religieuses et 20.000 vieillards assistés comme de petits princes. Mais il n'y a rien ici à célébrer : tout manque à la fois et partout dans les maisons. Les vieillards ne sont privés de rien ; les sœurs sont souvent privées de tout. C'est ce qui fait leur force et marque leur grandeur. Pendant que la politique se consume

inutilement à des projets d'assistance publique, ruineux et stériles, des pauvres filles, qui n'ont que leur pauvreté et leur foi, résolvent le problème. Tout est là. Un vicaire dirige deux enfants, les charge d'une femme aveugle : voilà le grain de sénevé d'où sortira le grand arbre, qui abritera tous les déshérités de la terre.

14. — Anne-Victoire Tailleur, veuve Méjanès, résolut, après 1801, de se consacrer à Dieu. Une espèce de nécessité lui imposait la charge de former des maîtresses pour l'instruction des jeunes filles pauvres. En 1806, avec le concours des abbés, Moye et Louyat, l'appui de l'évêque Jauffret, l'humble veuve se consacra à Dieu définitivement, sous le titre d'association de Sainte-Chrétienne. L'autorisation civile fut accordée en 1807 et renouvelée en 1816. Une communauté ne s'établit pas sans difficultés ; il survient des obstacles de toutes sortes. Expérience faite, on dressa des règles et on se mit à les observer. L'évêque Jauffret composait cependant, à l'usage des sœurs, des examens particuliers, une instruction pour les institutrices, un Livre d'office, un Manuel et un Recueil des maximes. Les statuts et règlements ne furent définitivement arrêtés qu'en 1831 ; c'est un volume, fruit précieux de prières, des méditations et d'expériences. Les dernières années de la fondatrice furent cruellement éprouvées par la maladie ; mais plus elle souffrait, plus son œuvre prospérait. A sa mort, en 1837, Marie de Méjanès avait vu son œuvre se répandre dans toute la France et à l'étranger. Par la fondation et la direction de Sainte-Chrétienne, cette femme est une bienfaitrice de la France et de l'Eglise. Parmi les insensés qui poursuivent de leurs critiques nos humbles religieuses et veulent leur montrer des concurrences trop peu réfléchies pour n'être pas dérisoires, combien méritent un si court et si bel éloge.

15. — Eugénie de Smet, née à Lille en 1825, fut, dès sa jeunesse, poursuivie de l'idée d'assister les âmes du purgatoire. C'était une pensée sainte et salutaire, mais comment la mettre à exécution ? En 1853, le jour de la Toussaint, pendant qu'elle priait, son pieux désir se formula de cette manière : établir une association de prières et de bonnes œuvres pour les défunts.

L'œuvre fut établie à Paris, rue de la Barouillère, unissant à un objet pieux, comme utilité publique, le service des malades. Les sœurs vouées à Dieu dans la personne des malades et des défunts, ne prirent pas de costume religieux; elles se contentèrent des vêtements d'une personne en deuil. Le cardinal Morlat enrichit l'œuvre d'indulgences. Eugénie de Smet, devenue sœur Marie de la Providence, mourut en 1871 ; les obus du siège sonnèrent son glas. Son humble société a établi, en Chine, un pensionnat, un externat, un orphelinat, un catéchuménat et une maison pour le personnel religieux. Les bonnes œuvres sont sœurs ; elles se tiennent toutes par la main et par le cœur.

16. — En 1830, vivait, dans la capitale, un brave chrétien, nommé Bailly. Pour obliger les étudiants, il avait ouvert une pension et une société de bonnes études. Après 1830, on y ajouta des conférences. A ce propos, des jeunes rationalistes entendaient prouver, aux jeunes catholiques, la mort du catholicisme. Ces jeunes gens, pour prouver que le catholicisme était bien vivant, puisqu'il agissait, se cotisèrent entre eux et se mirent à visiter les malades. Telle fut l'origine des conférences de Saint-Vincent de Paul ; les fondateurs furent Ozanam, Lallier et Lamache. On devait, à jour fixe, ouvrir et terminer la réunion par la prière, s'enquérir des pauvres du quartier, donner son obole et la leur porter. Le bien aime à se répandre. Les huit membres de la première conférence en amenèrent d'autres et fondèrent des conférences dans d'autres paroisses. C'est la boule de neige qui devient haute comme une maison. A la mort de Pie IX, il existait dans les deux mondes, trois milles conférences ; elles dépensaient, par an, 7 millions ; et, depuis leur fondation, en avaient dépensé plus de cent mille. Cent millions, cela représente des millions de visites, faites par des frères en habit noir. D'ailleurs, cette conférence ne se désintéresse d'aucune œuvre ; elle est comme la cheville ouvrière du Christianisme. C'est, de plus, une œuvre laïque, soumise sans doute à l'Eglise ; mais elle ne s'y rattache par aucun lien hiérarchique, pas plus qu'elle ne consent à porter l'estampille de l'Etat. L'empire essaya de l'incamérer ; la République, de le détruire. Dans un monde, rongé jusqu'aux os par un monstreux égoïsme, nous voulons espérer que

la conférence de Saint-Vincent de Paul continuera de remplir, par la parole et les exemples, son ministère de charité.

17. — La conférence enfanta les petits frères de Saint-Vincent de Paul ; ce fut l'œuvre de Léon Le Prévost, né en 1796. Administrateur, devenu veuf, il se fit prêtre et se consacra de plus en plus à l'œuvre des apprentis. Précédemment il s'occupait à les placer chez de bons maîtres, à leur faire sanctifier le dimanche, à leur procurer des agréments et des secours. A ces premiers soins et pour les mieux assurer, il voulut joindre une maison, un asile où il donnerait l'instruction primaire et religieuse, préparerait à un état et suivrait jusqu'au mariage. La maison s'appela Nazareth, un nom qui la caractérise bien et l'honore grandement. En se livrant à cet apostolat des classes ouvrières, sous toutes les formes qu'il peut comporter, Le Prévost vint à l'idée d'une Congrégation des prêtres et des laïques, qu'il appela les *Petits Frères* de Saint-Vincent de Paul. Les évêques la bénirent, le fondateur eut la joie de voir le Pape la confirmer. A tous ses actes de charité, le Prévost ajoutait les grâces de ses paroles. Ce généreux serviteur des pauvres était un grand homme de bien ; il mourut en 1874 ; dès 1871, il avait vu sa jeune congrégation recevoir le baptême du sang dans les fusillades de la rue Haxo, pendant la Commune.

18. — Jean-Baptiste Muard, né à Viteaux en 1809, curé de Saint-Martin d'Avallon, eut, pour première inspiration de zèle, la résurrection de Pontigny, pour siège des missionnaires diocésains. En 1845, sur son chemin, il eut tout à coup l'idée et le plan d'une société religieuse, analogue aux grands Ordres d'autrefois. Cet ordre des Bénédictins-Prêcheurs se composerait de trois sortes de personnes : des contemplatifs, des prédicateurs et des hommes voués aux travaux manuels. Tous devaient s'immoler, comme victimes, pour le salut du peuple. En 1848, il partait pour Rome avec deux compagnons et faisait, à Subiaco, un noviciat d'un an, qu'ils achevèrent à Aiguebelle en 1850. Le 15 mai de cette année, les Bénédictins-Prêcheurs prenaient possession du monastère de la Pierre-qui-Vire. Le comte de Chastellux en avait prêté le terrain dans une forêt sauvage : les nouveaux moines ne voulaient même pas posséder l'emplacement de leur

domicile. La règle suivie est celle de Saint-Benoît, le code monastique de l'Occident. La société ne possède pas de biens-fonds : le jeûne y est dur. Le salut des âmes comme but ; la mortification comme moyen ; l'union en Dieu en parfaite charité comme gage de perfection : tel est le nouvel ordre. Muard, devenu le Père Jean-Baptiste du Sacré-Cœur, mourut en 1854. La fondation d'un nouvel ordre a toujours été un grand événement pour le pays et pour le temps qui en sont les témoins. La Franc-Maçonnerie qui gouverne la France, vient de lui refuser l'avenir : elle a dispersé les Bénédictins et mis en vente la Pierre-qui-Vire.

19. — Maurice d'Alzon, né en 1810 au Vigan, était vicaire général de Nîmes en 1835 et s'adonnait à la prédication. Gentilhomme par sa naissance, soldat par nature, prêtre par caractère, il voulut, comme grand vicaire, être un homme d'œuvres. A Nîmes même, il fut le fondateur ou l'organisateur de cinq ou six maisons de charité ; ensuite il se dévoua à l'instruction chrétienne de la jeunesse. La France, en 1843, ne comptait encore que cinq ou six écoles libres ; d'Alzon fonda le collège de l'Assomption, et créa un ordre religieux du même nom, pour le servir. D'Alzon se proposait trois buts : 1° restauration de l'enseignement supérieur sur les principes de saint Augustin et de saint Thomas ; 2° combat contre les sociétés secrètes ; 3° lutte pour l'unité et mise à l'écart de toute pensée schismatique. C'était prendre, comme consigne d'action, les doctrines romaines dans leur ampleur. D'Alzon aussi dévoué à la France qu'à Rome, se mit encore à établir, dans cette double pensée, le pèlerinage de pénitence à Jérusalem. D'Alzon était un homme droit, sincère, désintéressé, généreux : il n'y avait pas d'âme plus française par le caractère, plus romaine par le cœur et l'esprit. Ce vaillant lutteur mourut en 1880. Pie IX l'apercevant un jour dit : « Voilà d'Alzon, c'est notre ami. » Pour ce motif, les francs-maçons résolurent sa ruine : les Assomptionnistes, mis sur la même ligne que les Jésuites, ont été les premiers soldats voués aux dieux infernaux de la Révolution.

20. — Jules Chevalier, né à Richelieu, en Touraine, en 1824, d'une famille qui vint prendre ferme dans le Berry, était, en 1855, vicaire d'Issoudun. C'était sa pensée que, pour remédier

à l'ignorance, à l'indifférentisme et à l'esprit d'insubordination, il fallait en appeler à l'amour du Sauveur des hommes. Dans cette conviction, il s'intitula missionnaire du Sacré-Cœur et se mit, avec un compagnon, sous la protection du Pape et de la Sainte Vierge. Pour donner à sa congrégation naissante une base matérielle et un symbole visible, il bâtit la basilique du Sacré-Cœur d'Issoudun et, comme contreforts, lui éleva, pour son personnel, trois maisons. Comme œuvre spirituelle, la Congrégation comprend : 1° des religieux, missionnaires du Sacré-Cœur; 2° des prêtres séculiers placés sous la même invocation ; 3° des religieux ; 4° un tiers-ordre ; 5° une petite œuvre pour le recrutement des missionnaires. Ces missionnaires publient deux bulletins, un pour les prêtres, un pour les fidèles, qui tire à 80.000. D'ailleurs ils ont relativement beaucoup écrit et de très bons livres sur la théologie du Sacré-Cœur. Enfin l'œuvre s'est répandue avec une rapidité qui tient du prodige et un éclat qui s'impose à la réflexion. Hors de France, ils possèdent un noviciat et un séminaire en Belgique, un scolasticat en Hollande, une procure à Rome, deux paroisses en Espagne et en Angleterre, une mission à Berlin ; un collège, une paroisse et un noviciat à New-York ; une procure, deux paroisses et une maison de sœurs à Sydney, une basilique à Quito, des stations en Guinée et dans la Nouvelle-Bretagne, l'évangélisation de la Mélanésie et de la Micronésie. Si vous pensez que c'est là l'œuvre d'un vicaire d'Issoudun, uniquement soucieux d'être ignoré et réputé pour rien, il faut dire : Ceci est l'œuvre de Dieu et nous en avons, sous les yeux, la merveilleuse preuve.

21. — Un laïque à rapprocher de ces bons prêtres, c'est Léon Papin-Dupont, né à la Martinique en 1797. En 1830, il revenait en France, et, veuf, s'établissait à Tours pour s'adonner aux œuvres. D'abord il s'occupa d'établir, en Touraine, les conférences de Saint-Vincent de Paul, les petites sœurs des pauvres, les écoles d'adultes, la dévotion à la Salette, l'œuvre pour la réparation des blasphèmes et la sanctification du dimanche. Par une juste logique, cette dernière œuvre l'amenait au dessein plus général de réparation, au culte de la Sainte-Face, préconisé alors par deux religieuses du Carmel. Dupont, qui avait institué,

dans sa maison, l'adoration nocturne, lui donna la Sainte-Face pour objectif, entretint devant une veilleuse toujours allumée, et, avec l'huile de sa lampe, crut avoir obtenu des miracles. La dccouverte, à Tours, du tombeau de saint Martin, et, à Olivet, d'un fragment de son manteau, inspirèrent, à Dupont, une plus grande confiance. Le culte rendu à la bienheureuse Jeanne-Marie de Maillé, la découverte du sang de saint Maurice, le drapeau du Sacré-Cœur envoyé à Charette, sont des signes de ce temps. La cause de ce mouvement, c'était le saint homme de Tours, mort en 1876. Le principe de son action, c'était l'oratoire de la Sainte-Face ; le secret de sa force, c'était la prière et la correspondance. L'oratoire subsiste : il peut suffire pour sauver un jour ce qui devait alors nous sauver.

22. — A ces médaillons d'hommes, nous devons joindre encore quelques médaillons de saintes et fortes femmes. Marie-Thérèse Chappuis, née en 1793, à Soyhières, dans une famille qui comptait douze enfants, fait profession en 1816, à la Visitation de Fribourg. En 1826, elle arrivait à Troyes, comme supérieure, et devait jusqu'à sa mort, en 1875, alterner, au même titre, entre Paris et Troyes. Cette religieuse était surtout une femme d'action ; elle voulut créer une association pour les jeunes filles ; les divisa en externes et en pensionnaires ; mais, sous ces mots d'un usage ancien, elle traça un tel programme de travail et de conduite pieuse, qu'il faut y voir une création. Pour la direction de cette œuvre, on ne pouvait compter sur la Visitation, qui ne s'occupe pas d'œuvres extérieures. La bonne Mère, pour ces œuvres extérieures, se mit à constituer l'ordre des *Oblates* de Saint-François de Sales, qu'elle plaça d'ailleurs sous la règle des Visitandines. Ces Oblats ont à Troyes leur maison, leurs écoles, des établissements de travail et de préservation. Pour compléter son œuvre, leur aumônier, Louis Brisson, fondait à son tour et sous son impulsion, les Oblats de Saint-François de Sales, pour vaquer aux mêmes œuvres extérieures, refuges, collèges et petites écoles. Les critiques ne manquèrent pas. Notre siècle n'a pas beaucoup de bons ouvriers, mais il a beaucoup de censeurs qui ne font rien, qui admirent beaucoup leur inertie et trouvent tout mal, chez les autres. La seule réponse à faire, c'est que

les œuvres connexes de Louis Brisson et de Thérèse, mises à l'épreuve du temps, ont obtenu le meilleur succès. Marie-Thérèse mourut en 1875. Les évêques de Bâle, de Troyes et de Paris ont instruit le procès préparatoire d'une canonisation.

23. — Sophie Barat, née à Joigny en 1779, était sœur d'un Jésuite qui la mit sous la direction du P. Varin ; le P. Varin lui offrit de fonder une Congrégation du Sacré-Cœur. Sophie était une femme de tête, une femme forte : elle entra sans hésiter dans ce dessein. En 1800, elle se consacrait, avec quatre postulantes, au Sacré-Cœur. De 1802 à 1804, c'est l'époque de la vie cachée, de l'application aux vertus, des tâtonnements et des expériences, pour venir à une conclusion pratique. En 1804, le Sacré-Cœur commence à Amiens ; en 1805, à Grenoble ; en 1807, à Poitiers ; en 1810, à Niort. Depuis 1806, Sophie est la supérieure ; en 1815 seulement on s'occupe des constitutions. L'idée était de les fonder sur les constitutions de saint Ignace, sur la dévotion au Sacré-Cœur et au Saint-Siège, mais pour une réaction anti-janséniste et anti-gallicane. L'ambassade de France à Rome voyait cette orientation d'un mauvais œil ; Sophie tint bon ; son œuvre resta française, mais avec une ferme adhérence à la Chaire Apostolique. En 1820, le Sacré-Cœur s'établit à Paris ; en 1825, il est approuvé par Léon XII et s'établit à Rome. Désormais, le Sacré-Cœur s'établit partout en France et déborde sur le monde entier, jusqu'en Amérique, où tout est à créer. Pendant son généralat, Sophie fonda plus de cent maisons ; c'est un travail énorme. Mais pour difficile qu'il soit, il y a plus difficile, c'est l'organisation morale, la conservation pieuse dans la vie de prière et d'action. Pour cette seconde partie de sa tâche, la mère Barat avait une espèce de divination et exerçait une vraie magistrature. En 1864, cette société comptait 3.500 religieuses. La fondatrice mourut en 1865. Mgr Parisis, qui est un bon juge, déclare que sa vie est un des grands événements du siècle. En 1879, la Congrégation des rites publiait le décret de béatification. Tout ce qui est réputé saint au ciel, doit être tenu pour grand et puissant sur la terre.

24. — Un homme non moins étonnant que cette femme fut Jean Bosco. Né en 1815, près Turin, prêtre en 1841, il s'occupa

tout de suite à la visite des prisonniers et à l'établissement des patronages. Obligé, par des cris de gamins, à changer trois fois de domicile, il se réfugia dans un pré au Valdocco, où il se prit à ouvrir des écoles du dimanche et à bâtir un Oratoire. A aucun prix il ne faut confondre cet établissement avec l'Oratoire de Rome ; l'Oratoire de Valdocco est une espèce d'arche de Noé. On y trouve sans doute des écoles et surtout des écoles de philosophie et théologie, pour former des prêtres ; on y trouve aussi des écoles professionnelles et des ateliers de toutes professions, même une imprimerie. Bosco est pauvre comme Job ; mais il se place sous la protection de Notre-Dame Auxiliatrice, et reçoit les fonds on ne sait d'où, mais originairement de la banque du ciel. Avec cette garantie, Bosco n'eut jamais une traite en souffrance. Un Oratoire n'est pas bâti, qu'il en construit un autre. Bosco a fondé, pour ses Oratoires, une société de *prêtres* et de *religieuses*, consacrés, comme son œuvre, à Notre-Dame Auxiliatrice ; il fonda, en plus, une Œuvre de *coopérateurs* et un *Bulletin*.

En 1862, Bosco n'a encore qu'un petit nombre d'établissements : il publie une bibliothèque expurgée de classiques italiens et écrit lui-même une série de classiques. En 1869, son association est érigée canoniquement. Deux pensées s'ajoutent à son premier dessein : la vocation des adultes au sacerdoce et l'envoi de ses religieux en mission. En 1880, l'Oratoire s'établit en Espagne ; il va à Nice, à Paris, à Rome, à Londres, à Trente et jusqu'à la Terre de feu. A la mort de Bosco, en 1888, les Salésiens comptaient 200 maisons ; le nombre des jeunes gens préparés par eux à toutes les carrières, pouvait s'élever à 200.000. Bosco avait, pour les œuvres charitables, le génie d'un saint Vincent de Paul. C'est, dans toute la force du terme, un homme de Dieu, un bienfaiteur de l'humanité, un thaumaturge.

25. — De l'Italie, nous passons en Angleterre pour en étudier, non plus les doctrines, mais les vertus. Cette vertu se manifesta grandement par les conversions qui se produisirent, dans l'école puséiste, par le mouvement d'Oxford. Non pas qu'une conversion soit un produit de la rectitude naturelle, mais la rectitude la prépare et la grâce l'achève. De ces convertis, il y en eut un grand nombre ; si je cite Spencer plus spécialement, c'est qu'il reçut

une mission spéciale pour la conversion de l'Angleterre. — Georges Spencer était né en 1799, à Londres, dans le palais de l'amirauté. Pasteur protestant, il fut ébranlé par la conversion de Newmann, de Manning, de Faber, de Oakeley, de Dalgairns et de tant d'autres ; il se convertit noblement et partait à Rome en 1830, pour s'y préparer au sacerdoce. Prêtre, il se dévoua à la conversion de sa patrie par une croisade de prières. C'est une œuvre à quoi dispose, sans doute, la dissolution doctrinale de l'Angleterre ; mais il y a, en Angleterre, tant de préjugés contre Rome, qu'on se demande s'il y en autant dans la hutte des sauvages ou chez les bouddhistes du Thibet. D'abord Spencer avait été appliqué au ministère pastoral. Quand vinrent, à l'appel de Wiseman, les passionnistes, Spencer entra dans les ordres sous le nom de P. Ignace et se mit à prêcher des missions. Pour établir son œuvre de prières, il parcourut l'Angleterre, la France, l'Italie et l'Allemagne. C'est une chose assurément singulière de voir un humble religieux demander des prières, non seulement à des femmes et à des prêtres, mais à John Russell, à lord Palmerston, à l'empereur d'Autriche. En tout cas, c'était son œuvre, et il savait braver les obstacles. Le P. Ignace mourut en 1864. Pour l'Angleterre, il avait été un émule d'Augustin, de Cantorbéry ; il a sa place à la suite de saint Vincent de Paul.

26. — Pendant que Spencer organisait sa ligue de prières, un capucin, le P. Mathew, faisait tressaillir les Irlandais aux accents de sa voix. La perte de son indépendance, la guerre à sa foi, l'oppression et la misère sont les griefs de l'Irlande contre l'Angleterre. Pour se consoler des chagrins, le peuple irlandais cherche trop volontiers la consolation dans l'enivrement des sens. C'était, du reste, le plan de la politique anglaise, de le réduire par les liqueurs fortes. En 1838, le P. Mathew entreprit la délivrance de ses compatriotes par une croisade contre l'ivrognerie. O'Connell avait demandé le rappel de l'union et obtenu l'entrée des Irlandais au Parlement ; le P. Mathew, par une ligue de tempérance et par des meetings, par la prédication et les bonnes mœurs, voulut agrandir l'œuvre d'O'Connell. Le pauvre Père parcourut le pays et renouvela, de nos jours, les merveilles que raconte l'histoire, de saint Dominique, de saint Antoine de Pa-

doue et de saint François d'Assise. Quand il arrivait dans une ville pour établir son association, c'était un événement : les foules accouraient, il prêchait, arrachait ses auditeurs aux sociétés secrètes et les enrôlait dans sa ligue d'abstinence totale ou au moins partielle du wisky. Mathew recruta jusqu'à cinq millions d'adhérents en Irlande d'abord, puis en Angleterre et en Ecosse. Son œuvre d'ailleurs passa le détroit et s'établit en France et en Allemagne, pour réagir contre l'alcoolisme. A sa mort, l'œuvre continua de s'étendre ; elle subsiste toujours. L'histoire doit saluer, dans ce prédicateur de la tempérance, un bienfaiteur de l'humanité ; dans ce capucin, le modèle des prêtres qui doivent tous aujourd'hui poursuivre le même but.

27. — Ce que fait Mathew dans la Grande-Bretagne, Hofbauer le fit pour l'Allemagne pourrie de Joséphisme. Clément Hofbauer, né en Moravie en 1754, avait été vingt ans boulanger lorsqu'il se fit prêtre, entra chez les Rédemptoristes, et, empêché par le fanatisme de s'établir en Allemagne, se fixa en Courlande. De Mittau, Hofbauer passa en Pologne, de Pologne en Allemagne où Dalberg et Wessemberg travaillaient à la ruine du catholicisme. Trois maisons de son ordre furent supprimées de concert par le clergé et le gouvernement ; les Rédemptoristes se réfugièrent à Coire, puis dans le Valais. Dans l'ébranlement des guerres de Napoléon, l'ordre souffrit cruellement, mais Dieu veilla sur ses serviteurs. De Varsovie, Hofbauer vint à Vienne où il convertit Adam Muller, Frédéric de Schlégel, le comte Széchény, Antoine de Pilar, le peintre Veith, Zacharie Vernert, l'historien Schlosser et le futur cardinal Rauscher. Pendant le congrès de Vienne, il combattit, par une tactique active et vigoureuse, les projets d'église nationale, indépendante du Pape. Hofbauer mourut en 1820 ; Léon XIII a prononcé sa béatification.

28. — L'Allemagne eut une autre ouvrière de Dieu dans Anne-Catherine Emmerich. Cette femme, née en 1774, eut de bonne heure le don particulier de discerner, dans les choses matérielles ou spirituelles, ce qui est bon et ce qui est mauvais. Longtemps rebutée à cause de sa pauvreté, elle finit par entrer, à 28 ans, chez les Augustines de Dulmen. Dès l'âge de 24 ans,

elle avait eu la grâce spéciale de souffrir corporellement et visiblement les douleurs de Jésus-Christ par la couronne d'épines. Une fois religieuse, elle fut favorisée d'extases et de la visite d'un ange. Ensuite se forma sur sa poitrine une croix qui suait le sang. En 1812, Jésus-Christ la visita, couvert de ses plaies, et lui imprima sur le corps les stigmates de sa passion. Longtemps malade, souvent éprouvée par les malheurs des temps, elle garda les cinq plaies et eut encore de fréquentes visions sur la vie de Jésus-Christ et de la Sainte Vierge, spécialement sur la passion. Clément Brentano en a recueilli pieusement tous les détails ; ses récits ont été traduits en français par Cazalès. Anne-Catherine Emmerich mourut en 1824. C'est à l'Eglise à prononcer sur le double cas de stigmatisation et de vision. Les faits sont hors de conteste ; il s'agit de les interpréter.

29. — Un double fait analogue, c'est l'extatique de Kaldren et la patiente de Capriana. Marie de Moerl était une jeune paysanne très pieuse, qui avait des extases presque continuelles. Son âme était initiée par l'extase aux merveilles de la gloire, et cette anticipation de claire-vue donnait à son corps quelques attributs de son corps glorifié. Marie jouissait d'une grande facilité de prévision et vivait à peu près sans manger : elle mourut en 1870.

Dominia Lazzari était également une paysanne, d'une grande piété. Au terme d'une maladie, elle était tellement faible, qu'elle resta huit ans sur son lit. Alors elle fut atteinte des cinq plaies du crucifiement et de la plaie au front. Chaque vendredi, ces plaies saignaient. Ce phénomène dura jusqu'à sa mort, en 1872. Ces faits ont eu pour témoins les Italiens Léopardi et Ricciardi, Joseph Goerrès, Cazalès et le canoniste Moy. Léon Bosé, après avoir pris ses informations sur place, a écrit : les *Stygmatisées du Tyrol*. Voilà les faits et les titres ; c'est à l'Eglise qu'il appartient de nous dire ce qu'il en faut penser.

30. — D'Allemagne nous passons en Amérique. Elisabeth Baylay, née en 1774, protestante, mariée à William Seton, trois fois mère, veuve en Italie, se convertit à son retour en Amérique. Le courroux de sa famille, l'abandon de ses proches, la ruine de ses légitimes ambitions, la déchéance de ses droits, rien ne put l'ébranler. En 1809, avec ses deux sœurs également converties,

elle s'établissait à Emmetsboug pour y fonder une communauté religieuse. On commença par régler les pratiques religieuses et l'emploi du temps. L'objet et le but de la communauté ne se révélèrent que par la nécessité d'agir et le besoin de règles plus spéciales. D'abord les sœurs s'occupèrent d'écoles ; puis, rattachées à la congrégation de Saint-Vincent de Paul, elles en adoptèrent les règles et en remplirent les diverses fonctions. En 1872, la congrégation de Saint-Joseph d'Emmetsboug comptait mille sœurs, 91 établissements, écoles, hospices, orphelinats. Elisabeth était morte depuis 1821. Personnellement, c'était une espèce de saint Augustin en jupes. Ses écrits la montrent comme une femme poète, une harpe toujours vibrante sous les touches de l'artiste divin. Malgré ses nombreuses occupations, elle avait traduit en anglais beaucoup d'opuscules français. Cette femme paraît avoir eu l'étoffe d'un grand homme, grand surtout par le cœur et par la piété, doublement de la puissance.

31. — Nous pourrions parler encore d'un grand nombre de saints personnages. Nous ne dirons rien de Charlotte de Lamouroux, de Sophie Berrué, des servantes du Sacré-Cœur, des Franciscaines missionnaires, de Philippine Duchesne, d'Elisabeth Galitzin, d'Adèle de Murinais, du P. Jean. Il faut nous borner et nous taire encore plus sur ceux : *Quorum solus habet comperta vocabula Christus*.

Nous mentionnons seulement les associations *ouvrières*, dont l'initiative remonte en Allemagne à Kolping, et dont l'institution, à peu près complète et florissante, est un des plus beaux essais d'organisation démocratique, une puissance dans la politique, une des merveilles que l'histoire lègue à l'avenir.

Nous mentionnons encore, comme monuments de vertus et facteurs sociaux, les associations pieuses en l'honneur de Jésus-Christ, de la Sainte Vierge et des saints. Parmi ces associations, une place d'honneur appartient au patronage de Saint-Joseph sur l'Eglise universelle, à la confrérie de Saint-Pierre par des chaînes de Saint-Pierre pour la liberté de l'Eglise et l'indépendance de la papauté.

Nous mentionnons enfin des associations *charitables* pour l'assistance des pauvres, le patronage des orphelins, la visite

des prisonniers. Parmi ces associations une place à part appartient à la Propagation de la foi, à la Sainte-Enfance, à l'Œuvre des écoles d'Orient, à toutes les sociétés catholiques de presse et de librairie. Une place d'honneur enfin doit être réservée à l'Œuvre du denier de Saint-Pierre. La Chaire du Prince des Apôtres doit désormais être soutenue, même par le denier de la veuve, à plus forte raison par le sou d'or du riche. Les temps et les pays si féconds en ressources, ne sont pas morts. Dieu, en tout cas, est vivant ; et, quand il sera las des injures, il nous fera sentir les grâces de sa miséricorde, les tendresses de sa paternité.

32. — Les prophètes n'ont pas manqué à nos temps, affligés de si grandes catastrophes. C'est un fait que Dieu gouverne le monde même temporellement, et qu'il départ au peuple, suivant les conseils de sa mystérieuse sagesse, tantôt des châtiments, tantôt des bénédictions. Quand l'orgueil est monté trop haut, avant de le précipiter dans l'abîme, Dieu, patient parce qu'il est éternel, et bon parce qu'il est père, envoie des prodiges et multiplie les avertissements. D'après Joël et saint Pierre, dans les derniers temps, Dieu répandra son esprit sur toute chair ; les jeunes gens verront des visions ; les vieillards, des songes célestes. Des événements singuliers, des signes sur la terre, du sang, du feu, des fumées de vapeur annonceront les jours de Dieu. Des prophètes élèveront la voix. Dans les multitudes, un souci inquiet de savoir si le ciel découvre ses secrets ; dans le sanctuaire, une foule de faits qui se produisent, une foule de voix qui se font entendre. Ce qui annonce, en général, ces troubles dans les éléments, ces apparitions, ces prophéties, toujours d'une manière un peu voilée, ce sont les événements de notre temps, les épreuves de l'Eglise et de la France, l'éclipse momentanée du patrimoine de Saint-Pierre, le triomphe passager du schisme et de l'hérésie, puis la régénération, le rétablissement du trône des Papes, l'exaltation de la sainte Eglise ; plus tard, mais plus tard seulement, à une date qu'il ne nous est pas donné de connaître, le règne de l'Antechrist et le jugement de Dieu sur le monde. Un prêtre du diocèse de Metz, Curicque, a recueilli savamment les signes et les prédictions relatifs à l'époque actuelle. Jules Morel en faisait grand cas. Pour nous,

c'est notre avis qu'en présence des phénomènes étranges de notre temps, il ne faut ni fermer les yeux, ni trop ouvrir ses oreilles.

33. — Pour clore cette recension des vertus et les hommages rendus à la science, nous dirons un mot des apparitions de la Salette, de Lourdes et de Pontmain. C'est l'annonce de la grâce de Dieu et la garantie de ses triomphes.

Le 19 septembre 1846, vers les trois heures de l'après-midi, sur la montagne de la Salette, deux enfants qui gardaient les vaches, aperçurent une femme dont rien n'avait fait pressentir l'approche. Cette femme, vêtue de blanc, était assise, les coudes posés sur les genoux, la tête appuyée sur les mains, les yeux en larmes. A cette vue, les enfants s'arrêtèrent ; la belle dame leur dit d'approcher, leur confie un message à transmettre, se lève, fait quelques pas et disparaît triomphante dans les airs. Les deux enfants racontèrent cette apparition et donnèrent des preuves de leur véracité. L'évêque de Grenoble, régulièrement saisi, après information canonique, se prononça sur le fait de l'apparition, fit bâtir une église, la confia à une communauté de prêtres. Dès lors accururent des pèlerins de tous les points du monde, pour s'informer du message, et, par des actes de pénitence, désarmer la colère de Dieu. Chacun des enfants dut écrire à part, de sa propre main, le récit de l'apparition et la teneur du message. Pie IX en eut communication en 1851. Après lecture, le Pape se prit à dire : « Pauvre France ! ce sont des fléaux qui la menacent ! » Le Pape permit de célébrer l'anniversaire de l'apparition, enrichit d'indulgences la congrégation de la Salette et permit, en 1871, son établissement à Rome. Les fléaux annoncés sont tombés depuis sur la France.

En 1858, à Lourdes, se produisit un phénomène analogue. Sur les bords du Gave, dans les roches Massabielles, s'ouvraient des grottes. Le 11 février, une jeune fille, nommée Bernadette, vit, sur la roche, une blanche apparition. C'était Marie qui se montrait dans une auréole de lumière, robe blanche, voile blanc, ceinture bleu de ciel. Sur ses pieds nus, brillait une rose ; entre ses mains glissaient les perles d'un chapelet ; sur ses lèvres, aucun mouvement. L'apparition se renouvela plusieurs fois ; chaque

fois, Bernadette, ravie, semblait aspirer cette lumière ; la foule contemplait l'apparition reflétée dans un miroir vivant. « O Madame, disait l'enfant, dites-moi qui vous êtes ? » La Vierge prononça trois fois le mot de pénitence et chargea l'enfant de dire aux prêtres qu'elle voulait, en cet endroit, une chapelle. Le curé de Lourdes voulait un signe ; une source, invisible jusque-là, ne tarda pas à couler en abondance. Enfin, l'apparition ouvrant les bras, abaissant les mains sur le sol, pour les élever à la hauteur de la poitrine, dit en souriant : « Je suis l'Immaculée Conception. » — Ce fait a passé depuis par toutes sortes d'épreuves ; il a remporté les plus éclatants triomphes ; en se perpétuant, il grandit toujours : c'est un des plus étonnants prodiges de l'histoire.

En 1870, à Pont-Main, diocèse de Laval, sur une grange couverte en chaume, le 17 janvier, au fort de l'invasion prussienne, eut lieu une troisième apparition. A vingt pieds au-dessus du toit, Eugène Barbedette vit une grande dame en robe bleue, voile noir, une couronne d'or sur la tête. A deux reprises, des enfants venus par curiosité, virent, comme Eugène Barbedette, la dame en robe bleue. A la fin, il y avait cinquante personnes, mais l'apparition ne fut vue que des enfants. Alors parut, près de l'apparition, en lettres d'or : « Mais priez, mes enfants ; Dieu vous exaucera en peu de temps ; mon fils se laisse toucher. » On vit alors une croix rouge sur laquelle était un Christ de même couleur. La sainte Vierge prit la croix et l'inclina vers les enfants. Tout à coup une étoile parut, qui alluma quatre cierges et vint se fixer au-dessus de la tête de l'apparition. Pendant qu'on priait, un voile blanc couvrit l'apparition jusqu'à la ceinture, puis jusqu'au cou. A neuf heures, Marie disparut. Après les informations canoniques et les actes de l'autorité épiscopale, Pont Main, après Lourdes et la Salette, a pris place dans l'histoire de Pie IX.

§ XI. — *Dernières années et mort de Pie IX.*

Sommaire. — 1. Le lendemain du Concile. — 2. La guerre. — 3. La prise de Rome par le signataire de la convention du 15 septembre. — 4. Le Pape prisonnier au Vatican. — 5. La loi des garanties que rien ne garantit. — 6. Le sac de Rome. — 7. On va jusqu'au fond. — 8. L'éclipse de la France. — 9. La persécution en Allemagne. — 10. Les lois de Mai. — 11. La persécution en Suisse. — 12. Le contrecoup en Amérique — 13. La mort de Pie IX. — 14. La place de Pie IX dans l'histoire.

1. — Nous sommes au lendemain du Concile ; nous venons aux dernières années du pontificat de Pie IX. L'infaillibilité du Pape a été proclamée le 19 juillet 1870 ; le lendemain, la guerre a été déclarée entre la France et la Prusse. L'Eglise vient de prononcer un grand oracle ; deux grands Etats vont s'entre-déchirer et changer la face du monde. Cette figure passe ; la seule vérité de Dieu est valable pour l'éternité. Pie IX a soixante-dix-huit ans ; c'est un grand vieillard, qui ne fléchit pas encore, qui ne fléchira jamais ; ses forces toutefois commencent à se teindre des reflets du soir et à s'illuminer du soleil un peu mélancolique de l'automne. Pape en des jours où la révolution satanique monte et s'étend toujours, il n'a pas eu un instant l'idée de négocier et de céder comme Clément XIV. En souvenir de Pierre dont il est le successeur, pour se conformer à l'exemple du premier Pape, qui fut apôtre et martyr, Pie IX s'est adapté rigoureusement à ce prototype des Pontifes Romains. A l'exemple de Pie VI, de Pie VII, de Léon XII et de Grégoire XVI, il a dit la vérité au monde et maintenu le droit ; il n'a mis jamais ni la main ni même le pied dans les manœuvres de la diplomatie ; il s'est tenu debout devant les injonctions de la révolte ; et, en résistant, s'il n'a pas subi la mort, du moins il a été victime. Seul, toujours debout sur le roc de Pierre, il sait avec quelle force les gouvernements et les sociétés se déchaînent contre la pierre angulaire de l'Eglise ; il entend le canon et les obus, qui espèrent anéantir

les décrets du Concile, prendre le patrimoine de Saint-Pierre et se heurter à la puissance contre laquelle ne prévaudront pas les portes de l'Enfer. Le Pape est en paix avec Dieu ; il laisse le monde à ses emportements ; il saura toujours résister à ses injonctions : c'est son devoir, ce sera son honneur devant la postérité. Aussi bien est-ce pour lui le seul moyen de sauver l'ordre social et de fortifier le temple contre les assauts. A écouter les menaces des méchants et les prières des faibles, que pourrait-il gagner ? A faire, comme il le disait, la part du feu, au lieu de circonscrire l'incendie, ne lui donnerait-il point, par ses concessions, une honteuse espérance et une nouvelle force ? Pie IX ne connaît que son devoir ; il a horreur de tous les maquignonnages de la politique. Si le monde entier s'écroule, je ne dis pas que les ruines n'ébranleront pas son intrépidité ; je dis que les ruines ne pourront, avec leurs débris, qu'exhausser un peu plus le piédestal de son trône.

2. — La guerre que venait de déclarer la France, avait été provoquée et préparée, depuis dix ans, par la Prusse. Son ministre, Bismarck, avait conçu le dessein, grandiose, insensé et criminel, d'unifier l'Allemagne, de la mettre à la tête de l'Europe, d'asservir l'Eglise et de s'imposer au monde. En homme pratique, pour user du réel et atteindre le possible immédiat, il avait entraîné l'Autriche dans une guerre injuste contre le Danemarck. Deux ans après avoir pris le Schleswig-Holzstein au Danemarck, il avait déclaré la guerre à l'Autriche et l'avait exclue de la confédération germanique. Maintenant il se prenait à la France pour la réduire par la guerre et lui prendre deux provinces. Le soin qu'il avait eu de se préparer à la guerre en trompant tout le monde et en tombant sur des adversaires mal préparés à se défendre, lui assura le succès. La France fut vaincue à Reichshoffen ; la moitié de son armée, enfermée dans Metz ; et l'autre moitié, battue à Sedan, était prisonnière de l'Allemagne, pendant que Napoléon, vaincu à Sedan, était déchu à Paris. La Révolution qui avait voulu confisquer les Etats du Pape, triomphait à Paris. En Italie, sans coup férir, en trahissant son allié impérial, en déchirant les traités, elle arrivait au but. Victor-Emmanuel, homme sans mœurs, sans probité, sans honneur,

avait été l'homme idoine pour détrôner les princes italiens et escamoter la péninsule. Sous prétexte d'unité, avec l'appui de Mazzini et de Garibaldi, avec la complicité de la bourgeoisie constitutionnelle, il avait tout pris, sans entrer en ligne de bataille. Maintenant, violateur effronté des préliminaires de Villafranca, du traité de Zurich et de la convention du 15 septembre, il ne lui restait plus, pour plaire à la révolution cosmopolite et à la franc-maçonnerie, qu'à prendre Rome. La morale de la farce italienne, c'est que la fin justifie les moyens et la force prime le droit.

3. — La prise de Rome s'effectua, comme toutes les conquêtes du Piémont, avec force mensonge et cynisme de violences. Le 23 août, le cabinet de Florence publiait un mémorandum et dénonçait le Pape comme un malfaiteur public. De son côté, Victor-Emmanuel envoyait à Pie IX un message, pour lui notifier que, par son action conservatrice, il voulait protéger le droit imprescriptible des Romains, les intérêts du monde catholique et l'indépendance du Saint-Siège. Sans attendre la réponse du Pape, le 11 septembre, trois corps d'armée envahissaient l'Etat pontifical, en vrais corsaires. Ces trois corps étaient forts de soixante mille hommes ; Pie IX n'avait que douze mille hommes, pour défendre une vaste enceinte et de vieilles murailles ; il voulut néanmoins se défendre, pour bien faire constater que Rome serait prise d'assaut. Le 20 septembre, Cadorna, un prêtre apostat devenu général, fit une brèche à la Porta Pia, près de l'endroit où s'était présenté Annibal. Moins respectueux que les Carthaginois des grandeurs de Rome, les Italiens entrèrent dans Rome par la brèche, après une capitulation, qui fut violée, du reste, par toutes sortes de crimes. Le 20 octobre, Victor-Emmanuel appela les Romains à un plébiscite ; sur le chiffre des votants, il y eut officiellement, quarante mille voix pour Victor-Emmanuel, et quarante-trois voix contre. Produire des chiffres pareils, c'est affirmer le plus sot des mensonges ; en pareil cas, le suffrage n'est qu'une comédie ; on vote *pour* celui *sous* qui on vote, surtout quand les urnes sont appuyées d'un certain nombre de canons et de baïonnettes. Le plébiscite fut envoyé à Florence et accepté de Victor-Emmanuel. On vola, au Pape, le Qui-

rinal pour loger le roi ; on vola aux ordres religieux leurs maisons, pour loger les ministères ; on vola les collèges, pour y faire légitimer le brigandage. Ainsi Rome devint capitale de l'Italie, pour le compte du Piémont. Quant à Pie IX, il était, par le fait, relégué au Vatican comme prisonnier et devait passer encore sept années dans ce cachot. C'est ainsi que les envahisseurs respectaient l'indépendance du Pape, les droits des Romains et les intérêts du monde catholique.

4. — Depuis, le Pape est prisonnier au Vatican, non pas dans une cellule de cinq pieds carrés, mais dans un palais où il est placé sous une domination hostile, dans l'impossibilité d'exercer les actes d'évêque de Rome et de gouverner l'Eglise, dans la plénitude de sa souveraineté. Par une Encyclique du 1er novembre, Pie IX protesta contre l'usurpation, en déclara nuls les effets et les lois. La preuve qu'il était libre, il ne put faire imprimer cette Encyclique qu'à Genève ; et, pour confirmer la preuve d'indépendance, Victor-Emmanuel la fit saisir. Pie IX ne put plus sortir du Vatican sans être l'objet de manifestations populaires, que les électeurs du roi de Sardaigne eussent fait dégénérer en collisions. Du reste, il n'avait pas besoin de sortir du palais apostolique, pour entendre, derrière les fenêtres, des cris de mort, que ne réprimait pas la police du roi. Les cyniques du Piémont avaient notifié, aux puissances, leur entrée à Rome ; Antonelli répondit à cette circulaire ; il n'eut pas de peine pour mettre à néant cette phraséologie menteuse, dénuée de tout sens honnête, en contradiction avec la réalité des faits ; les évêques du monde entier confirmèrent la circulaire d'Antonelli ; à leur tour, ils flétrirent les intrigues et les machinations infernales, par lesquelles on est venu à bout d'écraser la puissance temporelle, gage nécessaire d'indépendance du Vicaire de Jésus-Christ. Aucune raison ne put diminuer ni atteindre la portée de ces protestations. Victor-Emmanuel à Rome, par la grâce des sociétés secrètes, avec l'appui de la plèbe révolutionnaire et de la bourgeoisie libérale, c'est un zéro de plus dans le concert de puissances schismatiques, hérétiques, libres-penseuses et radicales, toujours conjurées contre l'Eglise ; en riant, avec le peu d'intelligence qu'avait ce pauvre homme, il donnait à entendre que, le cas

échéant, il n'aurait rien à faire pour devenir le geôlier du Pape et l'Hérode du successeur de saint Pierre. Tacite a écrit sur Néron des pages que révère l'humanité ; nous ne sommes pas Tacite, mais nous avons à parler de gens qui, s'ils n'ont pas, comme Néron, l'audace du crime, en ont, au moins, toutes les lâchetés. Que cet humble papier serve, ici, d'écho aux protestations de l'Eglise Romaine, pour l'éternelle revendication de la justice.

5. — Voler est, jusqu'ici, le seul moyen qu'ait trouvé Victor-Emmanuel pour se montrer aigle. Mais, il faut lui rendre cette justice, maître de Rome, il ne se crut pas suffisamment justifié par ses menteuses promesses. Un *Capitaloto* de Ricasoli avait essayé de faire descendre des promesses des nuages ; le 13 mars 1871, parut une loi des Garanties. Cette loi avait pour objet d'assurer, au Pape, prisonnier, toutes les garanties de l'indépendance ; elle les prodiguait avec profusion, et y inscrivait même une dotation annuelle de 3.225.000 lires italiennes. Ces concessions prouvaient, au moins, que les envahisseurs avaient le sentiment du tort causé, par leur fait, à l'Eglise ; mais elles prouvent aussi qu'ils sont incapables d'y porter remède. Leur loi des garanties, c'est, sous les apparences de belles stipulations, le régalisme des légistes et le *Nomo Canon* de Bysance. Pour ces voleurs, l'Eglise n'a pas, par elle-même, son état indépendant pour la jouissance des biens, pour les fonctions religieuses de la hiérarchie, pour l'autorité des jugements. L'Eglise, c'est l'Etat qui la constitue ; il lui prête seulement ce dont elle use et se réserve le droit de rapporter, selon son bon plaisir, toutes les concessions. La loi des garanties, c'est la *constitution civile* de la Papauté.

Le Pape répondit à cette loi des garanties, par une lettre, pour en démontrer l'*astuce* et l'*absurdité ;* puis par une Encyclique pour en foudroyer l'audace impie. Le Pontife déclare que toutes ces garanties, titres, exemptions, privilèges, sont sans valeur pour assurer l'indépendance de la Chaire apostolique. Le Pape en donne deux raisons : c'est que lui, le Chef de l'Eglise universelle, n'a pas à recevoir de lois touchant le gouvernement de l'Eglise universelle ; c'est que la liberté de l'Eglise, c'est le fruit et la conquête du sang de Jésus-Christ. Le Pape se réfère,

en plus, à ce qu'il a dit cent fois, sur la constitution historique du pouvoir temporel, sur les prérogatives de son libre exercice, sur les bienfaits qui en résultent, pour le salut des âmes, la paix du monde et l'honneur des nations.

6. — Désormais, les Savoyards sont les maîtres à Rome, conjointement avec les Francs-maçons. La politique se machine dans les loges ; la couronne est à leur grefle. Le roi s'est établi au Quirinal, en crochetant les serrures et en forçant les portes ; mais il n'y viendra que pour prendre la fièvre et mourir. Le gouvernement du roi a établi ses ministères dans des couvents expropriés sans compensation d'aucune sorte, du moins, en fait. Victor-Emmanuel n'a plus qu'un souci pour ressembler à Charlemagne, vainqueur des Lombards, c'est de s'établir protecteur des lettres. Le procédé est toujours le même, le roi confisque les collèges des Jésuites à Rome et à Naples ; pour faire montre de sa magnificence, il suffit d'inscrire son nom sur la porte de l'établissement. Alaric et Genséric avaient eu plus de pudeur ; ils n'inscrivaient pas leurs noms sur les monuments mis au pillage. De plus, les caisses sont vides ; pour les remplir, le roi confisque les biens de la Propagande ; il s'en attribue une part, parce qu'il s'appelle Victor, et fait inscrire le surplus sur le grand-livre de la dette publique. Le vrai mot de la situation, c'est que Rome et l'Italie sont mises au pillage. L'établissement des Piémontais à Rome, c'est le triomphe de la force sur le droit et du crime sur la vertu : c'est une des plus grandes monstruosités de l'histoire. La ruine de Babylone, de Ninive et de vingt autres cités antiques ; les incendies de Troie et de Jérusalem, le pillage de Rome par les barbares et de Paris par les brigands de la Commune, ce sont de terribles incidents. Pour l'honneur et le salut du genre humain, l'envahissement de Rome est un pire fléau, c'est le commencement du grand anathème.

7. — « Nous irons jusqu'au fond », avait dit le roi ; il y est. L'impiété, le blasphème, le libertinage, se sont installés avec insolence dans la ville sainte, avec l'usurpateur ; c'est la marque de sa grâce et l'imitation de ses vertus. Le Tibre déborde, comme il avait fait en 1846 et en 1805 : « C'est l'excommunication qui passe », dit une femme du peuple. Le roi avait fait afficher le

don de 20.000 francs aux sinistrés; le Pape, naturellement grand, n'afficha point, mais donna 100.000 francs. Le carnaval fut une orgie ; les Juifs félicitent le roi, c'était justice; le Colysée fut mis en fouilles ; Mazzini fut l'objet d'une apothéose. Du reste, plus on volait, plus on était pauvre. L'argent, rare dans les coffres de l'Etat, était absent de la bourse des citoyens. Comme remède, le prince Humbert parlait d'enfumer le vieux renard du Vatican. Comme moyen d'assistance publique, c'était maigre. « On était mieux, dit un contadino, quand on était plus mal ».

Pie IX se borne aux protestations; mais un pape est difficile à garder, surtout en prison. Au moindre mouvement, il n'ébranle pas la porte, mais il soulève le monde ; il ne peut pas dire une parole sans qu'elle paraisse un complot contre le geôlier. Par une inspiration digne de lui, Pie IX voulut célébrer le centenaire de saint Grégoire VII et l'anniversaire de la victoire de Legnano sur Frédéric Barberousse : quand nous verrons sourire les grandes moustaches, il faudra se souvenir des fascines lombardes. Autrement la prison Vaticane a son lustre, comme la prison mamertine ; et pendant que le Quirinal reste vide, Pie IX reçoit, de ses infortunes, ce surcroît de grandeur que l'épreuve ajoute à la vertu.

Les autres croiraient-ils, par l'hypocrisie et la violence, anéantir le catholicisme? Le trône d'un roi sur la Chaire du prince des Apôtres, c'est la violation de tous les droits, le mépris de tous les intérêts, une insulte au ciel qui saura répondre. C'est un trône sur le cratère d'un volcan.

8. — Pendant que la mère Eglise était sous le pressoir, que devenait sa Fille aînée, la France? La guerre lui valut une invasion allemande ; trois défaites, plusieurs déroutes, l'occupation du tiers de son territoire par une armée étrangère, la mise au pillage des maisons particulières, de nombreuses prélibations fiscales, et, en dernier lieu, sous les yeux de l'armée prussienne, encore campée sous les murs de la capitale, la Commune. La Commune ne fut qu'un nom vide de sens, servant de prétexte à une explosion de sauvagerie. Cette sauvagerie était surtout impie, hostile à la propriété privée et à la famille, féroce ennemie du sacerdoce et des propriétés ecclésiastiques. Pour la réduire dans

Paris, il fallut un siège de deux mois. Quand elle se vit vaincue, elle assassina les otages et mit le feu aux principaux monuments. Pour la punir, on tua, dit-on, 30.000 communards, victimes dont le sang ne devait, hélas! que faire provigner la haine. Ce qui échappa au massacre, on voulut bien le juger, mais on n'osa pas le punir. Pour tirer la France de l'abîme, il eut fallu un roi. Une assemblée que la France désarçonnée avait élue dans ce dessein, n'eut ni l'intelligence, ni la résolution de l'accomplir. Dans sa fatuité étourdie, elle institua une république, qu'elle se réservait d'étrangler au moment propice. Cette république, maintenue par le concours des Juifs, des protestants et des libres-penseurs, avec l'appui occulte des Francs-maçons, sut vaincre le parti conservateur, domestiquer la magistrature, dissoudre l'armée et menacer de ruine la religion même. Le peuple, plus éclairé et plus empressé à ses devoirs, que les hommes politiques, avait multiplié les pétitions pour attirer l'attention de l'assemblée sur la captivité du Pape et sur les devoirs qu'impliquait la vocation providentielle de la France ; sur la proposition de deux hommes néfastes, Thiers et Dupanloup, ces pétitions furent enterrées. Un vaisseau, l'*Orénoque*, se tenait sous voile dans la Méditerranée, pour, en cas de prise, prêter abri au Pape, fugitif de Rome ; dès que la révolution en émit le vœu, l'*Orénoque* disparut ; plus rien ne rappela au monde qu'il avait existé une France très chrétienne. Deux souvenirs honorables restent pourtant, de cette époque funeste : les Universités catholiques et les pèlerinages. Les Universités libres furent fondées pour couronner la liberté de l'enseignement secondaire : elles subsistent encore, trop nombreuses peut-être pour être plus puissantes ; elles n'ont pas concouru, par défaut de doctrine ou de vertu, à la restauration sociale, autant du moins qu'on put l'espérer. La devise catholique n'en est pas moins qu'il faut espérer, même contre l'espérance.

9. — Ce ne fut pas sans étonnement qu'on apprit, en Europe, le lendemain de la guerre, la résolution de Bismarck d'une guerre à mort contre le catholicisme allemand : c'était le quatrième point du programme. La volonté d'un crime en fait aisément découvrir les prétextes. Des prétextes, Bismarck en allégua trois :

le *Syllabus* de 1864 et son hostilité à la civilisation moderne ; la définition de l'Infaillibilité du Pape, comme empiétement sur les droits de l'Etat ; la constitution du Centre au parlement, qu'il qualifiait de mobilisation contre la Prusse. Ces allégations étaient sottes et ridicules ; le *Syllabus* et l'Infaillibilité, qui se rapportent au magistère de l'Eglise, ne modifient en rien ses relations avec l'Etat ; quant aux députés allemands, ils sont libres, sans doute, dans l'exécution de leur mandat et point obligés d'être de simples porte-queue. Bismarck ne l'ignorait pas ; mais il pensait avec Hégel que l'Etat est le Dieu présent, la volonté divine sous une forme réelle. Puisque lui, Bismarck, chef de l'Etat, était l'incarnation de Dieu, il pouvait bien inaugurer la guerre au vrai Dieu, par l'Etat. En conséquence, s'improvisant Mahomet, avec l'appui des juifs, des protestants libéraux et des banquiers, il voulut créer une nouvelle religion. L'occasion était favorable ; Dœllinger avait dressé, à Munich, le programme d'un schisme des vieux catholiques, Bismarck empauma le programme, et se fit cadeau d'un évêque dans la personne d'un nommé Reinkens, professeur de Breslau, qui fut bombardé grand homme. L'évêque janséniste d'Utrecht le sacra ; Bismarck lui donna de l'argent et des églises ; mais il ne put pas lui donner des ouailles. Ce n'est pas ainsi que saint Boniface était devenu l'apôtre de l'Allemagne. Reinkens n'avait pas de vocation pour le martyre ; il recruta quelques professeurs, donna quelques mascarades, dont le servilisme et la curiosité faisaient les frais ; mais une tentative si audacieuse ne pouvait prévaloir contre le sens commun. Cette larve d'église allemande suffit à Bismarck pour soulever, contre l'Eglise catholique, la libre-pensée et inaugurer, par le fer et le feu, une abominable persécution.

10. — La persécution débuta par la suppression, au ministère des cultes, du département des affaires catholiques ; par l'appui donné à un prêtre apostat contre l'évêque de Warmie ; par une loi contre les abus du langage en chaire ; par le retrait, aux curés, de la surveillance des écoles primaires ; par une loi contre les jésuites et contre les ordres affiliés, Bismarck entendait par là tout ce qu'il lui plaisait de prescrire. Ces préliminaires posés, Bismarck entreprit la destruction de l'Eglise par une série de lois

qu'il fit paraître, pendant trois ans, au mois de mai, à l'époque où les coucous pondent dans les nids des fauvettes, et, pour leur progéniture, détériorent celle des autres. C'était l'opinion de Bismarck que l'accord des deux puissances ne pouvait profiter qu'aux catholiques, et nuire, dans la même proportion, aux protestants et aux vieux de Reinkens. Au lieu de séparation, Bismarck voulut l'anéantissement de l'Eglise.

En 1873, premières lois de mai : 1° de l'éducation du clergé et de la nomination aux postes ecclésiastiques ; 2° de l'autorité disciplinaire ecclésiastique et de la formation d'un tribunal royal pour les affaires d'Eglise ; 3° de la limite concernant les princes ecclésiastiques et des moyens disciplinaires ; 4° de la sortie de l'Eglise. Et comme ces quatre lois étaient quatre attentats cyniques et grotesques, Bismarck, pour aboutir, dut remanier deux articles de la Constitution prussienne.

En 1874, trois nouvelles lois de mai : Pour l'administration des diocèses vacants, dont on mettrait en prison les évêques ; pour la formation des prêtres selon le type de l'Etat prussien ; pour le bannissement des réfractaires aux lois de Bismarck.

En 1875, dernières lois : 1° pour l'administration des deniers de l'Eglise ; 2° pour la suppression de la dotation d'Etat aux évêques ; 3° pour la cession des Eglises aux vieux catholiques ; 4° contre les couvents et les congrégations religieuses ; 5° pour la suppression de trois articles de la Constitution prussienne.

Avec cette douzaine de lois scélérates, qu'il devait aux deux fractions du protestantisme, libéraux et conservateurs, je ne sais si c'est par instinct naturel de cruauté, ou simplement par fanatisme politique et professionnel, Bismarck se rue, en bête fauve, plus qu'en homme d'Etat, sur les catholiques allemands. Du moment que ses lois tournaient à crime tout acte de religion catholique, tous les catholiques allemands se trouvaient des criminels, et, sauf deux ou trois apostats par diocèse, devaient être autant de victimes. La première fut l'archevêque de Posen, Ledochowski ; il fut incarcéré à Ostrow ; son mobilier vendu. Pie IX se souvint de Paul III nommant cardinal, l'évêque de Rochester, incarcéré par le Néron anglais ; il revêtit de la pourpre romaine, l'archevêque emprisonné. Un mois après, la même peine attei-

gnait l'archevêque de Cologne et l'évêque de Trèves ; puis les évêques de Paderborn et de Munster ; à la fin, tous étaient atteints dans leurs personnes ou dans leurs biens, sauf l'évêque de Breslau, qui résidait en territoire autrichien. Après avoir frappé les évêques, la bête se précipita sur les curés et les mit en prison ; déjà les religieux avaient été proscrits. Enfin le fou furieux tomba sur tout ce qui lui opposait résistance ou simplement critique : il eut un procès avec un tailleur et une cuisinière. Ce Néron à sec était doublé d'un formaliste ; il appliquait chichement ses lois, mais selon la procédure prussienne. Nous ne dirons par ce martyrologe ; les angoisses de la prison et de l'exil, sont une béatitude et une force ; du moment qu'on les supporte avec foi, le persécuteur est vaincu.

Le premier effet de ces méprisables violences fut de provoquer à la résistance et de susciter des défenseurs. Avec sa majorité de protestants et de libéraux, qui donnèrent là une belle idée de leur probité politique, Bismarck se croyait invincible; il fut pourtant vaincu à la tribune, dans la presse et par la force d'inertie des masses fidèles. Sans doute, il put prévenir toute manifestation, étouffer tout éclat de voix ; il y a une chose qu'il ne pouvait pas empêcher, la logique de ses erreurs et l'effet de son application. Aux élections qui suivirent ces scélératesses, les députés catholiques et les députés socialistes virent se doubler et se tripler leur nombre. En sorte que légalement Bismarck se trouvait en minorité. Les catholiques, conduits par les Mallinkrodt, les Windthorst, les Ketteler, se bornèrent à triompher par le droit ; les socialistes ne se bornèrent pas là. A l'inauguration de la *Germania*, ils avaient miné le dessous du monument et se proposaient de faire sauter en l'air le gouvernement ; deux socialistes, Hœdel et Nobiling, tirèrent sur le roi. Bismarck avait juré qu'il n'irait pas à Canossa ; il dut y aller. Sous Léon XIII, il se mettra en rapport avec les nonces et désarmera sans bruit. Pie IX s'était contenté de rappeler la statue d'or, d'airain et de fer, mais aux pieds d'argile, qu'abattit une pierre détachée de la montagne. La pierre, ce fut un acte de volonté qui mettra Bismarck à la retraite forcée.

11. — Bismarck était doué d'une formidable puissance, rien

ne l'arrêtait. Non content de persécuter en Allemagne, il voulut entraîner l'Europe au même crime. A Berne et à Genève, il réussit. Les petits tyrans de la libre Helvétie vexèrent, puis proscrivirent les deux évêques, Lachat et Mermillod ; plus tard, Léon XIII, pour régler ce différend, transférera l'évêque de Bâle, Lachat, au Tessin et fera de Mermilliod, un cardinal. En Belgique, Bismarck obtint d'emblée le concours des libéraux, tous moins amis de la liberté, qu'ennemis de Dieu et de l'Eglise; mais il se heurta contre la résistance catholique, soutenue par l'Angleterre. En Autriche, il fut plus heureux ; le pauvre empereur, qui, depuis soixante ans, n'a jamais su que reculer, s'était donné, après Sadowa, pour ministre, un protestant saxon, von Beust, ci-devant opposé à Bismarck, maintenant son complice, du moment qu'il s'agissait de persécuter. Beust révoqua le Concordat de 1855 et rétablit l'appareil bureaucratique du Joséphisme ; mais l'appareil était usé ; il n'en tira rien autre que la restauration de la vieille ferraille. En Italie, Bismarck, jusqu'ici l'adversaire des Italiens, pendant la campagne de France, obtint le concours de leur nation et les précipita sur Rome ; c'était le plus grand coup qu'il pût porter à l'Eglise. En Russie, il n'avait rien à faire pour obtenir la persécution.

En Pologne, l'apostat Popiel, pour introduire le schisme, avait falsifié la liturgie. Les catholiques la refusèrent. Les Russes essayèrent de les convertir d'abord par le knout, puis par le sabre enfin par l'exil des personnes et la suppression du diocèse de Chelm ; ce sont leurs moyens ordinaires de prosélytisme. A ces violences l'Eglise ne gagna que de nouvelles victimes. Dieu entendra, un jour, les gémissements des martyrs et saura bien délivrer son Eglise.

Dans la Russie blanche, la Russie supprima trois autres diocèses. Dans les diocèses supprimés, les fidèles sont réputés schismatiques ; du moment qu'ils hésitent, on les incarcère ou on les déporte. Six évêques et un grand nombre de prêtres furent enfermés dans ces exils glacés, où l'on meurt littéralement de faim. Ce sont autant de crimes que la Russie expiera un jour, si elle refuse de se convertir. La politique ne permet pas aux païens de commettre impunément les crimes qu'ils expieraient

au bagne, s'ils étaient de simples particuliers ; Dieu se charge de la vengeance. Quand des millions d'hommes s'égorgeront sur les champs de bataille, l'Europe devra se dire qu'elle expie un grand forfait. Sans effusion de sang, il n'y a pas de rémission. Dut, dans le monde soi-disant civilisé, ne pas rester pierre sur pierre, la dernière que roulera l'ouragan servira d'appui à la Chaire souveraine et infaillible du Vicaire de Jésus-Christ.

12. — L'Amérique du Nord est au calme. Le Canada est mis en péril dans sa foi par le libéralisme et la franc-maçonnerie ; s'il ne défend sa foi, il perdra son indépendance. La grande république des Etats-Unis, dans la promiscuité de toutes les doctrines, garde pourtant une certaine probité légale, que les passions de sectes ont pu faire hésiter, mais non entamer. Dans l'Amérique du Sud, les Républiques, petites ou grandes, égarées par le régalisme espagnol, poussées par la franc-maçonnerie, exploitées par les aventuriers que la politique leur donne pour chefs, présentent le spectacle d'une incessante mobilité dans l'inanité. La Nouvelle Grenade, Vénézuéla, Caracas, le Pérou, le Chili, la République Argentine, le Brésil, offrent à peu près le même spectacle. Du golfe de Panama au cap Horn, ce sont des alternatives de persécution et de paix sans honneur, où l'Eglise s'efforce toujours de sauver les âmes.

Une République fait exception, l'Equateur. Ce qui agite le monde en Europe et en Amérique, ce sont les passions des hommes ; dans le monde, les passions n'ont qu'un adversaire invincible, l'Eglise. Partout où l'on persécute l'Eglise, c'est la marque du triomphe momentané des passions. L'antidote à ces excès, c'est la loi et la grâce de l'Evangile ; le moyen de les faire triompher, c'est la proclamation de la royauté de Jésus-Christ sur les nations. Le représentant de la royauté de Jésus-Christ, c'est le Pape ; la politique du Pape, c'est l'Immaculée-Conception, l'Infaillibilité pontificale, l'Encyclique *Quanta curâ* et le *Syllabus*. Du vivant de Pie IX, un homme se rencontre pour incarner cette politique : c'est Garcia Moreno.

Président de la République de l'Equateur, un pays deux fois grand comme la France, Garcia Moreno fit un concordat avec Pie IX, consacra sa république au Sacré-Cœur et se mit à la

restaurer sur l'idéal des principes catholiques. Le parti révolutionnaire avait fait là, ce qu'il fait partout, il avait livré le pays à des misérables qui, sous prétexte de le gouverner, le dévorent. Moreno nettoya des écuries d'Augias ; à la place des voleurs, il mit des honnêtes gens ; à la place des prétoriens, des soldats ; il réforma l'instruction publique du bas en haut ; réorganisa les hospices et les prisons ; rétablit surtout l'Eglise dans tous ses droits, en l'appelant à toutes les vertus. L'Equateur eût pu aider à la renaissance de l'Amérique et offrir son exemple à l'Europe. Les francs-maçons qui sont partout, comme la peste, assassinèrent Garcia Moreno en 1875. Garcia fut remplacé par un catholique libéral : c'était le moyen de retomber dans le désordre, pour dormir dans la fange.

13. — Pie IX était assez souffrant au commencement de 1878. Le bruit de sa mort prochaine avait couru ; Victor-Emmanuel, à qui une vieille femme avait prédit qu'il mourrait au Quirinal, était venu au Quirinal pour signer le décret relatif aux funérailles du Pape, et devait repartir le soir. Un incident ajourna son départ au lendemain ; Dieu le visita dans la nuit ; quatre jours après il était mort ; on l'enterra au Panthéon. Pie IX put encore protester contre l'intronisation d'Humbert, qui, lui, tombera sous le fer d'un assassin. Le Pontife s'était encore levé pour l'anniversaire de sa première communion ; il fut pris d'une légère fièvre. Le 7 février, il recevait les derniers sacrements et mourait vers 6 heures du soir. Pie IX avait occupé la Chaire de Saint-Pierre, trente et un ans, sept mois et vingt-quatre jours. La toilette funèbre, l'embaumement, l'exposition du corps, les funérailles : tout se passa selon l'ordre. Cette mort fut un deuil pour le monde entier.

Dans sa vie privée, Pie IX était réglé comme un cénobite, pieux comme un ange, sobre dans ses repas, tout à tous, toujours. A ses audiences, il recevait tout le monde ; sa conversation était enjouée, spirituelle, souvent grande ; elle gouvernait le monde par de petits discours. Avec les pauvres, il donnait tout ; avec les prêtres, il avait d'inexprimables bontés. Personnellement, il voulait la réforme des séminaires, le retour au droit canon, un état juridique nécessaire au triomphe de l'Eglise,

parce que ce régime met de côté les misères de l'homme et fait valoir parfaitement la grâce de Dieu.

Dans sa vie publique, Pie IX se tint à la hauteur des événements. En bon Italien, il aimait les lettres, les sciences et les arts, il les favorisait dans la mesure de ses ressources. Sous ce rapport, son plus grand souci fut pour la pureté des doctrines. Pour en assurer les bienfaits au monde, il fonda autant qu'il le put, à Rome, des séminaires pour toutes les nations; il voulait tremper les prêtres dans les eaux Romaines, les transfigurer, les lancer par tout l'univers pour son salut. En France, il fit particulièrement la guerre au gallicanisme, par la mise à l'Index de ses auteurs favoris et par les décrets du Vatican. Par l'aveuglement ou l'impéritie des hommes, la France n'a pas tiré encore, des définitions, l'esprit vivifiant qui doit en sortir. Bien plus, le gallicanisme, habilement transformé en libéralisme, a continué d'empoisonner la France, et, comme s'il craignait de n'être pas suffisamment venimeux, c'est dans les universités protestantes d'Allemagne, qu'il forme les professeurs pour les Instituts catholiques de France.

Les missions dépendent de la Propagande ; Pie IX ne cessa pas de stimuler son zèle. A sa mort, il y a, dans les missions catholiques, 285 évêques, 17.000 prêtres, près de 15.000.000 de fidèles. Si l'on rapproche ces missions des missions protestantes, fondées depuis un siècle seulement, à peu près réduites au placement des Bibles, on verra que l'hérésie n'a point cette foi que féconde la grâce de Dieu.

Ce qui frappe le plus, dans ce pontificat, c'est le résultat général. Pie IX, pontife et souverain, gardien et défenseur de la vérité, promoteur et arbitre de la sainteté, propagateur de l'Evangile, a laissé au monde des exemples, des leçons et des bienfaits. Tout le détail de ses actes est important, nous venons d'en offrir brièvement la synthèse; le plus important c'est le résultat général. Le résultat général, c'est que Pie XI a mis la papauté à la tête de toutes les nations ; c'est que ses exhortations ont suscité les pèlerinages et inauguré un commencement de croisade ; c'est que ses actes ont tenu le monde en suspens ; c'est que sa liberté et son indépendance sont devenues la grande affaire des peuples.

En 1840, on savait le nom du Pape ; on ne s'occupait pas de son gouvernement ; la question romaine était au même rang que la question chinoise. Pie IX se lève, et, par ses réformes, s'attire d'universelles sympathies. Le libéralisme et la révolution veulent mettre la main sur son pouvoir ; Pie IX s'exile et triomphe de l'ennemi par sa bravoure, comme il en a triomphé par sa sagesse. Pie IX, rentré dans sa capitale, d'une main gère prudemment les intérêts du patrimoine et grandement le gouvernement de l'Eglise ; de l'autre, il établit la papauté, comme base du monde moral, clef de voute de la société publique, foyer de la vraie civilisation. Le libéralisme de haut et de bas étage, les sociétés secrètes et les gouvernements, comme s'ils redoutaient Jésus-Christ et avaient peur de Dieu, conspirent contre le Pape, lui volent la moitié de ses Etats et bientôt le retiendront captif au Vatican. Leur triomphe, momentané, je veux le croire, n'empêche pas Pie IX de définir dogmatiquement l'Immaculée Conception et l'infaillibilité pontificale, de dresser le *Syllabus* comme un phare et de mettre, au service de sa lumière, une âme qui ne sait pas fléchir. Intransigeant dans sa prison, il est plus fort que ses vainqueurs ; par son intransigeance, il les aurait tous réduits s'il eût vécu encore dix ans, fidèle à lui-même. Quel pape, quel souverain se vit entouré d'une obéissance plus unanime, d'une vénération plus profonde, d'un crédit plus vaste, d'une autorité plus haute, plus méconnue et plus acclamée. Le grand résultat du règne de Pie IX, c'est l'exaltation de la papauté.

14. — Quelle sera, dans l'histoire de l'Eglise et de l'humanité, la place de Pie IX ? — A cette question, il est difficile de répondre ; la réponse, en tous cas, ne vaut que provisoirement. Le fait est que ce pontificat est, dans l'histoire de la papauté, un point culminant. On peut monter plus haut, par les mêmes principes et par les mêmes vertus ; on peut aussi, par des principes réflexes, ou personnel aisément descendre. Depuis la mort de Pie IX, nous avons entendu parler beaucoup de conciliation et de politique ; la politique et la conciliation ont amené le désarmement ; le désarmement nous conduit à la ruine. Le pontificat suprême est le même pour tous les papes ; il y a deux manières de l'entendre et de le pratiquer : l'une plus divine,

l'autre plus humaine : c'est la façon divine qui est la bonne ; l'humaine n'est qu'une dérogation et une diminution. L'Evangile ne peut pas changer ; il est de Dieu ; il participe à son immutabilité et à sa puissance ; mais voyez ce qu'il fait lorsqu'il est seul : dans les sectes protestantes, livré au libre examen, il ne produit que la division des sectes et la défaillance des mœurs ; chez des peuples infidèles, distribué par une charité aveugle, il est absolument stérile. L'Evangile, c'est le livre du Pape ; c'est lui qui le fait valoir ; mais il n'a, pour le faire valoir, que deux choses connexes et strictement solidaires : la vérité de Dieu et la croix de Jésus-Christ. Les deux choses réunies dans une personne et pour l'action : c'est le vrai Pape, le Pape complet, le Pape tout-puissant, le représentant adéquat du roi immortel des siècles.

Tel est l'idéal ; la réalité en approche plus ou moins. En principe, les Papes représentent le passé de Dieu créant le monde et le sauvant par Jésus-Christ : c'est l'œuvre de sanctification des âmes et le salut des peuples qu'ont incarné les Papes depuis saint Pierre. Pie IX est venu, quand déjà dix-huit siècles avaient passé sur la tête de l'Eglise ; quand trois siècles d'erreur avaient poussé les peuples dans les voies de perdition ; quand, depuis un siècle, la révolution poussait les rois et les peuples à des attentats contre l'Eglise romaine, mère et maîtresse de toutes les églises.

Le mal était à son comble ; sous peine de mort il fallait réagir avec une décision absolue et une force intrépide. Dès son avènement, Pie IX entra dans ce dessein et, pour l'accomplir, n'éprouve ni indécision, ni mollesse. Toujours attentif à discerner le bien du mal, l'œil ouvert sur les péripéties de leurs combats, il a toujours la bouche ouverte pour signaler le péril et intimer le devoir, la main toujours prête à frapper ou à bénir. Le Pape est un docteur et un soldat. Docteur, il va à l'ennemi la croix à la main ; soldat, il soutient l'effort des batailles et les gagne autant par sa décision que par sa résistance. L'Eglise a subi déjà des pertes cruelles ; elle a vu des souverains, qui se croient encore catholiques, spolier les temples, violer les cloîtres, démoraliser les peuples ; elle a vu enlever le patrimoine de Saint-Pierre. Debout sur son roc, Pie IX ne cède rien aux circons-

tances, ne relâche rien des rigueurs du droit, revendique même ce qu'ont enlevé l'hérésie, le schisme et la libre-pensée. Par ses enseignements et par ses actes, il supprime tous les effets des prévarications séculaires. La triste grandeur des événements, la droiture des résolutions, le courage des résistances, la persévérance infléchissable, la valeur qui n'a connu ni les transactions, ni les illusions, asssurent à Pie IX, dans l'histoire, une grande place.

Mais Pie IX a été vaincu. Pie IX par les armes ne pouvait pas vaincre ; il ne peut pas être vaincu parce qu'il a été surpris par un complot, écrasé dans un guet-apens : il représente dignement une cause qui ne doit jamais périr. Les papes écrasés sont les plus puissants ; dans la mesure où ils ont pu bû les eaux de la tribulation, leur trône s'est élevé dans les souvenirs de l'histoire. Pie IX a posé et maintenu tous les principes ; Pie IX a défendu, avec doctrine et vaillance, toutes les grandes causes ; Pie IX a préféré l'écrasement, plutôt que de céder aux injonctions de l'erreur et aux attentats de la révolution. Pie IX est grand par l'affirmation pleine de la vérité, grand par la revendication absolue de la justice, grand par ce quelque chose d'achevé que l'épreuve, dignement subie, ajoute à la vertu. Je ne dis rien de ses grâces personnelles. Comme prince et comme pape, il clôt une période de misère et ouvre une période de résurrection. Ses successeurs achèveront son ouvrage ; ils ne pourront l'achever que sur le même plan, d'après les mêmes principes, par les mêmes vertus. Tout restaurer en Jésus-Christ, voilà la consigne de l'avenir. L'Eglise en aura l'honneur ; les peuples en recueilleront les bienfaits. L'équitable postérité mettra Pie IX, adversaire du libéralisme et de la révolution, au niveau des grands papes qui ont combattu le schisme et l'hérésie ; elle mettra Pie IX sur la même ligne que les Léon et les Grégoire, les Innocent et les Boniface.

PONTIFICAT DE LÉON XIII

§ I. — *Avènement du successeur de Pie IX.*

Sommaire. — Premières années de Léon XIII. — 2. Ses délégations à Bénévent et à Pérouse. — 3. Sa nonciature à Bruxelles. — 4. Son épiscopat à Pérouse. — 5. Son élection à la papauté. — 6. Son Encyclique d'avènement.

1. — *Premières années.* — La mort de Pie IX fut un deuil pour l'Eglise et, pour l'humanité, un grand malheur. Pendant trente-deux ans, ce pontife avait résisté aux idées et aux entreprises révolutionnaires, avec autant de clairvoyance que de résolution ; s'il eût vécu dix ans de plus, il eût remporté une grande victoire ou réduit les ennemis de Dieu à se trahir par leurs excès. Son successeur fut Joachim Pecci, qui prit le nom de Léon XIII. — Vincent-Joachim-Raphaël-Louis Pecci, fils de Ludovic Pecci et d'Anna-Francesca Prosperi, était né à Carpineto, le 2 mars 1810. Carpineto est un pauvre bourg, situé sur une crête de montagne, dans l'ancien pays des Volsques. La famille n'était pas riche : le père avait un emploi dans la garde nationale; la mère était absorbée par ses charges de famille : le nouveau-né était son sixième enfant. Pour lui ménager un avenir, on s'enquit, un peu plus tard, des antécédents de la famille, et, en y mettant un peu de complaisance, on crut pouvoir la rattacher au Pecci de Sienne. En admettant que cette origine fût authentique, il n'en faut pas exagérer l'importance. Le morcellement politique de l'Italie avait fait, au Moyen Age, des principales villes de la péninsule, autant de capitales de petits duchés ou de petites républiques.

Sous ces régimes, la noblesse avait peu sa raison d'être et ne pouvait pas être grand'chose. Le cours du temps a pu en multiplier la progéniture ; et, faute d'emploi, n'a dû qu'en diminuer encore la valeur. Les Italiens n'en tiennent pas moins extraordinairement à leurs parchemins ; et cela se conçoit, puisqu'ils en tirent leur fortune, sans être plus obligés ni à la vertu ni au savoir. Dans cet affaiblissement de la noblesse italienne, l'Etat pontifical était comme un établissement plus favorable au maintien de la noblesse et à son légitime emploi ; ses écoles et ses institutions la préparent et l'occupent à toutes les nobles carrières. — Les premiers indices de Joachim Pecci à l'école, annoncent un enfant intelligent, laborieux et résolu au devoir : tout est droit dans ses commencements. De 1818 à 1824, l'enfant est envoyé, avec son frère Joseph, pour les études de grammaire et d'humanités, au collège des Jésuites à Viterbe. En 1824, il est ramené à Rome chez un oncle et vaque, pendant trois ans, sous Pianciani et Carafa, à l'étude des mathématiques et de la philosophie : il y donne des preuves de talent. En 1828, se sentant porté au sacerdoce, Joachim Pecci consacra quatre ans à l'étude de la théologie, sous Patrizi et Perrone. En 1831, il entrait à l'académie des nobles ecclésiastiques pour y étudier, pendant trois ans, le droit canonique et civil. Après avoir pris le bonnet de docteur, il se prépara aux ordres sacrés, et, à l'âge de 27 ans, fut promu au sacerdoce.

2. — *Délégation.* — Quand un jeune homme avait été ainsi formé par la science, la piété et la collation des ordres, c'était une autre bonne fortune, dans l'Etat pontifical, de ne pas mourir dans l'inaction, mais d'être mis sans retard en demeure de mérite. En 1837, grâce à la protection des cardinaux Pacca et Sala, Joachim Pecci fut nommé référendaire au tribunal de la Signature et entra dans la Congrégation du bon gouvernement des communes de l'Etat Pontifical. Ses qualités d'ordre et d'organisation, surtout son énergie, appelèrent l'attention de Grégoire XVI ; il chargea ce jeune homme de rétablir l'ordre dans la province de Bénévent. Cette province était loin de Rome, et enclavée dans le royaume de Naples et, à cause du brigandage, fort embarrassante pour le Saint-Siège. La principale

cause de son malaise, c'était la contrebande ; outre le tort qu'elle causait, elle était comme l'école de tous les vices. Pour la combattre, il fallait renforcer la ligne des douanes, former des soldats pour donner la chasse aux contrebandiers dans la montagne et découvrir leurs soutiens secrets. Il ne faudrait, en effet, pas croire que la contrebande subsiste seulement par l'attrait qui pousse les esprits aventureux aux coups d'audace, par l'attrait même du péril et en marge du Code. Cette vie étrange offre des côtés plus vulgaires : elle est surtout favorisée par des nobles indignes ou des serviteurs pervers, qui représentent extérieurement le gouvernement lui-même, et offrent, en secret, aux contrebandiers, les retraites pour partager le fruit de leur larcin. Le brigandage italien provigne, depuis des siècles, par ce double jeu des fonctionnaires et leur connivence avec les bandits. Enlever un voyageur, lui imposer une forte rançon, puis le relâcher, pour des bandits ce n'est pas un crime, c'est un bon coup. Le délégué Pecci, qui était ingénieux, sensé et ferme, prit à cœur sa mission d'expurger la province. Par des mesures diverses, par des ordres précis, par des actes de rigueur, il sut faire rafle de brigands et terroriser leurs complices. Les résultats obtenus à Bénévent firent transférer Pecci, comme délégué, à Pérouse, l'un des principaux foyers du carbonarisme. Cette charbonnerie était une société récente très bien nommée ; les charbonniers sont noirs et habiles à allumer du feu : ils s'étaient donné, en Italie, pour tâche d'y faire triompher la Révolution, sans bien savoir ce qu'elle est, mais avec cette perversité des mauvais chrétiens qui se mettent spontanément à son service. Ces Italiens employaient leur talent et leur vertu à préparer les malheurs de leur patrie ; d'autres Italiens devaient contrebarrer leurs complots. — A Pérouse, Pecci, obligé de recevoir Grégoire XIV en visite dans ses Etats, fit construire en vingt jours une route pour conduire le Pape à la cité. Le Pape en fut charmé. Quelques mois plus tard, il nommait le délégué de Pérouse, archevêque de Damiette, nonce apostolique à Bruxelles.

3. — *Nonciature de Bruxelles*. — En 1843, le nonce Fornari était appelé à la nonciature de Paris ; Joachim Pecci lui succé-

dait dans la capitale de la Belgique. La Belgique n'existait, comme état séparé et indépendant, que depuis 1830 : politiquement, elle était livrée au régime parlementaire, sous un roi protestant ; religieusement, elle était très attachée au culte catholique ; c'était même à son profit qu'elle avait fait sa révolution contre la Hollande. Mais le libéralisme, avec son esprit antichrétien, ne devait par tarder à battre en brèche la foi et à empiéter sur l'Eglise, soi-disant pour sauver l'Etat. En sorte que la liberté belge, ci-devant compromise par le fanatisme protestant, le serait également par la foi catholique, invoquée précédemment comme remède aux maux du Pape. Au départ, le cardinal Lambruschini avait donné, au nonce, cette consigne : « La religion catholique et l'autorité épiscopale jouissent, en Belgique, d'une liberté qui ne manque que trop en d'autres royaumes. C'est le strict devoir du nonce de protéger cette liberté. Pour atteindre ce but, il ne faut pas que le nonce se montre d'un zèle indiscret, beaucoup moins encore d'un esprit quelconque de parti. ». A son arrivée, les libéraux étaient au pouvoir et venaient, par diverses mesures, de restreindre, au détriment des âmes, la liberté d'enseignement. Les évêques s'élevèrent contre ces empiétements également funestes à la religion et à la société. Le nonce, d'accord avec les évêques, fit triompher le droit catholique à la Chambre. — Trois autres affaires attirèrent son attention, le schisme de Ronge, le cours de philosophie de Namur et la question des ordres religieux. — Ronge était un prêtre allemand qui avait épousé sa servante et voulait, en rupture de cotillon, introduire sa réforme en Belgique. Les évêques de Liège et de Namur, d'accord avec le nonce, opposèrent, à cette invasion malpropre, un mur d'airain. — Le cours des Jésuites à Namur avait fait craindre sa concurrence à l'Université catholique de Louvain. Information prise, il fut décidé que les Jésuites continueraient de préparer aux grades universitaires ; mais qu'ils ne jouiraient aucunement des privilèges de l'Université, et, par conséquent, ne pourraient causer, à Louvain, aucun préjudice. Une affaire connexe, la double question du traditionnalisme et de l'ontologisme attira l'attention du nonce ; mais il devait quitter la Belgique, avant d'avoir pu la résoudre. Quant à la

question des ordres religieux, elle consistait à prévenir leur trop grand mouvement. En principe, les ordres religieux doivent être ce qu'ils sont ou ne pas être ; mais pour être prospères, ils ne doivent être ni trop disséminés, ni trop concentrés. A leur action féconde, il faut une juste liberté, qui ne fasse aucunement brèche au bon ordre ; mais, par une louable émulation, mettre chaque ordre en mesure de remplir exactement sa mission, et, par un déploiement généreux des forces saintes, produise les meilleurs fruits de la sanctification.

En 1846, Grégoire XVI appelait le nonce de Bruxelles à l'évêché de Pérouse. A son départ, le roi Léopold rendit le plus explicite hommage à la sincérité de son dévouement, à la pureté de ses intentions et à la droiture de sa conduite ; il le recommanda même à la bienveillante protection du Pape, et rendit, à ses mérites, un plus explicite hommage en déclarant qu'il avait jugé sainement toutes choses et méritait toute confiance. En retournant en Italie, l'évêque de Pérouse passa par Londres et Paris ; il vit la reine Victoria et le roi Louis-Philippe. Dès ce temps-là, il avait des instincts de grandeur, et aimait voir de près les chefs de gouvernement. Victoria, Louis-Philippe et Léopold formaient, sans doute, un trio digne de toute considération ; il ne faut pas non plus exagérer leur mérite. Etant donnés leur situation et leur horizon, c'était des gens sages, d'une sagesse toujours courte par quelque endroit.

4. — *L'évêque de Pérouse.* — Le nouvel évêque de Pérouse, préconisé, prenait, le 24 juin 1846, possession du siège qu'il devait occuper trente-deux ans. Ce long épiscopat le mit en butte à toutes les misères et contradiction, du mouvement qui devait aboutir à l'unité de l'Italie. En 1846, il intervint heureusement pour apaiser un conflit entre le peuple soulevé, et les troupes pontificales. En 1849, par une démarche près du comte de Lichstenstein, il évita un conflit sanglant, à Pérouse, entre les soldats autrichiens et les reîtres de Garibaldi. En 1860, il eut à subir, dans Pérouse, une invasion piémontaise et vit son palais forcé par la soldatesque du général de Sonnaz. Dans ces conjectures difficiles, sur une dénonciation calomnieuse, il eut un de ses prêtres fusillé. La même année, le gouvernement lui intentait

un procès, sur l'accusation de trois prêtres qu'il avait rappelés au devoir, sans le punir. Créé cardinal en 1853 du titre de saint Chrysogone, il s'appliqua, en théologien et en sage administrateur, au bien de son peuple et à la formation de son clergé. Secondé par son frère Joseph, sécularisé après la dispersion de la compagnie de Jésus, il surveillait, avec une sollicitude constante, les études du grand séminaire ; il mit en honneur les doctrines de saint Thomas d'Aquin, battues en brèche par les disciples de Descartes ; il fonda même une Académie de Saint-Thomas, pour favoriser le retour à la scolastique. En même temps, il fondait des orphelinats, des patronages, des hospices, des asiles de préservation pour les jeunes filles, restaurait sa cathédrale et faisait bâtir plus de quarante églises. Dans ses instructions pastorales, il affirme et prouve la nécessité du pouvoir temporel des Papes, proteste contre les usurpations sacrilèges du gouvernement italien, s'élève contre le mariage civil, réfute Renan, dénonce les tendances impies du siècle et traite deux fois le sujet si actuel : L'Eglise et la civilisation. Comme il ne suffit pas d'enseigner, pour exciter la piété, il mettait, par deux consécrations distinctes, son diocèse sous la protection de la Sainte Vierge et du Sacré-Cœur de Jésus-Christ. En même temps, Pie IX, pour honorer sa piété envers le séraphin d'Assise, nommait l'évêque de Pérouse, cardinal protecteur du Tiers-Ordre de Saint-François. Ce prélat, si studieux, si actif, si zélé, était d'ailleurs un classique et un lettré ; pour se délasser de ses fatigues, il se plaisait à écrire en vers latins. — Autrement, nous ne devons pas taire que Pie IX, soit par incompatibilité d'humeur, soit pour ne pas déplaire à son ministre Antonelli, ne goûtait pas beaucoup l'évêque de Pérouse ; il le tint pendant plus de trente ans éloigné de Rome. En 1877, il lui accorda un coadjuteur et le nomma camerlingue de la sainte Eglise Romaine, encore était-ce, paraît-il, pour l'empêcher d'être élu Pape. On est allé jusqu'à prétendre que Pie IX, qui était clairvoyant, aurait dit : « Si Pecci devient Pape, se sera un grand malheur pour l'Eglise ».

5. — *Election de Léon XIII.* — L'homme propose et Dieu dispose. Ce cardinal que Pie IX ne voulait pas pour successeur,

devenu camerlingue, s'imposa immédiatement à l'attention et à l'estime du Sacré Collège. Pie IX mourut le 7 février 1878 ; le 20 mars suivant, après un troisième scrutin où il obtenait 44 voix, le cardinal Pecci fut nommé Pape, par l'accession unanime de tous les membres du Sacré-Collège. Suivant les formes ordinaires du protocole, élu Pape, Pecci déclara accepter son élection et vouloir se nommer Léon XIII. Sur quoi le cardinal Caterini annonça, du haut de la *loggia*, que le cardinal Pecci était nommé successeur de Pie IX ; il fut couronné le 3 mars. — Dans ces conjonctures, tout le monde s'exerce, sur l'avenir, à des assauts de divination. Léon XIII était élu à 68 ans ; c'était déjà un âge avancé ; il paraissait physiquement très faible, mais moralement très résolu. Rien, dans son passé, ne pouvait décourager l'espérance : tout y est droit, correct, laborieux, exemplaire. A Rome, les curieux se plaisent à deviser sur les armoiries. Or, les armoiries des Pecci portent un champ d'azur, deux fleurs de lys, emblême de justice, une comète ou une étoile à queue, symbole de *Lumen in cœlo* qui suit le *Crux de Cruce* dans la nomenclature bizarre de saint Malachie ; et un peuplier, arbre d'assez mauvais bois, qui ne produit pas de fruit et porte trop haut la tête pour n'être pas frappé souvent par la foudre. Mais, en science héraldique comme en beaucoup de circonstances, on arrange les choses à sa fantaisie. En pareil cas, pour s'orienter sur l'avenir d'un Pape, le plus sûr est d'observer ce qu'il dit, ce qu'il fait et aussi ce qu'il ne fait pas. Le premier fait à noter c'est que le nouveau Pape, pour souligner tout de suite la situation du Saint-Siège à Rome et son sentiment à cet égard, refusa de bénir le peuple Romain du haut de la Coupole et ne le bénit qu'à l'intérieur de Saint-Pierre. Le second c'est que, en réponse à une adresse de l'Université d'Angers, il dit : « En dépit de ses malheurs, la France reste toujours digne d'elle-même et montre qu'elle n'a pas oublié sa vocation. Personne plus que le vicaire de Jésus-Christ n'a de motifs pour compatir aux douleurs de la France, car c'est en elle que le Saint-Siège a toujours trouvé ses plus vaillants soutiens. » Pour beaucoup d'autres allocutions, le Pape ne permit pas d'en reproduire le texte et laissa le compte rendu de ses improvisations aux bonnes fortunes du journalisme.

Mais parlant pour la première fois au Sacré-Collège et réclamant le précieux concours des cardinaux, il se déclara « préoccupé vivement de la condition critique, non seulement de la société civile, mais de l'Eglise catholique elle-même et surtout de ce siège apostolique, qui, *dépouillé par violence* de sa souveraineté temporelle, en a été amené à ce point de ne *pouvoir plus du tout* jouir de l'usage *plein*, *libre* et *sans opposition* de son pouvoir. »

6. — *Encyclique d'avènement.* — Le 28 mars, une première Encyclique avait annoncé l'élévation de Léon XIII au souverain pontificat. L'Encyclique *Inscrutabili*, parue le 21 avril, notifia, plus solennellement au monde, l'avènement de Léon XIII et son entrée en charge. Cette Encyclique, conçue et rédigée dans un laps de temps assez court, marque tout de suite d'après quelles idées d'une grande élévation et en quel noble style le nouveau Pape saura s'expliquer. Léon XIII commence par sonder les plaies de la société : 1° la négation des principes fondamentaux ; 2° la révolte contre l'autorité légitime ; 3° le mépris de la morale et de la justice ; 4° les discordes intestines et les guerres ; 5° l'avidité des richesses et les suicides ; 6° l'hypocrisie de la liberté et du patriotisme ; 7° la manie des révolutions toujours renouvelées. Après avoir énuméré ces plaies, il en indique les causes, savoir : 1° le mépris de Dieu et de l'Eglise, 2° les calomnies contre le Pape, 3° les lois impies et injustes, 4° la guerre à l'épiscopat catholique, 5° la dispersion des ordres religieux, 6° le vol des biens ecclésiastiques, 7° la sécularisation de la bienfaisance, 8° l'enseignement laïque et athée, la suppression du pouvoir temporel. A ces maux, il oppose comme remèdes : 1° Les vérités éternelles, 2° le ministère ecclésiastique, 3° la liberté de l'Eglise, 4° le retour à la civilisation chrétienne, 5° le rétablissement de l'autorité pontificale, 6° l'union des deux pouvoirs, 7° l'éducation religieuse, 8° le sacrement de mariage, 9° la sanctification de la famille. De l'emploi de ces remèdes naissent les espérances de la guérison ; elle s'obtiendra par l'union de l'épiscopat, par l'amour envers le Pontife romain, par les pèlerinages de Rome, par le denier de Saint-Pierre, par la dévotion à la Sainte Vierge et à saint Joseph, patron de l'Eglise universelle.

Cette Encyclique d'avènement est le point de départ de l'enseignement doctrinal de Léon XIII, le coup d'œil d'ensemble sur les points fondamentaux, plus nécessaires au salut des âmes et au relèvement des peuples. Ce qu'il a dit au Sacré-Collège, par le pouvoir temporel, le Pape le répète au monde entier : « Nous ne cesserons jamais, dit-il, de revendiquer les droits et d'écarter les obstacles opposés à la liberté de notre pouvoir, afin de le rétablir dans les conditions où la sagesse divine a établi les Pontifes romains. Nous réclamons cette restitution, non par ambition, mais par devoir, car le pouvoir temporel est nécessaire à la plénitude du pouvoir spirituel, au bien et au salut de la société humaine. Nous renouvelons donc et confirmons les actes de Pie IX, tant contre l'occupation de notre pouvoir civil que contre la violation des droits de l'Eglise. Nous adjurons les rois et les princes de revenir à la véritable source de l'autorité, de se rattacher à l'Eglise par des liens d'amour, de travailler à faire disparaître les maux dont l'Eglise et son chef visible sont affligés, afin que leurs peuples marchent dans les voies de la justice et jouissent ainsi de la vraie prospérité et de la vraie gloire. » On voit que Léon XIII n'enseigne pas seulement avec la puissance d'un savant et avec la maturité d'un sage, mais avec toute la puissance dont Dieu peut revêtir un homme par la grâce de Jésus-Christ.

§ II. — *Les Encycliques de Léon XIII.*

SOMMAIRE. — 1. Le gouvernement du monde. — 2. L'enseignement du Pape. — 3. Les erreurs modernes. — 4. Le retour à la philosophie scolastique. — 5. Les études historiques. — 6. L'Ecriture Sainte. — 7. La Franc-maçonnerie. — 8. Le mariage chrétien. — 9. L'origine du pouvoir civil. — 10. *Immortale Dei.* — 11. *Libertas.* — 12. *Sapientiæ christianæ.* — 13. Quelques réflexions. — 14. *Rerum novarum.* — 15. Autres Encycliques.

1. — *Le gouvernement du monde.* — Dieu gouverne le monde par sa pensée, par son amour et par sa puissance ; dans son gouvernement, il traite l'homme avec un respect souverain, et, pour

lui laisser le mérite de ses actes, ne lui ôte jamais sa liberté, mais en demande seulement le concours volontaire. Tous les hommes sans exception doivent se soumettre au gouvernement de Dieu et lui prêter, pour répondre à leur vocation et effectuer leur salut, un libre concours. Le gouvernement de Dieu, toutefois, ne s'applique pas aux hommes, d'une manière directe et sans intermédiaire. Dans l'ensemble de l'humanité, il y a des hommes choisis pour représenter Dieu près de leurs semblables, et les gouverner selon sa loi, soit par le pouvoir dont ils sont revêtus, soit par les doctrines dont ils exercent l'apostolat. Les hommes constitués en autorité soit par élection, soit par délégation, veillent à l'observation des lois, à l'accomplissement normal des services sociaux et procèdent à l'ordinaire par la voie du commandement. Les hommes qui exercent, par les doctrines, le prosélytisme de l'apostolat, n'ont pour gouverner les autres que la parole, et ne peuvent les y faire adhérer que par conviction ou par persuasion. Qu'ils gouvernent avec autorité et par ordre hiérarchique, ou qu'ils gouvernent par la pensée, les hommes chargés de gouverner les autres ne sont pas moins grands parce qu'ils représentent tous Dieu ; mais ils le représentent diversement et d'une manière inégale. Ceux qui le représentent dans la plénitude de l'action divine, par la pensée, par le sentiment et par le pouvoir, possèdent et exercent une puissance plus étendue. Ceux qui ne représentent Dieu que par le sentiment et par la pensée, possèdent et ne peuvent qu'exercer un moindre pouvoir. Mais si, avec un pouvoir moindre, ils exercent une action plus grande et plus féconde, cette action donne la mesure de leur grandeur personnelle. C'est, en effet, la marque d'une personnalité plus puissante, qu'un homme qui n'a à la main qu'une plume, un pinceau ou un embouchoir, sache, avec un si faible outil, manifester d'une manière souveraine la puissance de la vérité et de la justice, et puisse, par l'éclat de ses œuvres, inspirer aux autres une conviction si ferme ou une admiration si vive, qu'il devienne réellement le conducteur des peuples et l'oracle de leurs évolutions dans l'histoire. Aussi remarquez-vous que l'histoire de tous les peuples ne célèbre pas seulement ses rois, mais inscrit dans ses annales, les poètes, les historiens, les philosophes, les sa-

vants, les artistes, parfois même les hommes de métier et les inventeurs, et à juste titre. Par là elle atteste que, s'ils n'ont pas porté le sceptre de la puissance civile et politique, ils ont pu s'en façonner un qui, par le bienfait de ses œuvres, les classe parmi les illustrations de l'humanité.

2. — *L'enseignement du Pape.* — Le Pape, vicaire de Jésus-Christ, est le docteur de l'humanité. Personnellement, il peut n'être pas un homme de génie; il a pu, dans le cours de sa vie, être distrait de ses doctrines par les affaires, par manque de goût ou défaut de talent; une fois qu'il a ceint la tiare pontificale, il doit enseigner la ville et le monde; il est le prince des apôtres que la sollicitude de toutes les églises oblige à enseigner tous les hommes. L'objet de son enseignement c'est l'Evangile; il en est le dépositaire et le défenseur : il doit en approprier les principes et les doctrines aux besoins des temps; il doit en préciser si exactement les doctrines que jamais les témérités de l'orthodoxie ou les audaces de l'impiété puissent en altérer la lumière ou en prendre la place. Quand un Pape, distingué sous le rapport du talent, a pu, par le travail et la prière, accroître sans cesse le trésor de ses connaissances; s'il passe, d'une vie presque cachée à la vie plus éclatante de souverain pontificat, il tire de ses trésors, des choses *anciennes* et des choses *nouvelles;* il fait valoir les doctrines de la tradition, les explique et les applique soit aux transformations des choses, soit aux préoccupations des hommes. Comme savant, il était déjà docteur; comme Pape, il est maître en Israël : il enseigne avec la double force de la vérité et de l'autorité. — Entre Pie IX et Léon XIII, il y a, sous ce rapport, une différence à noter, pour mieux juger ces deux Papes. Pie IX écrivait peu et parlait beaucoup : c'était le *Papa verboso*. Comme il était un Pape mystique, qu'il priait et méditait beaucoup, il confiait, pour enseigner le monde, ses pensées et ses volontés à des secrétaires, leur mandait de les habiller d'un style convenable, revoyait la minute et l'authentiquait par sa signature. Léon XIII parlait peu, mais écrivait beaucoup; du matin au soir et jusqu'à une heure très avancée de la nuit, il était à son bureau, plume à la main : c'était le *Papa scriboso*. Dans la collection française des actes de Léon XIII, il n'y a que dix-neuf

allocutions; les autres, paroles volantes, se sont éteintes avec le son qui les exprimait et n'ont pu produire de fruit que dans les cœurs fidèles à leur souvenir. Dans la même collection, les lettres, brefs, bulles, encycliques figuraient au nombre de cent cinquante-huit. Si vous calculez que Léon XIII a régné vingt-cinq ans, c'est, au bas mot, six pièces qu'il a dû écrire chaque année, pièces diverses par leur objet, très importantes par leur but, complexes dans leur enseignement, également difficiles pour la détermination et pour l'application des doctrines. Si vous ôtez de chaque jour, les heures réclamées par les nécessités de la vie humaine, par les devoirs du sacerdoce et par les obligations multiples du souverain pontificat, il ne peut rester, pour la conception et la rédaction des actes, chaque jour, qu'un temps assez restreint. Un Pape, il est vrai, peut toujours se faire aider pour ses recherches; il peut avoir, précédemment, consigné par écrit le fruit de ses études personnelles. En tout état de cause, un acte qui réclame de longues études, de graves méditations, et qui n'a que deux mains pour se produire dans une forme parfaitement étudiée, c'est un travail dont tout homme expert appréciera les multiples difficultés. C'est le travail et l'honneur de Léon XIII d'avoir tant et si bien écrit.

Ce fait certain ouvre un jour sur ce pontificat. Nous n'avons pas visité Léon XIII; nous le connaissons personnellement moins bien que Pie IX; nous n'avons pu le comprendre que par ses actes et par ses écrits, dont nous avons fait une étude consciencieuse. Historien, nous ne pouvons parler ni par faveur, ni avec prévention, mais seulement selon la vérité et la justice. Or, d'après les faits, Léon XIII paraît avoir cru beaucoup à la puissance de la parole écrite C'est à écrire qu'il a consacré la plus grande partie de son temps et dépensé la meilleure partie de ses forces. Son sceptre, c'était une plume; sa tiare préférée, c'était le nimbe de l'inspiration. Par suite, sans mettre à ses talents des conditions, sans imposer à ses facultés des limites arbitraires, Léon XIII dépensait à écrire une grande somme de forces, n'en apportait plus, à l'action proprement dite, qu'une quantité diminuée et une qualité moins énergique. L'esprit humain est toujours faible par quelque endroit : ce qu'il a dépensé d'un côté,

il ne l'a plus de l'autre. Par exception, sans doute, il y a des hommes qui se dépensent sans compter, qui se prodiguent sans s'affaiblir, qui même, par un phénomène extraordinaire, après avoir travaillé tout le jour, comme le bœuf sur le sillon, au lieu d'éprouver quelque fatigue, vers le soir, sont prévenus d'enthousiasme et improvisent, en un clin d'œil, des œuvres d'une grande étendue. Mais il ne paraît pas que Léon XIII eut cette richesse d'expansion, cette promptitude d'impression et d'expression ; il a un style travaillé qui suppose une rédaction plutôt lente et une conception faite avec poids et mesure. A coup sûr, à force de travail, il à dû acquérir une habileté plus grande. Chez lui, comme chez tout penseur, le cerveau, habitué à se replier sur lui-même, est toujours en élaboration ; il suit son thème partout, même sans le vouloir, et jusque dans le sommeil. On le voit surtout à ces vers qui lui tombent de la tête, comme si une puissance mystérieuse les introduisait tout faits en son crâne. Mais, on dit que ces sortes d'hommes sont étrangers aux choses de la vie humaine ; qu'ils répugnent à l'action extérieure. Si le devoir de leur charge les oblige à se montrer en public, à payer de leur personne, à commander, ils ne le peuvent plus faire avec la maturité, la lenteur voulues ; ils se hâtent au commandement, ils se précipitent à l'action, ou plutôt, quand ils devraient agir, ils s'abstiennent et se contentent de parler ; comme si parler, et même bien parler suffisait à un gouvernement ; comme si ce n'était pas, dans un homme d'autorité, une lacune et même un défaut de remplacer les actes par des écritures. La parole est d'argent, le silence est d'or, lorsqu'il se prête à l'exercice de la puissance souveraine. *Res non verba* : c'est la devise de l'autorité.

3. — *Les erreurs modernes*. — A raison du soin apporté, par Léon XIII, à la composition de ses Encycliques, nous devons y attacher nous-même une plus particulière attention. A cause de leur grand nombre, preuve de la sollicitude du bon pasteur, nous ne pouvons pas rendre compte de toutes ; mais nous pouvons rapporter les principales, en montrer l'ordonnance et faire ressortir la profondeur des doctrines. Après l'encyclique sur les maux de la société, vient logiquement l'encyclique sur les erreurs *modernes*, 28 décembre 1878. Parmi les erreurs modernes,

Léon XIII en dénonce spécialement trois : la négation de la propriété privée ; l'attentat contre le mariage par le divorce et le découronnement de la puissance paternelle, et l'attentat contre l'ordre social par une liberté sans frein qui nie l'autorité légitime et par un bien-être sans limites qui récuse le renoncement de l'Evangile. Le Pape indique les auteurs de ces trois attentats : les socialistes, les communistes et les nihilistes. Cette énumération dans cet ordre a sa raison d'être. Les socialistes n'altèrent que dans quelques points, l'organisation naturelle de la société civile ; les communistes, plus logiques, la nient tout entière ; et les nihilistes, poussant les négations à leur dernier terme, mènent le communisme à l'anarchie et au brigandage. Le principe commun de ces trois factions, c'est qu'elles veulent constituer des gouvernements, sans tenir aucun compte de Dieu et de l'ordre fondé sur cette croyance. En effet, si le pouvoir de commander n'a pas en Dieu son principe, la multitude, affranchie de toute autorité divine et de toute sanction supérieure, n'a plus, pour lois, que ses caprices. Le prétexte qu'elle allègue pour repousser Dieu, c'est une fausse notion de l'égalité. Les hommes sont égaux, en effet, mais devant Dieu ; ils ont tous un droit égal aux moyens de parvenir à la gloire éternelle ; mais ils ne sont pas égaux en ce monde, ni en *fait*, car ils diffèrent tous de mille manières les uns des autres, ni en *droit*, parce qu'il préexiste, à leur naissance, une hiérarchie de pouvoir, un ordre de propriété, de famille et d'ordre civil, que tous doivent accepter et respecter. Malgré ce défaut total de droit et de raison, ces trois factions ne se ruent pas avec moins d'audace contre l'ordre établi et ne conspirent pas avec moins d'acharnement dans les sociétés secrètes. Le principal obstacle à leur succès, c'est l'opposition irréductible de la sainte Eglise. L'Eglise affirme le droit divin de la propriété privée, mais lui impose en même temps des devoirs réparateurs des maux de l'inégalité ; l'Eglise affirme le caractère sacré du mariage, un et indissoluble, contrat naturel élevé par Jésus-Christ à la dignité de sacrement ; l'Eglise affirme les droits sacrés de l'autorité des pères dans la famille et des chefs dans la société politique ; mais elle pose des limites à la légitimité de leur origine et pose des conditions à la moralité de

leur exercice. Tant que l'Eglise sera debout, la Révolution, torrent formé des coalitions socialistes, communistes, nihilistes, ne pourra pas emporter les institutions qui fournissent une base solide à la société. C'est pourquoi tous les errants s'attaquent, avec un diabolique acharnement, à la sainte Eglise : persuadés, à juste titre, du reste, que, elle vaincue, ils sont les maîtres du monde. Et comme l'empire qu'ils ambitionnent est le plus noble objet que l'homme convoite, pour l'emporter, ils ne reculent ni devant l'erreur, ni devant le crime.

« Mais, ce qu'il faut déplorer, ajoute Léon XIII, c'est que ceux à qui est confié le soin du bien commun (les chefs d'Etat), se laissent circonvenir par les fraudes des hommes impies, effrayer par leurs menaces, et qu'ils manifestent toujours envers l'Eglise des dispositions suspectes ou même hostiles. » Par là, ils font le jeu de l'ennemi dont ils doivent être les premières victimes. Dans leur intérêt et pour le salut de leurs états, les souverains doivent donc prendre, pour éducatrice, l'Eglise et les Pontifes Romains, pères et mère de tous les peuples catholiques de l'Europe depuis quinze siècles. Puisque l'Eglise a eu si grande part à la prospérité séculaire des nations, il faut reconnaître la connexité nécessaire des rapports des gouvernements et de la religion. On doit proclamer que tous les assauts contre l'Eglise diminuent d'autant la soumission des sujets et la majesté du pouvoir. « Et lorsque les princes auront reconnu que l'Eglise de Jésus-Christ possède, pour *détourner le fléau* du socialisme, une *vertu* qui ne se trouve ni dans les *lois humaines*, ni dans la *répression des magistrats*, ni dans les *armes des soldats*, qu'ils rétablissent enfin cette Eglise dans les conditions et la liberté qu'il lui faut pour exercer, dans l'intérêt de toute la société, sa très salutaire influence ». En finissant, le Pape adjure les évêques de le représenter près des princes et près des peuples, pour assurer la diffusion et le triomphe de ces enseignements. Le tout est scellé de la bénédiction apostolique, de la grâce de Dieu, dont le bras n'est point raccourci et dont la main, pleine de miséricorde, peut seule sauver le monde, entraîné, par ses erreurs, dans l'abîme de toutes les corruptions.

4. — *Le retour à la philosophie scolastique.* — Après la dé-

nonciation des erreurs et des fléaux du temps, vient la recherche des remèdes, premièrement par le retour aux bonnes doctrines. Moralement le cœur peut faire mal à la tête, socialement c'est des aberrations de la tête que découlent les maux, et, pour les détruire ou les diminuer, il faut guérir les têtes. Léon XIII espère y réussir en ramenant à l'étude de la scolastique et en préconisant saint Thomas. Depuis cinquante ans, en France, on était revenu aux œuvres du docteur angélique, mais pas partout et nulle part avec assez de résolution. Le Pape voulut donc fortifier et régler ce mouvement. Le 4 août 1879, par l'encyclique *Æterni Patris,* il célèbre saint Thomas comme le maître et le prince de tous les docteurs. Saint Thomas, dit-il, a traité toutes les parties de la philosophie « avec autant de pénétration que de solidité; les lois du raisonnement, Dieu et les substances incorporelles, l'homme et les autres créatures sensibles, les actes humains et leurs principes font tour à tour l'objet des thèses qu'il soutient et dans lesquelles rien ne manque, ni l'abondante moisson des recherches, ni l'harmonieuse ordonnance des parties, ni l'excellente méthode de procéder, ni la solidité des principes ou la force des arguments, ni la clarté du style ou la propriété des expressions, ni la profondeur et la souplesse avec lesquelles il résout les questions les plus obscures. » En particulier, Léon XIII loue donc saint Thomas, la distinction et le bel accord de la raison et de la foi ; de sorte que la raison, portée sur les ailes de Thomas, atteint jusqu'au faîte de la nature humaine et ne peut guère monter plus haut. Par où l'on voit l'insanité des philosophes qui, pour exalter la raison, l'ont séparée de la foi et lui ont inoculé le poison du doute. L'éloge de saint Thomas se confirme par le grand cas qu'ont fait, de ses ouvrages, les fondateurs d'ordres, les grandes Universités, les Papes, les Conciles et même les hérétiques. Le Pape recommande donc les principes et la méthode de saint Thomas; il recommande aussi en général ses doctrines, mais il ne les impose pas ; quant aux opinions personnelles du thomisme, il n'en prononce même pas le nom. Or, depuis, des exaltés se sont mis à crier qu'il n'y avait plus que saint Thomas, tout saint Thomas et rien que saint Thomas. C'est là une exagération qui peut être une source d'erreurs. Léon XIII

n'a pas pu vouloir faire, des deux *Sommes* de saint Thomas, l'Alcoran de la philosophie. D'après Durand de Saint-Pourçain, s'asservir strictement à un docteur unique, c'est le préférer aux Pères de l'Eglise, c'est fermer la voie à la recherche de la vérité, c'est mettre un obstacle à la connaissance, c'est comprimer violemment la raison, c'est tomber dans la stupidité des bêtes. D'ailleurs, parmi les opinions de saint Thomas, il y en a de faibles et difficiles à soutenir : 1° En cosmologie et hylomorphisme, sur la matière et la forme, sur le mouvement et les propriétés des corps ; 2° en psychologie, sur l'âme des bêtes, sur la spiritualité de l'âme humaine et sur le libre arbitre ; 3° en théodicée, sur l'éternité du monde, sur l'Immaculée-Conception, et sur les accidents absolus dans l'Eucharistie. Ces opinions, souvent aggravées par les commentateurs, ne peuvent que fausser les voies de la philosophie et rendre impossible sa conciliation avec la science. On ne doit donc pas s'appliquer à la philosophie et à la théologie, en excluant saint Thomas ; mais il ne faut pas s'enfermer exclusivement dans saint Thomas seul, comme dans une tour fermée. A ce prix, le rappel à la scolastique n'est pas seulement un grand acte religieux ; c'est encore un événement intellectuel et social, auquel les circonstances donnent une importance qui ne peut que grandir avec les années.

Rome avait déjà, en l'honneur de saint Thomas, la confrérie du *Cordon*, pour la garde de la chasteté ; en 1880, Léon XIII, par un bref, proclama saint Thomas *patron* des écoles catholiques. De plus, pour le couronnement de son sacre, il ordonna qu'il serait fait, après recours aux manuscrits, une nouvelle édition des œuvres complètes de saint Thomas, l'Aristote de la sainte Eglise.

5. — *Les études historiques.* — Dans l'enchaînement naturel des sciences humaines, après la philosophie et la théologie, qui en occupent les sommets, vient l'histoire qui sert d'écho à leur enseignement. Le 18 août, par un bref aux cardinaux de Luca, Pitra et Hergenrœther, Léon XIII veut ramener les esprits à l'étude de l'histoire et les orienter dans ce travail. Deux raisons inspirent au Pontife cette grave démarche : la première, ce sont les progrès énormes de cette science, au double point de vue

des investigations et de l'exactitude ; la seconde, c'est que l'envahissement de Rome et la suppression provisoire du pouvoir temporel ont excité les passions, fait dévier l'esprit public et faussé l'histoire. Du reste, depuis trois siècles, par le fait des centuriateurs de Magdebourg, l'histoire est une conspiration contre l'Eglise Romaine. Les adeptes de cette science hostile à l'Eglise se partagent en trois catégories : les *violents*, les *habiles* et les *étrangers*. Les violents font, à l'Eglise, une guerre ouverte ; ne reculent devant aucun mensonge, pourvu qu'il serve leur haine ; mais ne peuvent obtenir que des succès momentanés, près des ignorants, des demi-savants et des naïfs : les simples, pourvu qu'ils soient honnêtes, ne se laissent pas prendre. Les habiles s'adressent à un public plus éclairé ; et mettent, au service de leurs passions, avec une science distinguée, une tactique habile. En combattant l'Eglise, ils savent choisir leurs armes ; ils mettent en œuvre, avec une dextérité remarquable, des connaissances réelles ; au service de la fausse science, ils suivent la vraie méthode et savent couvrir leurs batteries d'une apparence d'impartialité. Les étrangers à la foi catholique se croient honnêtement neutres, parce qu'ils obéissent, sans le savoir, aux préjugés et aux aveuglements du monde. Aux violents, il faut rendre guerre pour guerre, et, par une science de bon aloi, écraser leurs mensonges. Aux habiles, il faut opposer une science supérieure, qui mette à nu leurs erreurs ou leurs fraudes. Pour les neutres, c'est à force de véracité et d'honnêteté, qu'il faut les amener à la plénitude de la connaissance. Mais en dehors et au-dessus de toute lutte, il y a la science pure, profonde, toujours victorieuse, parce qu'elle est la science. Cette haute science, il faut l'acquérir, en recourant aux sources, suivant les règles d'une sage critique. L'histoire n'est pas un champ que l'intelligence et le bon vouloir suffisent à cultiver. Le zèle ne dispense pas de discernement et ne peut remplacer l'érudition. En nous conviant à des recherches laborieuses et persévérantes, le Pape ouvre donc largement les Archives de l'Eglise et fonde même, à Rome, une école des Chartes : il appelle la jeunesse à courir sur les traces de Muratori et de Baronius.

Quant à la philosophie de l'histoire, le Pape renvoie à la *Cité*

de Dieu. « L'histoire, dit-il éloquemment, toute l'histoire crie qu'il y a un Dieu, modérateur par sa Providence du mouvement varié des choses humaines, qui, en dépit des contradictions des hommes, fait tout concourir à l'action de l'Eglise. L'histoire proclame que, malgré les combats et les assauts violents, le Pontificat Romain est toujours resté victorieux ; et que ses adversaires, déçus dans leurs espérances, n'ont pu que provoquer leur perte. L'histoire atteste, non moins évidemment, ce qui a été prévu dès l'origine de Rome, c'est qu'elle donnerait, aux successeurs de saint Pierre, une demeure et un trône, pour gouverner d'ici, comme d'un centre indépendant de toute puissance, l'universelle république de la chrétienté. Nul n'a pu s'opposer à ce plan divin de la Providence, qu'il n'ait vu, tôt ou tard, échouer sa vaine entreprise. » *Et nunc, principes, intelligite* ; *erudimini qui judicatis terram.*

6. — *L'Ecriture Sainte.* — L'Ecriture sainte est, matériellement, un gros volume, appelé la *Bible*, le livre par excellence. Ce livre renferme un grand nombre de petits ouvrages qui se suivent et s'enchaînent ; ils racontent tous l'histoire de l'humanité et vont de son commencement à sa fin. Ces ouvrages ont été écrits par une foule d'hommes, mais ils ont tous été dictés aux hommes par Dieu, qui en est le seul auteur. C'est par une *inspiration divine,* que les écrivains susdits ont composé ses ouvrages ; par conséquent, ces livres contiennent la vérité, autant que Dieu a voulu nous la faire connaître. Comment ont-ils été écrits en originaux ? comment en a-t-on tiré des copies ? comment, copies et originaux ont-ils été conservés dans leur authenticité et leur intégrité ? ce sont là autant de questions préalables à résoudre pour lire, en toute sécurité, la sainte Bible. Naturellement l'Ecriture sainte inspire une grande confiance ; à raison même de son objet, qui est de faire connaître, à tous les hommes, les vérités de la foi et les devoirs du salut, elle a toujours été lue avec empressement et respect ; et parce qu'elle était, dans l'Ancien Testament, la charte constitutionnelle des Juifs, elle avait été, dès le commencement, comme loi souveraine, environnée de toutes les garanties possibles d'authenticité et d'exacte conservation. La *Bible* se lisait à genoux ; la Synagogue et l'Eglise, dé-

positaires successifs des deux alliances de Dieu avec les hommes, n'auraient pas permis d'y ajouter un mot, ni d'en retrancher un iota. Dans la suite des siècles, l'Ecriture a été, du reste, l'objet de tant de travaux, que si, par impossible, elle eût pu se perdre, on l'eût reconstituée en retrouvant son texte dans les commentaires. Lorsque Luther, niant l'autorité du Pape, soutint que chaque chrétien devait, par son libre examen, se faire sa foi lui-même en lisant la Bible, il semble que la Bible, source unique de la croyance, ait dû être conservée avec un soin plus scrupuleux encore. Mais l'hérétique avait enseigné que la *raison seule*, assistée souvent de Dieu, devant régler souverainement sa croyance, cette raison était, avec son inconstance et ses faiblesses, le ver rongeur qui devait tout dévorer. D'abord les protestants eurent des doutes sur l'intégrité du texte tel qu'il avait été transmis aux chrétiens par les Juifs ; ensuite ils se divisèrent sur la nature de l'inspiration des auteurs sacrés, puis ils se dirent que la raison, pour interpréter sainement la Bible, devait se conformer aux lois de la philosophie et aux faits découverts par la science. L'Eglise n'avait eu d'abord à défendre les Ecritures, que contre les incohérences de jugement particulier; elle doit aujourd'hui les maintenir contre les découvertes de la science et les négations du rationalisme. « Les rationalistes, dit Léon XIII, nient absolument toute inspiration, ils nient l'Ecriture et proclament que tous les objets sacrés ne sont qu'inventions et artifices des hommes ; ils regardent les livres saints, non comme le récit exact d'événements réels, mais comme des fables ineptes, comme des histoires mensongères. A leurs yeux, il n'y a pas de prophéties, mais des prédictions forgées après que les événements ont été accomplis ou bien des pressentiments dûs à des causes naturelles ; il n'existe pas de miracles vraiment dignes de ce nom, manifestation de la puissance divine, mais des faits étonnants qui ne dépassent nullement les forces de la nature, ou encore des prestiges et des mythes ; enfin les Evangiles et les écrits des Apôtres ne sont pas écrits par les auteurs auxquels on les attribue. »

C'est pour répondre à ces négations du rationalisme et ordonner l'étude de l'Ecriture sainte dans l'Eglise, que Léon XIII,

le 18 novembre 1893, publiait l'encyclique *Providentissimus Deus*. Le Pape avait été induit à l'écrire par certaines incartades qui s'étaient produites dans les livres et s'étaient enseignées dans les écoles libérales, du moins c'est le nom qu'elles se donnent. Au lieu de condamner des auteurs ou des livres, dans sa bénignité, le Pontife voulut écarter les erreurs et en prévenir le retour. Dans ce dessein, après avoir payé, aux Saintes Ecritures, un tribut de magnifique admiration, il en règle l'enseignement dans les grands séminaires et dans les Universités ; il pourvoit à la formation d'abord des professeurs, il recommande l'étude des langues, des sciences, de la philosophie, de l'histoire ; il parle de la critique interne et externe ; il marque l'autorité de l'Eglise pour l'interprétation des textes ; et détermine minutieusement les règles à suivre pour fonder, en science scripturaire, les recrues du sacerdoce. Comme, pour enseigner avec plus d'efficace, il faut agir, le Pape nomme une Congrégation préposée à l'enseignement des Saintes Ecritures ; il rappelle les Facultés spéciales chargées de cet enseignement dans les universités ; et crée un doctorat tout spécial pour la consécration de ce haut et précieux enseignement. Initiatives d'autant plus louables, qu'il y a aujourd'hui, même dans l'Eglise, par l'effet des attentats de la politique, un certain trouble de la raison publique, une moindre droiture dans certains esprits, un péril spécial pour les faibles de se laisser entraîner ou dévorer par les excès et les scandales de la mauvaise science.

7. — *La Franc-Maçonnerie.* — Les trois encycliques sur la philosophie, la théologie, l'histoire et l'Ecriture sainte forment une trilogie doctrinale, un rappel à tous les principes de la vraie science, par conséquent, un trésor des remèdes pour la guérison des maux de l'Eglise et de la société. Mais en s'appliquant au gouvernement de l'Eglise, le Pape ne tarda pas à s'apercevoir de la grande place que tenait dans le monde, et de l'obstacle qu'elle créait contre la Chaire Apostolique, la Franc-Maçonnerie. Déjà, par deux encycliques, il avait dénoncé les erreurs et les maux contemporains, mais d'une manière plutôt spéculative. Par l'Encyclique *Humanum genus*, le 20 avril 1884, il voulut descendre dans l'arène, aller droit à la Franc-Maçonnerie et découvrir sa

profonde scélératesse. Depuis que, par la jalousie du démon, le genre humain s'est misérablement séparé de Dieu, il s'est partagé en deux camps, l'un pour la vérité, l'autre contre la vertu. Ces deux camps ont formé, dans le monde, deux cités coexistantes et toujours ennemies : la cité de Dieu et la cité du démon. La cité de Dieu, c'est l'institution divine de l'Eglise et son évolution dans l'histoire ; la cité du démon s'est incarnée, au commencement du XVIIIe, siècle dans la Franc-Maçonnerie. Dès son origine, cette société secrète affichait des intentions charitables, le culte de la raison pure et l'amour des libertés publiques. En observant toutefois ses allures, on voit bien que la science et la charité n'étaient pas le but exclusif de ses efforts. La découverte, en Bavière, du complot des illuminés, montre que ces soi-disant philanthropes étaient les pires révolutionnaires. Dès lors les gardiens de la cité sainte, les Pontifes Romains mirent les princes et les peuples en garde contre les embûches et les artifices préparés pour les surprendre. Clément XII, en 1738 ; Benoist XIV, en 1751 ; puis successivement, Pie VII, Léon XII Grégoire XVI et Pie IX jetèrent bien l'alarme. Par un stratagème qui ne manquait pas d'habileté, les francs-maçons, pour se garer des coups portés par les Pontifes romains, ne se contentèrent pas de flatter toutes les faiblesses des rois. Aux rois, ils répondaient que les Papes étaient les ennemis de leur puissance et voulaient empiéter sur leur domaine pour les asservir ; aux peuples ils murmuraient qu'ils étaient les ennemis acharnés de toutes les tyrannies, qu'ils voulaient étrangler les rois avec les boyaux des prêtres et rétablir, sur la terre, le paradis perdu. Le contraire de ces deux mensonges, ce sont les deux vérités : Que celui qui donne le royaume éternel n'enlève pas les royaumes du temps, mais, au contraire, forme leur meilleure garantie de sécurité ; et que celui qui apprend aux hommes à renoncer à leurs passions, pour porter la croix, est le seul qui puisse leur assurer les jouissances honnêtes du bien-être et de la liberté. C'est pour la défense de ces deux lois morales que Léon XIII, à l'exemple de ses prédécesseurs, s'élève avec une grande force contre la Franc-Maçonnerie.

Aux yeux du Pontife, la Franc-Maçonnerie est aujourd'hui l'égoût collecteur de toutes les sociétés clandestines. A la vérité,

ses adeptes affectent de beaux dehors de vertu et de dévouement ; mais sous ces apparences mensongères, ils n'épargnent rien pour se cacher. Leurs tenues sont secretes ; leur langage est conventionnel ; leur initiation à des rites et cérémonies dissimule leurs desseins ; la distinction des offices et des charges empêche le menu troupeau d'en connaître ; il n'y a que les hauts grades pour connaître le but exact de la Maçonnerie ; la sévérité de la discipline prévient avec soin toutes les trahisons. Mais on sait, à n'en pouvoir douter, que les francs-maçons sont tous des imbéciles ou des scélérats. Quant aux scélérats qui sont les chefs, ils veulent détruire de fond en comble toute la discipline religieuse et sociale, qui est née des institutions chrétiennes et de lui en substituer une nouvelle, façonnée sur les principes fondamentaux du naturalisme. L'homme tel qu'il est, n'est pas déchu ; il a droit à la libre expansion de tous ses instincts et à leur pleine satisfaction. Par conséquent, il veut détruire tous les obstacles qu'opposent, à son libertinage, la propriété privée, le mariage chrétien, la famille vertueuse et la juste économie d'une société régulière. Le monde, tel que la Franc-Maçonnerie peut l'établir un jour, c'est le monde païen dans sa libre-pensée et ses mœurs honteuses, avec tous les raffinements que la civilisation moderne peut lui offrir. Le type à réaliser, c'est, au choix des peuples, Babylone ou Ninive, Sodome ou la Rome des Césars. Pour y atteindre, la Franc-Maçonnerie se sert ardemment de la presse, des productions artistiques, des théâtres, de tout ce qu'exprime le mot *pornographie*. Mais surtout elle espère réussir en mettant la main sur la jeunesse et en propageant, par les écoles, l'impiété et la corruption. Les évêques doivent donc, toute affaire cessante, arracher le masque des francs-maçons, les combattre par des discours et des instructions pastorales, mettre en contraste le ministère de l'Eglise et les grossièretés infâmes de la Maçonnerie, enrôler les laïques dans les tiers-ordres et les associations charitables, faire enfin, de chaque église, une armée, rangée en bataille, qui ne se laisse ni surprendre, ni même attaquer. — Cette seule Encyclique, si elle eût été prise à la lettre et appliquée dans toute son étendue, eût suffi pour sauver la France.

9. — *Le mariage chrétien.* — Poser des principes, dénoncer des

fléaux, agir sur le monde par les écoles, cela ne suffit pas ; pour gouverner, dans toute la force de l'expression, il faut ajouter, au rappel des principes, le rappel des institutions sociales et l'énoncé des devoirs qu'elles imposent. La première des institutions sociales, après la religion et l'Eglise, c'est le mariage. Le mariage est l'union de l'homme et de la femme, dans une société légitime qui ne peut plus se rompre. L'homme et la femme sont deux créatures distinctes, de sexe différent, mais faites, par Dieu, l'une pour l'autre ; le mariage est l'acte qui les unit par un sceau divin, après échange de leur mutuel consentement. Un seul avec une seule et pour toujours, voilà, dès le commencement, la formule brève, régulière et impérative du mariage. Multiples et graves sont les raisons du mariage. D'abord le mariage est une chose sacrée par son origine et par sa nature. C'est Dieu qui l'a fait ; il n'a pas seulement pour objet la propagation de l'espèce, il rend meilleure la vie des deux époux : par la mutuelle assistance qui allège les nécessités de la vie, par l'amour constant et fidèle, par la communauté des biens, par la grâce que produit le sacrement. De plus, lorsque le mariage est conforme aux desseins de Dieu, il maintient la concorde entre les familles, il assure la bonne éducation des enfants, il règle l'autorité paternelle, inspire aux enfants, envers les parents, le respect et l'obéissance. Si l'homme n'était pas pécheur, le mariage atteindrait toutes ces fins naturellement, sans difficulté et par le mutuel bonheur de toutes les parties. Mais, depuis notre commune déchéance, l'homme et la femme sont attirés plus fortement l'un par l'autre ; quand la passion les pousse violemment à la volupté, elle les éloigne des devoirs respectifs qu'ils devraient remplir ; et, trait remarquable, en les unissant sous le joug conjugal, Dieu veut précisément vaincre leurs passions, là même où il leur permet une plus entière jouissance. L'homme, faible comme il est, n'est pas entré dans cette austère économie du mariage. Dès le temps des patriarches, malgré la simplicité de leurs mœurs et l'austérité de leur vie, ils croyaient pouvoir se permettre plusieurs femmes ; Moïse, à cause de la dureté des cœurs circoncis, permet, aux Juifs, le libelle du divorce. Les païens, emportés par une lubricité enragée et féroce, firent de la femme un instrument de vo-

lupté, du concubinage un mariage, de la prostitution une distraction permise, et renversèrent même l'ordre de la nature, par le péché de Sodome. Jésus-Christ, pour remédier au bestialisme de l'antiquité, ramena le mariage à son unité, à sa perpétuité et, pour en assurer la sainteté, l'éleva à la dignité de sacrement. Au mariage païen dont l'homme avait fait une prime d'abrutissement, Jésus-Christ a substitué le mariage chrétien qui oblige l'homme et la femme, pour eux-mêmes et pour leurs enfants, à une unanime sanctification. Pendant des siècles, l'Eglise a conservé précieusement cette sublime notion du mariage et fait triompher sa grâce parmi les nations. Dans les temps modernes, depuis que la révolte contre l'Eglise vise à nous ramener les mœurs païennes, la conscience publique, par ses délicatesses, a su prévenir et empêcher les déportements. Malheureusement l'Etat, sous l'impulsion des idées révolutionnaires, essaie d'obtenir par des lois ce que les mœurs lui refusent. Les chefs des nations sont toujours plus soucieux de revendiquer des prérogatives, que d'en remplir les obligations morales. Les princes protestants permirent immédiatement le divorce et offrirent même des exemples de polygamie ; les princes, catholiques de nom, protestants de fait, inventèrent le mariage civil, firent de ce mariage l'appartenance du pouvoir temporel et fléchirent même sur le chef du divorce. Il est remarquable en effet, que le pouvoir civil n'entreprend sur le mariage, que pour usurper la puissance des parents et leur offrir en compensation la licence et ses funestes opprobres. Or, il n'est pas au pouvoir de l'homme, pas plus de l'homme politique que du simple citoyen, de changer le caractère et la forme que les choses ont reçues de Dieu. C'est mal comprendre l'intérêt public, que de s'imaginer qu'on peut pervertir impunément la véritable notion du mariage. Telle est la raison du salut public qui a toujours amené l'Eglise à ne jamais fléchir sur ce point. Depuis deux cents ans, beaucoup de pouvoirs ont péché sur cette matière ; l'Eglise a toujours frappé d'anathème l'hérésie des protestants au sujet du divorce et de la répudiation ; elle a condamné l'usage des Grecs de rompre le mariage ; elle a décrété la nullité des mariages conclus sous la condition d'être dissous ; enfin elle a repoussé, dans tous les siècles, les lois favorables à

la répudiation et au divorce. Telle est la doctrine de Léon XIII ; il conjure les pouvoirs de laisser le mariage dans le domaine de l'Eglise ; et adjure les évêques de rappeler toujours avec joie la sainteté de ce sacrement. Cette Encyclique de Léon XIII, on peut le dire sans emphase, est le premier article de la grande charte de l'humanité ; en sortir, c'est pousser le genre humain à la pourriture.

19. — *L'origine du pouvoir civil.* — La famille est la molécule génératrice de la société ; la première pièce de la société, c'est la constitution régulière du pouvoir. Une multitude d'hommes ne constitue pas une société, si elle n'a pas de chef ; dès qu'elle s'est choisi un chef, qu'elle l'a revêtu d'autorité, avec prérogative d'édicter des lois et d'instituer des commandements, elle entre dans l'ordre social. Ce n'est plus une troupe, c'est une nation, une race ou un peuple. Les théologiens ont recherché avec soin et expliqué avec sagesse comment cela doit s'effectuer pour donner une résultante légitime. D'après eux, l'homme est un être social ; jeté nu sur la terre nue, s'il restait solitaire, comme Robinson Crusoé, il ne pourrait pourvoir à ses besoins que par un long temps, un difficile travail et beaucoup de mécomptes. Social par nature, il éprouve donc une forte propension à s'unir à ses semblables, pour partager avec eux le travail nécessaire et se garer, par leur concours, des risques de l'existence humaine. D'un autre côté, les hommes sont égaux entre eux ; aucun, naturellement, n'a le droit de commander aux autres avec autorité, impliquant pour eux l'obligation d'obéir. Pour arriver à une condition solide d'ordre social, il faut donc que les membres de ce corps choisissent un des leurs pour commander ; il faut ensuite que Dieu confère à ce chef choisi, une part de son autorité divine, pour qu'il puisse légitimement, porter des lois et prescrire l'obéissance. L'homme désigne le détenteur du pouvoir ; Dieu le sacre, non pour lui envoyer du ciel un diplôme, mais en ce sens ci que ce que les hommes ont fait selon leur droit, Dieu le sanctionne par son autorité. C'est l'enseignement de saint Paul. Tout pouvoir vient de Dieu ; l'ordre qu'établit ce pouvoir est voulu de Dieu ; et le commandement qu'il porte pour l'établir, Dieu prescrit qu'on y obéisse en conscience.

Cette doctrine a reçu, dans la suite des siècles, les plus cruels outrages. Sans parler des temps où l'homme fort faisait peser son joug sur le faible, jusqu'à le dépouiller de tout droit et à le réduire en esclavage, les temps modernes, en devenant impies, reviennent aux théories dominatrices des anciens. Les protestants relèvent le type augustal des Césars païens ; les philosophes modernes, niant Dieu auteur du pouvoir humain, ne placent plus sa source que dans l'individu, molécule primaire de la souveraineté et dans la souveraineté du peuple, total de la poussière des souverainetés individuelles. Or, cette dernière théorie, très en crédit dans les temps modernes, laisse l'individu, maître inamissible de tout pouvoir et si le suffrage universelle crée des souverainetés d'occasion, ces souverainetés passagères ne sont que des domesticités, un peu plus reluisantes, mais toujours fragiles. L'Encyclique *Diuturnum*, sur l'origine du pouvoir civil (29 juin 1881) a pour but de dénoncer les maux causés par les théories modernes et les extrémités qu'elles réservent pour l'avenir. « Refuser de rapporter à Dieu, comme à sa source, le droit de commander aux hommes, c'est vouloir ôter, à la puissance publique, tout son éclat et toute sa vigueur. En la faisant dépendre de la volonté du peuple, on commet d'abord une erreur de principe, et, en outre, on ne donne, à l'autorité, qu'un fondement fragile et sans consistance. De telles opinions sont comme un stimulant perpétuel aux passions populaires qu'on verra croître chaque jour en audace et préparer la ruine publique, en frayant la voie aux conspirations et aux séditions. » Au contraire, « l'Eglise de Jésus-Christ ne peut être ni suspecte aux princes, ni odieuse aux peuples, si elle rappelle aux princes l'obligation de respecter tous les droits et de remplir tous les devoirs, en même temps qu'elle fortifie et féconde, de mille manières, leur autorité. Elle reconnaît et proclame leur juridiction et leur souveraineté sur tout ce qui appartient à l'ordre civil ; et là où, sous des aspects divers, les deux pouvoirs religieux et politique ont chacun des droits à prétendre, elle veut qu'il s'établisse une concorde pour prévenir les conflits funestes à l'un et à l'autre. Quant aux peuples, l'Eglise, se souvenant qu'elle a été instituée pour le salut de tous, leur a toujours témoigné une

affection paternelle. C'est elle qui, se faisant précéder des œuvres de sa charité, a fait entrer la douceur dans les âmes, l'humanité dans les cœurs, l'équité dans les lois ; jamais on ne l'a vue ennemie d'une liberté honnête ; toujours elle a détesté la tyrannie. C'est à ce tempérament bienfaisant de l'Eglise que saint Augustin a rendu hommage par ces belles paroles : « Elle dit aux rois de se dévouer aux peuples ; elle dit aux peuples de se soumettre aux rois, montrant ainsi que tous les hommes n'ont pas tous les droits, mais que la charité est due à tous et l'injustice à personne ». Cette constitution divine du pouvoir civil, c'est la thèse sur laquelle il faut revenir sans cesse, si l'on veut mettre, dans la politique, quelque lumière et obtenir, de ses actes, quelques bienfaits.

11. — *Immortale Dei.* — Les précédentes encycliques du Pape avaient été lues, méditées, prisées au plus haut prix, par cet élite des hommes qui vit par la pensée et agit par le droit ; mais elle n'était pas parvenue à cette multitude, qui croit penser aussi, et qui n'est qu'un troupeau plus ou moins docile aux mouvements de l'opinion publique. L'Encyclique *Immortale Dei,* du 1er novembre 1885, eut un meilleur sort ; elle provoqua un enthousiasme universel, et, trait curieux, parmi les applaudisseurs figuraient même, avec un certain éclat, ceux dont elle combattait les aberrations. Cette Encyclique traite de la constitution chrétienne des Etats ; mais, sous ce titre, elle établit surtout la situation prépondérante de l'Eglise catholique dans l'humanité. L'homme appartient, ici-bas, à trois sociétés : à la famille constituée par le mariage ; à la société civile et politique qui régit, dans l'ordre temporel, l'ensemble des familles ; et à la société religieuse, l'Universelle Eglise qui embrasse dans son sein toutes les familles, toutes les sociétés, toutes les races répandues sur la terre. A cette immense multitude d'hommes, Dieu a donné, dans la famille et dans l'Etat, des chefs avec le pouvoir de les gouverner. Mais, à la tête de tous ces chefs, il en a préposé un seul, le Pape, Vicaire de Jésus-Christ, dont il a voulu faire le grand maître de la vérité, le sur-arbitre du devoir, du droit et de la justice. Au successeur de Pierre ont été données les clefs du royaume des cieux, entendant par là que tous les autres pou-

voirs doivent se soumettre et se rapporter au pouvoir qui ouvre la porte du ciel. En vertu de ce pouvoir souverain, le Pape doit paître les agneaux et les brebis, les sujets et les princes, chefs à l'égard du peuple, mais brebis sous la houlette du divin pasteur. Toute puissance a donc été donnée au Pape, aussi bien sur la terre qu'au ciel, car, son pouvoir sur la porte du ciel serait nul, si la terre avait le droit d'en contrarier ou d'en supprimer l'exercice. L'enseignement et la discipline de l'humanité appartiennent au Pape ; il doit enseigner toutes les nations et faire observer tout ce que prescrit l'Evangile. Le pouvoir de le publier lui appartient également comme sanction nécessaire du pouvoir d'enseigner et de gouverner. D'ailleurs, ce triple pouvoir est en des mains que la prière de Jésus-Christ a prévenues de toute défaillance ; le Pape est personnellement infaillible toutes les fois qu'il définit dogmatiquement un point de dogme, de morale ou de discipline générale. Si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise et le Pontife Romain, dans l'exercice d'un pouvoir donné pour l'édification et non pour la ruine, celui-là doit être regardé comme un païen et comme un publicain, c'est-à-dire qu'il s'est placé sous l'anathème. Par la force des choses, l'erreur et le vice de sa situation doivent le condamner à l'impuissance et le pousser aux abîmes.

Cette doctrine, littéralement extraite de l'Encyclique et de l'Evangile, est le premier article de la constitution divine de l'humanité. Pour faire mieux connaître la nature et les droits de l'Eglise catholique, nous citons textuellement. « L'Eglise, dit Léon XIII, constitue une société *juridiquement parfaite* dans son genre, parce que, de l'expresse volonté et par la grâce de son fondateur, elle possède, en soi et par elle-même, toutes les ressources qui sont nécessaires à son existence et à son action. Comme la fin à laquelle tend l'Eglise est de beaucoup la plus noble de toutes, de même son pouvoir l'emporte sur tous les autres et ne peut *en aucune façon* être inférieur ni assujetti au pouvoir civil...

« C'est donc à l'Eglise, et non à l'Etat, qu'il appartient de guider les hommes vers les choses célestes, et c'est à elle que Dieu a donné le mandat de connaître et de décider de tout ce qui touche à la religion...

« Ainsi, tout ce qui dans les choses humaines est *sacré* à un titre *quelconque*, tout ce qui touche au salut des âmes et au culte de Dieu, soit par sa *nature*, soit par rapport *à son but*, tout cela est du *ressort* de l'autorité de l'Eglise. »

Remarquez ces mots : « Soit par rapport à son but », ce qui comprend tous les biens temporels ; édifices, meubles, revenus, qui deviennent sacrés par leur affectation à la fin de l'Eglise.

En donnant à la société instituée par lui une fin spéciale, son divin fondateur lui a, par ce fait même, donné *le droit* de prendre légitimement tous les moyens pour atteindre cette fin. Or, qui oserait nier que les édifices destinés à abriter les fidèles, les objets mobiliers affectés aux cérémonies du culte, les revenus nécessaires pour assurer la subsistance des ministres sacrés soient choses indispensables à la fin de l'Eglise ? Celle-ci a donc, comme conséquence même de sa nature, le droit légitime d'acquérir et de posséder les biens temporels nécessaires à sa fin.

Société parfaite, l'Eglise a le droit de pourvoir elle-même à son existence ; supérieure à toute autre par sa fin, elle n'est soumise au contrôle d'aucune autre autorité. Ses droits n'ont pas été *créés* par l'Etat, ne sont pas des *concessions* de l'Etat ; celui-ci n'a dès lors *aucun pouvoir* ni pour les définir, ni pour tracer les limites dans lesquelles elle peut les exercer. L'Eglise ne doit pas à l'Etat une personnalité juridique que celui-ci pourrait lui refuser. L'Eglise est la société des chrétiens réunis sous l'autorité des pasteurs légitimes, lesquels exercent, comme dans toute société quelconque et suivant ses règles constitutives, les droits collectifs des membres de la société.

Le droit de l'Etat, qui est en même temps pour lui un devoir, est de faire respecter la propriété de l'Eglise. Il accomplit en cela sa mission générale, consistant à assurer, par l'emploi de la force, le respect des droits sur le territoire soumis à son autorité.

Comme toute autre, la propriété de l'Eglise est sous la sauvegarde du septième commandement de Dieu. Celui qui la prend en contravention à la loi divine, la vole, fût-il gouvernement ou législateur.

L'Eglise a le droit d'administrer librement et tout à sa guise les intérêts chrétiens, notamment les biens dont elle est propriétaire. Il n'appartient à personne de s'immiscer, sans son consentement, dans cette administration, et si nous, membres du conseil de fabrique, nous nous en occupons, nous entendons le faire uniquement par délégation et sous l'autorité de l'Eglise.

Voilà le droit, le droit supérieur à la volonté des hommes. Ceux-ci peuvent le nier, il peuvent le méconnaître, y contrevenir et le violer. Il n'est pas en leur pouvoir de le *changer*, encore moins de l'*anéantir*.

C'est, au reste, la destinée promise à l'Eglise catholique d'être toujours opprimée et de finir toujours avec l'aide de Dieu, l'histoire le prouve, par triompher de ceux qui avaient comploté sa ruine.

Cette inconstance de la doctrine ouvre, sur les sociétés modernes, un terrible jour. Au lieu de se conformer à la constitution chrétienne des Etats, elles veulent, par une espèce d'apostasie, constituer les sociétés humaines, non seulement hors de l'Eglise, mais contre. De nos jours, dit Léon XIII, « il y a une tendance des idées et des volontés à chasser tout à fait l'Eglise de la société ou à la tenir assujettie et enchaînée à l'Etat. La plupart des mesures prises par les gouvernements s'inspirent de ce dessein. Les lois, l'administration publique, l'éducation sans religion, la spoliation et la destruction des ordres religieux, la suppression du pouvoir temporel des Pontifes Romains, tout tend à ce but : frapper au cœur les institutions chrétiennes, réduire à rien la liberté de l'Eglise catholique et à néant ses autres droits ». Evidemment, des aberrations si universelles et si manifestement contraires à l'ordre des institutiens divines, ne peuvent donner au monde ni lumière, ni vertu, ni solidité dans les institutions, ni progrès sous aucune forme. C'est bien l'état déplorable dont parlent les Ecritures où il n'y a plus aucun ordre, mais seulement l'ombre de la mort et l'éternel horreur.

11. — *Libertas.* — Comment les catholiques libéraux purent se prendre d'admiration pour cette Encyclique, quoique fort au courant de leurs manœuvres et de leurs subterfuges, nous n'avons jamais pu le comprendre. Peut-être n'est-il pas téméraire de

croire qu'ils voulaient combler le Pape de louanges, pour l'amener à leur parti et l'accaparer. Dans leurs commentaires échauffés, parce que le Pape avait accepté l'hypothèse, ils osaient dire que le Pape avait autorisé la thèse et amnistié le libéralisme. C'était une illusion ridicule et une erreur grave : le Pape, bien qu'il fût très diplomate, devina leur jeu et le confondit en se montrant, à leur égard, d'une superbe intransigeance. Ce fut l'objet de l'Encyclique *Libertas* du 20 juin 1888. La liberté est le pouvoir de l'homme d'obéir à la raison, de pratiquer le bien moral, de marcher droit à sa fin suprême ; mais l'homme, parce qu'il est libre, peut suivre une autre direction, poursuivre des biens trompeurs, renverser l'ordre légitime et courir à sa perte. Puisque l'homme peut se perdre, Dieu, qui est bon, a tellement réglé l'économie de ce monde, que le gouvernement temporel de la Providence, par ses lois et ses institutions, a surtout pour but de prévenir sa perte et d'assurer son salut. L'Eglise est la première pièce de ce gouvernement divin ; c'est la première garantie de la liberté humaine, la plus haute et la plus sûre. Pour pénétrer plus à fond dans l'économie de ce mystère, il faut dire que l'homme créé et même déchu, possède une liberté *naturelle*, source et principe de toute autre liberté. Cette liberté sort naturellement de la faculté qu'a notre âme de penser, de juger des vrais biens et de diriger notre volonté pour leur acquisition. Par suite du péché, notre pensée peut mal juger des vrais biens, et même, quand elle a bien jugé, notre volonté peut lui désobéir. La condition de la liberté naturelle étant telle, il lui faut des aides et des secours capables de diriger ses mouvements vers le bien et de les détourner du mal. Le premier de ces aides, c'est la *loi* qui règle notre raison et dirige sagement notre volonté, prévient même ses défaillances. Cette loi est d'abord la loi *naturelle*, gravée au cœur de l'homme, car elle est l'organe de la raison humaine, pour lui ordonner de bien faire et lui interdire de pécher ; c'est aussi l'écho de la loi éternelle qui incline les êtres raisonnables vers l'acte et la fin, que leur prescrit le modérateur du monde. Parce que cette loi naturelle est la règle de nos actes et le frein du péché, elle a besoin, pour guider la volonté humaine, de la *grâce divine*, qui éclaire l'intelligence, l'incline

vers le bien moral et assure l'exacte observance de la loi *naturelle.*

Ce qui vient d'être dit de la liberté des individus isolés, doit s'appliquer aux hommes vivant en société, sous l'autorité de la loi *humaine.* La loi humaine, dans l'intérêt bien entendu de la société, doit lui appliquer les oracles de la raison et les dispositions de la loi naturelle ; mais d'une raison humaine qui obéit à la raison *divine*, et d'une loi naturelle qui se subordonne à la loi *surnaturelle* de l'ordre de grâce. Par où l'on voit que c'est *absolument* dans la loi éternelle de Dieu qu'il faut chercher la règle et la loi de la liberté, non seulement pour les individus, mais pour les sociétés humaines. Dans une société d'hommes, la liberté ne consiste donc pas à faire ce qui nous plaît : ce serait une confusion et un trouble qui se résoudrait en oppression : la liberté consiste en ce que, par les lois civiles, nous puissions vivre plus aisément selon les prescriptions de la loi éternelle. Pour les gouvernements, la liberté n'est pas le droit de commander au hasard, selon son bon plaisir, ce serait un désordre souverainement pernicieux : la force des lois humaines consiste en ce qu'elles soient une dérivation de la loi éternelle, une application régulière du principe de tout droit.

Tels sont les principes de libertés que l'Eglise représente au sein des nations chrétiennes. Par leur application aux mœurs, elle a introduit la douceur dans les relations, l'esprit de bienfaisante charité, la délicatesse de la conscience, et surtout la sainteté, terme et gage de la liberté parfaite. Dans l'ordre social, elle a rendu les pouvoirs forts et respectueux, les sujets obéissants et dignes. On lui doit, entre autres, la suppression de l'esclavage et du servage, la fusion des races, l'affranchissement des communes, un état général d'institutions, où rien n'est laissé à l'aventure, où l'homme est mis en demeure de travail, de vertu et même de perfection. L'homme était donné, il n'y a pas, pour la liberté, ni principes plus sages, ni application plus féconde.

Le libéralisme est, dans l'ordre moral et civil, l'application du naturalisme et du rationalisme en philosophie. Le libéralisme rejette Dieu et met l'homme à sa place. L'homme, chargé d'organiser la famille et la société civile, les institue selon sa raison,

pour la garde de ses intérêts et la satisfaction de ses instincts. Pratiquement, comme gage d'autocratie pour chaque individu, il affirme la liberté de penser, de parler, d'écrire, d'enseigner et d'agir, chacun selon sa conscience. Ces libertés de pensée, de presse et de culte, pour s'établir rejettent le magistère de l'Eglise, comme elles supposent écarté sans retour le nom de Dieu ; elles veulent la séparation de l'Eglise et de l'Etat, entendant par là, hypocritement, la suppression de l'Eglise. Naturellement, le Pape revendique les droits de l'Eglise, mais, en les revendiquant, il ne pousse pas les fidèles à la guerre civile ; il se prononce pour la *tolérance* civile, afin que chacun, suivant la force de ses arguments et sa puissance de persuasion, exerce son propre prosélytisme. De plus, il engage les catholiques à user, de concert et activement, de leurs prérogatives constitutionnelles ; à prendre même part, s'ils en sont capables et s'ils y sont appelés, à la gestion des affaires publiques. Mais, dans toute cette disquisition, il n'y a pas un mot, ni pour le libéralisme absolu, ni pour le libéralisme mitigé, ni même pour le catholicisme libéral. Ce Pape, qu'on dirait libéral, est aussi intransigeant que l'ont été tous les grands docteurs de l'Eglise.

12. — *Sapientiæ christianæ.* — Dire les maux, indiquer les remèdes, exposer l'ordre des institutions et l'efficacité de leur puissance : tel est jusqu'ici l'objet des encycliques du Pape. Comme exposition de la vérité, c'est logique ; mais comme règle d'action, c'est insuffisant. Vient la question pratique pour les vrais chrétiens : que faut-il faire ? Le 10 janvier 1890, l'encyclique *Sapientiæ christianæ* apporte la réponse. Cette encyclique est un programme d'action, écrit, non pas avec la colère d'un Archiloque ou l'enthousiasme d'un Tyrtée, mais avec la sagesse d'un théologien, parlant au nom de Jésus-Christ. Voici l'exhortation du Pape : Le progrès matériel ne suffit ni au simple particulier, ni à la famille, ni à la société publique. Les malheurs actuels nous pressent de nous appliquer avec force à la vie chrétienne, de suivre les inspirations du patriotisme et d'aimer par-dessus tout la sainte Eglise. C'est notre loi qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, si les hommes nous incitent à désobéir à Dieu. Or, pour lutter contre le naturalisme, le rationalisme et le libé-

ralisme, fléaux de notre temps, il faut s'armer d'abord d'une foi éclairée et ferme ; ensuite, il faut s'unir et combattre, sous la direction du souverain Pontife, qui a mission d'éclairer les esprits et de commander aux volontés. Nous distinguons l'autorité de l'Etat et l'autorité de l'Eglise : celle-ci est d'un ordre supérieur. Observer les lois, payer ses impôts, se conformer aux règlements d'ordre public, c'est le devoir nécessaire de tout citoyen. A ce devoir, les chrétiens, pour assurer chrétiennement leur action sociale y ajouteront une vie droite, l'union fraternelle, la pratique de la charité et la prière. Mais si l'Etat se met à persécuter l'Eglise et, sous prétexte de neutralité, fait la guerre à Dieu et à son Christ, sous prétexte de prudence, il n'est pas permis de se confiner dans l'inertie ; il faut résister, agir et combattre selon ses forces. Les pères de famille sont particulièrement obligés à la lutte, pour assurer, à leurs enfants, une éducation chrétienne. Maintenant, écoutez et gravez dans vos âmes ces belles paroles :

« Si les lois de l'Etat sont en contradiction ouverte avec la loi divine, si elles renferment des dispositions préjudiciables à l'Eglise ou des prescriptions contraires aux devoirs imposés par la religion ; si elles violent, dans le Pontife suprême, l'autorité de Jésus-Christ : dans tous ces *cas*, il y a *obligation* de résister et obéir serait un *crime* dont les conséquences retomberaient sur l'Etat lui-même.

« Reculer devant l'ennemi et garder le silence, lorsque de toutes parts s'élèvent de telles clameurs contre la vérité, c'est le fait d'un homme sans *caractère* ou qui *doute* de la vérité de sa croyance. Dans les deux cas, une telle conduite est *honteuse* et elle fait *injure* à Dieu, elle est incompatible avec le salut ; elle n'est avantageuse qu'aux seuls ennemis de la foi ; car rien n'enhardit autant l'audace des méchants que la faiblesse des bons.

« L'Eglise, société parfaite, très supérieure à toute autre société, a reçu, de son auteur, le *mandat de combattre* pour le salut du genre humain, comme une armée rangée en bataille !

« Accomplir ces devoirs ne saurait être une obligation gênante ; par contre, *refuser de combattre* pour Jésus-Christ, c'est

combattre contre lui. Nous ne nous exposerons jamais à ce que, dans ce combat, notre *autorité*, nos *conseils*, nos *soins* puissent, en quoi que ce soit, faire défaut au peuple chrétien ; et il n'est pas douteux que, dans toute la durée de cette lutte, Dieu n'assiste d'un secours particulier et le troupeau et les pasteurs. »

Dieu n'abandonne jamais son Eglise ; mais les peuples qui dégénèrent de la vertu chrétienne n'ont pas la même garantie. La guerre à l'Eglise met la discorde dans les esprits, les ténèbres dans les consciences, l'égoïsme dans les mœurs, l'agitation au forum, les révoltes partout. Un peuple ne résiste pas longtemps à des maux si déplorables. Il est alors de toute nécessité, pour qu'un peuple ne périsse pas, que Dieu intervienne et jette, sur la société, le regard compatissant de la miséricorde.

Telle est la règle de conduite et tel est le programme d'action dressé par Léon XIII. Nous ne le croyons pas seulement fondé sur les principes, sage dans ses déterminations et plein d'espérance. Nous en admirons surtout le côté mystique. C'est la communion des saints appliquée à la défense de l'Eglise. Jésus-Christ est la source de toute grâce ; mais pour l'ouvrir, cette source, il ne s'est pas contenté de s'incarner et de semer les paroles de la bonne nouvelle ; il est monté sur la croix, l'a arrosée de sang et a sauvé le monde. La croix est toujours debout au sein des peuples catholiques ; mais lorsque des sectaires l'outragent et l'abattent, pour assolider la croix et sauver le peuple, il faut de nouvelles victimes. Les nouvelles victimes, c'est l'apostolat, c'est le prosélytisme qui les fournit. Ce prosélytisme, pour être vraiment héroïque, doit être résolu à aller jusqu'à l'effusion de son propre sang. Qu'il coule ou que Dieu l'épargne, le sang des apôtres est le gage certain de la victoire.

13. — *Quelques réflexions.* — En rendant compte, par une analyse fidèle, des diverses encycliques de Léon XIII, nous avons voulu en synthétiser les doctrines, de manière que la lecture de l'histoire en fasse comprendre l'enseignement et la portée. Ces encycliques sont des actes de l'autorité souveraine et infaillible de la Chaire du prince des Apôtres. A la vérité, elles ne se présentent pas comme des définitions dogmatiques et n'en affectent pas, du moins, tous les caractères. Toutefois, si, pour toutes

leurs affirmations dogmatiques, elles n'exigent pas explicitement la foi, comme acte de l'autorité pontificale, elles exigent immédiatement, sans discussion, le respect et l'obéissance. Sous ce rapport, les Encycliques d'un Pape sont au-dessus de toute discussion et de toute critique. Tant qu'un Pape vit, ses décisions sont obligatoires pour tous les fidèles enfants de la Sainte Eglise, en tant que le Pape impose cette obligation. Mais, lorsqu'un Pape est mort, lorsque ses actes ne sont plus que des documents de l'histoire, s'ils n'entrent, en même temps, dans le Corps du droit canon, ils peuvent être appréciés et jugés. C'est dans cette hypothèse que nous présentons ici quelques réflexions.

Du reste, il ne s'agit pas du tout, ici, de critique. Les encycliques précitées ne nous paraissent pas en comporter, ou, si elles en comportent, ces réserves ne tombent pas sous notre compétence, Etant donné le mode d'enseignement que l'encyclique comporte, avec les limites qu'elle ne doit pas franchir, c'est une manière d'instruction qui ne peut présenter qu'en raccourci ses doctrines et ses arguments. Les développements ne peuvent beaucoup s'étendre. Même dans leur brièveté cependant, il est impossible de ne pas remarquer combien elles se tiennent strictement dans les limites de la tradition. Les questions traitées par Léon XIII ne sont pas nouvelles ; elles ont été abordées, exposées, prouvées, défendues depuis les origines de l'Eglise d'abord par les Pères de l'Eglise jusqu'à saint Bernard ; puis par les scolastiques, depuis saint Anselme, ensuite par les théologiens depuis Bellarmin, enfin par les historiens, philosophes, orateurs, publicistes, en possession, depuis saint François de Sales, d'enseigner le peuple chrétien. Peut-être même ne serait-il pas difficile de rencontrer, parmi les contemporains, des auteurs, comme Balmès, qui ont résolu les mêmes problèmes avec une égale exactitude de doctrine et une aussi éloquente précision. Mais ils ne l'ont fait, même les pères, que comme docteurs particuliers et comme témoins de la tradition. L'originalité de l'Encyclique d'un Pape, c'est d'être un acte de l'autorité souveraine ; son mérite propre, c'est de résumer exactement, avec autorité, toutes les données séculaires de la tradition ; c'est de décider la question d'opportunité qu'il y a dans leur rappel et dans leur application

aux maux de l'Eglise et de la société. A cause de leur nécessaire brièveté, ces encycliques ne comportent pas les longs développements doctrinaux ; sauf par une courte allusion, elles ne comportent pas du tout les confirmations de l'histoire. C'est une lacune plutôt qu'un défaut. Il est probable que si Léon XIII, au lieu d'être Pape, avait été un professeur ou un savant de profession, au lieu de ses encycliques il eut écrit, sur chaque sujet, un traité avec plus d'ampleur. Ce qu'on doit admirer le plus, dans ces actes pontificaux, c'est que, dans les limites rigoureuses et un peu étroites où ils sont contraints de se renfermer, ils présentent leur sujet dans ses traits principaux, avec toutes les ouvertures d'horizon que cet enseignement réclame. Tout y est, mais avec mesure. Parfois, pour une question importante, il n'y a qu'une phrase ; un mot, un seul mot, dit parfois beaucoup de choses. La conclusion où nous voulons venir, c'est que les encycliques des Pontifes romains ne demandent pas seulement à être lues avec attention ; elles doivent être relues et méditées avec toutes les ressources que l'oraison comporte. Les prêtres surtout doivent s'en éclairer, s'en illuminer, s'en embraser, s'en nourrir si constamment et si profondément qu'ils soient tous comme des encycliques vivantes et parlantes. Le Pape est le vicaire de Jésus-Christ, le trait d'union par lequel chaque chrétien puise sa vie dans Jésus-Christ, comme à la source divine. Les Encycliques sont des canaux de grâce ; notre bouche n'en doit pas quitter l'ouverture. Je ne comprendrais pas un prêtre qui ne vivrait pas ainsi des encycliques ; il pourrait être prêtre selon le caractère hiérarchique et la mission légitime, mais il n'aurait pas l'esprit de son état et la puissance normale, quasi divine, du sacerdoce.

14. — *Rerum Novarum*. — L'Encyclique sur la condition des ouvriers sort de la catégorie des encycliques traditionnelles ; ce n'est pas une instruction sur un thème connu, c'est une poussée de la barque du Prince des Apôtres, dans la haute mer, mer semée de récifs périlleux et jusque-là peu visitée par les Pontifes romains. Du reste elle touche à la première question sociale, la question du pain quotidien. Nous le demandons à Dieu par la prière ; nous devons, par l'accord du travail avec le capital, le faire produire avec assez d'abondance et le distribuer avec assez

de justice pour que tout homme en ait sa juste part. Dans l'antiquité, cette question ne préoccupait point l'esprit public ; sa devise était : Tout pour les uns, rien pour les autres. L'esclavage et le brigandage étaient la solution du problème social. Depuis Jésus-Christ, la société vivant sur le droit de propriété, de famille, d ordre public, de travail et de liberté, la question du pain était résolue par la justice et par la charité. Depuis trois siècles, le patrimoine de la charité a été confisqué par les princes, volé par les tribuns, gaspillé et dispersé dans les vicissitudes des révolutions. Il y a toujours des pauvres ; mais il n'y a plus, presque nulle part, de fondations charitables pour leur venir en aide. De là, non seulement la pauvreté, mais le *paupérisme*, état où la misère invétérée constitue une situation inique pleine de désespoirs. L'économie politique, science de formation, ou plutôt de formulation récente, s'est mise en devoir de chercher des solutions, mais en dehors de l'Evangile. Dans sa courte sagesse elle n'a imaginé que deux systèmes contradictoires : le système du laisser-passer et le système de la contrainte. D'après le système du laisser-passer, le monde reposant sur la propriété quiritaire et sur le mariage universel, il n'y a qu'à laisser agir ces deux institutions et à s'incliner devant la fatalité de leurs conséquences. La propriété quiritaire, par son droit d'user et d'abuser, réclame pour le capital une grande partie des fruits du travail ; et si l'ouvrier ne gagne pas plus, il n'a qu'à se serrer le ventre. Le mariage universel donne la vie à des multitudes d'enfants ; mais si vous n'avez pas le moyen de les nourrir, il n'y a qu'à vous contraindre dans le mariage ou à rester dans le célibat. Mais si le chiffre de la population dépasse la quotité des subsistances, les enfants qui sont de trop n'ont qu'à mourir de faim. L'ouvrier à la merci de la ploutocratie et les enfants consignés à la frontière : c'est l'aboutissement du système. De belles phrases sur l'égalité, la fraternité, la liberté, pour saupoudrer ces tristes résultats ne parviennent pas à en dissimuler l'horreur. Alors, puisque, malgré la fraternité, l'égalité, la propriété aboutit à ces conséquences sauvages, il faut supprimer la propriété. A la place de la propriété, maîtresse du monde, il faut établir l'économie sociale sur le travail, déchargé de toutes

les prélibations du capital. L'Etat étant seul propriétaire, chacun travaillera selon sa capacité et recevra selon ses besoins : c'est le socialisme avec ses systèmes.

Mais dans les deux systèmes il y a une chose que ni l'un ni l'autre ne peut guérir, c'est l'égoïsme. Les uns ne veulent rien céder, les autres veulent tout prendre. La raison, seule autorité reconnue des deux parties, dit aux prolétaires que tous les hommes ont un droit égal à la richesse ; qu'un partage inégal donne aux uns le superflu et ôte aux autres le nécessaire. La liquidation sociale s'impose donc fatalement. La même raison dit, aux détenteurs de la richesse, que cette richesse est le fruit de leur travail, de leur habileté, de leur talent, et qu'ils ne doivent rien à la maladresse ou à la fainéantise d'autrui. Si intolérable que soit, pour les déshérités, le dénuement ; si funeste que soit, pour les privilégiés, la dépossession, se considérant les uns les autres comme maîtres absolus de leurs destinées respectives, ils doivent aboutir à une lutte impitoyable. Les propriétaires laisseront mourir de faim les multitudes autour de leurs greniers pleins et clos ; les prolétaires mettront la société à feu et à sang, dans l'espoir, si douteux soit-il, d'améliorer leur sort.

L'Eglise seule peut exercer, contre ces égoïsmes aveugles et féroces, une médiation nécessaire et efficace ; seule elle peut conjurer la guerre sociale et fonder la paix sur une justice accompagnée de charité. Dans l'Encyclique *Rerum novarum*, Léon XIII, sans souci des pleurs, sans crainte de blesser, présente, aux classes en conflit, une loi complète et juste des droits proportionnels du travail et du capital. Nulle richesse ne se donne à l'homme sans labeur ; ce labeur la multiplie ; ce qui est crée par un effort appartient à celui qui a fait cet effort : le fondement de la propriété, c'est le travail. La propriété doit être individuelle, comme l'effort. Les différences, innées et ineffaçables, de force physique, intellectuelle et morale, donnent, à l'effort de chacun, une efficacité inégale, vouent les hommes à l'inégalité des fortunes. L'espoir de niveler les conditions malgré la nature est une chimère ; qui voudrait la poursuivre par la force, même de l'Etat, anéantirait le travail, l'émulation et la richesse même.

Si Léon XIII répudie le socialisme, il enseigne que les pauvres

ont droit de vivre, de se marier et de subvenir à leur juste entretien par les fruits du travail. Ce n'est pas une vie conforme à la dignité humaine, que le sort fait à un grand nombre de prolétaires, par une industrie sans foi et sans cœur. Le plus humble ouvrier coopère à un grand ouvrage; la vigueur ou l'adresse de l'ouvrier, seul avantage que l'industrialisme compte et paie, sont la moindre fonction de l'ouvrier. Par la famille, il doit perpétuer la nation; durant sa vie, il doit cultiver son être intelligent et moral. Ce n'est pas une condition régulière, si, pour gagner sa vie, il est astreint à un travail homicide; s'il ne peut pas vivre au foyer avec les siens; si, machinisé par le travail, il ne goûte jamais, dans un juste repos, sa dignité d'homme.

Cette condition inique ne peut être changée sans une diminution de travail et une augmentation de salaire. Les biens de la terre existent pour l'utilité commune de la race humaine; leur appropriation est le meilleur moyen d'accroître la prospérité générale; mais elle n'éteint pas le droit de tout homme à en subsister. Les pauvres sont les créanciers des riches; les riches sont les intendants des pauvres. Le superflu leur a été prêté pour compléter la part de ceux qui manquent de ressources. Là est le devoir strict du riche, dans la limite précise où un superflu est nécessaire à l'entretien du pauvre. Ce compte a été ouvert par la Providence, afin que les hommes se sentissent nécessaires les uns aux autres; afin que ces rapports d'aide et de gratitude fissent d'eux les membres d'une même famille.

En traçant ses devoirs, Léon XIII en montre la source dans une communauté d'origine et dans une destinée future où tous les mérites doivent recevoir leur récompense. Ainsi la vertu de l'Evangile, la sagesse de l'Eglise remédient à l'impuissance des philosophes et des économistes. Les croyances permettent seules de proposer, aux hommes, des résignations et des dépouillements, sans qu'ils puissent se croire dupes. En rattachant au ciel les ancres de la société, on assure, à la fois, sa prospérité et sa réforme.

Au cours de la discussion, le Pontife pose beaucoup de questions graves et même brûlantes : le repos du dimanche, le travail des enfants et des femmes, le juste salaire, les devoirs res-

pectifs de l'ouvrier et du patron, la part de l'Etat dans la législation du travail. L'Eglise pose des principes, mais elle ne précise pas le détail des applications et de l'organisation. C'est aux catholiques à créer ces organisations suivant les temps, les lieux et la race. L'Eglise se réserve le droit d'approuver ou de condamner. En tout cas, on n'est plus admissible à opposer à l'action du Saint-Siège des dédains ou des insultes. Les ouvriers, même les plus prévenus, doivent écouter avec respect cette voix où ils distinguent l'accent de la tendresse et l'ouverture de solides espoirs. Les classes riches, inquiètes pour leurs biens, qui veulent en sacrifier une part pour s'assurer l'autre, doivent comprendre que la foi seule peut commander, aux pauvres, le respect. Les intérêts même doivent faire, à l'Eglise, une situation plus haute. Trait remarquable ! un siècle après cette révolution qui menace encore de la détruire, la sainte Eglise n'est pas seulement la première puissance de ces temps troublés, elle est la seule qui puisse prévenir les guerres civiles et nous assurer les douceurs de la paix, les fruits du travail, l'harmonie des classes, la reprise entière de la véritable civilisation de l'Evangile.

15. — *Autres Encycliques.* — Léon XIII publia beaucoup d'autres Encycliques ; nous en retrouverons un grand nombre en parlant de ses actes pour la sollicitude de toutes les églises. Ici, nous terminons le compte rendu des Encycliques doctrinales ; nous rappelons toutefois les Encycliques sur le Saint-Esprit, sur le Christ Rédempteur, sur la Sainte Eucharistie et sur l'unité de l'Eglise. Par leur objet, elles importent moins à l'histoire, elles n'importent pas moins à l'Eglise. Les fidèles et surtout les prêtres doivent les méditer sans cesse, pour puiser avec joie les eaux pures, aux fontaines du Sauveur. C'est notre étonnement, notre désolation, et, à nos yeux, un scandale, que des prêtres. non seulement ne lisent pas les Encycliques, mais souvent ne les possèdent même pas qu'à l'état d'unités éparses. Parce qu'ils les ont lues tant bien que mal, toujours superficiellement, ils croient avoir résorbé les lumières et les grâces de ces lettres apostoliques. Erreur profonde et malheureuse ! On ne lit pas, comme on doit les lire, les Encycliques dans un journal ; on doit les lire à genoux, devant un Crucifix, dont le Pape est le vicaire et l'inter-

prête. Pour nous, les Encycliques, c'est l'Evangile appliqué aux âmes et au monde. Un prêtre appliqué à s'en nourrir, ne sera jamais accessible à la pénétration des erreurs libérales et à l'énervement de l'indifférence ; il sera éclairé à propos et dans la juste mesure ; il sera ardent avec sagesse ; il saura tout ce que doit savoir un véritable apôtre ; surtout il saura le faire et le prêcher sans souci de plaire aux hommes, uniquement soucieux de continuer le ministère de Jésus-Christ.

En dehors de Dieu, rien n'existe, où la volonté humaine puisse entièrement se reposer. De toute façon, la fin de l'homme, c'est Dieu ; la vie est un voyage pour retourner à Dieu. Le Christ est pour nous la voie ; nous devons non seulement l'adorer comme créateur, rédempteur et roi de l'univers ; nous ne pouvons, dans les étapes de notre vie terrestre, si pénible et si incertaine, parvenir au bien suprême et absolu, que sous l'action et la conduite de Jésus-Christ. Ne pas connaître Jésus-Christ, c'est le plus grand des malheurs ; mais l'oublier, le renier après l'avoir connu, c'est un crime tellement noir et tellement insensé, qu'il paraît presqu'impossible à l'homme. L'Encyclique *Tametsi futura*, du 1er novembre 1900, a pour objet de nous faire connaître et pratiquer Jésus-Christ ; de le faire entrer tout entier dans la trame de la vie humaine et de le placer au-dessus des vicissitudes de l'histoire, pour, par sa royauté, épargner les malheurs à toutes les nations.

La divine mission du Christ, pour nous restituer en grâce et nous promettre à la béatitude, le Christ n'a pas voulu l'achever lui-même ; il a confié au Saint-Esprit le soin de couronner son œuvre. En retournant à son Père, il devait envoyer le Paraclet ; il montrait par là que cet Esprit, qui procède comme lui du Père, devait terminer, comme invocateur, comme consolateur, comme précepteur, l'ouvrage accompli par le Fils durant sa vie mortelle. Lors de la création, l'Esprit du Seigneur a orné les cieux et rempli les sphères du monde ; depuis la Pentecôte, il agit invisiblement sur toutes les âmes et visiblement par les œuvres dont l'histoire de l'Eglise offre la resplendissante succession. Le Saint-Esprit est le Dieu actif, et, c'est, hélas ! pour un trop grand nombre, le Dieu inconnu. Par l'Encyclique *Divinum*

illud munus, du 9 mai 1897, Léon XIII explique les mystères de l'action du Saint-Esprit. Cette lettre est d'une merveilleuse beauté ; dans un cadre relativement étroit, elle a des allures de visions directes, d'onction sainte et, pour les âmes, une vertu où Dieu se fait sentir.

La mission du Saint-Esprit ne diminue en rien la mission de Jésus-Christ ; Jésus-Christ est toujours la voie, la vérité, la vie. Dans cet ordre d'idées, Léon XIII a déjà recommandé l'adoration perpétuelle, les congrès eucharistiques, le patronage de Saint-Pascal Baylon. Pour donner, à son dessein, un dernier perfectionnement, il veut recommander d'une façon plus instante, au peuple chrétien, la dévotion à la très sainte Eucharistie, don tout divin, destiné surtout à multiplier dans tous les temps et à appliquer à toutes les âmes, les bienfaits très salutaires de la Rédemption. Le Christ s'est incarné d'une manière générale dans l'humanité, en prenant un corps et une âme ; par l'Eucharistie, il s'incarne réellement en chaque homme. Par l'Encyclique *Miræ caritatis*, du 28 mai 1902, Léon XIII expose la vertu de l'Eucharistie et surtout sa très grande efficacité pour subvenir aux nécessités présentes. Ici vient la belle pensée de l'abbé Martinet, dans l'*Emmanuel*, ou le remède à tous nos maux. Les hommes doivent se nourrir de la chair et du sang de l'Homme-Dieu ; et, s'ils refusent de s'en nourrir, une fatalité implacable les pousse à se dévorer entre eux. Il ne peut pas suffire à l'âme humaine de manger de la terre.

Ces considérations de haute piété et de grande doctrine, ont été précédées, le 29 juin 1896, de l'Encyclique *Satis cognitum* sur l'unité de l'Eglise. C'était la pensée du Pape de ramener le monde à l'unité du bercail de Jésus-Christ ; dans sa charité, il embrassait surtout les schismatiques d'Orient et les hérétiques tant d'Allemagne que d'Angleterre. Dans ce dessein, il veut tracer l'image de l'Eglise et mettre en relief surtout son unité, caractère insigne de vérité que l'auteur divin de l'Eglise a imprimé pour toujours à son œuvre. Dans sa forme et sa beauté native, l'Eglise exerce une très puissante action sur les âmes ; ce spectacle peut dissiper l'ignorance, redresser les idées fausses, surtout abattre les préjugés de ceux dont l'erreur ne vient point

de leur propre faute. La vue des tentes de Jacob arrachait un cri d'admiration à Balaam ; combien plus, l'unité intellectuelle, morale, sociale de la sainte Eglise, reverbération adoucie des splendeurs de l'éternelle Sion, doit-elle donner de puissance à l'amour de Jésus-Christ, tirant l'Eglise de son sein.

Ces quatre Encycliques aboutissent à l'Encyclique *Annum sacrum* du 25 mai 1899, pour la consécration du monde à Jésus-Christ : c'est la proclamation implicite de sa royauté sur le monde. L'empire de Jésus-Christ ne s'étend pas seulement sur les nations catholiques ; pas seulement sur les hommes purifiés par les eaux du baptême, même dans des opinions erronées ou la discorde les arrache à son amour. Le pouvoir de Jésus-Christ atteint même ceux qui vivent en dehors de la foi ; il met le monde tout entier sous sa puissance, au moins en droit. Pour que le droit devienne une réalité, Léon XIII consacre le monde entier au Sacré-Cœur et convie toutes les forces de l'Eglise à en effectuer la conquête. La pensée est grande, le sentiment très noble, l'espérance magnifique. Rien ne pouvait donner, aux enseignements du Pape, une conséquence plus pratique et un plus glorieux couronnement.

§ III. — *La persécution en France.*

Sommaire. — 1. Contraste entre le passé et l'avenir. — 2. Avant la persécution. — 3. Le commencement de la persécution. — 4. Gambetta. — 5. Discours de Romans. — 6. Les escarmouches. — 7. L'article 7. — 8. Les décrets de proscription. — 9. L'exécution des décrets. — 10. Les démissions. — 11. Le recours aux tribunaux. — 12. Les lois de Ferry. — 13. Le conseil supérieur. — 14. Les écoles de filles. — 15. Les curés sac au dos. — 16. Le budget des Fabriques. — 17. Le budget des ordres religieux. — 18. La proscription des congrégations religieuses. — 19. La séparation de l'Eglise et de l'Etat. — 20. La conduite du Pape.

1. — *Contraste entre le passé et l'avenir.* — La France en Europe date du baptême de Clovis. Le baptistère de Reims est le berceau de la nation française. Saint Remi, en versant l'eau du

baptême sur la tête du vainqueur de Tolbiac, lui a dit : « Courbe la tête, fier Sicambre ; brûle ce que tu as adoré, adore ce que tu as brûlé. » Clovis baptisé a pris à la lettre l'exhortation du Pontife et s'est fait le soldat de Dieu. Désormais le roi des Francs est au service de l'Evangile, comme sergent de Jésus-Christ. Les destinées de l'Eglise s'identifient avec les destinées de la France ; l'épée de la France est la plume qui esquisse l'histoire de l'Occident chrétien. Cette épée, nos pères la portaient aussi haut et aussi loin que la croix ; pendant quinze siècles, elle ouvrait et protégeait les bienfaisants travaux de l'apostolat. Jusqu'à Charlemagne, elle aide, à l'intérieur, le travail des moines et des évêques ; au dehors, elle clot les invasions ou en empêche le retour. Charlemagne, vainqueur des Sarrazins et des Saxons, fonde en Italie cette puissance temporelle des Papes, gage de la plénitude de leur liberté ; et couronné empereur, se déclare le dévoué défenseur de l'Eglise Romaine. La chrétienté est fondée en Europe ; le Pape est à sa tête ; la France en est le bras armé. Les Francs ont triomphé partout où ils ont favorisé le triomphe de l'Evangile ; leur prestige a grandi avec leur dévouement ; ils seront, jusqu'au XIXe siècle, les arbitres du monde. Après le premier millenaire, l'Allemagne s'appelait encore France orientale ; les Pays-Bas répondaient au nom de vieille France ; l'Italie nous avait emprunté son organisation politique ; l'Espagne était venue se retremper au comté de Barcelone ; l'Angleterre avait achevé sa constitution par la main des chevaliers francs. Nos missionnaires ont pénétré jusqu'aux pays scandinaves ; ils se préparent à partir pour le lointain Orient. L'expansion du Christianisme, le grand geste de Dieu sur le monde, par la main des Francs, sous l'autorité des Pontifes Romains, ont brillé avec tant d'éclat que les Orientaux, fidèles gardiens de tous les souvenirs, identifient, encore aujourd'hui, les Francs et les Européens.

Maintenant cette épopée achève de se détruire. Par une série de dérogations séculaires, la France catholique, la grande France a laissé tomber sa foi, ses mœurs, ses institutions et sa grandeur. Une autre France, qui se croit nouvelle, parce qu'elle est impie, travaille à détruire l'Eglise et à se précipiter vers les

abîmes. Sous différents noms, ce qui se poursuit, depuis trente ans, c'est la déchristianisation de la France. Aujourd'hui, on parle de séparer l'Etat de l'Eglise; c'est un euphémisme pour dissimuler le complot ourdi par l'anéantissement du Christianisme. Supprimer le budget des cultes, s'emparer des biens de l'Eglise, profaner les sanctuaires, proscrire les religieux et les prêtres, comme on détruit les insectes avec le sulfure de carbone, voilà, pour demain, les projets de restauration de nos destinées. Par les aveuglements de la stupidité et les fureurs de la persécution, nous retournons à la barbarie; et, pour nous empêcher d'en subir les horreurs, il ne paraît guère que les oracles du bon sens puissent nous couvrir de leurs bienfaits. Comment a pu se produire ce renversement de nos destinées nationales, ce chapitre de l'histoire va nous l'expliquer. Pour ne pas craindre la ruine du monde chrétien en Europe, nous avons besoin de croire en Dieu et d'espérer en Jésus-Christ : *Misericordiæ Domini quia non sumus consumpti*, disait le Prophète.

2. — *Avant la persécution.* — La logique des idées, l'ordre de la composition, la régularité de ce travail voudraient qu'après avoir parlé des Encycliques de Léon XIII, nous parlions de ses actes. La captivité du Pape frustre l'histoire de cet élément. En dehors des visites reçues et des cérémonies du culte, Léon XIII gouverne l'Eglise par ses nonces ; sa diplomatie, sans doute très habile, mais secrète, ne peut aujourd'hui illuminer l'histoire. Nous voyons bien ce qui se passe dans le monde; nous ne pouvons présenter le mystère de l'action apostolique. Le peu qui s'en laisse voir laisse à l'historien une trop grande part de divination, pour qu'il en risque les aventures. Nous n'avons guère qu'à viser des procès-verbaux de destruction et à authentiquer des ruines.

Depuis 1870, la France est en république. Sous l'étiquette de république, la France tombe aux mains de la Franc-Maçonnerie, c'est-à-dire d'un ramas de Juifs thalmudistes, de protestants libéraux, de libres-penseurs, tous sectaires. Ces sectaires ne voient, dans la politique, qu'un moyen, non pas de gouverner la France et d'en servir la cause nationale, mais de faire triompher des projets impies. En Italie, nous a dit Léon XIII, ce qui préside

au gouvernement, ce n'est que le *programme maçonnique* ; en France, c'est la même chose. Or, la Franc-Maçonnerie est une société secrète ; elle parle une langue de convention, où il n'est question que de lumière, de fraternité et de dévouement. Mais si elle combat la superstition, elle ne vous dit pas que la superstition, c'est l'Evangile ; si elle déclare la guerre aux trois infâmes, elle ne dit pas que ces trois infâmes, ce sont les prêtres, les évêques et le Souverain Pontife ; si elle dit : *Dieu et mon droit*, elle ne vous dit pas que cette formule signifie le fatalisme de la passion et de la force. En écartant ces perfidies, ce qui reste, c'est que l'homme est dieu ; que nos passions sont l'exercice naturelle de l'activité divine ; que la trinité, c'est le père, la mère et l'enfant ; que la génération éternelle, c'est l'acte de l'homme dans le sein de la femme, pour perpétuer l'espèce. « Arrière donc, s'écrie le maçon, arrière, prêtres, pasteurs, derviches et fakirs ; arrière surtout vieux pape, dont la main pèse comme la main d'un spectre pendant le cauchemar, sur l'humanité endormie dans les ténèbres, que vous accumulez par scélératesse et que vous défendez par intérêt. Arrière aussi, despotes et tyrans, qui faites peser sur les peuples le joug abominable de vos lois, de vos magistrats, de votre police et de votre armée. Et vous, aristocrates, estimez-vous heureux que la nation se borne à raser vos châteaux, à brûler vos archives, à partager vos biens. La république franc-maçonne, démocratique et sociale, c'est le régime de l'avenir ; c'est l'âge d'or où l'homme goûtera, sur la terre, les joies éternelles que les théologiens de l'obscurantisme nous promettent au sein de la divinité. »

Le premier corps de l'armée franc-maçonne comprend les Juifs. Les Juifs sont les schismatiques et les hérétiques de la loi de Moïse. Dans le désert, ils proclament Dieu le veau d'or. Au temps des juges et des rois, les mauvaises mœurs les attirent, l'idolâtrie les entraîne ; ils désertent le temple, et cachent dans les bois sacrés leurs orgies. En vain les prophètes élèvent la voix, Jérusalem tue les prophètes. La peste, la guerre, la famine, l'exil à Babylone ne domptent point leur orgueil. Quand vient l'ange du Nouveau-Testament, ils le tuent et réclament son sang comme un éternel anathème. Cette race maudite a vu détruire

son temple, exterminer et disperser ses enfants. L'anathème qui l'accable, la conserve, partout où il y a une pièce d'or à gagner et un outrage à subir. Toujours en révolte contre Dieu, elle poursuit ardemment le projet de réduire les chrétiens. Non point par la force des armes, mais par une prise de possession douce, une manière insinuante de dépouiller les autres races de leurs biens, de leurs mœurs et surtout de leur Dieu. La race juive est l'ennemie du genre humain ; son principal outil de guerre, c'est le vol.

Les autres corps de l'armée franc-maçonne, les protestants libéraux, les libres-penseurs, les indifférents, les intrigants, représentent, en religion, le nihilisme. Tous ne sont pas des impies atteints de rage, mais tous suivent les enragés et servent leurs desseins, par une solidarité lâche, qui doit se graduer diversement au point de vue de la culpabilité. La campagne franc-maçonne dont ils favorisent les manœuvres, pour en escompter les bénéfices, n'en a pas moins sa scélératesse spécifique. Non seulement ils sont sans foi, sans religion, sans conscience ; mais aussi étrangers au principe de la patrie qu'aux devoirs du culte, ils constituent une armée de noirs sectaires, qui conspirent contre la France, la démantèlent, en apparence pour transformer le genre humain, dans la réalité, pour appeler sur nous, Français, toutes les catastrophes d'Israël, châtié de Dieu. Nous ne vivons pas dans des temps ordinaires ; ou, si nous ne remarquons pas l'extraordinaire solennité des circonstances, c'est que, frappés d'aveuglement, nous ne savons plus rien comprendre et voulons tout mépriser.

3. — *Le commencement de la persécution.* — L'élection de Léon XIII coïncide, en France, avec l'avènement de la Franc-Maçonnerie au pouvoir souverain. Léon XIII est un pape diplomate, résolu, pour le bien de la paix, à toutes les concessions ; mais c'est un pape et, comme tel, il doit dire la vérité, maintenir le droit, inculquer le devoir, donner le mot d'ordre à l'Eglise militante. Le gouvernement avec lequel il doit traiter, en France, est un gouvernement ennemi et irréductible. Ce gouvernement, comme parti, se fractionne en opportunistes, radicaux, anarchistes et socialistes. Mais toutes ces fractions sont des factions : elles ont un principe commun, l'athéisme ; une pratique com-

mune, la guerre à la religion catholique et à l'Eglise romaine. L'objet propre de la politique, le gouvernement de la nation, ou mieux de ses intérêts, ne vient, pour eux, qu'en seconde ligne ; ou plutôt ils subordonnent ces intérêts au premier point de leur action commune, à l'éradication du Christianisme, à l'établissement, total et définitif, d'un ordre qui ne se borne pas à nier Dieu, mais qui le récuse absolument. Pour se montrer francs-maçons les ministres doivent faire, de la France, la première puissance franc-maçonne de l'Univers. Expulser le Pape, ils disent que c'est chose faite depuis Luther ; expulser Jésus-Christ, ils disent que Voltaire a écrasé l'Infâme ; expulser Dieu, ils prétendent que c'est un principe acquis depuis Mirabeau. A entendre leurs discours, les gouvernements antérieurs niaient Dieu comme eux, mais ils n'avaient pas effacé son nom de leurs discours ; ils niaient Jésus-Christ, mais ils payaient un budget des cultes chrétiens ; ils niaient le Pape et ils avaient près de lui un ambassadeur. Eux, les termites de la politique anti-chrétienne, les vrais maçons, ils crient, dut la France en périr, qu'il n'y a plus qu'une logique à suivre, une chose à faire : suivre la consigne des Juifs, des protestants, des libres-penseurs ; déchristianiser la France, seul moyen de l'amener, par ses institutions, à l'athéisme pratique. C'est là leur point de vue, le plus grave sujet qui s'impose à l'histoire. Nous mettons nos soins à en mesurer la sinistre grandeur et à en énumérer les attentats. Les personnages sont de peu, presque de rien. Ce qui est tout, c'est le cyclone, en apparence calme, qui va lentement, mais sûrement au but que l'impiété rêvait d'atteindre depuis des siècles ; elle se flatte, cette fois, de l'emporter.

4. — *Gambetta.* — L'homme qui personnifie cette situation, c'est Gambetta. Léon Gambetta, né à Cahors en 1837, d'un rouleur italien, d'origine juive, paraît-il, s'était révélé de bonne heure, comme un enfant intelligent, mais paresseux, négligé et têtu. Une tante pieuse l'avait présenté au séminaire. Au sortir du collège, il avait fait son droit à Paris, mais à l'envers. L'école le voyait moins que les cafés ; les filles de joie l'intéressaient plus que les Pandectes. Au milieu de la fumée des tabagies et du tumulte des estaminets, il s'exerçait au métier de dompteur

d'hommes. Avec une forte voix et des harangues creuses, également dépourvu de tenue, il se promettait de se pousser dans la politique et d'être quelqu'un. Prudent d'ailleurs, s'il ne pouvait entrer au service de l'Empire, il ne voulait pas non plus se compromettre avec les hommes de sac et de corde. Son dessein était d'être un tribun, mais un tribun d'entre-deux qui saurait entraîner les fous et plaire aux sages. Un procès politique lui permit de se poser en adversaire irréconciliable de l'Empire. Aux élections, il signa le programme de Belleville, comme un contrat de fidélité au peuple souverain. C'était un ramassis de toutes les folies imaginables, mais bien conçu comme miroir aux alouettes. Gambetta devait changer la face du monde, en supprimant tous les maux, en pratiquant tous les biens, avec une douzaine d'articles sur le papier. Député de Paris en 1869, ministre de l'intérieur au 4 septembre, il était, après le 7 octobre, à trente-trois ans, le maître absolu de la France. C'était au milieu des triomphes de l'invasion prussienne ; chance de succès, il n'y en avait aucune ; un dictateur ne pouvait être qu'un politique fou furieux, le ministre de la défaite à perpétuité. Le rusé tribun avait fait un calcul : si la France était vaincue, ruinée, anéantie, lui, en revanche, s'incrustait dans l'admiration des foules et se faisait, dans l'opinion, un trône éventuel. Cette folle campagne, l'emprunt Morgan à 25 $^{0}/_{0}$ et la destruction de toutes ses pièces de comptabilité devaient le mener tout droit en conseil de guerre. Pour empêcher le tribunal de déplumer son auréole, Gambetta s'enfuit à Saint-Sébastien ; fut réélu aux élections générales, et, par une suite d'intrigues, put revenir bientôt en France, où il reprit, sans refaire sa virginité, la suite des affaires de sa dictature. Désormais, il sera, jusqu'à sa mort, le grand homme des temps nouveaux. Un instant président du conseil, trop inexpérimenté pour rien faire de sage, trop sage pour se compromettre inconsidérément, il quittera la présidence du conseil qui est une royauté effective, pour l'empire d'opinion qu'il saura garder près de son parti.

3. — *Discours de Romans.* — Ce que représente Gambetta, sous le rapport religieux, lui-même va nous le dire : « Au moment où le spectre de la réaction menace d'inquiéter la France,

au moment où les passions ultramontaines et rétrogrades livrent l'assaut à la société moderne, c'est dans le sein de la franc-maçonnerie que nous trouvons les encouragements pour lutter contre les *outrages grossiers* à nos *lois physiques* par les exagérations ridicules et les prétentions sans bornes de l'Eglise. » A ces propos, tenus en loge en 1873, il ajoute, dans son journal : « Il appartient à l'Etat d'*empêcher* tout enseignement qui, en maintenant dans les esprits les idées *religieuses*, méconnaît les besoins de la société contemporaine et empêche de fonder, sur *l'absence de croyances*, l'accord des enfants d'une même génération. » Un peu plus loin : « Notre religion, c'est la culture *intellectuelle*. Ce mot sublime de religion ne veut pas dire autre chose que le *lien* qui rattache *l'homme à l'homme* et qui fait que chacun égale à celui qu'il rencontre en face, salue sa dignité dans la dignité d'autrui et fonde le droit sur le respect réciproque de la liberté. » Les lois physiques, pas de chasteté ; la culture intellectuelle, l'accord des enfants, mais sans Dieu, ni religion. Comme cacographie, c'est parfait ; comme philosophie, c'est au-dessous de rien, c'est le cynisme dans l'ineptie. Or, par quel renversement ce tribun saugrenu qui fonda le *droit sur le respect réciproque* de la liberté, peut-il, dans son discours de Romans, réclamer la suppression des ordres religieux, la suppression de la liberté d'enseignement, la suppression des vocations ecclésiastiques. C'est la persécution ouverte, violente, de quelque apparence de légalité qu'on veuille la couvrir.

Freppel, dans tout l'éclat de sa gloire, écharpa, c'est le mot, ce programme de violence. Si Gambetta eût été homme d'honneur, il eût répondu ; il s'abstint. Les tyrans ne discutent pas ; ils oppriment en silence ; mais leur âpreté ne souligne que mieux leur faiblesse. Au président du conseil, il ne faudra qu'un mois, pour faire entrevoir son néant ; au président de la Chambre, il faudra 400.000 francs d'entrée, des omelettes aux œufs de vanneau et des filles à discrétion. Mais ce Vitellius républicain mourra de graisse fondue, par l'accident, tragique et ridicule, d'une balle au bas-ventre, digne dénouement de ses amours. Les lois de l'Eglise eussent épargné, à son déterminisme, ce suprême opprobre.

6. — *Les escarmouches.* — La science de la vie semble aujourd'hui perdue dans l'humanité; l'Eglise seule suit toujours la voie sûre qui mène à la justice. C'est le motif secret pour lequel les enfants des hommes font la guerre aux enfants de Dieu. Nous savons que l'Eglise n'a rien à perdre dans la persécution, si elle sait se défendre; nous savons aussi que les enfants des ténèbres sont plus prudents, plus habiles dans leurs voies, que les enfants de la lumière. — A l'avènement de Léon XIII, le traité de Berlin vient de régler le droit public de l'Europe, au détriment de la France. Les Francs-Maçons, ravis de leur triomphe électoral, pour faire voir que, s'ils comptent peu en Europe, ils sont toujours les enfants de la joie, réussissent, à Paris, en 1878, une exposition universelle des produits des arts et de l'industrie. En soi, une exposition offre de sérieux avantages. Ce fut, pour les républicains des nouvelles couches, une occasion de montrer, en se gonflant, leur étroitesse d'esprit, leur amour des places, leur mépris du devoir social et surtout, par de soi-disant leçons de choses, leur brutal mépris de la religion et de l'Eglise.

Le même sentiment d'impiété se révèle dans l'établissement de la fête nationale du 14 juillet; c'est une fête *laïque*, destinée à nous rappeler la prise de la Bastille en 1789. Si la prison de la Bastille n'avait pas été remplacée par d'autres, sa ruine devait être la première fête de l'humanité, à l'honneur de sa sagesse. Mais à la place d'une prison détruite, on en a rebâti quatre autres; et ce fait devient une preuve du contraire. La destruction d'une prison ne peut pas être une fête pour les honnêtes gens; elle n'est une fête que pour les gens qu'on y devrait mettre. Il a été cent fois prouvé que la Bastille était la plus nécessaire et la plus douce des prisons. Sa démolition fut l'œuvre de sauvages, l'assassinat impuni, l'outrage à l'autorité, le prélude à tous ces emportements de la Révolution. Et puis, qu'est-ce que c'est que cette fête qui se compose de danses, de pétards, de vin et de saucissons à volonté : ce n'est pas une fête digne d'un peuple, c'est une bacchanale qui ne dégénère que trop souvent en orgies.

L'impiété franc-maçonne s'accuse encore mieux dans le centenaire du 30 mai. Par une rencontre bizarre, c'était l'anniversaire de Jeanne d'Arc et de la mort de Voltaire. Les nouveaux

maîtres de la France n'eurent rien de plus pressé que d'interdire toute manifestation en souvenir de la libératrice de la France : pour quels motifs, il est impossible d'en trouver d'honnêtes. En revanche, ils se ruèrent à la glorification du patriarche de Ferney. Voltaire n'avait jamais été à pareille fête, il se trouvait l'homme de génie, le modèle de toutes les vertus, le patriote hors pair, l'écrivain sans rival. Ces panégyriques n'avaient qu'un défaut, ils étaient à l'encontre de toute vérité. Voltaire est un homme d'esprit sans doute, et beaucoup de gens le glorifient pour faire croire qu'ils en ont ; mais Voltaire est aussi la personnification de l'infamie et c'est le motif vrai pour lequel les républicains louent cet ennemi forcené de Jésus-Christ. Mais l'affaire n'alla pas toute seule et Voltaire reçut moins de couronnes que Jeanne d'Arc. Voltaire continuera de s'enfoncer dans la fange de ses œuvres ; la place de Jeanne d'Arc a été marquée par l'Eglise... sur les autels.

Par une contradiction qui n'a rien de bizarre, au moment où la république franc-maçonne se préparait à persécuter l'Eglise, elle se préoccupait de réorganiser, en France, le protestantisme. Le traité de Francfort avait décapité, en deça du Rhin, le protestantisme dont le consistoire général était à Strasbourg. En laissant le luthéranisme à son libre examen, il eut été logique de le laisser faire ses affaires tout seul, puisqu'il se fait seul lui-même sa religion. Au mépris de toute logique, le gouvernement, en 1878, s'occupa de lui rendre son consistoire et de lui faire cádeau d'une faculté de théologie. Ces contradictions ne manquent pas de sens : d'un côté, le protestantisme ménage le sens du divin, de l'autre, il satisfait tous les appétits de la révolte et se prête gaiement aux chaînes de l'Etat-Dieu.

Un dernier trait achève ces préludes de la persécution, l'amnistie, non pas au profit des proscrits, mais des proscripteurs de la Commune. Au moment où il se prépare à tourmenter les catholiques : le gouvernement rappelle de l'exil ou de la déportation les communards. C'est justice : ces incendiaires de Paris avaient dressé le programme complet de la révolution : la dissolution des ordres religieux, la main-mise sur les ordres ecclésiastiques, l'inventaire du mobilier des églises, l'enseignement

athée, le sacerdoce devenu un crime, les curés en prison ou au mur : ce sont autant de mots d'ordres de ces scélérats, fourriers des lois du judaïsme, du protestantisme, de la libre-pensée et de la franc-maçonnerie. Les amnisties même ne suffisent pas : on doit en faire les saints du régime : ils ont eu, au moins, le courage de leurs convictions et ne peuvent être, comme leurs continuateurs, taxés ni de mollesse, ni d'hypocrisie.

7. — *L'article sept.* — Après ces escarmouches, la guerre à l'Eglise commença par l'article 7, inscrit dans le projet de loi contre la liberté de l'enseignement supérieur ; l'auteur de ce projet était Jules Ferry, promoteur des plus honteuses lois scolaires de la République. Ferry, né à Saint-Dié en 1832, avocat franc-maçon, s'était signalé au public par les *Comptes fantastiques* d'Haussmann. Candidat en 1869, il s'était porté comme l'homme des destructions *nécessaires* ; par là il entendait la destruction de la magistrature, de l'armée et du clergé, vœux qui se professent couramment dans tous les bagnes du monde. Successivement secrétaire du gouvernement de la défaite nationale, préfet de la Seine pendant le siège, puis ministre, il proposa, en 1879, cet article 7 : « Nul n'est admis à participer à l'enseignement public ou *libre*, ni à diriger un établissement d'enseignement de quelque ordre *que ce soit*, s'il appartient à une congrégation *non autorisée*. » Le fait d'appartenir à une congrégation est un acte de conscience qui ne relève pas de l Etat ; le fait d'enseigner est l'exercice d'un droit civique inscrit dans la loi. Supprimer ce droit pour un acte de conscience, c'est, pour l'Etat, sortir de son indifférence et de son incompétence doctrinale, pour trancher en matière religieuse. L'Etat connaissant par lui-même de la religion et de la morale ; l'Etat enseignant de par lui-même la morale et la religion de l'Etat ; la religion laïque et civile réclamant le monopole, avec la force coercitive à l'appui, de la part d'hommes qui se disaient républicains, c'est une contradiction grossière, un cas d'aliénation mentale. C'était, de plus, une impossibilité ; l'Etat n'avait même pas les écoles pour recevoir les enfants qu'il voulait arracher à l'enseignement libre, parce qu'il était religieux, mais orthodoxe. Aussi nombre de conseils généraux protestèrent ; des multitudes de pétitionnaires, au

nom du droit des pères de familles, réclamèrent en faveur de ce droit menacé. Sur un rapport de Jules Simon, le Sénat rejeta cet article 7. Le motif de ce rejet est facile à comprendre. L'Etat n'a que des droits consentis par la société, qui elle-même obéit à des lois consenties par les citoyens ; et le gouvernement, qui représente l'Etat, qui en est la forme concrète, n'est que le gardien et l'exécuteur du pacte social et politique ; il ne doit prendre à la liberté de chacun que la part qui lui a été concédée pour assurer la liberté de tous et contribuer à la force et à la prospérité du pays. En dehors de ses attributions conservatrices et protectrices, l'Etat n'est rien, n'a droit à rien et tout ce qu'il s'attribue est usurpation.

Pour devenir citoyens, nous avons tous aliéné une part de notre liberté ou nous l'avons disciplinée pour ne pas nuire à la liberté d'autrui. Mais nous n'avons jamais dû consentir à sacrifier à la société, ni à l'Etat, des droits naturels, inséparables de notre personnalité morale : ce serait un suicide : et la famille, qui est la véritable unité sociale, qui a précédé la société et l'Etat, n'a pu aliéner, en les formant, le premier de ses droits, qui est en même temps le premier de ses devoirs, le droit sacré d'élever ses enfants dans ses principes, selon ses croyances, par des maîtres de son choix ; le droit de cultiver son intelligence et son cœur qui est identique à la liberté de l'aimer. Ce sacrifice impie n'est pas admissible ; et s'il a été imposé par la force, un gouvernement républicain ne peut pas, sans se trahir, sanctionner cette violence, ni maintenir cette iniquité.

8. — *Les décrets de proscription.* — Le Sénat, en rejetant l'article 7, avait maintenu la situation légale des religieux, affirmé leur droit d'enseigner en France et, par conséquent, le droit d'exister. Le gouvernement, par cette haine satanique qui est le tréfond de la révolution, ne tint aucun compte du vote des sénateurs et porta, le 29 mars, deux décrets de proscription : l'un contre les Jésuites, exécutoire sans discussion ; l'autre contre les ordres, acculés au dilemme, de se faire autoriser ou de subir également la proscription. La Révolution avait proscrit les régicides ; les républicains, qui ont tant protesté contre les rois, proscrivent à leur tour, mais des hommes dont le seul

crime est d'être consacrés à Dieu et de vivre selon les exigences de cette sainte consécration. Désormais, en vertu des décrets, les ordres religieux n'existeront plus que selon le bon plaisir de la république, et s'ils gardent, comme citoyens, le droit d'enseigner, comme proscrits, ils n'en ont plus la possibilité d'exercice. Le gouvernement n'a aucun droit d'édicter des décrets de proscription ; mais il allègue qu'il existe des lois dont il exige l'application. « Il est, répond Emile Ollivier, d'une iniquité souveraine d'invoquer, contre les Jésuites, les décrets du Parlement et les édits de Louis XV ; la Révolution a abrogé ces arrêts et ces édits ; depuis 1789, les Jésuites sont replacés, en même temps que les autres ordres religieux dans la législation générale ; *aucun droit* exceptionnel ne les régit plus ». De plus, on leur reproche une morale relâchée, des empiètements sur les droits du père de famille et les prérogatives du clergé : griefs imaginaires ou trop peu consistants pour motiver une proscription. Les Jésuites, sans doute, sont des hommes, mais ce sont des hommes instruits, laborieux et forts ; ils n'ont d'ailleurs jamais été proscrits que par des tyrans bas ou d'imbéciles scélérats. En tous cas, Jésuites ou non, le gouvernement ne peut proscrire les ordres religieux, sans violer la constitution nationale de la France. D'après la législation actuelle, d'après les principes du droit public et du droit privé, voici le droit commun de tous les Français.

Tout Français majeur est libre : 1° d'aller et de venir où il veut ; 2° de résider où il veut et avec qui il veut ; 3° de choisir le genre de vie qu'il veut ; 4° de disposer de sa propriété comme il veut ; 5° de professer sa religion avec une égale liberté ; 6° d'enseigner à tous les degrés ; 7° de faire la charité comme il lui plaît.

Voici maintenant les garanties de droit commun de tous les Français : 1° nul ne peut être empêché de faire ce qui n'est pas défendu par la loi ; 2° la propriété est sacrée ; 3° nul ne peut être inquiété par ses opinions, même religieuses ; 4° nul ne peut être accusé, arrêté ou détenu que dans les cas et dans les formes prescrites par la loi ; 5° nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi légalement appliquée ; 6° nul ne peut être saisi que pour

être conduit devant le magistrat. En un mot, il n'y a pas, en France, d'autorité supérieure à celle de la loi. — Par conséquent, des ministres portant des décrets contre les droits personnels et réels des Français ne sont pas un gouvernement régulier, mais une tyrannie aveugle et violente. Les membres de ce gouvernement sortent de la catégorie des gens de bien pour entrer dans la basse classe des gens malhonnêtes, des scélérats auxquels l'histoire ne doit que des anathèmes et un pilori.

8. — *L'exécution des décrets.* — Les décrets devaient être exécutés dans les trois mois. Pendant ces trois mois, les jurisconsultes ont protesté au nom de la loi et de la constitution ; les pères de famille ont réclamé au nom de leurs plus chers intérêts. Ces protestations et ces résistances ont exaspéré les passions des triumvirs, plus capables de crimes que capables de les colorer d'une ombre de justification. Sous le ministère d'un César, la République a étouffé les répugnances des uns, imposé silence aux inquiétudes des autres : elle va maintenant ramasser toutes ses forces et trancher les débats à coups de hache. Les commissaires de police, sous la direction du préfet Andrieux, en gants gris perle, vont crocheter les portes, violer le domicile de prêtres sans défense, expulser de leur maison des religieux qui ont pu échapper aux assassins de la Commune.

L'œuvre est d'ailleurs en harmonie avec le régime. Des hommes désarmés, vieux, infirmes, qui travaillent, qui souffrent, qui prient, sont arrachés de leur cellule, par une violation scandaleuse de leur droit de domicile. De pauvres femmes, émues, effrayées, désespérées de ne pouvoir garder l'asile qu'elles ont choisi de préférence, et librement : on les chassera des écoles et des hôpitaux ; on les arrachera même au chevet des malades, dont elles soignaient si délicatement les infirmités et enchantaient les douleurs. Ce sont là les victoires de la République, les seules que remportent ces hommes qui avaient promis toutes les libertés !

Si, dans cette affaire, tout n'était pas absolument abominable, il y aurait quelque chose de grotesque : c'est ce délit d'affiliation, imputé comme crime à des religieux, dont les règles sont certainement au-dessus de tout soupçon, par des hommes affiliés

à la société secrète et criminelle de la Franc-Maçonnerie. Ces maçons ont pu recevoir, de Napoléon III, un billet d'utilité publique, et d'ailleurs ils ne se mangent entre eux que par intervalle. Mais indépendamment du droit divin, naturel et imprescriptible, de Dieu, de son Christ, de son Eglise et de la conscience humaine, il y a le Concordat de Napoléon Ier ; c'est bien une déclaration solennelle d'utilité publique décernée par le premier Consul, en faveur de la religion catholique, dont les ordres religieux constituent, pour une grande part, le sacerdoce.

L'affiliation maçonnique coupe le pays en deux : maçons et profanes. Pour les maçons, les profanes sont quelque chose comme les giaours, les chiens de chrétiens pour les sectateurs de l'Islam. La Maçonnerie est un état dans l'Etat et contre l'Eglise concordataire. Les religieux, unis par une pensée commune d'abnégation et de charité, se dévouent bien au delà des limites du devoir, à assister toutes les misères, à secourir toutes les infortunes, sans porter, à personne, ombre de préjudice. La corporation maçonnique, 25.000 contre 38.000.000, est formée d'individualités égoïstes et bêtes, qui se groupent pour conquérir les jouissances, la fortune et les places. Ce signe de la religion, c'est la croix, l'emblême de la mort subie par charité ; l'origine de la Franc-Maçonnerie, c'est le poignard, c'est-à-dire la mort donnée par des superbes qui se proclament l'élite de l'humanité.

L'exécution des décrets dura des mois ; elle se fit partout avec une accumulation d'illégalités et de violences, que l'Eglise frappe d'excommunications. Les préfets, sous-préfets, procureurs, commissaires de police, gendarmes, accompagnés de serruriers, de maçons et de goujats, se présentaient, à la pointe du jour, à la porte du monastère. Un scribe signifiait par le vasistas l'arrêt d'exécution. Alors les serruriers avec leurs pinces, les maçons avec leurs marteaux attaquaient à grands coups, des portes en général solides, parfois ferrées avec une industrie qui bravait les coups. L'exécution durait longtemps, en présence d'une multitude accourue, les uns pour siffler, les autres, la canaille, pour applaudir. Enfin la porte tombe, parfois devant il y a des barricades. En tout cas, les autres portes sont barricadées et il faut forcer la maison comme nos soldats ont pris

Sarragosse ; mais, ici, c'est sans gloire. Les religieux sont appréhendés les uns après les autres, conduits dehors, en compagnie des plus honnêtes gens de l'endroit. Alors il faut refermer cette maison dont on a brisé les serrures ; et où il ne restera, comme prisonnier, que le Dieu de l'Eucharistie.

Il y eut un monastère où tout cet appareil ne suffit pas : c'est Frigolet, près Tarascon. Le gouvernement de la république dut mobiliser des troupes. Nos infortunés soldats durent venir mettre le siège devant Frigolet ; l'artillerie dut mettre en ligne ses canons et préparer les obus pour abattre l'orgueil des moines. C'est plus tragique que le lutrin de Boileau ; ce n'en est que plus imposable.

Au terme de cette glorieuse campagne, le président Grévy, qui avait protesté contre les ordonnances de 1830 ; le ministre Constans, qui s'est montré depuis indigne d'une pareille besogne, avaient expulsé de leur domicile : 2.464 Jésuites ; 406 Capucins ; 240 Bénédictins ; 153 Eudistes ; 168 Pères de Saint-Jean de Dieu ; 240 Oblats ; 126 Rédemptoristes ; 204 Dominicains ; 409 Franciscains ; et, en y comprenant les moindres ordres, 5.643 religieux ; ils avaient violé 260 propriétés bâties, violé en même temps l'*habeas corpus*, la liberté des professions et des domiciles, garanties, dans tous les pays, par la grande charte de la civilisation. La république franc-maçonne s'était mise au ban de l'humanité.

Les doctrines de la Révolution, en France, ont un singulier destin. D'un côté, elles parlent de liberté, d'égalité, de fraternité, de lumière, de bien-être : c'est la promesse du Paradis sur la terre. De l'autre, les prôneurs de ce régime enchanté, dès qu'ils arrivent au pouvoir, ne sont plus que des brutes cyniques. Au nom de la liberté, on vous enchaîne ; au nom de l'égalité, on vous opprime ; au nom de la fraternité, on vous tue. Le progrès des lumières, c'est de fermer les écoles religieuses, les seules qui vaillent quelque chose pour le peuple. Le progrès du bien-être, c'est d'accabler le peuple d'impôts et de mettre le budget au pillage. Que l'agriculture, l'industrie, le commerce s'en tirent comme ils pourront ; tout est bien pourvu que les tribuns se gobergent. Périsse la France plutôt que la Franc-Maçonnerie !

10. — *Les démissions.* — Pendant que s'accomplissaient, en France, ces brutalités criminelles, en France et hors de France, se multipliaient les protestations. Le premier journal du monde, le *Times* de Londres, ne voyait, dans ce *viol* de la liberté, que des scènes *scandaleuses*, auxquelles ne s'était *jamais* abaissé un gouvernement. En France, le cardinal Regnier, les évêques Paulinier, Dabert, Freppel, Cabrières firent entendre les protestations les plus énergiques. Dans les Chambres, les Buffet, les Lucien Brun, les Chesnelong, les Bocher s'élèvent avec force contre les abominations du gouvernement. Mais la flétrissure la plus sensible de ces attentats fut donnée par la magistrature, qui se refusa à l'exécution des décrets. Un avocat général à la cour de cassation ; deux procureurs et quinze avocats généraux de cour d'appel ; des présidents, des procureurs, des substituts de tribunaux de première instance démissionnèrent plutôt que de se prêter à l'exécution de décrets contraires à la loi et aux principes, même les plus élémentaires, de la civilisation. Des juges d'instruction refusèrent leur service ; des magistrats, nommés pour remplacer les démissionnaires, refusèrent leur nomination. La clique franc-maçonne ne put aller jusqu'au bout qu'avec des gens à tout faire, valets d'un gouvernement de propres à tout et de propres à rien. Quant aux magistrats démissionnaires, par choix, ils firent litière de leurs intérêts, ils renoncèrent à leur charge, ils sacrifièrent leur avenir et leur fortune. Dans un temps où l'on voit tant de fonctionnaires âpres à la curée, ils furent des modèles d'abnégation ; en un siècle d'indifférence, ils firent acte de la plus généreuse bravoure. Par horreur de la violation des lois divines et humaines, ils n'ont pas voulu s'en rendre complices contre les serviteurs de Dieu. C'est un glorieux exemple.

19. — *Le recours aux tribunaux.* — L'expulsion des religieux n'avait pu s'obtenir sans la perpétration d'une foule de faits qualifiés de délits et de crimes ; il y avait donc lieu de recourir aux tribunaux. Dans toute société régulière, le pouvoir législatif fait la loi ; le pouvoir exécutif veille à son exécution ; et le pouvoir judiciaire, si les droits des citoyens sont lésés, punit le délit et répare le tort, par sentence de justice. Or, aucune loi n'auto-

rise à chasser les religieux de leur habitation commune ; puisqu'ils ont été expulsés, il y a lieu de recourir à la justice. Prendre à la justice une question de propriété privée, de domicile, de libre profession, pour la livrer à un pouvoir discrétionnaire quelconque, ce serait équivalemment déclarer que ni les personnes, ni les biens, n'ont plus la protection du droit et la garantie de l'autorité. Malgré l'évidence de cette conclusion, le ministre Constans opposa un déclinatoire. A son avis, les actes inculpés ayant été posés par les ministres, ne pouvaient être jugés que par les Chambres et par le Sénat. Et au cas où des dommages-intérêts pourraient être réclamés pour l'exécution d'actes décidés par le gouvernement, la responsabilité civile de l'Etat, qui se trouverait engagée, ne ressortirait que de la justice administrative du Conseil d'Etat. Ce n'était pas tout à fait la prétention à l'impunité ministérielle, mais peu s'en faut. Le recours au Sénat contre les ministres et au Conseil d'Etat contre les préfets, ce n'est qu'une comédie en matière de jugement. Les inculpés sont absous d'avance. S'il prenait fantaisie à des ministres de fermer les églises par décrets et de prendre leurs biens, ce serait donc un attentat insaisissable à la justice. Les tribunaux ne pensèrent pas ainsi. La confiscation abolie en France, les questions de personnes et des propriétés relèvent des tribunaux en tous cas et sans exception, ou il n'y a plus de société en France. Les tribunaux français le pensèrent et retinrent, pour les juger au fond, toutes les plaintes et réquisitions que leur adressèrent les religieux. Mais les préfets prirent des déclarations de conflit ; et dans ce cas de dévolution au tribunal des conflits, c'était, en dépit de l'adage que nul n'est juge dans sa propre cause, — c'était le ministre Cazot, président du tribunal des conflits, qui avait à juger un délit et un crime qu'il avait commis comme ministre de la justice. En tout cas, le tribunal des conflits avait à juger s'il y avait des lois protectrices des citoyens, et si, en cas de violation de ces lois, il y avait dévolution administrative. Le tribunal n'examina rien et renvoya les plaignants à se pourvoir en Conseil d'Etat. C'était déclarer le fonctionnaire français capable de tout et impunissable. L'expulsion de six mille religieux, la violation de deux ou trois cents maisons,

les attentats à l'inviolabilité du domicile et à la liberté de profession, ne furent l'objet d'aucune condamnation nonobstant le scandale de ces révoltantes iniquités : il y a, dans la loi française, des peines édictées contre tous les crimes ; la prescription ne peut pas courir tant que la revendication est impossible. On voudrait espérer qu'un jour les victimes obtiendront réparation. En tout cas, c'est à Dieu à prendre en main leur cause et à venger la liberté de son Eglise.

12. — *Les lois Ferry*. — Les religieux, même expulsés de leur domicile, gardaient, en vertu de la loi du 15 mars 1850, le droit d'enseigner. Pour les dépouiller de ce droit, le digne valet de la tyrannie républicaine, Jules Ferry, conçut un projet de loi dont la méchanceté basse couvait depuis longtemps dans les cervelles francs-maçonnes ; il demanda l'instruction *gratuite*, *obligatoire* et *laïque*. Par la laïcité, il excluait les religieux de l'enseignement public ; par l'obligation, il excluait la religion et créait l'école *neutre* ; par la gratuité, il mettait l'école entièrement à la merci de l'Etat athée. Ce fut l'objet de trois projets de lois qui furent soumis à de longues discussions : nous ne pouvons que les résumer brièvement.

Au point de vue financier, la gratuité est un leurre et une fiction : une fiction, parce qu'il faut toujours qu'on paie les maîtres ; un leurre, parce que la gratuité absolue oblige les pauvres à payer comme les riches. Au point de vue pédagogique, la gratuité est plus nuisible qu'utile, parce qu'une instruction qui ne coûte rien, n'inspire aucun zèle ni aux parents, ni aux enfants. Au point de vue politique, l'Etat enseignant serait obligé de vêtir et nourrir tous les enfants, voire de les pousser à tous les degrés de l'instruction ; d'où rupture d'équilibre dans le fonctionnement des services sociaux. Le système de la gratuité relative paraît préférable : il décharge absolument les pauvres ; il ne pèse que sur les riches ; et assure à tous une instruction proportionnelle à ses destinées. La gratuité absolue n'en fut pas moins votée, et si elle a décuplé les charges de l'instruction publique, par voie d'impôts, on ne voit pas bien en quoi elle a pu contribuer à l'élévation du niveau de l'enseignement primaire.

L'enseignement obligatoire impliquait deux choses : la neutralité de l'école et l'exclusion de l'enseignement religieux. La neutralité de l'école est un contre-sens et une impossibilité. Une école est un local où l'on enseigne ; l'enseignement est nécessairement affirmatif et négatif ; s'il n'était ni l'un ni l'autre, il ne serait rien. Le maître serait comme l'âne de Buridan : entre les deux picotins d'avoine, il se laisserait et laisserait les autres mourir de faim. Pour ne pas mourir, il devra donc affirmer, mais puisque la religion est exclue, qu'enseignera-t-il ? On dresse, pour des bambins, un programme encyclopédique, inaccessible au commun des intelligences et propre seulement à donner, aux sujets plus intelligents, non pas un peu de science, mais beaucoup d'orgueil. Par contre, on exclut la Bible, les Evangiles et le catéchisme. D'un côté, on offre aux âmes des viandes creuses ; de l'autre, on les prive de l'aliment divin qui doit les éclairer sur leurs destinées et les défendre contre leurs passions. Un tel système est plus digne de sauvages que d'hommes civilisés ; c'est l'école sans Dieu, sans Jésus-Christ, le meilleur ami des enfants ; c'est l'empoisonnement de la jeunesse dès le berceau et la préparation certaine à la ruine de la nation.

Quant à la laïcité, l'habit, sans doute, ne fait ni le moine ni l'instituteur ; mais l'habit religieux n'empêche pas de s'instruire et de bien enseigner les autres. Supprimer la concurrence, ce n'est pas favoriser l'instruction, c'est l'exposer à l'énervement.

12. — *Le Conseil supérieur.* — Restait l'enseignement libre ; ce fut encore Ferry, le premier des lâches et le dernier des misérables, qui se chargea de l'étrangler. Pour y parvenir, il remania le conseil supérieur, en exclut les représentants de la société française et n'y fit entrer que des universitaires, placés par état sous la main du ministre. La raison qu'il en donna, c'est que le conseil supérieur était purement pédagogique et que jamais, en aucun cas, il n'aurait à se prononcer sur le sort des établissements libres. Sur ces déclarations, après l'exclusion des ordres religieux, les quinze ou vingt collèges libres, en plein exercice, avaient reconstitué leur personnel. Pour le fond, ces établissements appartenaient à des sociétés laïques, à des pères de fa-

mille aisés, jaloux d'assurer l'instruction et l'éducation de leur progéniture. Pour sauver tous les intérêts, ils avaient donc choisi, un peu de toutes mains, les directeurs et professeurs qui devaient assurer le fonctionnement de leurs collèges. A peine ce fonctionnement fut-il assuré, que le conseil supérieur qui ne devait jamais, en aucun cas, juger du sort des collèges libres, n'eut plus autre chose à faire qu'à les juger, c'est-à-dire de les suspendre ou de les ruiner. La loi avait déclaré que tout maître, d'ailleurs nanti de ses grades, serait susceptible d'être puni en cas de mauvaise conduite ou d'immoralité. Pour tourner la loi, on inventa que toute violation de la loi scolaire constituait une *immoralité professionnelle*, un scandale de mauvaise conduite. Sur quoi, à la poursuite du gouvernement, soit pour manque de déclaration dans le délai voulu, soit pour reconstitution d'une congrégation supprimée, en tout cas, pour immoralité, cette école libre fut appelée devant le juge, et quinze ou seize fois de suite, le Conseil supérieur, composé exclusivement de membres de l'Université, prononça, contre ses rivaux, la peine au moins de la suspension et mit, par le fait, le collège libre, en échec administratif d'abord, puis en disgrâce devant l'opinion. Si nous n'avions pas vu ces choses, nous nous refuserions à croire que des membres supérieurs de l'Université puissent, par des jugements solennels, donner eux-mêmes la preuve de leur ignorance, de leur improbité et de leur défaut absolu d'honneur professionnel.

13. — *Les écoles de filles.* — La République n'avait encore que vexé et corrompu les écoles catholiques, elle n'avait pas encore fondé l'école selon ses idées, et personne, avant elle, n'avait eu l'idée d'entreprendre sur l'éducation des filles chrétiennes. Dans son dessein de pervertir absolument la France catholique, l'idée vint à un sectaire de fonder, à Cempuis, une école type, où les jeunes gens et les jeunes filles devaient grandir dans la promiscuité d'une porcherie. C'était trahir trop crûment et trop salement le complot franc-maçon : la porcherie de Cempuis tomba sous la réprobation de la conscience publique. Alors, par un mouvement connexe, deux juifs, Naquet et Sée, attaquèrent la femme autrement : par le divorce et par les lycées de filles. Sur

la proposition du susdit Naquet, le gouvernement accepta et la Chambre vota une loi qui rompait l'indissolubilité du mariage ; elle ne proposait pas la pluralité simultanée des femmes, elle la déclarait *successive*, les conjoints, en se mariant, gardant la liberté de la séparation et la faculté d'un autre choix. Le mariage a pour but, par l'indissolubilité, de vaincre les passions ; le divorce, par la dissolubilité, les provoque. Depuis vingt-cinq ans, cette loi est le fléau de la France et un outrage à la foi catholique, surtout au sacrement, si grand en Jésus-Christ.

Sée proposa et fit admettre les lycées de filles, soi-disant pour remédier à l'ignorance et pour élever les femmes comme les hommes. Une femme chrétienne n'est pas une ignorante : par ses vertus, elle embaume l'existence de l'homme, et, en élevant bien sa nombreuse famille, elle excelle à faire des hommes. L'idée d'élever les femmes comme les hommes est contraire à la nature. La dualité physique des sexes a sa répercussion dans l'ordre intellectuel, moral et social ; l'homme et la femme, d'ailleurs, n'ont pas les mêmes devoirs dans la famille et le même rôle dans la société. Il faut donc à l'un et à l'autre, une éducation assortie à son sexe, à son esprit, à son cœur, à ses œuvres. Les confondre, c'est manifestement un désordre. Mais les prétextes du Juif n'étaient pas ses raisons ; son but était d'exclure absolument la religion de l'éducation des filles et de les confiner, comme les hommes, dans la science pure. Or, la femme n'a pas d'aptitude pour les sciences et aucun goût pour l'impiété. L'œuvre de Sée est l'équivalent de Cempuis, mais par un détour et sous un chemin couvert. La haute instruction, en la supposant, ne donne pas les vertus domestiques, elle les empêche plutôt, tout en caressant, de la façon la plus perfide, par la tentation satanique du savoir, la vanité des femmes. Si, à cette vanité, à ce vide éclatant, vous ajoutez l'irréligion, vous n'aurez plus, suivant l'expression du comte de Maistre, que la femme in-femme. La femme savante, chez les anciens, était une femme publique ; la femme impie, chez les modernes, sera mûre pour la débauche. Les effets de la loi-Sée s'affirment aujourd'hui par trois grands faits : le grand nombre de jeunes filles déclassées, proie offerte à la traite des blanches ; la multiplicité croissante des divorces et

l'épouvantable baisse de la natalité française. Les lois juives pour l'éducation des filles vont à la destruction matérielle et morale de la France. Sous couleur de fonder la république, on perd la patrie.

14. — *Les curés sac au dos.* — De toutes les fonctions humaines, la plus élevée par son origine, la plus noble par son objet, la plus importante par son ministère, c'est le sacerdoce. Les évêques ont fait la France, les prêtres la conservent. Le premier capitulaire de Charlemagne établit que le prêtre ne doit pas porter les armes. Tout le monde soldat, c'est la barbarie ; la fonction militaire, ramenée à son but, la protection par la force, réduite à sa plus simple forme, c'est toujours la force, mais civilisée. La première idée de la fatuité républicaine en matière d'armes fut le vieux : *Tout le monde soldat.* L'application de cette idée visait surtout les prêtres, chargés de bénir, et non pas de tuer. L'hypocrisie franc-maçonne se montra d'abord sensible à l'adage : *L'Eglise a horreur du sang* ; il fut d'abord entendu que les prêtres ne suivraient les armées que comme infirmiers. Le service d'infirmier ne figure pas dans le cadre de l'instruction militaire. L'appel des clercs comme conscrits ne les distingua donc pas d'abord des autres soldats ; ils partagèrent la chambre, la gamelle et l'exercice du fusil. Mais enfin, il y avait encore, pour le temps de guerre, une réserve spéculative. Avec la loi de deux ans, il n'y en a plus ; le prêtre désormais sera soldat, portera le mousquet et se mettra en ligne. C'est absolument contraire au droit canon ; il en résulte une irrégularité ; la mansuétude de l'Eglise y trouvera remède. Quant à l'espoir que la caserne corrompra les prêtres et les rendra, en tout cas, suspects à leurs paroissiens, ce n'est qu'à demi vrai. On peut certainement craindre que plusieurs âmes faibles ne succombent et deviennent impropres au sacerdoce : ce n'est un malheur que pour eux, pas pour l'Eglise. On doit aussi espérer que le clerc soldat sera, dans la caserne, par l'exemple de ses vertus privées, sa fidélité au devoir et son prosélytisme, un apôtre. La loi militaire est mauvaise ; pour les prêtres futurs, elle peut amener de bons résultats. C'est un coup d'épingle ; l'Eglise n'en mourra pas.

15. — *Le budget des fabriques.* — Après l'essai pour corrompre

les prêtres, la République vint à l'idée de faire main-mise sur les curés. On commença par les exclure de toutes les commissions où ils rendaient de précieux services ; puis on les environna d'espions hardis à mentir, et on ourdit contre eux la conspiration des fausses nouvelles. Plusieurs furent accusés pour crimes contre les mœurs ; mais les jurys les déclarèrent invariablement non coupables : le coup se retournait contre la main qui l'avait lancé. Ce n'est pas ce régime de supercherie qui pouvait beaucoup nuire à la considération du clergé. Il y a tant et tant de bons prêtres, qu'y en eut-il quelques mauvais, ils ne serviraient qu'à faire resplendir la vertu des autres ; alors l'idée vint au gouvernement d'attaquer le clergé d'une autre façon ; pour le moindre prétexte, pour moins que rien, il supprima leur traitement et les prit par la famine ; et, sous prétexte de mauvaise gestion, il s'empara des deniers des Fabriques, tout simplement en les soumettant au régime des établissements financiers. Une Fabrique n'est pas cela ; elle n'est qu'une gérance d'aumônes, qu'elle recueille et emploie en conscience. Napoléon, qui était un despote, avait voulu s'emparer des Fabriques ; mais, intelligent comme il était, il avait voulu que la Fabrique paroissiale maintînt le curé à sa place, qui est la première, servît au culte, et lui donnât même, à ce sujet, des droits sur les budgets des communes. Les théoriciens de l'arbitraire démocratique renversèrent l'économie du décret impérial. D'abord, ils décidèrent que la commune ne contribuerait plus en rien à l'entretien des églises, encore moins du culte ; ensuite ils mirent le curé de côté, et soumirent son budget tout simplement au conseil municipal et au percepteur. C'est le régime des cosaques, avec cette différence que les cosaques laissent les prêtres gérer les églises ; ils se contentent de les asservir. Les républicains, plus délicats, s'ouvrent les latitudes du vol.

16. — *Les budgets d'ordres religieux.* — Après l'incarcération des budgets de Fabriques, ce fut le tour des Ordres religieux. Les congrégations payaient tous les impôts établis en France : 1° les impôts directs ; 2° les impôts indirects ; 3° l'impôt de 4 0/0 sur les rentes ; 4° les droits de mutation sur les contrats ; 5° la taxe de mainmorte, pour remplacer les droits de succession.

En 1884, un franc-maçon de haut grade fit ajouter, à ces impôts, deux nouveaux impôts : 1° un impôt de 4 0/0 sur le *revenu* fictif des biens qui payaient déjà les impôts ordinaires ; 2° un droit d'*accroissement*, sur le profit supposé à l'ordre au décès d'un de ses membres, impôt déjà payé par la taxe de mainmorte. En 1895, ce droit d'accroissement ayant paru monstrueusement absurde, fut remplacé par un droit d'*abonnement*, taxé à forfait, payable chaque année, sans déclaration de décès, sans calcul d'héritage, simplement sur la base de l'estimation exigée par l'impôt de 4 0/0 sur le revenu. Ce nouvel impôt n'exposait pas à la résistance des congrégations et aux sentences des tribunaux ; il n'en était pas moins injuste, illégal et inconstitutionnel. *Injuste* : 1° parce qu'il impose aux congrégations des impôts qui n'atteignent pas les autres citoyens ; 2° parce qu'il frappe une matière qui n'existe pas ; 3° parce qu'il oblige à payer deux fois pour le même objet. *Illégal*, parce qu'il ne tient pas compte de la situation juridique des congrégations religieuses, qu'une loi de finance ne peut pas changer. *Inconstitutionnel*, parce qu'en faisant payer aux congrégations des impôts que ne paient pas les autres citoyens, on viole le principe de l'égalité devant l'impôt ; mais quand il s'agit de l'Eglise, en Franc-maçonnerie, il n'est question ni de légalité, ni de justice. Les lois sont des guillotines sèches, en attendant mieux.

17. — *La proscription des congrégations.* — Ces lois de finances n'avaient pas encore satisfait l'appétit du Gargantua franc-maçon. Les congrégations payaient ou entamaient des procès, qu'elles gagnaient quelquefois ; elles pouvaient mourir exsangues ; mais leur agonie serait longue et pouvait provoquer le soulèvement de la pitié publique. En 1901, un député, plus habile et plus criminel que les autres, imagina, pour en finir tout d'un coup, sans bruit, une loi sur les associations. Le bon apôtre voulait enfin doter la démocratie d'une loi nécessaire sur les associations, attendue vainement depuis un siècle ; il voulait rendre l'association si facile, que tous les objets de sociabilité pourraient en recevoir le bénéfice ; surtout il promettait que les congrégations religieuses, jusque-là plutôt tolérées qu'autorisées, recevraient, de sa main, un état civil, qui les assoierait définitivement sur

le roc. Pour obtenir un si grand bienfait, les congrégations n'avaient que trois formalités, d'ailleurs indispensables, à remplir : déposer leur règle, l'état de leurs biens et la liste de leur personnel. Sur présentation de ces trois titres, la Chambre autoriserait immédiatement toutes les congrégations. Les congrégations donnèrent dans le panneau. Alors le malfaiteur qui avait tendu ce piège, manqua de cœur ; il passa la main à un plus scélérat que lui, qui devait étrangler, du coup, toutes les congrégations des hommes et des femmes. L'homme chargé de ce mauvais coup, divisa les congrégations en cinq catégories ; et les présenta en bloc à la guillotine de la Chambre. La Chambre les exécuta en refusant d'examiner même leur demande. Par le fait, elle violait la loi ; mais elle volait, en même temps, les biens des congrégations à liquider et elle jetait en exil soixante mille français. *Credat posteritas* ! Et cela s'est passé en France, sans que personne ait poussé un cri à soulever d'horreur la conscience de l'humanité !

18. — *La séparation de l'Eglise et de l'Etat.* — Nous touchons au dernier acte de la tragédie. Au moment où nous écrivons ces lignes, la Chambre discute un projet de séparation de l'Eglise et de l'Etat. S'il s'agissait réellement de séparer, d'une façon plus complète et plus parfaite, l'Eglise et l'Etat, déjà séparés depuis le Concordat, on pourrait en tenter l'aventure ; on pourrait essayer de juxtaposer les deux puissances, dans des idées de liberté honnête et d'assurer mieux leur concorde. Mais l'exécrable hypocrisie qui caractérise, depuis vingt-cinq ans, les actes de la République, se retrouve, plus cynique encore, dans ce dernier attentat. Ce qu'il s'agit de faire, ici, ce n'est pas une séparation libérale, consacrée par le droit ; c'est l'anéantissement légal de la religion catholique et de l'Eglise Romaine. On ne le dit pas crûment, mais on l'inscrit dans la loi, qui peut prétendre à deux articles : 1° les biens de l'Eglise appartiennent à l'Etat ; 2° la loi ne reconnaît que les associations cultuelles, une poussière de chrétiens ; elle supprime, par prétérition, les prêtres, les évêques et le Souverain Pontife. A la messe, elle ne le dit pas, elle le masque sous des périphrases ; mais c'est le fond de sa pensée, c'est le but de ce nouveau crime. La France réduite, religieusement parlant, à un état que jamais n'a connu aucun pays,

ni chrétiens, ni païens, la France devenue un désert où Dieu n'a plus de place, voilà la vision de l'avenir. Ce n'est pas la vision des neuf rois qui foulent aux pieds le Christ et boivent du sang humain dans un crâne ; c'est la vision d'un peuple, d'où le Christ est chassé et où les hommes vont se manger entre eux. L'homme sans Dieu est un être qui vit de chair crue et qui boit du sang. Et toujours pas de voix, ni à la Chambre ni ailleurs, pour vouer à l'anathème cet exécrable crime !

19. — *La conduite du Pape.* — Pendant cette destruction progressive de la France, depuis l'avènement de Léon XIII, qu'a fait le Vicaire de Jésus-Christ, pour sauver la Fille aînée de l'Eglise ? Le Pape a tendu d'abord sa main pacifique et pleine de bénédictions. Après l'expulsion des religieux, en 1880, il a été écrit, au président de la République, une lettre éplorée ; le président lui a répondu que la paix ne pouvait s'obtenir que par l'accès du clergé et des catholiques de France à la République. Alors le Pape a ordonné le ralliement par plusieurs actes, et son cardinal-secrétaire d'Etat a poursuivi longtemps ce ralliement, incompréhensible pour plusieurs, inefficace pour tout le monde. De son côté, la République, qui n'est pas en France, une forme de gouvernement, mais un complot franc-maçon, poursuivait la voie de ses attentats dont nous venons de dresser la douloureuse nomenclature. A chaque nouveau coup, le Pape s'étonnait, gémissait, mais espérait toujours. Depuis, un président de République est allé porter, à l'envahisseur du pouvoir temporel des Pontifes Romains, les félicitations de la France, dans Rome même. Un président du Conseil a rompu les relations diplomatiques avec le Saint-Siège, sous ce prétexte que le Pape n'est qu'un trouble-fête ; dans la réalité, parce qu'il veut mettre, à la place du pontife, l'omniarque franc-maçon. Pendant la longue agonie de Léon XIII, son secrétaire d'Etat, dans un sentiment qui l'honore, est allé demander pardon de ses fautes ; nous ignorons s'il y a eu confession ; mais il y a eu absolution. Il n'en est pas moins vrai que la France se meurt ; que les assassins ont pu la tuer à leur aise, lentement et sûrement. Ce n'est pas à nous, ici moins qu'ailleurs, qu'il appartient de poser la question des responsabilités dans l'Eglise, en France et à Rome. On juge mal

au milieu des ruines. Mais nous avons toujours cru, nous avons toujours dit, nous avons toujours écrit, depuis 1880, que la France, attaquée par les Francs-maçons, par une guerre à mort, ne pouvait être sauvée par la diplomatie ; que son salut ne pouvait s'obtenir que par une croisade à l'intérieur, une guerre sainte ; et que, si elle devait périr, au moins fallait-il succomber avec honneur, dans les saints combats. Pour l'avoir dit obstinément, nous avons été frappé de mort ecclésiastique. Nous ne condamnons personne ; nous ne demandons pas de grâce ; nous refuserions l'amnistie. Mais, fut-on vaincu sans retour, nous demandons encore qu'on meure comme Ajax, en maniant des tronçons d'épée.

§ IV. — *La sollicitude de toutes les églises.*

SOMMAIRE. — 1. La sollicitude de toutes les églises. — 2. Les canonisations. — 3. L'extension hiérarchique. — 4. Les œuvres de piété. — 5. La presse. — 6. En Prusse. — 7. En Suisse. — 8. En Italie. — 9. Incident Nocédal. — 10. En Irlande. — 11. En Angleterre. — 12. En Orient. — 13. Aux Etats-Unis. — 14. Au Canada. — 15. Dans l'Amérique du Sud. — 16. L'Américanisme. — 17. Les missions étrangères.

1. — *La sollicitude d'un Pape.* — La sollicitude de toutes les églises n'est pas un vain mot. Le Vicaire de Jésus-Christ a, sans cesse, le regard fixé sur le ciel, pour lui demander ses lumières, et sur le monde pour lui en départir la grâce. Aux peuples, qui sont les agneaux de son bercail, il signale les écueils de leur histoire et inspire, à leurs gouvernements, les lois ou les résolutions qui doivent les sauver ; aux évêques, pasteurs à l'égard des peuples, brebis à l'égard de Pierre, il dénonce les obstacles au salut des âmes et enseigne les moyens de les tourner ou de les vaincre. Un Pape est sans cesse à genoux devant Jésus-Christ ; et, sans fin, sa pensée parcourt le monde. Dispensateur des mystères de Jésus-Christ, il en proportionne l'explication et l'application aux besoins des temps ; dépositaire et vengeur de la vé-

rité et de la justice, s'il voit un écart, il le signale; s'il voit un péril, il le conjure; s'il voit un ennemi, il s'occupe à le contenir ou à l'abattre. Les actes de Léon XIII, étudiés sous ce rapport, indiquent un Pape qui n'a pas dû connaître beaucoup le sommeil. Dans tous ces actes, ce qui brille, avec la propriété des termes, c'est l'ordre des pensées et la sincérité de la doctrine. Léon XIII est un théologien philosophe; il est moins historien. Non pas qu'il néglige de rappeler les souvenirs et d'invoquer les traditions; seulement il ne le fait pas avec la profondeur d'un Tacite, l'éloquence d'un Balmès, le savoir d'un Guizot ou d'un Macaulay; mais peut-être est-il bon qu'un Pape ne s'occupe pas de prévaloir par la force du génie humain. Autrement rien n'échappe à sa sollicitude; parfois même il paraît descendre à de bien trop petites choses : c'est le propre d'un maître esprit de n'avoir rien ni au-dessus ni au-dessous de soi. Pour les grands actes du gouvernement de l'Eglise universelle, nous savons déjà avec quel coup d'œil et quelle science ces enseignements ont su les accomplir. Au-dessous du gouvernement, il y a l'administration qui met chaque chose à sa place; Léon XIII administre avec la vigilance d'un sous-préfet, qui a de la vigilance. Ses subordonnés ont dû souvent s'étonner de le voir descendre à de si humbles soucis. Il n'y a rien de trop petit pour bien gouverner. Léon XIII paraît avoir suivi la devise des hommes zélés et sages : « Ni faire, ni laisser faire; mais faire faire ».

2. — *Les canonisations.* — Le premier devoir d'un Pape, c'est de mettre le ciel de compte-à-demi avec son gouvernement et de s'effacer humblement devant les puissances divines. Léon XIII, qui n'est pas un Pape pieux à la façon des petits esprits, n'a pas fait pendant son règne moins de vingt-neuf béatifications et douze canonisations. Parmi les bienheureux, nous remarquons Grignon de Montfort, les martyrs Clet, Perboyre et Chanel, Jeanne de Lestonnac, Clément Hofbauer; au nombre des nouveaux saints, nous remarquons le mendiant Benoît Labre; les sept fondateurs de l'Ordre des Servites; Pierre Claver, l'apôtre des esclaves; Pierre Fourier, le fondateur des Chanoines réguliers de Saint-Augustin, et Jean-Baptiste de Lassalle, le fondateur des Frères des écoles chrétiennes. Si nous ne citons pas les

autres, ce n'est pas que nous croyons qu'il y ait des saints inutiles ; mais il y a des saints qui ont vécu hors du monde, qui se sont brûlés comme l'huile de la lampe sainte et qui ne sont pas moins, au ciel, de puissants intercesseurs. Nous voulons toutefois faire observer que Léon XIII paraît canoniser de préférence les hommes qui ont rendu, aux peuples en détresse, les plus précieux services. Au moment où se déchaînent contre les ordres religieux, toutes les furies révolutionnaires, Léon XIII fait voir que ces hommes, liés par des vœux et soi-disant détachés de l'ordre social, sont pourtant ses plus dévoués et ses plus habiles serviteurs. Léon XIII canonise ceux qui ont prêché l'Evangile aux infidèles ; il canonise les humbles missionnaires du peuple et des pauvres ; il canonise les hommes qui ont créé des légions de maîtres d'écoles et d'institutrices ; il canonise même un mendiant qui a vécu d'aumônes et qui n'a pas moins vécu dans la lumière de l'ordre surnaturel. En les canonisant, Léon XIII nous semble obéir à une consigne du ciel, à l'inspiration de Celui qui exalte les humbles, pendant qu'il précipite les superbes de leur trône. Par là, il donne, au monde, les leçons et les exemples dont il a le plus besoin ; il offre aux âmes affamées, pleines de dégoût, peut-être de mépris, l'aliment céleste qui doit les transfigurer.

3. — *Extension hiérarchique.* — Le monde vit de Dieu ; la dernière des créatures peut être, dès ici-bas, tout à Dieu et goûter directement les prémisses de la béatitude. Toutefois, Dieu a placé le prêtre entre lui et les âmes, pour que le prêtre dispose des canaux de la grâce et soit l'instrument des transfigurations spirituelles. Or, ces prêtres, Jésus-Christ les a distribués selon l'ordre hiérarchique. Les prêtres ont, au-dessus d'eux, les évêques, chargés d'un diocèse ; les évêques ont, au-dessus d'eux, le Souverain Pontife. Le Pape confère à tous le pouvoir d'ordre et de juridiction : il est le prince des prêtres et l'évêque des évêques. Le pouvoir d'ordre est le même pour tous les temps ; il ne comporte ni augmentation, ni diminution, mais le pouvoir de juridiction peut, suivant les besoins des peuples et les circonstances des temps, s'étendre ou se restreindre. Plus communément, il s'étend et se multiplie. Quoique nous vivions dans un

siècle où Satan paraît prévaloir contre Dieu et entraîner le plus d'âmes par ses séductions, il ne faut pas trop croire à ses apparences. Le fait constant en histoire, c'est que, depuis la Pentecôte, l'Eglise s'est étendue très vite jusqu'aux limites du monde, et que, suivant la bonne fortune des découvertes, elle occupe toutes les provinces du monde, par le prosélytisme de ses apôtres. Le missionnaire convertit les âmes ; et dès qu'il en a converti un certain nombre, le Pape met à leur tête un évêque. C'est ainsi que Léon XIII, pendant son pontificat, n'a pas fondé moins de cent-seize diocèses ; il a érigé vingt-six sièges en archevêchés ; il a créé neuf archevêchés nouveaux ; établi enfin deux patriarcats, l'un en Egypte, l'autre dans l'Indoustan. Mettez le doigt sur la carte de l'univers ; discernez exactement ces sièges qui étendent la hiérarchie catholique sur le monde : c'est un coup d'état du pêcheur d'hommes ; ce sont les jalons de la conquête divine, les étendards qui annoncent les victoires de l'Eglise.

4. — *Œuvres de piété.* — En vertu de la communion des saints, les grâces que chacun reçoit, les bonnes œuvres que chacun fait, profitent à tout le corps et à chaque membre de l'Eglise ; la sollicitude de Léon XIII est, sans cesse, en éveil, pour mettre en exercice cette communion des saints. Dans ce dessein, il consacre le monde au Sacré-Cœur et ouvre, à différentes reprises, la porte sainte du Jubilé. Lui, qu'on dit peu militant, il écrit presque chaque année une lettre apostolique, pour recommander la dévotion au Saint-Rosaire, c'est-à-dire le culte de la Vierge terrible qui a écrasé les Turcs à Lépante et sous les murs de Vienne ; il prêche par là une croisade pour tout l'univers. Comme le point principal, c'est la sanctification des âmes, il recommande partout la sainte formation du sacerdoce, l'enrôlement du peuple dans le tiers-ordre, une discipline des idées et des écoles qui tourne à l'édification spirituelle. Personne, que je sache, n'a eu l'idée de présenter Léon XIII comme un directeur d'âmes ; j'espère qu'il se trouvera bien quelque prêtre pour codifier toutes ses recommandations, qu'il avait d'ailleurs résumées lui-même dans un petit livre sur l'humilité. Les exhortations générales ne lui suffisent pas ; il dit, à chaque peuple, le mot propre. Pour les Russes, il élève liturgiquement le culte des saints Cyrille et

Méthodius ; pour les Français, il revient, vingt fois, sur les pensées de conciliation et d'unité ; pour les Irlandais, il réprouve le boycottage violent ; pour les Anglais, il a des leçons de modestie ; pour l'Allemagne et l'Autriche, il souligne les criminelles insanités et iniquités du duel ; pour les Orientaux, il approuve la fidélité à leurs rites ; à tous, il rappelle le magistère de l'Eglise, la dévotion à la Sainte Vierge et à saint Joseph, patron de l'Eglise universelle. L'homme qui a su si bien se préoccuper du salut des autres, a dû s'appliquer lui-même, de toute son âme, aux œuvres de piété.

5. — *La presse.* — Ce Pape, toujours à genoux, les mains jointes, avait, — ce qui est ordinaire en pareil cas — le privilège de se dédoubler pour les œuvres de l'esprit. Sans parler ici de ses travaux propres, il est étonnant comme, lui qui usait souvent du monologue, a su exciter, diriger, surveiller, contenir la parole des autres. Ce point éclate surtout dans sa sollicitude pour la presse. La presse, a-t-on dit, est le quatrième pouvoir de l'Etat ; il serait plus juste de dire que la presse a, dans l'Etat, le pouvoir unique ; et, dans l'Eglise, une puissance énorme, dans tous les sens du mot. La presse, en soi, étant au service de la pensée, et un instrument de sa diffusion, ne devrait être qu'une œuvre de lumière, mais, par suite de la prévarication humaine, cette œuvre de lumière est trop souvent une œuvre de ténèbres ; et par elle s'engage le grand combat des anges et des démons, où les âmes sont l'enjeu de la victoire. La mauvaise presse, sans doute, n'est pas un droit, elle n'est qu'un abus de la liberté, une très funeste licence, mais c'est une licence générale, très ardente à la confusion des idées et à la corruption des mœurs. Par hostilité diabolique à l'Eglise, elle fait la guerre à Dieu et à la révélation, à la vérité et à la vertu, à la famille et à l'ordre social. Par devoir, il faut s'en détourner, en avoir horreur, ne pas la lire ni y collaborer, mais lutter contre avec toutes les ressources de la bonne presse. La bonne presse est donc strictement nécessaire : c'est un moyen d'édification et de salut, c'est un antidote, un remède et une arme ; c'est une défense, appropriée à notre temps, pour s'emparer de l'opinion, peser sur les gouvernements et ramener les peuples au bien. Mais cette vertu de la

bonne presse, comment se l'assurer ? Par le zèle de chaque fidèle au moins à s'abonner, fût-il pauvre ; par les libéralités des riches et le concours des savants, par l'activité des publicistes et le zèle des syndicats de journalisme ; et cela il le faut faire chaque jour, dans chaque pays, dans chaque province, j'allais dire dans chaque village. Mais à cette légion de la presse, comme à toute armée, il faut une discipline. Or, le but de la presse catholique, c'est de défendre la religion et la société, les prêtres, les évêques et le Souverain Pontife. Par conséquent, il ne faut jamais rien entreprendre sur leur juridiction, encore moins la censurer ou la contredire ; mais ne voir que le bien commun et le poursuivre en toute charité ; rester dignes, éviter les polémiques entre soi et se montrer meilleurs que les méchants ; observer enfin les convenances, la modération, la sagesse et la charité. Dans ces conditions, la presse est une magistrature et un sacerdoce ; la plume est une arme aussi honorable que l'épée de la chevalerie ; et le Dieu, qui ne laisse pas un verre d'eau sa récompense, saura récompenser une goutte d'encre répandue, avec le sang du cœur, au service de la charité.

6. — *En Prusse.* — A l'avènement de Léon XIII, la persécution sévissait avec fureur en Allemagne et favorisait d'autant le socialisme. En Prusse, huit évêchés sur douze étaient sans pasteur ; 1.185 prêtres et 645 vicaires étaient en prison ou au domicile forcé, et sans traitement. Après les attentats de Hœdel et de Nobiling, Bismarck entra en pourparlers avec le nonce de Vienne, Jacobini. Les termes d'un accord furent établis ; mais au moment où il négociait, Bismarck affectait de se montrer plus dur. Cependant, il dut céder d'abord le retour d'un évêque et de 1.500 prêtres ; puis, supprimer le tribunal civil des affaires ecclésiastiques, supprimer l'examen civil des jeunes prêtres ; rouvrir les séminaires. En retour, le Saint-Siège accordait, sur les séminaires, une surveillance platonique et la notification à l'Etat des nominations aux cures ; il nommait cardinaux de curie, les archevêques Melchers et Lédochowski. A la fin, Bismarck consentit même au retour des Ordres religieux, sauf les Jésuites ; et renonça aux lois de mai qu'il appelait « une chasse à cheval contre des canards sauvages ». Bon prince, il choisit le Pape

comme arbitre du différend avec l'Espagne, le salua même du nom de prince, qui biffait le royaume d'Italie ; et, particularité qui étonna le monde, se vit nommé par le Pape chevalier du Christ. Bismarck, chevalier du Christ, *credat posteritas !*

Ces négociations eurent un incident relatif au septennat militaire. Bismarck voulait l'obtenir pour écraser la France et priait le Pape de peser sur le Centre pour le lui accorder. Léon XIII y consentit ; les députés refusèrent d'accéder à ses conseils, qui seraient un malheur pour le Centre catholique et une source de désagréments pour le Saint-Siège. Ces affaires et plusieurs autres traînèrent en longueur et finirent généralement par une conciliation. Bismarck prononça, dans l'occasion, ces paroles que l'histoire doit recueillir : « Quant à l'ingérence du Pape dans nos affaires intérieures, je doute fort que le Pape puisse être traité chez nous en étranger. En ma qualité de représentant du gouvernement, j'affirme que la papauté n'est pas seulement une institution étrangère et universelle, c'est aussi une institution allemande pour nos concitoyens catholiques. Je nuirais au bien de mon pays, si, par vanité nationale, je rejettais le secours d'un souverain aussi consciencieux et aussi puissant que le Pape, pour la raison qu'il demeure à Rome ».

7. — *En Suisse.* — Bismarck avait entraîné la Suisse dans l'orbite de sa persécution. Genève, qui se vantait d'être la terre classique de la liberté et un champ d'expériences pour le progrès social, fut la première à violer, contre l'Eglise, les traités de 1875. Les secs et hautains protestants de Genève furent les premiers à vouloir absorber les catholiques ou à les annuler en les dominant. A cette fin, ils dressèrent, pour les écoles et pour les églises, un code de tyrannie vexatoire, plausible peut-être à Saint-Pétersbourg, plus absurde qu'odieux en pays libre. Leurs manœuvres, pour faire accepter ce code, furent d'agiter l'opinion contre l'infaillibilité, de remettre à l'Etat la nomination aux cures, de renvoyer le nonce et l'évêque. Sur quoi, ces protestants et ces libres-penseurs, devenus évêques par leur propre nomination, firent, pour se procurer des prêtres, appel à toutes les impuretés du sanctuaire. Entre autres, ils eurent pour curé de Genève, notre fameux Loyson, beaucoup plus oison qu'on ne

pense. Mais les fidèles tinrent bon pour leurs prêtres proscrits, généralement établis à la frontière, où un exode hebdomadaire leur amenait des paroissiens. Genève offrait ce curieux spectacle, d'un peuple qui va en France remplir un devoir de culte public ; et d'un clergé intrus, schismatique, hérétique, misérablement ridicule. chargé du salut de gens qui ne mettaient pas les pieds dans ses églises. C'était une farce gigantesque et un crime de lèse-conscience.

Les tyranneaux de Berne, qui ont un ours dans leurs armes, s'empressèrent de montrer qu'ils en avaient les idées, les mœurs et aussi les griffes. Ces gens qui rabâchent sans cesse la *libre Helvétie*, paraissent ignorer que la liberté de conscience ne consiste pas seulement dans la liberté personnelle, mais dans la liberté *sociale* des croyants. Sans prendre le temps de la réflexion et sans se soucier de l'honneur, ils entrèrent dans la bacchanale de Genève. Eux aussi, ils exilèrent leurs curés et leurs évêques ; eux aussi, ils n'eurent pas honte de livrer leurs paroisses à des farceurs dont la considération était descendue au-dessous de zéro. Naturellement, ils assaisonnèrent ces attentats de tous les ingrédients de la cuisine radicale ; leur plat principal, c'était l'autorité absolue de l'Etat sur l'Eglise et sur les consciences, plat vraiment plat et qui suppose, chez les cuisiniers, une incommensurable platitude. Fort heureusement, la divine Providence avait donné, à Berne et à Genève, deux évêques de grande marque : Eugène Lachat, traducteur du P. Ventura, et Gaspard Mermillod, grand orateur, dont toute la chrétienté avait applaudi l'éloquence. Les deux évêques mirent à néant, par la parole et par la plume, les criminelles impostures des tyrans suisses ; ils ne se contentèrent pas de les confondre ; ils les couvrirent d'un juste opprobre. Mais tant va la cruche à l'eau qu'à la fin, elle casse, dit le proverbe. Les deux cruches de Genève et de Berne, avec leur cortège de cruchons, finirent par succomber sous le ridicule, sous le verdict de la conscience et sous l'acte décisif des élections. La Suisse se désista de leurs violences. Léon XIII, pour rendre la paix plus solide, nomma l'évêque de Bâle archevêque-administrateur de Tessin et revêtit de la pourpre, qu'il devait honorer, le cardinal Mermillod.

8. — *En Italie.* — La persécution qui désarmait en Suisse et en Allemagne, mais qui devait se continuer en France, se faisait sentir en Italie. En 1881, la translation des restes de Pie IX à Saint-Laurent-hors-des-murs, dans la nuit du 13 juillet 1881, en présence de cent mille Italiens, fut troublée par une bande de forcenés qui voulaient jeter dans le Tibre le cercueil du Pontife, La complaisance des ministres envers ces bandits prouva, au monde civilisé, que Léon XIII ne pouvait résider à Rome, que captif au Vatican. En 1882, pendant qu'une Encyclique rappelait la suppression des Ordres religieux, la confiscation des biens ecclésiastiques, la sécularisation de l'enseignement, la mort de Garibaldi prêtait à des manifestations grotesques et sacrilèges contre la papauté ; le roi se faisait représenter à l'inauguration du monument d'Arnaud de Brescia, un prédécesseur qui pourrait bien le renverser ; des faquins agitaient le pays à propos des projets de conciliation, et vingt évêchés restaient vacants. La Cour de cassation avait attribué, au gouvernement italien, le droit de disposer des édifices et des objets du culte ; par extension, en 1884, elle appliquait à la Propagande les lois spoliatrices et forçait les institutions ecclésiastiques à convertir leurs biens en rentes sur le panier percé de la dette italienne. Entre temps, parce que Léon XIII avait stigmatisé la Franc-Maçonnerie, dans l'Encyclique *Humanum genus,* le grand maître de cette société de réprouvés, qui deviennent chaque jour des scélérats, parcourait l'Italie, et, à Livourne, à Gênes, à Milan, à Bologne, dénonçait le Pape comme l'ennemi. Cependant, le ministre de la justice, Zanardelli, édictait un code contre les abus de la chaire et prononçait entre autres, contre les défenseurs du pouvoir temporel des Papes, la condamnation aux travaux forcés, à perpétuité, dans une cellule. Pour égayer le régime, les Italiens impies, qui sont les plus lâches et les plus vils des hommes, érigeaient une statue à l'apostat qui avait appelé l'Italie une *sentine*, à Jordan Bruno. A l'inauguration de cette statue, ils criaient : A bas le paysan de Carpinéto ; le Vatican à l'eau, les prêtres à la potence ! C'était l'abomination de la désolation dans le lieu saint. Au-dessous de ces anticléricaux italiens, il y a les ministres du roi ; mais au-dessous des ministres, il n'y a rien. — Le bruit s'était répandu

que le Pape allait quitter Rome ; le gouvernement remplit le Vatican d'espions et éleva au-dessus de ses jardins une forteresse, pour prouver que la résidence du Pape n'est pas une prison.

9. — *Incident Nocédal.* — En Espagne, il n'y a pas d'événement à noter. La catholique Espagne, pure dans sa foi, sage dans sa conduite, savante par son clergé, ne crée pas de difficultés à l'Eglise ; le gouvernement libéral seul assume cette tâche ingrate et peu honnête. Pour le bien de la paix, en 1882, le Pape, par son Encyclique du 8 décembre, condamnait « la fausse opinion de ceux qui unissent la religion à un parti politique et la confondent avec lui au point de prétendre que ceux qui appartiennent à un autre parti ont à peu près renié le nom catholique ». En 1885, toutefois, un publiciste de très grande valeur et de la plus stricte orthodoxie, directeur de *Siglo futuro*, se trouva en conflit avec le nonce Rampolla. Le nonce de Madrid donnait, à l'Espagne, des échantillons de cette témérité dont il a, sur un théâtre plus élevé, multiplié les exemples. Nocédal, soldat d'avant-garde, fatigué de remontrances, prétendit que la mission des nonces est strictement diplomatique, réduite aux rapports de l'Eglise et de l'Etat, sans obligation pour les évêques. En fait, il avait raison, puisque le Saint-Siège admet, du moins en France, la forclusion des nonces ; mais en droit, il tombait dans l'erreur gallicane et fébronienne. Les actes des nonces, connus et approuvés du Saint-Siège, doivent être considérés comme des actes souverains du Saint-Siège lui-même. Nocédal se soumit noblement et déclara qu'il saisissait, avec plaisir, « cette occasion de manifester encore une fois, avec une décision et un enthousiasme plus grands, son profond attachement, son adhésion pleine et entière à l'autorité suprême du Vicaire de Jésus-Christ ». Au lieu d'adhésion, il faudrait communion de cœur et d'esprit, en toute piété.

10. — *En Irlande.* — L'an 1879, s'était formée en Irlande une *ligue agraire ;* son but était de provoquer une réduction des fermages et ouvrir l'acquisition du sol aux tenanciers. Le clergé, d'abord défiant, favorisa de son influence les efforts de la ligue ; selon lui, elle s'unissait intimement au *home-rule* de Parnell, à la séparation d'avec l'Angleterre. Le 10 septembre 1880,

Parnell avait proclamé que le fermier d'une terre, d'où un autre avait été expulsé, devait être mis au ban de l'Irlande. Cette consigne fut exécutée à la lettre. Un certain capitaine Boycotte qui avait évincé, pour le compte d'un seigneur anglais, un laboureur insolvable, presque réduit à mourir de faim, dut quitter le pays. Mais le *boycottage* ne tarda pas à prendre des proportions plus malheureuses ; des crises agraires ensanglantèrent la verte Erin. Par une lettre à l'archevêque de Dublin, Mac-Cabb, Léon XIII rappela les Irlandais au respect des lois et établit que la voie de la légalité était la plus avantageuse à leur cause. — Cependant un cabinet tory avait succédé à un cabinet libéral ; la répression brutale ne put qu'envenimer la situation. Deux députés irlandais, Dillon et O'Brien, pour défendre leurs compatriotes, imaginèrent de réunir tous les fermiers d'une province, par les liens d'une étroite solidarité. Ainsi unis, ils versaient entre les mains d'un trésorier les sommes dont ils disposaient ; ce trésorier traitait les affaires avec le landlord. Si ce dernier consentait à une réduction, il était immédiatement payé ; dans le cas contraire, il ne recevait rien et était obligé de recourir à l'expulsion en masse. De la part des Irlandais, ce n'était qu'un plan de campagne ; de la part des Anglais, la résistance constituait la violation des droits divins et humains. Si les Irlandais avaient eu pour eux la force, ils eussent pu se révolter contre la tyrannie et mettre leurs droits sous la protection de la victoire. Mais l'Irlande ne pouvait pas charger son fusil. Le 20 avril 1884, les cardinaux consultés déclarèrent unanimement que l'Irlande devait se désister du boycottage et du plan de campagne.

11. — *En Angleterre.* — Dans sa sollicitude pour la Grande-Bretagne, Léon XIII avait autorisé une association de prières pour sa conversion et dans son Encyclique sur l'unité de l'Eglise, s'était appliqué de toutes ses forces à convaincre les Anglais de la nécessité de ce retour au giron de l'Eglise. Or, cette question était encombrée du problème historique sur la validité des ordinations anglicanes ; c'est-à-dire savoir si les prêtres et les évêques du schisme anglican sont, par le droit de leur ordination régulière, de vrais prêtres, de vrais évêques de Jésus-Christ. Au schisme de Henri VIII, les évêques, ordonnés selon le pontifical

Romain, même devenus schismatiques, restaient évêques. Sous le règne suivant, les évêques ordonnés sous Edouard VI, d'après un ordinal nouveau, n'étaient pas évêques vrais, parce que cet ordinal calviniste ne contenait pas le rite essentiel de l'ordination épiscopale et excluait même formellement l'intention d'ordonner un véritable évêque. A l'avènement de Marie, la question des évêques ordonnés sous Edouard VI fut soumise, par le cardinal Polus, au jugement du Saint-Siège. Le Saint-Siège décida que ces ordinations n'étaient pas valides et que tous les évêques ordonnés sous Edouard, devaient recevoir une nouvelle ordination. A l'avènement d'Elisabeth, le clergé schismatique de l'Angleterre revint à l'ordinal calviniste d'Edouard VI. Aussi, comme les évêques, ordonnés sous Marie, étaient de vrais évêques, il y avait lieu de s'enquérir à savoir si ces évêques, ordonnant leurs successeurs, en avaient fait vraiment des évêques. Cette question avait été résolue dans le sens négatif par de vrais savants et n'avait été soutenue affirmativement que par des sectaires jansénistes. Mais de nos jours, des sectaires libéraux qui ne valent pas mieux, des Risque-tout en matière d'érudition osaient dire, à Rome même, que sur la validité des ordinations anglicanes, il y avait doute fondé. Joachim Pecci n'eût pas demandé mieux, mais Léon XIII devait faire examiner la question. A cette fin, il nomma une commission de savants, les mit en demeure d'écrire séparément leur opinion et d'en conférer entre eux ; soumit à une congrégation de cardinaux les documents de cette enquête. En 1893, une lettre apostolique trancha de nouveau la question ; elle prononça, pour défaut de forme et défaut d'intention, la nullité des ordinations anglicanes. « D'où il résulte, dit-il, que le sacrement de l'Ordre et le vrai sacerdoce du Christ ayant été entièrement bannis du rite anglican, et la consécration épiscopale du même rite ne conférant aucunement le sacerdoce, l'épiscopat ne peut non plus être vraiment et légitimement conféré ; d'autant plus que, parmi les principales fonctions de l'épiscopat, se trouve celle d'ordonner les ministres pour la sainte Eucharistie et le Saint-Sacrifice. » L'Angleterre schismatique n'a ni autel, ni oblation du sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ ; l'Angleterre schismatique ne peut pas avoir

liturgiquement et n'a pas réellement de prêtres ni d'évêques. L'Angleterre schismatique est en dehors de la religion catholique.

12.— *En Orient.*— A l'exemple de Pie IX qui s'était beaucoup occupé de l'extinction du schisme grec, Léon XIII étendit sa sollicitude à tous les peuples de l'Orient. Dès le début de son pontificat, suivant la tradition de ses prédécesseurs, il avait témoigné de son respect pour les rites orientaux, très respectables, en effet, puisqu'ils remontent aux origines de l'Eglise. L'éclat donné, en 1893, au Congrès eucharistique de Jérusalem attesta, devant les schismatiques, l'union étroite qui rattache, à l'évêque de Rome, les catholiques de rites différents. Le cardinal-légat, Benoît Langénieux, se présenta comme l'envoyé du cœur du Saint-Père, pour faire connaître son amour ; il déclara qu'il n'avait pas de mission diplomatique, mais seulement une mission d'adoration et de piété, dont l'Eucharistie est le principe et la charité l'instrument. A la clôture du Congrès, l'archevêque de Reims engageait les Orientaux à entendre et à faire entendre autour d'eux, « dans les traditions des Eglises orientales, dans les écrits de leurs Docteurs, dans les décrets de leurs grands Conciles, et jusque dans l'admirable symbolisme de leurs rites, la doctrine des Apôtres, l'enseignement de l'Eglise du Christ. Et il sera bientôt manifeste pour tous que l'Occident alimente sa foi aux mêmes sources et se rencontre avec l'Orient, dans la même croyance. » Le cardinal montrait, dans l'Eucharistie, le symbole et le lien de l'unité dans la charité. « Pas plus que le Christ, s'écriait-il, l'Eglise ne peut être divisée. A l'inverse de la Synagogue, qui était essentiellement nationale, elle ne peut être circonscrite aux limites d'une province ou d'une nation. Et puisque ces mots jadis l'Orient et l'Occident, l'Eglise n'est pas grecque, elle n'est pas latine ; elle est *catholique, universelle,* comme la paternité divine et la rédemption du Christ. Mais elle se plie admirablement aux tempéraments divers des peuples qu'elle appelle dans son sein. » Et le légat du Pape terminait par ses éloquentes adjurations : « Puisses-tu retrouver bientôt, terre d'Orient, ton antique splendeur, ta merveilleuse fécondité, en recevant la bénédiction que je t'apporte et que m'a confiée pour toi, au nom de

Dieu, dispensateur de tous les biens, le grand Pontife Léon XIII, le successeur de Pierre, le représentant de Jésus-Christ sur la terre ! »

Le Souverain Pontife ne se contenta pas d'exprimer, par la bouche de son légat, son appel à l'Orient. De nombreux actes rendent témoignage de sa tendresse pour les églises orientales, et de l'amour paternel qu'il porte aux âmes qui n'ont pas su encore se dégager de toutes les passions que le schisme accumule depuis tant d'années. Parmi ces actes, nous citons la lettre apostolique *Præclara gratulationis*, 20 juin 1894, dans laquelle le Pontife regrette que le schisme ait éloigné, des fêtes jubilaires, les peuples de l'Orient ; la lettre *Orientalium dignitas*, 30 juin 1894, sur le maintien des rites orientaux et la nécessité de fonder des séminaires indigènes ; la lettre au P. Picard, du 2 juillet 1895 ; le bref *Romanorum Pontificum*, du 18 avril 1896, en faveur des pèlerinages aux saints Lieux ; la lettre *Auspicia rerum*, 19 mars 1896, donnant les règles à suivre pour l'accroissement du culte catholique en Orient ; la lettre du 20 août 1898, au cardinal Langénieux, sur le protectorat français, à la veille du pèlerinage de Guillaume II à Jérusalem ; la lettre *Cum divini Pastoris*, 25 mai 1898, érigeant l'archiconfrérie de Notre-Dame de l'Assomption, spécialement destinée au retour des églises orientales. Quelques semaines avant sa mort, Léon XIII, déjà affaibli par la maladie, recevait encore, en audience solennelle, les pèlerins français de Jérusalem.

La Palestine, pays de lait et de miel, terre sainte, promise et donnée à nos aïeux, illustrée par tant de souvenirs de leur histoire ; Jérusalem, la Ville de Melchisédech, la cité-reine des temps antiques, la capitale de David et de Salomon ; la contrée dont les lacs, les chemins, les plaines, les montagnes ont frémi aux accents de la voix du Christ ; Bethléem, la cité du pain, qui garde son berceau ; Nazareth qui l'a vu travailler trente ans ; Gethsémani, où il a sué le sang et l'eau ; le Golgotha, où s'est dressée la croix du grand sacrifice ; Constantinople, qui a vu les grands conciles de Nicée, d'Ephèse et de Chalcédoine, qui a donné à l'Eglise, Athanase, Basile, les trois Grégoire, l'incomparable Chrysostome ; Smyrne, Ephèse, Antioche, Corinthe, Lao-

dicée, toutes les villes qui ont vu les premiers évêques, les premiers martyrs, les premiers oracles de la foi : c'est tout cela que les Papes veulent ramener à la houlette du pêcheur de Bethsaïde, de Pierre, vicaire de Jésus-Christ, prince des Apôtres. Pierre a gémi de voir s'éloigner de son bercail ces cités et ces provinces, qui eussent pu s'incliner, sans descendre, devant la souveraineté de Rome ; il a dû souffrir de leur longue absence ; il n'en a pas moins étendu son empire à tout l'univers. Ce n'est pas pour lui, c'est pour elles qu'il veut les rendre à Dieu, par Jésus-Christ ; sinon, elles seront Turcs, et il viendra un temps où elles ne seront plus même chrétiennes. *Maledictio voravit terram,* dit le prophète.

13. — *Aux Etats-Unis.* — Léon XIII avait conçu de grandes espérances au sujet des Etats-Unis ; il voyait, là-bas, un esprit acharné de liberté et de travail, qu'il croyait devoir se tourner vers les principes de religion. En tous cas, la liberté constitutionnelle, favorable à l'action de l'Eglise, promettait des conquêtes que saurait effectuer sa vertu, si le matérialisme des mœurs et le fanatisme des sectes n'y mettaient obstacle. Au jubilé sacerdotal du Pape, le président Clevelang lui avait envoyé un exemplaire richement relié de la Constitution américaine. Le Saint-Père avait exprimé le vœu de voir se fonder, à Washington, une Université catholique. Cette unité avait été fondée, placée sous la direction de Mgr Keane ; mais, d'après ce qu'on dit, elle aurait tourné vite au libéralisme, tout puissant au nouveau monde ; et par là elle serait devenue, non seulement stérile, mais funeste. Sur ces entrefaites éclata une controverse au sujet des écoles. La liberté d'enseignement est complète aux Etats-Unis ; mais, pour bénéficier des subsides de l'Etat, il faut se soumettre à l'inspection d'un comité d'Etat, qui écarte, des écoles publiques, tout enseignement de la religion. Pour obvier aux dangers de l'école neutre, le troisième concile de Baltimore avait ordonné la création d'écoles catholiques, partout où les ressources le permettraient. Fidèles à ces recommandations, les catholiques, pour multiplier les écoles confessionnelles, consentaient aux plus généreux sacrifices. Tout à coup on apprit que l'archevêque de Saint-Paul, John Ireland, prélat éloquent, mais très

libéral, et peu précis, sinon peu sûr, venait de passer, pour deux écoles catholiques, un contrat qui les soumettait au comité officiel, et, par conséquent, en excluait l'enseignement de la religion. Cette nouvelle provoqua une émotion facile à comprendre : des catholiques et même des protestants condamnaient le trop libéral archevêque. Or, pour ces écoles de Faribault et de Stillewater, le prélat avait obtenu : 1° que les religieuses resteraient dans les écoles ; 2° qu'elles donneraient l'enseignement religieux dans les locaux de l'école, mais en dehors des classes. La question fut portée à Rome ; la congrégation de la Propagande répondit que, dans ces conditions, l'enseignement de ces écoles pouvait être toléré. Mais, comme il en résultait préjudice pour les âmes, le système fut bientôt abandonné.

Cette polémique fut bientôt suivie d'une autre controverse. Un docteur Bouquillon avait reconnu à l'Etat le droit d'avoir des écoles, d'imposer des programmes, de surveiller les écoles libres, de punir les parents négligents et d'exiger des maîtres des preuves de capacité. A l'encontre, le P. Schiffini avait déclaré qu'à l'exception de l'éducation morale et religieuse, donnée par les parents, sous la direction de l'autorité ecclésiastique, l'instruction dans les arts et les sciences ne peut être imposée comme une chose à subir par les citoyens. Ces deux thèses contradictoires provoquèrent de vives contestations. Sur ces entrefaites, s'ouvrait, à New-York, une réunion des évêques américains. Le délégué du Pape, François Satolli, soumit à l'assemblée quatorze propositions, qui paraissaient devoir trancher le différend. Le 18 novembre 1892, les évêques résolurent : 1° de promouvoir l'érection d'écoles catholiques, en assez grande quantité pour qu'il y ait place pour tous les enfants ; 2° que les enfants qui ne pourraient pas fréquenter les écoles catholiques recevraient, de maîtres compétents et approuvés, l'enseignement religieux, dans des écoles de semaine et du dimanche.

14.— *Au Canada.* — Nous nous proposons, depuis quinze ans, d'écrire un livre sur le Canada ; nous possédons, pour l'écrire, une bibliothèque et de précieuses notes fournies par les Trudel, les Tardivel et autres bons esprits. Là-bas, plus peut-être qu'ailleurs, nous trouverons, au Bas-Canada, qu'on dit le peu-

ple le plus catholique du monde, l'antagonisme absolu des catholiques intransigeants, et des catholiques libéraux, les uns *bleus*, les autres *rouges*, nuances de couleurs qui marquent seulement des degrés divers, sinon dans la perversité, du moins dans la confusion. Nous ne retiendrons, ici, que trois choses : 1° la restitution des biens des Jésuites, par le premier ministre de la province de Québec, Honoré Mercier, à qui nous voulons décerner ici de justes louanges ; 2° l'envoi, au Canada, d'un délégué apostolique permanent, personnage appelé à enrayer le mal, prélat, nous n'en voulons pas douter, aussi intelligent que brave ; 3° et l'affaire des écoles de Manitoba, en souffrance depuis longtemps, malgré l'insuffisance des réparations obtenues, par la faute du premier ministre du Dominion, Wilfrid Laurier, avocat éloquent, sans doute, catholique pratiquant même, mais sans énergie politique, faible comme Aaron, lorsqu'il faudrait, pour être le libérateur de son peuple, la fermeté d'un Moïse. Inertie d'autant plus blâmable que l'iniquité est plus criante. La confédération des provinces canadiennes ne s'est faite que sous cette clause : qu'il ne serait porté jamais, ni dans les écoles ni ailleurs, aucun préjudice aux catholiques. Une confédération, en effet, ne se comprend que dans des principes de justice. Or, les catholiques, dans la province de Québec, laissent aux protestants leurs écoles confessionnelles ; et les protestants, dans la province de Manitoba, enlèvent, aux catholiques, les écoles confessionnelles ; ils veulent les forcer à mettre leurs enfants dans des écoles neutres, protestantes au fond. Chez les catholiques, justice aux protestants ; chez les protestants, injustice envers les catholiques. La seule vertu actuelle des protestants, c'est le fanatisme ; par leur faute et le défaut de défense catholique, il y a quelque chose de pourri au Canada.

15. — *Amérique du Sud.* — L'Amérique du Sud est un pays que la Providence a comblé de biens ; elle est habitée par une population chrétienne en majeure partie ; elle pourrait être le paradis des âmes pieuses, un pays béni de Dieu. Malheureusement, elle est partagée en dix Etats, tous constitués en république, depuis le départ de l'Espagne. Ces républiques répondent à cette forme idéale de gouvernement, que Rousseau disait con-

venir aux anges. Leur constitution parlementaire est elle-même l'idéal des gouvernements libres, un président, deux chambres, des élections, tout par le peuple et pour le peuple ; tout va marcher comme sur des roulettes. La lèpre de ces républiques, c'est le libéralisme, avec accès de fièvres chaudes qu'on appelle révolutions. Les partis, sans cesse en guerre l'un contre l'autre, se disputent le pouvoir, se l'arrachent tour à tour, désolent et dévorent le pays. Un avocat, aussi intelligent que brave, Garcia Moreno, avait entrepris de délivrer l'Equateur de ces pestes ; les francs-maçons l'assassinèrent. L'Equateur, comme les autres républiques, est livré depuis au mal et aux malfaiteurs ; tout y est permis, excepté le respect du droit-canon. On appelle cela la liberté ; le peuple, en effet, n'est gêné par rien, excepté par la dette publique ; le peuple doit travailler comme un nègre, pour le bien des satrapes et des saltimbanques. — En 1892, l'Amérique célébrait le quatrième centenaire de sa découverte par Christophe Colomb. Cette solennité suggéra à Léon XIII l'idée, vraiment divine, de réunir en Concile, à Rome, tous les évêques de l'Amérique latine. Sur cent quatre prélats, cinquante-trois entreprirent ce long voyage. Le Concile s'ouvrit le 28 mai, sous la présidence du cardinal di Pietro, avec toutes les solennités du droit ; l'assemblée aborda successivement toutes les questions de bon gouvernement ecclésiastique ; elle porta onze cents décrets, tout un code. Un parlement fédéral qui en ferait autant pour le gouvernement des dix républiques dans l'ordre temporel, ferait un acte de haute sagesse, pour aviser à défendre l'Amérique du Sud contre les appétits libéraux adverses et contre les griffes crochues du pantagruélisme anglo-saxon. Le Pape pourrait, au surplus, convoquer de même, en concile, à Rome, successivement, les évêques de toutes les provinces de la chrétienté. Ces Conciles nationaux, tenus près de la tombe du prince des apôtres, soustrairaient les évêques au régalisme qui les obsède un peu partout et leur permettrait de remédier plus efficacement, par le retour au droit pur, aux maux de leurs pays. Nous regrettons que la clôture du Concile américain n'ait pas eu, pour couronnement, la nomination de deux ou trois cardinaux américains. L'Italie qui tient le Pape prisonnier, qui obéit à un

usurpateur du patrimoine de Saint-Pierre et à la grande maîtrise des francs-maçons, n'a plus aucun titre à fournir la majorité du Sacré-Collège. L'Italie n'a rien à perdre et l'Eglise a tout à gagner, si l'Italien se pressait un peu moins dans les antichambres et un peu plus dans les prisons.

16. — *L'américanisme.* — Pour mettre le comble à ses grâces envers l'Amérique, en 1899, Léon XIII condamnait l'américanisme. L'américanisme est, comme le nom l'indique, une théorie de particularisme national, née du matérialisme pratique des Etats-Unis. Là où règne le veau d'or, là doivent se produire les doctrines qui légitiment son culte. Comment s'y prendre? Un prêtre, né en dehors de l'Eglise, converti, exclu de chez les Rédemptoristes où on l'avait pris pour à moitié fou, avait, pour avoir un ordre religieux à sa convenance, fondé l'ordre des Paulistes, spécialement consacré aux travaux de la presse. Ces religieux, pour enseigner leur pays par la plume, devaient tout savoir et tout dire avec succès : s'ils l'ont fait, nous l'ignorons. Le fondateur Hecker mourut, sa vie fut écrite par un P. Héliot, et traduite en français par une plume libérale, mal équilibrée comme le sont toutes les plumes atteintes de cette maladie. La vie du P. Hecker, surtout par sa traduction, fit scandale et amena une opposition que soutinrent le P. Delattre, jésuite, et le P. Maignen, prêtre de Saint-Vincent-de-Paul. Ce qu'on reprochait à cette vie, c'était : 1° D'étendre l'influence du Saint-Esprit sur notre conduite privée, au détriment du magistère de l'Eglise et au profit du rationalisme ; 2° De donner la préférence aux vertus *actives*, par un certain dédain pour les vertus *passives*, qui sont la base nécessaire de toutes les autres et les plus difficiles à pratiquer ; 3° d'introduire un certain esprit défavorable aux ordres religieux de l'ancien régime, comme choses usées, qui n'ont plus de raison d'être. Ces trois points, ce ne sont pas des doctrines recevables, ce sont des ignorances et des insolences. Que l'Eglise, pour favoriser le retour des dissidents à l'unité, doive s'attempérer aux temps et aux circonstances, c'est entendu ; mais cela se fait par les adaptations de la discipline, et ne doit pas s'appliquer aux croyances. En soi, il n'est jamais opportun de toucher au dépot de la foi ; notamment, pour

gagner des cœurs égarés, on ne doit pas atténuer certains points de doctrine, sous prétexte qu'ils sont de moindre importance, surtout on ne doit pas les atténuer en leur donnant un sens que l'Eglise réprouve. L'Esprit de Dieu souffle où il veut et dans la mesure qui lui plaît; mais jamais il ne peut contredire l'enseignement de l'Eglise et l'autorité du Pape. Il n'y a pas de vertu exclusivement passive, ou, s'il y en a, elle cesse d'être une vertu pour devenir une abdication. Les Ordres avec trois ou quatre vœux, une règle, la pauvreté, la chasteté, l'obéissance, c'est le fond, le point capital, constitutionnel de tout ordre religieux. Ce qui déroge à cette charte, diminue, en proportion, de force et de mérite. Mais, lorsqu'on y regarde de plus près, que trouve-t-on dans l'américanisme? Tout l'ensemble des préjugés du monde, dilués, quintessenciés, mis dans une forme nouvelle; mais à l'analyse logique, historique et théologique, on n'y trouve rien que le libéralisme, hostile foncièrement à l'Eglise, à Jésus-Christ et à Dieu. L'américanisme, c'était une corde pour les étrangler, faite par des gens d'Eglise, mise au rancart par Léon XIII, dans une lettre, admirablement faite, au cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore.

17. — *Les missions étrangères.* — Depuis vingt siècles, l'ordre d'enseigner l'Evangile à toutes les nations s'exécute suivant la logique et les tendresses de l'intuition divine; sous Léon XIII, son principal théâtre est l'Afrique. L'Afrique appartient à l'ancien monde, mais on n'en connaissait que les contours; elle n'a été réellement découverte qu'au XIXe siècle. L'Afrique, c'est tout un homme barbare et musulman à convertir au christianisme. Tâche énorme, mais qui n'excède pas le zèle des apôtres. Quand l'Eglise se trouve en présence d'entreprises aussi difficiles, Dieu lui donne l'ouvrier nécessaire. L'ouvrier, ici, c'est Charles-Martial-Allemand Lavigerie, directeur des Ecoles d'Orient, professeur de Sorbonne, évêque de Nancy, archevêque d'Alger et de Carthage, primat d'Afrique, cardinal de la sainte Eglise de Rome. C'est un très grand personnage, sur lequel il y aurait beaucoup à dire; nous nous bornons à son œuvre propre. Pour l'attaquer efficacement, Lavigerie fit trois choses : il prêcha une croisade anti-esclavagiste; fonda l'ordre religieux des Pères Blancs,

et l'ordre militaire des soldats qui devaient combattre à main armée les brigandages de l'Islam, surtout les rafles d'esclaves. Cet ordre militaire n'a pas beaucoup fait parler de lui ; mais les Pères Blancs, dont le foyer est à la maison carrée près d'Alger, fournissent à l'Algérie, presque entière, des apôtres et des martyrs. Le littoral nord de l'Afrique, Tunis, le Soudan, le Tangannika, l'Ouganda forment les vicariats confiés à leur zèle apostolique. Léon XIII se prêta largement et grandement à toutes ces entreprises. En 1888, au Congrès de Berlin, l'Europe s'était engagée à combattre l'esclavage. La même année, le Pontife, dans une lettre aux évêques du Brésil, montrait combien l'esclavage fait horreur à l'Eglise ; comment les Papes l'ont toujours combattu, depuis la lettre de saint Paul à Philémon ; il constatait avec douleur que 400.000 Africains étaient encore vendus chaque année comme des animaux. L'Allemagne et la Belgique, répondant à son vœu, s'associèrent à la France, pour combattre cette barbarie. La Belgique, en particulier, au congrès de Bruxelles, rendit un éclatant hommage à l'initiative du Saint-Siège. Léon XIII mit, à la disposition de l'œuvre anti-esclavagiste, des sommes importantes. Depuis, les Pères Blancs, braves comme des héros, évangélisent les noirs ; ils convertissent, forment des villages chrétiens, des diocèses nouveaux, disputent enfin le pays aux ténèbres et au fanatisme. Une entreprise de cette nature n'est pas l'œuvre d'un jour ; mais un jour viendra où retentira, sur tous les rivages, ce cri de victoire : L'Afrique est chrétienne !

§ V. — *La mort de Léon XIII ; son successeur.*

Sommaire. — 1. Les dernières années. — 2. Léon XIII et la France. — 3. Le ralliement. — 4. Les choix d'évêques. — 5. Le rôle de Léon XIII dans le monde. — 6. Pie X.

1. — *Les dernières années.* — *Statutum est* : c'est une loi : tout homme, quels que soient sa condition et son rang, doit mourir un jour. Holbein appelle cette extrémité, la danse des

morts : le mot n'est pas noble, mais avec la mort, c'est encore ce qu'il y a de moins mal, pour la subir. Communément, avant sa mort, tout homme diminue et s'efface graduellement ; il meurt en détail ; son dernier souffle n'est que le terme de ses agonies. Léon XIII fait exception, il mourra debout, toujours pensant, toujours actif. La veille de Noël 1896, lorsque la France s'apprête à célébrer le centenaire du baptême de Clovis, Léon XIII prend part à cet événement d'une manière touchante et originale ; il adresse au royaume très chrétien une exhortation poétique, une ode, appel ardent à la concorde pieuse et à l'union dans le patriotisme.

En juillet 1898, les catholiques d'Ecosse reçoivent une Encyclique, les encourageant à préparer, par l'exemple de leur vertu, la conversion totale de leur pays. La même année, des troubles éclatent dans plusieurs villes d'Italie. Le Pape, dans une lettre aux catholiques italiens, attribue ces séditions à la perversité des esprits et à la défaillance des mœurs, résultat fatal du manque de religion. En conséquence, pour résister à la dissolution sociale, il faut combattre l'impiété. Le *Credo* et les commandements de Dieu sont la meilleure sauvegarde des trônes et des peuples.

En septembre 1899, deux Encycliques : l'une à l'épiscopat français, pour le recrutement du sacerdoce et la formation du clergé dans les séminaires ; l'autre, aux évêques du Brésil, pour leur tracer un plan de réorganisation religieuse. La même année, le jour de l'Ascension, il a publié la bulle d'indiction du jubilé séculaire ; à Noël il ouvre, à la basilique Vaticane, la porte sainte. Pendant un an, il recevra les pèlerins des cinq parties du monde, et, après tant de spectacles de foi et de dévotion, il clora, le 24 décembre 1900, la porte sainte de la basilique vaticane.

Des difficultés ont surgi en France, en Italie, un peu partout, sur la question des ouvriers ; ces difficultés touchent à deux points, à l'économie sociale et aux tendances de la démocratie. L'ordre économique a pour base et pour clef de voute le renoncement de l'Evangile ; la démocratie, comme gouvernement du peuple par lui-même, n'est possible que par les vertus chrétiennes. Des démocrates, qui se disent chrétiens, qui croient même l'être plus et mieux que les autres, renversent cet ordre. Pour eux, la

démocratie a, par elle-même, une puissance qui doit transformer le monde; et, pour attirer les hommes à l'Eglise, ils emploient le procédé vulgaire, l'amorce aux rats avec un morceau de lard. Pour l'Encyclique *Graves de communi*, Léon XIII permet l'emploi du mot *Démocratie chrétienne*, mais en lui ôtant tout sens politique et en ne lui attachant d'autre signification que la charité; puis il recommande aux démocrates chrétiens de ne point s'écarter de la pensée catholique, encore moins de désobéir à l'autorité des évêques.

En France, en Portugal, en Espagne, les ordres religieux, l'élite de l'Eglise, sont menacés d'éviction. Léon XIII intervient par deux lettres au patriarche de Lisbonne et au cardinal de Paris; plus tard, il exhorte à la confiance les généraux d'ordres et flétrit la loi française de Waldeck-Rousseau, sur les associations : « Nous réprouvons hautement de telles lois, dit-il, parce qu'elles sont contraires au droit *naturel* et *évangélique*, confirmé par une tradition *constante*, pour mener un genre de vie, non seulement honnête en lui-même, mais particulièrement saint; contraires également au *droit absolu* que l'Eglise a de fonder des instituts religieux, exclusivement soumis à son autorité, pour l'aider dans l'accomplissement de sa mission divine, tout en prodiguant les plus grands bienfaits de l'ordre religieux et civil, à l'avantage de cette très noble nation elle-même ». — Plus heureux en Espagne, il obtient que les lois préparées ne soient pas mises à exécution.

En présence des mesures de proscription prises en France, — actes de brigandage hautement blâmés en Angleterre, à la Chambre des Communes, — Léon XIII garde le silence et apprend même que des ministres, du pays ci-devant très chrétien, lui ont adressé personnellement des outrages. Les pèlerinages qui accourent pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire du pontificat, la visite des deux plus puissants souverains d'Europe, adoucissent un peu ses amertumes.

Léon XIII, le seul Pape après Pie IX qui ait atteint les années de Pierre, date encore plusieurs actes de la 25e année de son pontificat. Malgré son grand âge, il résiste pendant plusieurs semaines à la maladie qui doit l'emporter. Pendant cette longue

agonie, son âme, toujours maîtresse d'un corps affaibli, déploie une sérénité et une énergie qu'admirent les incroyants eux-mêmes. A la lettre, il meurt debout, le 20 juillet 1903 ; son pontificat compte 25 ans, 5 mois et une vingtaine de jours. Les funérailles de Léon XIII ont lieu suivant le protocole de Rome. Mais la Papauté est toujours debout, plus vivante et plus forte que jamais, les ennemis de l'Eglise, dans le juste sentiment de leur inanité ; ne prédisent même plus sa fin prochaine ; ils savent qu'il y aura toujours un pape blanc pour les clouer dans l'un des cercueils que façonne, sans cesse et sans fin, le charpentier de Nazareth.

2. — *Léon XIII et la France.* — Un jugement définitif à porter sur le pontificat de Léon XIII, il n'y a que Dieu qui l'ait fait ; et quant aux œuvres et quant aux intentions, il paraît bien digne de sa miséricorde. Nous autres, les pâles humains, comme disent les poètes, trop rapprochés des événements pour en prendre la juste mesure, nous ne pouvons rendre que des décisions provisoires, sans bénéfice ultérieur d'inventaire. Léon XIII avait, à un haut degré, le courage intellectuel ; il se mettait bien en face des difficultés, et n'hésitait jamais, non pas à trancher, mais à dénouer le nœud gordien. A son exemple, nous devons nous mettre en présence des difficultés qu'il a affrontées, et constater, sans timidités vaines et sans ambages, les résultats de ses solutions. Le point le plus difficile, c'est, sans contredit, ses rapports avec la France.

A l'avènement de Léon XIII, la France est tombée entre les griffes d'une bande de juifs, de protestants, de libres-penseurs, tous francs-maçons, ou serfs de la franc-maçonnerie. Ces sectaires ne forment pas un gouvernement, mais un complot, contre la France et surtout contre l'Eglise. Aux yeux de ces impies, bassement imbéciles, l'Etat, c'est l'*assiette au beurre* ; et puisqu'ils sont, dans l'Etat, d'importantes personnes, ils n'ont plus, à la place de ses rois dont ils ont exécré la personne, parce qu'ils ne comprenaient pas leur rôle, que le souci de faire fortune et de s'emplir le ventre. Gouverner, selon leurs idées, c'est mettre le budget au pillage, monter des affaires pour s'attribuer des pots de vin, mettre au pillage l'Eglise comme la société civile, avec

l'espérance grossière que l'Eglise, morte de faim, sera morte pour toujours. D'ailleurs, foncièrement impies, ils sont dévorés d'impatience de pouvoir saccager les presbytères, les maisons religieuses, les églises ; de jeter les religieux, les religieuses, les prêtres, les évêques, à la prison, à l'exil, peut-être à l'échafaud. Pour eux, le but bien défini, la seule condition, c'est d'y atteindre sans trahir sa conjuration ; c'est de procéder lentement, mais sûrement ; de célébrer enfin, dans la patrie de Clovis, de saint Louis et de Charlemagne, ce que Jouffroy appelait les funérailles d'un grand culte. Funérailles, c'est même trop dire, car, s'ils veulent la chose, ils n'y veulent pas d'autre liturgie que l'outrage.

En présence de ce complot, qui date de loin, Pie IX, le cardinal Pie, Freppel, et nous après tous les autres, nous pensions qu'en présence de ces conjurés, il n'y avait pas d'autre politique, que la résistance et la guerre. A des hommes qui voulaient tout détruire, il fallait opposer le courage intrépide qui veut tout défendre. Le mur d'airain, qui n'est qu'une figure de rhétorique, devait être le symbole de la conduite, obligatoire en pareille circonstance. Il fallait, suivant la formule des braves, vaincre ou mourir. Léon XIII, ancien diplomate, et resté tel, libéral dans les formes plus que par les principes et la conduite, timide au fond, pensa autrement et fit le contraire. Léon XIII disait qu'on n'avait pas été juste envers les libéraux ; qu'il fallait rendre justice à leurs intentions, utiliser leurs talents et leurs services. Léon XIII voulut diplomatiquer avec des bandits qui ne voulaient qu'abuser de sa mansuétude et s'en faire une arme contre les chrétiens. Dès le début, il rappelait que l'Eglise ne réprouve aucune forme de gouvernement, ce qui est vrai, bien que l'Eglise, qui est une monarchie, incline toujours un peu vers ce régime. Le multitudinisme, qui n'a pas cours dans l'ordre de foi, ne paraît pas beaucoup meilleur dans l'ordre des intérêts. En tout cas, il n'occupe en histoire qu'une place très restreinte. peu honorable en somme et trop souvent déshonorée par les plus vils excès.

D'après ces principes, dès 1883, en France, des hommes de bien se prononçaient pour la formation catholique d'un parti, dont la défense de la religion et de l'Eglise formaient le réel pro-

gramme politique. La base de cette politique, c'étaient les droits de Dieu, représentés par la religion catholique, dans l'Eglise romaine. Les droits de Dieu sont la garantie des droits humains, leur orientation nécessaire, pour déterminer le régime de la famille, de la propriété, du travail, du crédit et du gouvernement. Que si un gouvernement, fût-il républicain, se pose comme l'adversaire, comme l'ennemi déclaré de Dieu et de tout ce qui repose sur cette foi, la foi catholique ordonne de le réprouver et de le combattre, non pas à cause de la forme républicaine, mais à cause de son impiété et de ses attentats. La république ne peut pas être le passeport du crime ; ce n'est même pas, en France, une république, dans le sens honnête du mot, c'est la franc-maçonnerie avec la bassesse de ses idées, la grossièreté de ses sentiments et l'ardeur de ses passions. Freppel ne pensait pas qu'on put pactiser avec elle ; il la connaissait trop à fond pour n'être pas certain qu'il fallait la combattre avec énergie et sans désarmer jamais, qu'après la victoire.

Au premier mouvement de défense pour Dieu ou pour la patrie, on espérait que le chef de l'Eglise prendrait la tête de l'armée ; mais, sans qu'on sache encore aujourd'hui pourquoi, il y eut tout de suite, en France, un mot colporté sous le manteau, qui paraissait donner une consigne de sommeil. Les deux hommes en possession de parler au public, s'évertuèrent, à qui mieux mieux, à confirmer ce mot d'ordre. Dupanloup, le grand agitateur, clamait qu'un pape libéral, donné enfin à l'Eglise, allait nous tirer de la crise, plutôt fâcheuse, qu'était le pontificat militant de Pie IX ; il s'échauffa si fort pour courir à Rome, qu'il mourut en route. Gambetta, le demi-dieu de la démocratie, déclarait tout haut que cet « efféminé Pecci, devenu pape, ferait ou tenterait, entre la révolution et l'Eglise, un mariage de raison ». Nous ne relevons ni la convenance, ni la déraison de ces propos ; il suffit de les constater et d'en redouter le crédit.

Durant les premières années de Léon XIII, ces bruits de désarmement ne furent pas trop contrariés ; mais les vrais catholiques, qui espèrent toujours, n'y ajoutèrent pas beaucoup de foi. On attendait, à différentes reprises, un mot du Pape; comme il ne venait pas, on l'attendait un peu plus tard. Le gou-

vernement allait, de son côté, toujours à la dérive ; les catholiques se tenaient encore sous les armes. En 1889, un vieux pochard du quartier latin, devenu ministre de la justice et des cultes, envoyait aux procureurs généraux une circulaire dans laquelle il leur enjoignait de « réprimer sévèrement et immédiatement les délits qui seraient signalés, durant la période électorale, à la charge des ministres du culte ». La menace n'intimida pas beaucoup les prêtres ni les évêques ; soumis comme hommes d'église, libres citoyens comme français, ils savaient également bien remplir leur devoir et exercer leur droit. L'archevêque d'Aix, Xavier Gouthe-Soulard, releva l'incartade ministérielle par un mandement digne d'un père de l'Eglise :

« C'est un devoir de voter, dit-il ; c'est un devoir rigoureux de bien voter ; mal voter, c'est un péché. Vous coopérez au mal qui sera fait par vos représentants, puisque vous les avez librement choisis ; vous les connaissez ou vous devez les connaître... Le bulletin de vote, c'est votre fortune, votre paix, votre sécurité ; c'est l'âme, c'est le sang de vos enfants. Si vous trouvez que vos élus ont obéi au mot d'ordre de la Franc-Maçonnerie et non aux vôtres ; qu'ils vous ont humiliés, indignés par leurs laïcisations, leurs expulsions, leurs crochetages ; qu'ils vous ont accablés d'impôts et criblés de dettes ; qu'ils ont porté atteinte à votre liberté dans les droits les plus essentiels, les plus inviolables, de pères et de chrétiens : eh bien, avec votre terrible morceau de papier de quatre centimètres carrés, dites-leur qu'ils ont été des serviteurs infidèles et que vous leur donnez congé puisque vous êtes les maîtres. Vous êtes les maîtres, agissez en maîtres. »

3. — *Le ralliement.* — Le gouvernement se plaignit à Rome du langage des évêques, favorable, disait-il, aux ennemis de la République. Pour rendre raison à ces plaintes, le Pape et son secrétaire Rampolla résolurent d'accepter le ralliement à la République et de former un parti, pour la défense de l'Eglise, mais pour une opposition constitutionnelle. Le Saint-Siège respecte les pouvoirs civils, quelle que soit la forme de leur gouvernement ; par ses nonces et ses délégats, il entre en relations avec eux ; il engage, chaque jour, des négociations pour résoudre des

affaires qui intéressent à la fois l'Eglise et l'Etat. L'accomplissement de ce ministère, dont la grandeur domine les choses humaines, se concilie avec tous les modes de gouvernement ; mais, de ses conventions et des arguments que peut employer le gouvernement pontifical, il ne doit rien sortir qui modifie ou diminue le droit d'autrui. Par conséquent, l'action parallèle du gouvernement pontifical et des citoyens d'une nation quelconque, est absolument libre de ses mouvements ; ils ne peuvent pas se contredire, ni même se rencontrer, surtout si ces citoyens sont catholiques et marchent, sous l'inspiration de la foi, pour la défense de l'Eglise.

Le cardinal Lavigerie se fit l'écho de cette politique dans un toast retentissant qu'il prononça, en présence des officiers de la marine française, le 12 novembre 1890, à Alger. Cet homme, dont on a voulu faire un grand homme, à la façon de Dupanloup, appartenait à l'école du rapetissement ; il avait une volonté de fer, avec une tête d'oiseau, mais un bel élan. Caméléon politique, il avait débuté comme bonapartiste chaud ; il avait ensuite fait montre de zèle au comte de Chambord et courtisé les d'Orléans ; il ne lui manqua, pour caqueter, avec les Naundorf, que l'occasion. Dans la circonstance, on croirait qu'il se plut, en enfant terrible, à casser les vitres. « Il faut, s'écria-t-il, pour arracher la nation aux abîmes qui la menacent, l'adhésion *sans arrière-pensée* à cette forme de gouvernement », c'est-à-dire au gouvernement franc-maçon de la république. Pour donner plus d'éclat à cette déclaration, Lavigerie fit jouer la *Marseillaise* par la fanfare des Pères Blancs. La *Marseillaise*, même jouée par les trombones religieux, n'en est pas moins un appel aux armes, « contre cette horde d'esclaves, de prêtres et de rois conjurés ». Comment cette haute inconvenance fut prisée à Rome, nous ne réunissons pas à le deviner. Une lettre du cardinal Rampolla à l'évêque de Saint-Flour, où ne se trouvaient pourtant pas les mots « adhésion à la forme républicaine », et une lettre du Pape au primat d'Afrique, affirmèrent « que le toast d'Alger avait reçu l'approbation du Saint-Siège ».

Le 16 février 1892, dans une Encyclique aux Français, Léon XIII avait dit son affection pour la France ; il avait posé,

de la façon la plus orthodoxe, la religion comme première base de la stabilité sociale ; il rappelait, en même temps, que toutes les gloires de la France sont dues à la religion catholique ; qu'il faut défendre la religion à tout prix, « sans indolence dans l'action, ni division de parti », contre les assauts des sectes. Léon XIII, il faut lui rendre cette justice, stigmatisait, sans réticence, les lois contraires à la religion. Le respect qu'on doit aux pouvoirs publics, disait-il, ne saurait imposer « ni le respect ni beaucoup moins l'obéissance sans limites, à toute mesure législative quelconque, édictée par ces mêmes pouvoirs ». L'idée-mère qui dominait toute cette Encyclique, était la nécessité d'unir toutes les forces de la nation pour l'arrêter sur la pente qui menait aux abîmes. Mais comment réaliser cette union ? Par « l'acceptation du pouvoir civil dans la forme où, *de fait*, il existe.

Jusque-là tout est bien. Soumission de fait au gouvernement de fait ; mais résistance énergique, lutte implacable contre tous les attentats du gouvernement de fait au droit divin et aux appartenances canoniques de la sainte Eglise. Cette distinction juste fut, du reste, une pierre d'achoppement. Sur l'appel au combat, contre les lois anti-chrétiennes, beaucoup ne voulurent pas l'entendre et frappèrent même aveuglement, brutalement, les soldats fidèles à ce mot d'ordre ; sur la soumission de fait, il y eut des exagérations extraordinaires, et, par suite, des malentendus. En quoi consiste la soumission à un gouvernement ? Non pas à faire profession d'adhésion à son principe, mais à vivre en paix, à payer ses impôts, à observer les lois ; sans, par là, abdiquer ses convictions ou ses préférences. Mais, pour nous, le plus grand malheur de ces directions, c'est d'avoir prêté, d'un côté, prétexte à l'inertie ; de l'autre, matière à tant de confusions. Le Pape ne manque pas d'expliquer qu'il ne demandait à personne d'abdiquer ses convictions politiques et de renoncer à ses traditions de famille. Alors que signifiait l'adhésion, le ralliement à la république, si l'accomplissement du devoir civique ne suffisait pas ; et comment pouvait-on faire plus, sans crime, en présence d'un gouvernement persécuteur ? A notre humble avis, ces sages directions avaient, au moins, le tort d'être confuses ; et pourquoi ce silence au milieu des incertitudes, puisque les directions

ne produisaient aucun bon résultat? C'était, pour l'autorité souveraine, le cas d'aviser.

De plus, des directions ne sont, dans l'espèce, qu'un conseil. Un conseil est facultatif; il est permis de le suivre, il est permis de le négliger. Nous avons passé notre vie, avant le concile du Vatican, à brûler des cartouches pour la défense du décret d'un concile de Florence, sur le plein pouvoir du Pontife Romain, de régir et de gouverner. Régir n'est pas simplement diriger; et gouverner suppose, non pas des conseils, mais des commandements. Vous me direz que, sur ce terrain politique, le Pape ne pouvait pas commander, mais simplement conseiller. Alors l'obéissance n'était pas un devoir et après comme avant les directions pontificales, chacun était libre d'agir à sa guise, ou plutôt selon ses convictions et selon sa conscience. A la place de ses directions, visiblement inefficaces et même funestes, nous aurions préféré ou des précisions plus claires ou des propos plus impératifs.

Mais, nous l'avouerons ingénuement, ce qui nous étonne le plus, ici, ce n'est pas l'insuffisance ou l'obscurité des directions; c'est qu'elles mettent exclusivement à la charge des fidèles la défense de l'Eglise, attaquée par les francs-maçons, avec le but avéré de la détruire. Nous sommes, sans doute, fidèles et prêtres, obligés tous de confesser notre foi et, au besoin, de la défendre; mais cette obligation de défendre la mère de nos âmes, stricte pour tout le monde, est d'autant plus rigoureuse, pour les personnes, qu'elles sont plus haut placées dans la hiérarchie. Le prêtre est plus obligé que le simple fidèle; l'évêque est plus obligé que le prêtre; le Pape plus obligé que tous les évêques. En cas de persécution, et ici c'est le cas, les évêques doivent former une armée rangée en bataille; et le Pape doit être le généralissime qui les commande. La défense de l'Eglise par les voies légales de la politique est une bonne chose; mais la défense de l'Eglise, dans le champ du droit divin, par les armes de l'orthodoxie et du dévouement, poussé jusqu'au sacrifice de soi-même : c'est le devoir rigoureux et l'inamissible honneur des évêques et du Souverain Pontife. En présence d'une persécution acharnée, ils doivent défendre l'Eglise jusqu'à l'effusion de leur propre sang; s'ils n'usent pas de toutes les ressources possibles à la défense,

ils ne vont pas jusqu'au bout de leur devoir ; et s'ils ne défendent pas du tout l'Eglise, se reposant sur d'autres et mettant toutes leurs espérances dans des combinaisons politiques, ils font le jeu de l'ennemi.

Selon nous, l'Eglise persécutée, se défendant elle-même, comme elle s'est défendue dans toutes les persécutions en y mettant la tête, c'est la méthode fondée sur le droit et justifiée par l'histoire. L'autre méthode, qui peut être utile, mais subsidiairement, si elle est seule, ne peut aboutir qu'à de minces résultats. Le *Parti catholique* du comte de Mun en 1885, l'*Union de la France chrétienne* en 1891, la *Fédération électorale* en 1890, et tant d'autres essais d'organisation générale, pour réaliser les instructions de Léon XIII, tout a échoué misérablement. Nous souhaitons que l'association électorale sur le terrain constitutionnel puisse aboutir. Mais ce mode de défense nous paraît trop compliqué, difficile à comprendre, plus difficile à mettre en mouvement ; et il ne sert à rien de nous citer l'exemple des Allemands et des Belges, puisque nous autres, Français, n'entendons rien à ce régime d'associations civiles, qui réclament beaucoup de temps pour s'établir, et qui ne le peuvent, en tout cas, sans le concours officiel du clergé. En Belgique et en Allemagne, le prêtre est à la tête de toutes les œuvres défensives ; c'est par son concours qu'elles ont pu s'établir et qu'elles ont pu prospérer ; en France, il y a ordre aux prêtres de s'exiler à l'intérieur ; et les évêques bien venus du gouvernement sont ceux qui ne savent que flatter ses passions et se taire en présence de ses attentats.

Au lieu de la résistance immédiate, universelle, ardente, persévérante qui vient de se produire en France et susciter des Athanase, il serait injuste de dire qu'il y eut partout abstention. Des évêques se souvinrent du baptême de Clovis et du pacte de Charlemagne. L'archevêque d'Aix, Gouthe-Soulard ; l'évêque d'Annecy, Isoard ; l'évêque de Seez, Trégaro ; l'évêque de Grenoble, Fava ; l'évêque de Montpellier, Cabrières ; l'évêque de Nancy, Turinaz ; et surtout l'évêque d'Angers, le grand Freppel, tinrent tête, avec une vaillance intrépide, aux attentats des francs-maçons. C'est le devoir de l'histoire d'honorer ses valeureux champions ; mais elle doit dire qu'aucun d'eux ne fut soutenu avec éclat par

Léon XIII. Freppel, trop clairvoyant pour ne pas voir où l'on devait aller, après un si fâcheux désarmement, mourut de désespoir.

Les Gaulois, disait César, excellent en deux choses : bien parler et bien se battre. Au-dessous de ces braves évêques, il se trouve des prêtres pour imiter les Justin et les Jérôme, des laïques pour se souvenir de Boèce et des Cassiodore. Les laïques ne furent point soutenus, mais plutôt découragés. Leur devise était : « Il n'y a rien à faire ». Les prêtres apologistes furent frappés dans le dos, coup bien assorti au caractère des assassins, mitrés et mitrables, qui perpétraient ces crimes.

4. — *Le choix d'évêques.* — Dans les quinze dernières années du pontificat de Léon XIII, il n'y eut presque plus rien en France qui parut souligner ou promettre une réaction ; plus rien que cet esprit de conciliation honteuse, qui, parlant d'accord avec les persécuteurs acharnés, faisait leur jeu, si elle n'était pas une trahison positive. Avec les années qui avancent, il n'y a plus qu'énervement partout, inertie, découragement, lâche résignation, ou, si quelque chose se tente, ce n'est guère que pour sauver les apparences et jeter un peu d'huile sur le feu.

Léon XIII aurait pu tenir bon en France par ses ambassadeurs. Autrefois les légats du Pape faisaient trembler les peuples et reculer les princes. Par l'autorité du Pape, qui rehaussait leur mérite personnel, ils soutenaient tous les combats, ou, au moins, tous les combattants. La légation seule d'Hildebrand, en France, fut la préface de son puissant pontificat. Polus, Canisius, Possevin furent, au service de l'Eglise, des hommes comparables aux d'Ossat et aux Duperron, ambassadeurs des rois. Sous Pie IX, Fornari, Chigi, Meglia, Taliani représentaient encore dignement le vicariat du prince des Apôtres. Sous Léon XIII, on ne voit plus rien. Nous savons bien qu'un nonce n'est pas nécessairement un homme de génie ; pour être un bon serviteur, il suffit qu'il soit un fidèle agent de transmission. Nous n'accusons pas les nonces de Léon XIII d'avoir manqué à la consigne du Pape ; nous leur reprocherions plutôt, si cela était permis, de l'avoir trop fidèlement suivie. Pas un d'eux n'a pris une initiative qui le mette en relief ; ils ont sans doute beaucoup écrit,

bien écrit même, si l'on veut, mais des papiers inutiles qui vont s'ensevelir au cimetière des archives pontificales. Le souci de sauver la France eut pu motiver l'héroïsme de la sentinelle qui fait feu sur l'ennemi ou se fait tuer par les agents de Catilina.

Le point où les nonces ont eu le plus grand tort, c'est dans l'admission des nouveaux évêques. Depuis 1880, il y a conjuration franc-maçonne en France, pour détruire la religion catholique et l'Eglise Romaine. Les conjurés, pour aboutir promptement, par une inspiration satanique, ont eu l'idée, puisqu'ils avaient le droit de présenter les évêques, de choisir de préférence des prêtres hors cadre, des sujets ineptes ou vicieux, des abbés de ruelles, comme on disait autrefois ; très persuadés qu'avec ces prêtres, inertes ou vils, ils auraient bon marché de leur troupeau. On ne peut pas dire que tous les évêques élus par eux aient appartenu à cette infâme catégorie, il suffit de savoir qu'il y en a au moins quelques-uns. Les Loges savent qu'avec ces êtres, ils peuvent tout oser, tout pousser à la ruine. — Nous avons écrit et publié, sur ce sujet douloureux, deux volumes : *L'Abomination dans le lieu saint*, et la *Désolation dans le sanctuaire* ; nous avons sondé ces deux plaies purulentes et dit tout ce que nous avons pu savoir de leur contagion. Nous espérons que les Français les liront un jour, comme, au retour de la captivité, les Juifs lisaient le prophète Jérémie.

Le successeur de Léon XIII, dans son équité, a dû prier déjà deux de ces évêques indignes, de descendre du siège qu'ils souillaient de leur présence. Un des mercenaires du gouvernement persécuteur, habitué à mettre, comme on dit, les pieds dans le plat, pour défendre le Concordat, donnait cette raison : C'est que si Pie X devenait maître des choix d'évêques, il devait d'abord en déposer dix ou douze autres, notoirement aussi indignes que les évêques déposés de Laval et de Dijon. Comme ce gouvernement, ou, du moins, ce qui en porte le nom, excelle à trahir et à déshonorer ses complices, ce chevalier de l'écritoire indiquait nommément les dix ou douze évêques à sacrifier : ce sont, en général, ceux qu'il a honorés et salis de ses éloges. Nous ne devons pas toucher ici à ces scandales.

Du reste, laissons de côté les vivants, nous avons bien déjà

trop de morts. Ça toujours été la faiblesse des gouvernements antérieurs, de donner, à un grand évêque, pour successeur, un homme capable de détruire son influence ou ses œuvres ; sous le gouvernement franc-maçon, ce qui n'était autrefois que l'exception est devenu la règle et au lieu de s'appliquer à quelques sièges, elle s'applique à tous. Par exemple, s'il y a eu deux grands évêques de notre temps, on peut dire que c'est Edouard Pie et Charles Freppel : tous deux avaient fondé, dans un sentiment élevé et juste, chacun une Faculté de théologie. Du moment que cette œuvre devait contribuer au relèvement des études ecclésiastiques, les partisans des lumières modernes ne devaient rien avoir de plus chaud que de les anéantir. Or, pour ne parler ici que de Poitiers, après son deuxième Hilaire, on lui donna, pour successeur, Henri Belot des Minières, prêtre franc-maçon, voleur et impudique : il avait toutes les vertus nécessaires pour doter une école de hautes études ; mais il en avait tant d'autres qui provoquaient des protestations, que Léon XIII dut lui adresser un *Veniat*. Belot s'en fut à Rome, promit tout ce qu'un libertin peut promettre, après avoir fait, d'une religieuse défroquée, sa concubine. Au retour, il n'alla ni faire pénitence dans un monastère, ni montrer sa figure à son diocèse : il alla tout droit au lit de sa concubine. On les trouva mort le lendemain. Nous ne connaissons pas de fait semblable dans l'histoire de l'Eglise.

Après Belot mort ainsi, le gouvernement eut pu avoir au moins un peu de pudeur : il choisit, pour recueillir cette succession, un prêtre du diocèse de Tours qui avait, comme aumônier, protesté contre un professeur impie, empoisonneur de son collège ; mais qui s'était parjuré devant un tribunal pour innocenter l'empoisonneur public. — Des faits de cette nature, il y en a plein nos chroniques ; la honte seule nous oblige à ne pas continuer.

S'il n'y a plus rien à dire en France, il reste tout à faire et premièrement à débarrasser le sol encombré d'évêques mal famés ou suspects. Les évêques, simplements suspects, probablement à tort, ont tout à gagner au renversement des suspicions qui les annihilent ; les évêques mal famés, s'ils sont réellement coupa-

bles, — et il y en a au moins douze dans ce cas, d'après le plumitif du ministère des cultes, — doivent descendre de leur siège. La suppression du Concordat permettrait de les descendre sans bruit; quand la maison brûle, il ne faut pas attendre qu'on ait des matériaux pour la reconstruire, il faut d'abord éteindre l'incendie. Nous avons quelque idée qu'une légation, analogue à celle d'Hildebrand, délivrerait d'emblée, de ce poids, le peuple français. Un concile ou deux, tenu par le légat, à huis-clos, avec injonction aux coupables de produire le dossier de leur nomination; et audition des témoins qui peuvent les accuser, il n'en faut pas plus. Il n'est pas besoin de remuer ciel et terre; les criminels sont toujours faibles; et les simoniaques, s'ils sont habiles à dissimuler et à mentir, quand ils sentent la pointe du fer apostolique, se savent perdus, et perdraient leur temps à en appeler aux apaches du gouvernement. On dit que des légations, ça ne se fait plus; que les conciles sont interdits. On tenait des conciles pendant les persécutions des Césars : on peut en tenir, de même, sous ces Césars de pacotille, qui n'ont rien de républicain que le nom. Si cela ne se fait plus, cela se fera. Il ne faut, pour y réussir, qu'un Hildebrand, prêt à se faire tuer, mais résolu à extirper de l'Eglise les concubinaires et les simoniaques. Que saint Grégoire et saint Pierre Damiens viennent au secours de la France.

5. — *Le rôle de Léon XIII dans le monde.* — Dans le reste du monde, le rôle de Léon XIII a été, proportion gardée, le même qu'en France. Des écritures, beaucoup ; des actes, peu ou point. Au pied de la lettre, Léon XIII administrait plutôt l'Eglise qu'il ne gouvernait le monde. Partout fidèle à lui-même et tel que dès le commencement, il mit partout sur pied une diplomatie active, avance peu, recule souvent. On ne peut pas dire qu'il n'ait rien fait ; un pape ne peut pas être un tronc inerte : il y a, en dehors des canonisations et créations d'évêchés, dix concordats passés sous son règne avec diverses puissances : Concordat avec la république de l'Equateur en 1881 et acte additionnel en 1890 ; Concordat avec l'Autriche, par la Bosnie et l'Herzégovine en 1881 ; Concordat ou plutôt accord avec le gouvernement russe, sur certaines questions ecclésiastiques en

1882 ; Convention avec la Suisse pour l'administration des diocèses de Tessin et de Bâle en 1884 ; Concordat avec le Portugal pour les Indes orientales en 1886, et pour le vicariat apostolique de Madère, en 1891 ; Concordat avec le Monténégro en 1886 ; Concordat la même année avec le gouvernement français par la préfecture apostolique de Pondichéry, en 1886 ; concordat avec la Colombie en 1887, et convention additionnelle en 1892 ; arrangements avec le gouvernement anglais en 1890, par l'administration ecclésiastique de Malte ; accord avec le gouvernement français, en 1893, pour la régularisation du diocèse de Carthage. Ce sont autant d'actes de bonne administration. La paix avec l'Allemagne est l'œuvre de Léon XIII ; il faut l'en louer justement, d'autant plus que ce résultat ne fut pas obtenu sans habileté de sa part. Léon XIII n'a pas laissé une tâche semblable à son successeur ; il n'a entamé, nulle part, aucune affaire contentieuse et encore moins jeté le gant aux caprices de la force. Nous ne disons point, à coup sûr, que les papes pacifiques n'ont pas de raison d'être ; ils ont leur utilité comme tampon, parfois comme balai ; ils dégagent les situations et préparent les voies aux miséricordes de la Providence. Mais les grands papes sont tous des hommes d'ation ; et les Léon, et les Grégoire et les Innocent, et les Boniface et les Pie et les Sixte sont des papes d'une bien autre envergure et d'une plus admirable force. Ceux-ci, dans leur action continue, parfois foudroyante, sont vraiment les agents de la miséricorde ; la pauvre humanité vit de leur immolation. Ce sont eux, comme le coureur antique, qui portent partout les flambeaux de la vie et en font partout pénétrer, à force de vigueur, la lumière, l'ardeur et la mystérieuse puissance.

6. — *Pie X*. — Léon XIII était mort le 20 juillet ; le Sacré Collège lui donna, pour successeur, le patriarche de Venise, Joseph Sarto, qui prit le nom de Pie X. Joseph Sarto était né en 1834, dans un petit village de la haute Italie, Riese, d'une famille de pauvres ouvriers. Quand les Papes appartiennent à la bourgeoisie italienne, on nous dit que l'Eglise est solidaire des puissances déchues ; avec ce petit enfant de pauvres gens, qui fit ses études un peu par charité, qui resta simple curé jusqu'à quarante ans, il nous semble que l'origine est passablement dé-

mocratique, que la fonction est suffisamment relevée par sa modestie, et que l'exaltation tardive ne jure pas trop avec les théories qui ne veulent le pouvoir qu'au mérite, sous la loi du travail et par l'exception du talent. Dieu qui avait des vues sur l'humble curé de Salzano, en fit un doyen, un vicaire général, un évêque de Mantoue, enfin le patriarche de la cité des lagunes de l'Adriatique. Administrateur en titre, évêque, archevêque, cardinal, Joseph Sarto était de ces bons ouvriers de Dieu, qui ne cherchent ni le bruit, ni l'éclat, qui ne veulent étonner personne et se contentent de faire le bien dans l'humilité. Qu'une telle vie soit une préparation au souverain pontificat, il y a des gens d'esprit qui ne veulent pas le croire ; ils font plus grande l'action de l'homme et ne voient pas qu'ils diminuent la place de Dieu. Gouverner le monde ou gouverner mille hommes, du petit au grand, c'est la même chose. Le gouvernement d'une seule paroisse et le gouvernement de l'Eglise universelle, sont à mener également par une clairvoyance prudente, par une charité parfaite et par un dévouement à toute épreuve. Un homme qui monte au souverain pontificat, comme il monterait sur la croix, c'est le digne Vicaire de Jésus-Christ, le vrai successeur de saint Pierre. L'essentiel pour être un vrai et même un grand Pape, c'est qu'il reste, pontife Romain comme il a été curé, le pasteur des âmes, qui n'a souci que des âmes et qui ne se laisse ni accaparer, ni circonvenir, par les sept péchés capitaux. Nous croyons à l'Eglise catholique, apostolique, romaine, mais sainte, sans rien, je ne dis pas de vicieux, mais de trop humain, de cet humain qui met sa confiance dans les biens et les artifices du monde, et le moins possible dans le nom du Seigneur et la grâce de Jésus-Christ. La cour Romaine est toujours, pour les Papes, un appui, parfois une embûche, voire un obstacle. Aujourd'hui que Rome est capitale de l'Italie et de la franc-maçonnerie, par le fait d'un complot ourdi depuis 1820, il faut qu'un Pape soit un saint, pour être un bon Pape. Non pas un saint canonisé, mais un saint qui sait se défendre et s'élever, je ne dis pas au-dessus des francs-maçons et des rois, mais au-dessus de ses entours et au-dessus de lui-même. Alors c'est le grand Pape, puissant en œuvres et en paroles, plus serviteur de Dieu que de tous ses

autres serviteurs ; dans la mesure où il peut se laisser circonvenir et prendre dans les lacets de son monde ecclésiastique, dans la même proportion, il diminue.

Au Pape, il ne faut pas ordinairement de Concile ; il ne faut que des informations. Quand le Vicaire de Jésus-Christ connaît bien l'état des choses et des personnes, il sait ce qu'il doit faire, et n'a à l'apprendre de personne.

Pie X, dans sa simplicité de pasteur rural, inspire, à tout l'univers, une parfaite confiance et fait, comme on dit, bonne figure. Depuis qu'il est élevé au souverain pontificat, quatre actes de son gouvernement appartiennent à l'histoire : 1° l'orientation de la démocratie chrétienne ; 2° la réforme du chant grégorien ; 3° la codification du droit canon ; 4° le rappel à la bonne pratique du catéchisme, comme remède au grand mal du siècle, l'ignorance en matière de religion. La consigne donnée à la démocratie a pour but de la prémunir contre l'anarchie et le socialisme, et de la ramener au principe social de la démocratie, savoir : le travail et le renoncement de l'Evangile. Le catéchisme, bien compris, c'est le code intellectuel, moral et social de l'humanité, offert comme antidote aux maux du xxe siècle. Le retour aux mélodies de saint Ambroise et de saint Grégoire, c'est la piété nourrie par les saints accents de l'inspiration divine. La codification du droit canonique, c'est la loi de l'Eglise actualisée dans ses dispositions, appliquée à tous pour les prémunir contre leur faiblesse et leur assurer la protection de la justice. Ces quatre mesures forment un précieux ensemble, et accomplies comme elles doivent l'être, avec force et douceur, elles doivent produire abondance de bénédictions. Mais pour être sincère, selon notre coutume, nous croyons que, pour faire accepter le droit canonique en France, le Pape aura besoin de ses deux clefs ; nous croyons même qu'il aura besoin d'un bon coup d'épaule pour enfoncer certaines portes, derrière lesquelles il y a des tas de vieux fagots jansénistes, gallicans, libéraux, régaliens, tous, par quelques côtés, révolutionnaires. Les portes une fois enfoncées, il n'y a plus qu'à faire, de ces fagots, un feu de joie ; ce sera le salut de la France : *Laqueus contritus est et nos liberati sumus.*

Nous n'avons pas à écrire l'histoire de Pie X ; ces courtes indi-

cations suffisent à cette heure. S'il plaît à Dieu de nous accorder encore quelques années, nous pourrons les compléter à loisir, suivant notre dessein. Pour le moment, nous n'avons plus qu'à recommander les Pontifes Romains aux prières de l'Eglise, suivant la formule des Rogations : *Ut Domnum Apostolicum et omnes ecclesiasticos ordines, in sancta religione conservare digneris.*

Saint-Dizier, la veille de l'Ascension, 1905.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

ERRATA

Page	18,	*au lieu de* :	*des* Vates historicus,	*lisez* :	*du* Vates.
—	26,	—	*son appel,*	—	*sans* appel.
—	53,	—	*dans* Calmet,	—	*Dom* Calmet.
—	57,	—	*Plandin,*	—	*Flandin.*
—	64,	—	*Sismond,*	—	*Sirmond.*
—	65,	—	*Brovius,*	—	Bzovius.
—	98,	—	*A un seul pape,*	—	*à un seul pays.*
—	104,	—	*Lonaras,*	—	*Zonaras.*
—	110,	—	*Fabronius,*	—	*Fébronius.*
—	131,	—	*Grubert,*	—	Guibert.
—	134,	—	Mais.	—	*Mai.*
—	152,	—	*Vestiaire,*	—	*Bestiaire.*
—	202,	—	*Leur événement,*	—	*Un événement.*
—	430,	—	*Don Sarday Salvatis,*	—	*Don Sarda y Salvani.*
—	435,	—	Goürme,	—	Gaume.

N. B. — Le lecteur indulgent pardonnera les autres fautes d'impressions ; plusieurs sont corrigées dans la Table des matières : quelques-unes ont paru sans importance. Il y a un double emploi pour Balmès.

Saint-Amand (Cher). — Imp. Bussière.